COLMAR AGGLOMERATION

Le 22 juin 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 juin 2017
A 18 h 30 à Colmar

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017
- Compte rendu des décisions prises durant la période du 30 mars 2017 au 28 juin 2017 par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.
- Communications.

ORDRE DU JOUR

M. BALDUF	1- Compte administratif 2016
M. BALDUF	2- Compte de gestion 2016
M. BALDUF	3- Garantie communautaire au profit de « Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace –OPH » pour un emprunt d'un montant total de 673.363 € à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations
M. BALDUF	4- Fixation de l'attribution de compensation pour 2017 et 2018
M. BALDUF	5- Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables
M. MEYER	6- Désignation d'un représentant de Colmar Agglomération au conseil d'administration de Colmar Habitat
M. MULLER	7- Avenant à la convention de groupement de commande entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar en vue d'une étude sur l'immobilier d'entreprise
M. MULLER	8- Soutien à la Plate Forme d'Initiative Locale Initiative Colmar Centre Alsace
M. MULLER	9- Attribution d'une subvention à l'UGA pour l'organisation du congrès interprofessionnel des corporations
M. ROGALA	10- Présentation du rapport annuel d'activités de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)
M. BERNARD	11- Adhésion de Colmar Agglomération à Alsace Destination Tourisme
M. BERNARD	12- Participation financière à l'élaboration d'un film documentaire sur les grands crus d'Alsace
M. RODE	13- Camping de Horbourg-Wihr : Délégation de service public – rapport d'activités 2016
M. RODE	14- Camping de Turckheim : Délégation de service public – rapport d'activités 2016
Mme. BARDOTTO	15- « Animations été 2017 » : acomptes et convention annuelle de partenariat entre Colmar Agglomération et les associations organisatrices de stages

M. KLOEPFER	16- Convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim
M. KLOEPFER	17- Convention de groupement de commande entre le SIEPI et Colmar Agglomération en vue de la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux à Herrlisheim
M. KLOEPFER	18- Modification du programme d'investissement 2015 en eau potable
M. KLOEPFER	19- Modification du programme d'investissement 2017 en eau potable
M. KLOEPFER	20- Modification du programme d'investissement 2017 en assainissement
M. KLOEPFER	21- Modification du programme d'investissement 2017 en eaux pluviales
M. KLOEPFER	22- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016
M. KLOEPFER	23- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2016
M. KLOEPFER	24- Organisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement sur la commune de Herrlisheim-près-Colmar
M. KLOEPFER	25- Rétrocession de réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales
M. DIETSCH	26- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016
M. THOMANN	27- Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch
M. THOMANN	28- Attribution de subventions pour des travaux d'économies d'énergie dans l'habitat
M. NICOLE	29- Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, Vialis, Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphonie filaire
M. NICOLE	30- Mise à jour des indemnités de fonction des élus communautaires
M. NICOLE	31- Nouveaux transferts de compétence – modification des statuts
M. NICOLE	32- Recrutements contractuels de deux charges de missions économiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-CC290617OJ-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMÉRATION

Pour ampliation conforme

Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Divers

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 16 (dont 14 procurations)

Point 0 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 mars 2017

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :
Madame Brigitte KLINKERT
Monsieur Bernard SACQUEPEE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Madame Manurêva PELLETIER, donne procuration à Madame Catherine HUTSCHKA.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC00290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Nombre de voix pour : 58
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusés : 13 (dont 13 procurations)

Point 1 : Compte Administratif 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

M. le Président a quitté la salle et n'a pris part ni aux discussions, ni au vote.

Budget Principal

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
d'abstention : 0

Budget annexe « Eau »

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Budget annexe « Assainissement »

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Budget annexe « Gestion des Déchets »

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Budget annexe « Transports urbains»

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Budget des zones d'activités

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Budget de la ZA « Les Erlen »

Nombre de voix pour	:	60
contre	:	0
d'abstention	:	0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N°4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BALDUF, Vice-Président.

Le présent compte administratif décrit la gestion de l'exercice 2016 pour le budget principal et les six budgets annexes de Colmar Agglomération (eau, assainissement, transports urbains, gestion des déchets, ZA des ERLEN et budget des zones d'activités). Les résultats des comptes administratifs 2016 correspondent à ceux des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de COLMAR.

Le compte administratif 2016 est le premier sur le nouveau périmètre de 20 communes. Ce changement de périmètre n'a en rien modifié la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes que Colmar Agglomération s'attache à mener depuis sa création. **Une gestion qui lui permet une fois de plus de financer l'intégralité des investissements sur ses fonds propres sans aucun recours à l'emprunt.**
En 2016, et dans la continuité des années précédentes, le budget de Colmar Agglomération s'est articulé autour des axes suivants :

- Une pression fiscale qui reste modérée malgré la hausse de 1,5 % du taux de CFE.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.
- Un bon niveau d'épargne.
- Un niveau d'endettement qui a augmenté du fait de l'intégration des 6 communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun, mais qui reste faible.

Le compte administratif 2016 illustre donc la gestion saine et rigoureuse de Colmar Agglomération dont il convient de souligner la bonne santé financière dans un contexte économique toujours aussi difficile et une augmentation constante des ponctions de l'Etat sur la DGF.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2016 reprend les résultats antérieurs de l'exercice 2015 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2016.

ANALYSE GLOBALE : L'EXCEDENT DE CLOTURE

L'excédent consolidé[1] de clôture de l'exercice 2016 (hors zones d'activités) s'élève à **22 776 068,94 €**. Il était de 16 803 534,94 € en 2015 soit une augmentation de 5 972 534 € (+ 35,54 %), due en grande partie à la réalisation d'un volume d'investissement plus faible que les années précédentes (- 5,7 M€ par rapport aux investissements 2015). Mais il convient de constater que si le volume d'investissements avait été identique à celui des années antérieures, la situation financière de Colmar Agglomération resterait très favorable.

[1] Consolidé = tous les budgets de Colmar Agglomération confondus à savoir budget général, budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, et des transports urbains, hors les budgets des zones d'activités qui sont des budgets de stocks retraçant les acquisitions et les ventes de lots de terrains.

Ce résultat de clôture comprend :

- ✓ une reprise du résultat de l'exercice 2015 dit « porté en réserve » (compte 002) pour **12 682 451,36 €** ;
- ✓ le résultat de l'exercice 2016 qui se rajoute au précédent pour **6 365 507,36 €** ;
- ✓ une ressource de financement de la section d'investissement dégagée sur l'année 2016 de 10 521 210,39 € contre un besoin de financement cumulé fin 2015 de - 6 793 100,17 €, soit un solde positif cumulé fin 2016 de **3 728 110,22 €.**

Ces résultats permettent à Colmar Agglomération de générer **un autofinancement conséquent de près de 80 % du total de ses investissements en 2016**, sans aucun recours à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement 2016 s'élève donc à 6 365 507 € et diminue par rapport à 2015 (9 175 203 €).

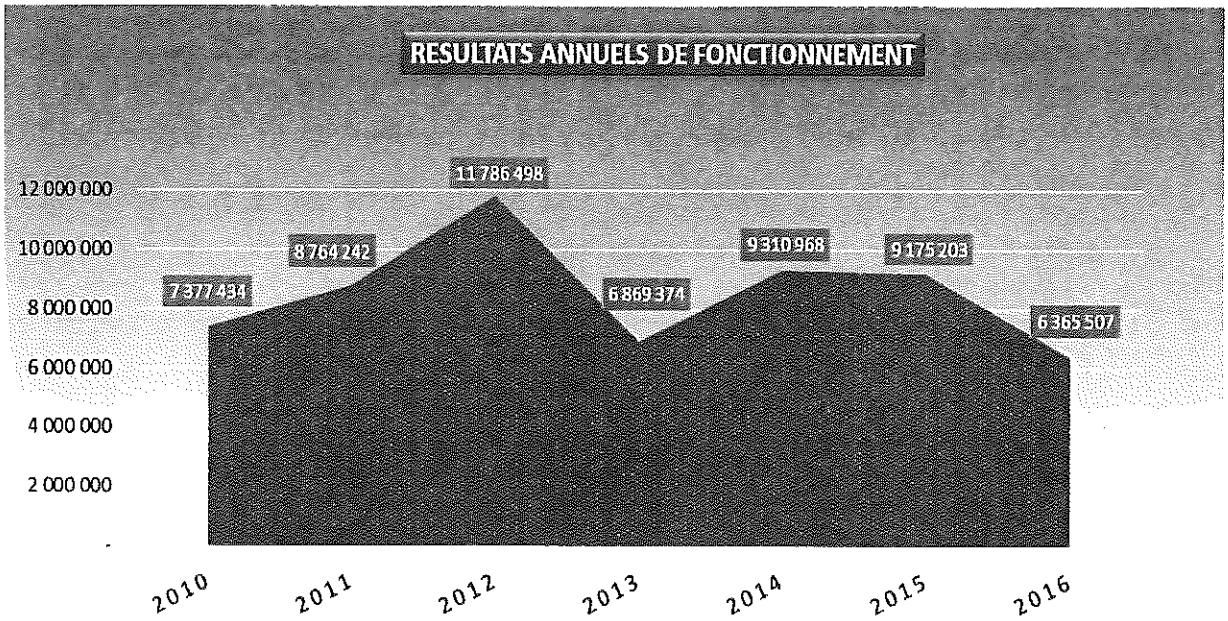

Le détail des résultats de clôture pour 2016 se présente comme suit :

Excédent de clôture 2016 détaillé par budget	Tous budgets (hors ZA)	Budget principal	Eau	Assainissement	Déchets ménagers	Transports urbains
Résultat de fonctionnement de l'année 2016	6 365 507	1 266 827	980 897	2 488 881	1 247 820	381 083
Résultat de fonctionnement reporté 2015	12 682 451	3 717 112	-	423 763	6 534 195	2 007 382
Résultat total à affecter	**19 047 959**	**4 983 939**	**980 897**	**2 912 644**	**7 782 015**	**2 388 465**
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2015	- 6 793 100	- 4 929 995	- 1 933 775	- 1 078 613	- 36 633	1 185 915
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2016	10 521 210	4 564 341	1 117 058	3 019 940	1 497 130	322 742
Excédent de clôture 2016 après déduction du financement de la section d'investissement ou Fonds de roulement	**22 776 069**	**4 618 284**	**164 180**	**4 853 971**	**9 242 512**	**3 897 122**

En 2016, le résultat global est donc de 22 776 068,94 €, si on déduit le portage de stocks des ZAE (zones d'activités économiques) déjà réalisées (les ERLEN, Sainte Croix en Plaine) ou en cours de réalisation (Horbourg-Wihr), le résultat final s'élève à **21 757 321,47 €** (15 694 514 € en 2015).

Le résultat de clôture, budget par budget, doit être affecté en priorité au financement du déficit des sections d'investissement et du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement. Le tableau ci-après reprend les données correspondantes :

Affectation des résultats 2016 (hors ZA)	Tous budgets	Budget principal	Eau	Assainissement	Déchets ménagers	Transports urbains
Excédent de clôture 2016 après déduction du financement de la section d'investissement (fonds de roulement)	22 776 068,94	4 618 283,94	164 179,77	4 853 970,87	9 242 512,13	3 897 122,23
Besoin de financement des restes à réaliser pour 2016	4 728 994,48	- 3 801,65	- 55 958,98	1 867 462,16	1 312 903,23	1 608 389,72
Solde du résultat non affecté reporté en fonctionnement R(002)	18 047 074,46	4 622 085,59	220 138,75	2 912 643,51	7 782 015,09	2 288 732,51
Reprise anticipée de résultat en 2017	*1 680 100,00*	-	-	-	*780 100,00*	*900 000,00*
Solde à affecter à des financements ou déficits à inscrire au BS 2017	16 366 974,46	4 622 085,59	220 138,75	2 986 508,71	7 149 508,90	1 388 732,51

Sur le résultat global :

- **4 728 994,48 €** affectés au financement des restes à réaliser 2016 pour 2017 et notamment aux autorisations de programme et à leurs crédits de paiement.
- cette affectation au financement des restes à réaliser laisse un solde de **18 047 074,46 €** dont une partie a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2017 pour les budgets annexes de la gestion des déchets et des transports urbains pour **1 680 100 €**.
- Sur le solde restant, un total de **1 018 747,47 €** assure le portage des terrains des ZAE.

PRESENTATION GENERALE CONSOLIDEE

I. LES RECETTES ET DEPENSES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS

a) Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2016 (hors opérations d'ordre) pour ces mêmes budgets est de **89 118 908 €** et augmente de +3,27 % par rapport à 2015, notamment en raison de l'intégration des 6 communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT							
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variation 2016/2015
BUDGET PRINCIPAL	44 073 565 €	46 869 226 €	48 427 912 €	48 390 596 €	48 091 121 €	49 039 191 €	1,97%
EAU	9 550 909 €	10 321 383 €	10 095 627 €	10 261 134 €	10 493 503 €	10 013 814 €	-4,57%
ASSAINISSEMENT	7 689 206 €	7 817 136 €	8 627 860 €	8 722 734 €	8 679 366 €	9 551 542 €	10,05%
GESTION DES DECHETS	9 721 983 €	12 022 557 €	11 481 238 €	11 066 064 €	11 456 894 €	12 683 951 €	10,71%
TRANSPORTS	9 091 256 €	9 793 901 €	5 869 844 €	6 996 890 €	7 574 881 €	7 830 410 €	3,37%
CAMPING	341 917 €	423 176 €	358 742 €	2 601 €	0 €	0 €	
TOTAL (hors ZAE)	**80 468 837 €**	**87 247 380 €**	**84 861 223 €**	**85 440 018 €**	**86 295 765 €**	**89 118 908 €**	**3,27%**

Parmi la ventilation des recettes (voir graphique ci-après), on peut constater l'importance des produits fiscaux et des allocations de compensation qui représentent **50 %** des recettes totales. Cette proportion est identique à 2015.
Les produits fiscaux qui comprennent dans le graphique ci-après : le chapitre « 73 impôts et taxes » du budget principal (hors produits de la fourrière auto) pour 34,913 M€, les compensations fiscales (0,872 M€) et la DGF part compensation (8,788 M€), passent de 43,319 M€ en 2015 à **44,573 M€** en 2016 (voir analyse de la fiscalité ci-après).

La dotation globale de fonctionnement (part Dotation d'intercommunalité) versée par l'Etat ne représente que **3 %** du total des recettes de l'agglomération, du fait de sa réduction de 0,59 M€, elle perd encore un point par rapport à 2015. Les produits de l'eau et de l'assainissement représentent **15 %** du total (14 % en 2015), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères **11 %** (comme en 2015), la part du versement transport (VT) n'évolue pas non plus et reste à **8 %,** enfin la redevance recouvrée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et reversée en dépenses (poste budget annexe eau) représente **3 %** des recettes (4 % en 2015).

Le poste « autres recettes » comprend entre autres les produits des différentes régies (fourrière auto, base nautique, aires d'accueil des gens du voyage et déchetteries), les subventions perçues de la part d'Eco-Emballages ou encore les travaux de branchement d'eau et d'assainissement réalisés pour les particuliers et les entreprises.

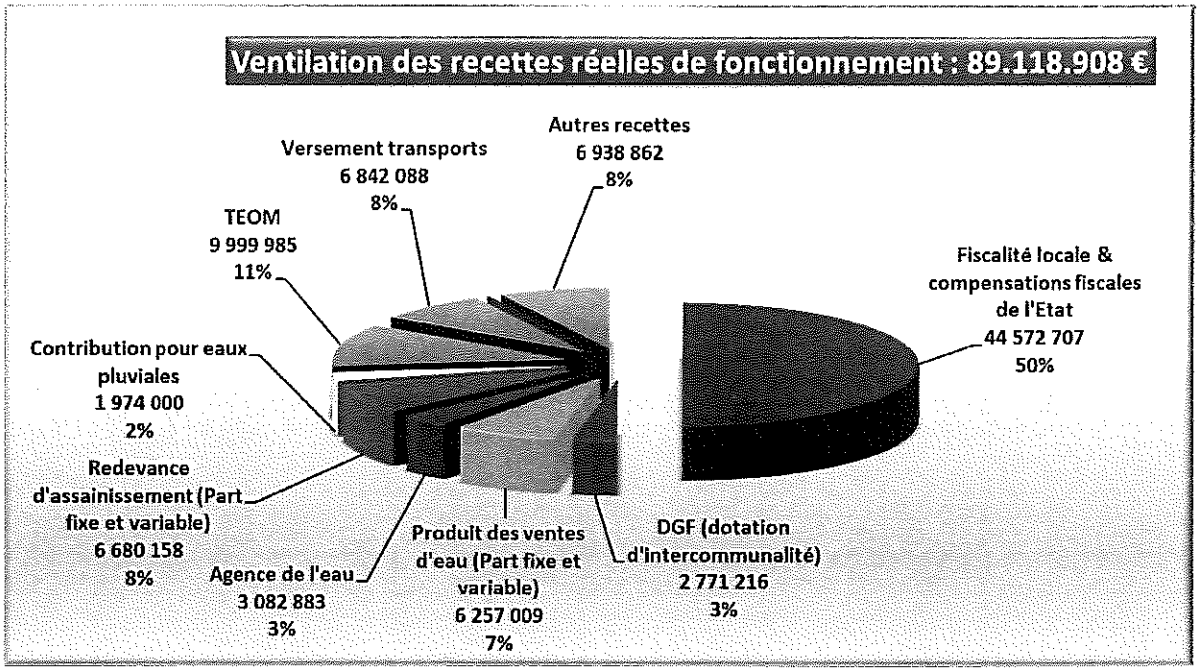

b) ***<u>Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2016</u>*** *(hors opérations d'ordre)* pour l'ensemble des budgets de Colmar Agglomération (hors zones d'activités) s'élève à **73 444 916 €** (+ 6,53 % par rapport à 2015).

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT							
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variation 2016/2015
BUDGET PRINCIPAL	37 191 579 €	39 007 334 €	40 211 972 €	38 565 757 €	39 980 707 €	43 316 234 €	8,34%
EAU	7 720 586 €	7 351 133 €	7 535 895 €	7 684 628 €	7 629 412 €	7 496 367 €	-1,74%
ASSAINISSEMENT	5 588 245 €	5 709 479 €	5 475 265 €	5 663 769 €	5 586 307 €	5 811 316 €	4,03%
GESTION DES DECHETS	8 120 831 €	8 963 413 €	9 316 164 €	9 290 883 €	9 533 496 €	10 183 565 €	6,82%
TRANSPORTS URBAINS	7 658 469 €	8 161 248 €	5 733 619 €	6 146 897 €	6 211 466 €	6 637 435 €	6,86%
CAMPING	180 597 €	198 121 €	30 802 €	2 575 €	0 €	0 €	
Total (hors ZAE)	**66 460 306 €**	**69 390 728 €**	**68 303 717 €**	**67 354 508 €**	**68 941 387 €**	**73 444 916 €**	**6,53%**

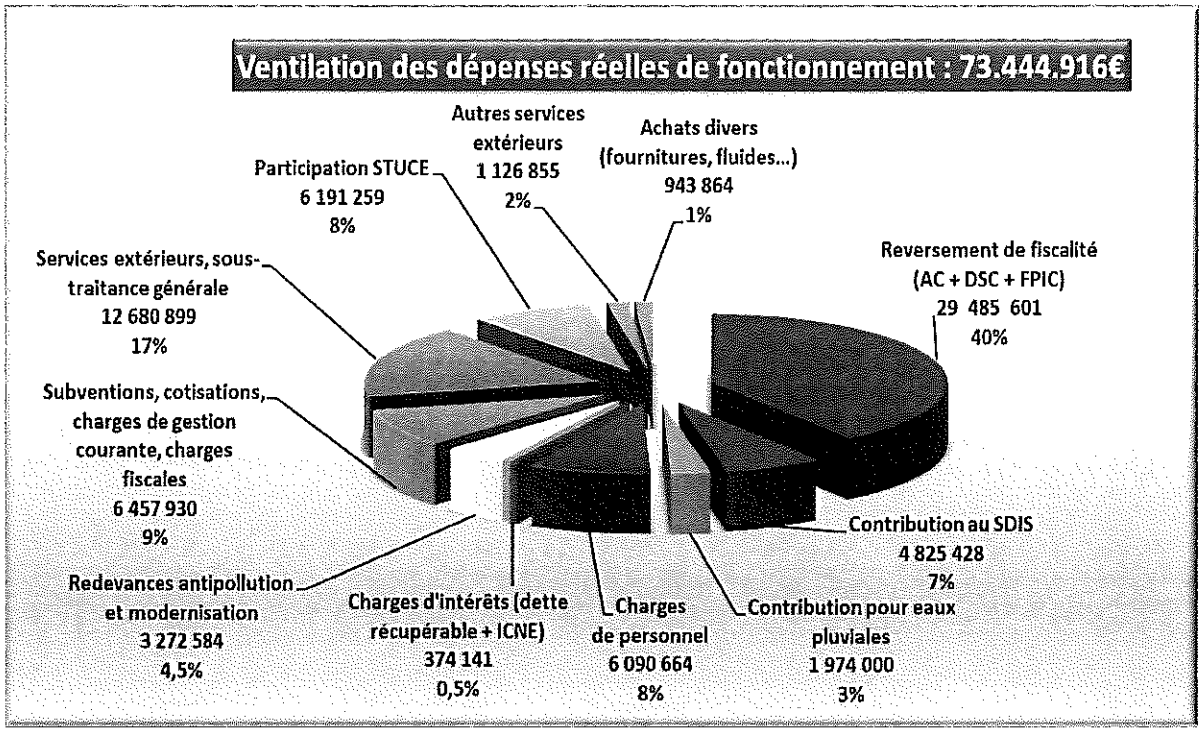

En regard des **73,445 M€** de dépenses de fonctionnement tous budgets confondus (hors ZA), il convient de relever qu'une part importante des ressources fiscales fait l'objet d'un reversement aux communes sous forme d'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire pour **29,486 M€** au lieu de 26,507 M€ en 2015 (40 % des dépenses de fonctionnement).
La hausse des dépenses s'explique au niveau du budget principal, par l'évolution de l'attribution de compensation (attribution de compensation nouvelle de 0,847 M€ pour les 6 communes entrantes en 2016 compensée par le transfert de recettes fiscales et l'ajustement exceptionnel de l'attribution de compensation de la ville de Colmar de 2,052 M€).

II. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE

En mouvements réels et tous budgets consolidés, l'épargne brute[1] est de **15,674 M€**, soit une diminution de **1,680 M€** par rapport à 2015 (17,354 M€), et ce, en raison de la baisse substantielle des concours de l'Etat (- 0,6 M €) et de l'augmentation plus importante des dépenses par rapport aux recettes.

EPARGNE BRUTE / EPARGNE NETTE							
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variation 2016/2015
Epargne Brute consolidée	14 008 532 €	17 856 653 €	16 557 506 €	18 085 510 €	17 354 377 €	15 673 992 €	-9,68%
Capital de la dette dont dette récupérable et RA	1 453 088 €	1 522 211 €	1 848 762 €	2 734 547 €	3 137 737 €	1 853 821 €	-40,92%
Autofinancement Net	12 555 443 €	16 334 442 €	14 708 744 €	15 350 962 €	14 216 640 €	13 820 170 €	-2,79%

[1] Epargne brute = différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors remboursement de la dette et cession des actifs.

Elle s'infléchit donc à nouveau en 2016, comme en 2015, mais reste cependant à un niveau élevé (taux de 17,6 %), grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et une évolution favorable des recettes fiscales.

La valeur de l'épargne brute par habitant représente un montant de 138 €, par rapport à la moyenne nationale pour les EPCI de 71 € par habitant (source : Villes de France).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution plus lente des dépenses de fonctionnement (lignes du bas en pointillés), et une tendance plus rapide à l'augmentation pour les recettes (lignes du haut en pointillés) depuis la création de Colmar Agglomération jusqu'à 2014. A partir de 2015 l'évolution de ces deux courbes s'inverse avec des dépenses qui augmentent plus fortement que les recettes.

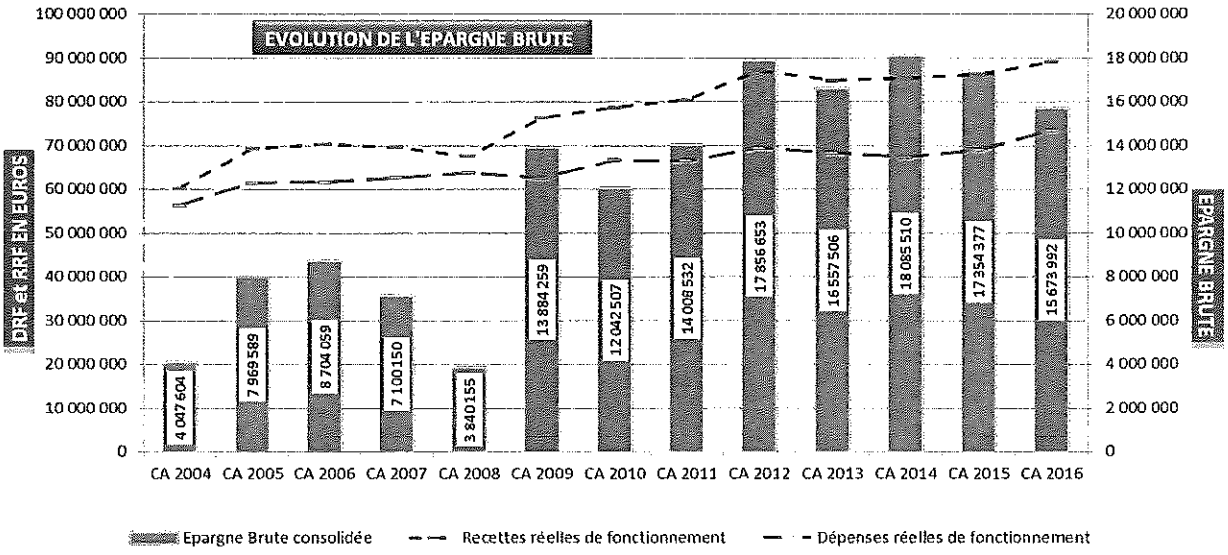

III. LES RECETTES ET DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes d'investissement permettant le financement du programme d'investissement :

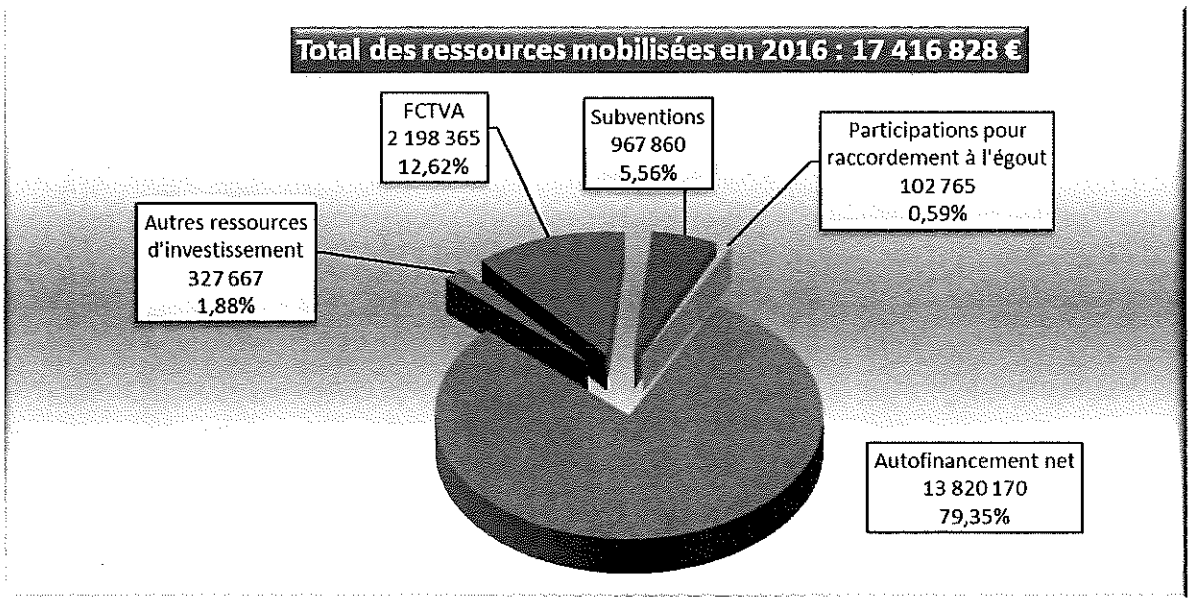

Le total des ressources mobilisées s'élève à **17,417 M€,** contre 17,289 M€ en 2015, permettant le financement du programme d'investissement dont notamment le remboursement du FCTVA qui représente 12,5 % du financement. L'épargne nette représente 79,35 % du total des ressources.
De ce fait, les réalisations d'investissement pour 2016 ont été financées sans recours à l'emprunt.

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement net) se sont élevées à **3 728 707 €** en forte augmentation par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par l'encaissement du FCTVA au titre des années 2015 et 2016 (2,2 M€), et de 495 K€ de participation des Hôpitaux civils de Colmar pour les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement liés à la construction du Pôle Femme Mère Enfant.

b) Le montant total des dépenses d'investissement (hors écritures d'ordre et remboursement de la dette en capital) réalisées en 2016 pour ces mêmes budgets s'élève à **11 576 343 €,** en diminution par rapport au CA 2015 de 33,04 %. Cette nette diminution s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets préparés en 2016 seront réalisés en 2017 (travaux de rénovation du siège administratif, construction de la nouvelle déchetterie Europe, acquisition de 7 bus...).

COLMAR AGGLOMERATION a réalisé 177 M € de dépenses d'investissements depuis sa création.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variation 2016/2015
BUDGET PRINCIPAL	6 260 886 €	9 305 615 €	8 352 722 €	9 347 049 €	6 474 066 €	4 960 742 €	-23,38%
EAU	2 069 633 €	2 571 950 €	2 261 681 €	2 870 099 €	3 396 207 €	2 531 449 €	-25,46%
ASSAINISSEMENT	2 128 104 €	2 025 488 €	1 582 063 €	4 594 139 €	3 031 346 €	1 904 155 €	-37,18%
GESTION DES DECHETS	1 696 084 €	1 620 010 €	2 473 848 €	4 223 868 €	3 701 068 €	1 349 956 €	-63,53%
TRANSPORTS URBAINS	1 010 892 €	423 014 €	1 039 765 €	276 728 €	686 537 €	830 041 €	20,90%
CAMPING	285 873 €	109 017 €	819 757 €	0 €	0 €	0 €	
Total (hors ZAE)	13 451 472 €	16 055 093 €	16 529 836 €	21 311 882 €	17 289 224 €	11 576 343 €	-33,04%

Le CA 2016 permet de constater un programme d'équipement de **11,576 M€**. A ce montant s'ajoute celui des travaux effectués sur les zones d'activités à savoir 176 569 €, ce qui porte **le total des investissements 2016 à 11 752 912 € (17 583 679 € en 2015).**

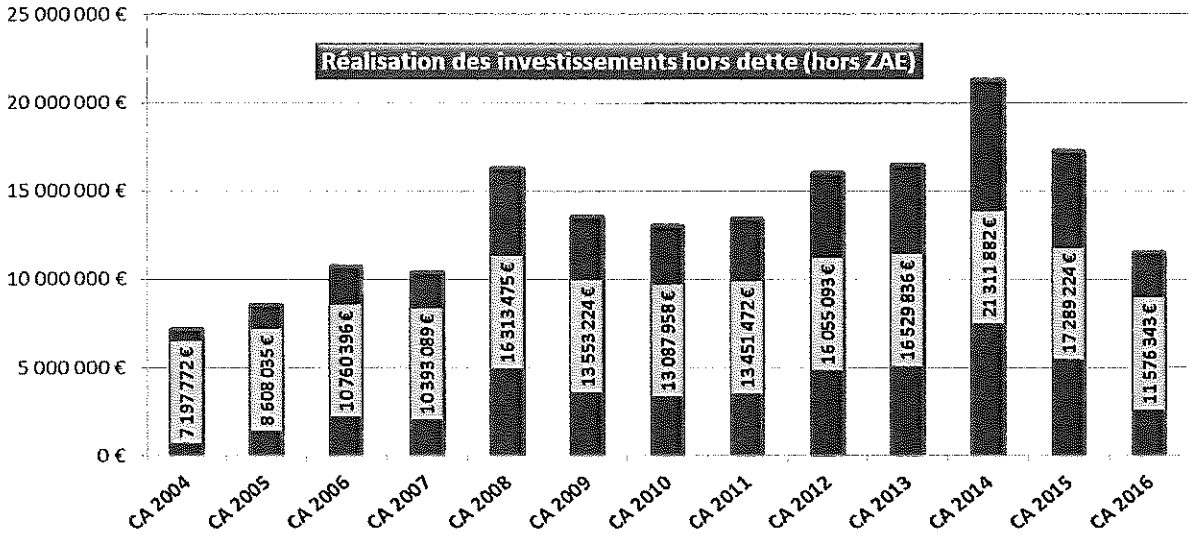

IV. L'EVOLUTION GLOBALE DE LA DETTE (HORS DETTE RECUPERABLE)

L'encours de la dette qui était de 4,155 M€ au 31/12/2015, a été porté **au 31/12/2016 à 5,206 M€** bien qu'aucun nouvel emprunt n'ait été contracté. La raison vient du fait que Colmar Agglomération a intégré en 2016 la dette en capital, d'un montant de 1,715 M€, des budgets annexes eau et assainissement de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Pour mémoire, hors compétences transférées, le recours à l'emprunt ne concerne que les budgets annexes eau et assainissement. En effet, Colmar Agglomération n'a jamais eu besoin d'emprunter dans le cadre de son budget principal, l'encours de ce budget provenant du transfert de contrats d'emprunt de la Ville de Colmar concomitant au transfert de la compétence enseignement supérieur et remboursés par cette dernière à Colmar Agglomération via un prélèvement annuel sur son attribution de compensation.

La dette se répartit à 65,12 % pour les prêts à taux fixe, 26,15 % pour les prêts à taux variable et 3,78 % pour un prêt à taux structuré transféré de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Le taux moyen pondéré global reste très modéré, il est de 2,47 %.

La durée de vie résiduelle de l'encours est de 11 ans et 1 mois, alors que pour la moyenne nationale des villes et EPCI de plus de 100 000 habitants, elle était de 13 ans et 7 mois en 2015.

Le ratio de désendettement [1] est de 4 mois, le niveau moyen de ce ratio pour les communautés d'agglomération étant de l'ordre de 4,5 années fin 2015 (source : Villes de France). Celui de l'encours de dette par rapport aux recettes de fonctionnement est inférieur à 6 % alors qu'il était de 115 % fin 2015 en moyenne nationale (source : Finance Active). Ces ratios démontrent parfaitement la capacité de désendettement de Colmar Agglomération.

Il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2016 (aucun depuis 2010).

[1] Epargne brute / capital resté dû ou nombre d'années d'épargne nécessaire pour se désendetter totalement.

PRESENTATION PAR BUDGET

I. LE BUDGET PRINCIPAL

1) *L'affectation du résultat 2016*

Le résultat total de fonctionnement 2016 s'élève à **1 266 827,05 €**, cumulé aux résultats antérieurs, il représente un excédent global de fonctionnement de **4 983 938,58 €** (cf tableau page 2), il vous est proposé de l'affecter de la manière suivante :

➔ **- 365 654,64 €** pour le financement de la section d'investissement 2016 ;
➔ **+ 3 801,65 €** d'excédent de financement des restes à réaliser ;
➔ **4 622 085,59 €** restent disponibles pour être affectés au compte 002 « résultat porté en réserve ».

2) *Les dépenses et les recettes de fonctionnement*

BUDGET PRINCIPAL							
FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variation 2016/2015
Dépenses réelles	37 191 579 €	39 007 334 €	40 211 972 €	38 565 757 €	39 980 707 €	43 316 234 €	8,34%
Recettes réelles	44 073 565 €	46 869 226 €	48 427 912 €	48 390 596 €	48 091 121 €	49 039 191 €	1,97%

a) *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement 2016 du budget principal, avec un total réalisé de **43 316 234 €,** ont augmenté de 8,34 % par rapport à 2015. L'augmentation de l'attribution de compensation (+ 2,8 M€) explique principalement cette évolution, avec l'intégration des 6 communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun (+ 847 K€) et l'ajustement exceptionnel de l'attribution de compensation de la ville de Colmar (+ 2 052 K€).
A signaler par ailleurs l'augmentation de la contribution au SDIS de + 160 K€ et des charges de personnel de + 152 K€, ainsi que la contribution au budget annexe des transports urbains mise en place suite à l'arrivée des 6 communes du Ried Brun (191 K€).

Au total, l'intégration des six communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun aura généré près d'1,3 M€ de dépenses supplémentaires sur le budget général, neutralisées par ailleurs par le transfert des recettes fiscales.

Elles se répartissent comme suit :

✓ ***Chapitre 012 - charges de personnel (+ 5,68 %)***

Le montant de la masse salariale hors budgets annexes est de **2 819 408 €** (+ 5,68 % par rapport à 2015), soit + 151 631 €. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du point d'indice de rémunération de la fonction publique au 1er février 2016 ainsi qu'à la prise en charge sur une année complète du service d'instruction des autorisations d'urbanisme alors qu'elle l'avait été sur 6 mois en 2015. S'y ajoute également le recrutement début 2016 d'un chargé de mission pour la plateforme OKTAVE.

Budget Général	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Masse salariale	1 234 070	1 714 872	1 893 058	1 950 903	1 907 400	1 919 910	2 008 637	2 115 887	2 667 777	2 819 408
Variation annuelle	11,48%	38,96%	10,39%	3,06%	-2,23%	0,66%	4,62%	5,34%	26,08%	5,68%

✓ ***Chapitre 011 – charges à caractère général (+ 2,90 %)***

- Compte 60 – achats : 144 542 € (+ 1,40 %)

Ces dépenses évoluent faiblement (+ 1 997 €) par rapport à 2015. Elles sont réparties de la manière suivante :

- **73 575 €** pour la consommation d'électricité (67 866 € en 2015) dont **12 964 €** pour le bâtiment administratif (15 502 € en 2015), **2 117 €** pour la base nautique (4 100 € en 2015), et **58 307 €** pour les aires d'accueil des gens du voyage de Colmar et de Horbourg-Wihr (42 293 € en 2015) ;
- **19 130 €** pour la consommation d'eau (21 597 € en 2015) ;
- **15 841 €** pour le chauffage urbain du bâtiment administratif (17 837 € en 2015) ;
- **13 450 €** pour les fournitures administratives (11 395 € en 2015).
  Le reste des charges du chapitre 60 correspond à des fournitures de voirie, des vêtements de travail, des produits d'entretien et diverses fournitures soit **22 546 €** (23 850 € en 2015).

- Compte 61 – services extérieurs : 531 169 € (+ 35,26 %)

Parmi les principales dépenses de ce chapitre figurent :

- la rémunération liée à l'exploitation des eaux pluviales versée à la Colmarienne des Eaux pour **246 019 €** (173 093 € en 2015) ;
- les opérations de maintenance des voiries de zones d'activités pour **22 330 €** (18 514 € en 2015) ;
- l'entretien des espaces verts des zones d'activités pour **30 030 €** (30 024 € en 2015), et de la base nautique pour **19 412 €** (19 740 € en 2015) ;
- la maintenance des bâtiments pour **19 155 €** (14 638 € en 2015), une augmentation due principalement à la réparation de l'ascenseur du bâtiment administratif mis hors service à cause des travaux (+ 2 957 €) ;
- les cotisations d'assurances qui diminuent et s'élèvent à **34 029 €** (40 184 € en 2015), suite au nouveau marché public attribué en 2016 ;
- les études et recherches pour **44 707 €** (6 144 € en 2015). Les principales études réalisées en 2016 ont été les suivantes : la thermographie aérienne (15 921 €), les zonages d'assainissement de Colmar et d'Herrlisheim (20 325 €) et une assistance dans le renouvellement du marché d'assurances (4 788 €).

- Compte 62 – autres services extérieurs : 2 691 086 € (- 1,67 %)

Sont compris dans ce poste :

- la contribution pour eaux pluviales au budget d'assainissement de **1 974 000 €,** en baisse par rapport à 2015 (2 333 000 €) conformément au BP 2016 compte tenu de la réduction du besoin de financement du programme d'investissements ;
- la contribution au budget annexe des transports urbains pour **190 800 €**, suite au transfert de la compétence transports des communes du Ried Brun ;
- les prestations du service Parc Autos de la ville de Colmar pour le fonctionnement de la fourrière auto pour **173 724 €** (123 492 € en 2015). A noter qu'un changement d'imputation comptable est intervenu en 2016, cette dépense est maintenant comptabilisée dans les charges à caractère général alors que jusqu'en 2015 elle était comptabilisée dans le chapitre des autres charges de gestion courante ;
- les frais d'actes et de contentieux pour **5 508 €** (35 265 € en 2015) ;
- les dépenses de communication (imprimés, guides, magazines...) pour **58 623 €** (57 694 € en 2015)
- le nettoyage des locaux administratifs pour **49 373 €** (35 892 € en 2015) ;
- les dépenses de télécoms pour **12 424 €** (12 628 € en 2015), les frais d'affranchissement pour **18 000 €,** alors qu'ils étaient de 15 928 € en 2015 ;
- les dépenses d'abonnement et de maintenance informatique pour **47 951 €** (29 732 € en 2015) ;
- la cotisation au Grand Pays de Colmar pour **74 024 €** (68 026 € en 2015) suite à l'augmentation du périmètre de Colmar Agglomération en 2016.

- Compte 63 – Impôts et taxes : 28 244 € (+ 1,48 %)

Il s'agit uniquement des taxes foncières.

✓ ***Compte 65 – autres charges de gestion : 7 369 400 € au total dont 4 825 428 € de contingent d'incendie (+ 3,4 % par rapport à 2015)***

Les différentes subventions, cotisations et contributions aux associations sont les suivantes :

- à l'Office de tourisme de Colmar pour **948 440 €** ;
- à l'Office de tourisme de Turckheim pour **38 606 €** ;
- au SIVOM du canton de Wintzenheim pour **14 550 €** ;
- à Colmar Alsace Tourisme Pays des Etoiles pour **30 618 €** ;
- à l'Office de tourisme des Bords du Rhin pour **3 517,50 €** ;
- au Pôle Métropolitain pour **18 840 €** ;
- au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour **8 066 €** ;
- au SCOT Colmar Rhin Vosges pour **20 748 €** ;
- à la Mission Locale des Jeunes pour **184 830 €** ;
- au titre du soutien au tissu économique local pour **123 412 €** (Alsace Biovalley, Agence d'attractivité d'Alsace, SIAE...);
- à l'association de l'Observatoire de la nature pour **87 000 €** ;
- à la SPA pour **72 122 €** ;
- au Groupement d'Action Sociale du personnel pour **25 000 €.**

Ce poste comporte également les différentes contributions liées :

- aux indemnités et charges sociales relatives aux fonctions électives pour **535 090 €** ;
- aux animations été pour **238 727 €** ;
- à l'ADIL 68 pour **25 000 €.**

✓ ***Compte 66 – charges financières : 237 952 € (- 20,5 %)***

L'encours du budget principal est constitué de deux dettes récupérables dans l'attribution de compensation de COLMAR, dont les intérêts s'élèvent à **226 918 €** ainsi que de deux emprunts transférés à CA (transfert de la compétence Enseignement Supérieur) dont les intérêts (intérêts courus non échus compris) s'élèvent à **3 740 €**. S'y ajoute le dernier remboursement pour **7 294 €** à Habitats Haute Alsace des intérêts de l'emprunt « GAIA » souscrit pour le portage foncier de l'opération Terrain Parc des Césars à Horbourg-Wihr.

✓ ***Compte 67 – charges exceptionnelles : 8 831 € (- 60 %)***

Ce compte budgétaire comprend notamment **3 500 €** de subventions versées à des organismes pour l'organisation d'évènements (le 23ème colloque d'œnométrie et la journée technique de l'INRA de Colmar) ainsi que des régularisations comptables relatives à des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs (**5 331 €**).

Le graphique ci-dessous permet de constater la répartition des dépenses de fonctionnement 2016, qui est comparable aux années 2014 et 2015 :

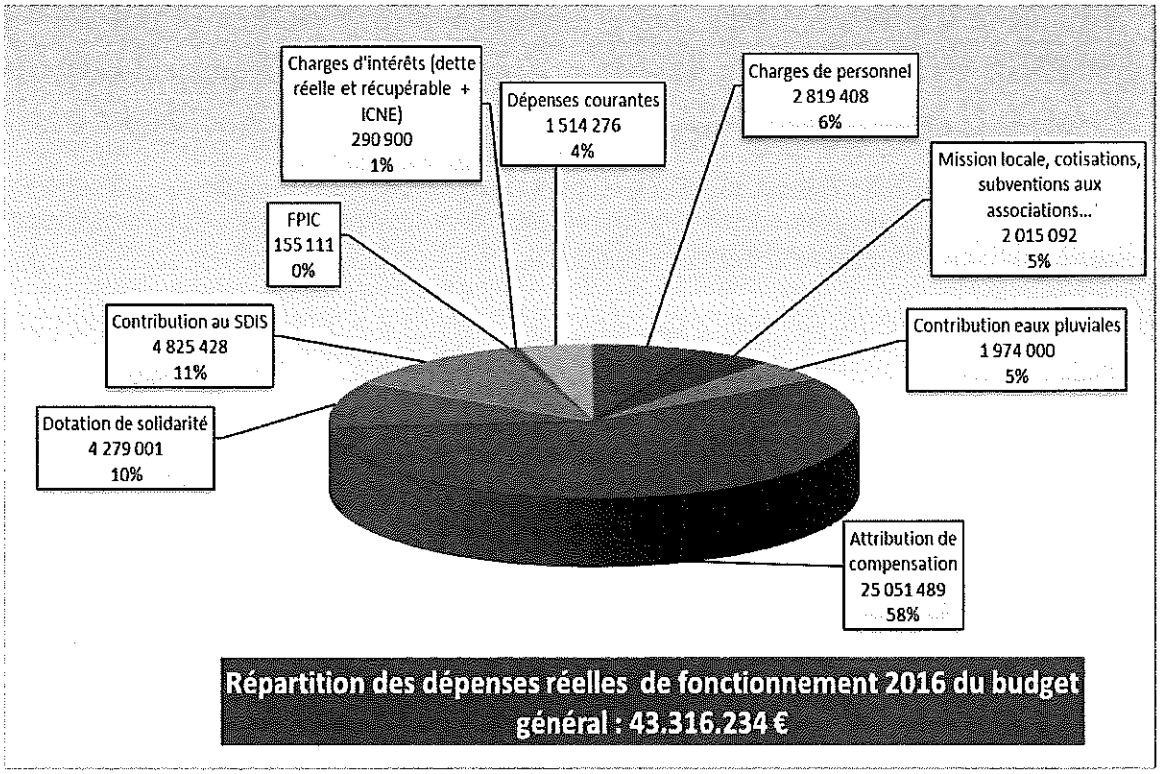

b) *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement avec **49 039 191 €** augmentent de 1,97 %, mais dans une moindre mesure que les dépenses notamment en raison de la nouvelle diminution des dotations de l'Etat de 0,6 M€.

✓ *Comptes 70 et 75 – produits et revenus : 1 232 819 € (+ 12,5 %)*

Ce poste comprend notamment les produits d'exploitation et domaniaux qui regroupent toutes les recettes liées aux animations été, à l'aire d'accueil des gens du voyage et à la base nautique.
Ces comptes enregistrent par ailleurs les reversements concernant les personnels mis à disposition de la Mairie de Colmar et des syndicats intercommunaux (SITEUCE, SITDCE et SCOT) ainsi que les loyers facturés pour l'occupation du bâtiment administratif de Colmar Agglomération par ces mêmes syndicats.
L'augmentation par rapport à 2015 est principalement due à la poursuite de la mutualisation des services entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar qui se traduit par une hausse des charges de personnels facturées à la Ville de Colmar de + 96 061 €, ainsi qu'à la facturation des prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme aux trois communautés de communes (Pays de Brisach, Vallée de Munster et Vallée de Kaysersberg) qui augmente de 61 700 €, car en 2015 seul le 2ème semestre avait été facturé.

✓ *Comptes 73 – Impôts & taxes : 35 073 365 € (+ 4,1 %)*

Le produit fiscal 2016 s'élève à 34 757 227 €, hors FPIC (155 111 €) et recettes de la fourrière auto (161 028 €). Il a progressé de 3,95 %, soit 1 320 197 € de produits fiscaux supplémentaires, grâce notamment à la CFE qui augmente de 1 054 824 €.

La progression des produits fiscaux de la TH est due uniquement au transfert des recettes fiscales de la communauté de communes du Pays du Ried Brun (+ 930 K€) car les bases nettes totales reculent de 0,92 % pour la TH (hors périmètre communes du Ried Brun).

Au niveau de la CFE, les produits 2016 ont augmenté de 814 316 € pour 3 raisons :

a) la hausse de 1,5 % du taux de la CFE de 24,03 % à 24,39 %, soit un produit supplémentaire de 179 472 € (hors périmètre communes du Ried Brun) ;
b) les bases ont progressé plus de + 3,45 % (hors périmètre communes du Ried Brun). Soit un produit supplémentaire de 391 288 € ;
c) le transfert des produits de CFE des communes du Ried Brun de 243 556 €.

A ces 814 316 € de produits de CFE 2016 supplémentaires, il y a lieu d'ajouter un recouvrement plus important en 2016 de produits de CFE issus des rôles supplémentaires de + 240 508 €.

Les produits de CVAE enregistrent une baisse importante de - 553 K€ (hors produits de CVAE des communes du Ried Brun) dont une grande partie est la conséquence de la fermeture des usines MAHLE PISTONS à Ingersheim.

PRODUITS FISCAUX	Produits 2015	Produits 2016	Variation en %
Taxe d'Habitation	9 810 308 €	10 657 736 €	8,64%
Foncier Non Bâti	43 936 €	48 568 €	10,54%
TA Foncier Non Bâti	136 918 €	140 170 €	2,38%
CFE	11 911 344 €	12 725 660 €	6,84%
CFE années antérieures	207 460 €	447 968 €	115,93%
CVAE	7 821 685 €	7 415 964 €	-5,19%
IFER	749 905 €	773 241 €	3,11%
TASCOM	1 948 185 €	2 017 996 €	3,58%
FNGIR	807 289 €	529 924 €	-34,36%
TOTAL PRODUITS	**33 437 030 €**	**34 757 227 €**	**3,95%**

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, **Colmar Agglomération applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France.** La pression fiscale sur les ménages en 2016 n'a pas augmenté avec un taux de taxe d'habitation identique depuis 2011 (8,27 %[1]). Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'a pas été augmenté non plus, se situant à 7,95 %[2].

Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) fixé à 24,39 %[3], reste 2,5 points inférieur au taux moyen national 2016 de l'ensemble des communautés d'agglomération.

Par ailleurs, Colmar Agglomération ne prélève pas de taxe sur le foncier bâti sur les ménages et les entreprises [4].

La norme statistique appelée « effort fiscal » permet de déterminer la pression fiscale sur les ménages par rapport à la moyenne nationale. **Dans cette série qui comprend 181 agglomérations métropolitaines, Colmar Agglomération se situe à la 9ème position parmi les communautés d'agglomération les moins imposées de France, et la première de la région Grand Est.**

L'économie faite en 2016 par les contribuables de Colmar Agglomération est de plus de 12 M€ pour les trois taxes principales (TH-TEOM-CFE), et la TFB selon la répartition suivante :

① *Taxe d'habitation* : 129 156 713 € de base x 0,98 (9,25% - 8,27%), soit **1 265 736 € d'économie** par rapport au taux moyen national.

② *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères* : 125 608 731 € de base x 2,63 (10,58% - 7,95%), soit **3 303 510 € d'économie** par rapport au taux moyen national.

③ *Cotisation foncière des entreprises* : 52 587 054 € de base x 2,47 (26,86% - 24,39%), soit **1 298 900 € d'économie** par rapport au taux moyen national.

④ *Taxe sur le foncier bâti* : 138 436 270 € de base x 4,49 (4,49% - 0%), soit **6 215 788 € d'économie** par rapport au taux moyen national.

[1] *Taux TH national moyen : 9,25%*
[2] *Taux TEOM national moyen : 10,58%*
[3] *Taux CFE national moyen : 26,86 %*
[4] *Taux TFB national moyen : 4,49%*

✓ ***Comptes 74 – dotations, subventions et participations : 12 669 867 € (- 4,32 %)***

Ce chapitre enregistre essentiellement la DGF ainsi que les attributions de péréquation et de compensation fiscales, dont le détail est dans le tableau ci-après :

DOTATIONS ET COMPENSATIONS	Produits 2015	Produits 2016	Variation en %
DGF	12 142 328 €	11 559 479 €	-4,80%
Alloc. comp. TH	441 196 €	358 102 €	-18,83%
DCRTP	424 479 €	424 479 €	0,00%
DUSCTP	91 612 €	78 906 €	-13,87%
RCE + ZRU	7 575 €	10 619 €	40,18%
TOTAL	**13 107 190 €**	**12 431 585 €**	**-5,15%**

Intégrant la 3ème année de contribution au redressement pour une somme de - 627 703 € (- 839 249 € cumulé en 2014 et 2015), la dotation d'intercommunalité est passée de 3 360 310 € en 2015 à 2 771 216 € en 2016, soit - 17,5 %. Pour mémoire elle était de 4 392 401 € en 2013, **soit une réduction de plus d'1,6 M€ en 3 ans.** Une réduction tout à fait anormale en 2016 compte tenu que l'intégration des 6 communes de la communauté de communes du Pays du Ried Brun aurait dû s'accompagner d'un transfert de DGF entre 350 000 € et 400 000 €, ce qui n'a pas été le cas.

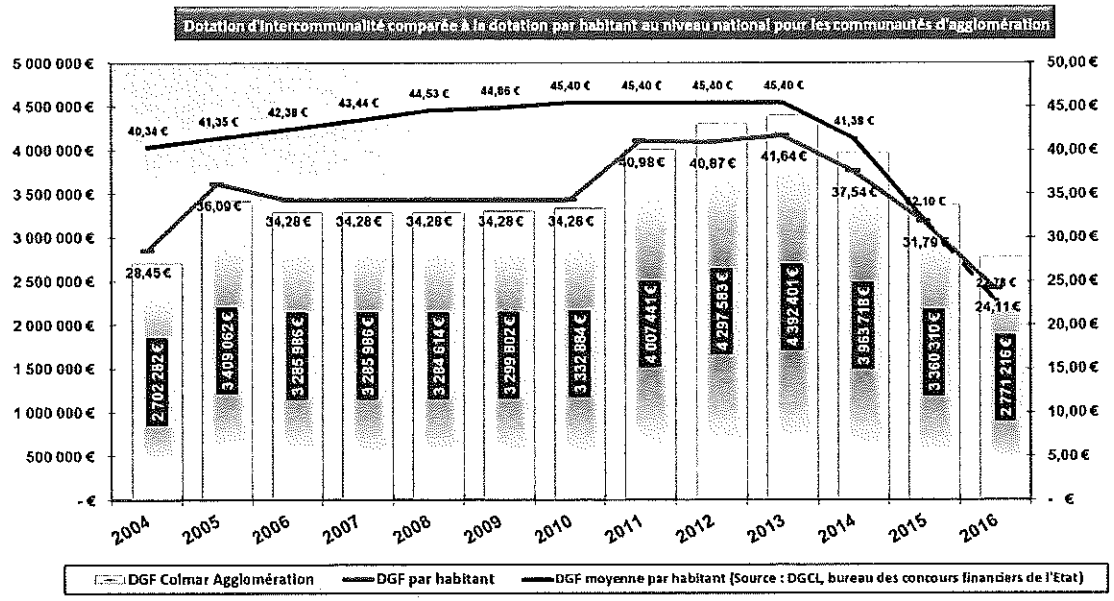

Données Observatoire des Finances Locales 2016 (DGCL)

Le montant total au titre de la DGF 2016 (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) s'élève ainsi à 11 559 479 €, soit une réduction de 0,59 M€ par rapport à 2015 (12 142 328 €).

Il convient à ce titre de rappeler que deux contentieux relatifs aux dotations de l'Etat sont en cours, l'un concerne le calcul de la dotation d'intercommunalité 2016 (DGF) pour la raison expliquée ci-dessus et l'autre est relatif au prélèvement de l'Etat de 2012 à 2014 sur les produits de la TASCOM, dont la perte est estimée entre 4 M€ et 5 M€.

Sur ce dernier litige, le gouvernement a tenté de régulariser son erreur par des dispositions législatives. Il reste à savoir si lesdites dispositions peuvent légalement avoir un effet rétroactif.

Les autres recettes de ce chapitre sont des participations de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (73 056 €), et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'aide au fonctionnement de l'Espace Info Energie (109 249 €) et de la plateforme OKTAVE (40 875 €).
A noter que les recettes générées par les prestations du service SIG TOPO auprès des communes membres, s'élèvent à 15 102 €.

- ✓ ***Comptes 013 et 77 – atténuations de charges et produits exceptionnels : 63 139 € (+ 29,3 %)***

Il s'agit essentiellement de la participation des agents au financement des tickets restaurants (44 240 €) et des remboursements de charges sociales (11 736 €).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des recettes de la section de fonctionnement :

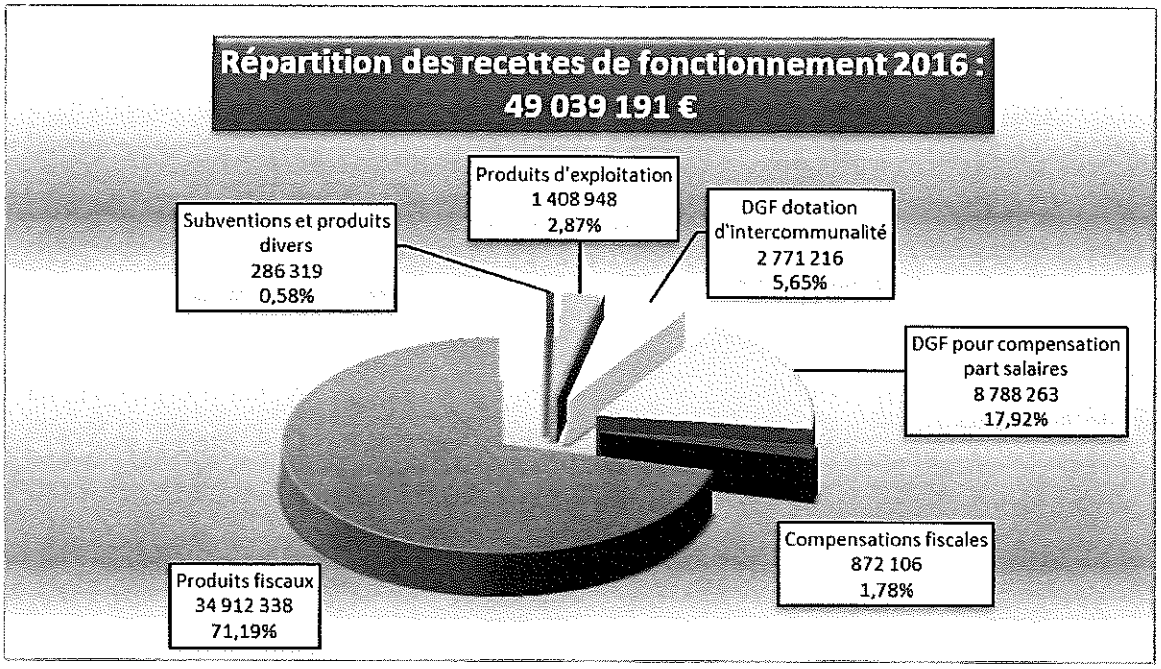

3) L'évolution de l'épargne brute

L'épargne brute, comme le démontre le graphique ci-dessous, est en recul pour la deuxième année consécutive du fait que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Elle s'élève en 2016 à 5,723 M€ contre 8,110 M€ en 2015 (- 29 %).
Compte tenu d'un remboursement de la dette en capital de 1,306 M€, l'épargne nette atteint en 2016, 4,467 M€ contre 5,432 M€ en 2015 (- 18 %).

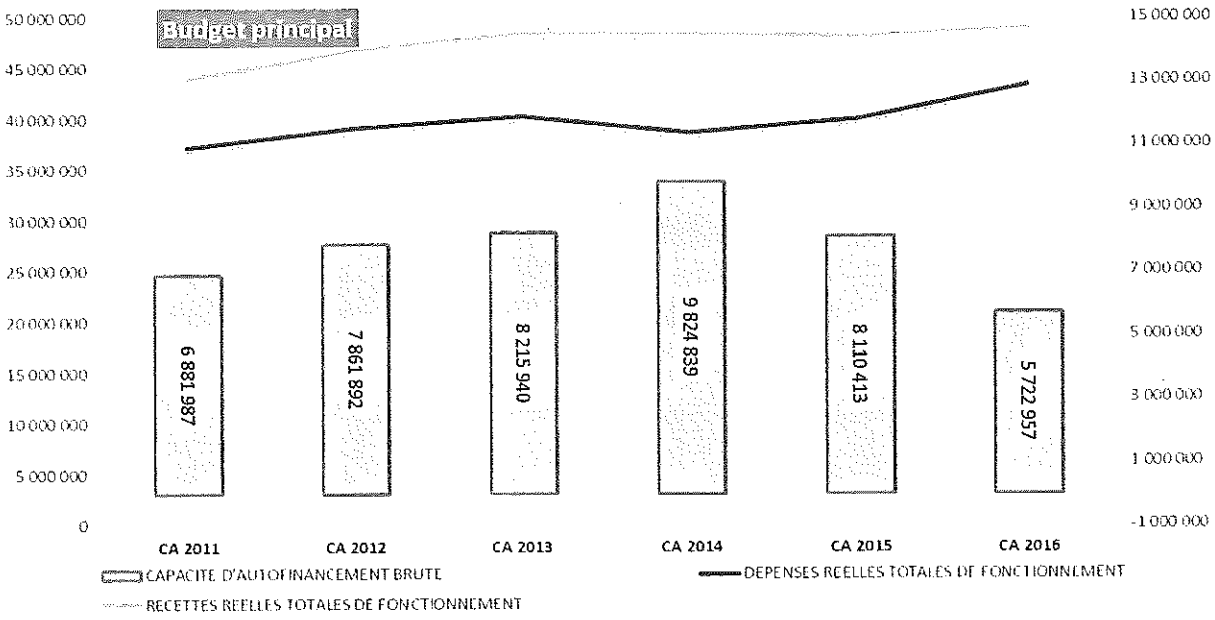

4) Les dépenses et les recettes d'investissement

a) ***Les dépenses d'équipement*** s'élèvent à **4 960 742 €** (6 474 066 € en 2015) et sont en diminution de 23,37 %.

Le montant de ces réalisations d'investissement est inférieur à la moyenne de ces dernières années, compte tenu qu'un certain nombre de projets préparés en 2016 seront réalisés en 2017 comme par exemple la rénovation du bâtiment administratif dont les travaux ont commencé fin 2016.

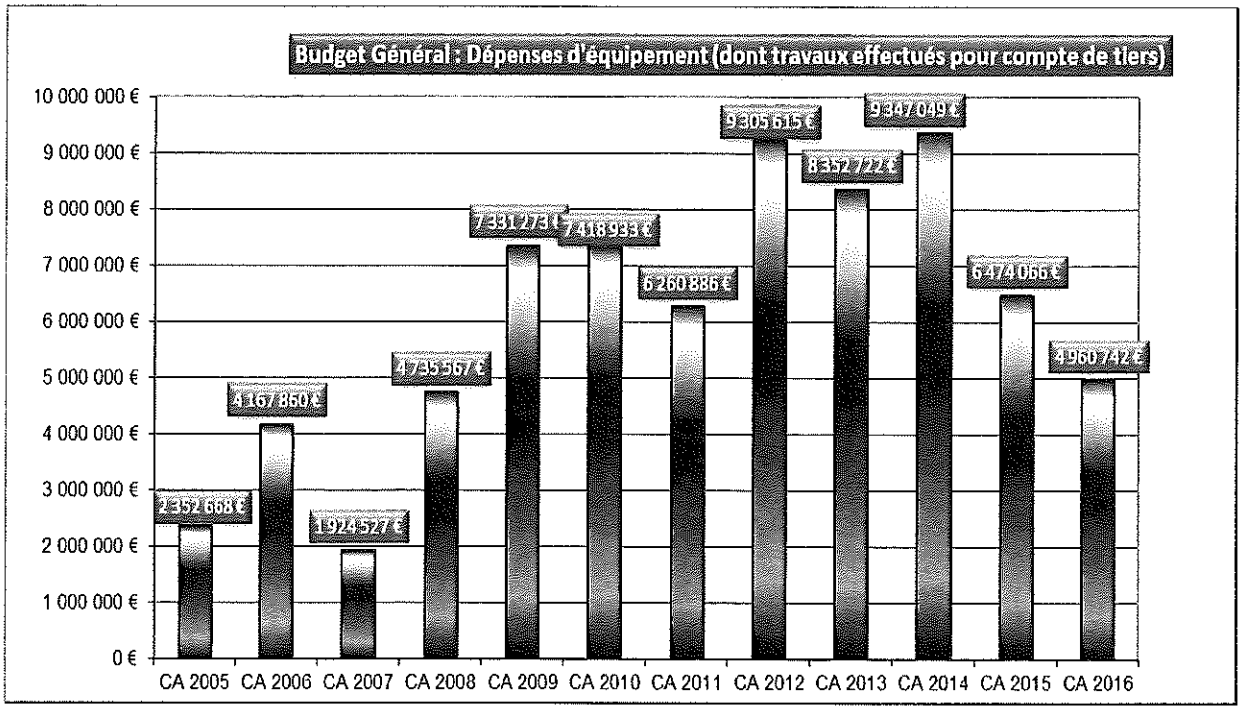

Les principales dépenses d'équipement sont :

- Programme d'eaux pluviales 2016 : **1 184 759 € réalisés**, contre 2 285 036 € en 2015.

Le programme d'investissement est constitué d'Autorisations de Programme – Crédits de Paiement arrêtés annuellement. Les principales opérations réalisées sont les suivantes :

- renouvellement des réseaux : **326 248 €** (notamment le secteur de La Forge à Wintzenheim, la Grand'Rue à Turckheim et la rue du Presbytère à Houssen) ;
- extension des réseaux : **709 641 €** (secteur Krebs-weg et rue Lavoisier à Colmar, les rues Est, des Vosges, Weiss, et de la Fecht à Houssen, rue du rempart à Ste Croix en Plaine, rue de l'Ill à Horbourg-Wihr, parking de la rue Chopin à Colmar ...) ;
- ouvrages : **48 693 €** (suite de l'installation de dispositifs d'auto surveillance des déversoirs d'orage à Herrlisheim) ;
- renforcement des réseaux d'eaux pluviales à Wintzenheim : **31 928 €.**

- la réfection des voiries des zones d'activités (rues Lavoisier et Banger-weg à Colmar et la zone est d'Horbourg-Wihr ...) pour **1 304 565 €** dont les travaux relatifs à la rue de Mulhouse effectués pour le compte de la ville de Horbourg-Wihr pour **298 485 €** ;

- l'acquisition du bâtiment de la SCI COLFRAMIDO rue d'Agen à Colmar pour **200 000 €** ;

- l'étude sur la réhabilitation de la friche sud de la gare de Colmar pour **41 775 €** ;

- des travaux d'aménagement sur la base nautique de Colmar – Houssen pour **703 932 €** ;

- le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment administratif pour **102 040 €** ;

- l'acquisition de logiciels pour le service SIG TOPO pour **46 817 €** ;

- les fonds de concours versés aux communes pour leurs travaux d'investissement pour un montant total de **987 131 €** en 2016 ont permis de financer les opérations suivantes :
  - les travaux d'aménagement de la ZAC Waldstucke à Bischwihr pour **13 744 €**,
  - la réfection du lavoir communal ainsi que divers travaux d'aménagement à Herrlisheim pour **29 717 €**,
  - les travaux d'aménagement des rues Kennedy et de la Promenade à Ingersheim pour **194 500 €**,
  - du chemin rural Linsenlandweg à Niedermorschwihr pour **12 300 €**,
  - des travaux aux abords de la mairie et de l'école élémentaire (parking, cour) à Sainte Croix en Plaine pour un montant de **177 975 €**,
  - la rénovation du centre socio-culturel ainsi que l'aménagement d'un columbarium à Sundhoffen pour un montant de **124 037 €**,
  - les travaux de mise en valeur de la Grand'Rue et d'aménagements intérieurs de l'Espace Rive Droite à Turckheim pour **157 144 €**,
  - les travaux de mise en sécurité routière de la Forge à Wintzenheim pour **273 339 €**,
  - la création d'une aire de jeux à Zimmerbach pour **4 375 €.**

- Les autres fonds concours de CA qui ont été versés sont les suivants :
  - aides versées aux particuliers réalisant des travaux d'économie d'énergie (chaudière à condensation, travaux d'isolation...) : **244 466 €** ;
  - aides à l'investissement matériel versées aux entreprises pour **29 489 €.**

b) ***Les recettes réelles d'investissement*** s'élèvent à **1 467 794 €**, avec en particulier :

- la participation reçue de la commune de Houssen pour les travaux d'eaux pluviales (co-maîtrise d'ouvrage) de **105 914 €** ;
- les subventions reçues concernent :
  - Le Conseil Départemental du Haut Rhin pour **82 212 €** pour le financement des travaux de voirie dans les Zones d'Activités (rue Lavoisier à Colmar) ;
  - L'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour **42 828 €** au titre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales à Wintzenheim et pour le diagnostic écologique en vue de l'extension de la base nautique.
- le FCTVA au titre des investissements des années 2014 et 2015 pour **997 789 €** ;
- le fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI) rembourse les avances effectuées par son intermédiaire pour ALSABAIL à hauteur de **148 991 €.**

II. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

1) *Affectation du résultat 2016*

Le résultat d'exploitation du budget de l'eau en 2016 s'élève à **980 897 €** (cf tableau page 2), il vous est proposé de le répartir de la manière suivante :

➔ **- 816 717,23 €** pour le financement de la section d'investissement 2016 ;
➔ **+ 55 958,98 €** d'excédent de financement des restes à réaliser ;
➔ **220 138,75 €** restent disponibles pour être affectés au compte 002 « résultat porté en réserve ».

2) *Les dépenses réelles de fonctionnement (- 1,74 %)*

Elles s'élèvent à **7 496 367 €** et affichent une baisse de 1,74 % (- 133 K€) par rapport à 2015. Les frais financiers liés au remboursement de la dette ont augmenté compte tenu de la reprise d'un emprunt contracté par l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Budget annexe Eau	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
DEPENSES D'EXPLOITATION	**7 669 058**	**7 292 765**	**7 484 902**	**7 637 874**	**7 589 697**	**7 454 191**	**-1,79%**
chapitre **012** : charges de personnel	112 931	86 311	84 481	78 499	85 358	117 936	**38,17%**
Compte **60** : Achats et variation de stock	52 817	51 040	53 000	60 300	134 797	127 859	**-5,15%**
Compte **61** : sous traitance générale	3 188 127	3 287 058	3 288 127	3 422 500	3 417 078	3 452 761	**1,04%**
Compte **61** : services extérieurs et études	1 571	250	1 250	11 046	272	3 275	**1105,29%**
Compte **62** : autres services extérieurs	4 469	10 742	6 132	32 612	8 200	10 427	**27,16%**
Compte **63** : taxe foncière	4 171		8 703	998	1 581	1 203	**-23,91%**
Compte **6371** : redevance de prélèvement	479 330	386 199	377 645	410 000	398 543	396 380	**-0,54%**
Compte **67 et 65** : autres charges de gestion	25 642	120 680	24 035	133 700	8 968	51 445	**473,64%**
Compte 701249 : Redevance Pollution d'origine Domestique	2 200 000	2 155 800	2 179 127	2 073 215	2 114 000	1 885 566	**-10,81%**
Compte 706129 : Redevance Modernisation des réseaux de collecte	1 600 000	1 194 685	1 462 403	1 415 004	1 420 900	1 387 018	**-2,38%**
Reprise déficit de fonctionnement CCPRB (C. 678)						*20 321*	
Intérêts (frais financiers compte 66)	51 528	58 368	50 178	46 754	39 715	42 175	**6,20%**
Autres charges financières dont pénalités actuarielles (article 668)			814				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**7 720 586**	**7 351 133**	**7 535 895**	**7 684 628**	**7 629 412**	**7 496 367**	**-1,74%**

3) *Les recettes réelles de fonctionnement (- 4,57 %)*

D'un montant de **10 013 814 €**, elles diminuent de 4,57 % du fait de la baisse des redevances reversées à l'Agence de l'Eau. Cette baisse ponctuelle est due à un retard dans le suivi des factures aux abonnés par la Colmarienne des Eaux qui a nécessité un ajustement des recettes à rattacher fin 2016. Car abstraction faite de la redevance antipollution et de la redevance pour la modernisation des réseaux, **les recettes d'exploitation augmentent de 2,37 %.**

Budget annexe Eau	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	9 533 692	9 805 405	10 065 909	9 896 154	10 468 067	9 983 767	-4,63%
Comptes70111 : produits des ventes d'eau - *PART VARIABLE*	5 075 782	5 100 000	5 353 136	5 124 271	5 548 646	5 496 717	-0,94%
Comptes701241 : Reversement redevance pollution domestique	2 192 835	2 192 725	2 143 382	2 076 634	2 147 035	1 846 145	-14,01%
Comptes 704 : Travaux	314 261	456 921	322 092	454 382	326 874	504 098	54,22%
Comptes706121 : Revers. Redevance modernisation reseaux collecte	1 368 666	1 411 888	1 433 580	1 417 417	1 575 719	1 236 738	-21,51%
Comptes7064 : location de compteurs - *PART FIXE*	401 533	510 000	696 782	691 172	750 500	760 293	1,30%
Comptes7068 : autres prestations de services	86 646	75 204	75 193	77 024	61 216	65 900	7,65%
Comptes 7088 : autres produits+7084+764	93 969	58 667	41 745	55 254	58 076	73 877	27,21%
Solde	1 813 106	2 454 272	2 530 014	2 211 525	2 838 656	2 487 400	-12,37%
Produits exceptionnels	17 218	515 978	29 718	364 980	25 436	30 048	18,13%
compte 748 : subvention d'exploitation	13 036	326 414	12 974	13 245	13 561	17 748	30,88%
compte 77 : produits exceptionnels+768+75+6419+76	4 182	189 564	16 744	351 735	11 875	12 300	3,58%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 550 909	10 321 383	10 095 627	10 261 134	10 493 503	10 013 814	-4,57%

4) *L'évolution de l'épargne*

L'autofinancement brut dégagé par la section d'exploitation de ce budget diminue et s'élève à **2,517 M€** (2,864 M€ en 2015) ce qui laisse, compte-tenu d'un remboursement de la dette en capital de 152 K€, un autofinancement net de **2,365 M€,** contre 2,733 M€ en 2015.

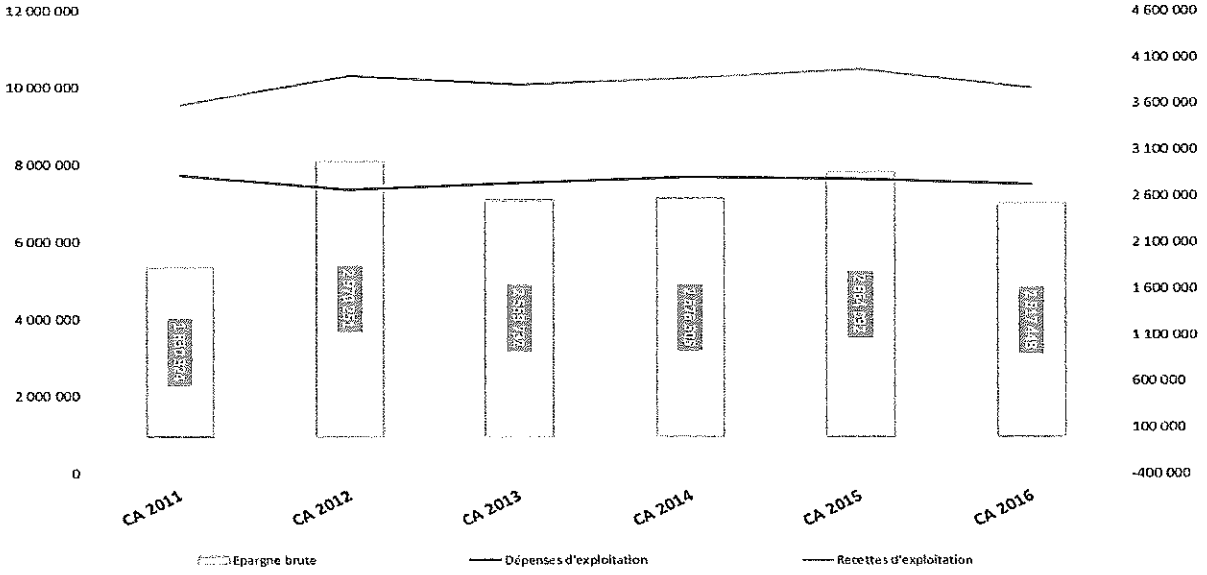

5) Les dépenses réelles d'investissement (- 25,46 %)

Le programme d'investissement 2016 s'élève à **2 531 449 €** soit une baisse de 25,46 %.
Un volume d'investissement qui s'inscrit dans la moyenne des réalisations de ces dernières années.

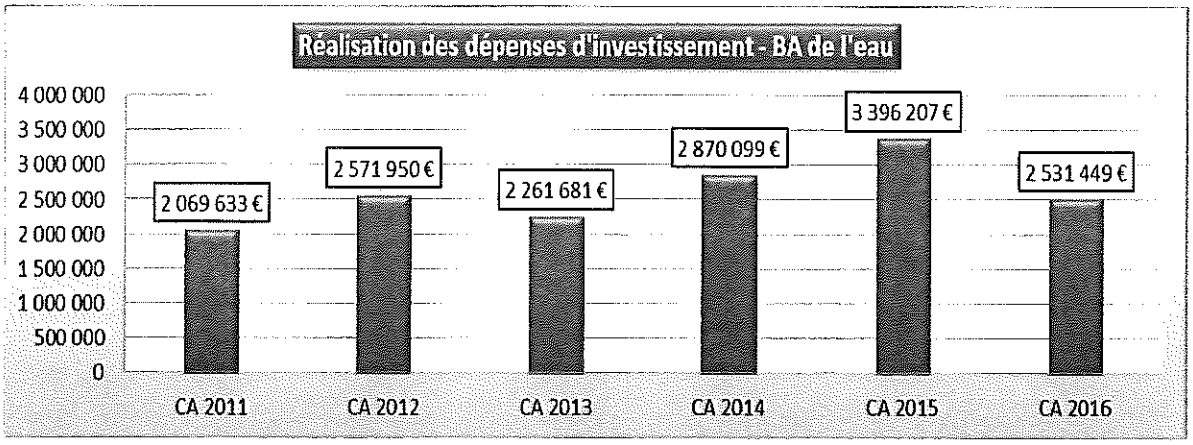

Il est constitué d'Autorisations de Programme – Crédits de Paiement arrêtés annuellement. Les principales opérations réalisées sont les suivantes :

- Renouvellement des réseaux : **1 263 516 €** (secteur Krebs-Weg, rues d'Ostheim, Schwendi, Schlumberger, Kléber et Schweitzer à Colmar, La Forge à Wintzenheim, Grand' Rue et rues Etroite et des Forgerons à Turckheim, rues Neuve et du Chanoine à Wettlosheim, Grand'Rue à Jebsheim, secteur Bourgogne à Horbourg-Wihr ...) ;
- Extension des réseaux : **8 737 €** (giratoire route de Colmar à Turckheim, Bangerthutten-weg à Colmar).
- Mise en conformité et modernisation des ouvrages : **569 493 €** (réhabilitation du réservoir d'Ingersheim...)
- Travaux de branchement au réseau : **667 302 €.**

S'ajoute à ces dépenses d'équipement, le remboursement des annuités d'emprunt pour **152 249 €.**

6) Les recettes réelles d'investissement : 478 017 € (- 25,6 %)

Le montant des subventions perçues en 2016 d'élève à **43 473 €**, il s'agit de deux subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse destinées à financer des équipements de mesures de débits et le solde d'une subvention relative à la sectorisation du réseau de distribution Jebsheim – Sainte Croix en Plaine.

Mais la recette la plus importante est le versement de la participation de **432 877 €** des Hôpitaux civils de Colmar pour les travaux de réseaux d'eau liés à la construction du Pôle Femme Mère Enfant.

Au niveau des recettes financières, la reprise partielle de l'excédent d'investissement issue du budget annexe de l'Eau de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun a été comptabilisée pour **132 049,70 €** sur le compte 1068.

III. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1) *Affectation du résultat 2016*

Le budget de l'assainissement présente un résultat d'exploitation 2016 de **2 488 880,52 €**, cumulé aux résultats antérieurs, il représente un excédent global de fonctionnement de **2 912 643,51 €** (cf tableau page 2), il vous est proposé de le répartir de la manière suivante :

➔ **+ 1 941 327,36 €** de ressources de financement de la section d'investissement 2016 qui viennent augmenter l'excédent de clôture (4 853 970,87 €) ;

➔ **- 1 867 462,16 €** de besoin de financement des restes à réaliser ;

➔ **2 986 508,71 €** restent disponibles pour être affectés au compte 002 « résultat porté en réserve ».

2) *Les dépenses réelles d'exploitation (+ 4,03 %)*

En hausse de 4,03 %, elles s'élèvent à **5 811 316 €** (pour 5 586 307 € en 2015).

Budget annexe Assainissement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
DEPENSES D'EXPLOITATION	5 508 623	5 612 121	5 382 928	5 608 327	5 538 754	5 717 302	3,22%
chapitre 012 : charges de personnel	55 645	42 364	41 320	38 326	41 641	57 303	37,61%
Compte 60 : Achats et variation de stock	3 060	3 398	2 163	1 810	13 576	14 195	4,56%
Compte 61 : sous traitance générale	2 144 490	2 093 860	2 101 300	2 282 940	2 237 396	2 274 574	1,66%
Compte 61 : services extérieurs et études	1 588	8 381	43 968	27 042	5 446	3 689	-32,25%
Compte 62 : autres services extérieurs	5 090	213 768	116 185	109 240	120 612	133 186	10,43%
Compte 67 et 65 : contribution au SITEUCE et autres charges	3 291 125	3 240 919	3 069 229	3 141 687	3 110 978	3 227 769	3,75%
Compte 63 : taxe foncière							
Compte 63 : autres taxes	7 625	9 430	8 762	7 282	9 106	6 586	-27,68%
Intérêts (frais financiers compte 66)	79 622	97 359	64 497	55 442	47 553	94 014	97,70%
Autres charges financières dont pénalités actuarielles (article 668)			27 840				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 588 245	5 709 479	5 475 265	5 663 769	5 586 307	5 811 316	4,03%

La hausse de la contribution au SITEUCE en hausse de 3,75 % et l'augmentation des intérêts des emprunts de 97,7 % (suite à la reprise de la dette de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun) expliquent une grande partie de cette évolution des dépenses.

3) *Les recettes réelles d'exploitation : 9 551 542 € (+ 10,05 %)*

Hors contribution pour eaux pluviales, les recettes de fonctionnement augmentent de **19,4 %** après avoir diminué de 0,68 % en 2015. La principale raison de cette hausse est due aux redevances d'assainissement qui augmentent de près de 600 K€ (+ 10,76 %).

A noter qu'en 2016, un montant exceptionnel de **227 782,45 €** a été comptabilisé suite à la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe d'assainissement de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Budget annexe Assainissement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	**5 417 154**	**5 424 842**	**5 780 879**	**5 953 258**	**6 265 100**	**7 473 008**
Compte **704** : Travaux	230 713	305 569	258 868	456 912	249 426	553 768
Compte **70128** : autres taxes et redevances	284 783	-8 618				
Comptes**70611** : redevance d'assainissement	4 889 388	5 096 905	5 497 197	5 422 074	550 582	272 118
Comptes**70611** : ***PART FIXE***					457 360	517 948
Comptes**70611** : ***PART VARIABLE***					4 563 242	5 380 642
Comptes**70613** : Abonnement Assainissement			2 547	63 863	437 916	503 040
Comptes **7062** : Redevances assainissement non collectif	9 109	10 430	18 911	3 805	2 225	6 410
Comptes 7068 : autres prestations de services	3 161	20 555	3 355	6 604	4 350	11 300
Reprise excédent de fonctionnement CCPRB (C. 778)						*227 782*
Produits exceptionnels	**2 272 052**	**2 392 294**	**2 846 982**	**2 769 476**	**2 414 266**	**2 078 534**
compte 748 : subvention d'exploitation+75+76+741	167 882	113 701	104 528	97 735	80 399	101 248
Compte 747 : Contributions eaux pluviales	2 100 000	2 050 000	2 633 000	2 333 000	2 333 000	1 974 000
compte 77 : produits exceptionnels+791	4 170	228 593	109 453	338 741	867	3 286
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**7 689 206**	**7 817 136**	**8 627 860**	**8 722 734**	**8 679 366**	**9 551 542**

4) L'évolution de l'épargne

L'épargne brute se maintient à un bon niveau à **3,740 M€** et augmente même par rapport à 2015 (3,093 M€). L'épargne nette s'élève à **3,344 M€** contre 2,765 M€ en 2015, compte tenu d'un remboursement de la dette en capital de 396 K€.

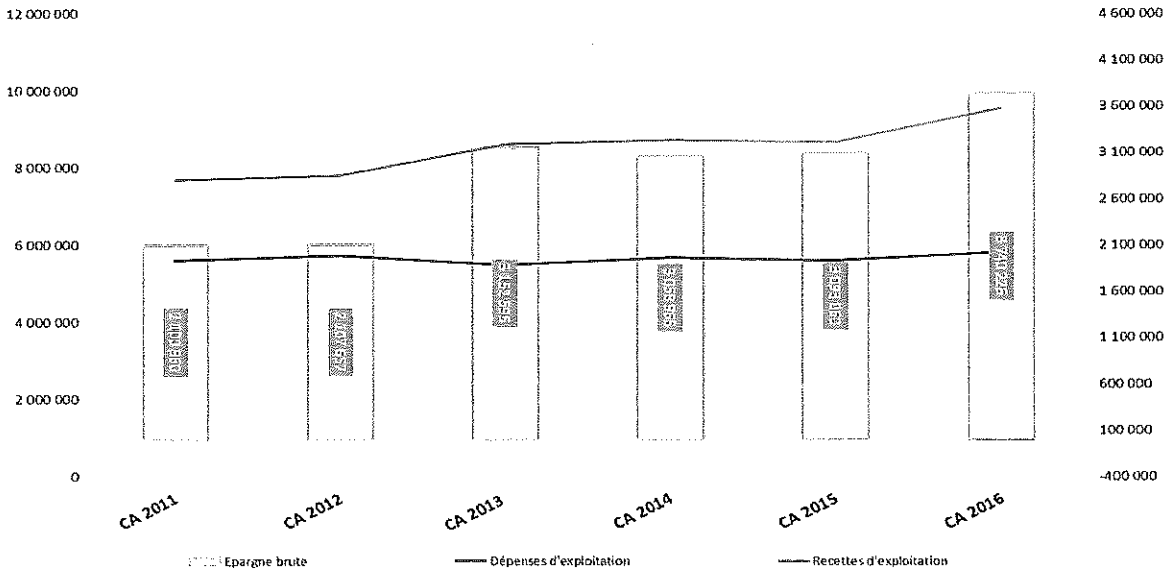

5) Les dépenses réelles d'investissement (- 37,18 %)

Le budget d'assainissement, sans recours à l'emprunt, permet le financement de **1,904 M€** de travaux (3,031 M€ en 2015).
Même s'il est en baisse de 37 %, ce montant situe dans la moyenne des réalisations de 2011 à 2013.

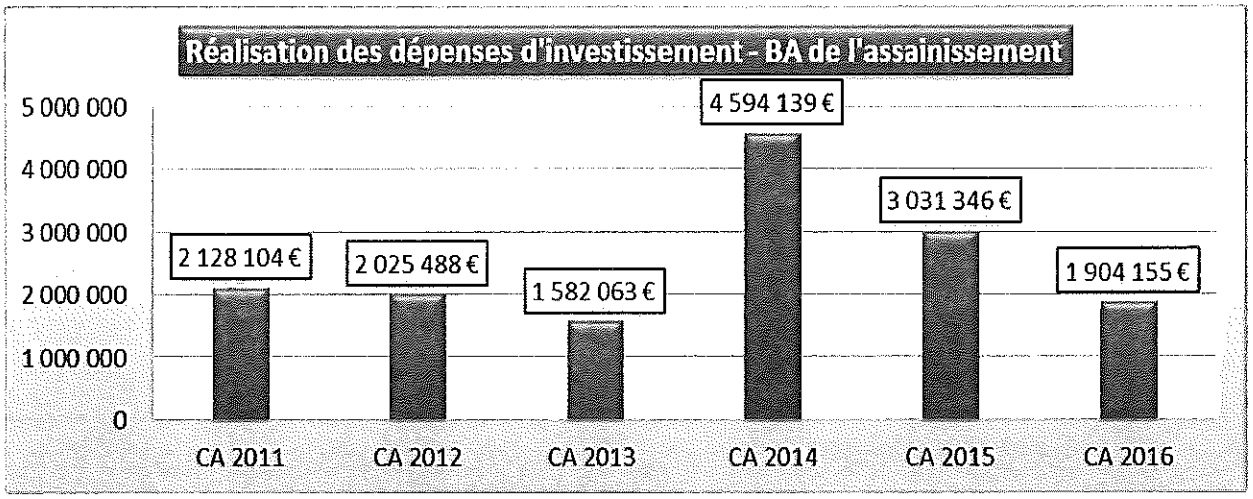

Le programme d'investissement est constitué d'autorisations de programme – crédits de paiement arrêtés annuellement, qui ont notamment permis de financer les opérations suivantes :

- Renouvellement des réseaux : **1 074 279 €** (secteur Bourgogne à Horbourg-Wihr, Grand' Rue, rues Etroite et des Forgerons à Turckheim, secteur de La Forge à Wintzenheim, rues de l'Est et de la Cigogne, rue Kléber, rue Michelet à Colmar...) ;
- Extension des réseaux : **351 091 €** (chemin du Herrenpfad à Wintzenheim, secteurs de Bangerthutten-weg et de Krebs-weg à Colmar ...) ;
- Ouvrages divers : **43 801 €** (mise en sécurité et modernisation des stations de relevage) ;
- STEP de Jebsheim (fin des travaux) : **37 260 €** ;
- Etudes et diagnostics des réseaux : **26 863 €** ;
- Travaux de branchements au réseau : **308 399 €**
- Remboursement sur des participations trop perçues : **17 883 €**
- La reprise partielle du déficit d'investissement du budget annexe d'assainissement de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun : **41 166,74 €.**

S'ajoute à ces dépenses d'équipement, le remboursement des annuités d'emprunt pour **395 852 €.**

6) Les recettes d'investissement (- 32,8 %)

D'un montant de **212 080 €** pour 2016, elles sont constituées de la taxe de raccordement à l'égout à hauteur de **102 765 €**, de subventions perçues de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour **47 028 €** et du Conseil Départemental pour **95 143 €**, et enfin de la participation de **61 652 €** des Hôpitaux civils de Colmar pour les travaux de réseaux d'assainissement liés à la construction du Pôle Femme Mère Enfant.

La taxe de raccordement à l'égout est remplacée par la Participation Financière de raccordement à l'Assainissement Collectif (PFAC) pour tous les permis de construire établis après le 1er juillet 2012. La PFAC est imputée en section d'exploitation.

IV. LE BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS

1) Affectation du résultat 2016

Le résultat de fonctionnement 2016 est de **1 247 820,24 €,** cumulé aux résultats antérieurs, il représente un excédent global de fonctionnement de **7 782 015,09 €** (cf tableau page 2), il vous est proposé de le répartir de la manière suivante :

➔ **+ 1 460 497,04 €** de ressources de financement de la section d'investissement 2016 qui viennent augmenter l'excédent global de clôture (9 242 512,13 €) ;

➔ **- 1 312 903,23 €** de besoin de financement des restes à réaliser ;

➔ **7 149 508,90 €** restent disponibles pour être affectés au compte 002 « résultat porté en réserve », compte tenu **qu'une reprise anticipée sur le résultat de 2016 de 780 100 €** a déjà été affectée au BP 2017.

Cet excédent doit permettre à Colmar Agglomération de poursuivre la réalisation du programme d'équipements fixé : la construction de la nouvelle déchetterie Europe, l'acquisition et l'enfouissement des conteneurs de tri sélectif, la mise en œuvre de la nouvelle collecte des bio-déchets et la restructuration des locaux du personnel de ce service.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 10 183 565 € (+ 6,82 %)

Les dépenses ont augmenté en 2016 de 650 069 €.

Cette évolution résulte de l'augmentation du poste budgétaire « services extérieurs », il regroupe l'ensemble des prestations liées à au traitement des déchets et à la gestion des déchetteries. Les principales hausses sont dues :

- à la reprise de l'exploitation de la déchetterie de Muntzenheim ;
- à l'augmentation des quantités de déchets verts et bio-déchets collectées ;

Les charges exceptionnelles de **38 980 €** correspondent aux subventions versées à l'Observatoire de la Nature au titre des années 2015 et 2016 (37 980 €) et à l'association Terre des Hommes pour 1 000 €.

Budget Gestion des déchets	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
DEPENSES D'EXPLOITATION	8 120 831	8 963 413	9 316 164	9 290 883	9 533 496	10 183 565	6,82%
chapitre **012** : charges de personnel	2 351 147	2 504 830	2 592 571	2 713 782	2 866 261	2 886 215	0,70%
Compte **60** : Achats et variation de stock	602 533	619 294	618 676	803 945	710 531	658 638	-7,30%
Compte **61** : sous traitance générale	3 626 340	4 106 155	4 026 492	3 801 338	3 971 098	4 308 483	8,50%
Compte **61** : services extérieurs et études	1 255 080	1 437 572	1 672 279	1 693 119	1 687 796	2 025 907	20,03%
Compte **62** : autres services extérieurs	225 183	281 365	385 699	263 542	282 858	248 137	-12,27%
Compte **67 et 65** : charges exceptionnelles et imprévues	52 983	7 367	13 133	5 912	6 284	47 360	653,63%
Compte **63** : impôts et autres taxes	7 566	6 831	7 314	9 245	8 667	8 824	1,81%

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 120 831	8 963 413	9 316 164	9 290 883	9 533 496	10 183 565	6,82%

3) Les recettes réelles de fonctionnement : 12 683 951 € (+ 10,71 %)

Cette hausse (+ 1 227 057 €) provient essentiellement de deux postes :

- la TEOM : + 793 834 € (dont 590 120 € des six communes du Ried Brun)
- les subventions d'exploitation : + 560 495 €, dont :
  - l'ADEME au titre du programme de prévention : + 190 K€
  - le montant des aides d'Eco Emballage au titre au titre de la performance du recyclage des déchets : + 117 K€
  - Eco Folio au titre du soutien au recyclage : + 123 K€
  - Eco Mobilier (recyclage mobilier) et Eco TLC (collecte textiles) : + 130 K€

Budget Gestion des déchets	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	9 032 566	9 526 486	9 571 109	9 742 860	9 958 196	10 606 506	6,51%
Comptes7030 : vente de produits dont verre + 704	77 323	76 924	79 979	91 184	89 222	100 561	12,71%
Comptes 7031 : vente de papiers	418 280	333 846	222 910	234 338	247 751	260 427	5,12%
Comptes7060 : TEOM	7 730 570	8 522 819	8 886 856	9 037 237	9 206 151	9 999 985	8,62%
Comptes7061 : redevance location poubelles	18 398	19 396	14 542	14 778	13 832	13 032	-5,78%
Comptes706 : participations, produits divers, déchetteries	374 357	295 591	179 972	168 720	201 888	226 331	12,11%
Comptes 708 et 707 : autres produits	413 637	277 910	186 850	196 604	199 353	6 170	-96,90%
Produits exceptionnels	689 418	2 496 071	1 910 129	1 323 205	1 498 697	2 077 445	38,62%
compte 748 : subvention d'exploitation+74711	615 569	2 421 050	1 468 786	1 220 956	1 398 856	1 959 351	40,07%
compte 77 : produits exceptionnels+75+6419+6459	73 849	75 021	441 344	102 249	99 842	118 094	18,28%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 721 983	12 022 557	11 481 238	11 066 064	11 456 894	12 683 951	10,71%

Le produit de la TEOM augmente de + 8,62 %.

En dehors de l'apport supplémentaire de 590 K€ de TEOM suite à l'intégration des six communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun, les bases de la TEOM (périmètre des 14 communes) ont augmenté globalement de 2,21 % soit une variation physique de 1,21 %.

Le taux de la TEOM de 7,95 % est inchangé depuis 2013 et figure parmi les plus faibles de France (le taux moyen national constaté pour les intercommunalités est de 10,58 % - source DGFIP).

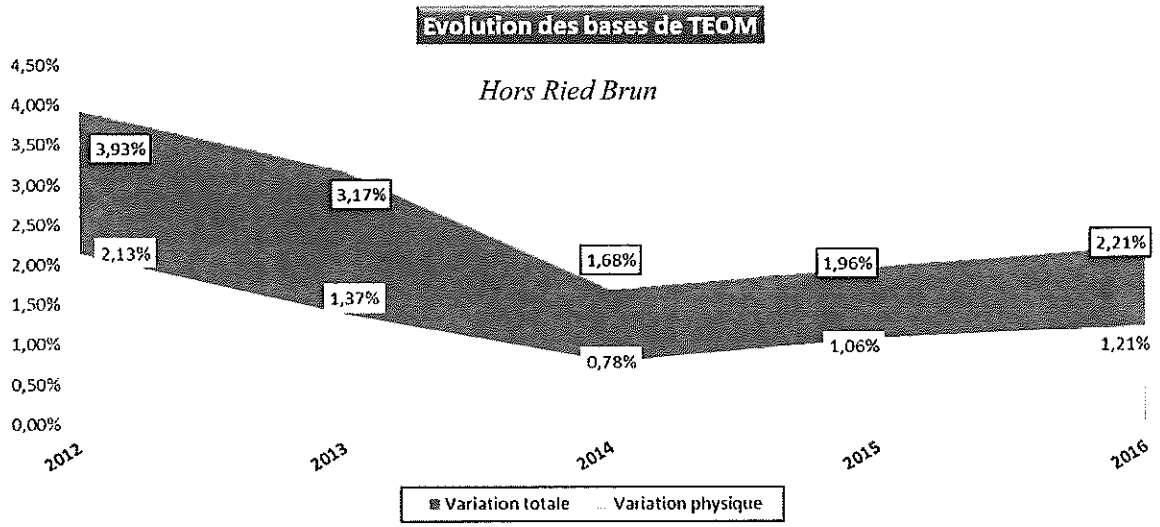

4) L'évolution de l'épargne

La hausse plus importante des recettes par rapport aux dépenses permet ainsi d'améliorer l'épargne nette, qui est égale à l'épargne brute en l'absence de remboursement d'emprunt, à **2 500 386 €** contre 1 923 398 € en 2015.

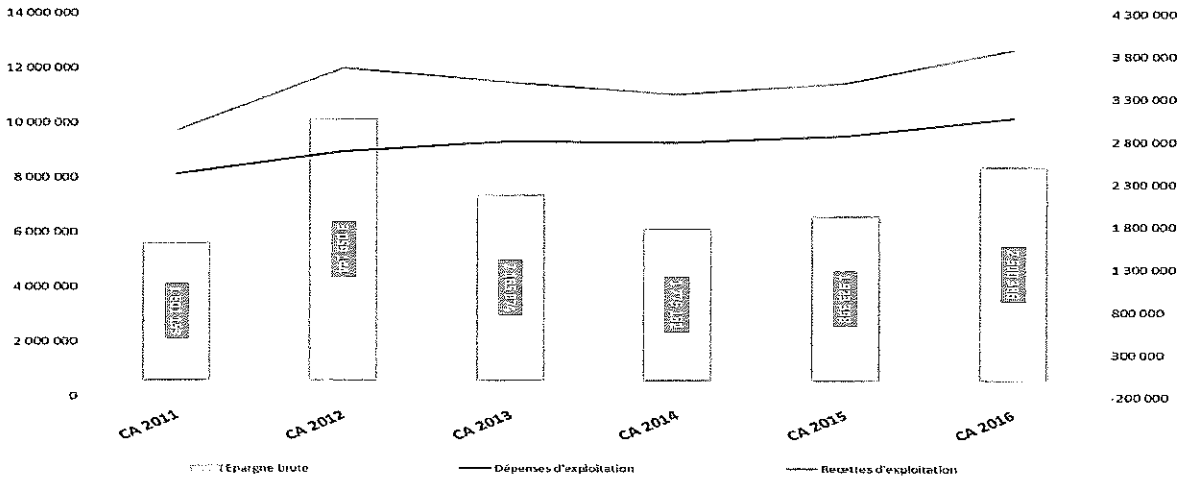

5) Les dépenses réelles d'investissement (-63,5 %)

Le programme d'équipement s'élève à **1 349 956 €**, en diminution de 63,5 % après deux années d'augmentation due aux travaux sur les déchetteries du Ladhof et de Horbourg-Wihr.
Les dépenses d'investissement de 2016 concernent en grande partie les études et travaux relatifs aux travaux d'aménagement des déchetteries de Colmar Agglomération selon la répartition suivante :

- Déchetterie Europe : **2 492 €** ;
- Déchetterie Ladhof : **78 453 €** ;
- Déchetterie Horbourg-Wihr : **66 184 €**
- Déchetterie de Muntzenheim : **3 993 €**.

Pour les autres investissements, il y a lieu de citer : l'acquisition de bornes et de poubelles destinées à la collecte des bio-déchets s'est poursuivie en 2016 **(247 118 €)**, le programme d'enfouissement des conteneurs de collecte sélective (travaux d'enfouissement et acquisition des conteneurs) a été réalisé pour **303 259 €,** l'acquisition de poubelles de collecte des déchets ménagers pour **105 280 €** et deux bennes OM ont été acquises pour un total de **474 096 €**.

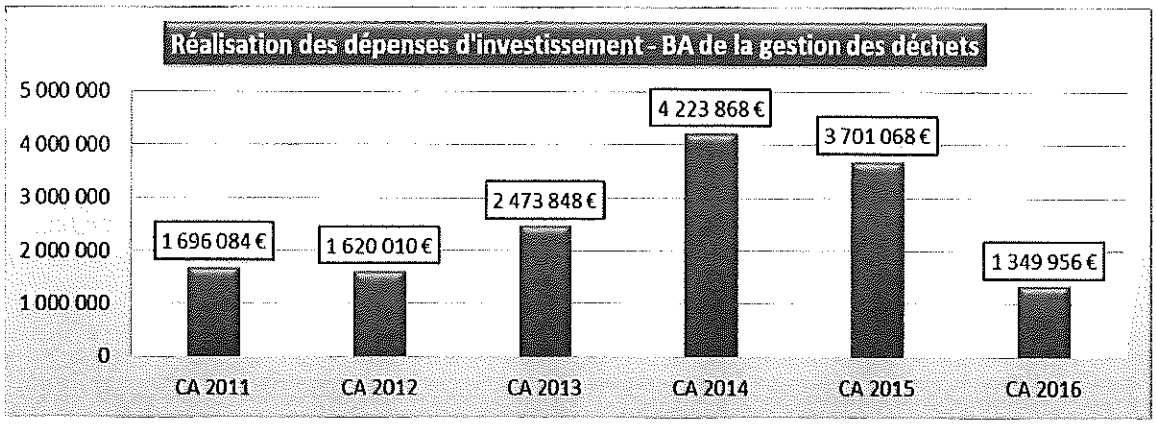

6) *Les recettes réelles d'investissement (+ 253,6 %)*

Les recettes s'élèvent à **1 097 874 €**, en hausse de 253,6 % par rapport à 2015.
Elles correspondent à l'encaissement du FCTVA au titre des années 2014 et 2015.

Le solde du financement du programme d'investissement est assuré uniquement par l'autofinancement dégagé par les excédents antérieurs cumulés.

V. LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

1) *Affectation du résultat 2016*

Le résultat de fonctionnement 2016 est de **381 082,55 €**, cumulé aux résultats antérieurs, il représente un excédent global de fonctionnement de **2 388 464,54 €** (cf tableau page 2), il vous est proposé de le répartir de la manière suivante :

➔ **+ 1 508 657,69 €** de ressources de financement de la section d'investissement 2016 qui viennent augmenter l'excédent global de clôture (3 897 122,23 €) ;
➔ **- 1 608 389,72 €** de besoin de financement des restes à réaliser ;
➔ **1 388 732,51 €** restent disponibles pour être affectés au compte 002 « résultat porté en réserve », compte tenu **qu'une reprise anticipée sur le résultat de 2016 de 900 000 €** a déjà été affectée au BP 2017.

2) *Les dépenses réelles de fonctionnement : 6 637 435 € (+ 6,86 %)*

La hausse des dépenses relatives au contrat de délégation de service public de **342 725 €** et celle des charges de personnel de **109 805 €,** sont les principales causes de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. La hausse des charges de personnel correspond à la prise en charge sur une année pleine des 6 agents mis à disposition de la STUCE, alors qu'en 2015 seul le 2ème semestre avait été comptabilisé.

			TTC à compter de 2013				
Budget annexe Transports urbains	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016/2015
DEPENSES D'EXPLOITATION	7 658 469	8 161 248	5 733 619	6 146 897	6 211 466	6 637 435	6,86%
chapitre 012 : charges de personnel	33 889	32 769	35 104	36 067	157 299	267 104	69,81%
Compte 60 : Achats et variation de stock	790		236				
Compte 61 : sous traitance générale	7 440 590	7 904 279	5 599 560	5 987 573	5 929 071	6 272 298	5,79%
Compte 61 : services extérieurs et études	16 961	8 566					
Compte 62 : autres services extérieurs	58 263	111 766	24 879	19 811	15 385	18 019	17,12%
Compte 67, 65, 73 : charges exceptionnelles	428	889	177	138	117	79 865	68044,40%
Compte 67 : subvention exceptionnelle	25 000	25 000		11 909	24 473		-100,00%
Compte 73 : restitution de taxe VT	82 545	77 980	73 662	91 398	85 121		-100,00%
Compte 63 : charges de gestion	3					149	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 658 469	8 161 248	5 733 619	6 146 897	6 211 466	6 637 435	6,86%

3) *Les recettes réelles de fonctionnement : 7 830 410 € (+ 3,37 %)*

			TTC à compter de 2013				
Budget annexe Transports urbains	**CA 2011**	**CA 2012**	**CA 2013**	**CA 2014**	**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2016/2015**
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	8 439 584	9 141 047	5 587 577	6 630 866	7 255 415	7 467 926	**2,93%**
Comptes7061 : transports de voyageurs	1 748 000	1 993 066	-96 097				
Comptes7068 : services accessoires	49 574	43 448	45 000	64 132	36 266	41 582	**14,66%**
Comptes734 : versement transport	5 905 789	6 432 282	5 603 938	6 489 446	6 764 428	6 842 088	**1,15%**
Comptes774 : subvention d'équilibre bdg gal CAC	420 000						
Comptes 708 : autres produits+75+77+703+6419	316 221	672 250	34 736	77 289	454 721	584 256	**28,49%**
Produits exceptionnels	651 672	652 855	282 267	366 023	319 466	362 484	**13,47%**
compte 7471 : DGD	172 582	172 582	172 582	172 582	172 582	172 582	**0,00%**
compte 7473 : subvention d'exploitation Dépt	176 348	196 457	109 685	193 442	146 884	189 902	**29,29%**
compte 7475 : subvention d'exploitation SITREC	302 742						
compte 7475 : subvention d'exploitation CCPRB		283 816					
RECETTES TOTALES D'EXPLOITATION	**9 091 256**	**9 793 901**	**5 869 844**	**6 996 890**	**7 574 881**	**7 830 410**	**3,37%**

Les recettes augmentent donc de **255 529 €** pour trois raisons :

- la hausse des produits du versement transport de 77 660 €, et ce, malgré le fait que le seuil d'assujettissement des entreprises a été relevé de 9 à 11 salariés ;
- la facturation à la STUCE de la mise à disposition du personnel sur une année complète en 2016 au lieu d'un seul semestre en 2015, soit + 105 511 € ;
- la subvention de 190 800 € du budget principal suite à l'intégration des 6 communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Cette hausse est atténuée par une baisse du produit des redevances sur les panneaux publicitaires des abribus de 164 400 €.

4) *L'évolution de l'épargne*

L'épargne nette, égale part ailleurs à l'épargne brute, s'élève à **1,193 M€** contre 1,363 M€ en 2015, compte tenu que le taux de progression des dépenses est supérieure à celui des recettes pour les raisons qui viennent d'être évoquées plus haut.

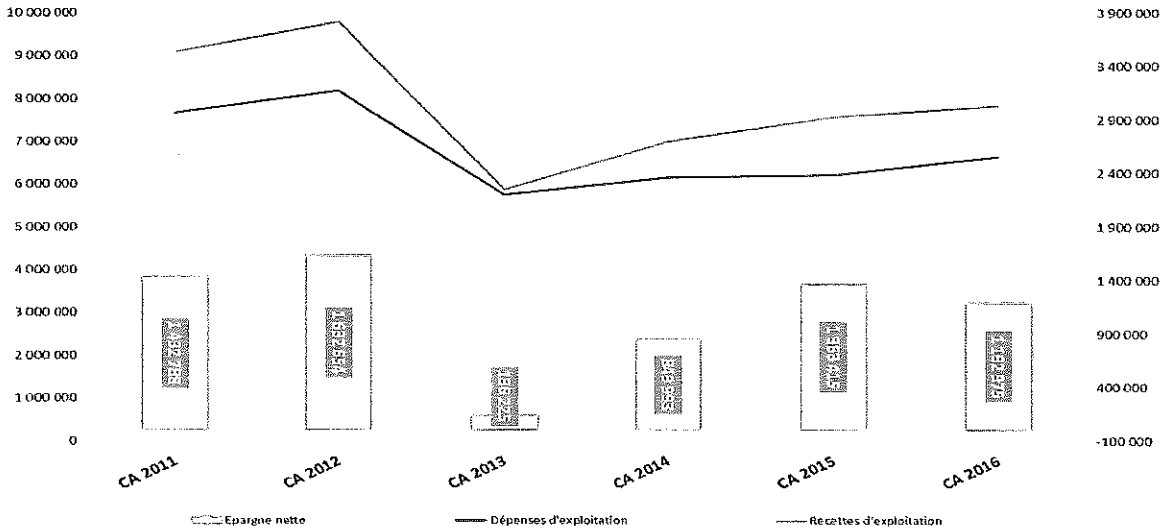

5) Les dépenses réelles d'investissement (+ 20,9 %)

Avec un programme de **0,830 M€**, le financement des investissements a été intégralement autofinancé à l'aide d'une épargne nette s'élevant à **1 363 415 €**.
Ce programme est principalement constitué des travaux pour la mise en accessibilité des arrêts de bus pour **552 110 €**, l'achat d'un véhicule technique et d'une voiture de service pour **42 350 €**, et l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs pour **155 270 €**.

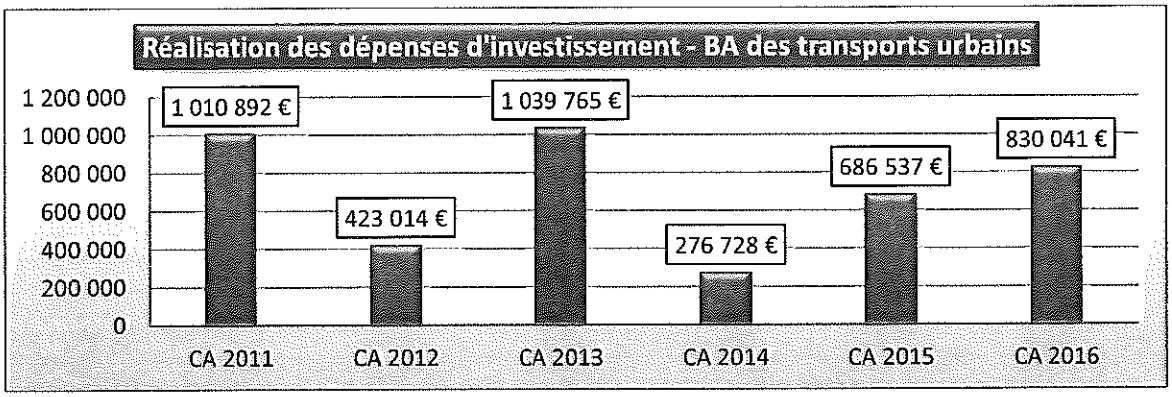

6) Les recettes réelles d'investissement

Contrairement à ce qui s'était produit en 2015, des recettes réelles ont été réalisées en 2016 pour un montant de **340 891 €**, dont 102 702 € de FCTVA au titre des années 2014 et 2015, 140 000 € de subvention du conseil départemental du Haut Rhin au titre des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus et 98 189 € de remboursement de TVA sur les investissements 2016.

VI. LE BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS

Aucun mouvement n'a été réalisé en 2016 sur ce budget qui n'avait pas fait l'objet d'inscriptions budgétaires lors du vote du budget primitif 2016, sachant que les opérations qui se poursuivent (loyers restaurant, redevances d'occupation, taxes foncières) sont comptabilisées au sein du budget principal conformément à la disposition mentionnée au Titre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux indiquant que *« pour les services concédés, il n'y a pas lieu d'individualiser budgétairement les opérations qui ne retracent que les relations comptables avec le concessionnaire ».*
Ce budget sera clos d'ici la fin de l'exercice 2017 et les soldes comptables seront transférés au budget principal.

VII. LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES

ZA des Erlen :

La valeur des terrains en stocks pour la ZA des ERLEN à fin décembre 2016 était de **940 927 €** (pour un stock initial début 2016 de 1 102 005 €), d'où une variation de - **161 078 €** qui correspond au résultat sur la vente des terrains commercialisés.

ZA de Horbourg et Sainte-Croix-en-Plaine :

A la fin 2016, la valeur des terrains en stocks pour les ZA de Horbourg-Wihr et de Sainte-Croix-en-Plaine est de **434 353 €** pour une valeur initiale de 405 924 € au 31/12/2016 d'où une variation de **28 429 €**. Cette variation correspond, d'une part aux dépenses d'aménagement des terrains pour un montant de 176 569 €, et d'autre part à des recettes liées à la vente des terrains commercialisés pour un montant de 148 140 €.

Compte tenu des explications présentées ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après s'être fait présenter le compte administratif établi par Monsieur le Président de Colmar Agglomération et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal,

Considérant que Monsieur Gilbert MEYER, Président, a régulièrement administré au cours de l'exercice 2016 les finances de Colmar Agglomération en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnançant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,

Vu les explications qui précèdent,

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale en date du 08 juin 2017,

Après en avoir délibéré

APPROUVE

L'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** leur solde global à un besoin de financement de - 4 728 994,48 €, tels que détaillés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Principal	8 357 150,00	8 353 348,35	3 801,65
Budget Eau	1 700 000,00	1 644 041,02	55 958,98
Budget Assainissement	175 000,00	2 042 462,16	-1 867 462,16
Budget Gestion des déchets	100 300,00	1 413 203,23	-1 312 903,23
Budget Transports	0,00	1 608 389,72	-1 608 389,72
TOTAL	10 332 450,00	15 061 444,48	-4 728 994,48

AFFECTE

Les résultats des différents budgets au compte 1068 « excédents d'investissement capitalisés », de la manière suivante :

- Budget principal : 361 852,99 €
- Budget annexe de l'eau : 760 758,25 €
- Budget annexe de l'assainissement : /
- Budget annexe de la gestion des déchets : /
- Budget annexe des transports urbains : 99 732,03 €.

DECLARE

Toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

DONNE

Décharge à Monsieur le Président de Colmar Agglomération pour sa gestion de l'exercice 2016 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC01290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusés : 13 (dont 13 procurations)

Point 2 : Compte de gestion 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Pôle Ressources – Service des Finances

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 2 : COMPTE DE GESTION 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC02290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Rapporteur : M. Jean-Marie BALDUF, Vice-président.

L'article 1612-12 du CGCT, applicable aux établissements publics intercommunaux, dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du compte administratif présenté par le président de la communauté d'agglomération, après transmission au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité. Le vote de l'assemblée délibérante doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.
Au vu de ces éléments il convient de formaliser par un vote du Conseil Communautaire sa prise de connaissance des éléments du compte de gestion qui certifie l'exactitude des dépenses et recettes présentées par le compte administratif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale, en date du 8 juin 2017

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

De la transmission des pièces du compte de gestion par le comptable de Colmar Agglomération.

CONSTATE

Les identités de valeurs quant aux soldes d'exécution et aux résultats pour les budgets principal et annexes d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets, de transports urbains, de la ZA des Erlen, et des zones d'activités.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusés : 13 (dont 13 procurations)

Point 3 : Garantie communautaire au profit de « Pôle Habitat Colmar Centre Alsace – OPH » pour un emprunt d'un montant total de 673.363 € à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 3 : GARANTIE COMMUNAUTAIRE AU PROFIT DE « POLE HABITAT COLMAR - CENTRE ALSACE – OPH » POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 673.363 € A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BALDUF, Vice-président.

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la participation de COLMAR AGGLOMERATION aux garanties d'emprunts pour les projets de construction et de rénovation des logements sociaux effectués par les bailleurs sociaux sur son territoire à hauteur de :

- 100% pour les travaux d'économie d'énergie ou de réhabilitation thermique compte tenu de sa compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 50% en co-garantie avec les communes concernées par les nouveaux projets pour les autres travaux neufs ou de réhabilitation.

Ainsi, POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH sollicite la garantie de COLMAR AGGLOMERATION pour un prêt d'un montant de **673.363 €** à hauteur de 100 %.
Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de **30 ans** est destiné au financement d'une opération de rénovation thermique de 109 logements sur le territoire de la Ville de COLMAR se détaillant ainsi :

- La réhabilitation du programme immobilier de 67 logements situés 34 à 40 cours Sainte-Anne ;
- La réhabilitation du programme immobilier de 42 logements situés 3 à 7 rue du Luxembourg.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la garantie communautaire.

Conditions du prêt

Phase d'amortissement 1 :
Durée : ..... 20 ans
Périodicité : ..... Annuelle
Index : ..... Taux fixe à 0%

Phase d'amortissement 2 :
Durée : ..... 10 ans
Périodicité : ..... Annuelle
Index : ..... Taux du Livret A
Marge : ..... +0,60%
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat[1] : 1,35%

[1] *Révision du taux à chaque échéance en fonction des variations de l'index – en cas de taux négatif, le taux retenu sera de 0%.*

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4, L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article 2298 du Code Civil ;
VU la demande formulée par POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH tendant à obtenir la garantie communautaire pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 673.363 € en vue du financement de l'opération précitée ;
VU le contrat de prêt n° 62895 entre POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE – OPH et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale en date du 8 juin 2017.

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1er :
Le Conseil Communautaire de COLMAR AGGLOMERATION accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 673.363 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62895 constitué d'une ligne du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :
La garantie de COLMAR AGGLOMERATION est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, COLMAR Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :
Le Conseil Communautaire de COLMAR AGGLOMERATION s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEMANDE

L'établissement d'une convention entre POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH et COLMAR AGGLOMERATION où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la garantie de la COLMAR AGGLOMERATION.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer au nom de Colmar AGGLOMERATION la convention de garantie communautaire entre COLMAR Agglomération et POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette garantie.

ADOPTÉ

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Le Président

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intéri
068-246800726-20170704-DCC03290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION
Pôle Ressources – Service des Finances

Annexe rattachée au point n° 3
Demande de garantie intercommunale
POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

CONVENTION

ENTRE

COLMAR AGGLOMERATION, située 32 cours Sainte-Anne BP 80197 68004 COLMAR Cedex, représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Président, dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2017,

ET

POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE – OPH, situé 27 avenue de l'Europe BP 30334 68006 COLMAR Cedex, représenté par Monsieur Jean-Pierre JORDAN, Directeur Général, dûment habilité à signer la présente Convention en vertu des délibérations du Conseil d'Administration du 22 novembre 2002,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet du contrat :

Conformément aux articles L. 2252-1, L. 2252-2, L. 5111-4 et L 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **COLMAR AGGLOMERATION** garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital, à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant de **673.363 €**, contracté par **POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE – OPH** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux fixe de 0 % durant la première phase de 20 ans puis au taux du Livret A + 0,60% durant la seconde phase de 10 ans (durée totale : 30 ans), en vue du financement de l'opération de rénovation thermique de 109 logements, situés sur le territoire de la Ville de COLMAR.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

VU les articles L 2252-1, L. 2252-2, L 5111-4, L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article 2298 du Code Civil ;
VU la demande formulée par POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH tendant à obtenir la garantie communautaire pour un emprunt d'un montant de 673.363 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération précitée ;
VU le contrat de prêt n° 62895 entre POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE – OPH et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

POINT 1er : ACCORD DU GARANT

Le Conseil Communautaire de COLMAR AGGLOMERATION accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 673.363 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62895 constitué d'une ligne du prêt (cf. page 9 du contrat).
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

POINT 2 : CONDITIONS

La garantie de COLMAR AGGLOMERATION est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, COLMAR AGGLOMERATION s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

POINT 3 : DUREE

Le Conseil Communautaire de COLMAR AGGLOMERATION s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 2 – Obligations de COLMAR AGGLOMERATION :

Conformément à l'article 2298 du Code Civil, si **POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE - OPH** ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, **COLMAR AGGLOMERATION** se substituera à elle et règlera les échéances, à titre d'avance recouvrable.

Article 3 – Obligations de POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE - OPH :

1) Il remboursera à **COLMAR AGGLOMERATION**, dans un délai maximum d'un an, les avances consenties en application de l'article 2298 du Code Civil.
Il est bien entendu que ce remboursement ne pourra être effectué que dans la mesure où il ne fera pas obstacle au service régulier des échéances qui resteraient encore dues aux établissements prêteurs.
Ces avances ne porteront pas intérêts.
2) Il communiquera à **COLMAR AGGLOMERATION** tout nouveau projet de réaménagement, de renégociation de prêt, ou de transfert de prêt vers une autre banque, de l'emprunt visé dans la présente convention.
3) Il produira annuellement une attestation d'assurance, confirmant la couverture des biens garantis, pour tous les risques, et notamment le risque incendie.

Article 4 – Modalités de contrôle :

COLMAR AGGLOMERATION pourra faire procéder aux vérifications des opérations et des écritures réalisées par **POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE - OPH**, une fois par an, par un agent désigné par le Maire.
POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE - OPH devra produire à cet agent les livres, documents et pièces comptables dont il pourra avoir besoin pour exercer son contrôle et lui donner tous renseignements voulus.
Il adressera à **COLMAR AGGLOMERATION** annuellement le compte financier, le bilan et le budget afin de lui permettre de suivre sa gestion.

Article 5 – Modalités de résiliation :

Toute modification dans les dispositions de la présente convention entraînera de plein droit sa résiliation.
Tout nouveau réaménagement, renégociation de prêt, ou transfert de prêt vers une autre banque, intervenu sans validation préalable du Conseil Communautaire de **COLMAR AGGLOMERATION**, entraînera la résiliation de plein droit de ladite convention de garantie.

Article 7 – contentieux :

Tout litige portant sur l'exécution de la présente convention sera porté devant le tribunal compétent.

Fait en 4 exemplaires,

A COLMAR, Le

Pour COLMAR AGGLOMERATION

Gilbert MEYER
Président

Pour POLE HABITAT – COLMAR – CENTRE ALSACE - OPH

Jean-Pierre JORDAN
Directeur Général

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusés : 13 (dont 13 procurations)

Point 4 : Fixation de l'attribution de compensation pour 2017 ET 2018

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 1 (M. REBERT)

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 4 Fixation de l'attribution de compensation pour 2017 et 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BALDUF, Vice-président.

Pièce jointe : rapport de la CLETC du 08/06/2017

S'agissant des communes d'Herrlisheim Près Colmar, Turckheim, Walbach, Wintzenheim, Wettolsheim et Walbach :

Compte tenu du retrait de Colmar Agglomération du SIVOM du canton de Wintzenheim, rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2017 de par l'application de la Loi NOTRE du 07 août 2015, l'attribution de compensation versée aux six communes susmentionnées doit être augmentée à compter de 2017 du montant de leur cotisation au SIVOM du canton de Wintzenheim qui avait été transférée lors de leur intégration à Colmar Agglomération.

S'agissant des 18 communes ayant délégué l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Il convient d'ajuster l'attribution de compensation pour 2017 en fonction des évolutions statistiques du nombre d'actes d'urbanisme instruits.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) dont le rapport est joint à la présente délibération, a validé les nouvelles attributions de compensation en fonction des montants définis ci-après.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément au rapport de la CLETC du 08/06/2017
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

DECIDE

De fixer l'attribution de compensation pour les 20 communes membres de COLMAR AGGLOMERATION à la somme globale de 23 521 101 € pour l'année 2017 ainsi que pour l'année 2018 à titre prévisionnel, selon la répartition suivante :

Attribution de compensation comparée	montant des charges transférées à déduire en 2017	AC 2017 (ancienne)	variation 2017	AC 2017 (nouvelle)	AC 2018 prévisionnelle
COLMAR	8 443 854	15 782 332	-	15 782 332	15 782 332
HORBOURG-WIHR	158 862	707 636	- 1 345	706 291	706 291
HOUSSEN	56 023	400 279	- 438	399 842	399 842
INGERSHEIM	138 175	1 007 920	1 059	1 008 978	1 008 978
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	81 585	540 771	- 587	540 184	540 184
TURCKHEIM	200 353	1 151 959	4 024	1 155 982	1 155 982
WETTOLSHEIM	61 912	746 542	1 840	748 382	748 382
WINTZENHEIM	229 560	1 182 627	5 626	1 188 253	1 188 253
JEBSHEIM	26 033	125 122	307	125 429	125 429
HERRLISHEIM	44 960	368 283	739	369 022	369 022
NIEDERMORSCHWIHR	16 817	130 893	39	130 932	130 932
SUNDHOFFEN	54 814	354 633	- 594	354 039	354 039
WALBACH	34 085	72 566	139	72 705	72 705
ZIMMERBACH	24 297	96 579	373	96 952	96 952
ANDOLSHEIM	96 858	234 304	-	234 304	234 304
BISCHWIHR	60 461	69 079	- 1 598	67 481	67 481
FORTSCHWIHR	58 342	101 378	- 1 053	100 325	100 325
MUNTZENHEIM	75 457	93 169	- 283	92 886	92 886
PORTE DU RIED	102 901	283 510	- 96	283 414	283 414
WICKERSCHWIHR	38 214	63 639	- 272	63 367	63 367
TOTAL	10 003 563	23 513 221	7 879	23 521 101	23 521 101

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC04290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANFERTS DE CHARGES

JEUDI 08 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

Ajustement du montant de l'attribution de compensation 2017

1. Concernant la compétence tourisme

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), précise que la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, est une compétence obligatoire de l'intercommunalité à compter du 1er janvier 2017.

Afin de se conformer à la Loi NOTRE, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 30 mars 2017, la création d'un office de tourisme communautaire par fusion/absorption de l'association de Turckheim par l'association de Colmar.

Dans ces conditions, et Monsieur le Préfet du Haut Rhin l'a rappelé dans son courrier du 9 janvier 2017, Colmar Agglomération ne peut financer aucun autre office de tourisme existant en-dehors du seul office de tourisme intercommunal précité.

Pour ces raisons, Colmar Agglomération ne peut plus adhérer au SIVOM du canton de Wintzenheim pour le compte des communes d'Herrlisheim Près Colmar, Turckheim, Walbach, Wintzenheim, Wettolsheim et Walbach depuis le 1er janvier 2017, et la charge déduite de leur attribution de compensation correspondant au montant de la cotisation au SIVOM du canton de Wintzenheim à la date de son transfert, doit être reversée aux dites communes.

Compte tenu de ce retrait du SIVOM du canton de Wintzenheim, il y a lieu d'augmenter l'attribution de compensation 2017 des six communes précitées du montant suivant :

	Montant de la charge transférée correspondant à la cotisation au SIVOM du canton de Wintzenheim
HERRLISHEIM PRES COLMAR	1 153 €
TURCKHEIM	4 615 €
WALBACH	677 €
WINTZENHEIM	6 227 €
WETTOLSHEIM	1 517 €
ZIMMERBACH	642 €
TOTAL	14 831 €

2. **Concernant 18 des 20 communes de COLMAR AGGLOMERATION : l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Cette prestation est réalisée par Colmar Agglomération en lieu et place de ses communes membres depuis le 1er juillet 2015, suite au désengagement de l'Etat.

Conformément aux délibérations prises par le Conseil Communautaire et aux conventions conclues entre l'agglomération et les 18 communes membres (hors Andolsheim et Colmar qui instruisent leurs autorisations d'urbanisme elles-mêmes), le montant annuel du coût de cette prestation réalisé par le service mutualisé de Colmar Agglomération est déduit de l'attribution de compensation versée à chacune des communes concernées, et ajusté annuellement en fonction des évolutions statistiques du nombre d'actes d'urbanisme instruits.

La répartition du coût entre les communes s'effectue en fonction du nombre moyen d'actes instruits (en équivalent permis de construire) par commune au cours des 6 dernières années glissantes précédentes.

Les coûts relatifs à l'installation du service ont été lissés sur la durée de la convention, soit 5,5 années, et les charges de personnel et administratives liées à la prestation sont facturées annuellement.

La répartition du coût de fonctionnement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme a été fixée pour 2016 par délibération du 16 juin 2016.

Il y a lieu aujourd'hui de mettre à jour cette répartition pour 2017, compte tenu des derniers éléments statistiques connus (moyenne des actes instruits entre 2011 et 2016).

Pour l'année 2017, le coût total du service réalisé par Colmar Agglomération s'élèverait ainsi à 312 308 € (+ 0,43 % par rapport à 2016) pour l'ensemble des communes instruites, et les 18 communes de l'agglomération représentent en moyenne 46,72 % (contre 44,68 % en 2016) du nombre moyen des actes instruits sur les 6 dernières années, soit un montant global pour 2017 de 145 900 € à retenir de l'attribution de compensation des 18 communes.

Compte tenu de ces éléments, la répartition entre les 18 communes pour l'année 2017 est la suivante :

	répartition en % pondéré	coût 2017 pour instruction AU (1)	Pour mémoire : montants déduits au titre de 2016 (2)	Régularisation à intégrer dans la nouvelle AC 2017 (1)-(2)
BISCHWIHR	5,38%	7 856 €	6 258 €	1 598 €
FORTSCHWIHR	2,51%	3 656 €	2 603 €	1 053 €
HERRLISHEIM PRES COLMAR	4,27%	6 229 €	5 815 €	414 €
HORBOURG-WIHR	15,02%	21 917 €	20 572 €	1 345 €
HOUSSEN	7,87%	11 487 €	11 049 €	438 €
INGERSHEIM	6,60%	9 626 €	10 685 €	-1 059 €
JEBSHEIM	6,14%	8 960 €	9 267 €	-307 €
MUNTZENHEIM	4,94%	7 211 €	6 928 €	283 €
NIEDERMORSCHWIHR	1,29%	1 876 €	1 915 €	-39 €
PORTE DU RIED	3,90%	5 695 €	5 599 €	96 €
SAINTE CROIX EN PLAINE	8,97%	13 084 €	12 497 €	587 €
SUNDHOFFEN	4,53%	6 616 €	6 022 €	594 €
TURCKHEIM	5,66%	8 253 €	7 661 €	592 €
WALBACH	3,12%	4 551 €	4 013 €	538 €
WETTOLSHEIM	5,27%	7 689 €	8 011 €	-322 €
WICKERSCHWIHR	2,22%	3 234 €	2 962 €	272 €
WINTZENHEIM	10,54%	15 377 €	14 776 €	601 €
ZIMMERBACH	1,77%	2 583 €	2 314 €	269 €
TOTAL	100,00%	145 900 €	138 947 €	6 953 €

L'attribution prévisionnelle des 20 communes serait donc la suivante en 2017, puis en 2018 :

Attribution de compensation comparée	montant des charges transférées à déduire en 2017	AC 2017 (ancienne)	variation 2017	AC 2017 (nouvelle)	AC 2018 prévisionnelle
COLMAR	8 443 854	15 782 332	- 0	15 782 332	15 782 332
HORBOURG-WIHR	158 862	707 636	- 1 345	706 291	706 291
HOUSSEN	56 023	400 279	- 438	399 842	399 842
INGERSHEIM	138 175	1 007 920	1 059	1 008 978	1 008 978
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	81 585	540 771	- 587	540 184	540 184
TURCKHEIM	200 353	1 151 959	4 024	1 155 982	1 155 982
WETTOLSHEIM	61 912	746 542	1 840	748 382	748 382
WINTZENHEIM	229 560	1 182 627	5 626	1 188 253	1 188 253
JEBSHEIM	26 033	125 122	307	125 429	125 429
HERRLISHEIM	44 960	368 283	739	369 022	369 022
NIEDERMORSCHWIHR	16 817	130 893	39	130 932	130 932
SUNDHOFFEN	54 814	354 633	- 594	354 039	354 039
WALBACH	34 085	72 566	139	72 705	72 705
ZIMMERBACH	24 297	96 579	373	96 952	96 952
ANDOLSHEIM	96 858	234 304	-	234 304	234 304
BISCHWIHR	60 461	69 079	- 1 598	67 481	67 481
FORTSCHWIHR	58 342	101 378	- 1 053	100 325	100 325
MUNTZENHEIM	75 457	93 169	- 283	92 886	92 886
PORTE DU RIED	102 901	283 510	- 96	283 414	283 414
WICKERSCHWIHR	38 214	63 639	- 272	63 367	63 367
TOTAL	10 003 563	23 513 221	7 879	23 521 101	23 521 101

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 5 : Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Séance du Conseil Communautaire du 29 Juin 2017

Point n°5 : ADMISSIONS EN NON – VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BALDUF, Vice-président

Le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération de Colmar vient de présenter aux fins d'admission en non-valeur des états de produits irrécouvrables d'un montant total de **27.233,97€** se rapportant aux exercices 2012 à 2016.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés par budget sur les tableaux figurant en annexe 1.2.3.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- ⇒ Poursuite sans Effet
- ⇒ NPAI Demande de Renseignement Négative
- ⇒ Clôture Insuffisante Actif sur RJLJ
- ⇒ RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
- ⇒ Personne Décédée Poursuite sans Effet
- ⇒ Surendettement et Décision Effacement de la Dette
- ⇒ PV de Carence
- ⇒ Certificat Irrécouvrable
- ⇒ Combinaison Infructueuse d'Actes

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale, en date du 8 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC05290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Après avoir délibéré

DECIDE

De fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de **27.233,97€** TTC à l'article 6541, selon les états figurant en annexe, soit par budget :

Budget Principal Fourrière Automobiles	Annexe n° 1	16.975,18 € TTC
Budget Annexe de l'Eau	Annexe n° 2	6.837,74 € TTC
Budget Annexe de l'Assainissement	Annexe n° 3	3.421,05 € TTC

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Annexe 1 rattachée au point N° 5
Admissions en Non Valeur de Créances Irrécouvrables
Séance du Conseil Communautaire du 29 Juin 2017

Admissions en Non-Valeur Budget Principal Fourrière Automobiles

Titre n°	Date Emission Titre	Nom et Prénom des Redevables	Objet de la Facturation	Nombre de factures	Montant des Sommes Irrécouvrées TTC Art.T338-70668,-70718	Motifs d'Irrécouvrabilité Evoqué par le Comptable
	2012					
324	29/11/2012	GEILER OLIVIER	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT ESPACE 5685 YV 68	1	217,00	PV de Carence
353	31/12/2012	LATUNER ERIC	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : BUGY AD 028 PR	1	127,00	Combinaison Infructueuse d'Actes
362	31/12/2012	SPIELMAN BERNADETTE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT TRAFIC 2324 TB 68	1	234,00	PV de Carence
364	31/12/2012	MILOTTE CHARLIE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : WW GOLF AT 837 LV	1	234,00	PV de Carence
433	31/12/2012	TAFTAZANI MATHIEU	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : SEAT IBIZA 7880 VN 68	1	217,00	
			Sous/Total 2012		1 029,00	
	2013					
43	27/03/2013	SCHMITT DAVID	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 306 1541 WM 68	1	234,00	PV de Carence
102	11/06/2013	BALTAZAR NOE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT SCENIC 1532 ZJ 68	1	217,00	Combinaison Infructueuse d'Actes
125	18/06/2013	BOUACHA MOURRAD	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT SAFRANE AZ 695 RL	1	186,52	Poursuite sans Effet
131	18/06/2013	YUNG JEREMY	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO 3719 YB 67	1	234,00	Poursuite sans Effet
145	25/06/2013	YILDIZ FATMA	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO 9550 XZ 68	1	234,00	PV de Carence
199	06/08/2013	BAYAMOGLU NAZIF	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : MERCEDES VP CA 678 SC	1	20,00	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
282	08/10/2013	MARTINEZ ALEXANDRE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL CORSA 243 AMQ 67	1	198,50	Poursuite sans Effet
308	28/10/2013	GARAGE AKSOY	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 309 4248 TD 68	1	217,00	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
309	28/10/2013	ZINGLE JEAN	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : VOLKSWAGEN POLO 2951 TW 68	1	198,50	Poursuite sans Effet
334	28/10/2013	BIANAY LILIANE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO 9520 XW 68	1	217,00	Poursuite sans Effet
365	26/11/2013	WAHID BENYAMEN CHEZ MME KNOBLOCH CATHERINE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO 203 XP 68	1	468,00	PV de Carence
374	26/11/2013	JUAN DE DIOS TORRES	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : ROVER 620 BS 332 YV	1	234,00	PV de Carence
378	26/11/2013	OTT - SAPPEL VIRGINIE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FORD MONDEO AN 400 PQ	1	217,00	PV de Carence
399	26/11/2013	BODEIN HERVE CHEZ MME LISMANN DELPHINE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT TRAFIC	1	234,00	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
402	26/11/2013	CIRPACI ANA	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FORD MONDE 904 WG 68	1	234,00	Poursuite sans Effet
408	26/11/2013	VARGA ANA	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT ESPACE 4896 wx 67	1	234,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
425	03/12/2013	GAJEWSKI MICKAEL	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : WW GOLF 9853 XP 68	1	217,00	Poursuite sans Effet
487	31/12/2013	RUMBEL NOURY	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : WW GOLF 9486 XW 68	1	217,00	Combinaison Infructueuse d'Actes
530	31/12/2013	NUNES JEAN-FRANCOIS	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO AN 762 CR	1	234,00	Poursuite sans Effet
			Sous/Total 2013		4 245,52	
	2014					
39	07/03/2014	ZAIROVIC BAIRAM	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT LAGUNA 4845 ZT 68	1	234,00	PV de Carence
67	26/03/2014	THOMASSIN CAROLE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT R5 6985 TD 63	1	66,50	Poursuite sans Effet
68	26/30/2014	LANDH MUZIEK	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : MITSUBISHI COLT 9319 VD 68	1	0,08	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
69	26/03/2014	STOLZ DAVID	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT R5 673 ZA 68	1	198,50	NPAI Demande de Renseignements Négative
73	26/03/2014	DEMUSI KARMEK	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : VW GOLF 6480 WL 68	1	198,50	NPAI Demande de Renseignements Négative
75	26/03/2014	BAKAR MUZDAT	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FAIT TIPO 3811 XJ 68	1	198,50	Poursuite sans Effet
99	26/03/2014	LAKATOS ROMULUS	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL TIGRA 2299 xv 67	1	217,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
115	01/04/2014	JEGER PATRICK	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO immat 9592 WX 67	1	234,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
116	01/04/2014	CAMAH NADJI	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FORD FIESTA 6244 VX 68	1	217,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
128	01/04/2014	LE COINTE PHILIPPE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat :RENAULT LAGUNA 8585 WD 68	1	198,50	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
130	01/04/2014	KHASSASSE KHALID	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : 405 IMM 7284 XP68	1	150,00	Poursuite sans Effet

132	01/04/2014	MOHAMED BEL KACEM MEHDI	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : VW POLO 5259 VT 68	1	198,50	NPAI Demande de Renseignements Négative
150	09/04/2014	BODEIN LEONARD	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL KADETT AR-850-QM	1	234,00	PV de Carence
266	24/06/2014	LUKOSKI JEAN	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FIAT PUNTO 3640 SQ 87	1	217,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
354	26/08/2014	JAVOIS CLAUDE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : CITROEN C5 BB 311 BW	1	217,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
416	21/10/2014	TERCAN DOGAN	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 205 4960 ZS 68	1	237,10	NPAI Demande de Renseignements Négative
495	19/11/2014	FUNK HERVE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : R19 IMM BM 303 MC	1	237,10	Poursuite sans Effet
540	22/12/2014	HUMBEL NOURY	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 206 CG-981-PA	1	237,10	Combinaison Infractueuse d'Actes
543	22/12/2014	SCHUMANN JEROME	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : ZX IMM BR 314 GX	1	237,10	PV de Carence
				Sous/Total 2014	3 727,48	
	2015					
13	16/02/2015	BOZIC DAKKO	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL ASTRA 6852 ZC 68	1	217,00	PV de Carence
69	07/04/2015	BUYSSE JULIEN	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL ASTRA AK 294 ES	1	239,36	Poursuite sans Effet
92	12/05/2015	KHAN MOHAMED KAMAL	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : MERCEDES VP CF 627 HF	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
122	29/06/2015	JUAN DE DIOS TORRES	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPER OMEGA 2834 XS 68	1	239,36	PV de Carence
130	29/06/2015	GUERIN GUILLAUME	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 206 CC BS 076	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
132	29/06/2015	BRUNETTI MICKAEL	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 106 AK 795 XZ	1	3,36	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
142	29/06/2015	BEN SALLAH AHMED	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT 21 AT 245 LH	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
158	29/06/2015	TAREK HOUNI	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : YAMAHA SLIDER CT 171 W	1	106,20	NPAI Demande de Renseignements Négative
182	05/08/2015	JUAN DE DIOS TORRES	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : FIAT PUNTO AP 792 MM	1	239,36	PV de Carence
189	05/08/2015	BANBEAU OLIVIER	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 306 CA346 KZ	1	237,10	Poursuite sans Effet
194	05/08/2015	MYABAKAR ANSEDINE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 306 BC-467-GS	1	237,10	NPAI Demande de Renseignements Négative
196	05/08/2015	PETERSCHMITT MARIE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 405 GRD 2104 XH 67	1	234,00	PV de Carence
216	18/08/2015	QUERE CHARVY ALEXANE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : VW GOLF CAB 4574 WN 68	1	217,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
304	10/11/2015	GHUMIDI RACHID	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 205 8490 XB 68	1	234,00	NPAI Demande de Renseignements Négative
313	10/11/2015	SANGARALINGAM KAJASEKARAN	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL ZAFIRA AA 816 PQ	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
324	10/11/2015	STOLZ DAVID	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO BF 479 JF	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
429	31/12/2015	WISS CHRISTELLE	Aire d'Accueil de Colmar DROITS DE SEJOUR-FLUIDES SEPT À OCT 2015	1	256,00	PV de Carence
445	31/12/2015	RAMDANI MOHAMED	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : CITROEN AX 127 VY 68	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
476	31/12/2015	BOTTIN MICHAEL	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : WW GOLF CC 068 KG	1	239,36	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
505	31/12/2015	DUTTEL SARAH	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO CD 773 CW	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
517	31/12/2015	WISS CHRISTELLE	Aire d'Accueil de Colmar DROITS DE SEJOURS+FLUIDES DECEMBRE 2015	1	274,00	PV de Carence
				Sous/Total 2015	4 648,72	
	2016					
29	03/03/2016	THOMANN JEAN-JACQUES	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT TWINGO 7907 VQ 68	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
86	25/05/2016	POIRADO SABRINA	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT TWINGO BY-849-XT	1	239,36	NPAI Demande de Renseignements Négative
106	31/05/2016	WARID BENYAMIEN BERYANE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : CITROEN SAXO AR 669 ZX	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
132	31/05/2016	MULLER BELINDA	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CTT CH 414 NA	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
134	31/05/2016	OCAU CENZIZ	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT MEGANE - SCENIC DD 699 PS	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
136	31/05/2016	FADELA JEDWANE	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : CITROEN SAXO BX 194 QN	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
229	09/08/2016	THEURKOFF OLIVIER	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 206 DM 695 NW	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
239	09/08/2016	VOGT NORBERT	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : OPEL CORSA FRL 1034	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
260	11/08/2016	YILDIZ SEMIT	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : RENAULT CLIO CY 885 WG	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
273	12/08/2016	WISS CHRISTELLE	Aire d'Accueil de Colmar DROITS DE SEJOUR-FLUIDES JANV-AVRIL-JUIN 2016	1	688,00	PV de Carence
381	09/11/2016	BURGUNDER DENIS	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 106 DH 167 QW	1	239,71	Personne Décédée et demande de renseignements négative
395	09/11/2016	LEDUC JEAN-FRANCOIS	Frais Fourrière+Garde+Expertise Immat : PEUGEOT 307 3999 YB 68	1	239,71	NPAI Demande de Renseignements Négative
				Sous/Total 2016	3 324,46	
				Somme Totale non Recouvrée	16 975,18	

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Annexe 2 rattachée au point N° 5
Admissions en Non Valeur de Créances Irrécouvrables
Séance du Conseil Communautaire du 29 Juin 2017

Admissions en Non-Valeur Budget Annexe Eau

Titre n°	Date Emission Titre	Nom et Prénom des Redevables	Objet de la Facturation	Mois de Facturation	Art 7161 Montant HT	Art 7162 Montant HT	Art 7163 Montant HT	Art 70121 Montant HT	Art 70122 Montant HT	Art 70123 Montant HT	TVA 5,5 %	TVA 7%	TVA 10%	TVA 20%	Montant des Sommes Irrécouvrables TTC	Motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable
	2012															
46	15/02/2012	BOUSBEDA HALIME	Impayé Consommation Eau	1	-	7,92	-	17,20	8,65	5,48	2,16	-	-	-	41,41	Combinaison Infructueuse d'Actes
141	25/04/2012	LEHMANN-WENTZENRIETH	Impayé Consommation Eau	1	-	6,60	-	34,40	17,28	10,95	3,81	-	-	-	73,04	Combinaison Infructueuse d'Actes
204	10/05/2012	BRANDAO ARMELLE	Impayé Consommation Eau	1	-	7,92	-	60,20	30,24	19,18	6,46	-	-	-	124,00	Combinaison Infructueuse d'Actes
												Sous/Total 2012			238,45	
	2013															
14	07/03/2013	LUCCHESI VIVIANE	Impayé Consommation Eau	1	-	-	-	-	-	16,44	-	1,15	-	-	17,59	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
76	11/06/2013	ANCEL SEBASTIEN	Impayé Consommation Eau	1	-	10,08	-	29,55	14,69	9,31	2,99	0,65	-	-	67,27	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
172	08/10/2013	FIODO JONATHAN	Impayé Consommation Eau	1	-	10,15	-	44,54	21,42	13,97	4,19	0,98	-	-	95,24	Poursuite sans Effet
277	31/12/2013	BARBARAS HEIDY	Impayé Consommation Eau	1	-	-	-	-	-	16,17	0,00	1,13	-	-	17,30	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
												Sous/Total 2013			197,41	
	2014															
166	29/10/2014	LICATA GIOACCHINO	Impayé Consommation Eau	1	-	16,34	-	95,80	43,96	29,99	8,59	-	2,96	-	197,23	PV Carence
216	31/12/2014	WEIGEL ELODIE	Impayé Consommation Eau	1	-	24,50	-	93,13	42,74	28,77	8,82	-	2,88	-	200,84	PV Carence
228	31/12/2014	MAHMUDOV ISMAIL SEVFENDIN	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	44,00	70,07	32,15	21,66	6,30	-	6,57	-	192,99	PV Carence
												Sous/Total 2014			591,06	
	2015															
23	26/02/2015	ABS MME VALDIVIESO	Impayé Consommation Eau	1	-	24,50	-	39,92	18,31	12,32	4,55	-	1,23	-	100,83	Combinaison Infructueuse d'Actes
29	05/03/2015	JORDAN GUY	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	173,85	79,77	53,71	14,62	-	5,37	-	339,57	Procédure de Rétablissement Personnel-Effacement de la Dette
59	31/03/2015	BETTER CHRISTIAN	Impayé Consommation Eau	1	-	24,12	-	178,29	72,15	-	15,10	-	-	-	289,66	Personne Décédée Demande de Renseignement Négative
64	31/03/2015	SCHUELLER DANIEL	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	29,28	11,85	9,05	2,94	-	0,91	-	66,27	Combinaison Infructueuse d'Actes
73	31/03/2015	CHELLALI SEIDEL FARID	Impayé Consommation Eau	1	-	6,69	-	24,25	9,81	7,50	2,24	-	0,75	-	51,24	Poursuite sans Effet
93	28/04/2015	SCI ERAY MIRAC	Impayé Consommation Eau	1	441,89	-	-	-	-	-	-	-	-	88,38	530,27	NPAI Demande de Renseignements Négative
111	18/06/2015	SCHAEFFER VINCENT	Impayé Consommation Eau	1	-	24,50	-	22,17	10,10	6,85	3,12	-	0,69	-	67,43	Poursuite sans Effet
116	18/06/2015	KUENTZLER STEPHANIE	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	26,60	12,23	8,22	2,81	-	0,82	-	62,91	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
130	27/07/2015	RUBIO CARLOS RODRIGUEZ	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	21,29	9,77	6,58	2,38	-	0,66	-	52,99	NPAI Demande de Renseignements Négative
147	27/07/2015	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	219,09	100,53	67,68	18,25	-	6,77	-	424,57	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
188	27/07/2015	WEBER CLARICE	Impayé Consommation Eau	1	-	4,08	-	9,76	4,48	3,00	1,01	-	0,30	-	22,63	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
196	27/07/2015	SCI ERAY MIRAC	Impayé Consommation Eau	1	-	4,08	44,00	-	-	-	0,22	-	4,40	-	52,70	NPAI Demande de Renseignements Négative
198	27/07/2015	BOULBAIR HABIB	Impayé Consommation Eau	1	-	20,42	-	0,89	0,40	0,27	1,19	-	0,85	-	23,20	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
249	09/09/2015	SCHUELLER DANIEL	Impayé Consommation Eau	1	-	-	-	11,00	-	-	0,61	-	-	-	11,61	Poursuite sans Effet
378	31/12/2015	DOS REIS JOHAN	Impayé Consommation Eau	1	-	4,08	44,00	15,09	6,10	4,65	1,39	-	4,87	-	80,17	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
383	31/12/2015	BETTER CHRISTIAN	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	113,53	45,96	-	9,45	-	-	-	181,19	Personne Décédée Demande de Renseignement Négative
433	31/12/2015	SPENLE JESSICA	Impayé Consommation Eau	1	-	-	-	-	-	10,41	-	-	1,04	-	11,45	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
437	31/12/2015	CHELLALI SEIDEL FARID	Impayé Consommation Eau	1	-	12,60	-	17,38	7,05	5,36	2,04	-	0,54	-	44,96	Poursuite sans Effet
460	31/12/2015	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	116,68	51,75	35,89	9,94	-	3,59	-	230,10	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
464	31/12/2015	SCHWOOB GILBERT	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	2,67	1,19	0,82	0,89	-	0,08	-	17,90	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
534	31/12/2015	JORDAN GUY	Impayé Consommation Eau	1	-	16,33	-	26,86	11,85	8,22	3,03	-	0,82	-	67,11	Procédure de Rétablissement Personnel-Effacement de la Dette
540	31/12/2015	EUROTROC	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	4,48	1,98	1,37	1,03	-	0,14	-	21,25	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
												Sous/Total 2015			2.749,95	

Titre n°	Date Emission Titre	Noms et Prénoms des Redevables	Objet de la Facturation	Nbre de Factures	Art 704 Montant Hb	Art 704 Montant HT	Art 7008 Montant HT	Art 7011 Montant HT	Art 70128 Montant HT	Art 70128 Montant HT	TVA 5,5%	TVA 7%	TVA 10%	TVA 20%	Montant des Sommes Irrécouvrées TTC	Motifs d'Irrécouvrabilité Invoqués par le Comptable
	2016															
7	10/03/2016	CHARRON SOPHIE	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	60,61	26,86	18,64	5,48	-	1,86	-	125,71	Combinaison Infructueuse d'Actes
30	10/03/2016	SCI ERAY MIRAC	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	-	-	-	0,67	-	-	-	12,92	NPAI Demande de Renseignements Négative
31	10/03/2016	SCI ERAY MIRAC	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	-	-	-	0,67	-	-	-	12,92	NPAI Demande de Renseignements Négative
40	10/03/2016	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau	1	-	19,10	-	118,27	52,15	36,18	10,42	-	3,62	-	239,74	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
67	19/04/2016	BARBARAS HEIDY	Impayé Consommation Eau	1	-	-	-	-	-	12,34	-	-	1,23	-	13,57	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
74	19/04/2016	ZIZI FADEL	Impayé Consommation Eau	1	-	7,11	44,00	9,86	4,35	3,01	1,17	-	4,70	-	74,20	NPAI Demande de Renseignements Négative
100	11/05/2016	SCI ETOILE	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	-	-	-	0,67	-	-	-	12,92	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
162	10/10/2016	BAR L EMBUSCADE	Impayé Consommation Eau	1	-	22,47	-	171,05	75,45	52,31	14,79	-	5,23	-	341,30	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
165	10/10/2016	HECKLE PAULETTE	Impayé Consommation Eau	1	-	12,84	-	46,59	20,54	14,28	4,40	-	1,43	-	100,08	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
197	14/10/2016	BANNWARTH BERNADETTE	Impayé Consommation Eau	1	-	12,95	-	21,91	8,40	5,61	2,38	-	0,56	-	51,81	Personne Décédée et Demande de Renseignement Négative
208	14/10/2016	AZZOUZ NADIA	Impayé Consommation Eau	1	-	21,21	-	72,92	29,30	21,82	6,79	-	2,18	-	154,22	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
212	14/10/2016	DOS REIS JOHAN	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	51,07	20,69	15,62	4,62	-	1,56	-	105,81	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
214	14/10/2016	HEINRICH FABIEN ET MARINKOVIC DOMINIQUE	Impayé Consommation Eau	1	-	24,50	-	143,22	54,95	36,58	12,25	-	3,66	-	275,15	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
215	14/10/2016	LIBMAN OLIVIER	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	9,33	3,51	2,33	1,38	-	0,23	-	29,03	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
216	14/10/2016	MEYER FABIENNE ET KOLUM OLGAC	Impayé Consommation Eau	1	-	24,50	-	57,65	22,48	16,03	5,75	-	1,60	-	128,02	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
218	14/10/2016	SARL MATHEO	Impayé Consommation Eau	1	-	12,25	-	753,53	305,28	230,43	58,91	-	23,04	-	1 383,44	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
												Sous/Total 2016			3 060,87	
			Somme Totale non Recouvrée		441,89	577,84	176,00	3 013,98	1 290,35	878,68	270,48	3,51	96,31	88,38	6 837,74	

COLMAR AGGLOMERATION
Service des Finances

Annexe 3 rattachée au point N° 5
Admissions en Non Valeur de Créances Irrécouvrables
Séance du Conseil Communautaire du 29 Juin 2017

Admissions en Non-Valeur Budget Annexe Assainissement

Titre n°	Date Emission Titre	Nom et Prénom des Redevables	Objet de la Facturation	Nbre de Factures	Art 70613 Montant HT	TVA 5,5%	TVA 7%	TVA 10%	Montant des Sommes Irrécouvrées TTC	Motifs d'Irrécouvrabilité Invoqués par le Comptable
	2012									
82	15/02/2012	BOUHEEDA HALIME	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	21,89	1,20	-	-	23,09	Combinaison Infructueuse d'Actes
243	25/04/2012	LEHMANN-WINTZENRIETH	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	36,82	2,03	-	-	38,85	Poursuite sans Effet
297	10/05/2012	BRANDAO ARMELLE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	61,73	3,40	-	-	65,13	Poursuite sans Effet
							Sous/Total 2012		127,06	
	2013									
49	07/03/2013	LUCCHESI VIVIANE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	82,68	-	5,79	-	88,47	Poursuite sans Effet
210	11/06/2013	ANGEL SEBASTIEN	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	34,85	-	2,44	-	37,29	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
453	08/10/2013	PICCO JONATHAN	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	47,59	-	3,33	-	50,92	Poursuite sans Effet
586	31/12/2013	BARBARAS HEIDY	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	72,26	-	5,06	-	77,32	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
							Sous/Total 2013		254,00	
	2014									
315	29/10/2014	LICATA GIOACCHINO	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	98,29	-	-	9,83	108,12	Certificat Irrécouvrable
							Sous/Total 2014		108,12	
	2015									
30	26/02/2015	KLEINER SEMIN PFAD SCI	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	53,26	-	-	5,33	58,59	Poursuite sans Effet
45	05/03/2015	JORDAN GUY	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	227,34	-	-	22,73	250,07	Procédure de Rétablissement Personnel-Effacement de la Dette
104	07/04/2015	DERINGER THIERRY	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	0,18	-	-	0,02	0,20	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
129	28/04/2015	SPENLE JESSICA	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	28,80	-	-	2,88	31,68	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
187	18/06/2015	KUENTZLER STEPHANIE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	32,72	-	-	3,27	35,99	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
192	18/06/2015	SCHAEFFER VINCENT	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	36,80	-	-	3,68	40,48	Poursuite sans Effet
257	27/07/2015	RUBIO CARLOS RODRIGUEZ	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	27,80	-	-	2,78	30,58	NPAI Demande de Renseignements Négative
253	27/07/2015	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	213,52	-	-	21,34	234,86	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
293	27/07/2015	WEBER CLARICE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	11,84	-	-	1,17	13,01	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
394	31/12/2015	WEIGEL ELODIE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	102,73	-	-	10,26	112,99	PV Carence
405	31/12/2015	MAHMUDOV ISMAIL SEYFINDIN	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	73,74	-	-	7,36	81,10	PV Carence
552	31/12/2015	DOS REIS JOHAN	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	16,84	-	-	1,67	18,51	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
605	31/12/2015	SPENLE JESSICA	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	39,62	-	-	3,95	43,57	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
634	31/12/2015	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	117,41	-	-	11,74	129,15	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
702	31/12/2015	JORDAN GUY	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	53,26	-	-	5,33	58,59	Procédure de Rétablissement Personnel-Effacement de la Dette
708	31/12/2015	EUROTROC	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	12,21	-	-	1,22	13,43	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
638	31/12/2015	SCHWOOB GILBERT	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	10,51	-	-	1,05	11,56	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
							Sous/Total 2015		1.164,38	
	2016									
60	09/03/2016	CHARRON SOPHIE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	64,85	-	-	6,49	71,34	Poursuite sans Effet
83	09/03/2016	SCI ERAY MIRAC	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	8,00	-	-	0,80	8,80	NPAI Demande de Renseignements Négative
92	09/03/2016	SARL LES DELICES DE COLMAR	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	123,36	-	-	12,34	135,70	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
233	19/04/2016	BARBARAS HEIDY	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	45,44	-	-	4,54	49,98	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
239	19/04/2016	ZIZI FADEL	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	13,89	-	-	1,39	15,28	NPAI Demande de Renseignements Négative
277	11/05/2016	SCI ETOILE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	8,00	-	-	0,80	8,80	RAR Inférieur au Seuil de Poursuite
449	10/10/2016	BAR L EMBUSCADE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	175,05	-	-	17,50	192,55	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
452	10/10/2016	HECKLE PAULETTE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	49,75	-	-	4,98	54,73	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
484	14/10/2016	BANNWARTH BERNADETTE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	29,00	-	-	2,90	31,90	Personne Décédée Demande de renseignement Négative
495	14/10/2016	AZZOUZ KADIA	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	82,21	-	-	8,22	90,43	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
499	14/10/2016	DOS REIS JOHAN	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	55,88	-	-	5,59	61,47	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
501	14/10/2016	HEINRICH FABIEN ET MARINKOVIC DOMINIQUE	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	150,20	-	-	15,02	165,22	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
502	14/10/2016	LEHMAN OLIVIER	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	16,74	-	-	1,67	18,41	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
503	14/10/2016	MEYER FABIENNE ET KOLUM OLGAC	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	70,01	-	-	7,00	77,01	Surendettement et Décision Effacement de la Dette
505	14/10/2016	SARL MATHEO	Impayé Consommation Eau Redevance Assain.	1	714,44	-	-	71,44	785,88	Clôture Insuffisance Actif sur RJLJ
							Sous/Total 2016		1.767,49	
		Somme Totale aux Recouvrir			3.121,51	6,62	16,62	276,38	3.421,85	

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 6 : Désignation d'un représentant de Colmar Agglomération au conseil d'administration de Colmar Habitat

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 6 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE COLMAR AGGLOMERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COLMAR HABITAT

Rapporteur : M. le Président, Gilbert MEYER

Dans le cadre de sa nouvelle dynamique l'ayant conduit à organiser la gouvernance de son Conseil d'Administration par collège, l'organisme de logement Colmar Habitat sollicite Colmar Agglomération pour siéger au sein de cette instance en qualité de membre du collège « collectivités publiques ».

Ce siège a vocation à renforcer le partenariat existant à l'échelle du territoire en matière d'habitat social.

Il vise tout particulièrement à s'inscrire dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) conduit par Colmar Agglomération et à accompagner les communes carencées situées dans son périmètre dans l'atteinte de leur objectif.

Il est donc proposé de désigner un membre du Conseil Communautaire pour siéger au sein du collège dédié du Conseil d'Administration de Colmar Habitat

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 8 juin 2017,

Et après avoir délibéré,

DESIGNE

En qualité de représentant de Colmar Agglomération au sein du collège « collectivités publiques » du Conseil d'Administration de Colmar Habitat :

- Monsieur Serge NICOLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC06290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié. Le Président
Pour ampliation conforme
Colmar, le 4. JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 7 : Avenant à la convention de groupement de commande entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar en vue d'une étude sur l'immobilier d'entreprise

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Service Développement Economique

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

POINT N° 7 - AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE COLMAR AGGLOMERATION ET LA VILLE DE COLMAR EN VUE D'UNE ETUDE SUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président

Colmar Agglomération a souhaité mener une étude permettant l'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprises. Dans le même temps, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer, la Ville de Colmar s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises.

Afin de pouvoir engager de façon coordonnée ces deux études, la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération a été autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2015 et par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2015.

La convention de groupement de commande, signée le 11 mai 2015, ne prévoyait pas explicitement les modalités d'exécution comptable du marché d'études. Dans le cadre de ce groupement, chaque membre est amené à assurer l'exécution comptable de la part du marché qui le concerne. Il convient donc de préciser ce point par un avenant (annexe 1) à la convention du 11 mai 2015.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport du 13 juin 2017,

APPROUVE

l'avenant à la convention de groupement de commande du 11 mai 2015, annexé à la présente,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC07290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Colmar

COLMAR AGGLOMÉRATION

Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprise de la CAC et d'une étude de faisabilité d'une pépinière à Colmar
- AVENANT 1-

Article 1 : Parties à l'avenant

La Ville de Colmar, représentée par M. Yves HEMEDINGER, 1er Adjoint au Maire, dûment habilité par arrêté en date du 9 avril 2014 et par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Colmar Agglomération, dénommée Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) dans la Convention et représentée par M. Lucien MULLER, 1er Vice-Président, dûment habilité par arrêté du 12 février 2016 et par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017.

Article 2 : Identification de la convention

Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprise de la CAC et d'une étude de faisabilité d'une pépinière à Colmar, signée le 11 mai 2015

Article 3 : Modifications apportées à la Convention

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 3 : Coordonnateur

L'article est modifié comme suit :

*Dans le respect du **Décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics**, les missions du coordonateur sont les suivantes :*

- *définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation*
- *déterminer le besoin et élaborer le cahier des charges*
- *définir les critères de selection des offres, en concertation avec la Ville de Colmar*
- *assurer l'envoi de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence*
- *convoquer la réunion de la commission d'appel d'offres prévue à **l'article 101 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 n° 2015-899 relative aux marchés publics** et en assurer le secrétariat*
- *informer les candidats du résultat de la mise en concurrence*
- ***signer le marché et le notifier.***

Article 4 : obligations des membres du groupement

L'article 4 est complété comme suit :

- ***assurer l'exécution comptable de la part du marché qui le concerne.***

Article 4 : Mesure d'ordre

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux

Signé à Colmar le

Pour la Ville de Colmar	Pour Colmar Agglomération
Yves HEMEDINGER	Lucien MULLER
1er Adjoint	1er Vice-Président

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 8 : Soutien à la plate-forme d'initiative locale Initiative Colmar Centre Alsace

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 8 SOUTIEN A LA PLATE FORME D'INITIATIVE LOCALE INITIATIVE COLMAR CENTRE ALSACE

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président

Colmar Agglomération soutient depuis sa création, l'association Initiative Colmar Centre Alsace, Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL).

Constituée en 2004, Initiative Colmar Centre Alsace a pour mission le renforcement des fonds propres des créateurs/repreneurs d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur. Depuis 2016, l'association intervient, en outre, auprès des jeunes entreprises au travers de prêts croissance. Ces prêts à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle du porteur de projet (de 1 500 à 15 000 €) permettent la sécurisation du plan de financement et font effet levier auprès des banques pour l'octroi d'un prêt bancaire.

Le financement du projet s'accompagne d'un suivi de l'entreprise pendant deux ans (parrainage). L'association constitue un point d'entrée du réseau des opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprise au niveau local.

En 2016, sur le territoire de l'Agglomération, 19 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant total prêté de 164 100 € (contre 138 100 € pour 16 prêts en 2015), générant la création ou le maintien de 56 emplois. Il convient de noter que la proportion des personnes de plus de 45 ans représente 40% des créateurs, soit presque un doublement en un an.

Selon les termes de la convention signée le 30 août 2016, la PFIL assure la promotion active des dispositifs d'aides à la création et au développement d'entreprises mis en œuvre par Colmar Agglomération. Elle a accompagné notamment l'entreprise HIROSE, soutenue par Colmar Agglomération au titre de l'Aide à l'Investissement (subvention de 8 617 € votée en Conseil Communautaire du 9 février 2017).

A l'instar des années précédentes, Initiative Colmar Centre Alsace sollicite auprès de Colmar Agglomération le renouvellement de sa participation financière, à hauteur de 0,15 € par habitant et par an et de sa cotisation annuelle (100 €), portant ainsi à 17 323 €, le montant de participation totale sollicité pour l'année 2017 (17 182 € en 2016).

Pour mémoire, de 2004 à 2015, le soutien de Colmar Agglomération s'inscrivait dans le cadre de conventions de financement triennales. Depuis 2016, et dans l'attente des modalités d'intervention de la Région Grand Est induites par l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), notamment en matière de soutien aux structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle. En 2017, il est donc proposé de le reconduire selon les mêmes modalités (convention jointe en annexe), la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII n'étant pas encore effective et les dispositifs régionaux de soutien connus.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport du 13 juin 2017,

DECIDE

- de verser une subvention de 17 223 € et une cotisation de 100 € à l'association Initiative Colmar Centre Alsace au titre de l'année 2017,
- d'autoriser l'association à mobiliser les fonds aussi bien pour son fonctionnement que pour l'octroi de prêts,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 code service 420, fonction 90 :

- article 6574 intitulé « subvention de fonctionnement aux association et autres », pour ce qui concerne la contribution annuelle de 17 223 €,
- article 6281 intitulé « concours divers », pour la cotisation annuelle de 100 €,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention ci-annexé et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC08290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR
AGGLOMÉRATION

CONVENTION DE FINANCEMENT
Au titre de l'année 2017
entre
Colmar Agglomération
&
" Initiative Colmar Centre Alsace "

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Entre,

Colmar Agglomération, sise 32, Cours Sainte-Anne – B.P. 80197 – 68004 Colmar Cedex, représentée par Monsieur Gilbert MEYER, son Président, autorisé par une délibération du Conseil Communautaire en date du .....,

Ci-après désigné "Colmar Agglomération"

D'une part,

Et

La Plate-Forme d'Initiative Locale " Initiative Colmar Centre-Alsace ", association de droit local inscrite au Registre des associations du Tribunal d'Instance de Colmar (Vol. 58, Folio n°72), sise 1, place de la Gare BP 40007 68001 Colmar, représentée par Monsieur Jean BERNHEIM, Président,

Ci-après désignée " Initiative Colmar Centre-Alsace "

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

En Préambule :

Les Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) fédérées par l'association " Initiative France " sont des outils mis au service de la création d'entreprises qui ont pour avantage de représenter une démarche concertée en matière de développement local et d'être initiés à l'échelle d'un bassin d'activités.

C'est dans cette perspective qu'a été créée en 2004, l'Association Initiative Colmar Centre Alsace. L'association représente un point d'entrée pour les porteurs de projet de création d'entreprise qui se voient offrir la possibilité d'une orientation vers d'autres partenaires en fonction des besoins estimés, tant pour le créateur lui-même, que pour la qualité du projet.

Lorsque le projet est retenu, en fonction des critères et notamment de l'intégration du projet dans son environnement économique local, la PFIL a pour mission de renforcer les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur. Depuis 2016, l'association intervient, en outre, auprès des jeunes entreprises au travers de prêts croissance. Ces prêts à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle du porteur de projet (de 1 500 € à 15 000 €) permettent la sécurisation du plan de financement et font effet de levier auprès des banques pour l'octroi d'un prêt bancaire.

Le territoire d'intervention de l'association s'étend sur les arrondissements de Colmar, Guebwiller et Ribeauvillé. Sa gouvernance s'articule autour de plusieurs collèges d'institutionnels et de professionnels.

Initiative Colmar Centre Alsace aide les entrepreneurs dans les secteurs d'activités suivants : l'artisanat, les professions libérales, et plus particulièrement le commerce et la prestation de services aux particuliers et aux entreprises qui échappent traditionnellement aux aides à la création.

Pour réduire le taux d'échec et donc pérenniser ces créations, chaque porteur de projet est parrainé durant les deux premières années de son activité. Les partenaires de ce parrainage sont notamment le Centre des Jeunes Dirigeants, l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et des cadres dirigeants d'entreprise qui sont impliqués dans la vie économique. Ce parrainage est un acte bénévole et désintéressé.

Pour financer ces prêts, la PFIL dispose d'un fonds d'intervention alimenté à l'origine de l'association par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Général du Haut-Rhin, la Région Alsace, les communes et les groupements intercommunaux, les banques et les entreprises.

Initiative Colmar Centre-Alsace sollicite l'intervention de Colmar Agglomération, afin d'être en mesure de renforcer son activité en faveur du développement économique local et ainsi favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création, la reprise et le développement d'entreprises.

Dans l'attente des modalités d'intervention de la Région Grand Est induites par l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), il est proposé de reconduire pour la 2ème année consécutive, la présente convention sur une année, en vue d'assurer une période de transition jusqu'à ce que soient connues les

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de l'aide financière accordée par Colmar Agglomération pour soutenir l'action mise en œuvre par Initiative Colmar Centre-Alsace, sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

I - OBLIGATION DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Mise en oeuvre

Pour l'année 2017, Colmar Agglomération alloue à Initiative Colmar Centre-Alsace une subvention d'un montant de 0,15 € par habitant, destinée pour toute ou partie au budget d'accompagnement de l'association et/ ou au fonds de prêt d'honneur. Soit une aide s'élevant à 17 223 euros sur la base de la population INSEE au 01/01/2017 – 114 820 habitants.

Sur cette même période, Colmar Agglomération s'acquittera, en sus de la subvention, d'une cotisation annuelle de 100 €, lui donnant ainsi la qualité de membre de l'association Initiative Colmar Centre-Alsace.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Le versement de la subvention et de la cotisation interviendra après l'Assemblée Générale de l'association Initiative Colmar Centre-Alsace, au moment de l'appel à cotisation et à subvention et ce, avant le 31 décembre 2017. Le soutien financier sera effectué en un seul versement.

II - OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4 : Promotion des aides économiques de Colmar Agglomération

Initiative Colmar Centre Alsace s'engage à promouvoir activement les dispositifs d'aides économiques mis en œuvre par Colmar Agglomération (aide à l'aménagement intérieur et aide à la reprise de locaux) et ceux qui pourraient l'être dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Région Grand Est (en substitution à l'Aide à l'Investissement matériel dans les entreprises abrogé à compter du 30 juin 2017).

Ainsi, elle informera les créateurs/repreneurs d'entreprises engagés dans la démarche de sollicitation d'un prêt, des dispositifs de Colmar Agglomération existants et de leurs modalités.

En outre, elle accompagnera les créateurs/repreneurs dans la constitution de leur dossier de demande d'aide (préparation des pièces justificatives), notamment concernant les aides mises en place pour lutter contre la vacance immobilière des locaux d'activités, en collaboration avec Colmar Agglomération.

Initiative Colmar Centre Alsace produira, au plus tard le 31 janvier 2018, un bilan qualitatif et quantitatif de cet accompagnement. Il permettra de mettre en évidence les modalités de l'accompagnement mis en place (nature, actions proposées,...).

ARTICLE 5 : Présentation des documents financiers

Initiative Colmar Centre Alsace s'engage à :

a) Communiquer à Colmar Agglomération, au plus tard le 30 juin 2018, ses bilans et comptes de résultats détaillés, ainsi que le rapport d'activités du dernier exercice, qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable général et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,

c) Mentionner l'aide de Colmar Agglomération par tous les moyens appropriés : programmes, affiches, articles de presse, etc...

ARTICLE 6 : Contrôle

Initiative Colmar Centre Alsace s'engage à tenir à la disposition de Colmar Agglomération, à tout moment, toutes les pièces justificatives ou documents dont la production serait nécessaire pour attester de la réalisation des objectifs.

III – CLAUSES GENERALES

ARTICLE 7 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre de l'exercice 2017.

ARTICLE 8 : Modification

Toute demande de modification par l'une ou l'autre des parties est notifiée par écrit contre accusé de réception et donne lieu le cas échéant à la signature d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 : Résiliation

Colmar Agglomération se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention dans les situations exposées ci-après :

- dissolution de l'association,
- abandon de l'activité de prêts d'honneur,
- non respect des clauses exposées ci-dessus.

ARTICLE 10 : Remboursement

Dans les cas visés à l'article 9, Colmar Agglomération se réserve la possibilité d'exercer un droit de reprise de sa participation, déduction faite des éventuels impayés dont le montant serait proratisé.

ARTICLE 11 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en cinq exemplaires

A Colmar, le .....

Le Président de l'association
Initiative Colmar Centre Alsace

Jean BERNHEIM

Le Président de
Colmar Agglomération

Gilbert MEYER

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 9 : Attribution d'une subvention à l'UGA pour l'organisation du congrès interprofessionnel des corporations

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UGA POUR L'ORGANISATION DU CONGRES INTERPROFESSIONNEL DES CORPORATIONS

Rapporteur : M. Lucien MULLER, Premier Vice-Président

L'Union des Groupements Artisanaux (UGA) du Centre Alsace organise, le 7 octobre 2017, au Parc des Expositions de Colmar, son premier congrès Interprofessionnel des Corporations.

Cette manifestation s'organise en deux temps forts :

- de 15h à 18h30, une conférence et deux tables rondes qui visent à s'interroger sur l'avenir dans un monde en pleine mutation, et notamment la place des entreprises artisanales et des organisations professionnelles et leur nécessaire adaptation pour répondre au défi de l'économie de proximité,
- de 18h30 à 22h30, une pause repas suivie d'un moment convivial autour d'un spectacle (payant) auquel seront conviés les salariés, clients et partenaires des participants au congrès.

Près de 300 personnes sont attendues pour la première partie de la manifestation : entreprises adhérentes aux corporations de l'UGA (soit près de 1 000 entreprises, majoritairement du Centre Alsace), présidents d'autres corporations, élus de la Chambre de Métiers d'Alsace mais également représentants des collectivités locales.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'établit à 37 656 €. Les recettes attendues s'élèvent à 26 000 €, les corporations de l'UGA prenant à leur charge le différentiel.

Il est proposé d'attribuer à l'UGA une subvention de 2 000 € pour l'organisation de ce congrès, considérant l'importance que revêt l'artisanat dans le contexte économique local.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport du 13 juin 2017,

DECIDE

de verser à l'UGA une subvention d'un montant total de 2 000 €,

DIT

que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2017, code service 400, fonction 90, article 6574,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC09290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017





Trace

Bien plus que du transport



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016

Délégation de service public
du réseau de transport
public de voyageurs
de Colmar agglomération

COLMAR AGGLOMÉRATION

Stuce
Société des Transports Urbains de Colmar et Environs


Tracé
Tracé
Unité

> SOMMAIRE

1. L'organisation générale ..... p. 2
2. Volet technique ..... p. 16
3. Évolution tarifaire ..... p. 20
4. Analyse de la fréquentation ..... p. 21
5. Les recettes ..... p. 26
6. Les relations avec la clientèle ..... p. 29
7. La sécurité et le contrôle fraude ..... p. 31
8. La gestion du parc de véhicules et de matériel ..... p. 34
9. Mesures de la qualité de service ..... p. 35
10. Bilan des actions de promotions et de communication menées ..... p. 37
11. La gestion du personnel ..... p. 49
12. Rapport financier ..... p. 55

> Annexes ..... p. 65

1. > L'ORGANISATION GÉNÉRALE de la délégation de service public et de son évolution

1.1 | Présentation de la Stuce, délégataire

Créée le 1er janvier 1990 pour une durée de 99 ans, la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs, dont le siège social est 10 rue des Bonnes Gens à Colmar, est une société anonyme d'économie mixte au capital de 600 000 €, divisé en 1 500 actions de 400 € chacune, réparties comme suit :

Colmar agglomération	990 actions	soit	396 000 €
Voyages Kunegel SA	100 actions	soit	40 000 €
Keolis	90 actions	soit	36 000 €
Soléa	60 actions	soit	24 000 €
Caisse d'Épargne d'Alsace	50 actions	soit	20 000 €
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	50 actions	soit	20 000 €
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	50 actions	soit	20 000 €
Pôle habitat Centre Alsace	50 actions	soit	20 000 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar	50 actions	soit	20 000 €
Amicale du Personnel des tranports de Colmar et Environs	10 actions	soit	4 000 €
> TOTAL	1 500 actions		600 000 €



Pour mémoire, la Ville de Colmar a cédé ses 990 actions au profit de la Communauté d'Agglomération de Colmar le 28 avril 2014. La Communauté d'Agglomération de Colmar a changé de nom en 2016 : elle s'appelle dorénavant Colmar agglomération (CA).

Lors du Conseil d'Administration du 4 juin 2015, Madame Catherine HUTSCHKA a été nommée Présidente Directeur Général de la Stuce.



Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Stuce est composé de représentants des collèges A et B.

Président du Conseil d'Administration : Madame Catherine HUTSCHKA.

Collège A :

Avec le changement de collectivité survenu le 28 avril 2014, les représentants de ce nouvel actionnaire sont :

Messieurs	Gilbert MEYER	Président de Colmar agglomération (CA)
	Lucien MULLER	1er Vice-Président de CA
	Philippe ROGALA	4ème Vice-Président de CA
	Guy WAEHREN	11ème Vice-Président de CA
	Yves HEMEDINGER	Conseiller communautaire délégué de CA
Madame	Catherine HUTSCHKA	Conseillère communautaire de CA
Messieurs	Jean-Marc SCHULLER	Conseiller communautaire délégué de CA
	Frédéric HILBERT	Conseiller communautaire de CA

Collège B :

Messieurs	Christophe PUJEBET	représentant la société Kéolis
	Guillaume ARIBAUD	représentant la société Soléa
	Lucien KUNEGEL	représentant les Voyages Kunegel SA
	Roland HUNSINGER	représentant la CCI de Colmar
	Julien ADAM	représentant la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
	Roland MEYER	représentant l'Amicale du Personnel des transports de Colmar et Environs

1.2 | Les activités de la Stuce

Comme les années précédentes, la Stuce a exercé son activité dans les domaines du transport de voyageurs, essentiellement, ainsi que dans la maintenance de flotte automobile, la revente de carburants et quelques activités diverses.

1.2.1 | Activité de transport : Trace

1.2.1.1 | Cadre général de l'activité Trace

Comme depuis 2013, l'exercice 2016 s'inscrit dans le cadre de la gestion déléguée du réseau de transport urbain Trace de l'agglomération colmarienne et plus précisément dans la convention de délégation de service public (DSP) conclue le 24 décembre 2012 avec la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC, nouvellement dénommée Colmar agglomération en 2016, CA) et la Communauté de Communes des Pays du Ried Brun (CCPRB), pour une durée de sept ans, de 2013 à 2019 .

Cette convention d'exploitation repose sur une Contribution Financière Forfaitaire (CFF) dont le principe financier fondamental est que le délégataire supporte les risques industriel et commercial avec des mécanismes de rémunération strictement bornés dans le cas où des excédents sont dégagés et illimités dans le cas contraire.

Cette convention comporte les points essentiels suivants :

> Rôle des collectivités délégantes (CA et CCPRB jusqu'en 2015, puis uniquement CA)

Les collectivités délégantes définissent la politique des transports urbains en matière d'offre de transport, de développement du réseau et de l'évolution de la tarification. Elles réalisent les investissements et décident du renouvellement des biens.
Elles versent une Contribution Financière Forfaitaire au délégataire selon un Compte d'Exploitation Prévisionnel, et définissent le système de qualité et le mode de rémunération du délégataire.
Elles exercent sur lui un contrôle au travers du suivi de l'exécution du service public.

> Rôle du délégataire Stuce

La Stuce exploite le réseau Trace dans le cadre de la convention de DSP dans le respect de la législation en vigueur. Elle assure les missions qui lui sont confiées dans le respect des principes de continuité, de sécurité et d'égalité de traitement des usagers en assurant une parfaite qualité de service.

La Stuce maintient en état les biens qui lui sont confiés. Elle relaie la politique environnementale des collectivités et met en œuvre la politique de promotion du réseau.

Elle doit également aux collectivités une assistance générale quant aux projets d'évolution du réseau, que ce soit en matière de création ou de modification de lignes, ou en termes d'amplitude et de fréquence. La Stuce a une mission générale d'expertise technique auprès des collectivités.

Enfin, la Stuce est autorisée à exercer quelques activités accessoires dans les conditions fixées à l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public.



> Régime financier basé sur une Contribution Financière Forfaire (CFF) :

Dans le cadre de la convention, les collectivités délégantes et le délégataire ont arrêté un Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) sur toute la durée du contrat. La valorisation de ce CEP est en valeur constante du 1er janvier 2013, avec trois formules d'actualisation selon qu'il s'agisse de dépenses d'affrètements (actualisation A), dépenses liées à l'activité Stuce (actualisation D), ou de recettes tarifaires, autrement dit de recettes de billetterie Trace (actualisation R).

Il résulte de ces engagements un montant annuel de Contribution Financière Forfaire (CFF) qui, s'ajoutant aux produits (billetterie et quelques recettes non tarifaires), vient équilibrer les charges, incluant un montant forfaitaire de 5 000 € de dépenses d'aléatoires, et permet de dégager une marge théorique de 15 000 €.

L'annexe 13 de la convention a fixé les montants de CFF pour les sept années du contrat, leur répartition entre la CA et la CCPRB, ainsi que leur décomposition entre les trois offres de transport constituées majoritairement par les lignes régulières et, dans une moindre mesure, par le transport à la demande FlexiTrace (TAD) et celui de personnes à mobilité réduite Trace Mobile.

> Traitement particulier des impôts et taxes :

Avec le contrat de DSP 2013-2019, les collectivités délégantes ont fait le choix de ne plus être assujetties à la TVA. Ceci a deux conséquences :

- L'assujettissement à la Taxe Sur Salaires (TSS) pour le délégataire Stuce au prorata de son chiffre d'affaires non soumis à la TVA. L'article 231.1 du CGI exemptant la première année d'assujettissement, ce n'est qu'à partir des salaires payés en 2014 que la Stuce a eu de la Taxe Sur Salaires à payer.

- Le transfert à la Stuce par CA de la récupération de la TVA ayant grevé ses achats d'investissements pour le réseau Trace.

Par ailleurs, le délégataire reste soumis aux CVAE et CFE constituant la Contribution Economique Territoriale (CET). Le délégataire est également redevable d'une Taxe de Voirie pour le stationnement des bus.

En ses articles 22.3 et 22.4, la convention a prévu que la CET et la TSS ne soient pas incluses dans les charges du CEP. Elles font l'objet d'un remboursement par les collectivités délégantes, sous présentation de factures avec pièces justificatives. Depuis l'avenant 1 de la convention signé le 2/12/2013, les collectivités délégantes ont également accepté le remboursement de la Taxe de Voirie au délégataire. Les montants prévisionnels de ces trois taxes figurent à titre indicatif dans l'annexe financière n° 13.



> Modulation de la CFF :

La convention de DSP a également prévu chaque année un mécanisme de modulation de la CFF :

- la recette billetterie réellement vendue et comptabilisée, dans le cas où elle serait supérieure aux engagements actualisés du CEP de l'exercice concerné, doit faire l'objet d'un reversement de 60 % de son montant excédentaire auprès des collectivités délégantes. A contrario, les objectifs de recettes de billetterie non atteints sont supportés intégralement par la Stuce.

- les charges pour l'exploitation du réseau Trace réellement comptabilisées, dans le cas où elles seraient inférieures aux engagements actualisés du CEP de l'exercice concerné, neutralisation faite des aléas et marge, doivent donner lieu à un reversement intégral de la CFF représentant ainsi un excédent reçu. Dans le cas inverse, l'insuffisance de CFF pour couvrir les charges est supportée à 100 % par la Stuce.

- Le bénéfice réalisé sur les activités accessoires doit être partagé avec les collectivités à hauteur de 70 %, au prorata des montants de CFF versées par chacune des collectivités.

- Les éventuelles sanctions pécuniaires qui s'appliqueraient à l'exercice selon les articles 26.1 à 26.7 seraient impactées sur la facturation de clôture des comptes auxquels elles se rattacheraient.

Sont encore prévus deux autres mécanismes de modulation de la CFF :

- Dans l'hypothèse où l'âge moyen réel du parc de véhicules varierait de plus de 0,5 an par rapport à un âge moyen de 9,0 ans figurant à l'article 12.3 de la convention,

- Dans l'hypothèse où le kilométrage annuel réel varie en plus ou en moins entre 2 et 5 % par rapport aux engagements kilométriques de la convention figés dans son annexe 12.

Enfin, la convention de DSP a prévu une rémunération qualité décrite à l'article 26.9 et l'annexe 5 dont l'intervalle de montant [MALUS ; BONUS] est de :

- [-15 K€ ; +15 K€] pour les services réguliers,
- [-4 K€ ; +4 K€] pour le service FlexiTrace

La rémunération est actualisable par le même indice « D » de la formule globale de la CFF.

> Synthèse sur le risque financier du contrat :
La Stuce supporte donc le risque financier du contrat, aussi bien sur les charges que sur les produits (risques industriel et commercial), avec une perspective de gain partagé avec les collectivités tant sur les recettes billetterie que sur les bénéfices des activités accessoires.

La maîtrise des charges s'impose car les 20 K€ de marge et aléas concédés sont très faibles proportionnellement au coût d'exploitation du réseau Trace qui ne devrait pas évoluer au-delà de ce que les formules d'actualisation des engagements prévoient. Dans l'hypothèse d'un moindre coût réalisé, ce sont les autorités délégantes qui, seules, seraient bénéficiaires des économies constatées.

Le délégataire doit donc veiller à ses performances qualité pour qu'elles déclenchent le versement d'un bonus annuel, qui bien que plafonné à 19 K€, serait capable d'absorber tout ou partie des éventuels dérapages de coût d'exploitation.

Cinq avenants au contrat de DSP ont été conclus depuis la signature de la DSP, portant effet en particulier sur l'exercice 2016.

Plusieurs points ont justifié la négociation de ces avenants :

- la prise en charge de la taxe de voirie ;
- la répercussion de l'augmentation du taux de TVA sur la billetterie ;
- la mise en place d'une gratuité de billetterie pour les collégiens ;
- l'accroissement des périodes de fonctionnement des navettes de Noël ;
- la sous-traitance des circuits scolaires vers les écoles Arc-en-Ciel et Dame Blanche, ainsi que la section SEGPA du collège Prévert de Wintzenheim ;
- la mise en place du billet Tempo en cas de dépassement de seuil de pollution atmosphérique ;
- l'adaptation des règlements de service FlexiTrace et Trace Mobile ;
- la revalorisation du montant des assurances du parc, à compter de 2015 ;
- l'intégration d'un indice « loyer » dans la formule d'actualisation globale du contrat ;
- l'augmentation de l'offre de service Trace Mobile à compter de 2015 ;
- la dissolution de la CCPRB et le nouveau périmètre de la DSP à compter de janvier 2016 ;
- la fin de l'assujettissement à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés à compter de 2016 ;
- l'ajout d'un tronçon Théâtre-Ladhof sur la ligne 2 le samedi à compter de 2016 ;
- et, conséquemment, la mise à jour de l'annexe financière n° 13.

1.2.1.2 I Activité Trace 2016

L'activité Trace 2016 présente les indicateurs suivants, en comparaison avec ceux de 2015 :

RESEAU Trace	2015	2016	%
Voyages	7 418 926	7 509 859	1,23 %
Kilomètres	2 045 733	2 055 376	0,47 %
dont kilomètres bus	1 563 351	1 580 828	1,12 %
dont kilomètres affrétés	482 382	474 548	-1,62 %
Voyages / km	3,63	3,65	0,55 %
Age moyen des 37 bus les plus récents	10,48 ans	11,48 ans	1 an
Recettes billetterie Trace HT	1 958 617 €	2 007 417 €	2,49 %
Amendes	1 131 €	1 843 €	62,95%
Recettes Trace HT avec amendes	**1 959 748 €**	**2 009 260 €**	**2,53 %**
Recettes non tarifaires sauf amendes	**102 254 €**	**109 645 €**	**7,23 %**
Contribution CFF avenant 4 sans actu.	5 616 648 €	5 627 608 €	0,20 %
Actualisation des recettes « R »	-27 269 €	-32 575 €	19,46 %
Taux d'actualisation "R"	1,420 %	1,674 %	
Actualisation dépenses « D »	151 999 €	143 292 €	-5,73 %
Taux d'actualisation "D"	2,182 %	2,044 %	
Actualisation affrètements « A »	7 472 €	5 727 €	-23,35 %
Taux d'actualisation "A"	1,134 %	0,882 %	
Restitution CFF si surestimation des charges (100 %)	néant	néant	
Restitution excédent de billetterie (60 %)	- 6 577 €	-17 667 €	168,62 %
Impact âge moyen du parc sur montant CFF	12 362 €	21 568 €	74,47 %
Contribution nette = CFF nette	5 754 635 €	5 747 953 €	-0,12 %
DSP - Total des recettes	7 816 637 €	7 866 858 €	0,64 %
DSP - Total des coûts	**7 883 893 €**	**7 980 499 €**	**1,23 %**
ventilés en affrètements « A »	666 256 €	631 212 €	-5,26 %
et autres dépenses « D »	7 217 637 €	7 349 287 €	1,82 %
dont coûts de personnels hors formation et Intéressement	5 310 656 €	5 173 780 €	-2,58 %
dont carburants	396 837 €	415 060 €	4,59 %
dont Aléas	0 €	40 695 €	
Résultat DSP Trace hors Rém. qualité	**- 67 255 €**	**-113 641 €**	**68,97 %**
Rémunération qualité DSP Trace	9 196 €	2 551 €	-72,26 %
Résultat Trace avant IS et participation	**- 58 060 €**	**-111 090 €**	**91,34 %**
Taxes remboursées : CET, TSS et taxe voirie	**315 386 €**	**319 527 €**	**1,31 %**

> Commentaires sur les recettes :
Grâce aux actions commerciales menées en 2016 et à l'augmentation du nombre d'abonnés à la carte Pulséo+ proposée aux jeunes Colmariens à un tarif préférentiel, le chiffre d'affaires billetterie a progressé au-delà de l'augmentation des tarifs Trace consentie par la collectivité.

Malgré une augmentation contractuelle de la CFF prévue dans la DSP, et l'application de la clause de vieillissement du parc qui la majore de 21 568 € en 2016, les phénomènes d'actualisation viennent baisser le montant net de la CFF de 6 682 € : elle passe de 5 754 635 € à 5 747 953 €.

> Commentaires sur les coûts :
Les dépenses d'affrètements baissent de 35 K€ pour deux raisons : le retrait de Grussenheim du périmètre urbain et le changement de fiscalité du Conseil Départemental 68 qui a permis de récupérer la TVA sur les affrètements facturés.
Les frais de personnel baissent également grâce à une meilleure maîtrise de l'absentéisme du personnel de conduite, de la vacance de poste de directeur durant 8 mois, et de l'évolution de la législation en matière de Prime à l'Embauche et de la baisse du taux d'allocations familiales.
À contrario, les coûts du carburant GNV et le redressement de TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) effectué par les Douanes rétroactivement depuis 2014 viennent majorer les coûts de 100 K€.

> Commentaires sur le résultat :
Le déficit Trace qui était de 67 254 € en 2015 s'est dégradé de 43 386 € pour être de 113 640 € en 2016. Sans le redressement de TICPE connu en mars 2017 seulement, le déficit Trace n'aurait été que de 25 733 €.
La rémunération qualité s'élève à 2 551 € en 2016.

Comme les années passées, le CICE est comptabilisé hors frais de personnel. D'un montant de 163 895 €, il couvre totalement le déficit Trace.



1.2.2 I Autre activité complémentaire de la Stuce : Trade'Bus

Il s'agit de la réalisation de transport de voyageurs spéciaux ou occasionnels par affrètement ou par réutilisation des bus mis à disposition par CA.

L'activité Trade'bus réalisée avec les autobus Trace se limite au transport d'adultes, essentiellement pour des salons organisés au Parc des Expositions de Colmar, au-delà de l'offre de transport de la ligne E du réseau Trace (horaires, fréquence ou gratuité).

Indicateurs significatifs du Trade'bus

TRADE'BUS	2015	2016	Écart
Recettes Trade'bus	**28 058 €**	**34 739 €**	**6 681 €**
Billetterie pour accès navettes FAV	7 141 €	5 872 €	-1 269 €
Charges directes Trade'bus	-26 372 €	-17 761 €	8 611 €
Charges indirectes retirées de Trace	-15 226 €	-16 330 €	-1 104 €
IS	néant	néant	
Résultat avant reversement	**-6 399 €**	**6 520 €**	**12 919 €**
Reversement 70 % à CA et CCPRB	4 479 €	-4 564 €	-9 043 €
Résultat net de reversement	**-1 920 €**	**1 956 €**	**3 876 €**
Km bus Trace pour Trade'bus	4 961	5 415	9 %
Pourcentage des kms bus Trade'bus/Trace	0,32 %	0,34 %	

Le chiffre d'affaires de cette activité a augmenté en 2016.
Parallèlement, les transports sécurisés réalisés lors de la Foire aux Vins ont dégagé une meilleure marge qu'en 2015, en utilisant davantage de moyens internes, ce qui a permis des économies de coûts intérimaires.
La collectivité délégante recevra cette année 70 % de bénéfice de cette activité, à savoir 4 564 €.

1.2.3 I Autre activité complémentaire de la Stuce : Activité « maintenance de flotte automobile »

Cette activité consiste en la maintenance de flotte automobile pour des clients dont le principal est Vialis.

Indicateurs significatifs de l'activité garage

ACTIVITE GARAGE

	2015	2016	Écart
Recettes et reprise de provisions sur stock	57 739 €	65 152 €	7 413 €
Charges directes	-26 722 €	-29 299 €	-2 577 €
Frais indirects retirés des frais Trace	-13 759 €	-17 990 €	-4 231 €
IS	néant	néant	
Résultat avant reversement	17 258 €	17 863 €	605 €
Reversement 70 % à CA et CCPRB	-12 081 €	-12 504 €	-423 €
Résultat net de reversement	5 177 €	5 359 €	182 €
Pourcentage du temps de travail du service technique	3,82 %	4,77 %	
Nombre d'heures travaillées	203,2	340,9	68 %

Le chiffre d'affaires de cette activité repose surtout sur celui réalisé pour l'entretien du parc VL de Vialis, et occasionnellement en 2016, avec la CUS pour les bonbonnes de gaz de camions-bennes, ce qui explique l'augmentation de 7 413 €. Les mécaniciens ayant passé plus d'heures de travail sur cette activité, les coûts indirects ont augmenté. Néanmoins le résultat progresse de 3,51 %, soit 605 €. Quant à la collectivité délégante, elle recevra 70 % du bénéfice, à savoir 5 359 €, en progression de 3,51 %.



1.2.4 I Autre activité complémentaire de la Stuce : Activité « vente de carburants »

Cette activité concerne la revente de gazole et de gaz naturel comprimé (GNV) à des clients externes.

Indicateurs significatifs de la vente de carburants

VENTE DE CARBURANTS	2015	2016	Écart
Vente de gazole	136 249 €	114 117 €	-22 132 €
Vente de GNV	34 805 €	29 867 €	-4 938 €
Vente de badges carburants	0 €	0 €	0 €
Recettes totales	**171 054 €**	**143 984 €**	**-27 070 €**
Charges directes	-152 962 €	-132 543 €	20 419 €
Frais indirects retirés des frais Trace	-772 €	-1 629 €	-857 €
IS	néant	néant	
Résultat avant reversement	**17 320 €**	**9 812 €**	**-7 508 €**
Reversement 70 % à CA et CCPRB	-12 124 €	-6 868 €	5 256 €
Résultat net de reversement	**5 196 €**	**2 944 €**	**-2 252 €**
Quantité de gazole vendu (en Litres)	138 990	122 285	-12 %
Quantité de GNV vendu (en Nm^3)	56 136	48 479	-14 %

Analyse Gazole :
La baisse du chiffre d'affaires de 22 K€, soit 16 %, s'explique par deux facteurs : la baisse de 12 % des quantités vendues, et la baisse du prix d'achat moyen du litre de gazole passé de 0,94 € à 0,90 €. La structure de la clientèle demeure constante avec toujours 70 % des quantités vendues au SinerGihp en 2016.

Analyse GNV :
La baisse du chiffre d'affaires GNV de 4,9 K€, soit -14 %, est directement en liaison avec celle des quantités vendues. La Ville de Colmar reste le client principal avec 25 488 Nm^3 vendus en 2016, contre 24 157 Nm^3 en 2015, représentant ainsi près de 53 % des ventes. Le rappel 2014-2015-2016 de TICPE sur les volumes de GNV vient lui aussi baisser de 4 277 € le résultat de cette activité.

1.2.5 I Produits financiers et divers

Il s'agit ici :

> des produits financiers liés aux placements des fonds provenant des capitaux permanents ;
> de la reprise de la provision pour investissements 2010 (PPI)
> sous déduction des charges liées à l'obtention des produits financiers, principalement constituées des frais de gestion de mandat auprès de la BECM, ainsi que des droits de garde des portefeuilles en banque

Ces activités diverses présentent les indicateurs suivants :

PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS

	2015	2016	Écart
Reprise de provision PPI antérieure	4 917 €	4 797 €	-120 €
Produits financiers	46 254 €	37 436 €	-8 818 €
Recettes totales	**51 171 €**	**42 233 €**	**-8 938 €**
Charges financières	-3 703 €	-3 717 €	-14 €
PPI et charges diverses	néant	néant	
Résultat	**47 468 €**	**38 516 €**	**-8 952 €**

Le résultat de cette activité est en baisse du fait des faibles taux de rendement des placements à court terme, de la fin de la rémunération du compte courant CEA et du caractère exceptionnel des 4 577 € de plus value réalisée en 2015 lors de la cession des parts SACCA.



1.3 | Les résultats économiques pour l'ensemble des activités Stuce

Données chiffrées synthétiques par activité :

Montants en €	Total des produits	Total des charges hors impôt	Résultat avant reversement et IS	Reversement 70 %	Résultat net 2016	Résultat net 2015
DSP Trace sans rémunération qualité	7 920 144	-8 033 783	-113 639	0	-113 639	-67 254
Rém. qualité DSP Trace	2 551	0	2 551	0	2 551	9 196
Transports Trade'Bus	40 611	-34 091	6 520	-4 563	1 957	-1 919
Vente de carburants	143 984	-134 172	9 812	-6 868	2 944	5 196
Activité garage	65 152	-47 289	17 863	-12 504	5 359	5 177
Produits fin. + PPI	42 233	-3 717	38 516	0	38 516	47 468
Sous-totaux	8 214 675	-8 253 052	-38 377	-23 935	-62 312	-2 136
Crédit d'Impôts sur les Sociétés					1 673	0
Participation des salariés aux résultats					0	0
CICE					163 895	156 344
Résultat net d'IS, de participation et CICE					**103 256**	**154 208**

L'exercice 2016 avant impacts fiscaux et participation est déficitaire de 62 312 €, alors qu'il était quasiment à l'équilibre en 2015. L'embauche d'apprentis et des opérations marketing sous forme de mécénat ont permis de dégager 1 673 € de crédits d'impôts cette année. Comme les années passées, c'est grâce au CICE que le résultat net de l'entreprise est positif.

Le CICE alloué pour chaque exercice a été tout ou partie utilisé l'exercice suivant :

UTILISATION DU CICE

	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement : Déficit Trace n-1		-103 308 *	-111 027	-71 723	
Embauches : 3 CAE			-12 612	-55 661	
1 Alternant comptable			-6 993	-24 794	
1 Apprenti mécanicien				-4 166	
Montant total utilisé de n-1	**0**	**-103 308**	**-130 632**	**-156 344**	
CICE n-1	0	103 308	152 240	156 344	163 895
CICE année n	**103 308**	**152 240**	**156 344**	**163 895**	

* En 2013, le déficit Trace s'élevait à 146 305 €, dont 103 308 € ont été imputés sur le CICE 2013.

Le CICE de l'année 2015 a continué de financer en 2016 les emplois créés en septembre 2015, tous en contrat à durée déterminée : agents d'accompagnement, alternant comptable ainsi qu'un apprenti mécanicien, totalisant 84 621 €. C'est également grâce au CICE 2015 que le compte d'exploitation a pu absorber le déficit d'exploitation Trace 2015.

Le CICE progresse en 2016 : il passe de 156 344 € à 163 895 €, toujours calculé au taux de 6 %.

La plaquette des comptes, jointe en annexe 10, reprend l'ensemble des données comptabilisées en 2016, classées selon le Plan Comptable Général (PCG articles 432-1 et suivants), indépendamment des ventilations par activités étudiées précédemment.

Le compte de résultat de la plaquette des comptes, de même que les folios 3 et 4 de la liasse fiscale, présentent les données synthétiques suivantes :

COMPTE DE RÉSULTAT STUCE

	2015	2016	Écart
CA Trace et activités accessoires & Contribution CFF	8 065 799 €	8 086 469 €	20 670 €
Reprises et transferts de charges	485 529 €	530 782 €	45 253 €
Charges d'exploitation Trace et act. accessoires	-8 604 346 €	-8 696 894 €	-92 548 €
Résultat d'exploitation Trace et act. accessoires	**-53 018 €**	**-79 643 €**	**-26 625 €**
Résultat financier	45 966 €	37 408 €	-8 558 €
Résultat courant avant IS	**-7 052 €**	**-42 235 €**	**-35 183 €**
Résultat exceptionnel	4 917 €	-20 076 €	-24 993 €
Résultat intermédiaire	**-2 135 €**	**-62 311 €**	**-60 176 €**
IS & CICE	156 344 €	165 568 €	9 224 €
Participation	néant	néant	néant
Résultat	**154 209 €**	**103 257 €**	**-50 952 €**

L'ensemble des activités de la Stuce a dégagé un chiffre d'affaires net de 8 086 469 € constitué des ventes Trace et accessoires ainsi que de la CFF, subvention d'exploitation Trace. Ce chiffre d'affaires a progressé de 20 670 € soit 0,26 % par rapport à 2015.

Les charges d'exploitation, diminuées des reprises et transferts de charges, ont progressé de 47 295 € dont 38 063 € de rappel de TICPE au titre de l'exercice en cours.

Toutes activités confondues, le résultat d'exploitation s'est donc dégradé de 26 625 € en 2016.

Cumulé avec une baisse du résultat financier, qui s'explique par le contexte actuel des marchés, le résultat courant avant impôt de l'exercice 2016 affiche un déficit de 42 235 € contre 7 052 € en 2015.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 20 076 € en 2016, alors qu'il était bénéficiaire de 4 917 € en 2015. Il est constitué du redressement de la TICPE au titre des exercices antérieurs 2014 et 2015 et de la provision pour risque d'amende y afférent, ainsi que du redressement de TVA, compensé en partie par une recette exceptionnelle de TVA liée au changement de fiscalité du Conseil Départemental 68, rétroactive sur les années 2013, 2014 et 2015.

Malgré la baisse des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, le CICE permet à la Stuce d'obtenir un résultat bénéficiaire en 2016.

2. > VOLET TECHNIQUE



2.1 | Le réseau Trace :

La Stuce produit, coordonne et commercialise le service de transport urbain sur 21 communes pour le compte d'une autorité organisatrice pour laquelle elle joue également un rôle de conseil : Colmar agglomération.

> L'offre de service

21 communes, soit 114 820 habitants desservis.

- Andolsheim
- Bischwihr
- Colmar
- Fortschwihr
- Herrlisheim-près-Colmar
- Holtzwihr
- Horbourg-Wihr
- Houssen
- Ingersheim
- Jebsheim
- Muntzenheim
- Niedermorschwihr
- Riedwihr
- Sainte-Croix-en-Plaine
- Sundhoffen
- Turckheim
- Walbach
- Wettolsheim
- Wickerschwihr
- Wintzenheim
- Zimmerbach

(source : Insee, population légale 2013, publiée au 1/01/2017).

> Le réseau Trace en chiffres

398,4 km	longueur cumulée des lignes (dont 1,8 km de voies réservées)
51	fois le tour de la Terre par an en bus, soit un total de 2 055 376 km parcourus
20 575	voyages effectués chaque jour sur le réseau, soit +0,94 % par rapport à 2015
434	points d'arrêts, dont 243 équipés d'abribus
330	points d'arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit 76 % d'arrêts équipés
73	arrêts équipés de bornes d'information en temps réel Colombus (55 écrans à cristaux liquides, 18 écrans TFT (Thin Film Transistor)
18	carrefours équipés d'un système d'action à distance sur les feux tricolores
20h01	amplitude de fonctionnement des services de 5h18 à 22h50 (1h19 le vendredi et le samedi)

2.2 | Les indicateurs du réseau Trace

RÉSEAU Trace	2015	2016	% 2016/15
Kilomètres	2 045 733	2 055 376	+ 0,47
dont kilomètres bus	1 563 351	1 580 827	+1,12
dont kilomètres affrétés	482 382	474 549	- 1,62
Voyages effectués par les clients	7 418 926	7 509 859	+ 1,23
Kilomètres par an et par habitant	17,82	17,90	+ 0,45
Voyages par an et habitant	64,61	65,41	+ 1,24
Voyages par kilomètre parcouru	3,627	3,654	+ 0,74
Recettes billetterie Trace	1 958 617	2 007 417	+ 2,49
Recettes billetterie + amendes	1 959 748	2 009 260	+ 2,53
Rec. moyenne billetterie / voyage	0,264	0,267	+ 1,52

2.3 | L'offre de transport

L'offre de transport du réseau Trace a légèrement diminué en 2016 :

- l'avenant n°5 prend en compte une modification du périmètre urbain lors de l'intégration de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun dans Colmar agglomération : la commune de Grussenheim n'est plus desservie par le réseau Trace à compter du 1er janvier 2016.
- l'avenant n° 5 intègre également une prolongation d'une course sur la ligne 2 : le terminus de la desserte de 19h57 est prolongé à l'arrêt Cimetière du Ladhof au lieu de Théâtre.

PRINCIPALES FRÉQUENCES

Axes desservis	Lignes concernées	Fréquences moyennes Entre 7:30 et 19:30
Théâtre – Gare	Lignes 1-3-4-5-6-7-8	1 bus toutes les 6 minutes
Départs d'Europe	Lignes 1-3-8	1 bus toutes les 7 minutes
Théâtre – Poudrière	Lignes 2-8	1 bus toutes les 9 minutes
Théâtre – Z.I. Nord	Lignes 2-7	1 bus toutes les 12 minutes
Théâtre – Horbourg-Wihr	Ligne 1	1 bus toutes les 13 minutes
Théâtre – Houssen	Ligne 2	1 bus toutes les 27 minutes
Théâtre – Wintzenheim	Ligne 5	1 bus toutes les 32 minutes
Gare – Grillenbreit	Ligne 4	1 bus toutes les 28 minutes

2.4 | Kilomètres réseau Trace par ligne

Kilomètres réalisés par ligne (en propre, affrétés, commerciaux, haut-le-pied, techniques) année n-1, année n,

LIGNES	KM 2015			KM 2016			ÉCART	KM Bus TRACE	KM Cars Affrétés
	COM	HLP	TOTAL	COM	HLP	TOTAL	2016 / 2015	2016	2016
Ligne 1	313 009	12 732	325 741	315 589	12 743	328 332	0,80 %	324 849	3 483
Ligne 2	304 849	7 743	312 592	307 743	7 779	315 522	0,94 %	315 522	-
Ligne 3	147 198	5 805	153 003	151 606	5 852	157 458	2,91 %	157 458	-
Ligne 4	141 341	5 158	146 499	141 592	5 209	146 801	0,21 %	146 074	727
Ligne 5	112 723	3 081	115 804	114 430	3 092	117 522	1,48 %	116 465	1 057
Ligne 6	33 590	1 164	34 754	36 262	1 173	37 435	7,71 %	37 435	-
Ligne 7	183 974	9 684	193 658	183 748	9 709	193 457	-0,10 %	193 457	-
Ligne 8	99 471	8 444	107 915	100 456	8 528	108 984	0,99 %	108 984	-
Ligne 9	55 154	3 095	58 249	55 708	3 110	58 818	0,98 %	58 818	-
Ligne 20	11 116	-	11 116	11 186	-	11 186	0,63 %	-	11 186
Ligne 21	32 672	-	32 672	32 817	-	32 817	0,44 %	-	32 817
Ligne 22	51 223	-	51 223	51 363	-	51 363	0,27 %	-	51 363
Ligne 23	53 942	4 829	58 771	54 842	4 857	59 699	1,58 %	29 380	30 319
Ligne 24	130 054	-	130 054	130 603	-	130 603	0,42 %	-	130 603
Ligne 25	130 944	-	130 944	132 133	-	132 133	0,91 %	-	132 133
Ligne 26	47 339	-	47 339	47 703	-	47 703	0,77 %	-	47 703
Total lignes semaine	**1 848 599**	**61 735**	**1 910 334**	**1 867 781**	**62 052**	**1 929 833**	**1,02 %**	**1 488 442**	**441 391**
A	6 842	1 020	7 862	6 497	926	7 423	-5,58 %	7 423	-
B	4 347	240	4 587	4 207	232	4 439	-3,23 %	4 439	-
C	8 039	814	8 853	8 015	730	8 745	-1,22 %	8 745	-
Total lignes DF	**19 228**	**2 074**	**21 302**	**18 719**	**1 888**	**20 607**	**-3,26 %**	**20 607**	**0**
Ligne E	**8 062**	**743**	**8 805**	**8 004**	**790**	**8 794**	**-0,12 %**	**8 794**	**0**
100 Doublage scolaire	3 324	1 137	4 461	3 258	1 112	4 370	-2,04 %	4 370	-
110 Cité Scol. Schwendi	10 012	9 528	19 540	9 859	9 353	19 212	-1,68 %	18 147	1 065
120 Collège Berlioz	4 756	1 012	5 768	4 784	991	5 775	0,12 %	1 699	4 076
130 Lycée du Pflixbourg	710	664	1 374	710	656	1 366	-0,58 %	1 125	241
140 Segpa Prévert	1 628		1 628	1 145		1 145		1 145	
150 Lycée C. Sée	2 984	3 770	6 754	3 780	3 697	7 477	10,70 %	5 971	1 506
160 CAT	2 514	486	3 000	3 531	473	4 004	33,47 %	1 578	2 426
170 Lycée Blaise Pascal	504	-	504	510	-	510	1,19 %	-	510
180 Dame Blanche Arc en Ciel	14 910	-	14 910	14 544	-	14 544		-	14 544
Lignes scolaires	**41 342**	**16 597**	**57 939**	**42 121**	**16 282**	**58 403**	**0,80 %**	**34 035**	**24 368**
Total Lignes Trace	**1 917 231**	**81 149**	**1 998 380**	**1 936 625**	**81 012**	**2 017 637**	**0,96 %**	**1 551 878**	**465 759**
Trace Mobile	**19 907**	**-**	**19 907**	**8 790**	**-**	**8 790**	**-55,84 %**	**0**	**8 790**
Dimanches avant Noël	2 787	-	2 787	2 436	-	2 436	-12,59 %	2 436	-
Navettes Marché de Noël	5 809	-	5 809	5 773	-	5 773	-0,62 %	5 773	-
Divers (formation, mesures...)	10 189	-	10 189	9 977	-	9 977	-2,08 %	9 977	-
Km de service	8 661	-	8 661	10 763	-	10 763	24,27 %	10 763	-
Total autres lignes	**27 446**	**-**	**27 446**	**28 949**	**-**	**28 949**	**5,48 %**	**28 949**	**-**
TOTAL LIGNES	**1 964 584**	**81 149**	**2 045 733**	**1 974 364**	**81 012**	**2 055 376**	**0,47 %**	**1 580 827**	**474 549**

KM Affrétés C. D. 68	**436 124**
KM Affrétés autres	**38 425**
Total KM Affrétés	**474 549**



La hausse des kilomètres parcourus en 2016 par rapport à 2015 concerne uniquement les kilomètres commerciaux (9 780 km) ; les kilomètres haut-le-pied sont en légère baisse (-137 km).

Les variations par ligne entre 2015 et 2016 sont d'une part dues à l'effet calendaire et d'autre part à l'impact des déviations dues aux travaux. Les kilomètres parcourus par les bus en lignes régulières sont supérieurs de 19 257 kms à ceux parcourus en 2015.

Le réseau Trace est desservi en 2016 à raison de :

- 76,91 % par les autobus de la collectivité délégante,
- 23,09 % par les autocars des affrétés.

La méthode de détermination des kilomètres tient compte des exigences de Colmar agglomération révélées dans l'audit du cabinet KPMG. Depuis 2008, dans un but de mieux mesurer la performance du réseau, les kilomètres parcourus ont été scindés afin de différencier les kilomètres commerciaux (avec des voyageurs) et les kilomètres Haut-le-Pied (à vide).

Pour chaque ligne, les kilomètres commerciaux et Haut-le-Pied sont différenciés et calculés en fonction d'un calendrier tenant compte des périodes scolaires, des vacances, des jours fériés.
Les kilomètres commerciaux tiennent également compte des kilomètres issus des déviations.

La ligne événementielle E a totalisé un nombre de kilomètres quasi équivalent d'une année à l'autre : 8 794 en 2016 contre 8 805 en 2015 (- 0,16 %).

Les kilomètres effectués pour l'activité Trade'bus sont décomptés totalement en kilomètres commerciaux.
Ils ne sont pas inclus dans les kilomètres du réseau Trace et totalisent 5 415 km en 2016, soit 9 % de plus qu'en 2015.

Les kilomètres effectués pour l'activité PMR (service A) sont totalement décomptés en kilomètres commerciaux. En effet, il n'existe pas de service type pour lequel une représentation des kilomètres théoriques (ventilés) est possible du fait du caractère « à la demande » de ce service.
Les kilomètres sont nettement inférieurs à ceux de 2015 en raison de l'utilisation d'un véhicule du sous-traitant dont les kilomètres ne sont pas décomptés.
Pour le service B, mis en place depuis le 1er janvier 2015, les kilomètres ne sont pas décomptés ; ces services sont payés au sous-traitant à la course.

Pour les services FlexiTrace (transports à la demande) réalisés sur les secteurs de Herrlisheim Vignoble, Ingersheim, Niedermorschwihr, Hunabuhl, Jebsheim, La Forge, Riedwihr, Ste-Croix-en-Plaine, Walbach, Wettolsheim et Zimmerbach, les kilomètres parcourus ne sont pas décomptés puisque ces services sont payés au sous-traitant forfaitairement à la course et ne sont pas basés sur un prix au kilomètre.

> Kilomètres 2016

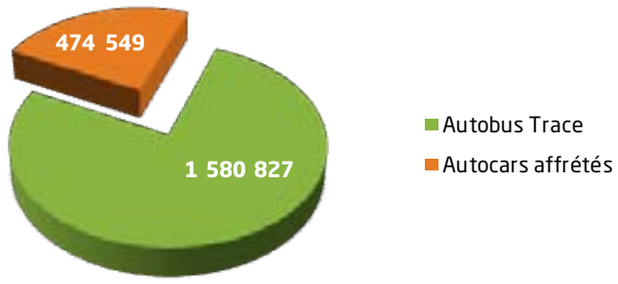

3. > EVOLUTION TARIFAIRE

Titres	Observations	Utilisation	Tarifs en vigueur TTC	Recettes 2015 HT	Variation 2015		Tarifs 2016 TTC	Variation 2016		Recettes 2016 prévisionnelles HT
					en valeur	en %		en valeur	en %	
"Billet Unité © aller/retour valable sur une heure"		tout public	1,30 €	695 959 €	0 €	0 %	1,30 €	0 €	0 %	695 960 €
Carnet de 10 billets		tout public	9,70 €	167 841 €	0,30 €	3,19 %	10 €	0,30 €	3,09 %	173 830 €
Carnet de 10 billets Tarif Réduit		enfants de 6 à 10 ans, invalides de guerre...	7,40 €	5 556 €	0,20 €	2,78 %	7,60 €	0,20 €	2,70 %	5 740 €
Billet Combiné Base Nautique [1]		billet Combiné Base Nautique	5 €	1 071 €	1,00 €	25 %	5 €	0 €	0 %	1 340 €
Pass solo 24h Colmar Agglo (Alsa+ 24h)	Augmentation selon l'indice des prix de l'inflation (prix communiqués par la Région).	libre circulation 24h	3,50 €	16 384 €	0 €	0 %	3,50 €	0 €	0 %	16 380 €
Pass solo 24h Département 68 (Alsa+ 24h)		libre circulation 24h	21,80 €	296 €	0,20 €	0,93 %	22 €	0,20 €	0,92 %	300 €
Pass solo 24h Région Alsace (Alsa+ 24h)		libre circulation 24h	35,90 €	357 €	0,30 €	0,84 %	36,20 €	0,30 €	0,84 %	360 €
"Pass mini groupe Colmar Agglo (Alsa+ Groupe Journée)"		libre circulation petit groupe journée week-end	5,20 €	215 €	0,10 €	1,96 %	5,20 €	0 €	0 %	220 €
"Pass mini groupe Département 68 (Alsa+ Groupe Journée)"		libre circulation petit groupe journée week-end	22,90 €	331 €	0,20 €	0,88 %	23,10 €	0,20 €	0,87 %	330 €
"Pass mini groupe Région Alsace (Alsa+ Groupe Journée)"		libre circulation petit groupe journée week-end	37,00 €	368 €	0,30 €	0,82 %	37,30 €	0,30 €	0,81 %	370 €
Billet Tempo		forfait tout public, spécial Evénement	1,60 €	6 439 €	0 €	0 %	1,70 €	0,10 €	6,25 %	6 730 €
Billet PASS Hebdo		libre circulation semaine	10,00 €	8 488 €	0,20 €	2,04 %	10,20 €	0,20 €	2 %	8 680 €
Billet Groupe		10 personnes + 1 accompagnateur	7,40 €	5 690 €	0,20 €	2,78 %	7,50 €	0,10 €	1,35 %	5 840 €
Carte CHIC / Carte CHIC PRO		"forfait mensuel tout public"	31,50 €	75 048 €	0,30 €	0,96 %	32 €	0,50 €	1,59 %	76 090 €
Carte CHIC+ Annuelle Carte CHIC PRO + Annuelle		"forfait annuel tout public"	315 €	38 746 €	3 €	0,96 %	320 €	5 €	1,59 %	39 300 €
Carte LYRIC		"forfait mensuel + de 60 ans"	24 €	6 170 €	0,70 €	3 %	24,50 €	0,50 €	2,08 %	6 350 €
Carte LYRIC Colmar	Part Ville de Colmar : 8,50 €	"forfait mensuel + de 60 ans financé partiellement par la Ville de Colmar"	24 €	37 843 €	0,70 €	3 %	24,50 €	0,50 €	2,08 %	38 980 €
Carte LYRIC+ Annuelle	"Part CCAS de Colmar : 107 €"	forfait annuel + de 65 ans à faible revenu financement communes	128 €	54 399 €	3 €	2,40 %	131 €	3,00 €	2,34 %	55 910 €
Carte LYRIC Colmar+ Annuelle	Part Ville de Colmar : 84,50 €	forfait annuel + de 70 ans financement commune	108 €	148 753 €	3 €	2,86 %	110,50 €	2,50 €	2,31 %	153 320 €
Carte TREMPLIN		forfait mensuel demandeurs d'emploi et handicapés	13,60 €	91 226 €	0,30 €	2,26 %	14 €	0,40 €	2,94 %	93 900 €
Carte SESAME+ Annuelle		forfait annuel handicapés	150 €	14 183 €	5 €	3,45 %	151 €	1 €	0,67 %	14 550 €
Carte PULSEO		forfait mensuel scolaires ou étudiants	17 €	98 535 €	0,40 €	2,41 %	17,70 €	0,70 €	4,12 %	101 690 €
Carte PULSEO+ Annuelle		forfait annuel scolaires ou étudiants - 26 ans	180 €	190 950 €	4 €	2,27 %	187 €	7,00 €	3,89 %	197 600 €
Carte PULSEO+ Annuelle Collégiens	Part famille 3 X PU PULSEO Mens.		180 €	182 091 €	4 €	2,27 %	180 €	0 €	0, %	188 430 €
Carte COMBINEE		mensuel scolaires TRACE + département 68	17 €	40 659 €	0,40 €	2,41 %	17,70 €	0,70 €	4,12 %	41 910 €
Alsaplus Job Hebdo		combiné train + Trace déplacement professionnel hebdo	8,80 €	5 400 €	0,20 €	2,33 %	8,80 €	0 €	0 %	5 500 €
Alsaplus Job Mensuel		"combiné train + Trace déplacement professionnel mensuel"	26,10 €	31 499 €	0,10 €	0,38 %	26,60 €	0,50 €	1,92 %	31 840 €
Alsaplus Campus Hebdo		combiné train + Trace étudiants hebdo	8,80 €	8 243 €	0,20 €	2,33 %	9 €	0,20 €	2,27 %	8 440 €
Alsaplus Campus Mensuel		combiné train + Trace étudiants mensuel	13,90 €	21 451 €	0,40 €	2,96 %	14,60 €	0,70 €	5,04 %	22 370 €
Duplicata de carte ou vignette	Duplicata gratuit pour les cartes détériorées ou illisibles.		7,60 €	4 426 €	0,60 €	8,57 %	8,50 €	0,90 €	11,84 %	4 880 €
TOTAL GENERAL				**1 958 617 €**						**1 997 140 €**
										1,97 %

L'augmentation moyenne pondérée (VT2015) entre les tarifs 2014/2015 et 2015/2016 est égale à 1,5 %

[1] Billet Combiné Base Nautique : 2,35 € pour la part transport (réduction de 25 centimes sur 2 billets unité) et 2,65 € pour la part entrée Base Nautique (réduction de 1,15 € sur une entrée unitaire)

© Tarif Service Trace Mobile : 2 billets unité par déplacement

Tarif Service Flexitrace : Validité de l'ensemble de la gamme tarifaire Billets et Abonnements

4. > ANALYSE DE LA FREQUENTATION

4.1 | Les voyages

FREQUENTATION / TITRES	MOIS			ÉCART	ÉCART	CUMUL AU 31/12/2016			ÉCART	ÉCART
	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% BUD. 2016	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% BUD. 2016
NON SCOLAIRES										
Billet Unité	75 402	60 228	67 313	-10,73 %	11,76 %	588 888	555 328	591 315	0,41 %	6,48 %
Billet en carnet	21 380	18 000	19 280	-9,82 %	7,11 %	194 200	187 230	189 670	-2,33 %	1,30 %
Billet en carnet TR	800	800	1 170	46,25 %	46,25 %	8 410	8 410	10 990	30,68 %	30,68 %
Billet Groupe	380	380	470	23,68 %	23,68 %	8 610	8 610	10 550	22,53 %	22,53 %
Billet combiné Base Nautique	0	0	0			1 096	1 102	940	-14,23 %	-14,70 %
Billet Alsa+ 24h Colmar Agglo	2 948	1 500	2 304	-21,85 %	53,60 %	18 896	14 748	19 392	2,62 %	31,49 %
Billet Alsa+ 24h Département 68	12	12	4	-66,67 %	-66,67 %	30	30	26	-13,33 %	-13,33 %
Billet Alsa+ 24h Région Alsace	2	2	4	100 %	100 %	22	22	-6	-127,27 %	-127,27 %
Billet Alsa+ Gpe J. Colmar Agglo	12	12	48	300 %	300 %	276	276	168	-39,13 %	-39,13 %
Billet Alsa+ Gpe J. Département 68	18	18	0			96	96	30	-68,75 %	-68,75 %
Billet Alsa+ Gpe J. Région Alsace	6	6	6	0 %	0 %	66	66	42	-36,36 %	-36,36 %
Billet Tempo	-788	0	-3 280	316,24 %		17 708	7 900	22 368	26,32 %	183,14 %
Billet PASS Hebdo	2 352	2 352	2 464	4,76 %	4,76 %	26 460	26 460	23 884	-9,74 %	-9,74 %
Carte CHIC	26 400	26 200	27 200	3,03 %	3,82 %	263 700	260 700	280 200	6,26 %	7,48 %
Carte CHIC + Annuelle	12 200	12 200	15 100	23,77 %	23,77 %	164 200	159 100	168 400	2,56 %	5,85 %
Carte LYRIC	1 334	1 274	966	-27,59 %	-24,18 %	13 248	12 788	12 420	-6,25 %	-2,88 %
Carte LYRIC M. Colmar	7 360	7 360	7 084	-3,75 %	-3,75 %	81 374	81 374	80 086	-1,58 %	-1,58 %
Carte LYRIC Plus	21 252	17 848	16 192	-23,81 %	-9,28 %	265 144	224 296	235 750	-11,09 %	5,11 %
Carte LYRIC Plus CAC	72 542	72 542	65 458	-9,77 %	-9,77 %	860 706	860 706	848 654	-1,40 %	-1,40 %
Carte TREMPLIN	69 700	59 600	61 700	-11,48 %	3,52 %	748 500	696 200	734 300	-1,90 %	5,47 %
Carte SESAME + Annuelle	11 700	10 600	12 700	8,55 %	19,81 %	128 400	125 400	148 900	15,97 %	18,74 %
Alsaplus Job Hebdo	1 316	1 316	1 624	23,40 %	23,40 %	19 236	18 256	19 740	2,62 %	8,13 %
Alsaplus Job Mensuel	6 900	6 900	9 900	43,48 %	43,48 %	133 100	130 300	125 800	-5,48 %	-3,45 %
Divers										
TOTAL NON SCOLAIRES	**333 228**	**299 150**	**307 707**	**-7,66 %**	**2,86 %**	**3 542 366**	**3 379 398**	**3 523 619**	**-0,53 %**	**4,27 %**
SCOLAIRES										
Carte PULSEO	67 200	66 700	65 800	-2,08 %	-1,35 %	647 100	590 100	604 800	-6,54 %	2,49 %
Carte PULSEO+ Annuelle	246 500	208 200	254 700	3,33 %	22,33 %	2 550 900	2 311 100	2 737 600	7,32 %	18,45 %
Carte MIXTE	25 200	24 000	22 200	-11,90 %	-7,50 %	267 000	247 200	240 000	-10,11 %	-2,91 %
Alsaplus Campus Hebdo	2 128	2 128	3 192	50 %	50 %	29 260	26 880	27 440	-6,22 %	2,08 %
Alsaplus Campus Mensuel	10 100	10 100	9 900	-1,98 %	-1,98 %	172 300	167 300	166 400	-3,42 %	-0,54 %
TOTAL SCOLAIRES	**351 128**	**311 128**	**355 792**	**1,33 %**	**14,36 %**	**3 666 560**	**3 342 580**	**3 776 240**	**2,99 %**	**12,97 %**
VOYAGES COMMERCIAUX	**684 356**	**610 278**	**663 499**	**-3,05 %**	**8,72 %**	**7 208 926**	**6 721 978**	**7 299 859**	**1,26 %**	**8,60 %**
VOYAGES FORFAITAIRES LIBERTE	**17 500**	**17 500**	**17 500**	**0,00 %**	**0,00 %**	**210 000**	**210 000**	**210 000**	0 %	0 %
TOTAL VOYAGES	**701 856**	**627 778**	**680 999**	**-2,97 %**	**8,48 %**	**7 418 926**	**6 931 978**	**7 509 859**	**1,23 %**	**8,34 %**

	MOIS			POIDS	POIDS	CUMUL AU 31/12/2016			POIDS	POIDS
	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% 2016	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% 2016
FORMULE BILLETS	**102 524**	**83 310**	**89 783**	**14,61 %**	**13,18 %**	**864 758**	**810 278**	**869 369**	**11,66 %**	**11,58 %**
FORMULE ABONNEMENTS	**599 332**	**544 468**	**591 216**	**85,39 %**	**86,82 %**	**6 554 168**	**6 121 700**	**6 640 490**	**88,34 %**	**88,42 %**

En cumul annuel, le total des voyages est supérieur de 1,23 % à la fréquentation de l'année précédente et de 8,34 % par rapport aux objectifs fixés « Fréquentation Budget DSP 2016 ». Sur cette période, le cumul des voyages non scolaires est en recul de 0,53 % par rapport à 2015 et en hausse de 4,27 % par rapport aux prévisions « Fréquentation Budget DSP 2016 ».
Les voyages scolaires cumulés sont en hausse de 2,99 % par rapport aux résultats 2015 et de 12,97 % par rapport au chiffre prévisionnel « Fréquentation Budget DSP 2016 ».

4.2 | La tendance

Le trafic voyageurs augmente de 90 933 unités entre 2016 et 2015. Cette augmentation est principalement imputable à la clientèle des actifs, des « personnes en situation précaire » et à la clientèle « jeunes de moins de 26 ans ».

Cette dernière augmente de 109 680 voyages par rapport à 2015. Cette progression résulte du développement de la carte Pulséo+ Annuelle destinée aux collégiens de Colmar agglomération, qui offre la gratuité pendant la période scolaire moyennant la prise en charge par les familles de la période des vacances scolaires (53,10 € pour l'abonnement 2016 - 2017) et de l'extension des formules Pulséo à tous les jeunes de moins de 26 ans depuis le 1er septembre 2016.

La clientèle des personnes en situation précaire, qui dispose de cartes Tremplin et Sésame+ Annuelle, a également évolué favorablement ; une hausse de fréquentation de l'ordre de 0,72 % est enregistrée (6 300 voyages).

La clientèle « personnes actives », qui utilise les cartes d'abonnement Chic, Chic+ Annuelle, Alsa+ Job, Hebdo et Mensuel, enregistre une hausse de 2,40 % par rapport à 2015, soit un gain de 13 904 voyages.

Par contre, la cible de clientèle des seniors est en recul par rapport à l'année précédente. La baisse des voyages « seniors » s'élève à 43 562 voyages, soit - 3,57 % entre 2016 et 2015. Ce repli est principalement dû à l'augmentation de la participation des bénéficiaires des cartes annuelles Lyric+ et Lyric+ Colmar.

Le pourcentage de voyages effectués par la clientèle d'abonnés est en progression d'une année sur l'autre : 88,42 % en 2016 contre 88,34 % en 2015, soit un gain de 86 322 voyages.

La part des voyages effectués par la clientèle en formule billets dans le total des voyages de l'année 2016, est légèrement inférieure à l'année précédente : 11,58 % en 2016 contre 11,66 % en 2015. En effet, 4 611 voyages de moins ont été enregistrés pour cette catégorie de titres.



> Évolution de la fréquentation : 2013 à 2016

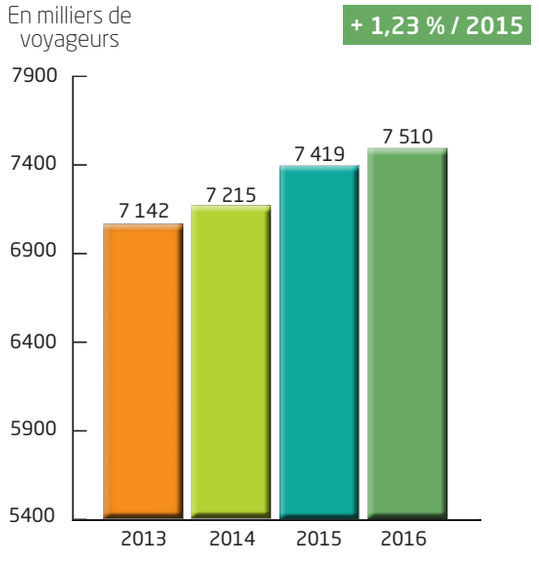

4.3 | Trace Mobile et FlexiTrace, quelques chiffres clés

> Service Trace Mobile, spécialisé pour le transport des personnes à mobilité réduite :

1 véhicule Mercedes Sprinter, spécialement aménagé pour accueillir 8 personnes ou 5 fauteuils roulants pour le service A,
1 véhicule affrété auprès du sous-traitant pour le nouveau service B.

Trace Mobile	2015	2016	Variation 2016/2015
Km parcourus (service A)	19 907	8 790	- 55,84 %
Courses effectuées (service A)	2 576	2 634	+ 2,25 %
Courses effectuées (service B)	838	1 067	+ 27,33 %
Courses effectuées (services A et B)	**3 414**	**3 701**	**+ 8,41 %**
Clients transportés (service A)	3 258	3 244	- 0,43 %
Clients transportés (service B)	853	1 071	+ 25,56 %
Clients transportés (service A et B)	**4 111**	**4 315**	**+ 4,96 %**

308 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016 (cumul services A et B).
359 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016 (cumul services A et B).

> Lignes FlexiTrace, transport à la demande :

Ligne 22 Ste-Croix-en-Plaine	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	2 313	2 328	+ 0, 65 %
Clients transportés	3 638	3 651	+ 0,36 %

194 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
304 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

Ligne 24 Holtzwihr, Riedwihr, Wickerschwihr	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	134	88	- 34,33 %
Clients transportés	164	110	- 32,93 %

7 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
9 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

Les déplacements FlexiTrace (horaires fixes) de cette ligne sont principalement effectués par des scolaires.
Leur nombre varie fortement en fonction de leur planning des cours.

Ligne 24 FlexiTrace Jebsheim	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	267	229	- 14,23 %
Clients transportés	287	245	- 14,63 %

19 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
20 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

Ligne 25 Walbach	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	94	106	12,77 %
Clients transportés	101	110	8,91 %

9 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
9 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

Ligne 25 Zimmerbach	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	11	7	- 36,36 %
Clients transportés	11	7	- 36,36 %

Ligne 25 La Forge	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	0	15	ns
Clients transportés	0	15	ns

Ligne 25 Niedermorschwihr, Hunabuhl	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	3	25	ns
Clients transportés	3	25	ns

2 courses en moyenne par mois a été effectuée en 2016.
2 clients en moyenne par mois a été transporté en 2016.

Ligne 25 Ingersheim	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	8	4	ns
Clients transportés	10	6	ns

Ligne 26 FlexiTrace Wettolsheim	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	2 024	2 397	18,43 %
Clients transportés	2 413	3 193	32,32 %

200 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
266 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

Les déplacements FlexiTrace de cette ligne sont principalement effectués sur l'itinéraire de la ligne 26 entre Wettolsheim et Colmar. En 2016, seulement 2,12 % des courses ont été effectuées sur le trajet Wettolsheim village – Wettolsheim Les Erlen.

Ligne 26 Herrlisheim Vignoble	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	76	102	34,21 %
Clients transportés	77	108	40,26 %

8 courses en moyenne par mois a été effectuée en 2016.
9 client en moyenne par mois a été transporté en 2016.

Ligne FlexiTrace Quartier des Musiciens Colmar

Ce service FlexiTrace créé fin 2011, n'a transporté aucun client en 2016.

Ensemble des Lignes FlexiTrace du réseau Trace	2015	2016	Variation 2016/2015
Courses effectuées	4 931	5 301	7,50 %
Clients transportés	6 704	7 470	11,43 %

442 courses en moyenne par mois ont été effectuées en 2016.
622 clients en moyenne par mois ont été transportés en 2016.

5. > LES RECETTES

5.1 | Recettes tarifaires : analyse

RECETTES / TITRES	MOIS			ÉCART	ÉCART	CUMUL AU 31/12/2016			ÉCART	ÉCART
	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% BUD. 2016	REEL 2015	BUDGET DSP ACTU 2016	REEL 2016	% 2015	% BUD. 2016
NON SCOLAIRES										
Billet Unité	89 113	73 282	79 552	-10,73 %	8,56 %	695 959	679 698	698 828	0,41 %	2,81 %
Billet en Carnet	18 853	16 561	17 527	-7,03 %	5,83 %	167 841	171 714	169 574	1,03 %	-1,25 %
Billet en Carnet TR	539	546	810	50,28 %	48,35 %	5 556	5 702	7 505	35,08 %	31,62 %
Billet Groupe	255	259	319	25,10 %	23,17 %	5 690	5 839	7 147	25,61 %	22,40 %
Billet combiné Base Nautique	0	0	0			1 071	1 193	1 005	-6,16 %	-15,76 %
Billet Alsa+ 24h Colmar Agglo	2 344	1 711	1 832	-21,84 %		16 384	17 822	16 600	1,32 %	-6,86 %
Billet Alsa+ 24h Département 68	117	121	40	-65,81 %		296	301	260	-12,16 %	-13,62 %
Billet Alsa+ 24h Région Alsace	32	33	66	106,25 %		357	363	-97	-127,17 %	-126,72 %
Billet Alsa+ Gpe J. Colmar Agglo	9	10	38	322,22 %		215	220	133	-38,14 %	-39,55 %
Billet Alsa+ Gpe J. Département 68	62	63	0			331	336	105	-68,28 %	-68,75 %
Billet Alsa+ Gpe J. Région Alsace	34	34	34	0 %		368	375	237	-35,60 %	-36,80 %
Billet TEMPO	-288	70	-1 267	339,93 %		6 439	2 971	8 247	28,08 %	177,58 %
Billet PASS Hebdo	764	775	816	6,81 %	5,29 %	8 488	8 661	7 824	-7,82 %	-9,66 %
Carte CHIC	7 562	7 615	7 911	4,62 %	3,89 %	75 048	75 192	80 839	7,72 %	7,51 %
Carte CHIC + Annuelle	2 847	3 546	3 876	36,14 %	9,31 %	38 746	45 905	40 522	4,58 %	-11,73 %
Carte LYRIC	634	613	469	-26,03 %	-23,49 %	6 170	6 109	5 946	-3,63 %	-2,67 %
Carte LYRIC M. Colmar	3 491	3 743	3 432	-1,69 %	-8,31 %	37 843	40 274	38 366	1,38 %	-4,74 %
Carte LYRIC Plus	4 394	3 819	2 387	-45,68 %	-37,50 %	54 399	47 625	49 613	-8,80 %	4,17 %
Carte LYRIC Plus CAC	12 644	13 596	11 806	-6,63 %	-13,17 %	148 753	160 244	150 873	1,43 %	-5,85 %
Carte TREMPLIN	8 619	8 029	7 853	-8,89 %	-2,19 %	91 226	93 008	92 046	0,90 %	-1,03 %
Carte SESAME + Ann.	1 318	1 223	1 732	31,47 %	41,64 %	14 183	14 359	16 908	19[illegible]2000	17,75 %
Alsaplus Job Hebdo	376	330	464	23,40 %	40,61 %	5 400	4 536	5 640	4,44 %	24,34 %
Alsaplus Job Mensuel	1 637	1 662	2 394	46,23 %	44,04 %	31 499	31 123	30 125	-4,36 %	-3,21 %
Divers	436	400	463	6,19 %	15,75 %	4 426	4 900	4 832	9,17 %	-1,39 %
TOTAL NON SCOLAIRES	**155 792**	**138 041**	**142 554**	**-8,50 %**	**3,27 %**	**1 416 688**	**1 418 470**	**1 433 079**	**1,16 %**	**1,03 %**
SCOLAIRES										
Carte PULSEO	10 385	10 463	10 588	1,95 %	1,19 %	98 535	91 906	95 182	-3,40 %	3,56 %
Carte PULSEO+ Annuelle	33 651	34 224	36 234	7,68 %	5,87 %	373 041	398 879	411 981	10,44 %	3,28 %
Carte MIXTE	3 894	3 765	3 570	-8,32 %	-5,18 %	40 659	38 930	37 656	-7,39 %	-3,27 %
Alsaplus Campus Hebdo	608	683	933	53,45 %	36,60 %	8 243	8 478	7 916	-3,97 %	-6,63 %
Alsaplus Campus Mensuel	1 277	1 295	1 314	2,92 %	1,47 %	21 451	21 309	21 603	0,71 %	1,38 %
TOTAL SCOLAIRES	**49 815**	**50 430**	**52 639**	**5,67 %**	**4,38 %**	**541 929**	**559 502**	**574 338**	**5,98%**	**2,65 %**
RECETTES BILLETTERIE	**205 607**	**188 471**	**195 193**	**-5,06 %**	**3,57 %**	**1 958 617**	**1 977 972**	**2 007 417**	**2,49%**	**1,49 %**

RECETTES	MOIS			POIDS	POIDS	CUMUL AU 31/12/2016			POIDS	POIDS
	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% 2016	REEL 2015	BUDGET DSP 2016	REEL 2016	% 2015	% 2016
FORMULE BILLETS	**111 834**	**93 465**	**99 767**	**54,39 %**	**51,11 %**	**908 995**	**895 195**	**917 368**	**46,41 %**	**45,70 %**
FORMULE ABONNEMENTS	**93 337**	**94 606**	**94 963**	**45,40 %**	**48,65 %**	**1 045 196**	**1 077 877**	**1 085 217**	**53,36 %**	**54,06 %**
AUTRES RECETTES	**436**	**400**	**463**	**0,21 %**	**0,24 %**	**4 426**	**4 900**	**4 832**	**0,23 %**	**0,24 %**

En cumul à fin décembre 2016, les recettes de billetterie (2 007 417 € HT) sont en augmentation de 2,49 % par rapport à celles de 2015 et en augmentation de 1,49 % par rapport aux recettes prévisionnelles actualisées de la DSP (1 977 972 € HT).
Les recettes des titres non scolaires sont en hausse de 1,16 % par rapport à celles de 2015 et de 1,03 % par rapport aux recettes prévisionnelles actualisées 2016 de la DSP.
Les titres scolaires sont en augmentation de 5,98 % par rapport à 2015 et de 2,65 % par rapport aux recettes prévisionnelles actualisées 2016 de la DSP.

Cette progression des titres scolaires résulte du développement de la carte **Pulséo+ Annuelle** destinée aux collégiens de Colmar agglomération, qui offre la gratuité pendant la période scolaire moyennant la prise en charge par les familles de la période vacances scolaires (53,10 €) et de l'extension des formules **Pulséo** à tous les jeunes de moins de 26 ans.

Par ailleurs, les meilleures performances sont à souligner pour les titres suivants :

- Les recettes cumulées billet unité et carnet de 10 billets sont en hausse de 0,53 % par rapport à 2015.
- Les recettes des cartes **Tremplin** et **Sésame+ Annuelle** sont en hausse de 3,36 % par rapport à 2015.
- La clientèle constituée des personnes actives (cumul des **cartes Chic, Chic+ Annuelle, Alsa+ Job Hebdo et Mensuel** enregistre une hausse de 4,27 %.

Par contre, les titres destinés à la clientèle seniors sont en repli par rapport à 2015 :

- Les cartes **Lyric annuelles et mensuelles** cumulées sont en recul de 0,96 % par rapport à 2015.

En termes de recettes, 45,70 % proviennent des formules « Billets », 54,06 % des formules « Abonnements » et 0,24 % de recettes autres, constituées par les duplicatas des vignettes de validation mensuelles ou annuelles et de support de cartes.

> Évolution des recettes : 2013 à 2016

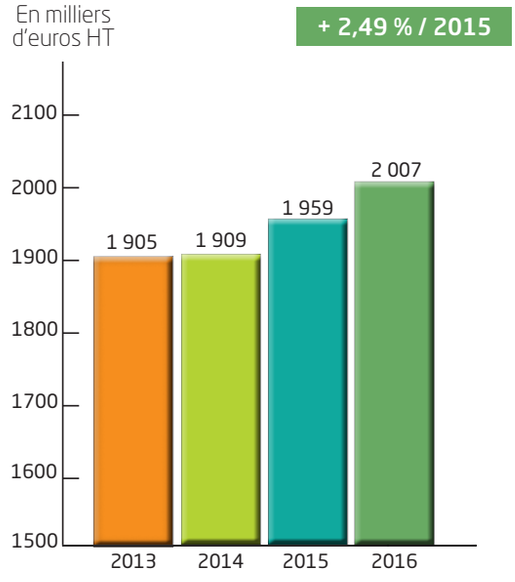

5.2 | Recettes non tarifaires

	2015	2016	Ecart
Recettes publicitaires : flancs de bus et intérieur des bus	89 968 €	88 408 €	-1 560 €
Autres recettes publicitaires	3 482 €	9 893 €	6 411 €
Total des recettes publicitaires	**93 450 €**	**98 301 €**	**4 851 €**
Amendes tarifaires	608 €	841 €	233 €
Amendes rejets de paiements	468 €	837 €	369 €
Amendes pour non respect du règlement TAD ou Trace Mobile	55 €	165 €	110 €
Total des amendes	**1 131 €**	**1 843 €**	**712 €**
Promotion Colmar Breisach	4 500 €	3 750 €	-750 €
Total des recettes diverses	**4 500 €**	**3 750 €**	**-750 €**
Remboursements TIPP sur gazole	3 950 €	5 873 €	1 923 €
Divers autres remboursements	355 €	1 721 €	1 366 €
Total des remboursements	**4 305 €**	**7 594 €**	**3 289 €**
Total des recettes non tarifaires	**103 386 €**	**111 488 €**	**8 102 €**

À noter que les reprises sur amortissements et provisions, et transferts de charges figurent sous la rubrique fiscale «FP» du formulaire 3 de la liasse fiscale pour 530 596 €, et non 7 594 € comme indiqué ci-dessus.

Ceci s'explique de trois manières :

- Les 21 919 € de reprises de provisions qui, nettes des dotations aux provisions figurent sur la rubrique « dotations et reprises de provisions » parmi les frais généraux du comparatif CEP/Réel. Voir annexe 5a.

- Les refacturations d'impôts et taxes, effectuées au cours de l'année 2016 pour un montant global de 319 527 €, ne figurent pas parmi les « recettes non tarifaires » mais sur la rubrique « remboursements hors CFF ».

- Et enfin, bien que chaque remboursement doive être globalisé sur la liasse fiscale parmi les produits d'exploitation, sur le comparatif CEP/Réel, la plupart d'entre eux ont été directement soustraits des postes de charges y afférant. Ceci concerne tout particulièrement les refacturations des coûts de formation à l'OPCA Transports, les indemnités journalières des caisses de prévoyance, les aides à l'embauche par SYLAE pour les contrats en CAE et les primes à l'embauche, les refacturations de salaires pour les Congés Individuels Formation, les remboursements de sinistres par l'assureur, etc.

Enfin, bien qu'en augmentation de 712 €, les recettes amendes 2016 demeurent inférieures de 54,78 % aux recettes prévisionnelles de la DSP prévues à 2 500 €.

6. > LES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

6.1 | Les points de vente du réseau

> L'Agence Commerciale Trace

Située 29 rue Kléber à Colmar, à proximité du pôle d'échanges Théâtre.

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00 en continu
Le samedi, de 7h30 à 12h00

Missions :

- Vente de titres de transports,
- Informations et conseils sur le réseau,
- Gestion des réservations services FlexiTrace et Trace Mobile,
- Création de cartes d'abonnés,
- Gestion des objets trouvés.



Pour les conseillers clientèle de l'Agence Commerciale, le confort et la satisfaction du client sont leurs priorités. Leurs capacités relationnelles et leur sens du dialogue les aident à nouer des liens privilégiés avec la clientèle, à fournir des renseignements appropriés et à intervenir auprès des personnes en difficulté.

> Les dépositaires

20 dépositaires au total :

- 10 sur la commune de Colmar,
- et 10 sur les communes desservies en dehors de Colmar.

Ils sont essentiellement constitués de buralistes, points presse ou boulangeries. Ils jouent un rôle de relais, axé essentiellement sur la vente et le conseil.

> Le site internet

En 2016, le site a enregistré 340 771 connexions d'internautes, soit en moyenne 28 397 par mois, ce qui représente une progression de 15,4 % par rapport à 2015.

124 337 utilisateurs différents se sont connectés au site internet au cours de l'année. Le 1er septembre représente le pic le plus élevé au niveau des connexions avec 2 287 sessions en sachant que la moyenne journalière est de 933 sessions.

L'utilisation du site progresse d'année en année et devient un outil incontournable pour les clients.

6.2 | Les réclamations clientèle (nombre, suites données, par motifs...)

L'ensemble des réclamations émises par les clients sont recensées et traitées dans le cadre d'une procédure. Ainsi, chaque client reçoit une réponse écrite à sa réclamation.

Pour l'année 2016, nous avons recensé 211 réclamations contre 175 en 2015, soit 17,06 % de plus. Le délai moyen de réponse est de 8,6 jours ouvrés contre 7 jours, en 2015. Pour certaines réclamations nécessitant des investigations plus importantes, une lettre d'attente est envoyée aux clients.

Les motifs de réclamation ont été :

- la ponctualité et la régularité : 28,4 %
- l'accueil et le comportement : 39,8 %
- les informations commerciales : 7,6 %
- des problèmes liés au réseau : 7,6 %
- le confort et la propreté : 11,4 %
- la sécurité, la fraude : 5,2 %

TABLEAU DE BORD DES RÉCLAMATIONS POUR L'ANNEE 2016

	Nombre de réclamations		Motifs des réclamations						Traitement
	Mois	Cumul	Réseau	Ponctualité Régularité	Infos Commerciales	Sécurité Fraude	Confort Propreté Ambiance	Accueil Comportement	Délai moyen en jours
Janvier	24	24	0	14	0	1	1	8	6,80
Février	17	41	1	1	2	3	3	7	4,06
Mars	23	64	3	0	4	1	2	13	7,35
Total trimestre	**64**	**64**	**4**	**15**	**6**	**5**	**6**	**28**	**6,07**
Avril	22	86	4	3	0	0	6	9	9,41
Mai	15	101	1	7	0	1	2	4	8,57
Juin	7	108	1	3	0	0	0	3	16,67
Total trimestre	**44**	**108**	**6**	**13**	**0**	**1**	**8**	**16**	**11,55**
Juillet	16	124	1	5	2	0	0	8	15,94
Août	14	138	2	2	4	0	0	6	9,79
Septembre	21	159	2	3	2	2	2	10	9,33
Total trimestre	**51**	**159**	**5**	**10**	**8**	**2**	**2**	**24**	**11,69**
Octobre	25	184	0	10	2	1	3	9	3,48
Novembre	13	197	1	6	0	0	2	4	5,75
Décembre	14	211	0	6	0	2	3	3	6,57
Total trimestre	**52**	**211**	**1**	**22**	**2**	**3**	**8**	**16**	**5,27**
Cumul année	**211**	**211**	**16**	**60**	**16**	**11**	**24**	**84**	**8,64**
			7,58 %	**28,44 %**	**7,58 %**	**5,21 %**	**11,37 %**	**39,81 %**	

6.3 | Bilan des suggestions clients

Les suggestions clients sont à l'origine de modifications sur deux lignes, soit deux courses rajoutées et une course prolongée :

- Ligne 2 : demande d'un client pour prolonger le départ de 19h57 de Colmar Théâtre jusqu'à l'arrêt Cimetière du Ladhof (période samedi et petites vacances scolaires).
- Ligne 7 : demande d'un client pour déplacer le départ de 7h15 à 7h20 de Ricoh, pour passage à la Gare à 7h35 (sens Z.I.).

Ces adaptations engendrent des modifications des unités d'œuvre (km, heures...) uniquement sur la ligne 2.

7. > LA SÉCURITÉ ET LE CONTRÔLE FRAUDE

7.1 | Les dégradations par secteur

DEGRADATIONS MOBILIER URBAIN		Nombre 2015	Poids par secteur	Nombre 2016	Poids par secteur
Colmar	Quartier Nord et ZI	8	16 %	13	17 %
	Quartier Sud	2	4 %	5	6 %
	Quartier Ouest	18	36 %	27	35 %
	Quartier Est	1	2 %	2	3 %
	Route d'Ingersheim	6	12 %	7	9 %
	Communes extérieures	11	22 %	6	8 %
	Centre Ville	4	8 %	15	19 %
Autres		0	0 %	2	3 %
TOTAL		**50**	**100 %**	**77**	**100 %**

7.2 | La politique de sécurité de la Trace

Comme de nombreux réseaux de France, le réseau Trace est confronté à des problèmes de comportement qui peuvent être déclencheurs d'agressivité et se transformer en agression.
Nous avons mis en place un éventail d'actions préventives basées sur la connaissance et le respect des règles du transport. Mais nous avons surtout développé le rôle du conducteur autour de cette problématique et avons augmenté la présence en effectif et sur le réseau des agents d'accompagnement depuis spetembre 2015.

• Le rôle du conducteur Trace
La fonction de conducteur de bus est un métier qui a complètement évolué en 20 ans. Les missions auxquelles il est confronté ne sont plus les mêmes et nécessitent des compétences nouvelles. Voici les choix que nous avons faits en ces termes :

>1. Maintenir le lien entre le conducteur et les clients
Le réseau a adopté depuis longtemps le principe de la montée des clients par la porte avant du bus. Le conducteur a gardé ainsi un contact direct avec tous les usagers du bus. C'est d'ailleurs lui qui effectue le contrôle à vue des titres à la montée dans le véhicule.

>2. Développer le rôle commercial du conducteur
Nous avons créé la fonction d'agent commercial de conduite, qui va au-delà de la fonction de conducteur. Cette fonction apporte une dimension plus importante aux missions du conducteur, notamment dans le cadre des relations commerciales avec les clients.

7.3 | La sécurité dans les transports : bilan 2016

Pour l'année 2016, le montant du vandalisme s'élève à 10 835 €, soit 0,69 € pour 100 kilomètres parcourus. Ce montant est en légère diminution par rapport à 2015 : il était de 12 235 €, soit 0,78 € pour 100 kilomètres parcourus.

> Quels indicateurs sur Colmar

Comme dans la plupart des réseaux de transport urbain, trois indicateurs permettent de mesurer le niveau de sécurité sur le réseau :

- le vandalisme sur les véhicules,
- le nombre et le type d'agression ou d'incivilité,
- le taux de fraude.

• Le vandalisme sur les véhicules

Le coût du vandalisme permet de mesurer financièrement l'impact des comportements déviants à l'intérieur des bus. Celui-ci est suivi à Colmar depuis 2001.

• Le nombre et le type d'agressions ou d'incivilités

Les agressions relevées sont celles commises à l'encontre du personnel de la Trace mais aussi envers les clients des transports en commun.
Les incivilités correspondent à tous les faits délictueux concourant à l'insécurité et portés à la connaissance de l'entreprise par les salariés, la police et les voyageurs. On y trouve les agressions sur le personnel et les voyageurs mais aussi tous les faits qui n'entraînent pas nécessairement une poursuite judiciaire mais créent un climat d'insécurité.

Bilan de l'année 2016

Nous constatons une diminution des incidents en 2016.

En effet, tandis que nous dénombrions 70 incidents en 2015, nous en décomptons 47 en 2016.

La répartition des agressions et des marques d'incivilité se traduit de la façon suivante :

	2015		2016		
INCIDENTS SUR LE RÉSEAU	nombre	%	nombre	%	Évolution 2015/2016
Agression du client	2	2,9 %	0	0 %	-100 %
Agression physique des vérificateurs avec ITT	0	0 %	0	0 %	-
Agression physique des vérificateurs sans ITT	0	0 %	0	0 %	-
Agression physique du conducteur avec ITT	4	5,7 %	0	0 %	-100 %
Agression physique du conducteur sans ITT	0	0 %	1	2,1 %	-
Agression physique du responsable de groupe avec ITT	1	1,4 %	0	0 %	-100 %
Décompression des portes	1	1,4 %	0	0 %	-100 %
Dégradation du réseau	0	0 %	0	0 %	-
Dégradation d'un véhicule	0	0 %	0	0 %	-
Insultes et menaces	20	28,6 %	6	12,8 %	-70 %
Jet de projectile avec dégats	12	17,1 %	7	14,9 %	-42 %
Jet de projectile sans dégats	17	24,3 %	19	40,4 %	11,8 %
Vol à la tire	4	5,7 %	1	2,1 %	-75 %
Vol avec violence	0	0 %	1	2,1 %	-
Différend entre clients	1	1,4 %	1	2,1 %	-
Différends conducteur client	2	2,9 %	2	4,3 %	-
Différend Conducteur Automobiliste	0	0 %	1	2,1 %	-
Jet de gaz lacrymogène ou bombe puante	0	0 %	0	0 %	-
Client en état d'ébriété	1	1,4 %	0	0 %	- 100 %
Jet de pétard	0	0 %	0	0 %	-
Divers	5	7,1 %	8	17 %	60 %
TOTAL	**70**	**100 %**	**47**	**100 %**	**- 33 %**

7.4 | Le taux de fraude et taux de contrôle

Le taux de fraude s'élève à 0,21 % en 2016 contre 0,23 % en 2015.

Le taux de contrôle s'élève à 0,26 % en 2016, identique à 2015.

En 2016, 42 contraventions ont été dressées avec un taux de paiement de 47,62 %. 9 dépôts de plainte ont été enregistrés, contre 10 dépôts de plainte en 2015.

8. > LA GESTION DU PARC DE VÉHICULES ET DE MATÉRIELS

8.1 | Les véhicules et leur âge moyen

L'âge moyen du parc de véhicules au 31 décembre 2016 est de 12,09 ans, ramené à 11,48 ans sans les 3 véhicules les plus âgés servant en partie de bus de réserve. À ces 40 bus s'ajoute un véhicule dédié au Trace Mobile adapté aux PMR (8,54 ans) et un bus Info (26,34 ans).

Le parc de 40 bus est constitué de 36 véhicules fonctionnant au GNV et de 4 au gazole, dont 3 équipés de filtres à particules. Le détail du tableau figure en annexe 1.

8.2 | Les pannes techniques ayant généré des remplacements en ligne

Pannes véhicules :

- IVECOBUS : 174 remplacements en ligne, contre 156 en 2015.
- MERCEDES : 95 remplacements en ligne, contre 93 en 2015.
- HEULIEZ : 17 remplacements en ligne, contre 11 en 2015.

Pannes « matériels embarqués » :

- SAE et Radio téléphone : 29 remplacements en ligne, contre 27 en 2015.
- Girouettes : 1 remplacement en ligne, contre 10 en 2015.
- Oblitérateurs : 9 remplacements en ligne, contre 6 en 2015.

8.3 | Entretien de la station de compression et distribution de GNV

En 2016, l'entretien régulier de la station de compression GNV a engendré 235 heures de main-d'œuvre, contre 59 heures en 2015. Cette augmentation des heures de maintenance est due à l'âge de la station de compression (18 ans). Nous avons effectué d'avantages d'interventions pour la maintenir en état de fonctionnement.

8.4 | La sinistralité

Le nombre total de sinistres en 2016 a été de 24, dont :

- 14 à responsabilité de 100 %, contre 26 en 2015.
- 0 à responsabilité de 50 %, contre 3 en 2015.
- 10 non-responsable, contre 6 en 2015.

Le coût direct de ces sinistres est de 7932 €, (hors primes d'assurances et franchises, et après remboursement des sinistres non responsables). En 2015, le coût direct des sinistres s'élevait à 28 148 €.

8.5 | La gestion des autres biens meubles et immeubles

L'actif net immobilisé figurant au bilan de la Stuce s'élève à 5 651 781 € fin 2016 alors qu'il était seulement de 805 947 € fin 2015.

L'augmentation de 4 845 834 € provient de l'intégration pour la première fois des biens concédés, mis à disposition par Colmar agglomération pour l'exploitation du réseau Trace. La valeur brute de ces actifs concédés est de 18 939 231 €. Après déduction de 14 073 478 € d'amortissements, leur valeur nette s'élève donc à 4 865 753 €.

Concernant les biens dont la Stuce est propriétaire, on signalera en 2016 :

- La valorisation nette des biens en cours d'amortissement au 31/12/2016 : 534 765,77 €
- la mise au rebut de 20 426 € d'équipements constitués exclusivement du vieux véhicule DUCATTO, complètement amorti.
- La baisse des actifs nets, due à la dotation 2016 aux amortissements de 26 821 € (29 081 € en 2015) et à la seule acquisition de 170 € de mobilier.
- L'absence d'acquisition de nouveaux équipements significatifs. En effet, bien que réalisés en 2016, les frais de remplacement de la climatisation de plusieurs bureaux et du pont FOG par des colonnes Finkbeiner ont été passés en charge dans les rubriques d'entretien.
- L'augmentation de 6 731 € de la valeur du portefeuille d'obligations détenu auprès de la BECM.

Le détail du tableau d'actif Stuce et celui des biens en concession figurent en annexes 8a et 8b.

9. > MESURES DE LA QUALITÉ DE SERVICE

La mesure de la qualité de service a été effectuée sur les critères suivants pour les lignes régulières :

- Information aux points d'arrêts,
- Information à bord des véhicules,
- Accueil en agence commerciale,
- Accueil téléphonique,
- Accueil Conducteur,
- Propreté / confort au dépôt,
- Propreté / confort en ligne,
- Ponctualité / régularité en heures pleines,
- Ponctualité / régularité en heures creuses,
- Fiabilité du service.

Pour l'année 2016, c'est le cabinet SCAT qui a effectué les mesures de qualité de services qui servent à bâtir le référentiel qualité du réseau Trace puis la grille de rémunération du délégataire en fonction des objectifs à atteindre. La méthodologie utilisée est celle prévue dans le contrat de DSP.

Les performances du réseau Trace pour les différents critères (mesure du taux de conformité), pour l'année 2016 sont les suivants :

POUR LES LIGNES RÉGULIÈRES

	Année 2015	Année 2016	Évolution
	Résultats		
Information aux points d'arrêts	95,48 %	84,21 %	😐
Information à bord des véhicules	96,46 %	95,14 %	🙂
Accueil agence commerciale	99,84 %	99,83 %	🙂
Accueil téléphonique	100 %	97,50 %	🙂
Accueil conducteur	99,90 %	99,01 %	🙂
Propreté / confort au dépôt	96,26 %	92,75 %	😐
Propreté / confort en ligne	99,87 %	99,94 %	🙂
Ponctualité / régularité en heures pleines (mesures SAE)	67,46 %	70,50 %	🙂
Ponctualité / régularité en heures creuses (mesures SAE)	68,61 %	71,80 %	🙂
Fiabilité du service	99,97 %	99,97 %	🙂

En 2016, une mesure de la qualité de service a également été effectuée pour le service de transport à la demande (FlexiTrace) sur les critères suivants :

- Accueil téléphonique,
- Accueil conducteur,
- Propreté et confort en ligne,
- Ponctualité / régularité en heures pleines,
- Ponctualité / régularité en heures creuses,
- Fiabilité du service.

POUR LE TRANSPORT À LA DEMANDE

	Année 2015	Année 2016	Évolution
	Taux de conformité		
Accueil téléphonique	100 %	99,43 %	☺
Accueil conducteur	97,57 %	99,11 %	☺
Propreté et confort en ligne	100 %	99,71%	☺
Ponctualité / régularité	93,33 %	60 %	😐
Fiabilité du service	99,87 %	99,84 %	☺

Pour 2016, la rémunération qualité s'est élevée, avant actualisation, à 1 000 € HT pour les lignes régulières et à 1 500 € HT pour le service FlexiTrace.

La rémunération de la Trace pour les lignes régulières pour l'année 2016 est inférieure à celle de 2015. Six critères, Informations à bord des véhicules, accueil en agence, téléphonique et conducteur, propreté et confort en ligne et fiabilité du service atteignent toujours le seuil d'exigence fixé. Quatre autres critères, informations aux points d'arrêt, propreté et confort au dépôt, ponctualité et régularité en heures pleines et en creuses présentent un malus puisqu'ils n'atteignent pas le seuil d'exigence fixé. Pour rappel, les indicateurs ponctualité/régularité heures pleines et heures creuses sont difficiles à analyser en raison du matériel utilisé (SAE).

La rémunération de la Trace pour les transports à la demande, le service FlexiTrace, est inférieure en 2016 à celle de 2015. Un des critères, ponctualité et régularité, présente un recul.

10. > BILAN DES ACTIONS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION MENÉES



10.1 | Les temps forts du réseau Trace 2016

> Janvier 2016 : Campagne des vœux de la Trace

Comme chaque année, le réseau Trace a présenté ses vœux à ses clients mais aussi à l'ensemble de la population via une campagne d'affichage inédite dans les bus, à l'agence commerciale, sur le site internet, sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et à l'arrière des bus.

Un mini calendrier de poche, édité à 6 000 exemplaires a également été distribué à tous les clients du réseau Trace.

> Janvier 2016 : participation au Salon Régional Formation Emploi (SRFE)

Partenaire des grands événements de Colmar, la Trace a participé à la 38ème édition du SRFE les 22 et 23 janvier. Durant les deux semaines précédant le salon, une communication sur stickers vitrophanie a été posée sur quatre bus Trace.

La ligne E a connu une forte fréquentation : sur 2 jours les bus Trace ont transporté près de 1 264 personnes. L'offre tarifaire «un billet aller acheté, le retour gratuit !» a également connu un grand succès avec 430 billets «retour» distribués (soit près de 7,5 % d'augmentation par rapport à 2015).

Le réseau Trace proposait également un stand pour informer sur le métier de conducteur-receveur, ainsi que sur les formations qui y conduisent et faire la promotion du réseau Trace. Pour cette édition, le SRFE a accueilli près de 20 000 personnes.

> Février 2016 : une campagne à destination des clients

Une nouvelle campagne civilité à destination des clients a été lancée en février 2016.

Cette campagne déclinée sur 4 visuels, incitait nos clients à plus de civilité en axant les messages sur 4 thèmes, à savoir :

- Les nuisances sonores à l'intérieur des véhicules
- Le sourire et l'amabilité au conducteur
- La situation de fraude lors du voyage en bus
- Le signalement à l'arrêt

Le visuel a été décliné sur différents supports :

- Affichage sur les panneaux publicitaires intérieurs bus
- Affichage à l'agence commerciale
- Relais via le site internet et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

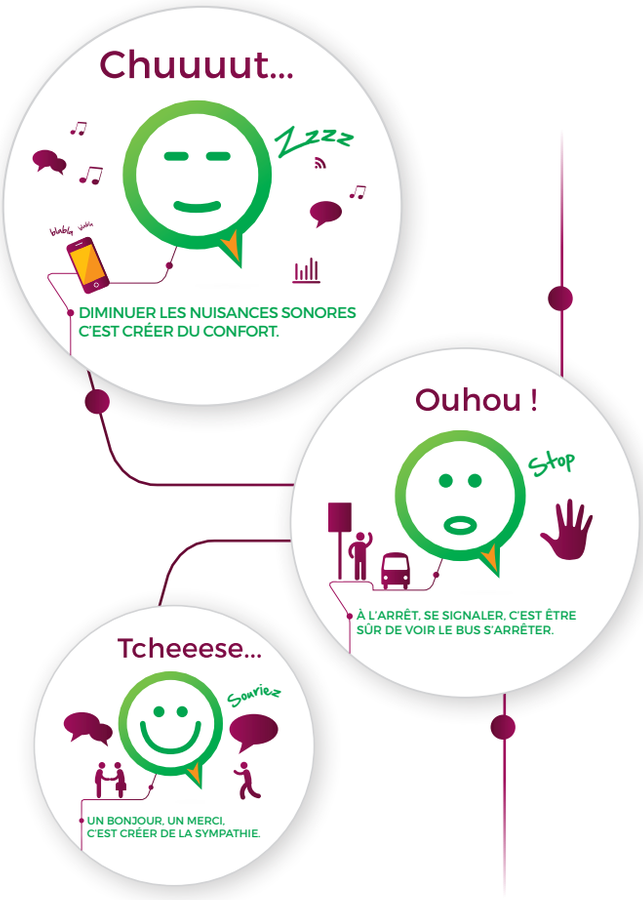

> Mai 2016 : Opération Fête des mères

À l'occasion de la Fête des mères, une rose a été offerte à chaque cliente vendredi 27 et samedi 28 mai. L'occasion de récompenser nos fidèles clientes. 200 roses ont été offertes !

> Mai 2016 : Opération 3 jours coup de cœur

Les 5, 6 et 7 mai, l'association des Vitrines de Colmar a organisé l'opération journées 3C («3 jours Coup de Cœur à Colmar») avec le concours de 115 commerçants adhérents. Trois jours d'offres promotionnelles, d'animations et un jeu-concours ont été proposés. La Trace, adhérente aux Vitrines de Colmar, s'est associée à cette opération en proposant les offres suivantes :

- Les 5, 6 et 7 mai : Mise en vente du billet Tempo. 1,70 € pour voyager toute une journée afin d'inciter à privilégier les déplacements en bus. 20 % des clients «Formule billets» ont bénéficié de ce titre. Les 3 jours ont enregistré 27 % de clients «Formule billets» supplémentaires dans les bus par rapport à 3 jours similaires du mois de mai.
- Le 6 mai : 10 % de réduction pour tout nouvel abonnement Chic établi. 4 abonnements ont été établis durant cette journée.







> Mai 2016 : jeu concours partenariat cirque Arlette Gruss

En partenariat avec le cirque Arlette Gruss, la Trace a organisé du 8 au 12 mai un jeu concours accessible depuis le page Facebook de la Trace pour faire gagner des entrées au cirque Arlette Gruss de passage au Parc des Expositions de Colmar du 14 au 18 mai. Ce jeu, ouvert à tous, a eu pour objectif de créer une animation sur la page Facebook de la Trace tout en gagnant en notoriété et en fans.

- 14 199 personnes atteintes par les publications,
- 494 participants,
- 24 gagnants.

> Juin 2016 : Participation au Bus d'Or

Florent Byron fût l'heureux chanceux qui a défendu les couleurs du réseau Trace au Bus d'Or 2016, qui s'est déroulé à Paris du 13 au 15 juin.

Depuis 1988, le «Bus D'Or» met en compétition une cinquantaine de conducteurs d'autobus des réseaux de transport public urbain adhérents de l'UTP au niveau national, auxquels s'ajoutent plusieurs représentants de réseaux européens.

Il a pour objectif de promouvoir et valoriser le métier de conducteur d'autobus, figure emblématique de la profession du transport public urbain.

Il s'agit d'évaluer la technicité de conduite (maniabilité, accessibilité au point d'arrêt, slalom arrière, arrêt de précision) et son impact en termes de développement durable (mesure de consommation de carburant et d'émission de CO2) ainsi que la relation de service (accueil, confort de conduite).
L'épreuve nationale s'est déroulée sur 3 journées, en 2 parties :

- Les qualifications avec des Questions à Choix Multiple (relation de service, environnement, connaissance du monde du transport public urbain, réglementation, prévention des risques, conduite et code de la route) puis une épreuve de conduite sur circuit,
- La finale avec une épreuve sur circuit et une conduite en conditions réelles sur un tronçon de ligne du réseau parisien avec évaluation par des clients mystères.

Afin de préparer le candidat du réseau Trace au mieux à ce concours, un programme coaching a été organisé. Les entraînements aux épreuves QCM ont été réalisés au dépôt. La maniabilité a été réalisée sur le grand parking du Parc des Expositions. Un 1er entrainement a eu lieu au Parc des Exposition le 22 avril 2016 de 9h à 12h. Le 3 juin 2016, le personnel de la Stuce et des représentants de Colmar agglomération, ont été invités à venir soutenir Florent Byron autour d'un buffet convivial.
Une classe de l'Institut de l'Assomption a également participé à cet événement. Une animation avec des épreuves QCM sur la sécurité routière a été proposée aux jeunes collégiens

> Juin 2016 : soldes d'été

Afin d'inciter à se rendre aux soldes d'été en bus, une campagne a été organisée mi- juin sur le thème « Les soldes d'été en bus ». En effet, le billet Tempo proposé durant les 4 premiers jours des soldes était valable toute une journée pour 1,70 €. Cette campagne a été déclinée sous forme d'affiches, de flyers et de spots radios (Nostalgie, NRJ, Virgin Radio et Top Music). 20 % des clients « Formule billets », soit 1 115 personnes, ont bénéficié de ce titre.
Ces 4 jours ont enregistré 22 % de clients « Formule billets » supplémentaires dans le bus par rapport aux mêmes 4 jours de la semaine précédente.



> Suiki Trace : juillet 2016

Le réseau Trace a lancé un grand jeu concours du lundi 18 au vendredi 22 juillet. Le but du jeu était de retrouver Suiki Trace, l'agent mystère qui parcourt le réseau Trace et de gagner dix billets de concert Foire aux Vins. Ce personnage, un homme ou une femme, chaque jour différent, pouvait se cacher un peu partout sur le réseau Trace (dans les bus, aux arrêts, à l'agence) et être découvert entre 10h00 et 18h00 du lundi au vendredi.

Un Selfie avec Suiki Trace et le titre de transport utilisé devait être posté sur la page Facebook trace.colmar. Chaque jour, un tirage au sort parmi tous les Selfies réalisés avec Suiki Trace a désigné le gagnant des billets de concert. À la fin de la semaine un grand tirage au sort parmi tous les participants de la semaine a désigné le gagnant de 2 billets VIP pour le concert Foire aux Vins de Pascal Obispo.



> Juillet / Août 2016 : promotion Base Nautique Colmar / Houssen

Une campagne de communication déployée en juillet et août a fait la promotion des bus desservant la base Nautique de Colmar Houssen ainsi que du billet spécial combiné « bus + entrée Base Nautique ». 500 flyers ont été imprimés. Des affiches dans les bus durant deux semaines, la promotion sur le site internet ainsi que sur les bornes, ont également permis de relayer cette offre.
En 2016, 470 billets ont été vendus.







> Août 2016 : animation Foire aux Vins

Les navettes
3 navettes Trace desservaient cet évènement :

- la ligne E en journée,
- les navettes spéciales de soirée,
- la navette spéciale nuit blanche, mise en place dans la nuit du 13 au 14 août.

La sécurisation des navettes par des agents de sécurité déployés dans les bus de soirée a été reconduite cette année. Pour financer cette mesure, un billet spécial Foire aux Vins, aux couleurs de la Foire et au tarif de 1 € par voyage était proposé. 5 872 billets ont été vendus.

À cette occasion, un jeu gratuit a été organisé. Du 18 au 22 juillet, grâce à un indice judicieusement diffusé sur la page facebook du réseau Trace, les clients étaient invités à retrouver un agent de la Trace qui portait physiquement un indice. Pour les particiapnts, des billets de concert étaient en jeu.

20 billets de concert ainsi que 100 entrées pour la foire étaient mis en jeu. Une campagne d'affichage déclinée sur différents supports (web, affiches, flyers) ont permis la promotion du jeu en parallèle. Un impact fort en termes de communication, d'image et de marketing !

- près de 71 000 personnes atteintes par l'ensemble des publications (dont 25 000 organiques),
- 1 216 participations,
- 44 gagnants.



> Septembre 2016 : rentrée scolaire

Parution du nouveau guide horaires et du nouveau plan de poche

À l'occasion de la rentrée scolaire, comme chaque année un nouveau guide horaires hiver et un nouveau plan du réseau ont été édités. 40 000 exemplaires du guide horaires et 25 000 plans de poche ont été distribués aux clients dans les bus, à l'agence commerciale, auprès des 20 dépositaires « Points Trace » ainsi qu'à l'ensemble des pôles générateurs de déplacements sur tout le réseau (établissements scolaires, hôpitaux, mairies, gare, offices du tourisme, campings, etc.). Le guide horaires spécial été a lui été édité à 15 000 exemplaires.

> Septembre 2016 : Semaine de la mobilité et journée du transport public

À l'instar des années précédentes, le réseau Trace a participé, du 16 au 22 septembre, à la Semaine Européenne de la Mobilité et à la Journée du Transport Public. Le billet Tempo était disponible toute la semaine, permettant ainsi de tester le réseau Trace pour seulement 1,70 € par jour. Près de 1 800 billets Tempo ont été vendus sur 7 jours, entrainant une augmentation de la fréquentation de 19,3 % par rapport à la semaine précédente.

La journée du transport public : une journée de rencontres, d'échanges et de découvertes. Samedi 17 septembre, une animation gratuite était organisée rue des Clefs à Colmar autour du thème « La mobilité connectée ».

A cette occasion, la Trace a organisé un jeu connecté, à l'aide de l'application Baludik, avec à la clé un tirage au sort et de nombreux lots à gagner. Le principe du jeu consistait en une balade numérique et ludique en bus et à pieds au centre de Colmar. Le but de cette balade était d'inciter les usagers et non-usagers du bus à (re)découvrir le réseau Trace.
L'équipe de la Trace était présente rue des Clefs à Colmar avec le bus Info. Plus de 200 personnes se sont présentées au bus pour obtenir des informations concernant le réseau Trace.



> Octobre 2016 : Opération «Les 3C» à Colmar et sur le réseau Trace

Les 6, 7 et 8 octobre derniers, l'association des Vitrines de Colmar a organisé la deuxième édition de journées 3C 2016 («3 jours Coup de Cœur à Colmar »). Trois jours d'offres promotionnelles, d'animations et un jeu-concours ont été proposés. La Trace, adhérente aux Vitrines de Colmar, a répondu présente à cette opération en proposant les offres suivantes :

- Le 6 octobre : 20 % de réduction pour tout achat d'un abonnement Chic mensuel ou annuel. 15 abonnements mensuels et 3 abonnements annuels ont été vendus durant cette journée.

- Le 7 octobre : un cadeau surprise était offert pour tout achat à l'agence commerciale Trace.

- Le 8 octobre : Mise en vente du billet Tempo. 20 % des clients «Formule billets» ont bénéficié de ce titre. Ce samedi a enregistré 25 % de clients «Formule billets» supplémentaires dans les bus par rapport à un autre samedi du mois d'octobre.





> Décembre 2016 : navettes Marchés de Noël et dessertes spéciales dimanches avant Noël

Dessertes spéciales Noël 2016
Durant les 2 premiers dimanches du mois de décembre , une campagne de promotion du réseau et des dessertes spéciales «Dimanches magasins ouverts» ont été organisées : affichage, dépliant spécial, site internet, réseaux sociaux, communiqué de presse aux quotidiens régionaux et annonces presse.

Navettes Marchés de Noël :
En partenariat avec la ville de Colmar, le réseau Trace a assuré l'exploitation des navettes de Noël gratuites mises en place au départ du parking-relais également gratuit, installé sur le parking du Parc des Expositions durant les 6 derniers weekends de l'année.

Une campagne de communication a accompagné ce dispositif : affiches et flyers distribués dans les pôles générateurs de déplacement, communiqué de presse, site internet et réseaux sociaux.

En 2016, 48 184 personnes ont été transportées. La fréquentation des navettes a fortement augmenté entre 2015 et 2016 (+19,4 %).

10.2 | Le réseau Trace vit au rythme de la vie locale

> Le réseau Trace,
partenaire des grands événements locaux :

En tant qu'entreprise citoyenne et de proximité, le réseau Trace est présent et partenaire actif lors des évènements locaux pour l'organisation de transport :

- Foire aux Vins 2016 (12 225 personnes transportées),
- Salon du Livre : organisation des navettes Gare – Parc des Expositions ; organisation des transferts des auteurs,
- Desserte de la Base Nautique Colmar-Houssen,
- Salon Régional Formation Emploi.

Le réseau Trace est également partenaire privilégié des grands événements locaux tels que :

- Foulées de la ligue,
- Salon Energie Habitat,
- Marché de Pâques et marché de Noël de Colmar,
- Foire Eco-Bio,
- Salon International du Tourisme et des Voyages.



10.3 | Les actions citoyennes avec les établissements scolaires et les quartiers

> Des agents d'accompagnements Trace en liaison avec les structures locales

5 agents d'accompagnement, salariés de la Stuce, assurent une présence lors des transports scolaires, mais aussi sur les lignes régulières de bus. Leur rôle est de veiller au respect des comportements dans les transports. Ils sont aussi un lien privilégié entre le réseau Trace et les établissements scolaires. A ce titre, ils organisent des présentations et des rencontres sportives avec les scolaires utilisateurs des transports urbains (participation à la Fête du quartier Europe/Schweitzer).

> Des agents d'accompagnements Trace en liaison avec les structures locales

Les agents d'accompagnement, salariés de la Stuce, assurent une présence lors des transports scolaires mais aussi sur les lignes régulières de bus. Ils ont pour mission principale de contribuer à sécuriser et à humaniser les transports en bus. Leur rôle est de veiller au respect des comportements dans les transports.

Maillon essentiel au sein du réseau Trace, au service du public, les agents d'accompagnement ont pour rôle principal d'informer, d'aider et de rendre service. En véritables professionnels de terrain, ils mènent une veille préventive et résolvent, si nécessaire, les situations de crise (litiges, conflits, etc...) grâce à leur sens du dialogue.

Ils sont aussi un lien privilégié entre le réseau Trace et les établissements scolaires. A ce titre, ils organisent des présentations et des rencontres sportives avec les scolaires utilisateurs des transports urbains (participation à la Fête du quartier Europe/Schweitzer).

> Des actions de prévention concrètes tournées vers les jeunes

En octobre 2016, les agents d'accompagnement sont intervenus à l'Institut de l'Assomption, et dans les collèges Molière, Berlioz et Prévert. Le but de ces rencontres est de maintenir une ambiance sereine à bord des bus de dessertes scolaires et d'anticiper les mauvais comportements de certains jeunes.

> Sensibilisation aux transports en commun pour les élèves de CM2

C'est souvent lors de leur entrée en sixième que les jeunes utilisent pour la première fois le réseau Trace. Les visites d'entreprise pour les élèves de CM2 ont pour objectif de les préparer, et de les accompagner dans leur découverte du déplacement en bus. Il s'agit de leur apporter des informations précises et pratiques : lecture d'un horaire, visualisation du déplacement sur un plan... L'aspect civique est également abordé avec un apprentissage du comportement à adopter dans les bus et des conseils futés pour voyager en toute sérénité.

La Trace a poursuivi en 2016 son objectif de favoriser l'accessibilité aux transports en commun pour les plus jeunes en accueillant 339 élèves de 13 classes de CM2 issues de 10 établissements scolaires différents. Ces visites présentent à la fois un aspect formateur (informations précises et pratiques sur l'utilisation du réseau) et un volet civique (sensibilisation au comportement à adopter).



10.4 | Des opérations de conquête et de fidélisation

> Fidélisation des clients

Cible Seniors
Une campagne de marketing direct par courrier postal a été effectuée pour la clientèle des abonnés Carte LYRIC+ CAC Annuelle. L'objectif était d'inciter les 1 567 clients dont l'abonnement arrivait à échéance à procéder à leur renouvellement. Cet envoi a été réalisé mois par mois, selon la date d'échéance de l'abonnement.

Les résultats sont en recul puisque en 2016, 1 423 ventes ont été enregistrées au total pour ce titre. 144 clients n'ont pas renouvelé leur abonnement en raison de l'augmentation de leur participation de 50 % depuis le 1er juillet 2016, soit 26 € au lieu de 13 €.

> Conquête de nouveaux clients

Cible scolaires
Un courrier et un flyer ont été adressés à 876 collégiens résidant sur l'agglomération de Colmar pour faire la promotion de l'abonnement Pulséo annuel financé par CA.
Le taux de retour est excellent : en fin 2016, 1 166 collégiens ont bénéficié de cette carte.

Cible scolaire
Nous avons mis en place un point de vente et d'information lors de journées d'inscriptions dans différents lycées de l'agglomération. Durant ces journées, les élèves ont pu s'informer, mais aussi établir directement leur abonnement Pulséo et Pulséo Annuelle pour la rentrée.

	Abonnement Pulséo mensuel septembre 2016	Abonnement Pulséo mensuel octobre 2016	Abonnement Pulséo Annuel 2016-2017
Lycée Bartholdi 30 juin 2016	4	1	9
Lycée Lazare de Schwendi 27 et 29 juin 2016	1	0	4
Lycée Blaise Pascal 30 juin et 1er juillet 2016	2	1	27
Lycée Camille Sée 27 et 28 juin 2016	3	1	38
Total	10	3	78

L'opération sera reconduite en 2017.

Opération « Nouveaux voisins »
L'action commerciale « Nouveaux voisins » a été menée à 3 reprises en 2016. Elle permet de présenter l'offre de transport du réseau Trace au moment où les personnes viennent d'emménager dans leur nouvel habitat pour les inciter à changer leurs habitudes de déplacement.
Elle a également pour but de véhiculer une image dynamique du réseau et une attitude proactive.
Cette action commerciale est accompagnée d'une offre d'essai basée sur deux semaines de transport gratuit pour le bénéficiaire et un autre membre de son foyer.
Chaque action « Nouveaux voisins » a permis de contacter environs 200 prospects.

10.5 | Des opérations de communication interne

- Réalisation d'un journal périodique interne Fréquence.
- Réalisation d'un outil de communication interne : l'Agenda du personnel.
- Communication ciblées via les Flashs infos.

10.6 | Comparaison du plan pluriannuel des actions marketing avec les réalisations 2016

			Budget Annuel en € HT valeur 30/12/2012	Dépenses réalisées (facturées)	Pourcentage Budget consommé	Budget restant
ENQUÊTES & DEMANDES PARTICULIERES DES COLLECTIVITE	Enquête Quantitative/ Qualitative	Autres enquêtes et/ ou comptages	1 010	-	-	1 010
	Total Enquête Quantitative/Qualitative		1 010	-	-	1 010
COMMUNICATION INFORMATION PROMOTION	Image Réseau	Campagne Image	-	170	Hors budget	-170
		Papeterie	3 030	3 050	101 %	-20
		Papeterie interne	1 515	2 079	137 %	-564
		Mémo Trace	1 010	704	70 %	306
		Cartes de voeux	202	-	-	202
	Total Image Réseau		5 757	6 003	104 %	-246
	Evénementiel	Festival Cinema	-	4 500	Hors budget	-4 500
		Semaine de la Mobilité	8 080	7 751	96 %	329
		Animations avec les Structures Locales	2 020	4 404	218 %	-2 384
		Animations Salon du Livre et FAV	1 010	2 122	210 %	-1 112
		Animations Agence Commerciale	2 020	2 795	138 %	-775
		Saint Nicolas	505	-	-	505
		Mécénat Divers et Dons	606	3 700	611 %	-3 094
	Total Evénementiel		14 241	25 272	177 %	-11 031
	Information	Communication Comportementale (Voussoirs et Arrêts)	5 050	5 344	106 %	-294
		Guide Horaires Hiver	21 715	20 080	92 %	1 635
		Guide Horaires Été	9 595	6 369	66 %	3 226
		Plans du Réseau	10 100	6 857	68 %	3 243
		Affiches Conseils Futés;Voyagez sans Pépins;Tarifs	5 050	4 740	94 %	310
		Fiches Horaires Scolaires	505	-	-	505
		Journal Correspondances	-	1 598	Hors budget	-1 598
		Dépliants Trace Mobile et Flexitrace	1 515	724	48 %	791
		Site Internet Mise à Jour Annuelle	1 818	-	-	1 818
		Site Internet Refonte Totale	-	150	Hors budget	-150
		Information Spéciale Noël	1 010	2 415	239 %	-1 405
		Fiches Horaires de Passage aux Arrêts	505	-	-	505

Suite du tableau page suivante

			Budget Annuel en € HT valeur 30/12/2012	Dépenses réalisées (facturées)	Pourcentage Budget consommé	Budget restant
COMMUNICATION INFORMATION PROMOTION	Information	Campagne Tarification	3 030	1 598	53 %	1 432
		Service SMS	1 010	69	7 %	941
		Signalétique Points d'Arrêts	-	249	Hors budget	-249
	Total Information		60 903	50 192	82 %	10 711
	Conquête clients	Promotion Navettes Parc Expo (FAV, Foire Éco Bio, SITV)		2 601	Hors budget	-2 601
		Marketing Direct Junior	2 020	2 010	100 %	10
		Marketing Direct Séniors	2 020	308	15 %	17 12
		Marketing Direct Majors	4 040	4 975	123 %	-935
		Visites CM2	1 010	493	49 %	517
		Rallye de la Mobilité CM2	1 010			1 010
		Opération de Fidélisation Clients	1 515			1 515
		Opérations Nouveaux Voisins	2 525	621	25 %	1 904
		Cadeaux Clients	6 565	7 872	120 %	-1 307
		Promotion Prime Transport	1 010	542	54 %	468
		Promotion via le Musée des Usines Municipales	2 323	2 300	99 %	23
		Promotion Navette Base Nautique		515	Hors budget	-515
		Campagnes Street Marketing	3 030			3 030
	Total Conquête clients		27 068	22 237	82 %	4 831
	Communication, Média	Campagnes Radios	5 050	6 695	133 %	-1 645
		Annonces Presse	5 050	19 844	393 %	-1 4794
		Campagne Affichage Mobilier Urbain	2 020			2 020
		Campagnes Cinéma	5 050			5 050
		Création Film de Promotion du Réseau Trace	5 050	1 690	33 %	3 360
	Total Communication, Média		22 220	28 229	127 %	-6 009
	Communication Interne	Communication Interne : Agendas Conducteurs, Fête du Personnel	1 131	2 140	189 %	-1 009
	Total Communication Interne		1 131	2 140	189 %	-1 009
Total			**132 330**	**134 074**	**101 %**	**-1 744**
		Actualisation	2 705		Actualisation	2 705
		Budget avec actualisation	135 035		Solde avec actualisation	961

11. > LA GESTION DU PERSONNEL

11.1 | Les accords d'entreprise signés en 2016

Plusieurs accords d'entreprise ont été signés en 2016 :

- Négociations Annuelles Obligatoires :
  - augmentation du point de 8,801 à 8,845
  - augmentation du chèque-déjeuner de 8,70 € à 8,90 €
- Contrat d'intéressement 2016-2019

11.2 | Les effectifs fin 2016

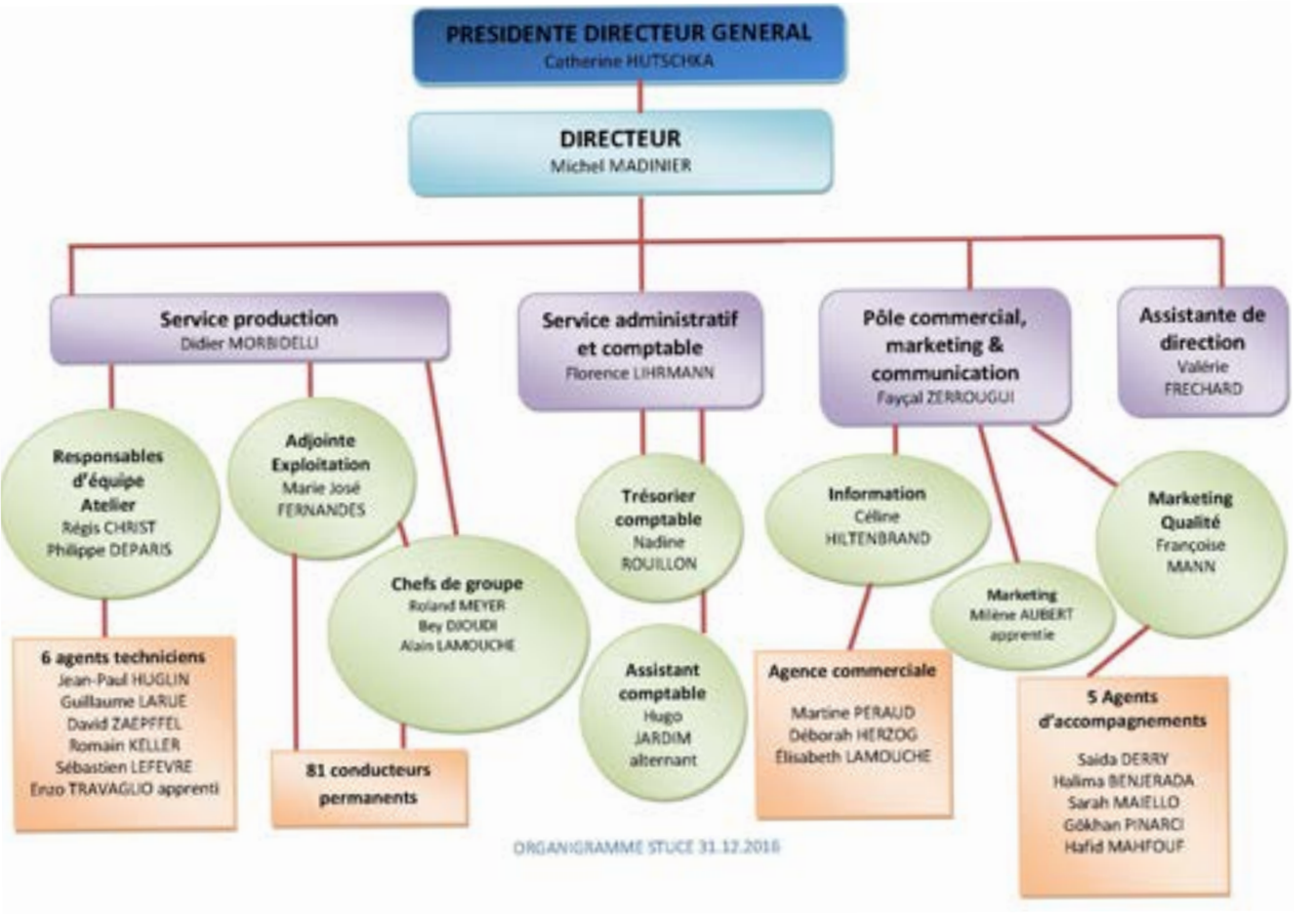

Au 31 décembre 2016, les effectifs par service se décomposent ainsi :

PERMANENTS au 31/12/16	Hommes	Femmes	Total
Conducteurs ETP	60 CDI + 3 MAD	16 CDI	76 CDI + 3 MAD = 79
Service Technique : ouvriers + maîtrise	7 CDI + 0 MAD	0	7 CDI
Maîtrise d'exploitation	2 CDI + 1 MAD	1 CDI	3 CDI + 1 MAD = 4
Employés agence et Agents d'accompagnement	0	4,08 CDI	4,08 CDI
Cadres et maîtrise adm.	2 CDI + 1 MAD	5 CDI	7 CDI + 1 MAD
Total des permanents	**71 CDI + 5 MAD soit 76**	**26,08 CDI**	**97,08 CDI + 5 MAD soit 102,08**
% des permanents	74,45 %	25,55 %	100 %

Effectifs temporaires au 31/12/16	Hommes	Femmes	Total
Conducteurs ETP	0	0	0 CDD
S.Tech. : ouvriers + maîtrise	1 apprenti	0	1 apprenti
Maîtrise d'exploitation	0	0	0 CDD
Employés comptabilité, agence et Agents d'accompagnement	1 contrat de professionnalisation + 2 CAE	1 apprentie + 1 CAE	2 alternants + 3 CAE
Cadres et maîtrise admnistratif	0	0	0 CDD
Total des temporaires	**4**	**2**	**6**

Effectifs totaux au 31/12/16	Hommes	Femmes	Total
Total	80	28,08	108,08



11.3 | Quelques données sociales significatives

DONNEES SOCIALES SIGNIFICATIVES

	2015	2016	%
Effectifs salariés au 31 décembre : CDI + CDD	106	104	-2 %
dont CDI	97 + 2 tps partiels = 99	96 + 2 tps partiels = 98	-1 %
Effectif CDI mis à disposition (MAD)	6	5	-17 %
Total ETP CDI tous statuts confondus	**97 + 1,37 + 6 = 104,37**	**96 + 1,08 + 5 = 102,08**	**-2,19 %**
Effectif salarié en CDD au 31 décembre	7	6	-14 %
Effectif CDI et CDD au 31 décembre	**111,37**	**108,08**	**-2,95 %**
dont hommes	79,00	79,00	0 %
dont femmes	32,37	28,08	-13,25 %
Nombre de jours intérimaires par an	1 678	1 204	-28 %
Nombre de jours CDD par an	1 246	2 916	134 %
Nombre total de jours temporaires	**2 924**	**4 120**	**41 %**
Effectif moyen annuel CCN + MAD	**101,72 + 6,00 = 107,72**	**105,04 + 5,25 = 110,29**	**2 %**
Âge moyen	44,9 ans	44,7 ans	-0,4 %
Masse salariale brute CCN + MAD	3 316 792 €	3 409 041 €	2,8 %
Coût des intérimaires	271 121 €	183 970 €	-32,1 %
Nbre de jours de CP provisionnés CCN	321 jours	308 jours	-4 %
Nbre d'heures suppl. C/R provisionnées	7 112 h	7 488 h	5 %
Congé sabbatique en jours calendaires	338 jours	0 jour	-100 %
Congé parental en jours calendaires	0 jour	366 jours	-
Autres absences non rémunérées	0 jour	105 jours	-
Nbre de jours d'abs. non rémunérées	**338 jours**	**471 jours**	**+39 %**

Évolution des effectifs :

Au 31 décembre 2016, les effectifs de la Stuce s'élèvent à 108,08 personnes équivalent temps plein (ETP) composés de 102,08 permanents et 6 CDD.

Fin 2015, cet effectif était de 104,37 ETP permanents et 7 CDD soit 111,37 ETP.

Les effectifs permanents, à la date du 31 décembre, ont donc baissé de 2,29 ETP. Ceci s'explique par le passage d'un agent de 28 h à 18 h/ semaine, et par le fait que 2 postes de conducteurs sont en cours de recrutement, pour pallier les départs constatés fin 2016.

À noter que le poste de directeur est dorénavant occupé par un cadre mis à disposition par KEOLIS.

L'effectif moyen annuel, qui intègre CDI + CDD a, quant à lui, augmenté de 2,57 ETP entre 2015 et 2016, passant de 107,72 à 110,29 personnes.
Ceci est dû à l'effet année pleine des créations de postes réalisées en septembre 2015 : 3 agents d'accompagnement en contrats d'avenir de 3 ans et 1 alternant comptable en contrat de professionnalisation de 2 ans. En septembre 2016, il y a eu encore deux postes créés sous forme de contrats aidés : 1 apprenti mécanicien dans le but d'anticiper un futur départ en retraite et 1 apprentie en licence de communication, pour suppléer au Congé Individuel Formation de la responsable de l'information.

Tous ces postes en CDD justifient aussi l'augmentation du nombre de jours CDD.

11.4 | L'absentéisme du personnel

L'absentéisme est un critère de gestion important à suivre dans le contexte de l'exécution d'une mission de service public à production fixe tout au long de l'année. C'est la raison pour laquelle il entre en compte dans le calcul de plusieurs primes, en particulier la prime de présentéisme, la prime d'intéressement du personnel salarié et la prime de bilan du personnel mis à disposition (MAD).

Au cours de l'année 2016, l'absentéisme maladie, AT, maternité s'est élevé à 3 434 jours, contre 4 428 jours en 2015, se répartissant ainsi :

Absentéisme en jours calendaires	2015	2016	Variations
Jours de maladie des agents CCN	3 086	2 706	-380
Jours de maladie des agents TER	399	97	-302
Jours de maladie professionnelle CCN	0	0	0
Jours d'AT ou accidents de trajets CCN	806	609	-197
Jours d'AT ou d'accidents trajet d'agents MAD	0	0	0
Sous-total jours de maladie + AT	**4291**	**3 412**	**-879**
Jours de maternité ou paternité	137	22	-115
Total absentéisme en jours calendaires	**4 428**	**3 434**	**-994**
Total en équivalent ETP	**12,13 ETP**	**9,41 ETP**	**-2,72 ETP**

L'absentéisme a baissé de 994 jours calendaires entre 2015 et 2016, soit 22,45 %.
Parmi ces 3 434 jours, 732 jours sont dus à l'absence de deux agents suite à des accidents du travail survenus en 2015 et prolongés en longue maladie.

Le tableau du point 11.3 permet de voir que le remplacement des agents malades s'est fait par le recours :

- aux intérimaires, dans une moindre mesure qu'en 2015 puisque le nombre de jours chute de 28 %
- aux heures supplémentaires du personnel de conduite qui augmentent de 5 %.

11.5 | La formation

La réforme de la formation effective depuis le 1er janvier 2015, a entre autre modifié le montant et la nature des dépenses de formation : il n'est plus rendu obligatoire de respecter un montant minimal de 0,9 % de frais au titre du «plan de formation», et de verser des cotisations de 0,5 % et 0,2 % pour la professionnalisation et le congé individuel de formation.

Il y a toujours un minimum de participation financière de 1 % à faire auprès de l'OPCA de la branche Transports, augmenté de 0,3 % spécifiquement pour le secteur des transports urbains. Mais l'entreprise doit avant tout veiller à préserver l'employabilité de ses salariés non seulement chez elle mais dans le monde du travail, et donc les inciter à suivre des formations qualifiantes, et en discuter individuellement lors d'un « entretien professionnel » réalisé une année sur deux. Les premiers entretiens professionnels ont été effectués en 2016 avec le support de l'organisme SCABE.

Dans ce contexte, la Stuce a gèré au mieux son plan de formation 2016 et a refacturé une partie de ses coûts à l'organisme collecteur de la branche professionnelle, l'OPCA Transports, à concurrence des versements volontaires qu'elle lui a préalablement versés. Ceci a permis une optimisation des prises en charge d'actions pouvant relever des cotisations mutualisées au sein de l'OPCA Transport au titre des collectes nationales du 1 % et du 0,3 % (professionalisation, tutorat, sécurité...).

Les dépenses de formations 2016 ont été les suivantes :

- Coût du plan de formation : 85 688 €
  45 299 € ont été facturés par des organismes en 2016,
  1 554 € ont été comptabilisés au titre des frais de déplacement pour suivre les formations,
  38 835 € de coûts salariaux répartis entre les différentes rubriques budgétaires selon les fonctions exercées.
- Impact de la cotisation spécifique TPU, obligatoire, au taux de 0,3 % : - 3 964 €
  9 437 € ont été versés à l'OPCA Transports le 16/02/2016,
  ce qui a permis un remboursement de 13 401 € au titre des actions de sécurité réalisées en 2016
- Versement obligatoire de 1 % des salaires 2016 : 22 984 €
  32 519 € ont été portés sur le bordereau liquidatif et payés le 24/02/2017,
  436 € ont été ajoutés sur le même bordereau liquidatif au titre du 1% additionnel pour les CDD
  ce qui a permis un remboursement de 9 971 € au titre des actions de professionnalisation réalisées
- Impact des versements volontaires pour adhésion à l'OPCA Transports, permettant une meilleure prise en charge des actions de formation refacturées : 1 127 €
  12 428 € ont été versés à l'OPCA Transport le 14/01/2016,
  ce qui a permis un remboursement de 11 301 € et un report sur 2017 du reliquat.

Les dépenses totalisent un coût net de 105 835 €. Elles représentent 3,11 % des salaires (3,65 % en 2015).
Ces dépenses ont permis la réalisation de 2 449 heures de formation (1 964 h en 2015), dont 489 h au titre de la professionnalisation (tutorat, Licence de gestion, DU GRH) et 276 h dans le cadre d'un CIF.
En 2016, 17 salariés ont suivi la FCO de 35 h contre 13 en 2015.

Nombre d'heures de formation	2015	2016	Ecart
FCO : 35 h / agent	455	595	140
Diverses autres actions du "plan"	909	1 089	180
Professionnalisation	600	489	-111
CIF	-	276	276
Nombre d'heures	**1 964**	**2 449**	**485**

Compte tenu que 32 545 € de coûts salariaux n'ont pas été refacturés à l'OPCA Transports et sont donc parmi les diverses rubriques de salaires du tableau des coûts réels 2016, selon les fonctions exercées par les agents formés, le montant net porté sur la ligne budgétaire « formation » dudit tableau est de 105 835 – 32 545 soit 73 290 €.

En 2015, la formation figurait pour 84 538 €. Voir annexe 5b.

11.6 | Les accidents de travail significatifs

Sur l'année 2016, nous dénombrons 11 accidents du travail qui ont généré 83 jours d'incapacité de travail, dont 30 jours suite à un choc psychologique lié à une agression verbale sur un conducteur.

À cela sont à ajouter 526 jours d'incapacité de travail supplémentaires pour 3 agents agressés en 2015 :

- 59 jours pour 1 conductrice qui a repris le travail le 1er mars 2016,
- 366 jours pour 1 responsable de groupe,
- et 101 jours pour 1 conducteur, du 1er janvier au 10 avril, suivis d'absence pour longue maladie jusqu'à la fin de l'année 2016.

11.7 | Les éventuelles observations formulées par l'inspecteur du travail

Aucune observation n'a été formulée par l'Inspecteur du Travail pour l'année écoulée.

12. > RAPPORT FINANCIER

12.1 | Rappel des principes de fonctionnement d'une Contribution Financière Forfaitaire

Le régime financier de la convention de DSP repose sur un compte d'exploitation prévisionnel (CEP), pour chacune des 7 années du contrat, aussi bien pour les coûts d'exploitation que pour les recettes tarifaires et non tarifaires.

Le CEP est lui-même subdivisé en trois CEP, selon les différents modes de transport en commun : lignes régulières, transport à la demande (TAD) dénommé Flexi Trace, et transport de personnes à mobilité réduite dénommé Trace Mobile.

Les CEP de ces trois modes de transport sont à leur tour ventilés selon leur périmètre et donc affectés à leur autorité organisatrice Colmar agglomération ou CCPRB de 2013 à 2015.

Les CEP 2013-2019 ont été établis en valeur euro du 31/12/2012 et c'est au moyen de 3 formules d'actualisation décrites aux articles 17.3 et 17.4 que sont respectivement réévalués chaque année les charges d'affrètement « A » et les autres dépenses d'exploitation « D » ainsi que les recettes tarifaires.

Les charges d'exploitation « A » + « D » constituent les dépenses inscrites au CEP année par année. Elles incluent forfaitairement chaque année 5 000 € d'aléas non identifiés et 15 000 € de marge pour l'exploitant.

Les produits équilibrant les charges sont quant à eux constitués des engagements de recettes tarifaires (billetterie Trace), des quelques recettes non tarifaires (publicité, amendes et divers) et, pour le reste, des Contributions Financières Forfaitaires (CFF) à charge des autorités organisatrices CA et CCPRB.

Les CFF sont versées par 1/12ème en début de chaque mois, selon leurs valeurs portées sur le CEP de l'année concernée (annexe 13 de la convention), augmentées de la dernière actualisation annuelle connue.

En fin d'exercice, lorsque les indices de l'année sont connus, il est procédé au calcul et au versement de l'actualisation définitive des CFF, en intégrant également plusieurs mécanismes de modulation qui ont été fixés aux articles 12.3, 18 et 19 de la convention, précisés à l'article 1 de l'avenant 1 de ladite convention.

Ces mécanismes de modulation vont être examinés dans le présent chapitre du rapport annuel d'activité.

12.2 | Engagements du CEP 2016

12.2.1 | Les engagements fixés à l'annexe 13 de la convention

L'avenant 5 de la convention a prévu pour 2016 une CFF de 5 627 608 € intégralement à charge de Colmar Agglomération. Son montant octroie à l'exploitant Stuce un potentiel de marge de 15 000 € ainsi défini :

Année 2016 (en valeur euro 31/12/2012) HT	CA
Recettes billetterie "R"	1 945 397
Recettes non tarifaires	86 960
CFF	5 627 608
Totalité des produits	**7 659 965**
Dépenses d'affrètements "A"	-649 562
Autres dépenses sauf marge "D"	-6 995 403
Totalité des charges	**-7 644 965**
Résultat du délégataire = marge	**15 000**

12.2.2 I Impact éventuel des modifications des services

La convention a prévu pour 2016 un kilométrage global de 2 069 471 km.

Le kilométrage réel a varié de moins de 2 % : il a été de 2 055 376 km, soit seulement 0,78 %. De ce fait, il s'agit d'une modification de l'offre de service qualifiée de « mineure », sans incidence sur les engagements de montants de CFF (article 8.3 de la convention).

12.2.3 I Actualisation des dépenses « D »

La formule d'actualisation des dépenses autres que les affrètements repose sur l'évolution de la moyenne annuelle de plusieurs indices par rapport à leur valeur moyenne au titre de l'année de référence 2012.

À noter que l'avenant 4 a intégré un nouvel indice dans la formule, celui du loyer, qui, avec une pondération de 0,0232, vient baisser d'autant celle de l'indice TCH, ramenée ainsi de 0,1530 à 0,1298

$$\mathbf{Dn} = Do\left(0.01 + 0{,}0640 \times \frac{GAZn}{GAZo} + 0{,}0083 \times \frac{Gn}{Go} + 0{,}7181 \times \frac{Sn\,(100+CSOn))}{(So\,(100+CSOo))} + 0{,}0466 \times + \frac{RVn}{RVo} + 0{,}1298 \times \frac{TCHn}{TCHo} + 0{,}0232 \times \frac{ILCn}{ILCo}\right)$$

Indice n : valeur moyenne de l'année concernée, à savoir 2016.
Indice o : valeur moyenne 2012, à la signature du contrat de DSP.

Les moyennes des valeurs des indices sont détaillées en annexe 2.

Les valeurs 2012 applicables pour toute la durée de la convention 2013-2019 sont les suivantes :

Indice		Réf INSEE identifiant	Moyenne 2012 = indice 0
Gaz	GAZ	1 569 591 puis 1 652 018 x 1,3906	172,18
Gazole	G	641 310	221,21
Réparations véhicules	RV	638 816	177,44
"Transport Communication Hôtellerie"	TCH	867 353	132,90
Loyers commerciaux	L		107,79
Salaires	S	1 567387	107,03
Charges sociales	CSO	Indice Stuce : annexe 22	Moyenne annuelle : 45,580 %

L'INSEE a cessé de publier plusieurs indices qui étaient prévus dans la convention de DSP 2013-2019 :

- En novembre 2012, l'indice du gaz 1569591. L'INSEE l'a remplacé par l'indice 001652018 avec un coefficient multiplicateur de 1,3906. Ce nouvel indice et son coefficient ont été utilisés dans la formule pour arrêter la valeur de référence 2012.

- En décembre 2015, l'indice du gazole 641310. Là encore, l'INSEE l'a remplacé par l'indice 001764283 avec un coefficient multiplicateur de 1,833, utilisé dans la formule d'actualisation à compter de janvier 2016.

- En décembre 2015, l'indice de réparation des véhicules 638816. Ici, l'INSEE n'ayant pas désigné un indice correspondant, c'est la méthode de la double fraction que la Stuce a utilisée pour lui succéder. Cette méthode, appliquée à partir de janvier 2016, consiste à appliquer le ratio 1,097 de la dernière publication connue de l'indice 638816 (indice 192,98 de décembre 2015 / indice 175,95 de janvier 2012) au ratio de l'indice le plus approchant pour l'année n / sa dernière publication en décembre 2015.

En l'occurrence, c'est l'indice 1764110 qui a été choisi par la Stuce, l'indice de l'entretien et de la réparation de véhicules particuliers, ce qui donne le coefficient suivant :

1,097 x valeur du nouvel indice 1764110 / 100,42 , donc pour 2016 : 1,097 x 100,65 / 100,42 = 1,099

La Stuce propose que cette méthode soit officialisée dans un prochain avenant à la DSP.

- En décembre 2015, l'indice TCH 867353. L'INSEE l'a remplacé par l'indice 001763861 avec un coefficient multiplicateur de 1,329, utilisé dans la formule d'actualisation à compter de janvier 2016.

Les valeurs moyennes 2016 ont été calculées selon les chiffres publiés au 23/03/2017, même si certaines valeurs de décembre 2016 n'apparaissent encore qu'avec la mention de « provisoire » :

	Moyenne 2012 = indice 0	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Moyenne 2016	Progression 2016/2012
GAZ	172,18	175,98	161,45	151,11	124,55	-47,63
G	221,21	214,37	204,61	183,28	175,27	-45,94
RV	177,44	182,38	188,02	192,21	ratio : 1,099	
TCH	132,90	132,58	133,73	132,87	132,55	-0,35
L	107,79	108,49	108,5	108,37	108,57	0,78
S	107,03	108,9	110,03	111,08	112,30	5,27
CSO	45,580 %	46,271 %	46,489 %	45,824 %	46,059 %	0,00479
Indice D		**1,471 %**	**1,933 %**	**2,182 %**	**2,044 %**	

Les seuls indices qui augmentent de 2015 à 2016 sont les indices Loyers commerciaux, Salaires et Charges sociales. Les indices carburants et le TCH baissent. Malgré le fort coefficient de pondération des salaires, la chute importante des indices carburant fait baisser la formule d'actualisation : elle perd 0,138 points en passant de 2,182 % à 2,044 %.

Le taux d'actualisation 2016 de 2,044 % déterminé ci-dessus, s'applique à l'ensemble des charges « D » marge incluse, à savoir :

Actualisation 2016 « D»	CA en €
Autres dépenses sauf marge "D"	6 995 403
Résultat du délégataire = marge	15 000
Totalité des charges "D"	**7 010 403**
Actualisation "D" à 2,044 %	**143 292,64**
"Engagements actualisés "D", sans la marge actualisée de 15 306,60"	7 138 389,04
Marge actualisée	15 306,60
"Engagements actualisés "D", incluant la marge de 15 306,60"	**7 153 695,64**
Facturé courant 2016 : Base avenant 5 Indice provisoire 2015 à 2,182 %	 7 010 403,00 152 967,00
Actualisation "D" trop perçue, à restituer	**-9 674,36**

12.2.4 I Actualisation des dépenses d'affrètements « A »

Les dépenses liées aux services affrétés et sous-traités sont actualisables selon la formule appliquée par le Conseil Départemental 68. Lors de la signature de la convention de DSP Trace 2013-2019, le Conseil Départemental 68 appliquait une formule décrite à l'article 17.3 de ladite convention. Or, depuis le 1er janvier 2013, le Conseil Départemental a modifié les actualisations de ses propres engagements vis-à-vis des autocaristes. Pour rester dans l'esprit de ce qui avait été négocié fin 2012 entre les autorités organisatrices CA et CCPRB et le délégataire Stuce, ce sont les valeurs d'actualisations du Conseil Départemental 68 qui s'appliquent à la convention de DSP Trace pour l'indice « A », se substituant ainsi aux anciennes règles de calcul prévues.

Au 31/12/2012, il est attribué un indice de 100 %. Sur cet indice initial de référence ont été appliquées les augmentations successives du Conseil Départemental 68, à savoir :

	2013	2014	2015	2016
1er janvier	+0,20 %	0,20 %	-0,20 %	-1.80 %
1er juillet	+1,10 %	+0,30 %	+0,40 %	+0,70 %
Actualisation "A"	**0,751 %**	**1,204 %**	**1,134 %**	**0,882 %**

L'indice moyen « A » est donc de 0,882 au titre de l'année 2016, au lieu de 1,134 en 2015.
On constate donc une baisse de 0,252 points de ce taux d'actualisation entre 2015 et 2016. Voir annexe 3

Actualisation 2016 «A»	CA en €
Dépenses d'affrètements "A"	649 562
Actualisation "A" à 0,882 %	**5 729,14**
Engagements actualisés "A"	655 291,14
Facturé courant 2015 :	
Base avenant 5	649 562
Indice provisoire 2015 : 1,134 %	7 366,03
Actualisation "A" trop perçue, à restituer :	**-1 636,89**

12.2.5 I Actualisation des recettes tarifaires « R »

En son article 17.4, la convention de DSP a prévu une actualisation des recettes, reprenant le taux global d'augmentation des tarifs appliqué en cours d'année, diminué forfaitairement de 1,50 %.

Les évolutions de tarifs décidées par les collectivités délégantes ont été successivement de :

- + 1,67 % au 01/09/2013,
- + 2,75 % au 01/09/2014,
- + 1,50 % au 01/09/2015,
- + 1,99 % au 01/07/2016,

ce qui, avec les gains de productivité exigés du délégataire, à savoir quatre fois 1,50 %, pourrait mathématiquement conduire à estimer le taux d'actualisation à : (1,67 - 1,50) + (2,75 - 1,50) + (1,50 -1,50) + (1,99 - 1,50) soit +1,91 %.

Toutefois, il ne faut pas omettre de considérer que ce n'est pas au 1er janvier que s'appliquent les augmentations de tarifs, mais seulement au 1er septembre ou au 1er juillet depuis 2016. Compte tenu du prorata temporis mensuel, les engagements actualisés de recettes billetterie, progressent de 1,67 % au titre de 2016 et passent donc de 1 945 397 € à 1 977 972 €. Voir détail en annexe 4.

Actualisation 2016 «R»	CA en €
Recettes billetterie "R" avant actu.	1 945 397
Impact actualisation 1,67 %	**32 575**
Recettes billetterie "R" après actu.	1 977 972
Facturé courant 2016, sur la base de l'avenant 5 et provisoirement appliqué sur l'ensemble des recettes tarifaires et non tarifaires Actualisation provisoire	28 859,48
Insuffisamment actualisé "R", à restituer :	**3 715,52**

12.2.6 I Incidence de l'âge moyen du parc

Afin de garantir au délégataire la réalisation d'un programme d'investissement permettant de respecter un âge moyen du parc de 37 bus de 9 ans, une formule de modulation des engagements financiers a été instaurée à l'article 12.3 de la convention de DSP, applicable uniquement si l'âge moyen diffère de plus de 0,50 ans.

Au 31 décembre 2016, la moyenne d'âge des 37 véhicules du parc (40 bus sans les 3 plus vieux servant de réserve) est de 11,48 ans, soit 2,48 ans de plus que 9,00 ans. Voir annexe 1.

Les engagements de frais d'entretien du parc et entretien sous-traité ont donc lieu d'être modifiés au titre de l'année 2016, en utilisant la formule suivante : 3 % des engagements actualisés x écart d'âge

On aboutit ainsi à une révision des engagements de CFF de 21 568 €, décomposée comme suit :

Révision des engagements 2016	CA en €
Engagements d'entretien	222 228
Entretien sous-traité	61 860
Sous-total des engagements à réviser	**284 088**
Avec actualisation "D" à 2,044%	**289 895**
Majoration de CFF = 3 %	**21 568**

En pratique, la matérialisation de la facturation des 21 568 € se fera lors de la facturation de l'actualisation définitive 2016.

12.3 I Les charges d'exploitation réelles 2016

Voir tableau détaillé en annexe 5.

Année 2016, en €	Total réel	Engagements annexe 13	Actualisation	Engagements actualisés	écarts
"Dépenses hors affrètements"	7 349 287	6 995 405	142 986	7 138 391	210 896
"Affrètements et sous-traitance"	631 212	649 562	5 728	655 290	-24 078
Total des charges réelles	**7 980 499**	**7 644 967**	**148 714**	**7 793 681**	**186 818**

Les charges réelles ont été globalement supérieures de 186 818 € aux engagements actualisés. Il n'y a donc pas lieu d'appliquer l'article 18.2 de la convention qui prévoit le reversement aux collectivités d'un « intéressement au résultat de la délégation » correspondant à 100 % des éventuelles économies réalisées, après neutralisation des rubriques « aléas et marge ».

Concernant les affrètements, l'économie globale de 24,1 K€ est en fait constituée d'écarts de plusieurs natures :

- une économie de 40,2 K€ sur les services Flexi Trace, et tout particulièrement sur Herrlisheim, Niedermorschwihr/Hunawihr, Zimmerbach, Walbach et sur les quartiers des Musiciens de Colmar, La Forge à Wintzenheim et Florimont à Ingersheim.
- un dépassement de 8,5 K€ sur les doublages et services sous-traités
- une économie de 8,6 K€ grâce à la récupération de la TVA portée sur les certificats administratifs du Conseil Départemental pour la première fois.
- et un dépassement de 16,2 K€ sur les services Trace Mobile.

Le surcoût de 210,9 K€ des autres dépenses « D » a plusieurs explications parmi lesquelles :

- Dépassement sur certains postes budgétaires : 67,7 K€
  - Location de matériel : 13,4 K€ (pour les nouveaux équipements informatiques) ;
  - Dotation aux amortissements : 5,7 K€ (biens acquis la plupart avant 2013) ;
  - Assistance technique Kéolis : 48,6 K€.

- L'impact de plusieurs embauches en apprentissage et CAE, représentant un coût net de 84,7 K€
  - Depuis sept. 2016, 1 apprenti mécanicien : 4,2 K€ ;
  - Depuis sept. 2015, 3 Agents d'Accompagnements en contrat d'avenir : 55,7 K€ ;
  - Depuis sept. 2015, 1 comptable en alternance : 24,8 K€.

- La nécessité d'effectuer en 2016 des travaux de réparations : 55 K€
  - sur les véhicules, pièces et main d'oeuvre : 20,1 K€
  - sur plusieurs équipements (pont élévateur 16,6 K€, entretien du réseau 2 K€, maintenance du SAE 4,6 K€) : 23,2 K€
  - sur les bâtiments : 11,7 K€ pour la dalle de la station GNV, la climatisation et le cablage wifi.

- Quelques rubriques de charges plus élevées que prévu en 2016 : 51,3 K€
  - un rappel de franchises par l'assureur au titre de 2014/2015 de 6,5 K€
  - une augmentation de 6 chutes de personnes dans les bus, entrainant une provision d'assurance supplémentaire de 7,8 K€
  - des dépenses de fournitures entretien et de petits équipements de 12,5 K€
  - les contrats de maintenance : 7,6 K€
  - les frais de missions réception, en particulier pour l'organisation du challenge Bus d'Or : 7 K€
  - la revalorisation de 9,9 K€ des provisions de dépréciation du stock de pièces détachées.

- Les dépenses à caractère exceptionnel : 120,2 K€
  - Contrôle douanier 2014-2015-2016 impactant les coûts Trace de 87,9 K€
  - Partiellement compensé par la déductibilité de TVA sur les affrètements du Conseil Département au titre de 2013-2014-2015, pour -32,6 K€
  - Contrôle fiscal 2014-2015-2016 impactant lui aussi les comptes de 3,1 K€
  - Des contentieux sociaux qui ont généré des surcoûts de 61,8 K€ (provisions + honoraires)

- A contrario, plusieurs rubriques se sont révélées moins coûteuses que la DSP le prévoyait, pour -236,5 K€, pour les raisons suivantes :
  - Baisse des prix du GNV renégociés en 2015 auprès de Vialis : -107 K€ ;
  - Baisse des coûts de vérification de -7,7 K€ ;
  - Absence de directeur pendant les 8 premiers mois de l'année : -90 K€
  - Moindre prime d'intéressement du personnel et pas de dotation vestimentaire réalisée en : - 31,8 K€.

On remarque qu'en 2016, les charges de personnel ont diminués (-129,5 K€) grâce à des économies exceptionnelles réalisées sur la direction, le personnel de vérification, la prime d'intéressement et la dotation vestimentaire. Ces économies ont équilibré les créations de postes, elles-mêmes financées par le CICE.

12.4 | Les recettes Trace réelles 2016 et le résultat Trace 2016

Année 2016 en €	Total réel	Engagements actualisés	Écarts
Recettes Billetterie	2 007 417	1 977 972	29 445
Reversement 60% de l'excédent	-17 667	0	-17 667
Recettes non tarifaires	111 488	86 961	24 527
Total des recettes réelles nettes	**2 101 238**	**2 064 933**	**36 305**

Se référer au point 5.11 pour l'analyse des recettes billetterie.

La recette billetterie étant supérieure aux engagements, il y a lieu d'appliquer l'article 18.1 de la convention qui prévoit le reversement auprès des collectivités de 60 % des éventuels excédents de recettes, à savoir 17 677 €. En pratique, la matérialisation du reversement se fera lors de la facturation de l'actualisation définitive 2016.

Les meilleures performances sur les recettes tarifaires et non tarifaires, à savoir 53 972 € diminuées du reversement de 17 667 € totalisent 36 305 €.

Toutefois cela ne compense pas les surcoûts de 186 818 € de dépenses D analysés au point 12.3. Le résultat de l'activité Trace est donc déficitaire de 113 640 €, avant l'impact des activités accessoires, financières et CICE. Rappelons que la CFF avait prévu une marge de 15 000 €, actualisée à 15 307 €.

L'écart net de 128 947 € entre les engagements actualisés et la réalité 2016 se résume ainsi :

Année 2016	Réel	CFF actualisée	Ecart
Affrètements	-631 212	-655 290	-24 078
Autres dépenses	-7 349 287	-7 138 391	210 896
Billetterie avant reversement	2 007 417	1 977 972	-29 445
Recettes non tarifaires	111 488	86 960	-24 528
Sous-total avant CFF	**-5 861 594**	**-5 728 749**	**132 845**
Reliquat actualisation A	-1 637	-1 637	0
Reliquat actualisation D	-9 674	-9 674	0
Reliquat actualisation R	-3 716	-3 716	0
Revers. sur performances de charges	0	0	0
Revers. sur performances de billetterie	-17 667	0	17 667
Actualisation sur l'âge du parc	21 568	0	-21 568
Facture à émettre sur l'actu° déf. 2016	**-11 126**	**-15 027**	**-3 901**
CFF versée en cours d'année	5 759 088	5 759 088	0
CFF versée en cours d'année : arrondis	-8	-8	3
Résultat Trace	**-113 640**	**15 307**	**128 947**

12.5 | Le mécanisme de bonus/malus lié à la qualité 2016

L'article 26.9 de la convention a prévu un mécanisme de bonus/malus pour inciter le délégataire à effectuer un certain nombre de ses prestations au plus près d'un taux de performance de 100 %. Voir les commentaires au chapitre 9.

Le cabinet SCAT a rendu compte de ses 4 campagnes de mesures effectuées courant 2016. Il en ressort une rémunération qualité ainsi déterminée, soumise à TVA 20 % :

Année 2016	Montant total HT
Performances lignes régulières	1 000
Performances TAD Flexi Trace	1 500
Total avant actualisation "D"	2 500
Total après actualisation 2,044 %	2 551,10

La facturation du bonus qualité est soumise à TVA.

12.6 | Les activités complémentaires et accessoires : calcul de l'intéressement 2016 au profit des collectivités

L'article 18.3 de la convention a prévu un mécanisme de reversement de 70 % du bénéfice réalisé par le délégataire sur ses activités complémentaires et accessoires autorisées à l'article 1.4 de ladite convention.

Ces activités ont déjà été décrites aux paragraphes 1.2.2 à 1.2.5 du présent rapport annuel.

Pour identifier les charges et produits de chacune de ses activités, la Stuce tient une comptabilité analytique et applique des clés de répartition sur les charges communes avec celles de Trace. Voir annexe 6.

C'est ainsi que 34 320 € de charges indirectes ont été retirées des dépenses Trace en 2016 pour être affectées aux coûts des activités complémentaires et accessoires (28 985 € en 2015) :

- 4,77 % des coûts de main d'œuvre du service technique : 17 990 € (en 2015 : 3,61% soit 13 759 €).
  Ce ratio découle du nombre d'heures productives travaillées par le personnel du service technique : 6 809,40 h pour les seuls véhicules Trace et 340,90 h pour l'activité garage, soit 4,77 % du total de 7 150,35 h. Pour mémoire, en 2015, le ratio était de 203,20 h / 5 318,95 h = 3,82 %

  On constate ici une progression plus forte du nombre d'heures de production pour l'activité garage que pour l'ensemble du Service Technique. Le ratio passe ainsi de 3,61 % à 4,77 %. Les coûts indirects augmentent donc.

- 0,34 % des coûts de conduite et des coûts de main d'œuvre nette du service technique ont été affectés à l'activité Trade'Bus effectuée avec les autobus Trace, soit : 12 450 € + 1 222 € (en 2015 : 0,32 % soit 11 796 € + 1 107 €).
  Ce ratio découle du nombre de kilomètres parcourus avec les autobus Trace : 1 580 828 km ont été affectés à Trace et 5 415 km à Trade'Bus, soit 0,34 % du total de 1 586 243 km. Pour mémoire, en 2015, le ratio était de 4 961 km / 1 568 312 km, soit 0,32 %.

- 0,34 % des coûts kilométriques des bus Trace ont été affectés à l'activité Trade'Bus effectuée avec les bus Trace : 2 658 € (en 2015 : 2 323 €).

Les 34 320 € de charges indirectes ont fait l'objet d'écritures comptables globalisées. Elles viennent s'ajouter aux écritures de charges et produits directement affectées aux activités complémentaires et accessoires. On les retrouve sur la balance des comptes par activité, en annexe 6.

La synthèse des produits et charges des activités complémentaires et accessoires est la suivante :

Année 2016	Trade'Bus	Activité Garage	Carburant	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Recettes	40 611	65 152	143 984	**249 747**	263 992
Charges directes	-17 761	-29 299	-134 172	**-181 232**	-206 828
"Charges indirectes retirées de Trace"	-16 330	-17 990	0	**-34 320**	-28 985
Résultat brut	**6 520**	**17 863**	**9 812**	**34 195**	**28 179**
Reversement 70 %	-4 563	-12 504	-6 868	**-23 935**	-19 725
Résultat net Stuce	**1 957**	**5 359**	**2 944**	**10 260**	**8 454**

Au titre de l'année 2016, c'est donc un montant de 23 935 € que le délégataire va reverser à Colmar agglomération avant le 31 août 2017. Pour mémoire, en 2015, le bénéfice des activités avait permis un reversement de 19 725 €. Cette augmentation s'explique par une meilleure maîtrise des coûts de sécurité de l'activité des navettes de la Foire aux Vins. Voir point 1.2.2.

Ce reversement sera soumis à TVA 20 %. Il se présentera sous forme d'un avoir établi par la Stuce.

12.7 | Refacturation des impôts et taxes 2016 non inclus dans la CFF

L'article 22 de la convention a prévu qu'un certain nombre d'impôts et taxes supportés par le délégataire soient refacturés aux collectivités délégantes à chaque échéance de paiement. Il s'agit de :

- la Taxe sur les Salaires,
- la Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de la CFE et de la CVAE,
- et, depuis l'article 5 de l'avenant 1 de la convention, des droits de stationnements des véhicules de transport en commun facturés par la Ville de Colmar.

La Stuce a refacturé les montants suivants de taxes autorisés, au fur et à mesure qu'elle les a payées en 2016 :

Année 2016	Montant total en €
CVAE solde 2015 le 27/04/2016	1 959
CFE siège : acompte du 15/06/2016	4 537
CVAE : acompte du 15/06/2016	31 221
CVAE : acompte du 15/09/2016	31 221
CFE siège : solde du 15/12/2016	4 756
CFE agence : virement du 15/12/2016	617
Total CET au titre de 2016	**74 311**
Taxe de stationnement, le 30/12/16	**8 118**
Total des 12 Taxes sur salaires 2016	**237 098**
Total des refacturations 2016	**319 527**

Pour mémoire, en 2015, le total des impôts et taxe refacturés s'élevait à 315 386 €.

Le solde de la CVAE 2016, créditeur, sera soustrait des acomptes de CFE et CVAE du 15/06/2017.

12.8 | Récapitulatif des factures émises au titre de 2016

Les montants facturés au titre de la convention de DSP, et les régularisations au titre de la clôture fin 2016, sont les suivants :

Année 2016	CA
CFF facturées en 2016, annexe 13 du contrat avenant 5, sur la base provisoire de l'actualisation 2015	5 759 088
Ecarts d'arrondis sur factures mensuelles	-9,23
Actualisation D 2016 à restituer	-9 674,36
Actualisation A 2016 à restituer	-1 636,89
Actualisation R 2016 trop déduite	-3 715,52
Art 12.3 Incidence âge du parc	21 568
Art 18.1 Répartition des excédents de billetterie	-17 667
Total CFF actualisée 2016	**5 747 953,00**
Art 18.2 Intéressement au résultat de la délégation (moindres charges)	néant
Art 18.3 Intéressement aux activités complémentaires et accessoires	-23 935,00
Art 26.9 Rémunération qualité	2 551,10
Art 22 Refact. Des impôts et taxes	319 527,00
TOTAL Coût DSP 2016	**6 046 096,10**

Au regard de la collectivité délégante, les récapitulatifs synthétiques des coûts 2015 et 2016 de la DSP sont :

	2015	2016	Écart	En %
Contribution nette d'actualisation	5 754 637 €	5 747 953 €	-6 684 €	-0,12 %
Rémunération qualité	9 196 €	2 551 €	-6 645 €	-72,26 %
Impact des activités accessoires	-19 725 €	-23 935 €	-4 210 €	21,34 %
Rem. des taxes CET, TSS et voirie	315 386 €	319 527 €	4 141 €	1,31 %
TOTAL des coûts de la DSP Trace	**6 059 494 €**	**6 046 096 €**	**-13 398 €**	**-0,22 %**

On constate une baisse globale de 13 398 € du coût Trace entre 2015 et 2016. Elles s'explique par :

- les taux d'actualisations de charges plus faibles qu'en 2015 ;
- le reversement de 60% des meilleurs chiffres d'affaires de recettes billetterie, plus important qu'en 2015 ;
- une rémunération qualité plus économe pour la collectivité qu'en 2015 ;
- et de meilleurs résultats accessoires dont 70 % seront reversés à Colmar agglomération.

ANNEXES

1. Parc de bus et âge moyen au 31/12/2016
2. Actualisation des dépenses « D »
3. Actualisation des dépenses « A »
4. Actualisation des recettes « R »
5. a. Comparaison du compte d'exploitation 2016 prévu, actualisé et réel
   b. Comparaison des coûts réels de 2013 à 2016
6. Clés de répartition des charges communes aux diverses activités Stuce
7. Balance des comptes avec ventilation par activité
8. a. Inventaire Stuce au 31/12/2016
   b. Biens mis en concession au 31/12/2016
9. Mesures de qualité de service 2016
10. Plaquette des comptes et liasse fiscale Stuce au 31/12/2016

ANNEXE 1

Parc de bus et âge moyen au 31/12/2016

TRACE

SERVICE TECHNIQUE

23/05/2017

	N° Parc	Immatriculation	Marque	Type		1er mise en circulation	Age au 31/12/2016	Place fauteuil roulant	AC conducteur
							31/12/2016		
1	240	BD-722-LV	Renault	R 312	Std	14/12/1995	21.06		
1	241	2314 WN 68	Renault	Agora	Std	05/03/1998	18.84		
1	242	BC-577-DR	Renault	Agora	Std	05/03/1998	18.84		
1	243	2312 WN 68	Renault	Agora	Std	10/03/1998	18.82		
1	244	2770 WR 68	Renault	Agora	Std	14/09/1998	18.31		
1	245	2769 WR 68	Renault	Agora	Std	14/09/1998	18.31		
1	246	2772 WR 68	Renault	Agora	Std	14/09/1998	18.31		
1	230	1314 WV 68	Renault	Agora L	Art	10/03/1999	17.82		
1	248	8026 XA 68	Renault	Agora	Std	22/11/1999	17.12		
1	249	8023 XA 68	Renault	Agora	Std	22/11/1999	17.12		
1	251	2462 XH 68	Renault	Agora	Std	07/11/2000	16.16		
1	252	2464 XH 68	Renault	Agora	Std	07/11/2000	16.16		
1	253	9203 XP 68	Renault	Agora	Std	15/10/2001	15.22		
1	254	9205 XP 68	Renault	Agora	Std	15/10/2001	15.22		
1	255	2240 XY 68	Irisbus	Agora	Std	29/10/2002	14.18		
1	256	2241 XY 68	Irisbus	Agora	Std	29/10/2002	14.18		
1	257	BD-381-LV	Irisbus	Agora	Std	03/10/2003	13.25		
1	258	BD-660-LV	Irisbus	Agora	Std	03/10/2003	13.25		
1	259	3187 YE 68	Irisbus	Agora	Std	03/10/2003	13.25		
1	220	9974 YQ 68	Heuliez	GX 117	Midi	25/05/2005	11.61		
1	261	136 YS 68	Irisbus	Agora	Std	12/07/2005	11.48	1	1
1	262	BP-705-CV	Irisbus	Agora	Std	12/07/2005	11.48	1	1
1	263	135 YS 68	Irisbus	Agora	Std	12/07/2005	11.48	1	1
1	221	9226 ZR 68	Heuliez	GX 127	Midi	03/11/2008	8.16	1	1
1	222	BW-863-TV	Heuliez	GX 127	Midi	24/10/2011	5.19	1	1
1	264	1103 ZH 68	Evobus	Citaro	Std	10/08/2007	9.40	1	1
1	265	1105 ZH 68	Evobus	Citaro	Std	10/08/2007	9.40	1	1
1	266	1104 ZH 68	Evobus	Citaro	Std	10/08/2007	9.40	1	1
1	269	2941 ZQ 68	Evobus	Citaro	Std	07/08/2008	8.41	1	1
1	270	2948 ZQ 68	Evobus	Citaro	Std	07/08/2008	8.41	1	1
1	271	2952 ZQ 68	Evobus	Citaro	Std	07/08/2008	8.41	1	1
1	272	5705 ZT 68	Evobus	Citaro	Std	11/02/2009	7.89	1	1
1	273	5707 ZT 68	Evobus	Citaro	Std	11/02/2009	7.89	2	1
1	274	5708 ZT 68	Evobus	Citaro	Std	11/02/2009	7.89	2	1
1	275	AH-323-CH	Evobus	Citaro	Std	16/12/2009	7.05	2	1
1	276	BD-222-KJ	Evobus	Citaro	Std	19/11/2010	6.12	2	1
1	231	BE-686-QC	Evobus	Citaro	Art	13/12/2010	6.05	2	1
1	278	BV-488-VX	Evobus	Citaro	Std	03/10/2011	5.25	2	1
1	279	CN-850-VE	Evobus	Citaro	Std	11/12/2012	4.06	2	1
1	280	DB-622-JJ	Evobus	Citaro	Std	13/12/2013	3.05	2	1
40									
							Moyenne d'age bus	**12.09**	28	20
							sans les 3+vieux : 37 bus	**11.48**		
							Nb de bus	40		

Véhicules hors parc

	N° Parc	Immatriculé	Marque	Type		1er mise en circulation	Age au 31/12/2016	
Bus info	121	4235 TW 68	Renault	R 312	PL	04/09/1990	26.34	
PMR	219	2644 ZP 68	Mercedes	Sprinter	PMR	19/06/2008	8.54	

Réformé en attente de destruction

		N° Parc	Immatriculé	Marque	Type		1er mise en circulation	Age au 31/12/2016	
vu BG	Réformé	239	5698 WA 68	Renault	R 312	Std	14/12/1995	21.06	Pas de date de mise à la casse prévu

Moyenne d'age bi 18.65

Réformé et mis à la casse

	Gazole
	GNV
XXX	Standard
XXX	Midi bus
XXX	Articulé

		CA	CCPRB
engagements CFF avenant 5 :	222 228	222 228	0
	61 860	61 860	0
	284 088	284 088	0
actualisation 2016 :	2.044%	2.044%	2.044%
engagements actualisés :	289 894.76	289 895	0
augmentation de la CFF :	**21 568.17**	**21 568.21**	**0.00**

age moyen garanti : 9.00

écart d'âge : 2.48

: 3% x écart d'age x engagements actualisés

) connu au 31/03/2016

ANNEXE 2

Actualisation des dépenses « D »

Stuce

Indexation D année 2016, avec indices connus au 23/05/2017

indice 638 816 remplacé par 1 764 110 mais avec méthode de la double fraction

code INSEE	*1652018 x 1,3906*			*1764283 x 1,833*				*1763861 x 1.329*						*1 567 387*	
	Indice GAZo 2012	Indice GAZn 2016		**Indice Go 2012**	Indice Gn 2016	**Indice RVo 2012**	Indice RVn 2016	**Indice TCHo 2012**	Indice TCHn 2016		**Indice Loyer 2012**	Indice Loyer 2016		**Indice So 2012**	Indice Sn 2016
déc.-12	176.5	135.3	*déc.-12*	216.06	185.5	178.58		132.09	133.78						
nov.-12	176.5	131.6	*nov.-12*	217.07	183.6	178.36		131.17	132.85						
oct.-12	176.4	124.7	*oct.-12*	219.99	181.2	178.13		132.49	133.25	*déc.-12*	108.34	108.91	*déc.-12*	107.6	112.60
sept.-12	174.8	122.2	*sept.-12*	222.81	177.0	178.23		132.99	132.67						
août-12	174.8	125.4	*août-12*	225.70	174.4	178.21		134.38	133.33						
juil.-12	173.1	123.6	*juil.-12*	213.07	180.2	177.96		133.49	134.32	*sept.-12*	108.17	108.56	*sept.-12*	107.3	112.40
juin-12	170.3	117.5	*juin-12*	214.64	184.5	177.53		132.76	133.84						
mai-12	170.3	115.3	*mai-12*	222.50	176.2	177.11		133.05	132.41						
avr.-12	170.4	116.0	*avr.-12*	227.39	168.5	176.61		133.92	131.66	*juin-12*	107.65	108.40	*juin-12*	106.9	112.20
mars-12	167.7	121.4	*mars-12*	228.45	167.2	176.38		133.38	131.13						
févr.-12	167.7	127.8	*févr.-12*	224.11	161.7	176.23		132.62	130.59						
janv.-12	167.7	133.8	*janv.-12*	222.73	163.1	175.95		132.50	130.77	*mars-12*	107.01	108.40	*mars-12*	106.3	112.00
Moyenne	**172.18**	**124.55**	**Moyenne**	**221.21**	**175.27**	**177.44**	**#DIV/0!**	**132.90**	**132.55**	**Moyenne**	**107.79**	**108.57**	**Moyenne**	**107.03**	**112.30**

	GAZn/GAZo	0.7234		*Gn/Go*	0.7923	RVn/RVo	**1.099**	*TCHn/TCHo*	1.00			1.01		*Sn/So*	1.0493
	coeff :	0.0640		*coeff :*	0.0083	coeff :	0.0466	coeff :	0.1298		coeff :	0.0232		coeff :	0.7181
	Calcul	4.63%		*Calcul*	0.66%	Calcul	5.12%	*Calcul*	12.95%			2.34%		*Calcul*	75.35%

CAC	***DnCAC =***	***DoCAC x (0,01 +***	***4.63%***	***+***	***0.66%***	***+***	***5.12%***	***+***	***12.95%***		***+***	***2.34%***	***+***	***75.35%***	)

Taux d'actu. **2.044%**

Indice gaz 2016

Libellé		Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de base - CPF 35.23 - Commerce du gaz par conduites - Base 2010 - (FB0D352300)			
IdBank		001652018	coef 1.3906		
Année	Mois				
2016	12	97.3	135.3		provisoire INSEE
2016	11	94.6	131.6		provisoire INSEE
2016	10	89.7	124.7		
2016	9	87.9	122.2		
2016	8	90.2	125.4		
2016	7	88.9	123.6	**124.55**	
2016	6	84.5	117.5		
2016	5	82.9	115.3		
2016	4	83.4	116.0		
2016	3	87.3	121.4		
2016	2	91.9	127.8		
2016	1	96.2	133.8		
2015	12	100.9	140.3		
2015	11	103.4	143.8		
2015	10	104.5	145.3		
2015	9	106.9	148.7		
2015	8	107.2	149.1		
2015	7	107.1	148.9	**151.03**	
2015	6	109.4	152.1		
2015	5	110.4	153.5		
2015	4	111.2	154.6		
2015	3	112.7	156.7		
2015	2	113.6	158		
2015	1	116	161.3		
2014	12	118.7	165.1		
2014	11	118.9	165.3		
2014	10	115.7	160.9		
2014	9	109.1	151.7		
2014	8	106.6	148.2		
2014	7	108.1	150.3	**161.58**	
2014	6	111.3	154.8		
2014	5	114.1	158.7		
2014	4	117.9	164.0		
2014	3	121.2	168.5		
2014	2	125.4	174.4		
2014	1	127.3	177		
2013	12	127.2	176.9		
2013	11	126.1	175.4		
2013	10	125.2	174.1		
2013	9	124.7	173.4		
2013	8	124.8	173.5		
2013	7	125.4	174.4	**175.98**	
2013	6	125.3	174.2		
2013	5	125.8	174.9		
2013	4	127.4	177.2		
2013	3	128.8	179.1		
2013	2	128.6	178.8		
2013	1	129.3	179.8		
2012	12	126.9	176.5		
2012	11	126.9	176.5		
2012	10	126.9	176.4		
2012	9	125.7	174.8		
2012	8	125.7	174.8		
2012	7	124.5	173.1	**172.18**	
2012	6	122.5	170.3		
2012	5	122.5	170.3		
2012	4	122.6	170.4		
2012	3	120.7	167.7		
2012	2	120.7	167.7		
2012	1	120.7	167.7		

Indice gazole 2016

Libellé	Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Gazole			
IdBank		001764283	coef	
Année	Mois		1.833	
2016	12	101.21	185.52	
2016	11	100.17	183.61	
2016	10	98.86	181.21	
2016	9	96.57	177.01	
2016	8	95.16	174.43	
2016	7	98.31	180.20	**175.27**
2016	6	100.65	184.49	
2016	5	96.13	176.21	
2016	4	91.91	168.47	
2016	3	91.23	167.22	
2016	2	88.21	161.69	
2016	1	88.99	163.12	
2015	12		170.18	
2015	11		174.53	
2015	10		175.63	
2015	9		175.65	
2015	8		178.92	
2015	7		188.47	**183.28**
2015	6		192.93	
2015	5		195.50	
2015	4		191.42	
2015	3		192.00	
2015	2		186.48	
2015	1		177.61	
2014	12		187.47	
2014	11		196.98	
2014	10		201.81	
2014	9		205.13	
2014	8		205.72	
2014	7		207.32	**204.61**
2014	6		207.15	
2014	5		207.02	
2014	4		207.23	
2014	3		208.38	
2014	2		210.64	
2014	1		210.47	
2013	12		211.08	
2013	11		208.34	
2013	10		211.24	
2013	9		217.13	
2013	8		213.26	
2013	7		211.69	**214.37**
2013	6		210.55	
2013	5		210.41	
2013	4		217.11	
2013	3		221.54	
2013	2		222.31	
2013	1		217.82	
2012	12		216.06	
2012	11		217.07	
2012	10		219.99	
2012	9		222.81	
2012	8		225.70	
2012	7		213.07	**221.21**
2012	6		214.64	
2012	5		222.50	
2012	4		227.39	
2012	3		228.45	
2012	2		224.11	
2012	1		222.73	

Indice 000641310

Méthode de la double fraction pour le remplacement de l'indice RV

Au cas où une série chronologique arrêtée n'a pas de série correspondante désignée, ou si elle paraît inadaptée aux deux parties contractantes, celles-ci doivent se mettre d'accord sur une nouvelle série poursuivante, au moyen d'un avenant. La méthode à appliquer est alors celle de la double fraction, qui consiste à décomposer l'évolution de la série en deux intervalles de temps sur des séries homogènes : en ancienne série jusqu'à sa date d'arrêt, puis en nouvelle série.

(source : http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=reviser/indexer-contrats.htm#methode)

Calcul variation de l'indice RVn

Fraction ancien indice	Valeur
638 816 au mois de décembre 2015	192.98
638 816 au mois de janvier 2012	175.95
Résultat	1.097

Fraction nouvel indice	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
Indice 1764110 dernier mois connu	100.35	100.33	100.17	100.05	100.11	100.17	100.51	100.46	100.45	100.43	100.47	100.65
Indice 1764110 décembre 2015	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42	100.42
Résultat	0.999	0.999	0.998	0.996	0.997	0.998	1.001	1.000	1.000	1.000	1.000	1.002

Variation de l'indice RVn	**1.096**	**1.096**	**1.095**	**1.093**	**1.094**	**1.095**	**1.098**	**1.097**	**1.097**	**1.097**	**1.097**	**1.099**

Evolution de l'indice 1764110 en 2016 , pour remplacer l'indice 638816 qui a cessé au 31/12/2015

Libellé		Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.3.0 - Entretien et réparation de véhicules particuliers	
IdBank		001764110	
Année	Mois		
2016	12	100.65	
2016	11	100.47	
2016	10	100.43	
2016	9	100.45	
2016	8	100.46	
2016	7	100.51	
2016	6	100.17	
2016	5	100.11	
2016	4	100.05	
2016	3	100.17	
2016	2	100.33	
2016	1	100.35	
2015	**12**	**100.42**	**dernier mois connu**
2015	11	100.21	
2015	10	100.28	
2015	9	100.18	
2015	8	100.21	
2015	7	100.12	
2015	6	99.92	
2015	5	100.01	
2015	4	99.86	
2015	3	99.75	
2015	2	99.74	
2015	1	99.31	

Indice TCH 2016

Libellé	Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Transports, communications et hôtellerie (TCH)
IdBank	001763861
Année / Mois	coef 1.329

Année	Mois				
2016	12	100.66	133.78		
2016	11	99.96	132.85		
2016	10	100.26	133.25		
2016	9	99.83	132.67		
2016	8	100.32	133.33		
2016	7	101.07	134.32	**132.55**	
2016	6	100.71	133.84		
2016	5	99.63	132.41		
2016	4	99.07	131.66		
2016	3	98.67	131.13		
2016	2	98.26	130.59		
2016	1	98.4	130.77		
2015	12		131.73		
2015	11		131.33		
2015	10		132.21		
2015	9		131.98		
2015	8		133.81		
2015	7		135.27	**132.87**	
2015	6		134.34		
2015	5		133.87		
2015	4		133.49		
2015	3		132.94		
2015	2		132.34		
2015	1		131.11		
2014	12		132.20		
2014	11		132.35		
2014	10		133.61		
2014	9		133.85		
2014	8		134.83		
2014	7		135.11	**133.73**	
2014	6		134.21		
2014	5		133.76		
2014	4		134.03		
2014	3		133.41		
2014	2		133.89		
2014	1		133.54		
2013	12		133.08		
2013	11		132.11		
2013	10		132.74		
2013	9		133.05		
2013	8		133.31		
2013	7		133.26	**132.58**	
2013	6		132.09		
2013	5		131.73		
2013	4		132.32		
2013	3		132.65		
2013	2		132.42		
2013	1		132.17		
2012	12		132.09		
2012	11		131.17		
2012	10		132.49		
2012	9		132.99		
2012	8		134.38		
2012	7		133.49	**132.90**	
2012	6		132.76		
2012	5		133.05		
2012	4		133.92		
2012	3		133.38		
2012	2		132.62		
2012	1		132.50		

Indice 000867353

Indice LOYERS 2016

Indice des loyers
commerciaux (ILC) - Base
100 au 1er trimestre 2008

Libellé

IdBank 001532540

Année	Trimestre		
2016	4	108.91	108.57
2016	3	108.56	
2016	2	108.40	
2016	1	108.40	
2015	4	108.41	108.37
2015	3	108.38	
2015	2	108.38	
2015	1	108.32	
2014	4	108.47	108.50
2014	3	108.52	
2014	2	108.50	
2014	1	108.50	
2013	4	108.46	108.49
2013	3	108.47	
2013	2	108.50	
2013	1	108.53	
2012	4	108.34	107.79
2012	3	108.17	
2012	2	107.65	
2012	1	107.01	

Indice SALAIRES 2016

Libellé		Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Transports et entreposage (NAF rév. 2, niveau A38 HZ) - Base 100 au T4 2008	
IdBank		001567387	
Année	Trimestre		
2016	4	112.60	112.30
2016	3	112.40	
2016	2	112.20	
2016	1	112.00	
2015	4	111.30	111.08
2015	3	111.20	
2015	2	111.00	
2015	1	110.80	
2014	4	110.40	110.03
2014	3	110.20	
2014	2	109.90	
2014	1	109.60	
2013	4	109.30	108.90
2013	3	109.10	
2013	2	108.80	
2013	1	108.40	
2012	4	107.60	107.03
2012	3	107.30	
2012	2	106.90	
2012	1	106.30	

Stuce **Indexation D année 2016, avec indices connus au 23/05/2017**

CSO2016		NON CADRES				CADRES	
		Spécifique aux Conducteurs		Administratifs et Conducteurs			
Détail des cotisations patronales		Tr A	Tr B	Tr A	Tr B	Tr A	Tr B
Sécurité sociale							
Maladie	Tr A + Tr B			14.99%	14.99%	14.99%	14.99%
Allocations familiales	Tr A + Tr B			5.25%	5.25%	5.25%	5.25%
FNAL Aide au logement Entreprise > 20 sal	Tr A + Tr B			0.50%	0.50%	0.50%	0.50%
FNAL Aide au logement tous employeurs	Tr A			0.00%		0.00%	
Vieillesse	Tr A			8.55%		8.55%	
Vieillesse	Tr A + Tr B			1.85%	1.85%	1.85%	1.85%
Accident du travail : **2,40% TAUX FIXE 13-19**	Tr A + Tr B			2.40%	2.40%	2.40%	2.40%
Transport	Tr A + Tr B			0.65%	0.65%	0.65%	0.65%
Solidarité et contrib org. Syndicales	Tr A + Tr B			0.316%	0.316%	0.316%	0.316%
Forfait social sur part patronale prévoyance	8%						
Pôle emploi							
Chômage	Tr A + Tr B			4.00%	4.00%	4.00%	4.00%
AGS (FNGS)	Tr A + Tr B			0.25%	0.25%	0.25%	0.25%
Retraite complémentaire							
CARCEPT retraite NC	Tr A			3.875%			
CARCEPT retraite NC	Tr B				10.125%		
CARCEPT AGFF NC	Tr A			1.20%			
CARCEPT AGFF NC	Tr B				1.30%		
CARCEPT retraite Cadres	Tr A					5.775%	
CARCEPT AGFF Cadres	Tr A					1.20%	
ARPEGE retraite Cadres	Tr B						12.75%
ARPEGE AGFF Cadres	Tr B						1.30%
ARPEGE CET Cadres	Tr A + Tr B					0.22%	0.22%
APEC ARPEGE Cadres	Tr A + Tr B					0.036%	0.036%
Prévoyance							
CARCEPT Inval. Décès NC	Tr A + Tr B			0.25%	0.25%		
MUTEX invalidité incapacité NC	Tr A + Tr B			1.745%	1.750%		
IPRIAC inaptitude Conducteurs selon convention	Tr A + Tr B	0.150%	0.150%				
IPRIAC inaptitude Conducteurs Stuce	Tr A + Tr B	0.175%	0.175%				
CARCEPT Inval. Décès Cadres	Tr A + Tr B					1.89%	0.89%
Formation							
Plan de formation	Tr A + Tr B			1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Majoration transports urbains	Tr A + Tr B			0.30%	0.30%	0.30%	0.30%
Professionnalisation	Tr A + Tr B			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Congé Individuel Formation	Tr A + Tr B			0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Divers							
Aide au logement	Tr A + Tr B			0.45%	0.45%	0.45%	0.45%
Apprentissage et complément	Tr A + Tr B			0.44%	0.44%	0.44%	0.44%
CE : budget social	Tr A + Tr B			1.15%	1.15%	1.15%	1.15%
CE : budget de fonctionnement	Tr A + Tr B			0.20%	0.20%	0.20%	0.20%
TOTAUX avant incidence Fillon		**0.325%**	**0.325%**	**49.366%**	**47.171%**	**51.417%**	**48.942%**
Masses salariales année 2016 complète	**3 251 932**	**2 231 887**	**5 705**	**600 637**	**25 011**	**227 563**	**161 129**
Charges patronales selon taux, hors IPRIAC	504 174	1 101 793 €	2 691 €	296 510 €	11 798 €	117 006 €	78 860 €
Abattement FILLON réel + Baisse AF 2016	-59 057	- 43 977 €		- 15 079 €			
Total charges hors IPRIAC	1 549 601 €	1 057 816 €	2 691 €	281 431 €	11 798 €	117 006 €	78 860 €
Incidence IPRIAC pour conducteurs	7 273 €	7 254 €	19 €				
CS02016 Taux pondéré net d'abt FILLON	46.059%	45.750%	47.502%	44.345%	47.171%	51.417%	48.942%

46.059%

ANNEXE 3

Actualisation des dépenses « A »

Stuce

Indexation A avec indices connus au 23/05/2017

Taux d'actu. A :	0.882%
au 31/07 = 31/12/2016 :	

Date	Taux
janv-13	0.200%
juil-13	1.100%
janv-14	-0.200%
juil-14	0.300%
janv-15	-0.200%
juil-15	0.400%
janv-16	-1.800%
juil-16	0.700%

					Durée contrat CFF en mois	
	Indice 0 du 31/12/2012		**100.000**			**Date**
2013	0.200%	100.200	100.200	100.200	1	janv-13
	0.200%	100.200	100.200	200.400	2	01/02/2013
	0.200%	100.200	100.200	300.600	3	01/03/2013
	0.200%	100.200	100.200	400.800	4	01/04/2013
	0.200%	100.200	100.200	501.000	5	01/05/2013
	0.200%	100.200	100.200	601.200	6	01/06/2013
	0.357%	100.357	101.302	702.502	7	juil-13
	0.476%	100.476	101.302	803.804	8	01/08/2013
	0.567%	100.567	101.302	905.106	9	01/09/2013
	0.641%	100.641	101.302	1006.408	10	01/10/2013
	0.701%	100.701	101.302	1107.710	11	01/11/2013
	0.751%	100.751	101.302	1209.012	12	01/12/2013
2014	0.778%	100.778	101.099	1310.111	13	janv-14
	0.801%	100.801	101.099	1411.210	14	01/02/2014
	0.821%	100.821	101.099	1512.309	15	01/03/2014
	0.838%	100.838	101.099	1613.408	16	01/04/2014
	0.853%	100.853	101.099	1714.507	17	01/05/2014
	0.867%	100.867	101.099	1815.606	18	01/06/2014
	0.895%	100.895	101.402	1917.008	19	juil-14
	0.920%	100.921	101.402	2018.410	20	01/08/2014
	0.943%	100.943	101.402	2119.812	21	01/09/2014
	0.964%	100.964	101.402	2221.214	22	01/10/2014
	0.983%	100.983	101.402	2322.616	23	01/11/2014
	1.204%	101.001	101.402	2424.018	24	01/12/2014
2015	1.009%	101.009	101.199	2525.217	25	janv-15
	1.016%	101.016	101.199	2626.416	26	01/02/2015
	1.023%	101.023	101.199	2727.615	27	01/03/2015
	1.029%	101.029	101.199	2828.814	28	01/04/2015
	1.035%	101.035	101.199	2930.013	29	01/05/2015
	1.040%	101.040	101.199	3031.212	30	01/06/2015
	1.059%	101.059	101.604	3132.816	31	juil-15
	1.076%	101.076	101.604	3234.420	32	01/08/2015
	1.092%	101.092	101.604	3336.024	33	01/09/2015
	1.107%	101.107	101.604	3437.628	34	01/10/2015
	1.121%	101.121	101.604	3539.232	35	01/11/2015
	1.134%	101.134	101.604	3640.836	36	01/12/2015
2016	1.098%	101.098	99.775	3740.611	37	janv-16
	1.063%	101.063	99.775	3840.386	38	01/02/2016
	1.030%	101.030	99.775	3940.161	39	01/03/2016
	0.998%	100.998	99.775	4039.936	40	01/04/2016
	0.969%	100.969	99.775	4139.711	41	01/05/2016
	0.940%	100.940	99.775	4239.486	42	01/06/2016
	0.929%	100.929	100.473	4339.959	43	juil-16
	0.919%	100.919	100.473	4440.432	44	01/08/2016
	0.909%	100.909	100.473	4540.905	45	01/09/2016
	0.900%	100.900	100.473	4641.378	46	01/10/2016
	0.890%	100.890	100.473	4741.851	47	01/11/2016
	0.882%	100.882	100.473	4842.324	48	01/12/2016

Département du Haut-Rhin
Service des Transports Scolaires

Formule de révision des marchés de transports

CALCUL DE L'ACTUALISATION
Au 1er janvier 2016

Actualisation des prix révisés pour l'ensemble des marchés

Indices des prix révisés au 1er juillet 2015 (derniers indices publiés au 30 juin 2015)

Indice INSEE	Identifiant	Date	Valeur
Salaire horaire de base des ouvriers du transport	1567387	1 trim 2015	110,8
Prix à la consommation du gas-oil	641310	mai-15	195,5
Prix de vente matériel industriel autocars autobus (provisoire)	1653206	mai-15	106,1
Réparations pièces et pneus	638814	mai-15	177,7

Derniers indices publiés au 31 décembre 2015

Indice INSEE	Identifiant	Date	Valeur
Salaire horaire de base des ouvriers du transport	1567387	3ème trim 2015	111,2
Prix à la consommation du gas-oil	641310	nov-15	174,53
Prix de vente matériel industriel autocars autobus (provisoire)	1653206	nov-15	105,9
Réparations pièces et pneus	638814	nov-15	178,09

3 - Calcul d'actualisation

	Dernier indice	Indice précédent	Ind./ind°	coefficient	I/I°(coeff.)
Charges sociales	111,2	110,8	1,00361011	0,54	0,5419495
Gas-oil	174,53	195,5	0,89273657	0,19	0,1696199
Matériel	105,9	106,1	0,99811499	0,17	0,1696795
Réparations	178,09	177,7	1,00219471	0,1	0,1002195
Coefficient d'actualisation					***0,9814684***

4 – Taux d'actualisation

Coefficient d'actualisation arrondi au millième supérieur : 0,982

Taux d'actualisation : - 1,8%

Département du Haut-Rhin
Service des Transports Scolaires

REÇU LE
TRACE

Formule de révision des marchés de transports

CALCUL DE L'ACTUALISATION
Au 1er juillet 2016

Actualisation des prix révisés pour l'ensemble des marchés
Attention changement d'indices

Indices des prix révisés au 1er janvier 2016 (derniers indices publiés au 31 décembre 2015)

Indice INSEE	Identifiant	Date	Valeur
Salaire horaire de base des ouvriers du transport	1567387	3ème trim 2015	111,2
Prix à la consommation du gas-oil ancien indice	*641310*	*nov-15*	*174,53*
Prix à la consommation du gas-oil nouvel indice	**1764283**	**nov-15**	**95,23**
Prix de vente matériel industriel autocars autobus (provisoire)	1653206	nov-15	105,9
Réparations pièces et pneus ancien indice	*638814*	*nov-15*	*178,09*
Entretien et réparation VP nouvel indice	**1764110**	**nov-15**	**100,21**

Derniers indices publiés au 30 juin 2016

Indice INSEE	Identifiant	Date	Valeur
Salaire horaire de base des ouvriers du transport	1567387	1er trim 2016	112
Prix à la consommation du gas-oil nouvel indice	1764283	mai-16	96,13
Prix de vente matériel industriel autocars autobus (provisoire)	1653206	avr-16	106,6
Entretien réparation VP nouvel indice	1764110	mai-16	100,11

3 - Calcul d'actualisation

	Dernier indice	Indice précédent	Ind./ind°	coefficient	I/I°(coeff.)
Charges sociales	112	111,2	1,00719424	0,54	0,5438849
Gas-oil	96,13	95,23	1,0094508	0,19	0,1917957
Matériel	106,6	105,9	1,00661001	0,17	0,1711237
Réparations	100,11	100,21	0,9990021	0,1	0,0999002
Coefficient d'actualisation					***1,0067045***

4 – Taux d'actualisation

Coefficient d'actualisation arrondi au millième supérieur : 1,007

Taux d'actualisation : + 0,7%

ANNEXE 4

Actualisation des recettes « R »

Calcul taux VTn de l'année 2016

VTn = variation de la moyenne pondérée des tarifs entre les engagements de recettes l'année 2014 et les engagements de recettes de l'année 2014 incluant l'augmentation tarifaire de septembre 2013 valable à compter de janvier 2014

Actualisation des prévisions de recettes billetterie CFF 2016

en fonction de la date d'application de l'augmentation des tarifs : soit le 1er septembre N-1 pour l'année N

	Billetterie	Amendes	Total	
Engagements de recettes 2014	**1 947 995**	**2 922**	**1 950 917**	**2014**
Engagements de recettes 2015	**1 977 200**	**2 966**	**1 980 166**	
Engagements de recettes 2016 avenant 5	**2 006 843**	**3 010**	**2 009 853**	
Engagements de recettes 2017	**2 036 931**	**3 055**	**2 039 986**	
Engagements de recettes 2018	**2 067 470**	**3 101**	**2 070 571**	
Engagements de recettes 2019	**2 098 467**	**3 148**	**2 101 615**	

		Part recettes	Engagements recettes actualisés		
Janvier à décembre :	**Vtn-1**	**2014**	1,67%	Part 12 mois 2014	100%
	Vtn-2	**2015**	1,67%	Part 12 mois 2015	100%
	Vtn-3	**2016**	1,67%	Part 12 mois 2016	100%

	Billetterie	Amendes	Total		janvier à juin	juillet à décembre
Engagements de recettes 2014	**1 890 068**		**1 890 068**	**2014**	48,07%	51,93%
Engagements de recettes 2015	**1 920 386**		**1 920 386**			
Engagements de recettes 2016 avenant 5	**1 945 397**		**1 945 397**			

		Part recettes	Engagements recettes actualisés				
Augmentation tarifaire Janvier à Août :	**Vtn-1**	**2014**	**1,67%**	**Part 8 mois 2014**	**60,93%**	**1 153 576,00**	
	Vtn-2	**2015**	**4,42%**	**Part 8 mois 2015**	**60,93%**	**1 186 706,00**	
Augmentation tarifaire Janvier à Juin :	**Vtn-3**	**2016**	**5,92%**	**Part 6 mois 2016**	**48,07%**	**948 432,00**	
Augmentation tarifaire Septembre à Décembre :	**Vtn-1**	**2014**	**4,42%**	**Part 4 mois 2014**	**39,07%**	**748 936,00**	
	Vtn-2	**2015**	**5,92%**	**Part 4 mois 2015**	**39,07%**	**760 949,00**	
Augmentation tarifaire Juillet à Décembre :	**Vtn-3**	**2016**	**7,91%**	**Part 6 mois 2016**	**51,93%**	**1 029 540,00**	

Taux aug moyenne pondérée

2013	**1,67%**	1,67%	1er septembre
2014	**2,75%**	4,42%	1er septembre
2015	**1,50%**	5,92%	1er septembre
2016	**1,99%**	7,91%	1er juillet

4,42%	2,75% + 1,67%	
5,92%	2,75% + 1,67% + 1,50 %	
7,91%	2,75 % + 1,67 % + 1,50 %+1,99 %	

Engagements des recettes 2016 actualisés	**1 977 972,00**

ANNEXE 5a.

Comparaison du compte d'exploitation 2016 prévu, actualisé et réel

Comparatif fin décembre 2016 (CFF avenant 5)

Année Egal à
2016

						Réalisé	Budget CA	Ecart CA	Budget CFF	Ecart CFF	Budget CFF actualisé	Ecart CFF actu	Commentaires au 31/12/2016 : écarts CFF actu - réel
RESULTAT TRACE (avec billetterie)	RESULTAT TRACE (sans billetterie)	DEPENSES (An + Dn)	DEPENSES hors Affrètements	Coûts kilométriques	Essence	-2 900	-2 880	20	-4 695	-1 795	-4 791	-1 891	Ecart DSP : économie globale carburant (marché GNV) : 106,2 K€
					Gazole	-47 089	-44 074	3 014	-43 611	3 478	-44 502	2 586	Ecart budget CA : dépas. car rappel Vialis "livraison directe" : 16,0 K€
					GNV + TIPP sans rbt	-365 071	-346 304	18 767	-462 572	-97 501	-472 027	-106 956	
					Lubrifiants	-13 559	-11 741	1 818	-11 231	2 328	-11 461	2 099	
					Pneumatiques	-39 179	-46 034	-6 855	-36 241	2 938	-36 982	2 198	
					Lavage (extérieur)	-160	-418	-258	-399	-239	-407	-247	
					Entretien (pièces détachées et fournitures)	-228 450	-216 784	11 666	-222 228	6 222	-226 770	1 680	Dépassement pièces + sous-trait. = 20,1 K€
					Sous-traitance entretien	-56 220	-79 203	-22 983	-37 044	19 176	-37 801	18 419	
					Frais de contrôle BUS et équipements GNV et GO	-26 798	-25 021	1 777	-24 816	1 982	-25 323	1 474	
					Main d'œuvre ST (CCN + MAD)	-358 111	-360 791	-2 680	-309 650	48 461	-315 979	42 132	1 apprenti 4/12 : 4,2 K€
				Total Coûts kilométriques		**-1 137 538**	**-1 133 251**	4 287	**-1 152 487**	-14 949	**-1 176 044**	-38 506	**Economie globale : 38,3 K€**
				Coût du personnel de conduite	Coût du personnel de conduite	-3 648 536	-3 723 552	-75 015	-3 572 715	75 821	-3 645 741	2 795	
				Total Coût du personnel de conduite		**-3 648 536**	**-3 723 552**	-75 015	**-3 572 715**	75 821	**-3 645 741**	2 795	
				Coûts des véhicules	Nettoyage des véhicules	-34 903	-36 789	-1 887	-41 660	-6 758	-42 512	-7 609	
					Assurance bus	-174 793	-145 743	29 050	-161 030	13 763	-164 321	10 472	Dont 6,5 K€ de régularisation franchises 2014/2015
				Total Coûts des véhicules		**-209 696**	**-182 532**	27 164	**-202 690**	7 006	**-206 833**	2 863	
				Charges de communication	Plan pluri-annuel	-134 074	-135 638	-1 564	-132 330	1 744	-135 035	-961	
					Actions à la dde des collectivités								
				Total Charges de communication		**-134 074**	**-135 638**	-1 564	**-132 330**	1 744	**-135 035**	-961	
				Frais généraux de l'exploitation (société dédiée)	Personnel dédié vérification	-18 805	-26 663	-7 858	-26 023	-7 218	-26 555	-7 750	
					Personnel d'encadrement vérification	-7 207	-11 084	-3 877	-11 234	-4 027	-11 464	-4 257	
					Personnel exploitation	-278 374	-269 501	8 873	-269 604	8 770	-275 114	3 260	Budget dépassé malgré le non remplacement intégral d'1 Agent de Mait. Expl.
					Personnel administration + direction + agence et a	-862 747	-918 492	-55 746	-854 566	8 181	-872 033	-9 287	Absence de directeur (8 mois), CAE : 55,7 K€ et alternant Compta 24,8 K€
					Autres (intéressement PEE + dotation vestimentaire	-25 917	-58 800	-32 883	-56 560	-30 643	-57 716	-31 799	Baisse prime intéressement et pas de dotation vestimentaire Conducteurs
					Formation du personnel	-73 290	-68 088	5 202	-69 797	3 493	-71 224	2 066	
					Energie (eau, électricité, gaz) pour tous les loca	-56 597	-57 503	-906	-56 100	497	-57 247	-650	
					Fournitures de bureau	-7 139	-8 000	-861	-9 090	-1 951	-9 276	-2 137	
					Fournitures d'entretien et petit équipement	-23 163	-18 087	5 076	-10 403	12 760	-10 615	12 547	
					Billetterie : charges	-21 122	-21 740	-618	-21 210	-88	-21 644	-522	
					Location de matériel	-40 779	-39 008	1 771	-26 805	13 974	-27 353	13 426	
					Loyers société dédiée	-165 833	-168 218	-2 385	-163 675	2 158	-167 021	-1 188	
					Loyers agence	-18 610	-18 564	46	-18 079	531	-18 449	162	
					Loyers sanisettes	-1 541	-1 728	-187	-606	935	-618	923	
					Entretien des bâtiments	-22 460	-22 000	460	-10 504	11 955	-10 719	11 741	Dont 1,5 K€ dalle station GNV + 2,8 K€ cablage wifi
					Gardiennage	-35 325	-34 706	619	-32 670	2 654	-33 338	1 987	
					Nettoyage des locaux	-32 448	-30 873	1 575	-31 639	809	-32 286	162	
					Frais de contrôle autres que ST km (bât, mat levag	-7 876	-10 190	-2 314	-7 790	86	-7 949	-74	
					Entretien ponctuel du matériel et interventions	-73 404	-56 505	16 899	-36 040	37 365	-36 776	36 628	dont 12 K€ externalisation Samsic pub + 1,7 K€ cabinet Résilience + 16,6 K€ rempl. pont élévateur et 3 K€ rép. tunnel de lavage
					Entretien du réseau	-2 047	-343	1 704		2 047		2 047	
					Contrats de maintenance	-35 490	-32 462	3 028	-27 314	8 176	-27 873	7 617	Dont 1,5 K€ onduleur + 1,2 K€ 2LE + AMS et logiciel Efficy 3,2 K€
					Contrats de maintenance SAE	-4 651	-8 900	-4 249		4 651		4 651	Frais réalisés hors contrat de maintenance (fin du contrat en 07/2015)
					Assurances (RC diverses, IFC et VL)	-14 675	-14 449	226	-15 513	-838	-15 830	-1 155	
					Documentation	-2 265	-2 306	-41	-1 919	346	-1 958	307	
					Honoraires	-53 525	-55 000	-1 475	-25 755	27 770	-26 281	27 243	dont 19,9 K€ pour honoraires Prud'hommes
					Commissions dépositaires	-3 271	-3 643	-372	-5 454	-2 183	-5 565	-2 294	
					Frais de collecte et frais bancaires	-15 485	-13 977	1 508	-13 736	1 749	-14 017	1 468	
					Transport sur achats	-654	-906	-252	-1 212	-558	-1 237	-583	
					Voyages et déplacements	-7 003	-5 305	1 698	-5 201	1 802	-5 307	1 695	Voyage Bus d'or
					Missions réceptions	-8 824	-2 400	6 424	-1 767	7 057	-1 803	7 021	Journée Bus d'Or + repas d'affaires
					Affranchissements et télécommunication	-15 874	-15 696	178	-16 867	-993	-17 212	-1 338	
					Cotisations professionnelles	-44 189	-30 171	14 018	-28 684	15 505	-29 270	14 919	
					Frais de recrutement								
					Autres impôts et taxes : Sacem, CSSS, taxe radio t	-11 450	-11 335	115	-11 947	-496	-12 191	-741	
					Charges financières et clients irrécouvrables	-729	-1 200	-471	-1 212	-483	-1 237	-508	
					Charges et produits exceptionnels, y compris VNC	-3 364		3 364		3 364		3 364	Dont contrôle fiscal TVA : 3,1 K€
					Dotations aux amortissements	-26 821	-30 000	-3 179	-20 604	6 217	-21 025	5 795	
					Dotations aux provisions et reprises de prov	-65 794	-5 000	60 794		65 794		65 794	Prud'Homme 41 K€ + risque amende douanes 14,6 K€ + dépr. stock pièces Trace 30,7 K€ - Repr 20,8 K€
				Total Frais généraux de l'exploitation (société dédiée)		**-2 088 747**	**-2 072 843**	15 904	**-1 889 581**	199 167	**-1 928 204**	160 544	
				Assistance technique	Assistance technique	-90 000	-46 350	43 650	-40 602	49 398	-41 432	48 568	Impact nouveau contrat Kéolis depuis 01/09/16
				Total Assistance technique		**-90 000**	**-46 350**	43 650	**-40 602**	49 398	**-41 432**	48 568	
				Autres (aléas / marge)	Aléas	-40 695	-5 000	35 695	-5 000	35 695	-5 102	35 593	32,6 K€ Produit = récup. TVA sur factures CD68 2013/2014/2015 -73,3 K€ Charge = redressement TICPE Douanes 2014/2015/2016
				Total Autres (aléas / marge)		**-40 695**	**-5 000**	35 695	**-5 000**	35 695	**-5 102**	35 593	
			Total DEPENSES hors Affrètements			**-7 349 287**	**-7 299 166**	50 121	**-6 995 405**	353 882	**-7 138 391**	210 896	
			DEPENSES Affrètements	Affrêtement (Hors CG/TAD)	KUNEGEL doublage L24	-12 650	-12 797	-147	-12 238	412	-12 346	304	
					KUNEGEL nouvelle offre	-124 292	-131 911	-7 619	-112 751	11 541	-113 745	10 547	
					FLECHER L5 Wintzenheim - Théâtre	-9 263	-9 323	-60	-9 054	209	-9 134	129	
					Ligne rég L22 Sainte Croix en Plaine	-21 214	-21 121	93	-20 850	364	-21 034	180	
					divers doublages	-66 147	-67 253	-1 106	-68 156	-2 009	-68 757	-2 610	
					VITA AIR Ligne1	-18 077	-18 036	41	-18 800	-723	-18 966	-889	
					FLECHER Ligne 4	-7 465	-7 555	-90	-7 200	265	-7 263	201	
					Ligne rég L150 C. See	-7 013	-7 056	-43	-6 300	713	-6 356	657	
				Total Affrêtement (Hors CG/TAD)		**-266 120**	**-275 052**	-8 933	**-255 349**	10 771	**-257 601**	8 519	
				Affrêtement CG	Ligne dép.301 BALGAU	-11 414	-12 084	-670	-12 014	-600	-12 120	-706	
					Ligne dép.303 BIESHEIM	-5 117	-5 417	-300	-5 386	-270	-5 434	-317	
					Ligne dép.316 BALTZENHEIM	-4 290	-4 542	-252	-4 516	-226	-4 556	-266	
					Ligne dép.208 WETTOLSHEIM	-11 823	-12 518	-695	-12 445	-622	-12 555	-731	
					Ligne dép.326 WECKOLSHEIM	-12 080	-12 789	-709	-12 715	-636	-12 827	-748	
					Ligne dép.346 ARTZENHEIM	-31 718	-41 335	-9 617	-36 794	-5 076	-37 119	-5 401	
					Ligne dép.145 LE BONHOMME	-1 806	-1 912	-106	-1 901	-95	-1 918	-112	
					Ligne dép.248 SOULTZEREN/WALBACH/ZIMMERBACH	-10 714	-11 343	-629	-11 278	-564	-11 377	-663	
					Ligne dép.157 LABAROCHE/NIEDER	-13 001	-8 396	4 605	-13 243	-241	-13 359	-358	
					Ligne dép.437+439 FESSENHEIM	-15 663	-17 581	-1 918	-17 479	-1 817	-17 633	-1 971	
					FLECHER L24 Riedwihr Wickerschwihr	-56 797	-57 136	-339	-53 824	2 973	-54 298	2 499	
					Ligne dép.157+248+208	-11 946	-11 981	-35	-11 672	273	-11 775	170	
				Total Affrêtement CG		**-186 369**	**-197 034**	-10 665	**-193 268**	-6 900	**-194 972**	-8 604	**Impact récup TVA sur affrèt. CD68 de l'année 2016**
				Affrêtement TAD	TAD L24 Riedwihr	-1 378	-2 412	-1 034	-5 635	-4 257	-5 685	-4 307	
					TAD L26 Wettolsheim	-26 214	-24 816	1 398	-31 726	-5 512	-32 006	-5 792	
					TAD L22 Sainte Croix en Plaine	-33 144	-32 527	617	-23 899	9 244	-24 110	9 034	
					TAD L24 Jebsheim	-4 949	-5 855	-906	-2 135	2 814	-2 154	2 795	
					TAD Quartier des Musiciens		-20	-20	-504	-504	-509	-509	
					TAD L26 Herrlisheim	-1 596	-990	606	-10 186	-8 590	-10 276	-8 680	
					TAD L25 Niedermorschwihr/Hunabuhl	-389	-76	313	-10 186	-9 796	-10 276	-9 886	
					TAD L25 Zimmerbach/Walbach/La Forge	-2 778	-2 756	22	-10 186	-7 408	-10 276	-7 498	
					TAD L25 Ingersheim-Florimont	-50	-165	-115	-15 279	-15 229	-15 413	-15 364	
				Total Affrêtement TAD		**-70 498**	**-69 617**	881	**-109 737**	-39 239	**-110 705**	-40 207	
				Affrêtement PMR	GIHP TRACE MOBILE week-end	-10 510	-8 594	1 916	-10 454	56	-10 546	-37	
					GIHP TRACE MOBILE semaine	-42 354	-37 705	4 649	-35 464	6 890	-35 777	6 577	
					MARATHON TRACE MOBILE week-end	-12 479	-15 716	-3 237	-9 837	2 642	-9 924	2 555	
					MARATHON TRACE MOBILE semaine	-42 883	-39 253	3 630	-35 453	7 430	-35 766	7 118	
				Total Affrêtement PMR		**-108 226**	**-101 268**	6 958	**-91 208**	17 018	**-92 012**	16 213	Plus de demandes Trace Mobile que prévu dans la DSP
			Total DEPENSES Affrêtements			**-631 212**	**-642 971**	-11 759	**-649 562**	-18 350	**-655 290**	-24 078	
		Total DEPENSES (An + Dn)				**-7 980 498**	**-7 942 137**	38 361	**-7 644 967**	335 532	**-7 793 680**	186 818	
		RECETTES HORS BILLETTERIE	RECETTES hors billetterie et CFF	Recettes non tarifaires	Publicité	98 301	90 000	-8 301	81 300	-17 001	81 300	-17 001	Contrat publ. verso tickets + guide + affichage dans les bus
					Amendes	1 843	1 500	-343	3 010	1 167	3 010	1 167	
					Recettes diverses, subv. Diverses	3 750	4 500	750	1 000	-2 750	1 000	-2 750	Renouvellement pub Breisach
					Rbt divers		2 191	2 191	1 650	1 650	1 650	1 650	Rbt Transdev 2015 : 1,2K€ + meilleur rbt TIPP GO 1,7 K€
					Rbt divers	7 594		-7 594					
				Total Recettes non tarifaires		**111 488**	**98 191**	-13 297	**86 960**	-24 528	**86 960**	-24 528	
			Total RECETTES hors billetterie et CFF			**111 488**	**98 191**	-13 297	**86 960**	-24 528	**86 960**	-24 528	avec l'actu 2016 déf. et la reversement de 60% de billetterie et impact parc de véhicules
			CFF	CFF facturée en cours d'année	CFF facturée en cours d'année	5 747 953	5 794 160	46 207	5 627 607	-120 346	5 765 620	17 667	
		Total RECETTES HORS BILLETTERIE				**5 859 441**	**5 892 351**	32 910	**5 714 567**	-144 874	**5 852 580**	-6 861	
	Total RESULTAT TRACE (sans billetterie)					**-2 121 057**	**-2 049 786**	71 271	**-1 930 400**	190 657	**-1 941 101**	179 957	
	CA BILLETTERIE	RECETTES BILLETTERIE	RECETTES B.	Recettes tarifaires	Billetterie	922 200	903 311	-18 889	882 005	-40 196	900 095	-22 105	
					Abonnements	1 085 217	1 086 689	1 472	1 063 392	-21 825	1 077 877	-7 340	Restitution 60% excédent de billetterie / CFF : 17 667 €
	Total CA BILLETTERIE					**2 007 417**	**1 990 000**	-17 417	**1 945 397**	-62 020	**1 977 972**	-29 445	
Total RESULTAT TRACE (avec billetterie)						**-113 640**	**-59 786**	53 854	**14 997**	128 637	**36 871**	150 511	**Résultat Trace, avec billetterie nette de reversement de 60% de l'excédent + 100% chg: 113 640 €**

Comparatif fin décembre 2016 (CFF avenant 5)

RESULTAT HORS TRACE	Résultat activités accessoires	Charges pour activités accessoires	Coûts d'achat	Coûts d'achat des gazole vendus	Coûts d'achat des gazole vendus	-109 416	-128 286	-18 870	-150 000	-40 584	-150 000	-40 584	
			Coûts d'achat	Coûts d'achat des GNV vendus	Coûts d'achat des GNV vendus	-23 126	-20 719	2 407	-24 281	-1 155	-24 281	-1 155	dont redressement contrôle douane TICPE : 4,3 K€
			Coûts d'achat	Coûts d'achat autres charges de carburants	Coûts d'achat autres charges de carburants	-1 629		1 629		1 629		1 629	
			Coûts d'achat	Coûts de l'assistance technique vendue	Coûts de l'assistance technique vendue	-23 935	-26 631	-2 696	-327	23 608	-327	23 608	Rubrique = reversement de 70% du bénéfice accessoire global : 23935 €
			Coûts d'achat	Coûts d'achat des transports Trade'Bus vendus	Coûts d'achat des transports Trade'Bus vendus	-34 091	-36 584	-2 494	-22 311	11 780	-22 311	11 780	
			Coûts	Coûts d'achat de l'activité garage vendue	Coûts d'achat de l'activité garage vendue	-47 289	-43 062	4 227	-98 695	-51 406	-98 695	-51 406	
		Total Charges pour activités accessoires				**-239 486**	**-255 282**	-15 796	**-295 614**	-56 128	**-295 614**	-56 128	
		Recettes des activités accessoires	Vente	Ventes de gazole	Ventes de gazole	114 117	132 852	18 735	150 000	35 883	150 000	35 883	
			Vente	Ventes GNV	Ventes GNV	29 867	35 177	5 310	24 281	-5 586	24 281	-5 586	
			Vente	Ventes assistance technique	Ventes assistance technique				327	327	327	327	
			Vente	Ventes de transport Trade'Bus	Ventes de transport Trade'Bus	40 611	38 667	-1 944	22 311	-18 300	22 311	-18 300	
			Vente	Ventes activité garage	Ventes activité garage	65 152	60 000	-5 152	98 695	33 543	98 695	33 543	
		Total Recettes des activités accessoires				**249 747**	**266 696**	16 949	**295 614**	45 867	**295 614**	45 867	
	Total Résultat activités accessoires					**10 261**	**11 413**	1 152		-10 261		-10 261	**Résultat activités accessoires, nettes de reversement 70% : 10 261 €**
	Résultat financier	Charges sur produits financiers hors CFF		Charges sur produits financiers hors CFF	Charges sur produits financiers hors CFF	-3 717	-2 500	1 217		3 717		3 717	
		Produits financiers hors CFF	Produits	Produits financiers hors CFF	Produits financiers hors CFF	42 234	37 500	-4 734		-42 234		-42 234	
	Total Résultat financier					**38 516**	**35 000**	-3 516		-38 516		-38 516	**Résultat financier Stuce : 38 516 €**
Total RESULTAT HORS TRACE						**48 777**	**46 413**	-2 364		-48 777		-48 777	
Rému	Rému	Rému	Rému	Rémunération qualité CFF	Rémunération qualité CFF	2 551	6 000	3 449		-2 551			
Total Rémunération qualité CFF						**2 551**	**6 000**	3 449		-2 551			**Rémunération qualité : 2 551 €**
Rubriques diverses hors CFF	Dépenses à refacturer AO	CFE,	CFE,	CFE, CVAE et Taxe de voirie : charges	CFE, CVAE et Taxe de voirie : charges	-82 429	-78 776	3 653	-78 776	3 653	-78 776	3 653	
		Total CFE, CVAE et Taxe de voirie : charges				**-82 429**	**-78 776**	3 653	**-78 776**	3 653	**-78 776**	3 653	
		Taxe	Taxe	Taxe sur les salaires : charges	Taxe sur les salaires : charges	-237 098	-244 000	-6 902	-244 000	-6 902	-244 000	-6 902	
		Total Taxe sur les salaires : charges				**-237 098**	**-244 000**	-6 902	**-244 000**	-6 902	**-244 000**	-6 902	
	Total Dépenses à refacturer AO					**-319 527**	**-322 776**	-3 249	**-322 776**	-3 249	**-322 776**	-3 249	
	Remboursements AO	CFE,	CFE,	CFE, CVAE et Taxe de voirie : produits	CFE, CVAE et Taxe de voirie : produits	82 429	78 776	-3 653	78 776	-3 653	78 776	-3 653	
		Total CFE, CVAE et Taxe de voirie : produits				**82 429**	**78 776**	-3 653	**78 776**	-3 653	**78 776**	-3 653	
		Taxe	Taxe	Taxe sur les salaires : produits	Taxe sur les salaires : produits	237 098	244 000	6 902	244 000	6 902	244 000	6 902	
	Total Remboursements AO					**319 527**	**322 776**	3 249	**322 776**	3 249	**322 776**	3 249	
Total Rubriques diverses hors CFF													**Coût et refacturation de taxes aux AOT : 0 €**
IS sur	IS sur	IS sur	IS sur	IS sur pdts financiers, sur PPI et CICE	IS sur pdts financiers, sur PPI et CICE	163 895	156 000	-7 895					
Total IS sur pdts financiers, sur PPI et CICE						**163 895**	**156 000**	-7 895					**CICE : 163 895 €**
IS	IS	IS	IS	IS Stuce	IS Stuce	1 673		-1 673		-1 673		-1 673	
Total IS Stuce						**1 673**		-1 673		-1 673		-1 673	**IS Stuce : crédit d'impôt apprentissage + mécénat : +1 673 €**
Partici	Partici	Partici	Partici	Participation Stuce	Participation Stuce								
Total Participation Stuce													**PARTICIPATION : 0 €**
Total						**103 257**	**148 627**	45 371	**14 997**	-88 259	**36 871**	-66 385	**Résultat Stuce net de reversements AOT : 103 257 €**

ANNEXE 5b.

Comparaison des coûts réels entre 2013 et 2016

DSP : coûts réels depuis 2013

				2013	2014	2015	2016	2016 / 2015	Evolution 2016 / 2015
				Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	écart	
			Coûts kilométriques	Essence	-4 404	-3 582	-3 123	-2 900	223	
				Gazole	-79 190	-55 062	-50 462	-47 089	3 374	
				GNV + TIPP sans rbt	-424 768	-406 163	-343 252	-365 071	-21 819	Facture Vialis "livraison directe" 16 K€
				Lubrifiants	-4 712	-12 330	-9 350	-13 559	-4 209	
				Pneumatiques	-38 533	-43 072	-42 977	-39 179	3 798	
				Lavage (extérieur)		-1 130	-29	-160	-131	
				Entretien (pièces détachées et fournitures)	-265 658	-171 729	-204 954	-228 450	-23 497	
				Sous-traitance entretien	-118 670	-112 162	-56 074	-56 220	-146	
				Frais de contrôle BUS et équipements GNV et GO	-20 344	-16 720	-11 336	-26 798	-15 462	Périodicité des contrôles bonbonnes GNV tous les 3 ans
				Main d'œuvre ST (CCN + MAD)	-364 693	-352 438	-346 169	-358 111	-11 943	
			Total Coûts kilométriques		**-1 320 972**	**-1 174 388**	**-1 067 727**	**-1 137 538**	**-69 811**	
			Coût du personnel de conduite	Coût du personnel de conduite	-3 431 615	-3 539 527	-3 674 195	-3 648 536	25 659	Baisse de l'absentéisme en 2016
			Total Coût du personnel de conduite		**-3 431 615**	**-3 539 527**	**-3 674 195**	**-3 648 536**	**25 659**	
			Coûts des véhicules	Nettoyage des véhicules	-40 639	-43 483	-36 173	-34 903	1 270	
				Assurance bus	-161 098	-203 799	-114 753	-174 793	-60 040	Dont 6,5 K€ de régul. franchises 2014/2015 et franchises pour chutes dans les bus
			Total Coûts des véhicules		**-201 737**	**-247 283**	**-150 926**	**-209 696**	**-58 770**	
			Charges de communication	Plan pluri-annuel	-133 162	-93 927	-122 565	-134 074	-11 508	
				Actions à la dde des collectivités						
			Total Charges de communication		**-133 162**	**-93 927**	**-122 565**	**-134 074**	**-11 508**	
		DEPENSES hors Affrètements	Frais généraux de l'exploitation (société dédiée)	Personnel dédié vérification	-22 088	-20 774	-25 183	-18 805	6 378	
				Personnel d'encadrement vérification	-10 926	-11 606	-8 486	-7 207	1 279	
				Personnel exploitation	-266 882	-274 954	-260 598	-278 374	-17 776	
				Personnel administration + direction + agence et a	-943 360	-955 032	-996 025	-862 747	133 278	Absence de directeur pendant 8 mois
				Autres (intéressement PEE + dotation vestimentaire	-48 691	-62 266	-66 135	-25 917	40 218	Baisse de la prime d'intéressement et pas de dot. Vest conducteurs
				Formation du personnel	-109 936	-93 541	-84 538	-73 290	11 248	
				Energie (eau, électricité, gaz) pour tous les loca	-53 827	-52 894	-55 306	-56 597	-1 291	
				Fournitures de bureau	-10 869	-3 811	-4 980	-7 139	-2 159	
				Fournitures d'entretien et petit équipement	-34 537	-15 932	-17 800	-23 163	-5 363	
				Billetterie : charges	-21 405	-20 029	-24 965	-21 122	3 843	
				Location de matériel	-34 161	-37 468	-40 935	-40 779	156	
				Loyers société dédiée	-171 175	-168 196	-166 552	-165 833	719	
				Loyers agence	-18 347	-18 532	-18 598	-18 610	-13	
				Loyers sanisettes	-1 729	-1 717	-1 711	-1 541	169	
				Entretien des bâtiments	-13 993	-28 232	-5 613	-22 460	-16 847	Dont 1,5 K€ dalle station GNV + 2,8 K€ cablage wifi
				Gardiennage	-32 086	-33 495	-34 747	-35 325	-578	
				Nettoyage des locaux	-34 732	-36 580	-31 405	-32 448	-1 043	
				Frais de contrôle autres que ST km (bât, mat levag	-7 501	-9 117	-9 317	-7 876	1 441	
				Entretien ponctuel du matériel et interventions	-71 125	-52 862	-68 600	-73 404	-4 805	Dont 16,6 K€ de chgt de pont élévateur
				Entretien du réseau	-575	-289	-768	-2 047	-1 279	
				Contrats de maintenance	-28 907	-31 303	-29 367	-35 490	-6 123	
				Contrats de maintenance SAE	-34 812	-18 365	-7 296	-4 651	2 645	
				Assurances (RC diverses, IFC et VL)	-11 934	-14 184	-14 236	-14 675	-439	
				Documentation	-2 536	-1 779	-1 950	-2 265	-315	
				Honoraires	-38 555	-28 491	-63 570	-53 525	10 045	
				Commissions dépositaires	-4 434	-4 078	-3 377	-3 271	105	
				Frais de collecte et frais bancaires	-13 808	-14 552	-14 414	-15 485	-1 071	
				Transport sur achats	-1 137	-1 123	-819	-654	166	
				Voyages et déplacements	-6 249	-5 322	-6 483	-7 003	-519	
				Missions réceptions	-3 247	-9 203	-4 806	-8 824	-4 018	
				Affranchissements et télécommunication	-16 001	-17 009	-15 056	-15 874	-818	
				Cotisations professionnelles	-29 717	-29 850	-29 872	-44 189	-14 318	
				Frais de recrutement						
				Autres impôts et taxes : Sacem, CSSS, taxe radio t	-31 190	-23 539	-11 427	-11 450	-23	
				Charges financières et clients irrécouvrables	-1 191	139	-501	-729	-228	
				Charges et produits exceptionnels, y compris VNC	-21 900	-11 434		-3 364	-3 364	Dont contrôle fiscal TVA : 3,1 K€
				Dotations aux amortissements	-38 118	-31 480	-29 081	-26 821	2 260	
				Dotations aux provisions et reprises de prov	58 315	-3 395	-1 777	-65 794	-64 017	Contentieux Prud'H 41 K€ + risque amende douanes 14,6 K€ + dépr. stock pièces Trace 30,7 K€ - Reprise de prov (2015) 20,8 K€
			Total Frais généraux de l'exploitation (société dédiée)		**-2 133 368**	**-2 142 291**	**-2 156 292**	**-2 088 747**	**67 545**	
			Assistance technique	Assistance technique	-45 000	-49 800	-45 932	-90 000	-44 068	Avenant contrat Kéolis depuis 09/2016
			Total Assistance technique		**-45 000**	**-49 800**	**-45 932**	**-90 000**	**-44 068**	
			Autres (aléas / marge)	Aléas	-56 747	-15 838		-40 695	-40 695	32,6 K€ Produit = récup. TVA sur affrêt 2013/2014/2015 -73,3 K€ Charge = redressement TICPE Douanes Trace 2014/2015/2016
			Total Autres (aléas / marge)		**-56 747**	**-15 838**		**-40 695**	**-40 695**	
		Total DEPENSES hors Affrètements			**-7 322 600**	**-7 263 054**	**-7 217 637**	**-7 349 287**	**-131 650**	
		DEPENSES hors Affrètements	Affrêtement (Hors CG/TAD)	KUNEGEL doublage L24	-31 362	-12 171	-12 688	-12 650	38	
				KUNEGEL nouvelle offre	-104 215	-130 091	-130 761	-124 292	6 470	
				FLECHER L5 Wintzenheim - Théâtre	-8 407	-9 146	-9 236	-9 263	-26	
				FLECHER Collège BERLIOZ	-1 953					
				FLECHER Ligne 120 (nouvelle offre)	-2 958					
				ROYER 68 Théâtre Berlioz	-5 335					
				Ligne rég L22 Sainte Croix en Plaine	-22 826	-21 097	-21 443	-21 214	229	
				KUNEGEL dimanches avant Noël						
				divers doublages	-2 036	-25 815	-66 597	-66 147	450	
				VITA AIR Ligne1	-6 120	-18 460	-17 715	-18 077	-362	
				FLECHER Ligne 4	-2 907	-7 468	-7 487	-7 465	22	
				Ligne rég L150 C. See	-2 719	-6 420	-7 043	-7 013	31	
			Total Affrêtement (Hors CG/TAD)		**-190 838**	**-230 669**	**-272 971**	**-266 120**	**6 852**	
		DEPENSES hors Affrètements	Affrêtement CG	Ligne dép.301 BALGAU	-12 068	-12 159	-13 380	-11 414	1 966	
				Ligne dép.303 BIESHEIM	-5 410	-5 451	-5 998	-5 117	881	
				Ligne dép.316 BALTZENHEIM	-4 536	-4 570	-5 030	-4 290	739	
				Ligne dép.208 WETTOLSHEIM	-12 501	-12 595	-13 860	-11 823	2 037	
				Ligne dép.326 WECKOLSHEIM	-12 772	-12 868	-14 161	-12 080	2 081	
				Ligne dép.346 ARTZENHEIM	-41 280	-41 590	-45 768	-31 718	14 050	Commune sortie du PTU
		DEPE		Ligne dép.145 LE BONHOMME	-1 910	-1 924	-2 117	-1 806	311	

DSP : coûts réels depuis 2013

| | | |

ANNEXE 6

Clés de répartition des charges communes aux diverses activités Stuce

STUCE

REPARTITION DES CHARGES 2016 ENTRE TRACE ET LES AUTRES ACTIVITES DE STUCE

Répartition des frais du personnel ST	Montant avant répartition	Trace	TB		Montant Trace après répartition
Coût du service ST (net de remb)	363 092,31 €				
OD passées en cours d'année : prov coût TB	14 231,00 €				
Montant net à répartir	377 323,31 €				
1 : répartition entre Véhicules Trace et activité garage		**Répartition % Temps productif ST**			
		Heures prod. Réseau Trace		Heures prod. Act. Garage	Total H prod. du ST
		6 809,40		340,90	7 150,30
		95,23%		**4,77%**	**100,00%**
Montant à répartir entre Trace et l'act. Garage	377 323,31 €	359 333,31 €		**17 990,00 €**	
Reliquat Trace suite à la répartition ci-dessus	359 333,31 €				
2 : répartition entre Véhicules Trace et Trade' Bus		**Répartition % KM bus TRACE**			
		KM bus réseau Trace	KM bus Trade' Bus	Total km en bus Trace	
		1 580 828	5 415	1 586 243	
		99,66%	**0,34%**	100,00%	
Montant à répartir entre TRACE et l'act. Trade' Bus	359 333,31 €	358 111,31 €	**1 222,00 €**		
Reliquat Trace suite aux 2 répartitions précédentes	358 111,31 €	358 111,31 €	1 222 €	17 990 €	
Frais 100% bus Trace :		0,00 €			
Total des coûts répartis entre les activités	**377 323,31 €**	358 111,31 €	1 222,00 €	17 990 €	358 111
Vu sur balance analytique après répartition					358 111

0

Répartition des coûts de conduite	Montant avant répartition	Trace	TB	Vérificateurs	Montant Trace après répartition
Montant initial des coûts C/R :	3 661 867,24 €				
OD passées en cours d'année : prov coût TB	12 500,00 €				
Variation des charges 64410 après affectations indirectes	5 424,00 €				
Frais 100% bus Trace : salaires et charges des vérificateurs C/R	-18 805,00 €			18 805,00 €	
Montant net à répartir	3 660 986,24 €				
		Répartition % KM bus Trace			
		KM bus réseau TRACE	KM bus Trade' Bus	Total km en bus TRACE	
		1 580 828	5415	1 586 243	
		99,66%	**0,34%**	100,00%	
Montant à répartir entre Trace, Vérificateurs et Trade' Bus :	3 660 986,24 €	3 648 536,24 €	**12 450,00 €**		
Reliquat Trace suite à la répartition ci-dessus	3 648 536,24 €	3 648 536,24 €	12 450,00 €		
Frais 100% bus Trace :		0,00 €			
Total des coûts répartis entre les activités	**3 648 536,24 €**	3 648 536,24 €	12 450,00 €	18 805,00 €	3 648 536
Vu sur balance analytique après répartition					3 648 536

0

Répartition des frais km des bus TRACE	Montant avant répartition			Bus affectés à Trade' Bus	Reliquat Trace	Montant Trace après répartition
Total des coûts directs des véhicules TRACE :	781 909,00 €					
Montant net à répartir entre TRACE et Trade' Bus :	781 909,00 €					
		Répartition % KM bus TRACE				
		KM bus réseau TRACE	KM bus Trade' Bus	Total km en bus TRACE		
		1 580 828	5 415	1 586 243		
		99,66%	**0,34%**	100,00%		
Montant à répartir entre Trace et Trade' Bus :	781 909,00 €	779 251,00 €	**2 658,00 €**			
Reliquat Trace suite à la répartition précédente	779 251,00 €	779 251,00 €	2 658 €			
Divers coûts enregistrés après répartition des frais indirects	176,00 €	176,00 €				
Total des coûts répartis entre les activités	779 427,00 €	779 427,00 €	2 658,00 €			779 427
Vu sur balance analytique après répartition						779 427

0

Total des charges indirectes retirées des coûts Trace :	34 320,00 €

ANNEXE 7

Balance des comptes avec ventilation par activité

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
1010000	Capital Social	-600 000.00											
1061000	Réserve Légale	-60 000.00											
1068100	Réserve facultative	-1 010 594.21											
1424000	Provision pour investissement	-5 478.31											
1511000	Provisions pour litiges	-41 875.00											
1514000	Provisions pour amendes et pénalités	-14 600.00											
2030000	Frais de Recherche & Développement	1 400.00											
2050000	Concession brevets & licences	92 802.83											
2060000	Droit au bail	35 000.00											
2150000	Matériel & Outillage	99 888.48											
2151000	Matériel Ligne 15	6 069.00											
2181000	Agencements	115 002.01											
2182000	Matériel de transport	73 576.45											
2183000	Mat de bureau & informatique	126 731.48											
2184000	Mobilier	96 298.09											
2200000	Immob. A du concédant Colmar Agglo	18 939 231.48											
2290000	Apports du concédant Colmar Agglo	-4 865 753.20											
2611000	Titres de participations	30 489.80											
2718000	Titres immobilisés CEA Parts sociales	150 000.00											
2721000	Titres immobilisés CEA Obligations	200 000.00											
2721050	Obligation BECM	289 563.50											
2750000	Dépôts et cautionnements	3 972.36											
2803000	Amort. frais de recherche	-1 400.00											
2805000	Amort. Concess. Brevets & licences	-71 873.62											
2815000	Amort. Matériel techniques	-88 040.65											
2815100	Amort. Matériel Ligne 15	-6 069.00											
2818100	Amort. Agencements	-84 584.51											
2818200	Amort. Mat Transport	-72 448.38											
2818300	Amort. Mat de Bureau & Informatique	-126 476.37											
2818400	Amort. Mobilier	-83 873.24											
2820000	Amorts des immob. A du concédant Colmar Agglo	-14 073 478.28											
3211000	Stock Gazole	6 089.56											
3213000	Stock Lubrifiant	13 172.51											
3214000	Stock pneumatique	413.81											
3215000	Stock Pièces dét. TRACE	89 035.69											
3215090	Stock Pièces dét. TRACE dép.	62 999.26											
3215800	Stock Pièces dét. Act. garage												
3215890	Stock Pièces dét. Act. garage dép	6 528.76											
3910000	Prov Dépréciation Stock TRACE	-29 712.32											
3910800	Prov Dépréciation Stock Act Gge	-6 312.90											
401-fou	Collectif fournisseurs	-574 595.74											
4080000	Fournisseurs Factures non parvenues	-141 781.77											
4091000	Fournisseurs avances sur commandes	2 097.29											
4098000	Fournisseurs RRR à obtenir	61 402.43											
411-cli	Collectif clients	127 459.75											
4160000	Clients douteux & litigieux	1 036.40											
4180000	Clients factures à établir	8 967.00											
4181000	Clients TRACE factures à établir	67 902.52											
4191000	Clients avances s/ commandes	-477 054.00											
4198000	Clients RRR et avoirs	-28 722.00											
4210000	Rémunérations dues	500.00											

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
4282000	Provision conges payes	-41 982.18											
4286100	Personnel primes à payer	-219 859.42											
4286200	Charges à payer : intéressement	-17 900.00											
4287000	Indemnité journalière SS	3 100.99											
4287500	Indemnités MUTEX	5 043.14											
4310000	URSSAF	-124 312.00											
4371000	Chèques Déjeuner en stock	1 263.80											
4372000	KLESIA CARCEPT	-30 836.43											
4373100	AG2R ARPEGE Ret. C	-2 087.00											
4375000	Mut'est santé	-7 663.03											
4375100	Mut' Est prévoyance MUTEX	-24 432.19											
4376000	Médailles du travail												
4377000	CE oeuvres sociales	-6 441.66											
4378000	CE fonctionnement	-1 218.07											
4386000	Ch soc sur congés payés ch à payer	-19 552.51											
4387100	Ch soc s/ prime à payer	-111 729.65											
4440000	Etat - Impôts/bénéfices	474 152.00											
4455000	Tva à décaisser ou crédit à recevoir	43 000.00											
4456610	TVA déductible 10,00	3.28											
4456620	Tva déduct. sur Biens & Services 20.0	14 274.58											
4456700	Crédit de TVA reporté	945.00											
4458100	TVA à régulariser s/ recettes	47 614.40											
4458600	TVA à régulariser / charges	65 706.65											
4458700	TVA sur facture / avoir à émettre	1 756.16											
4472000	Taxe d'apprentissage	-14 309.00											
4473000	Effort à la construction	-14 633.55											
4474000	Formation continue	-39 546.81											
4486000	Etat charges à payer	-121 308.00											
4487000	Etat produits à recevoir	2 959.00											
4600000	Débiteurs créditeurs divers	2 833.36											
4610000	Débiteur créditeur Mairie de Colmar / Colmar Agglo	-95 251.69											
4686000	Créditeurs charges à payer	-7 007.66											
4687000	Débiteurs prod. à recevoir	5 752.63											
4860000	Charges constatées d'avance	35 227.81											
4870000	Produits constatés d'avance	-486 495.24											
4887220	Personnel TER. refacturable	-7 610.36											
4910000	Prov pour dép des comptes clients	-741.40											
5070000	Placements CEA	1 050 000.00											
5071000	Placements BECM	129 414.74											
5117000	Prélèvements BIL BP à recevoir	105 391.86											
5121010	Bque CEA Billetterie 3358	96 771.12											
5121020	Livret B CEA	908.82											
5121025	Livret A CEA	18 349.47											
5121030	Banque Pop. C/C	16 283.72											
5121070	Banque CEA C/C 7438	1 084 541.05											
5121080	Bque Populaire Billetterie	583.19											
5121100	Banque BECM C/C	416.07											
5121120	Banque BECM TITRES	741.79											
5187000	Intérêts courus à recevoir	27 332.96											
5300000	Caisse bureau NR	297.41											
5305300	Caisse bureau FL	313.32											

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
5311000	Rouleaux monnaie dans DAC	1 930.50											
5311100	Fonds de caisses C/R empoches	4 980.00											
5311200	Caisse SEM RENFO4 (ex. Itinérante)	300.00											
5311250	Caisse SEM RENFO5	300.00											
5311300	Caisse SEM Elisabeth LAMOUCHE	400.00											
5311400	Caisse SEM RENFO1	400.00											
5311500	Caisse SEM Déborah HERZOG	400.00											
5311600	Caisse SEM Martine PERAUD	400.00											
5311700	Caisse SEM Halima BENJERADA	400.00											
5311900	Caisse SEM Saïda DERRY	400.00											
5810000	Impayés TRACE à recouvrer	840.95											
5811000	Monnaie pour les DAC	4 491.00											
5820000	Recettes DEPOSITAIRES	5 046.58											
5823000	Dépôts DAC en cours												
6011010	Achats NS GNV revendu	18 412.95								-18 412.95			
6021100	Achat Gazole déstocké	40 093.56	-40 093.56			-40 093.56							
6021300	Achat Huile déstockée Trace + act. acces.	19 348.01	-18 621.09			-18 621.09			-726.92				
6021400	Achat Pneus déstockés Trace + act. acces.												
6022100	Achats Pièces Dét. déstockées Trace + act. acces.	211 670.17	-208 791.10			-208 791.10			-2 879.07				
6031000	Variation stock Gazole	6 995.16	-6 995.16			-6 995.16							
6031010	Variation stock Lubrifiants	-5 061.82	5 061.82			5 061.82							
6031020	Variation stock Pneus	71.91	-68.52			-68.52			-3.39				
6031030	Variation stock Pièces Détachées	9 046.35	-8 565.21			-8 565.21			-481.14				
6061000	Eau	2 745.04	-2 745.04			-2 745.04							
6061100	Gaz	20 627.21	-20 627.21			-20 627.21							
6061200	Electricité	33 224.82	-33 224.82			-33 224.82							
6063000	Fournitures entretien	14 314.39	-14 314.39			-14 314.39							
6063300	Achats NS petit equip & out	19 332.23	-19 332.23			-19 332.23							
6064000	Fournitures de bureaux	7 138.64	-7 138.64			-7 138.64							
6064500	Fournitures papèterie ciale	5 128.83	-5 128.83			-5 128.83							
6064600	Fournitures entretien réseau												
6064700	Fournitures billeterie	22 104.50	-21 122.00			-21 122.00		-982.50					
6068100	Achats NS GNV Trace	359 580.50	-356 922.50			-356 922.50		-2 658.00					
6068110	Achat NS essence	2 900.06	-2 900.06			-2 900.06							
6068500	Achats NS pièces dét. Trace + act. acces.	12 340.46	-10 799.97			-10 799.97			-1 540.49				
6071010	Sorties stock gazole revendu	109 416.40								-109 416.40			
6111141	Affrètements TAD	70 497.98	-70 497.98		-70 497.98								
6111142	Affrètements PMR	108 225.65	-108 225.65	-108 225.65									
6111180	Affrètements CG	186 368.55	-186 368.55			-186 368.55							
6111190	Affrètements lignes régulières	266 119.50	-266 119.50			-266 119.50							
6132000	Locations immobilières - Siège	165 832.68	-165 832.68			-165 832.68							
6132400	Locations immobilières - Agence	18 610.42	-18 610.42	-1 861.04	-1 861.04	-14 888.34							
6132600	Locations immobilières - Sanisettes	1 541.23	-1 541.23			-1 541.23							
6135000	Location divers matériels	40 779.44	-40 779.44			-40 779.44							
6152000	Entretien bâtiments	22 459.76	-22 459.76			-22 459.76							
6152100	Gardiennage - Siège + Garage	34 700.85	-34 700.85			-34 700.85							
6152140	Gardiennage - Agence	623.97	-623.97	-62.40	-62.40	-499.18							
6152200	Nettoyage des locaux - Siège et Sanisettes	32 448.47	-32 448.47			-32 448.47							
6155100	Entretien réparation Trace + act. acces.	74 940.20	-74 908.20			-74 908.20			-32.00				
6155200	Nettoyage (intérieur) des bus	34 902.50	-34 902.50			-34 902.50							

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
6155210	Lavage (exterieur) des bus												
6155280	Lavage soutraité Act garage	19 555.14							-19 555.14				
6155300	Frais de contrôle réservoirs TRACE	18 770.00	-18 770.00			-18 770.00							
6155400	Entretien pneus soutraité	39 110.71	-39 110.71			-39 110.71							
6155500	Frais de contrôle	19 547.68	-17 532.29			-17 532.29			-2 015.39				
6156100	Entretien rép. mat. & outill.	41 292.50	-39 663.50			-39 663.50				-1 629.00			
6156150	Entretien matériel réseau	2 044.42	-2 044.42			-2 044.42							
6156400	Maintenance informatique	36 980.59	-36 980.59			-36 980.59							
6156500	Maintenance autres matériels	2 901.54	-2 901.54			-2 901.54							
6160000	Primes d'assurances SAUF parc	14 674.73	-14 674.73			-14 674.73							
6161000	Assurances flotte bus	174 793.42	-174 793.42			-174 793.42							
6181000	Documentation générale	3 030.40	-2 265.40			-2 265.40			-765.00				
6185000	Frais de congrès	680.00	-680.00			-680.00							
6211000	Personnel intérimaire	183 970.24	-183 415.24	-8.01	-8.01	-183 399.22		-555.00					
6214000	Territoriaux - brut NC	149 778.53	-149 414.53			-149 414.53		-364.00					
6214150	Territoriaux - primes	-1 073.00	1 073.00			1 073.00							
6214160	Territoriaux - prime objectif	100.00	-100.00			-100.00							
6214300	Territoriaux - charges NC	58 486.12	-58 334.12			-58 334.12		-152.00					
6214600	Territoriaux - PAYE												
6215200	IEG - charges NC												
6222000	Commissions dépositaires	3 271.36	-3 271.36			-3 271.36							
6223000	Divers services ext	36 234.99	-25 632.75			-25 632.75		-10 602.24					
6226000	Honoraires	52 725.32	-52 725.32			-52 725.32							
6227000	Frais actes contentieux	799.21	-799.21			-799.21							
6228000	Assistance technique	135 000.00	-135 000.00			-135 000.00							
6230000	Publicité promotion	88 297.77	-87 428.77			-87 428.77		-869.00					
6231000	Annonces & insertions	29 946.12	-28 743.76			-28 743.76		-1 202.36					
6234000	Cadeaux à la clientèle	7 872.39	-7 872.39			-7 872.39							
6238000	Pourboires et dons	5 100.00	-5 100.00			-5 100.00							
6241000	Transport sur achats	653.68	-653.68			-653.68							
6251000	Voyages & déplacements	9 019.26	-9 019.26			-9 019.26							
6256000	Missions & receptions	8 882.50	-8 623.67			-8 623.67		-258.83					
6261000	Affranchissements	8 669.65	-8 669.65			-8 669.65							
6262000	Téléphone France Tél / SFR/ ESTEL	7 204.14	-7 204.14			-7 204.14							
6270000	Frais bque TPE + PLVT TRACE	2 597.84	-2 597.84			-2 597.84							
6275000	Frais collecte & comptage d'argent	7 288.94	-7 288.94			-7 288.94							
6278000	Autres frais bancaires	9 287.52	-5 570.20			-5 570.20					-3 717.32		
6282000	Cotisations professionnelles	44 189.19	-44 189.19			-44 189.19							
6311000	Taxe sur salaires	237 098.00											-237 098.00
6333000	Formation continue CCN Taxe	32 955.68	-32 955.68			-32 955.68							
6334000	Taxe participation logement	14 633.55	-14 633.55	-76.50	-76.50	-14 480.56							
6335000	Taxe d'apprentissage	14 309.00	-14 309.00	-74.80	-74.80	-14 159.40							
6351100	CVAE CFE	74 311.00											-74 311.00
6351400	TVS	2 624.00	-2 624.00			-2 624.00							
6352020	TVA GNV comprimé	8 585.00	-8 148.68			-8 148.68				-436.32			
6358100	Taxes sur GNV comprimé	38 063.00	-38 063.00			-38 063.00							
6372000	Taxes voirie et radio-téléphone	12 703.00	-4 585.00			-4 585.00							-8 118.00
6378000	Taxes diverses	4 241.48	-4 241.48			-4 241.48							
6411000	Salaires du personnel CCN	3 155 309.66	-3 132 124.55	-16 980.23	-16 980.23	-3 098 164.09		-10 922.11	-12 263.00				
6411300	AN et rappels de salaires CCN	-4 179.51	4 179.51			4 179.51							
6411700	Heures supplémentaires CCN	8 371.93	-8 371.93			-8 371.93							

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
6412000	Congés payés CCN	-4 740.57	4 740.57			4 740.57							
6413110	Prime de présentéisme CCN	64 199.22	-64 199.22			-64 199.22							
6413120	Prime d'objectif CCN	25 146.25	-25 146.25			-25 146.25							
6413200	Intéressement CCN	17 900.00	-17 900.00			-17 900.00							
6413320	Prime de départ à la retraite CCN	9 034.90	-9 034.90			-9 034.90							
6414010	Primes de panier non soumises	42 435.60	-42 435.60			-42 435.60							
6414500	Indemnité de licenciement	3 164.70	-3 164.70			-3 164.70							
6414600	Indemnité de rupture conventionnelle	18 330.31	-18 330.31			-18 330.31							
6451000	Cotisations URSSAF	979 788.72	-968 558.17	-7 036.09	-7 036.09	-954 486.00		-5 412.55	-5 818.00				
6452000	Cotisations KLESIA retraite	163 134.86	-163 134.86			-163 134.86							
6452100	Cotisations prév IPRIAC	7 272.03	-7 272.03			-7 272.03							
6453100	Cotisations prév MUTEX inval.	50 032.26	-50 032.26			-50 032.26							
6453200	Cotisations AG2R REUNICA retraite C	23 609.39	-23 609.39			-23 609.39							
6453300	Cotis. CARCEPT PREVOYANCE sauf Ipriac	12 904.01	-12 904.01			-12 904.01							
6453400	Complémentaire santé Mut'est	43 641.89	-43 641.89			-43 641.89							
6454000	Cotisations POLE EMPLOI	137 653.49	-137 653.49			-137 653.49							
6455110	Charges sociales/prime de présentéisme	519.94	-519.94			-519.94							
6455120	Charges sociales/primes d'objectif	-2 693.74	2 693.74			2 693.74							
6455130	Charges sociales sur rappels de salaires	-1 325.52	1 325.52			1 325.52							
6458000	Charges sociales et CP	-1 914.11	1 914.11			1 914.11							
6471000	Chèques déjeuner	80 169.79	-80 169.79			-80 169.79							
6472000	Comité d'entreprise 0.2%	6 818.07	-6 818.07			-6 818.07							
6474000	Oeuvres sociales 1.15%	47 461.63	-47 461.63			-47 461.63							
6475000	Médecine du travail	12 176.00	-12 176.00			-12 176.00							
6476000	Vêtements de travail	1 488.13	-1 488.13			-1 488.13							
6478000	Nettoyage vêtements de travail	2 948.69	-2 948.69			-2 948.69							
6480000	Autres charges pers. dt formation MAD	1 138.96	-1 138.96			-1 138.96							
6483000	OPCA versements volontaires et TPU	21 865.23	-21 865.23			-21 865.23							
6483300	Actions de formations CCN 2015	45 298.81	-45 298.81			-45 298.81							
6541000	Impayés Billetterie TRACE	72.42	-72.42			-72.42							
6544000	Perte sur créances clients antérieures	1 091.01	-834.01			-834.01		-257.00					
6580000	Frais divers de gestion	8.00	-8.00			-8.00							
6610000	Pertes sur caisse	28.24	-28.24			-28.24							
6712000	Pénalités amendes fiscales	132.00	-132.00			-132.00							
6717000	Rappels d'impôts sauf IS : contrôle TVA + douanes	42 481.00	-38 204.00			-38 204.00				-4 277.00			
6811000	Dot. aux amortissements	26 820.64	-26 820.64			-26 820.64							
6815000	Dotations provisions exploit	56 475.00	-56 475.00			-56 475.00							
6817300	Dot. prov. dépréciation stocks	30 705.11	-29 404.64			-29 404.64			-1 300.47				
6817400	Dotations provisions créances	674.00	-674.00			-674.00							
6995000	Crédit d'IS mécénat	-1 140.00										1 140.00	
6996000	Crédit d'IS apprenti	-533.00										533.00	
6997000	CICE	-163 895.00										163 895.00	
7011000	Ventes de GNV	-29 866.93								29 866.93			
7061100	Recette billetterie TRACE	-2 007 417.48	2 007 417.48	9 894.00	2 015.00	1 995 508.48							
7061400	Rec. BUS services spéciaux : billets navettes FAV	-5 871.82						5 871.82					
7061500	Rec. Trade' Bus	-34 739.00						34 739.00					
7064100	Rémunération qualité TRACE	-2 551.10					2 551.10						
7068000	Rec. amendes TRACE	-1 843.00	1 843.00			1 843.00							
7071000	Vente de Gazole	-114 116.92								114 116.92			
7082000	Ventes act. garage FG	-63 994.07							63 994.07				

Stuce

Balance des comptes au 31/12/2016, par activité

N° Compte	Intitulé de compte	au 31/12/2016 Débit + crédit -	Compte de résultat 2016 : - déficit et + bénéfice										
			Trace	PMR	TAD	LR	Qualité Trace	Accessoire Trade'Bus	Accessoire Act. Garage	Accessoire revente carburants	Produits financiers	Impôts CICE	Taxes remboursées
7088000	Rec. Publicité sur bus	-98 301.12	98 301.12			98 301.12							
7088750	Autres pdts annexes TVA 20,0%	-3 750.00	3 750.00			3 750.00							
7400000	Subvention d'exploitation CFF	-5 747 953.00	5 747 953.00			5 747 953.00							
7409000	Ristourne 70% accessoire : modulation de la CFF	23 935.00						-4 563.00	-12 504.00	-6 868.00			
7580000	Produits divers de gestion	-185.80	185.80			185.80							
7680000	Produits financiers	-37 436.11									37 436.11		
7720000	Produits sur exercices antérieurs	-32 339.09	32 339.09			32 339.09							
7817400	Rep. s/ prov pour dépr. actif circulant	-21 918.55	20 760.13			20 760.13			1 158.42				
7872000	Reprise de PPI	-4 797.46									4 797.46		
7910000	Transfert de charges exo TVA	-457 273.11	137 607.11	4 267.51	4 267.51	129 072.10		139.00					319 527.00
7915000	Transfert de charges soumis à TVA 20,0%	-51 404.52	51 307.52	15.40	15.40	51 276.72		6.00	91.00				
TOTAL	**TOTAUX bilan**	**103 256.46**	-113 639.78	-120 147.81	-90 299.14	96 807.16	2 551.10	1 957.23	5 359.48	2 944.18	38 516.25	165 568.00	
TOTAL	**TOTAUX compte de résultat**	-103 256.46		-113 639.78			-111 088.68	10 260.89			38 516.25	165 568.00	
		bénéfice 2016					103 256.46						

ANNEXE 8a.

Inventaire Stuce au 31/12/2016

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	Compte	Sec. ana.	Site	Niveau	N° de fiche	Date Acq.	Fiche sortie	Libellé 1	Montant d'acquisition	Tx amt comptable	Cumul antérieur comptable	Dotation comptable N	Dot. except. cpt N	Cumul comptable fin N	Valeur nette cpt fin N
2					S16-0003	05/12/2016	Non		0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3									**0.00**		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
4	2030000	28000	AGENCE		S09-0022	22/09/2009	Non	PROJECTION étude agence Kléber	1 400.00	100.00%	1 400.00	0.00	0.00	1 400.00	0.00
5	**2030000**								**1 400.00**		**1 400.00**	**0.00**	**0.00**	**1 400.00**	**0.00**
6	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S94-0001	14/01/1994	Non	LOGICIEL SPHINX	1 265.33	100.00%	1 265.33	0.00	0.00	1 265.33	0.00
7	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S97-0003	17/03/1997	Non	MISE A JOUR SPHINX	686.02	100.00%	686.02	0.00	0.00	686.02	0.00
8	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S97-0005	15/11/1997	Non	LOGICIEL PHOTOSHOP	934.51	100.00%	934.51	0.00	0.00	934.51	0.00
9	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S98-0006	21/07/1998	Non	LOG. PAYE ALICIA 3 WINDOWS	1 932.29	100.00%	1 932.29	0.00	0.00	1 932.29	0.00
10	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S99-0004	15/07/1999	Non	BUSINESS SOFT COMPTA GENERALE	1 981.84	100.00%	1 981.84	0.00	0.00	1 981.84	0.00
11	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S99-0010	09/11/1999	Non	BUSINESS SOFT GEST.CIALE GARAGE	3 582.55	100.00%	3 582.55	0.00	0.00	3 582.55	0.00
12	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S00-0001	08/09/2000	Non	LOG. COPILOTE SAVART ET MICHEL	5 640.61	100.00%	5 640.61	0.00	0.00	5 640.61	0.00
13	2050000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S01-0001	09/02/2001	Non	MISE A JOUR PROGICIEL TITAN	678.40	100.00%	678.40	0.00	0.00	678.40	0.00
14	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S02-0016	31/07/2002	Non	LOG. IMMOBILISATIONS 1000 SAGE	2 000.00	100.00%	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	0.00
15	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S03-0006	22/12/2003	Non	BUSINESS SOLUTIONS màj version 4.02	600.00	100.00%	600.00	0.00	0.00	600.00	0.00
16	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S04-0001	08/01/2004	Non	MAJ log SPHINX version Millenium	250.00	100.00%	250.00	0.00	0.00	250.00	0.00
17	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S04-0005	30/06/2004	Non	RMG log Adobe photoshop Indesign	1 799.00	100.00%	1 799.00	0.00	0.00	1 799.00	0.00
18	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S05-0002	12/08/2005	Non	LOGI RH licence ALICIA RH	1 500.00	100.00%	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00	0.00
19	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S06-0003	13/09/2006	Non	Heptades licence Direct News Editor	2 500.00	100.00%	2 500.00	0.00	0.00	2 500.00	0.00
20	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S06-0004	31/12/2006	Non	Dolist.net Log lettre e mailing	1 050.00	100.00%	1 050.00	0.00	0.00	1 050.00	0.00
21	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S07-0006	16/02/2007	Non	SPHINX mise à jour 2 licences	350.00	100.00%	350.00	0.00	0.00	350.00	0.00
22	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S07-0008	14/05/2007	Non	RMG logiciel Adobe creative	1 058.00	100.00%	1 058.00	0.00	0.00	1 058.00	0.00
23	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S08-0003	06/08/2008	Non	AMS microsoft office PME 2007	196.49	100.00%	196.49	0.00	0.00	196.49	0.00
24	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S08-0004	06/08/2008	Non	AMS Office 2003 serveur copilote	569.60	100.00%	569.60	0.00	0.00	569.60	0.00
25	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S09-0014	04/02/2009	Non	RMG adoge creative suite 4 design	1 699.00	100.00%	1 699.00	0.00	0.00	1 699.00	0.00
26	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S09-0015	26/03/2009	Non	AMS microsoft office 2007 Marketing	215.00	100.00%	215.00	0.00	0.00	215.00	0.00
27	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S09-0017	07/04/2009	Non	RMG adobe creative suite màj	599.00	100.00%	599.00	0.00	0.00	599.00	0.00
28	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S09-0018	30/06/2009	Non	SD WORX extension Alicia multiposte	1 100.00	100.00%	1 100.00	0.00	0.00	1 100.00	0.00
29	2050000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S10-0003	09/01/2010	Non	MICROSOFT OFFICE PME 2007 agence	189.00	100.00%	189.00	0.00	0.00	189.00	0.00
30	2050000	28000	INFORMATIQUE	ST	S10-0002	09/01/2010	Non	MICROSOFT OFFICE PME 2007 PhD	189.00	100.00%	189.00	0.00	0.00	189.00	0.00
31	2050000	28000	INFORMATIQUE	ST	S10-0001	09/01/2010	Non	MICROSOFT OFFICE PME 2007 RC	189.00	100.00%	189.00	0.00	0.00	189.00	0.00
32	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S10-0005	06/12/2010	Non	WINDOWS XP Prof et OFFICE FM	323.00	100.00%	323.00	0.00	0.00	323.00	0.00
33	2050000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S11-0001	25/02/2011	Non	AMS Licence SEP SBE V12 1 serveur	592.02	100.00%	592.02	0.00	0.00	592.02	0.00
34	2050000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S11-0002	16/09/2011	Non	MISTRAL logiciel EasyTax 15 postes	1 013.00	100.00%	1 013.00	0.00	0.00	1 013.00	0.00
35	2050000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S11-0003	10/10/2011	Non	AMS Windows 7 Prof sur PC FZ	139.00	100.00%	139.00	0.00	0.00	139.00	0.00
36	2050000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S12-0001	22/02/2012	Non	AMS Windows 7 Prof PZ	139.00	100.00%	139.00	0.00	0.00	139.00	0.00
37	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S12-0003	30/05/2012	Non	INTEGRALIS protection informatique	708.90	100.00%	708.90	0.00	0.00	708.90	0.00
38	2050000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S12-0002	06/06/2012	Non	AMS office 2012 DM	179.00	100.00%	179.00	0.00	0.00	179.00	0.00
39	2050000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S12-0004	03/10/2012	Non	ADOBE màj logiciel Adobe creative	1 598.00	100.00%	1 598.00	0.00	0.00	1 598.00	0.00
40	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S12-0005	31/10/2012	Non	APISOFT licence Optimaint	7 140.00	100.00%	7 140.00	0.00	0.00	7 140.00	0.00
41	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S12-0039	17/12/2012	Non	CIBEO Automate transfert	590.00	14.29%	252.87	84.29	0.00	337.16	252.84
42	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S12-0038	17/12/2012	Non	CIBEO WaveSoft décisionnel	1 950.00	14.29%	835.71	278.57	0.00	1 114.28	835.72
43	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S12-0036	17/12/2012	Non	CIBEO ERP Compta + Gestion	6 750.00	14.29%	2 892.87	964.29	0.00	3 857.16	2 892.84
44	2050000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S12-0041	31/12/2012	Non	CIBEO prest ERP WaveSoft	16 100.00	14.29%	6 900.00	2 300.00	0.00	9 200.00	6 900.00
45	2050000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S13-0001	23/01/2013	Non	10 Licences RUNTIME SQL SERVER	1 393.77	14.29%	597.33	199.11	0.00	796.44	597.33
46	2050000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S13-0002	05/08/2013	Non	Licence suppl. DECISIONNEL BUILDER	400.00	16.67%	160.55	66.67	0.00	227.22	172.78
47	2050000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S13-0007	25/11/2013	Non	Licences SQL Server complètes	3 800.00	16.67%	1 330.86	633.33	0.00	1 964.19	1 835.81
48	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S13-0009	04/12/2013	Non	Logiciel G-STOCK Electroclass	7 800.00	16.67%	2 699.73	1 300.00	0.00	3 999.73	3 800.27
49	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S14-0002	31/01/2014	Non	APISOFT interface G.STOCK	4 200.00	16.95%	1 365.54	712.03	0.00	2 077.57	2 122.43

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
50	2050000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S14-0003	05/02/2014	Non	ELECTROCLASS complt G.STOCK	2 992.50	16.95%	965.99	507.32	0.00	1 473.31	1 519.19
51	2050000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S15-0001	29/05/2015	Non	Licences EFFICY CRM	2 240.00	100.00%	1 331.73	908.27	0.00	2 240.00	0.00
52	**2050000**								**92 802.83**		**63 919.74**	**7 953.88**	**0.00**	**71 873.62**	**20 929.21**
53	2060000	28000	AGENCE		S09-0001	12/06/2009	Non	Droit au bail AGENCE Kléber	35 000.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	35 000.00
54	**2060000**								**35 000.00**		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**35 000.00**
55	2150000	28000	ATELIER		S90-0037	01/01/1990	Non	TRETAUX SEFAC	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
56	2150000	28000	ATELIER		S90-0035	01/01/1990	Non	CHARGEUR ATOMELEC	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
57	2150000	28000	ATELIER		S90-0039	01/01/1990	Non	CHARGEUR ATOMELEC	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
58	2150000	28000	ATELIER		S90-0042	01/01/1990	Non	VERIN TIREUR BACKWOK	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
59	2150000	28000	ATELIER		S90-0053	01/01/1990	Non	PLIEUSE	445.15	20.00%	445.15	0.00	0.00	445.15	0.00
60	2150000	28000	ATELIER		S90-0069	01/01/1990	Non	CRIC ROULEUR	510.70	20.00%	510.70	0.00	0.00	510.70	0.00
61	2150000	28000	ATELIER		S90-0032	01/01/1990	Non	FONTAINE OCULAIRE	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
62	2150000	28000	ATELIER		S90-0026	01/01/1990	Non	ETABLIS AVEC CAISSON	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
63	2150000	28000	ATELIER		S90-0023	01/01/1990	Non	GRUE D ATELIER MOBILE	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
64	2150000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S90-0022	01/01/1990	Non	DIABLE TUBULAIRE A SAC	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
65	2150000	28000	ATELIER		S90-0055	01/01/1990	Non	VERIN DE FOND DE FOSSE	68.60	20.00%	68.60	0.00	0.00	68.60	0.00
66	2150000	28000	ATELIER		S90-0038	01/01/1990	Non	TABLE ROULANTE ST	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
67	2150000	28000	ATELIER		S90-0021	01/01/1990	Non	TABLES ROULANTES ST	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
68	2150000	28000	ATELIER		S90-0020	01/01/1990	Non	ELEVATEURS UNIC MOD CM3	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
69	2150000	28000	ATELIER		S90-0019	01/01/1990	Non	TRETAUX INEDIT F1800	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
70	2150000	28000	ATELIER		S90-0018	01/01/1990	Non	APPAREIL DE MANIP ROUES PL TRANSLEV	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
71	2150000	28000	ATELIER		S90-0012	01/01/1990	Non	CAGE SECURITE GONFLAGE PL	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
72	2150000	28000	ATELIER		S90-0011	01/01/1990	Non	ETAUX	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
73	2150000	28000	ATELIER		S90-0010	01/01/1990	Non	RESEAU DE DISTRIBUTION D AIR COMPRI	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
74	2150000	28000	ATELIER		S90-0003	01/01/1990	Non	CINTREUSE VIRAX	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
75	2150000	28000	ATELIER		S90-0001	01/01/1990	Non	PERCEUSE A COLONNE ADAM	2.99	100.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
76	2150000	28000	ATELIER		S90-0070	01/01/1990	Non	DEONISEUR	304.90	20.00%	304.90	0.00	0.00	304.90	0.00
77	2150000	28000	ATELIER		S90-0074	01/01/1990	Non	ENSEMBLE COMPRESSEUR DE RESSORT	457.35	20.00%	457.35	0.00	0.00	457.35	0.00
78	2150000	28000	ATELIER		S90-0043	01/01/1990	Non	PRESSE HYDRAULIQUE RASSAN	2.99	20.00%	2.99	0.00	0.00	2.99	0.00
79	2150000	28000	ATELIER		S90-0080	01/08/1990	Non	PONT ELEVATEUR	17 668.84	10.00%	17 668.84	0.00	0.00	17 668.84	0.00
80	2150000	28000	ATELIER		S92-0005	30/04/1992	Non	ENROULEUR 8611	1 113.79	20.00%	1 113.79	0.00	0.00	1 113.79	0.00
81	2150000	28000	ATELIER		S92-0004	30/04/1992	Non	ENROULEUR 8510	2 644.33	20.00%	2 644.33	0.00	0.00	2 644.33	0.00
82	2150000	28000	ATELIER		S93-0003	26/07/1993	Non	EXTRACTEUR	335.39	20.00%	335.39	0.00	0.00	335.39	0.00
83	2150000	28000	ATELIER		S94-0007	30/06/1994	Non	APPAREIL A SOUDURE	989.92	20.00%	989.92	0.00	0.00	989.92	0.00
84	2150000	28000	ATELIER		S94-0009	12/11/1994	Non	ENROULEUR	412.57	20.00%	412.57	0.00	0.00	412.57	0.00
85	2150000	28000	ATELIER		S94-0010	31/12/1994	Non	CONTROLEUR PRESSION	223.85	20.00%	223.85	0.00	0.00	223.85	0.00
86	2150000	28000	ATELIER		S94-0012	31/12/1994	Non	TESTEUR DE LIQUIDE	179.46	20.00%	179.46	0.00	0.00	179.46	0.00
87	2150000	28000	ATELIER		S95-0009	28/02/1995	Non	BALAYEUSE	495.46	20.00%	495.46	0.00	0.00	495.46	0.00
88	2150000	28000	ATELIER		S95-0008	28/02/1995	Non	ENROULEUR	273.04	20.00%	273.04	0.00	0.00	273.04	0.00
89	2150000	28000	ATELIER		S95-0010	30/06/1995	Non	GROUPE ELECTROGENE	907.07	20.00%	907.07	0.00	0.00	907.07	0.00
90	2150000	28000	ATELIER		S95-0011	05/07/1995	Non	CUVE A MAZOUT	396.37	20.00%	396.37	0.00	0.00	396.37	0.00
91	2150000	28000	ATELIER		S95-0012	31/07/1995	Non	COFFRET DE PRESSION	1 017.51	20.00%	1 017.51	0.00	0.00	1 017.51	0.00
92	2150000	28000	ATELIER		S95-0013	25/09/1995	Non	POUBELLES METALLIQUES A COUVERCLE	746.39	20.00%	746.39	0.00	0.00	746.39	0.00
93	2150000	28000	ATELIER		S95-0015	30/10/1995	Non	KIT REPARBRISE	395.82	20.00%	395.82	0.00	0.00	395.82	0.00
94	2150000	28000	ATELIER		S95-0019	29/11/1995	Non	MARTEAU PERFORATEUR	743.34	20.00%	743.34	0.00	0.00	743.34	0.00
95	2150000	28000	ATELIER		S95-0018	30/11/1995	Non	VERIN TETE PIVOTANTE + LAMPE DEVIL	1 195.87	20.00%	1 195.87	0.00	0.00	1 195.87	0.00
96	2150000	28000	ATELIER		S95-0017	30/11/1995	Non	SERVANTE SUPPORT AIRSERVANTE	1 109.83	20.00%	1 109.83	0.00	0.00	1 109.83	0.00
97	2150000	28000	ATELIER		S95-0020	31/12/1995	Non	TESTEUR LANDI RENZO	553.39	20.00%	553.39	0.00	0.00	553.39	0.00
98	2150000	28000	ATELIER		S96-0003	31/03/1996	Non	SERVANTE	725.96	20.00%	725.96	0.00	0.00	725.96	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
99	2150000	28000	ATELIER		S96-0007	30/11/1996	Non	ASPIRATEUR DE VAPEUR GAZ	335.39	20.00%	335.39	0.00	0.00	335.39	0.00
100	2150000	28000	ATELIER		S96-0006	30/11/1996	Non	POMPE A TARER INJECTION	335.39	20.00%	335.39	0.00	0.00	335.39	0.00
101	2150000	28000	BUREAUX	REPOS	S96-0008	07/12/1996	Non	CUISINIERE WHIRLPOOL	377.96	20.00%	377.96	0.00	0.00	377.96	0.00
102	2150000	28000	ATELIER		S97-0007	27/03/1997	Non	OUTILLAGE DE PERCUSSION	274.41	20.00%	274.41	0.00	0.00	274.41	0.00
103	2150000	28000	ATELIER		S97-0008	30/09/1997	Non	DEMONTE PNEU	2 286.74	20.00%	2 286.74	0.00	0.00	2 286.74	0.00
104	2150000	28000	ATELIER		S97-0009	17/10/1997	Non	KIT REPARATION SOL BUS	800.05	20.00%	800.05	0.00	0.00	800.05	0.00
105	2150000	28000	ATELIER		S97-0010	31/10/1997	Non	TRANSPALETTE	380.97	20.00%	380.97	0.00	0.00	380.97	0.00
106	2150000	28000	ATELIER		S97-0011	30/11/1997	Non	POTENCE	2 115.38	20.00%	2 115.38	0.00	0.00	2 115.38	0.00
107	2150000	28000	ATELIER		S98-0009	30/04/1998	Non	KIT D'ASPIRATION D 'HUILE	367.71	20.00%	367.71	0.00	0.00	367.71	0.00
108	2150000	28000	ATELIER		S98-0013	31/10/1998	Non	AUTO-LAVEUSE SOL	1 925.13	20.00%	1 925.13	0.00	0.00	1 925.13	0.00
109	2150000	28000	ATELIER		S98-0015	31/10/1998	Non	CAISSE A OUTILS FACOM	814.08	20.00%	814.08	0.00	0.00	814.08	0.00
110	2150000	28000	ATELIER		S98-0012	02/12/1998	Non	OSCILLOSCOPE	487.07	20.00%	487.07	0.00	0.00	487.07	0.00
111	2150000	28000	ATELIER		S98-0014	31/12/1998	Non	MARTEAU PERFORATEUR BOSCH	958.90	20.00%	958.90	0.00	0.00	958.90	0.00
112	2150000	28000	ATELIER		S99-0014	20/10/1999	Non	ESCABEAU ALU 6 MARCHES	157.63	20.00%	157.63	0.00	0.00	157.63	0.00
113	2150000	28000	ATELIER		S00-0003	30/04/2000	Non	EQUILIBREUSE	5 793.06	20.00%	5 793.06	0.00	0.00	5 793.06	0.00
114	2150000	28000	BUREAUX	REPOS	S00-0004	25/08/2000	Non	REFRIGERATEUR FAURE	189.92	20.00%	189.92	0.00	0.00	189.92	0.00
115	2150000	28000	ATELIER		S00-0005	31/10/2000	Non	PERCEUSE	176.08	20.00%	176.08	0.00	0.00	176.08	0.00
116	2150000	28000	ATELIER		S03-0007	31/03/2003	Non	SCHOETTLE station diagnostic	6 408.00	20.00%	6 408.00	0.00	0.00	6 408.00	0.00
117	2150000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S03-0008	15/05/2003	Non	SONOREST sono portable	1 900.00	20.00%	1 900.00	0.00	0.00	1 900.00	0.00
118	2150000	28000	BUREAUX	REPOS	S03-0009	03/06/2003	Non	CONFORAMA réfrigérateur FAR	300.17	20.00%	300.17	0.00	0.00	300.17	0.00
119	2150000	80800	ATELIER		S04-0006	31/12/2004	Non	Analyseur de gaz CR8	4 500.00	20.00%	4 500.00	0.00	0.00	4 500.00	0.00
120	2150000	28000	ATELIER		S08-0005	23/01/2008	Non	Echelle téléscopique WURTH	437.00	20.00%	437.00	0.00	0.00	437.00	0.00
121	2150000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S08-0006	17/06/2008	Non	Fontaine à eau chaude/froide	1 170.60	20.00%	1 170.60	0.00	0.00	1 170.60	0.00
122	2150000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S10-0006	08/02/2010	Non	Téléviseur ECRAN salle prise de ser	1 696.36	33.33%	1 696.36	0.00	0.00	1 696.36	0.00
123	2150000	28000	RESEAU		S10-0007	11/08/2010	Non	Fontaine à eau Sanisette Logelbach	1 113.50	20.00%	1 113.50	0.00	0.00	1 113.50	0.00
124	2150000	28000	BUREAUX	REPOS	S11-0005	12/07/2011	Non	THOMSON micro-ondes	121.24	20.00%	108.49	12.75	0.00	121.24	0.00
125	2150000	28000	BUREAUX	SALLE FRIGO	S11-0004	12/07/2011	Non	THOMSON réfrigérateur récept° KGT30	450.58	20.00%	403.19	47.39	0.00	450.58	0.00
126	2150000	28000	ATELIER		S12-0009	25/09/2012	Non	CLEMESSY alim secours et onduleur	14 670.55	10.00%	4 795.07	1 467.06	0.00	6 262.13	8 408.42
127	2150000	28000	ATELIER		S12-0034	26/11/2012	Non	SDMO Groupe électrogène	11 500.00	20.00%	7 126.85	2 300.00	0.00	9 426.85	2 073.15
128	2150000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S13-0003	11/07/2013	Non	ALCOOBAR Appareil test alcolémie	2 347.90	20.00%	1 163.01	469.58	0.00	1 632.59	715.31
129	2150000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S14-0004	19/02/2014	Non	SECUTECH enregistreur vidéo	1 525.00	20.00%	569.05	305.00	0.00	874.05	650.95
130	**2150000**								**99 888.48**		**83 438.87**	**4 601.78**	**0.00**	**88 040.65**	**11 847.83**
131	2151000	70800	LIGNE15		S02-0015	14/03/2002	Non	PUPITRE ET MAT. LIGNE 15	6 069.00	20.00%	6 069.00	0.00	0.00	6 069.00	0.00
132	**2151000**								**6 069.00**		**6 069.00**	**0.00**	**0.00**	**6 069.00**	**0.00**
133	2181000	28000	BUREAUX		S91-0004	11/07/1991	Non	FOURNITURE ET POSE D UN BUREAU	1 600.71	10.00%	1 600.71	0.00	0.00	1 600.71	0.00
134	2181000	28000	BUREAUX		S93-0008	31/12/1993	Non	ECLAIRAGE	1 035.74	10.00%	1 035.74	0.00	0.00	1 035.74	0.00
135	2181000	28000	BUREAUX		S94-0013	02/06/1994	Non	PHARES DE SECURITE	1 635.72	10.00%	1 635.72	0.00	0.00	1 635.72	0.00
136	2181000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S95-0021	29/09/1995	Non	AMENAGEMENJT SALLE DE REUNION RAETH	770.42	10.00%	770.42	0.00	0.00	770.42	0.00
137	2181000	28000	BUREAUX		S96-0011	31/05/1996	Non	DISPOSITIF CLIMATISATION	6 157.42	10.00%	6 157.42	0.00	0.00	6 157.42	0.00
138	2181000	28000	RESEAU		S96-0012	25/10/1996	Non	VITRINE EXTRA PLATE PATINOIRE	382.65	10.00%	382.65	0.00	0.00	382.65	0.00
139	2181000	28000	ATELIER		S97-0012	17/11/1997	Non	FONDATION POTENCE STOCK HUILE	1 635.93	10.00%	1 635.93	0.00	0.00	1 635.93	0.00
140	2181000	28000	BUREAUX		S99-0016	30/11/1999	Non	VENTILATION	1 646.45	10.00%	1 646.45	0.00	0.00	1 646.45	0.00
141	2181000	28000	BUREAUX		S00-0006	22/02/2000	Non	REAMENAGEMENT DU VESTIAIRE	4 847.24	10.00%	4 847.24	0.00	0.00	4 847.24	0.00
142	2181000	28000	BUREAUX		S00-0008	30/05/2000	Non	MISE EN PLACE LIGNE TELEPHONIQUE	826.12	20.00%	826.12	0.00	0.00	826.12	0.00
143	2181000	28000	BUREAUX		S00-0007	20/07/2000	Non	INSTALLATIONS PRISES TELEPHONIQUES	402.68	20.00%	402.68	0.00	0.00	402.68	0.00
144	2181000	28000	BUREAUX		S01-0010	30/03/2001	Non	PANNEAU PIEDS D'ASSEMBLAGE	753.40	20.00%	753.40	0.00	0.00	753.40	0.00
145	2181000	28000	BUREAUX		S01-0012	14/04/2001	Non	PIEDS COMPLETS POUR PANNEAUX PUB	491.04	20.00%	491.04	0.00	0.00	491.04	0.00
146	2181000	28000	BUREAUX		S01-0014	31/05/2001	Non	INSTAL. 4 PRISES RESEAU	830.85	20.00%	830.85	0.00	0.00	830.85	0.00
147	2181000	28000	BUREAUX		S01-0013	31/05/2001	Non	CABLAGE MATERIEL	3 338.63	20.00%	3 338.63	0.00	0.00	3 338.63	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
148	2181000	28000	BUREAUX		S01-0015	25/06/2001	Non	CLIMATISEUR SALLE RESEAU	1 676.94	20.00%	1 676.94	0.00	0.00	1 676.94	0.00
149	2181000	28000	BUREAUX		S02-0013	29/05/2002	Non	PORTE EN VERRE VESTIAIRE	548.94	10.00%	548.94	0.00	0.00	548.94	0.00
150	2181000	28000	BUREAUX		S03-0011	20/02/2003	Non	SICLI Mise en conformité incendie	1 818.00	20.00%	1 818.00	0.00	0.00	1 818.00	0.00
151	2181000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S03-0012	03/12/2003	Non	H. GILG chauffage d'appoint réunion	1 395.43	10.00%	1 395.43	0.00	0.00	1 395.43	0.00
152	2181000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S04-0008	01/07/2004	Non	Store plissé sous toiture + perche	433.00	20.00%	433.00	0.00	0.00	433.00	0.00
153	2181000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S04-0009	19/11/2004	Non	Store vénitien intérieur	389.00	20.00%	389.00	0.00	0.00	389.00	0.00
154	2181000	28000	BUREAUX		S04-0011	29/11/2004	Non	Mistral - poste téléphone sup.	356.00	20.00%	356.00	0.00	0.00	356.00	0.00
155	2181000	28000	BUREAUX	COFFRE FORT	S07-0001	29/06/2007	Non	PLAC TECH agct salle du coffre	1 761.75	10.00%	1 499.22	176.18	0.00	1 675.40	86.35
156	2181000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S08-0009	15/10/2008	Non	Coffret 16U réseau informatique	1 333.43	20.00%	1 333.43	0.00	0.00	1 333.43	0.00
157	2181000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S08-0010	09/12/2008	Non	SCHNECK revetements de sol Réunions	8 565.44	10.00%	6 049.75	856.54	0.00	6 906.29	1 659.15
158	2181000	28000	BUREAUX	WC FEMME OP	S09-0019	24/02/2009	Non	SCHNECK sol salle des casiers	2 158.72	10.00%	1 479.15	215.87	0.00	1 695.02	463.70
159	2181000	28000	ATELIER		S09-0023	02/12/2009	Non	Travaux dépot béton A. Alviani	3 605.05	10.00%	2 192.69	360.51	0.00	2 553.20	1 051.85
160	2181000	28000	AGENCE		S09-0025	11/12/2009	Non	MISTRAL transfert téléphonique	854.00	20.00%	854.00	0.00	0.00	854.00	0.00
161	2181000	28000	AGENCE		S09-0026	23/12/2009	Non	Multimurs Sols agence Kléber	4 467.90	10.00%	2 691.76	446.79	0.00	3 138.55	1 329.35
162	2181000	28000	AGENCE		S10-0008	13/01/2010	Non	PEPPLER travaux peinture agence	507.05	20.00%	507.05	0.00	0.00	507.05	0.00
163	2181000	28000	AGENCE		S10-0009	29/01/2010	Non	AEDC travaux électriques agence	1 061.79	10.00%	628.93	106.18	0.00	735.11	326.68
164	2181000	28000	AGENCE		S10-0010	23/02/2010	Non	AEDC travaux électriques agence	808.36	10.00%	473.30	80.84	0.00	554.14	254.22
165	2181000	28000	AGENCE		S10-0011	15/03/2010	Non	Espace revêtements agence	111.60	10.00%	64.73	11.16	0.00	75.89	35.71
166	2181000	28000	AGENCE		S10-0012	16/03/2010	Non	LAPEYRE agencements cuisine agence	772.28	10.00%	447.72	77.23	0.00	524.95	247.33
167	2181000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S10-0013	19/04/2010	Non	MULTIMURS sols salle prise service	3 682.50	10.00%	2 100.54	368.25	0.00	2 468.79	1 213.71
168	2181000	28000	AGENCE		S10-0014	30/06/2010	Non	GUINAUDEAU 4 porte doc muraux agenc	1 552.02	20.00%	1 552.02	0.00	0.00	1 552.02	0.00
169	2181000	28000	AGENCE		S10-0015	30/07/2010	Non	CLOR enseigne agence Kléber	1 166.00	20.00%	1 166.00	0.00	0.00	1 166.00	0.00
170	2181000	28000	AGENCE		S10-0016	23/09/2010	Non	BRICOLA ouverture dans mur	1 300.00	10.00%	685.62	130.00	0.00	815.62	484.38
171	2181000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S11-0006	14/02/2011	Non	STORES vénitiens fenêtres 01	132.16	20.00%	128.97	3.19	0.00	132.16	0.00
172	2181000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S11-0007	14/02/2011	Non	STORES vénitiens fenêtres 02	198.20	20.00%	193.42	4.78	0.00	198.20	0.00
173	2181000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S11-0009	14/02/2011	Non	STORES vénitiens fenêtres 04	132.16	20.00%	128.97	3.19	0.00	132.16	0.00
174	2181000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S11-0008	14/02/2011	Non	STORES vénitiens fenêtres 03	132.16	20.00%	128.97	3.19	0.00	132.16	0.00
175	2181000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S11-0010	14/02/2011	Non	STORES vénitiens fenêtres 05	198.20	20.00%	193.42	4.78	0.00	198.20	0.00
176	2181000	28000	AGENCE		S11-0011	21/03/2011	Non	AEDC rideau d'air porte d'entrée	1 091.26	20.00%	1 044.01	47.25	0.00	1 091.26	0.00
177	2181000	28000	AGENCE		S11-0012	08/06/2011	Non	JAYEX Panneau affich numéro appelé	834.30	20.00%	762.07	72.23	0.00	834.30	0.00
178	2181000	28000	AGENCE		S12-0011	22/03/2012	Non	MISTRAL poste alcatel Agence	252.00	20.00%	190.55	50.40	0.00	240.95	11.05
179	2181000	28000	AGENCE		S12-0012	31/05/2012	Non	SECURITECH centrale alarme Agence	4 100.00	20.00%	2 943.01	820.00	0.00	3 763.01	336.99
180	2181000	28000	ATELIER		S12-0006	29/06/2012	Non	AHS plate forme stabilisée	4 702.07	10.00%	1 650.24	470.21	0.00	2 120.45	2 581.62
181	2181000	28000	BUREAUX	OPERATION 10	S12-0010	13/07/2012	Non	CSC climatiseur LG NR	4 310.00	20.00%	2 992.20	862.00	0.00	3 854.20	455.80
182	2181000	28000	ATELIER		S12-0008	02/08/2012	Non	TSM garde corps	5 937.50	10.00%	2 028.51	593.75	0.00	2 622.26	3 315.24
183	2181000	28000	BUREAUX		S12-0015	16/08/2012	Non	MISTRAL 6 postes Alcatel Siège	636.00	20.00%	429.69	127.20	0.00	556.89	79.11
184	2181000	28000	BUREAUX		S12-0014	16/08/2012	Non	MISTRAL 7 postes Alcatel Siège	1 113.00	20.00%	751.96	222.60	0.00	974.56	138.44
185	2181000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S12-0013	16/08/2012	Non	MISTRAL standard Alcatel VF	1 296.00	20.00%	875.60	259.20	0.00	1 134.80	161.20
186	2181000	28000	AGENCE		S12-0007	14/11/2012	Non	PORTALP vitrage isolant agence	1 890.00	10.00%	591.85	189.00	0.00	780.85	1 109.15
187	2181000	28000	ATELIER		S12-0035	31/12/2012	Non	SIET BOETSCH Eclairage porte ext.	3 339.00	10.00%	1 001.70	333.90	0.00	1 335.60	2 003.40
188	2181000	28000	AGENCE		S14-0005	07/03/2014	Non	ATYPIK Cloison bureau agence	6 817.90	10.00%	1 242.17	681.79	0.00	1 923.96	4 893.94
189	2181000	28000	AGENCE		S14-0006	19/03/2014	Non	SECUTECH Travaux agence	7 818.00	10.00%	1 398.67	781.80	0.00	2 180.47	5 637.53
190	2181000	28000	BUREAUX		S14-0010	30/06/2014	Non	HEINTZ serrures cylindre blue smart	3 391.90	10.00%	511.11	339.19	0.00	850.30	2 541.60
191	**2181000**								**115 002.01**		**75 885.31**	**8 699.20**	**0.00**	**84 584.51**	**30 417.50**
192	2182000	28000	PARC	VT	S97-0014	24/10/1997	Non	KIT HABILLAGE TWINGO	1 006.16	20.00%	1 006.16	0.00	0.00	1 006.16	0.00
193	2182000	28000	PARC	VT	S97-0016	24/11/1997	Non	TWINGO GNV 8852 WL 68	9 383.96	20.00%	9 383.96	0.00	0.00	9 383.96	0.00
194	2182000	28000	PARC	VT	S03-0014	26/02/2003	Non	RGA habillage SAXO	253.00	20.00%	253.00	0.00	0.00	253.00	0.00
195	2182000	28000	PARC	VT	S03-0013	18/06/2003	Non	SAXO 914 YA 68	9 635.42	20.00%	9 635.42	0.00	0.00	9 635.42	0.00
196	2182000	28000	PARC	VT	S04-0012	10/05/2004	Non	Véhicule C3 1239 YJ 68	11 994.50	20.00%	11 994.50	0.00	0.00	11 994.50	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
197	2182000	28000	PARC	VT	S04-0013	30/07/2004	Non	RGA habillage C3	305.00	20.00%	305.00	0.00	0.00	305.00	0.00
198	2182000	28000	PARC	VT	S07-0002	30/05/2007	Non	Xsara Picasso 4980 ZF 68	19 132.00	20.00%	19 132.00	0.00	0.00	19 132.00	0.00
199	2182000	28000	PARC	VT	S07-0003	20/06/2007	Non	Fiat DOBLO GNV 2406 ZG 68	12 195.00	20.00%	12 195.00	0.00	0.00	12 195.00	0.00
200	2182000	28000	PARC	VT	S12-0017	13/09/2012	Non	PUNTO 5P tous services AL 561 PB	8 073.58	20.00%	5 330.79	1 614.72	0.00	6 945.51	1 128.07
201	2182000	28000	PARC	DIVERS	S12-0016	10/10/2012	Non	VELO électrique Gitane	1 597.83	50.00%	1 597.83	0.00	0.00	1 597.83	0.00
202	**2182000**								**73 576.45**		**70 833.66**	**1 614.72**	**0.00**	**72 448.38**	**1 128.07**
203	2183000	28000	BUREAUX		S90-0087	01/01/1990	Non	MACHINE A POSER LES OEUILLETS	418.47	20.00%	418.47	0.00	0.00	418.47	0.00
204	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S91-0013	21/01/1991	Non	IMPRIMANTE NEC P70 + CABLE IMPRIMAN	1 155.81	20.00%	1 155.81	0.00	0.00	1 155.81	0.00
205	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S91-0012	21/01/1991	Non	DOS 4.0	146.35	20.00%	146.35	0.00	0.00	146.35	0.00
206	2183000	28000	BUREAUX		S91-0020	31/12/1991	Non	ALSATEL TRAVAUX TELEPHONIQUES	990.92	20.00%	990.92	0.00	0.00	990.92	0.00
207	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S93-0012	29/07/1993	Non	IMPRIMANTE IBM 4072	1 640.35	20.00%	1 640.35	0.00	0.00	1 640.35	0.00
208	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S94-0023	29/04/1994	Non	IMPRIMANTES CANON LASER	1 280.57	20.00%	1 280.57	0.00	0.00	1 280.57	0.00
209	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S02-0010	29/04/1994	Non	IBM KIT MEMOIRE 4 MO 70 NS	227.15	20.00%	227.15	0.00	0.00	227.15	0.00
210	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S94-0019	29/04/1994	Non	IBM PC	1 396.89	20.00%	1 396.89	0.00	0.00	1 396.89	0.00
211	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S94-0025	05/08/1994	Non	STREAMER	1 260.30	20.00%	1 260.30	0.00	0.00	1 260.30	0.00
212	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S94-0026	11/08/1994	Non	MICRO MEMOIRE	301.85	20.00%	301.85	0.00	0.00	301.85	0.00
213	2183000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S94-0027	31/10/1994	Non	MEMOIRE +SOURIS PC ATELIER	180.50	20.00%	180.50	0.00	0.00	180.50	0.00
214	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S94-0028	02/12/1994	Non	MICRO IBM 330-466DX2	1 960.34	20.00%	1 960.34	0.00	0.00	1 960.34	0.00
215	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0024	30/01/1995	Non	MICRO IBM PC330 466DX2	1 853.02	20.00%	1 853.02	0.00	0.00	1 853.02	0.00
216	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0023	30/04/1995	Non	IMPRIMANTE EPSON STYLUS 1000	579.31	20.00%	579.31	0.00	0.00	579.31	0.00
217	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0025	11/05/1995	Non	DISQUE DUR PC	320.14	20.00%	320.14	0.00	0.00	320.14	0.00
218	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0026	06/07/1995	Non	IMPRIMANTE EPSON STYLUS 800	297.28	20.00%	297.28	0.00	0.00	297.28	0.00
219	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0027	06/07/1995	Non	MICRO IBM PC330 466DX2	2 311.89	20.00%	2 311.89	0.00	0.00	2 311.89	0.00
220	2183000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S95-0028	25/07/1995	Non	MASSICOT MANUEL	487.84	20.00%	487.84	0.00	0.00	487.84	0.00
221	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0030	23/11/1995	Non	IBM PC350 P75	2 393.45	20.00%	2 393.45	0.00	0.00	2 393.45	0.00
222	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S95-0032	01/12/1995	Non	BULL MICRAL	304.90	20.00%	304.90	0.00	0.00	304.90	0.00
223	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S96-0014	17/04/1996	Non	SYQUEST EXTERNE	983.30	20.00%	728.19	0.00	0.00	728.19	255.11
224	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S97-0018	31/01/1997	Non	MICRO ORDINATEUR PENTIUM 120	1 673.13	20.00%	1 673.13	0.00	0.00	1 673.13	0.00
225	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S97-0019	31/01/1997	Non	MICRO ORDINATEUR PENTIUM 120	1 673.13	20.00%	1 673.13	0.00	0.00	1 673.13	0.00
226	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S97-0021	23/05/1997	Non	KIT MEMOIRE 8 MO IBM	167.69	20.00%	167.69	0.00	0.00	167.69	0.00
227	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S97-0023	31/10/1997	Non	LECTEUR ZIP SAUVEGARDES OP	167.69	20.00%	167.69	0.00	0.00	167.69	0.00
228	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S97-0024	15/11/1997	Non	DISQUE DUR	286.60	20.00%	286.60	0.00	0.00	286.60	0.00
229	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S98-0017	28/01/1998	Non	IBM PC 300 MMX W95	1 067.14	20.00%	1 067.14	0.00	0.00	1 067.14	0.00
230	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S98-0018	28/01/1998	Non	IBM PC300 MMX W95	1 067.14	20.00%	1 067.14	0.00	0.00	1 067.14	0.00
231	2183000	28000	BUREAUX	RESP EQUI ST	S98-0019	29/04/1998	Non	TELEPHONE PORTABLE ST	280.96	20.00%	280.96	0.00	0.00	280.96	0.00
232	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S98-0021	08/12/1998	Non	IMPRIMANTE LEXMARK OPTRA E+	433.72	20.00%	433.72	0.00	0.00	433.72	0.00
233	2183000	28000	INFORMATIQUE	DIRECTION	S99-0017	30/01/1999	Non	IMPRIMANTE HP LASER	403.99	20.00%	403.99	0.00	0.00	403.99	0.00
234	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S99-0021	05/03/1999	Non	FM lecteur ZIP	110.53	20.00%	110.53	0.00	0.00	110.53	0.00
235	2183000	28000	INFORMATIQUE	STOCKEUR	S99-0018	12/03/1999	Non	ORDINATEUR ASSEMBLE	1 417.78	20.00%	1 417.78	0.00	0.00	1 417.78	0.00
236	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S99-0025	11/08/1999	Non	MODEM SELF MEMORY	125.15	20.00%	125.15	0.00	0.00	125.15	0.00
237	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S99-0027	28/09/1999	Non	PENTIUM II ASSEMBLE	771.39	20.00%	771.39	0.00	0.00	771.39	0.00
238	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S99-0028	14/10/1999	Non	LECTEUR CD ROM	134.16	20.00%	134.16	0.00	0.00	134.16	0.00
239	2183000	28000	INFORMATIQUE	DIRECTION	S99-0029	29/10/1999	Non	PC SIEMENS réf YBGV114724	852.19	20.00%	852.19	0.00	0.00	852.19	0.00
240	2183000	28000	INFORMATIQUE	TECHNIQUE	S02-0042	29/10/1999	Non	PC SIEMENS réf YBGV114758	852.19	20.00%	852.19	0.00	0.00	852.19	0.00
241	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR NT4	S99-0031	29/10/1999	Non	COMPLEMENT RESEAU BS ST	712.70	20.00%	712.70	0.00	0.00	712.70	0.00
242	2183000	28000	INFORMATIQUE	RESEAU INFO	S00-0014	09/03/2000	Non	RAJOUT 128 MO SERVEUR	362.07	20.00%	362.07	0.00	0.00	362.07	0.00
243	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S00-0016	26/07/2000	Non	ORDINATEUR	1 022.93	20.00%	1 022.93	0.00	0.00	1 022.93	0.00
244	2183000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S00-0017	23/10/2000	Non	ORDINATEUR CE	993.60	20.00%	993.60	0.00	0.00	993.60	0.00
245	2183000	28000	ATELIER		S00-0020	24/11/2000	Non	POINTEUSE ST	1 016.07	20.00%	1 016.07	0.00	0.00	1 016.07	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
246	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0019	29/06/2001	Non	BOITIER NETOPIA ADAPTATEUR	620.47	20.00%	620.47	0.00	0.00	620.47	0.00
247	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0020	29/06/2001	Non	PROCURVE HP SWITCH	1 189.86	20.00%	1 189.86	0.00	0.00	1 189.86	0.00
248	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0029	06/07/2001	Non	CASSETTE DE SAUVEGARDE	72.41	20.00%	72.41	0.00	0.00	72.41	0.00
249	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0028	06/07/2001	Non	LECTEUR BANDE MAGNETIQUES	709.65	20.00%	709.65	0.00	0.00	709.65	0.00
250	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S01-0022	06/07/2001	Non	ECRAN STANDARD 17 POUCE CRT	243.92	20.00%	243.92	0.00	0.00	243.92	0.00
251	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0024	06/07/2001	Non	MEMOIRE 128 MO	275.17	20.00%	275.17	0.00	0.00	275.17	0.00
252	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S02-0041	06/07/2001	Non	ECRAN STANDARD 17 POUCE CRT	243.91	20.00%	243.91	0.00	0.00	243.91	0.00
253	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S02-0040	06/07/2001	Non	ECRAN STANDARD 17 POUCE CRT	243.92	20.00%	243.92	0.00	0.00	243.92	0.00
254	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S02-0037	06/07/2001	Non	ECRAN STANDARD 17 POUCE CRT	243.92	20.00%	243.92	0.00	0.00	243.92	0.00
255	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S02-0036	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.25	20.00%	1 044.25	0.00	0.00	1 044.25	0.00
256	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0026	06/07/2001	Non	SRVE RAID 4L CONTROLEUR	817.89	20.00%	817.89	0.00	0.00	817.89	0.00
257	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S01-0021	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.28	20.00%	1 044.28	0.00	0.00	1 044.28	0.00
258	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0027	06/07/2001	Non	ETHER LINK ADAPTATEUR RESEAU	102.14	20.00%	102.14	0.00	0.00	102.14	0.00
259	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0034	06/07/2001	Non	KIT INSTALL	15.85	20.00%	15.85	0.00	0.00	15.85	0.00
260	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S02-0032	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.28	20.00%	1 044.28	0.00	0.00	1 044.28	0.00
261	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S02-0035	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.28	20.00%	1 044.28	0.00	0.00	1 044.28	0.00
262	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0023	06/07/2001	Non	PC SERVEUR + MEMOIRE 256 MO	2 915.59	20.00%	2 915.59	0.00	0.00	2 915.59	0.00
263	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0030	06/07/2001	Non	CASSETTE DE NETTOYAGE	6.10	20.00%	6.10	0.00	0.00	6.10	0.00
264	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0031	06/07/2001	Non	ECRAN E54 NOIR 15 POUCES	193.61	20.00%	193.61	0.00	0.00	193.61	0.00
265	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0032	06/07/2001	Non	ONDULEUR 1400INET	762.25	20.00%	762.25	0.00	0.00	762.25	0.00
266	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0033	06/07/2001	Non	SERVICE PACK IBM	762.25	20.00%	762.25	0.00	0.00	762.25	0.00
267	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S01-0025	06/07/2001	Non	DISQUE DUR 9.1 GO	949.00	20.00%	949.00	0.00	0.00	949.00	0.00
268	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S02-0033	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.28	20.00%	1 044.28	0.00	0.00	1 044.28	0.00
269	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S02-0034	06/07/2001	Non	PC + CARTE RESEAU	1 044.28	20.00%	1 044.28	0.00	0.00	1 044.28	0.00
270	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S01-0035	19/07/2001	Non	CARTE GRAPHIQUE PIII IBM	1 242.46	20.00%	1 242.46	0.00	0.00	1 242.46	0.00
271	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S01-0036	19/07/2001	Non	ECRAN 17 POUCE	243.92	20.00%	243.92	0.00	0.00	243.92	0.00
272	2183000	28000	BUREAUX		S01-0037	21/12/2001	Non	MODIFICATEUR MONNAYEURS EURO	671.70	20.00%	671.70	0.00	0.00	671.70	0.00
273	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S02-0007	30/01/2002	Non	RAM 128 MO +INSTALLATION	204.00	20.00%	204.00	0.00	0.00	204.00	0.00
274	2183000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S02-0005	14/03/2002	Non	VIDEO PROJECTEUR PHILIPS	2 895.00	20.00%	2 895.00	0.00	0.00	2 895.00	0.00
275	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S02-0006	14/03/2002	Non	PC PORTABLE + HOUSSE	2 474.90	20.00%	2 474.90	0.00	0.00	2 474.90	0.00
276	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S02-0012	18/04/2002	Non	MEMOIRE 128MO ET 256MO	194.00	20.00%	194.00	0.00	0.00	194.00	0.00
277	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S03-0019	03/01/2003	Non	Alsace Micro Service Ecran AOC 17p	150.42	20.00%	150.42	0.00	0.00	150.42	0.00
278	2183000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S03-0033	20/01/2003	Non	IKON imprimante T520 secrét. n° 03	1 090.00	20.00%	1 090.00	0.00	0.00	1 090.00	0.00
279	2183000	28000	INFORMATIQUE	DIRECTION	S03-0020	03/02/2003	Non	ComputaCenter carte modem poste GW	382.87	20.00%	382.87	0.00	0.00	382.87	0.00
280	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S03-0021	06/02/2003	Non	Alsace Micro Services ECRAN AOC 17p	150.42	20.00%	150.42	0.00	0.00	150.42	0.00
281	2183000	28000	INFORMATIQUE	DIRECTION	S03-0022	14/02/2003	Non	ComputaCenter PC portable GW	2 243.30	20.00%	2 243.30	0.00	0.00	2 243.30	0.00
282	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S03-0023	26/02/2003	Non	ComputaCenter PC marketing CH	1 421.87	20.00%	1 421.87	0.00	0.00	1 421.87	0.00
283	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S03-0026	05/06/2003	Non	Alsace Micro Service écran 9 GLR19p	208.95	20.00%	208.95	0.00	0.00	208.95	0.00
284	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S03-0028	19/06/2003	Non	Alsace Micro Service écran AOC 19p	192.22	20.00%	192.22	0.00	0.00	192.22	0.00
285	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S03-0029	18/08/2003	Non	Alsace Micro Serv. écran plat 18 p	585.00	20.00%	585.00	0.00	0.00	585.00	0.00
286	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S03-0031	12/11/2003	Non	ComputaCenter onduleurs Socomec	1 680.62	20.00%	1 680.62	0.00	0.00	1 680.62	0.00
287	2183000	28000	INFORMATIQUE	ST	S03-0032	09/12/2003	Non	Alsace Micro Services portable ST	1 515.89	20.00%	1 515.89	0.00	0.00	1 515.89	0.00
288	2183000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S04-0014	09/01/2004	Non	Imprimante HP DESKJET 450	330.00	20.00%	330.00	0.00	0.00	330.00	0.00
289	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S04-0015	18/02/2004	Non	PC n° 110 RM	739.30	20.00%	739.30	0.00	0.00	739.30	0.00
290	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S04-0016	15/03/2004	Non	Imprimante HP 1220 C n° 109	300.00	20.00%	300.00	0.00	0.00	300.00	0.00
291	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S04-0017	30/03/2004	Non	RMG imprimante OKI Couleur 9300	5 154.00	20.00%	5 154.00	0.00	0.00	5 154.00	0.00
292	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S04-0019	19/05/2004	Non	PC maitrise OP n°	992.85	20.00%	992.85	0.00	0.00	992.85	0.00
293	2183000	28000	INFORMATIQUE	ST	S04-0021	09/06/2004	Non	PC maitrise ST n° 119	813.90	20.00%	813.90	0.00	0.00	813.90	0.00
294	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S04-0022	02/08/2004	Non	PC DAC	549.10	20.00%	549.10	0.00	0.00	549.10	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
295	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S04-0023	03/09/2004	Non	Ecran 19 pouces salle info	179.80	20.00%	179.80	0.00	0.00	179.80	0.00
296	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S04-0025	09/11/2004	Non	Ecran 17 pouces dalle plate	124.58	20.00%	124.58	0.00	0.00	124.58	0.00
297	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S04-0026	27/11/2004	Non	PC maitrise OP n° 125	399.00	20.00%	399.00	0.00	0.00	399.00	0.00
298	2183000	28000	INFORMATIQUE	TECHNIQUE	S05-0004	21/01/2005	Non	AMS PC JMH n°	566.00	33.33%	566.00	0.00	0.00	566.00	0.00
299	2183000	28000	INFORMATIQUE	TECHNIQUE	S05-0005	21/01/2005	Non	AMS écran 19p dalle plate JMH	180.00	33.33%	180.00	0.00	0.00	180.00	0.00
300	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S05-0008	02/02/2005	Non	AMS PC n° 129 secretariat	441.00	33.33%	441.00	0.00	0.00	441.00	0.00
301	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S05-0007	02/02/2005	Non	AMS PC n°130 compta NR	451.20	33.33%	451.20	0.00	0.00	451.20	0.00
302	2183000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S05-0009	16/05/2005	Non	MISTRAL fax Brother OP	110.00	33.33%	110.00	0.00	0.00	110.00	0.00
303	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S05-0011	30/05/2005	Non	AMS écran plat n°147	216.55	33.33%	216.55	0.00	0.00	216.55	0.00
304	2183000	28000	INFORMATIQUE	OP salle PS	S05-0010	30/05/2005	Non	AMS ecran plat 17p n°148	216.55	33.33%	216.55	0.00	0.00	216.55	0.00
305	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S05-0012	30/05/2005	Non	AMS 2 onduleurs	167.10	33.33%	167.10	0.00	0.00	167.10	0.00
306	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S05-0013	30/05/2005	Non	AMS ecran 17p n°146 dalle plate	114.00	33.33%	114.00	0.00	0.00	114.00	0.00
307	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S05-0015	20/09/2005	Non	AMS PC portable maxdata n°150 OP	1 006.60	33.33%	1 006.60	0.00	0.00	1 006.60	0.00
308	2183000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S05-0017	28/10/2005	Non	TEL GIGASET DECT C350	153.00	33.33%	153.00	0.00	0.00	153.00	0.00
309	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2006	S06-0013	16/03/2006	Non	AMS instal serveur HP Proliant	1 900.00	20.00%	1 900.00	0.00	0.00	1 900.00	0.00
310	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2006	S06-0012	16/03/2006	Non	Serveur HP Proliant n°162	3 650.00	20.00%	3 650.00	0.00	0.00	3 650.00	0.00
311	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S06-0014	25/05/2006	Non	Ecran plat 20 pouces AMS	398.00	33.33%	398.00	0.00	0.00	398.00	0.00
312	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S06-0015	07/06/2006	Non	Ecran portable n° 164	307.50	33.33%	307.50	0.00	0.00	307.50	0.00
313	2183000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S06-0018	25/09/2006	Non	Imprimante EPSON 6200L n° 169	251.64	33.33%	251.64	0.00	0.00	251.64	0.00
314	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S06-0021	20/10/2006	Non	Ecran plat 20 pouces n° 171 Resp Op	355.00	33.33%	355.00	0.00	0.00	355.00	0.00
315	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S06-0020	20/10/2006	Non	Ordinateur complet n° 170 resp OP	599.00	33.33%	599.00	0.00	0.00	599.00	0.00
316	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S06-0019	20/10/2006	Non	Ordinateur portable MSI n° 172 FD	1 218.00	33.33%	1 218.00	0.00	0.00	1 218.00	0.00
317	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S06-0017	20/10/2006	Non	Ecran plat 20 pouces n° 173 FM	356.00	33.33%	356.00	0.00	0.00	356.00	0.00
318	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S07-0010	15/01/2007	Non	AMS PC 174 ELo	599.00	33.33%	599.00	0.00	0.00	599.00	0.00
319	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S07-0014	15/02/2007	Non	AMS écran plat JMB n° 192	279.00	33.33%	279.00	0.00	0.00	279.00	0.00
320	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S07-0011	13/04/2007	Non	AMS PC 188 CH	719.00	33.33%	719.00	0.00	0.00	719.00	0.00
321	2183000	28000	INFORMATIQUE	DIRECTION	S07-0013	15/05/2007	Non	AMS PC portable PZ n°189	1 604.34	33.33%	1 604.34	0.00	0.00	1 604.34	0.00
322	2183000	28000	INFORMATIQUE	STAGIAIRE	S07-0012	25/05/2007	Non	AMS onduleur SAE	259.00	33.33%	259.00	0.00	0.00	259.00	0.00
323	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S07-0023	05/10/2007	Non	AMS écran plat n° 202 ELo	154.52	33.33%	154.52	0.00	0.00	154.52	0.00
324	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S07-0019	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 198	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
325	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S07-0020	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 199	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
326	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S07-0021	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 200 secrétariat	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
327	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S07-0018	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 197	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
328	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S07-0017	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 196	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
329	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S07-0016	22/10/2007	Non	AMS écran plat n° 195	156.92	33.33%	156.92	0.00	0.00	156.92	0.00
330	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S07-0022	23/10/2007	Non	AMS écran plat n° 201 CM	155.54	33.33%	155.54	0.00	0.00	155.54	0.00
331	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2006	S07-0015	21/11/2007	Non	INTEGRALIS boitier Fortigate	1 277.25	33.33%	1 277.25	0.00	0.00	1 277.25	0.00
332	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S07-0024	12/12/2007	Non	AMS imprimante HP 2015 n° 203	266.72	33.33%	266.72	0.00	0.00	266.72	0.00
333	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S08-0011	02/01/2008	Non	AMS PC 207 poste CH	2 559.28	33.33%	2 559.28	0.00	0.00	2 559.28	0.00
334	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S08-0012	04/03/2008	Non	AMS impr HP2015 compta 204	267.56	33.33%	267.56	0.00	0.00	267.56	0.00
335	2183000	28000	INFORMATIQUE	TECHNIQUE	S08-0013	25/03/2008	Non	AMS PC 206 JMH	624.80	33.33%	624.80	0.00	0.00	624.80	0.00
336	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S08-0014	25/03/2008	Non	AMS PC 205 poste FM	1 830.61	33.33%	1 830.61	0.00	0.00	1 830.61	0.00
337	2183000	28000	BUREAUX	REPOS	S08-0015	04/04/2008	Non	Téléviseur LCD 22 salle de repos	378.55	33.33%	378.55	0.00	0.00	378.55	0.00
338	2183000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S08-0017	05/06/2008	Non	AMS écran plat n° 210 PhD	142.14	33.33%	142.14	0.00	0.00	142.14	0.00
339	2183000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S08-0016	05/06/2008	Non	AMS écran plat n° 209 RC	142.14	33.33%	142.14	0.00	0.00	142.14	0.00
340	2183000	28000	INFORMATIQUE	ATELIER	S08-0018	06/08/2008	Non	AMS migration Copilote	384.02	33.33%	384.02	0.00	0.00	384.02	0.00
341	2183000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S08-0019	07/10/2008	Non	FNAC app photo PANASONI	488.96	33.33%	488.96	0.00	0.00	488.96	0.00
342	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATION BD	S08-0021	08/10/2008	Non	AMS écran plat n° 212 DM	153.01	33.33%	153.01	0.00	0.00	153.01	0.00
343	2183000	28000	INFORMATIQUE	OP salle PS	S08-0020	08/10/2008	Non	AMS imprim. EPSON n° 210 prise svc	259.00	33.33%	259.00	0.00	0.00	259.00	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
344	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S08-0023	11/12/2008	Non	AMS écran plat n° 213 Resp OP	141.30	33.33%	141.30	0.00	0.00	141.30	0.00
345	2183000	28000	INFORMATIQUE	BUREAU	S08-0022	17/12/2008	Non	Vidéo projecteur OPTOMA EP761	893.27	33.33%	893.27	0.00	0.00	893.27	0.00
346	2183000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S09-0005	14/01/2009	Non	HomeScreen 300 x 183 blanc	1 011.00	20.00%	1 011.00	0.00	0.00	1 011.00	0.00
347	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S09-0006	12/02/2009	Non	AMS écran plat 22" n° 214 secrét.	136.28	33.33%	136.28	0.00	0.00	136.28	0.00
348	2183000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S09-0007	12/02/2009	Non	AMS écran 19" n° 215 agence	100.34	33.33%	100.34	0.00	0.00	100.34	0.00
349	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S09-0011	26/03/2009	Non	AMS pc HP n° 218 FS	769.20	33.33%	769.20	0.00	0.00	769.20	0.00
350	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S09-0010	26/03/2009	Non	AMS portable HP n° 219 FDu	695.84	33.33%	695.84	0.00	0.00	695.84	0.00
351	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S09-0008	26/03/2009	Non	AMS pc HP n° 216 Marketing	1 384.11	33.33%	1 384.11	0.00	0.00	1 384.11	0.00
352	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S09-0009	26/03/2009	Non	AMS écran n° 217 marketing	129.50	33.33%	129.50	0.00	0.00	129.50	0.00
353	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S09-0012	24/04/2009	Non	AMS PC HP secrét n° 220	649.00	33.33%	649.00	0.00	0.00	649.00	0.00
354	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S09-0013	24/04/2009	Non	AMS écran secret. n° 223	215.00	33.33%	215.00	0.00	0.00	215.00	0.00
355	2183000	28000	INFORMATIQUE	ST	S10-0017	09/01/2010	Non	AMS PC HP DX24 RC	495.00	33.33%	495.00	0.00	0.00	495.00	0.00
356	2183000	28000	INFORMATIQUE	ST	S10-0018	09/01/2010	Non	AMS PC HP DX24 PhD	495.00	33.33%	495.00	0.00	0.00	495.00	0.00
357	2183000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S10-0019	09/01/2010	Non	AMS PC HP DX24 agence	495.00	33.33%	495.00	0.00	0.00	495.00	0.00
358	2183000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR NT4	S10-0020	24/02/2010	Non	AMS EXCHANGE SERVEUR 2007	2 212.00	33.33%	2 212.00	0.00	0.00	2 212.00	0.00
359	2183000	28000	INFORMATIQUE	SECRETARIAT	S10-0021	30/11/2010	Non	Rue du Cce Ordinateur portable R530	542.47	33.33%	542.47	0.00	0.00	542.47	0.00
360	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S10-0022	06/12/2010	Non	AMS ordinateur portable FM	695.00	33.33%	695.00	0.00	0.00	695.00	0.00
361	2183000	28000	INFORMATIQUE	OP salle PS	S11-0013	06/07/2011	Non	AMS PC HP tour	329.00	33.33%	329.00	0.00	0.00	329.00	0.00
362	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S11-0014	10/10/2011	Non	AMS PC portable HP FZ	863.90	33.33%	863.90	0.00	0.00	863.90	0.00
363	2183000	28000	INFORMATIQUE	Salle REUNIO	S11-0015	18/10/2011	Non	AMS VIDEO EPSON EB X9	418.00	33.33%	418.00	0.00	0.00	418.00	0.00
364	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S11-0017	25/10/2011	Non	Rue du Cce ECRAN 24" compta	125.33	33.33%	125.33	0.00	0.00	125.33	0.00
365	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S11-0016	25/10/2011	Non	Rue du Cce ECRAN 24" compta	125.34	33.33%	125.34	0.00	0.00	125.34	0.00
366	2183000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S11-0018	27/12/2011	Non	WYNSTOR Massicot électrique	3 079.00	20.00%	2 471.64	607.36	0.00	3 079.00	0.00
367	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S12-0022	22/02/2012	Non	AMS ordinateur portable HP PZ	873.50	33.33%	873.50	0.00	0.00	873.50	0.00
368	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S12-0027	17/04/2012	Non	CB disque dur externe FZ	128.70	33.33%	128.70	0.00	0.00	128.70	0.00
369	2183000	28000	INFORMATIQUE	COMPTA	S12-0026	17/04/2012	Non	CB écran plat FS 22"	150.42	33.33%	150.42	0.00	0.00	150.42	0.00
370	2183000	28000	INFORMATIQUE	OP salle PS	S12-0023	06/06/2012	Non	AMS ordinateur HP fixe OP salle PS	446.47	33.33%	446.47	0.00	0.00	446.47	0.00
371	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S12-0025	06/06/2012	Non	AMS disque dur +serveur NAS CH	934.20	33.33%	934.20	0.00	0.00	934.20	0.00
372	2183000	28000	INFORMATIQUE	OPERATIONS	S12-0024	06/06/2012	Non	AMS ordinateur portable HP DM	1 111.00	33.33%	1 111.00	0.00	0.00	1 111.00	0.00
373	2183000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S12-0037	06/06/2012	Non	AMS écran plat 19" salle prise serv	85.00	33.33%	85.00	0.00	0.00	85.00	0.00
374	2183000	28000	INFORMATIQUE	AGENCE	S12-0021	20/06/2012	Non	SECURITECH écran mural Agence	615.00	33.33%	615.00	0.00	0.00	615.00	0.00
375	2183000	28000	INFORMATIQUE	MARKETING	S12-0020	14/11/2012	Non	AMS écran plat 23" FM	199.00	33.33%	199.00	0.00	0.00	199.00	0.00
376	2183000	28000	INFORMATIQUE	DVPT ETUDES	S12-0019	14/11/2012	Non	AMS écran plat 23" FZ	199.00	33.33%	199.00	0.00	0.00	199.00	0.00
377	**2183000**								**126 731.48**		**125 869.01**	**607.36**	**0.00**	**126 476.37**	**255.11**
378	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S90-0111	01/01/1990	Non	ARMOIRE BASSE PORTES COULISSANTES	66.32	20.00%	66.32	0.00	0.00	66.32	0.00
379	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S02-0023	01/01/1990	Non	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE	236.29	14.29%	236.29	0.00	0.00	236.29	0.00
380	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S90-0139	01/01/1990	Non	DESSERTE DOUBLE 14 CASES	99.09	12.50%	99.09	0.00	0.00	99.09	0.00
381	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S90-0128	01/01/1990	Non	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE	236.30	14.29%	236.30	0.00	0.00	236.30	0.00
382	2184000	28000	BUREAUX	COFFRE FORT	S90-0121	01/01/1990	Non	JEUX DE RAYONNAGE	289.65	14.29%	289.65	0.00	0.00	289.65	0.00
383	2184000	28000	BUREAUX	SALLE DACS	S02-0022	01/01/1990	Non	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE	236.30	14.29%	236.30	0.00	0.00	236.30	0.00
384	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S90-0127	01/01/1990	Non	ARMOIRE A RIDEAUX HAUTS	644.86	14.29%	644.86	0.00	0.00	644.86	0.00
385	2184000	28000	BUREAUX	VESTIAIRE ST	S90-0090	01/01/1990	Non	ARMOIRE VESTIAIRE	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00
386	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S90-0091	01/01/1990	Non	ARMOIRES UNIVERSELLES	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00
387	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S90-0093	01/01/1990	Non	ARMOIRE	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00
388	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S90-0101	01/01/1990	Non	ARMOIRE MULTEX BASSE	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00
389	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S90-0125	01/01/1990	Non	CAISSON	195.13	14.29%	195.13	0.00	0.00	195.13	0.00
390	2184000	28000	BUREAUX	VESTIAIRE ST	S90-0117	01/01/1990	Non	CHAISES VISITEURS	30.49	25.00%	30.49	0.00	0.00	30.49	0.00
391	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S90-0124	01/01/1990	Non	ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX	268.31	14.29%	268.31	0.00	0.00	268.31	0.00
392	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 10	S90-0103	01/01/1990	Non	PETIT COFFRE FORT	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
393	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S90-0104	01/01/1990	Non	ARMOIRE BASSE MULTEX BRUNE	4.48	20.00%	4.48	0.00	0.00	4.48	0.00
394	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S90-0110	01/01/1990	Non	ARMOIRE HAUTE PORTES PLIANTES	94.52	20.00%	94.52	0.00	0.00	94.52	0.00
395	2184000	28000	ATELIER		S91-0018	30/01/1991	Non	ARMOIRE HAUTE	831.25	10.00%	831.25	0.00	0.00	831.25	0.00
396	2184000	28000	ATELIER		S91-0016	31/01/1991	Non	ARMOIRE HAUTE	908.89	10.00%	908.89	0.00	0.00	908.89	0.00
397	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S91-0019	06/12/1991	Non	ARMOIRE SOUDEE 6 CASES	443.02	10.00%	404.18	0.00	0.00	404.18	38.84
398	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S93-0047	18/01/1993	Non	ARMOIRE FORTE ENIGMA 75C	2 500.16	10.00%	2 500.16	0.00	0.00	2 500.16	0.00
399	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S02-0024	28/01/1993	Non	SIEGE OPERA	163.33	10.00%	163.33	0.00	0.00	163.33	0.00
400	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S02-0025	28/01/1993	Non	SIEGE OPERA	163.33	10.00%	163.33	0.00	0.00	163.33	0.00
401	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0014	28/01/1993	Non	CAISSON SUR ROULETTE ATRUM	555.51	10.00%	555.51	0.00	0.00	555.51	0.00
402	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0013	28/01/1993	Non	BUREAU ATRUM	1 312.77	10.00%	1 312.77	0.00	0.00	1 312.77	0.00
403	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0015	28/01/1993	Non	MEUBLE BAS ATRUM	775.70	10.00%	775.70	0.00	0.00	775.70	0.00
404	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S02-0027	28/01/1993	Non	SIEGE OPERA	163.33	10.00%	163.33	0.00	0.00	163.33	0.00
405	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S93-0132	28/01/1993	Non	4 CHAISES EN BOIS VERNI	100.61	10.00%	100.61	0.00	0.00	100.61	0.00
406	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S93-0043	28/01/1993	Non	CAISSON A ROULETTE gris	188.46	10.00%	188.46	0.00	0.00	188.46	0.00
407	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S93-0032	28/01/1993	Non	3 CHAISES EN BOIS VERNI	75.47	10.00%	75.47	0.00	0.00	75.47	0.00
408	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S93-0041	28/01/1993	Non	PORTE MANTEAUX STILO	105.65	10.00%	105.65	0.00	0.00	105.65	0.00
409	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0039	28/01/1993	Non	TABLETTES MALC	80.49	10.00%	80.49	0.00	0.00	80.49	0.00
410	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0038	28/01/1993	Non	TRAVEE MULTEX	235.63	10.00%	235.63	0.00	0.00	235.63	0.00
411	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0037	28/01/1993	Non	BLOC CLASSEURS	373.20	10.00%	373.20	0.00	0.00	373.20	0.00
412	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0036	28/01/1993	Non	BLOC CLASSEURS	301.85	10.00%	301.85	0.00	0.00	301.85	0.00
413	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0031	28/01/1993	Non	TABLE SERIE 931	251.36	10.00%	251.36	0.00	0.00	251.36	0.00
414	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S93-0030	28/01/1993	Non	TABLE SERIE 931	154.33	10.00%	154.33	0.00	0.00	154.33	0.00
415	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S93-0029	28/01/1993	Non	SIEGE OPERA	163.33	10.00%	163.33	0.00	0.00	163.33	0.00
416	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S93-0028	28/01/1993	Non	SIEGE OPERA	326.66	10.00%	326.66	0.00	0.00	326.66	0.00
417	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S93-0026	28/01/1993	Non	ARMOIRE HAUTE METALLIQUE	545.96	10.00%	545.96	0.00	0.00	545.96	0.00
418	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0016	28/01/1993	Non	MEUBLE BAS ATRUM	1 036.17	10.00%	1 036.17	0.00	0.00	1 036.17	0.00
419	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S93-0023	28/01/1993	Non	PLAN TOPIC BLEU	434.00	10.00%	434.00	0.00	0.00	434.00	0.00
420	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S93-0022	28/01/1993	Non	PLAN DE JONCTION TOPIC BLEU	164.64	10.00%	164.64	0.00	0.00	164.64	0.00
421	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S93-0021	28/01/1993	Non	PLAN TOPIC BLEU	445.31	10.00%	445.31	0.00	0.00	445.31	0.00
422	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S93-0020	28/01/1993	Non	6 SIEGES OPERA GRIS CLAIR	1 209.15	10.00%	1 209.15	0.00	0.00	1 209.15	0.00
423	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0019	28/01/1993	Non	2 FAUTEUILS OPERA	504.91	10.00%	504.91	0.00	0.00	504.91	0.00
424	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S93-0017	28/01/1993	Non	TABLE DE REUNION ATRUIM	1 013.55	10.00%	1 013.55	0.00	0.00	1 013.55	0.00
425	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S93-0024	28/01/1993	Non	ARMOIRE HAUTE TOPIC BLEU	545.96	10.00%	545.96	0.00	0.00	545.96	0.00
426	2184000	28000	BUREAUX	HALL ENTREE	S93-0051	15/02/1993	Non	MEUBLE BAS TOPIC BLEU HALL	302.84	10.00%	302.84	0.00	0.00	302.84	0.00
427	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S93-0053	15/02/1993	Non	BUREAU DROIT TOPIC BLEU	655.53	10.00%	655.53	0.00	0.00	655.53	0.00
428	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S93-0056	15/02/1993	Non	SIEGES SERIE 461 CHAISES ROUGES	758.46	10.00%	758.46	0.00	0.00	758.46	0.00
429	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S93-0048	15/02/1993	Non	TABLE SERIE 931	125.68	10.00%	125.68	0.00	0.00	125.68	0.00
430	2184000	28000	BUREAUX	VESTIAIRE ST	S94-0029	30/06/1994	Non	ARMOIRES VESTIAIRES	1 818.41	10.00%	1 818.41	0.00	0.00	1 818.41	0.00
431	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0035	31/01/1995	Non	PLAN DE TRAVAIL BLEU	248.17	10.00%	248.17	0.00	0.00	248.17	0.00
432	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S95-0036	16/02/1995	Non	TIROIRS DE CLASSEMENT	1 005.19	15.00%	1 005.19	0.00	0.00	1 005.19	0.00
433	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0037	15/05/1995	Non	ARMOIRE BASSE BLEUE 1200	353.22	10.00%	353.22	0.00	0.00	353.22	0.00
434	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S95-0038	24/05/1995	Non	TABLE INFORMATIQUE	344.53	10.00%	344.53	0.00	0.00	344.53	0.00
435	2184000	28000	BUREAUX	COFFRE FORT	S95-0039	07/07/1995	Non	ARMOIRE IGNIFUGE	5 616.22	10.00%	5 616.22	0.00	0.00	5 616.22	0.00
436	2184000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S95-0042	20/09/1995	Non	27 CHAISES TISSUS GRIS	1 804.51	10.00%	1 804.51	0.00	0.00	1 804.51	0.00
437	2184000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S95-0045	20/09/1995	Non	TABLEAU BLANC	309.47	10.00%	309.47	0.00	0.00	309.47	0.00
438	2184000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S95-0046	20/09/1995	Non	PORTE MANTEAUX	334.32	10.00%	334.32	0.00	0.00	334.32	0.00
439	2184000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S95-0047	20/09/1995	Non	PENDULE JUNGHANS	51.18	10.00%	51.18	0.00	0.00	51.18	0.00
440	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S95-0048	09/11/1995	Non	PLAN DE TRAVAIL TOPIC BLEU	387.22	10.00%	387.22	0.00	0.00	387.22	0.00
441	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S95-0049	09/11/1995	Non	PLAN DE TRAVAIL TOPIC BLEU	387.22	10.00%	387.22	0.00	0.00	387.22	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
442	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S95-0050	09/11/1995	Non	2 CAISSONS A ROULETTES BLEUS	545.46	10.00%	545.46	0.00	0.00	545.46	0.00
443	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S95-0051	09/11/1995	Non	ACCESSOIRES POUR CAISSONS BLEUS	19.21	10.00%	19.21	0.00	0.00	19.21	0.00
444	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S95-0052	09/11/1995	Non	PLAN DE REUNION BLEU 1/2 LUNE	224.71	10.00%	224.71	0.00	0.00	224.71	0.00
445	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S95-0054	09/11/1995	Non	2 CHAISES CRITERION BLEUES	509.48	10.00%	509.48	0.00	0.00	509.48	0.00
446	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S95-0056	09/11/1995	Non	PORTE MANTEAUX	98.18	10.00%	98.18	0.00	0.00	98.18	0.00
447	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0058	04/12/1995	Non	CLASSEUR POUR ARMOIRE PANACLEN	151.35	10.00%	151.35	0.00	0.00	151.35	0.00
448	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0059	04/12/1995	Non	CLASSEUR POUR ARMOIRE PANACLEN	122.81	10.00%	122.81	0.00	0.00	122.81	0.00
449	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0057	04/12/1995	Non	ARMOIRE BASSE PANACLEN 1000	770.54	10.00%	770.54	0.00	0.00	770.54	0.00
450	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S95-0061	06/12/1995	Non	PLAN DE REUNION DEMI LUNE BLEU	333.90	10.00%	333.90	0.00	0.00	333.90	0.00
451	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S96-0025	29/08/1996	Non	DECORATION PANNEAU	492.87	10.00%	492.87	0.00	0.00	492.87	0.00
452	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S97-0025	24/01/1997	Non	ARMOIRE HAUTE BEIGE	426.86	10.00%	426.86	0.00	0.00	426.86	0.00
453	2184000	28000	BUREAUX	HALL ENTREE	S97-0026	17/04/1997	Non	MEUBLE NOIR	103.94	10.00%	103.94	0.00	0.00	103.94	0.00
454	2184000	28000	ATELIER		S97-0027	27/11/1997	Non	CHAISE DE TRAVAIL	159.16	10.00%	159.16	0.00	0.00	159.16	0.00
455	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S97-0029	30/11/1997	Non	CAISSON BLEU	277.70	10.00%	277.70	0.00	0.00	277.70	0.00
456	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S97-0032	10/12/1997	Non	CAISSON BLEU	450.49	10.00%	450.49	0.00	0.00	450.49	0.00
457	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S97-0031	10/12/1997	Non	BUREAU	753.86	10.00%	753.86	0.00	0.00	753.86	0.00
458	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S97-0033	23/12/1997	Non	BUREAU BRUN	570.77	10.00%	570.77	0.00	0.00	570.77	0.00
459	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S97-0034	23/12/1997	Non	CAISSON BRUN ROULETTES	261.24	10.00%	261.24	0.00	0.00	261.24	0.00
460	2184000	28000	RESEAU		S98-0023	24/03/1998	Non	VITRINE AU MUSEE MUNICIPAL MUM	4 573.47	10.00%	4 573.47	0.00	0.00	4 573.47	0.00
461	2184000	28000	BUREAUX	COFFRE FORT	S98-0024	30/06/1998	Non	MEUBLE CLEN A TIROIRS POUR COFFRE	300.93	10.00%	300.93	0.00	0.00	300.93	0.00
462	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 10	S98-0022	16/08/1998	Non	FAUTEUIL et SIEGE BLEU FONCE	70.13	10.00%	70.13	0.00	0.00	70.13	0.00
463	2184000	28000	AGENCE		S98-0025	31/08/1998	Non	CARROUSSEL SUR PIED	214.53	10.00%	214.53	0.00	0.00	214.53	0.00
464	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S99-0032	08/02/1999	Non	MEUBLE A RIDEAU HAUT BRUN	461.86	20.00%	461.86	0.00	0.00	461.86	0.00
465	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S99-0033	08/02/1999	Non	SURMEUBLE A RIDEAUX BRUN	251.85	20.00%	251.85	0.00	0.00	251.85	0.00
466	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S99-0034	18/02/1999	Non	ARMOIRE HAUTE BLEU	516.39	20.00%	516.39	0.00	0.00	516.39	0.00
467	2184000	28000	BUREAUX		S99-0035	05/03/1999	Non	STORE VENITIEN	429.30	10.00%	429.30	0.00	0.00	429.30	0.00
468	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S00-0021	29/02/2000	Non	ENSEMBLE BUREAU+ 2 ARMOIRES	1 925.58	20.00%	1 925.58	0.00	0.00	1 925.58	0.00
469	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S00-0022	29/02/2000	Non	BLOC 3 TIROIRS ETROITS	158.39	20.00%	158.39	0.00	0.00	158.39	0.00
470	2184000	28000	BUREAUX	SAE 08	S00-0023	29/02/2000	Non	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE	242.39	20.00%	242.39	0.00	0.00	242.39	0.00
471	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S02-0031	05/04/2000	Non	1 SURARMOIRE BLEUE	264.76	20.00%	264.76	0.00	0.00	264.76	0.00
472	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S00-0025	05/04/2000	Non	BUREAU DOUBLE ET 1/2 LUNE BLEU	1 121.99	20.00%	1 121.99	0.00	0.00	1 121.99	0.00
473	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S00-0026	05/04/2000	Non	CAISSON UNIVERSEL BLEU	320.89	20.00%	320.89	0.00	0.00	320.89	0.00
474	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S00-0027	05/04/2000	Non	ARMOIRE HAUTE + SURARMOIRE BLEU	726.62	20.00%	726.62	0.00	0.00	726.62	0.00
475	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S00-0028	05/04/2000	Non	SIEGE ERGONOMIQUE CRITERION	319.61	20.00%	319.61	0.00	0.00	319.61	0.00
476	2184000	28000	BUREAUX	REPOS	S00-0032	25/04/2000	Non	TABLE REPAS	542.53	20.00%	542.53	0.00	0.00	542.53	0.00
477	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S00-0030	25/04/2000	Non	CHAISES VISITEURS VERTE	220.62	20.00%	220.62	0.00	0.00	220.62	0.00
478	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S02-0020	25/04/2000	Non	TABLE PLANETE AIRBORNE	199.38	20.00%	199.38	0.00	0.00	199.38	0.00
479	2184000	28000	BUREAUX	WC FEMME OP	S02-0021	25/04/2000	Non	BANC	98.33	20.00%	98.33	0.00	0.00	98.33	0.00
480	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S00-0033	25/04/2000	Non	6 SIEGES ORANGE	123.49	20.00%	123.49	0.00	0.00	123.49	0.00
481	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S00-0029	25/04/2000	Non	2 TABLES HETRE PLANETE AIRBORNE	398.76	20.00%	398.76	0.00	0.00	398.76	0.00
482	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S00-0031	25/04/2000	Non	BANCS	196.66	20.00%	196.66	0.00	0.00	196.66	0.00
483	2184000	28000	BUREAUX	REPOS	S00-0133	25/04/2000	Non	6 SIEGES ORANGE	123.48	20.00%	123.48	0.00	0.00	123.48	0.00
484	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S01-0038	29/03/2001	Non	VESTIAIRES SPORT SERIE E	213.43	20.00%	213.43	0.00	0.00	213.43	0.00
485	2184000	28000	BUREAUX	RESP JMH	S01-0039	03/05/2001	Non	PLEASE SIEGE DE TRAVAIL	533.78	20.00%	533.78	0.00	0.00	533.78	0.00
486	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S02-0008	19/02/2002	Non	TABLE RONDE	665.00	20.00%	665.00	0.00	0.00	665.00	0.00
487	2184000	28000	INFORMATIQUE	SERVEUR 2000	S02-0045	21/10/2002	Non	RAYONNAGE LOCAL SERVEUR	158.00	10.00%	158.00	0.00	0.00	158.00	0.00
488	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S02-0048	29/11/2002	Non	ARMOIRE HAUTE NOIRE	909.30	10.00%	909.30	0.00	0.00	909.30	0.00
489	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S02-0049	13/12/2002	Non	3 SIEGES VISITEUR GRIS FONCE	123.00	10.00%	123.00	0.00	0.00	123.00	0.00
490	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S03-0016	21/03/2003	Non	PHILIPP Caisson bleu fixé au bureau	347.00	20.00%	347.00	0.00	0.00	347.00	0.00

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
491	2184000	28000	BUREAUX	MARKETING 05	S03-0118	28/07/2003	Non	SIEGE A ROULETTES BLEUS TERTIA	307.20	10.00%	307.19	0.00	0.00	307.19	0.01
492	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S03-0018	28/07/2003	Non	SIEGE A ROULETTES BLEUS TERTIA	307.20	10.00%	307.20	0.00	0.00	307.20	0.00
493	2184000	28000	BUREAUX	SAE 08	S04-0028	06/04/2004	Non	1 siège bleu dactylo salle info	111.00	10.00%	111.00	0.00	0.00	111.00	0.00
494	2184000	28000	BUREAUX	SECRETA 01	S04-0027	06/04/2004	Non	2 SIEGES BLEU ROY	91.00	10.00%	91.00	0.00	0.00	91.00	0.00
495	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S04-0030	06/05/2004	Non	ARMOIRE BASSE A RIDEAUX	203.00	10.00%	203.00	0.00	0.00	203.00	0.00
496	2184000	28000	BUREAUX	COFFRE FORT	S04-0031	23/11/2004	Non	Tente extérieure VITABRI	1 525.00	20.00%	1 525.00	0.00	0.00	1 525.00	0.00
497	2184000	28000	BUREAUX	REUNION 06	S05-0016	29/07/2005	Non	TERTIA 8 tables réunion	3 498.98	10.00%	3 498.98	0.00	0.00	3 498.98	0.00
498	2184000	28000	BUREAUX	FOURNITURES	S06-0008	06/04/2006	Non	Table 160 salle réunion fournitures	200.00	10.00%	194.79	5.21	0.00	200.00	0.00
499	2184000	28000	BUREAUX	SAE 08	S06-0009	31/05/2006	Non	Fauteuil noir cassé JMB	397.29	10.00%	380.97	16.32	0.00	397.29	0.00
500	2184000	28000	BUREAUX	ETUDES 04	S06-0010	31/07/2006	Non	Fauteuil noir Direction	397.29	10.00%	374.33	22.96	0.00	397.29	0.00
501	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S07-0025	24/07/2007	Non	5 Vitrines murales pour affichage	562.60	10.00%	474.90	56.26	0.00	531.16	31.44
502	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S07-0026	31/08/2007	Non	3 vitrines murales pour affichage	337.56	10.00%	281.46	33.76	0.00	315.22	22.34
503	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S07-0027	15/10/2007	Non	Boites aux lettres conducteurs	3 315.20	10.00%	2 723.01	331.52	0.00	3 054.53	260.67
504	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S07-0028	17/10/2007	Non	JPG 2 bureaux 180X80 contrôleurs	219.00	10.00%	179.76	21.90	0.00	201.66	17.34
505	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S07-0030	17/10/2007	Non	JPG fauteuil noir CM	79.00	10.00%	64.84	7.90	0.00	72.74	6.26
506	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S07-0029	17/10/2007	Non	JPG fauteuil noir ELo	79.00	10.00%	64.84	7.90	0.00	72.74	6.26
507	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 10	S07-0034	23/10/2007	Non	JPG bureau NR	109.50	10.00%	89.70	10.95	0.00	100.65	8.85
508	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S07-0035	23/10/2007	Non	JPG 2 Bureaux 180x80 contrôleurs	219.00	10.00%	179.40	21.90	0.00	201.30	17.70
509	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S07-0036	23/10/2007	Non	JPG 4 caissons contrôleurs	821.25	10.00%	672.79	82.13	0.00	754.92	66.33
510	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S07-0033	23/10/2007	Non	JPG 2 bureaux 160x80 planning	313.50	10.00%	256.81	31.35	0.00	288.16	25.34
511	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S07-0032	23/10/2007	Non	JPG fauteuil noir BD	79.00	10.00%	64.72	7.90	0.00	72.62	6.38
512	2184000	28000	BUREAUX	SAE 08	S07-0037	25/10/2007	Non	ARMOIRE BASSE gris Informatique	143.03	10.00%	117.06	14.30	0.00	131.36	11.67
513	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 10	S07-0039	30/10/2007	Non	JPG caisson NR	219.00	10.00%	178.98	21.90	0.00	200.88	18.12
514	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S07-0038	30/10/2007	Non	JPG 2 caissons Planning	438.00	10.00%	357.96	43.80	0.00	401.76	36.24
515	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S07-0040	15/11/2007	Non	DESSERTE A TIRROIR NR	156.00	10.00%	126.81	15.60	0.00	142.41	13.59
516	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S07-0041	15/12/2007	Non	PUBLIVAL Vitrine CE	475.86	10.00%	382.94	47.59	0.00	430.53	45.33
517	2184000	28000	BUREAUX	WC FEMME OP	S07-0042	21/12/2007	Non	Vestiaires femmes	514.90	10.00%	413.47	51.49	0.00	464.96	49.94
518	2184000	28000	BUREAUX	RESP EQUI ST	S08-0026	30/04/2008	Non	JPG 2 armoires Resp ST	318.00	10.00%	244.03	31.80	0.00	275.83	42.17
519	2184000	28000	BUREAUX	RESP EQUI ST	S08-0027	30/04/2008	Non	JPG 2 bureaux Resp ST	438.00	10.00%	336.12	43.80	0.00	379.92	58.08
520	2184000	28000	BUREAUX	RESP EQUI ST	S08-0024	30/04/2008	Non	JPG 2 fauteuils resp ST	225.90	10.00%	173.36	22.59	0.00	195.95	29.95
521	2184000	28000	BUREAUX	RESP EQUI ST	S08-0025	30/04/2008	Non	JPG 2 caissons Resp équipe ST	111.90	10.00%	85.87	11.19	0.00	97.06	14.84
522	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S08-0028	02/07/2008	Non	MANUTAN vestaires	209.50	10.00%	157.15	20.95	0.00	178.10	31.40
523	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S08-0029	29/09/2008	Non	JPG 4 caissons contrôleurs	947.90	10.00%	687.94	94.79	0.00	782.73	165.17
524	2184000	28000	BUREAUX	HALL ENTREE	S08-0032	11/12/2008	Non	Table basse hall d'entrée	72.73	10.00%	51.31	7.27	0.00	58.58	14.15
525	2184000	28000	BUREAUX	HALL ENTREE	S08-0031	11/12/2008	Non	Chaises rouges hall d'entrée	200.64	10.00%	141.57	20.06	0.00	161.63	39.01
526	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0035	29/12/2008	Non	JPG 3 bureaux CE	357.00	10.00%	250.19	35.70	0.00	285.89	71.11
527	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 08	S08-0033	29/12/2008	Non	JPG 3 fauteuils noirs Resp groupe	119.70	10.00%	83.89	11.97	0.00	95.86	23.84
528	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0039	29/12/2008	Non	JPG 2 caissons 3 tirroirs CE	99.80	10.00%	69.94	9.98	0.00	79.92	19.88
529	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0038	29/12/2008	Non	JPG 2 armoires hautes CE	358.00	10.00%	250.89	35.80	0.00	286.69	71.31
530	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0034	29/12/2008	Non	JPG 2 fauteuils CE	54.80	10.00%	38.41	5.48	0.00	43.89	10.91
531	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0037	29/12/2008	Non	JPG Armoire basse CE	129.00	10.00%	90.41	12.90	0.00	103.31	25.69
532	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0040	29/12/2008	Non	JPG 2 caissons 2 tirroirs CE	99.80	10.00%	69.94	9.98	0.00	79.92	19.88
533	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S08-0036	29/12/2008	Non	JPG 10 chaises CE	199.50	10.00%	139.81	19.95	0.00	159.76	39.74
534	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S09-0002	29/01/2009	Non	MANUTAN support informatique	283.00	10.00%	195.93	28.30	0.00	224.23	58.77
535	2184000	28000	AGENCE		S09-0034	18/12/2009	Non	Poste informatique agence Kléber	1 029.35	10.00%	621.59	102.94	0.00	724.53	304.82
536	2184000	28000	AGENCE		S09-0033	18/12/2009	Non	Table à roulette agence Kleber	351.90	10.00%	212.49	35.19	0.00	247.68	104.22
537	2184000	28000	AGENCE		S09-0032	18/12/2009	Non	Armoire haute L 800 agence Kléber	263.50	10.00%	159.11	26.35	0.00	185.46	78.04
538	2184000	28000	AGENCE		S09-0031	18/12/2009	Non	Armoire haute L 1200 agence Kléber	297.50	10.00%	179.64	29.75	0.00	209.39	88.11
539	2184000	28000	AGENCE		S09-0035	18/12/2009	Non	2 Tables mange debout agence Kléber	240.00	10.00%	144.92	24.00	0.00	168.92	71.08

8. Inventaire STUCE pour Bilan

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
540	2184000	28000	AGENCE		S09-0028	18/12/2009	Non	Poste de travail agence Kléber	289.00	10.00%	174.51	28.90	0.00	203.41	85.59
541	2184000	28000	AGENCE		S09-0027	18/12/2009	Non	2 Armoires 4 tiroirs agence Kléber	1 411.00	10.00%	852.01	141.10	0.00	993.11	417.89
542	2184000	28000	AGENCE		S09-0030	18/12/2009	Non	Armoire basse agence Kléber	229.50	10.00%	138.58	22.95	0.00	161.53	67.97
543	2184000	28000	AGENCE		S09-0029	18/12/2009	Non	Support PC agence Kléber	81.60	10.00%	49.27	8.16	0.00	57.43	24.17
544	2184000	28000	AGENCE		S10-0023	22/01/2010	Non	Conforama Meuble agence	166.39	20.00%	166.39	0.00	0.00	166.39	0.00
545	2184000	28000	RESEAU		S10-0025	22/09/2010	Non	FLY mobilier sanisette Logelbach	75.08	20.00%	75.08	0.00	0.00	75.08	0.00
546	2184000	28000	RESEAU		S10-0024	22/09/2010	Non	FLY table chaise sanisette HW	75.08	20.00%	75.08	0.00	0.00	75.08	0.00
547	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S10-0026	20/12/2010	Non	RETIF comptoir salle prise service	618.45	10.00%	311.28	61.85	0.00	373.13	245.32
548	2184000	28000	AGENCE		S10-0027	24/12/2010	Non	FOURNI BUREAU bureau FM	505.00	10.00%	253.61	50.50	0.00	304.11	200.89
549	2184000	28000	AGENCE		S10-0028	24/12/2010	Non	FOURNI BUREAU caisson FM	164.00	10.00%	82.36	16.40	0.00	98.76	65.24
550	2184000	28000	AGENCE		S10-0029	24/12/2010	Non	FOURNI BUREAU fauteuil FM	492.00	10.00%	247.08	49.20	0.00	296.28	195.72
551	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S11-0019	20/01/2011	Non	RETIF comptoir d'accueil PS	169.49	20.00%	167.73	1.76	0.00	169.49	0.00
552	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 09	S11-0020	07/06/2011	Non	JPG fauteuil haut dossier Resp Expl	506.90	10.00%	231.65	50.69	0.00	282.34	224.56
553	2184000	28000	BUREAUX	PRISE SERVIC	S11-0021	16/09/2011	Non	PLV STAND Vitrine 50x200 Affichage	308.75	10.00%	132.57	30.88	0.00	163.45	145.30
554	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S12-0028	02/01/2012	Non	JPG siège bureau DM	296.90	10.00%	118.68	29.69	0.00	148.37	148.53
555	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S12-0029	03/01/2012	Non	JPG accoudoir siège DM	49.00	10.00%	19.57	4.90	0.00	24.47	24.53
556	2184000	28000	AGENCE		S12-0030	27/06/2012	Non	GAERNER 5 casiers Agence	626.00	10.00%	220.04	62.60	0.00	282.64	343.36
557	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S12-0031	05/10/2012	Non	MANUTAN 6 casiers vestiaire C/R	1 040.00	10.00%	337.07	104.00	0.00	441.07	598.93
558	2184000	28000	BUREAUX	DIRECTION 02	S12-0032	11/10/2012	Non	OFFICE DEPOT fauteuil PZ	494.90	10.00%	159.59	49.49	0.00	209.08	285.82
559	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S12-0040	03/12/2012	Non	FAUTEUIL NR Fourni Bureau	370.00	10.00%	113.94	37.00	0.00	150.94	219.06
560	2184000	28000	BUREAUX	CASIERS	S12-0033	31/12/2012	Non	HEINTZ casiers monnaie C/R	4 150.00	10.00%	1 245.00	415.00	0.00	1 660.00	2 490.00
561	2184000	28000	BUREAUX	OPERATION 07	S13-0004	12/04/2013	Non	ARMOIRE A RIDEAUX GRIS CLAIR	352.50	10.00%	96.00	35.25	0.00	131.25	221.25
562	2184000	28000	BUREAUX	COMPTA 03	S13-0005	12/04/2013	Non	ARMOIRE A RIDEAUX GRIS CLAIR	352.50	10.00%	96.00	35.25	0.00	131.25	221.25
563	2184000	28000	AGENCE		S13-0006	30/04/2013	Non	3 FAUTEUILS VERTS ET NOIRS	1 068.00	10.00%	285.58	106.80	0.00	392.38	675.62
564	2184000	28000	BUREAUX	REPOS	S14-0001	30/01/2014	Non	Canapé brun salle de repos	249.17	20.00%	95.70	49.83	0.00	145.53	103.64
565	2184000	28000	AGENCE		S14-0007	20/03/2014	Non	FOURNI BUREAU comptoir agence	3 319.65	10.00%	592.99	331.97	0.00	924.96	2 394.69
566	2184000	28000	AGENCE		S14-0008	20/03/2014	Non	FOURNI BUREAU 4 caissons agence	731.32	10.00%	130.63	73.13	0.00	203.76	527.56
567	2184000	28000	AGENCE		S14-0009	20/03/2014	Non	FOURNI BUREAU Plateau blanc agence	384.56	10.00%	68.70	38.46	0.00	107.16	277.40
568	2184000	28000	BUREAUX	LOCAL CE	S16-0002	23/02/2016	Non	Armoire 180x80 gris clair Syndicats	170.30	10.00%	0.00	14.56	0.00	14.56	155.74
569	**2184000**								**96 298.09**		**80 529.54**	**3 343.70**	**0.00**	**83 873.24**	**12 424.85**
570									**646 768.34**		**507 945.13**	**26 820.64**	**0.00**	**534 765.77**	**112 002.57**

ANNEXE 8b.

Biens mis en concession
au 31/12/2016

édition en date du 23/05/2017

ETAT DES IMMOBILISATIONS CONCEDEES A STUCE au 31/12/2016

Valeur des cessions selon le prix de cession +/- value.

Exercice : 2016 Budget: BUDGET TRANSP. URBAIN CA Nature : 2031 FRAIS D'ETUDES

19 154 233.55 819 552.40 5 514 308.10 13 640 112.21 7 743 616.78 4 865 753.20

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
2014266	2014266	AMO STRATEGIE ECODESIGN TRANSPORTS URBAINS	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	20 321.76	14-05-2014	0	0.00	0.00	20 321.76				20 321.76	ok
2016184	2016184	ETUDE ECO DESIGN POUR VEHICULES ET EQUIPEMENTS URE	FRAIS D'ETUDES (TOUS BUDGETS)	40 000.00	05-07-2016	0	0.00	0.00	40 000.00		-20 000.00		20000.00	ok
00003	00003	GAYRAUD Honoraire architecte (agence)	FRAIS D'ETUDES (TOUS BUDGETS)	9 480.66	07-08-1998	0	0.00	0.00	9 480.66	9 480.66			0.00	ok
00004	00004	GTMH Etude couverture radio (réseau)	FRAIS D'ETUDES (TOUS BUDGETS)	11 653.20	21-04-1999	0	0.00	0.00	11 653.20	11 653.20			0.00	ok
0001	0001	GNVERT GNVERT étude GNV aménag. dépot ATELIER	FRAIS D'ETUDES (TOUS BUDGETS)	15 379.06	28-12-2001	0	0.00	0.00	15 379.06	15 379.06			0.00	ok
0002	0002	ROUX LOGO MARQUE (BUREAUX)	FRAIS D'ETUDES (TOUS BUDGETS)	5 793.06	23-09-1990	0	0.00	0.00	5 793.06	5 793.06			0.00	ok
2004-2033-01	2004-2033-01	INSERTION ACQUISITION MIDIBUS	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	917.84	23-07-2004	5	0.00	917.84	0.00				0.00	ok
2004-2033-02	2004-2033-02	INSERTION POUR ACQUISITION MINIBUS	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	476.06	23-07-2004	5	0.00	476.06	0.00				0.00	ok
2005-INSER1-2033	2005-INSER1-2033	Avis d'attribut°, acquisit° midibus	TRANSFERT MAGNUS FRAIS INSERTION	345.68	01-01-2005	12	28.81	302.50	43.18				14.37	ok
2005-INSER2-2033	2005-INSER2-2033	Avis d'attribut°acquisition midibus 04	TRANSFERT MAGNUS FRAIS INSERTION	432.10	01-01-2005	12	36.01	375.10	57.00				20.99	ok
2005-INSER3-2033	2005-INSER3-2033	Avis d'attribut° acquisit° 4 véhicules	TRANSFERT MAGNUS FRAIS INSERTION	288.14	25-01-2005	12	24.01	250.10	38.04				14.03	ok
2005-INSER4-2033	2005-INSER4-2033	Avis d'attribut° acquisit° midibus	TRANSFERT MAGNUS FRAIS INSERTION	175.39	27-01-2005	12	14.62	153.51	21.88				7.26	ok
2005-INSER5-2033	2005-INSER5-2033	Avis d'attribut° de la DSP des transp.	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	258.40	10-03-2005	5	0.00	258.40	0.00				0.00	ok
2006-INSER1-2033	2006-INSER1-2033	INSERTION BOAMP	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	419.84	18-08-2006	5	0.00	419.84	0.00				0.00	ok
2006-INSER2-2033	2006-INSER2-2033	AVIS APPEL CONCURRENCE BUS	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	1 200.00	15-09-2006	5	0.00	1 200.00	0.00				0.00	ok
2007103	2007103	INSERTION AAPC "ÉQUIPEMENTS VIDÉO EMBARQUÉS"	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	50.00	26-09-2007	8	6.00	36.00	14.00				8.00	ok
2007603	2007603	INSERTION AAPC SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	50.00	19-10-2007	5	0.00	50.00	0.00				0.00	ok
2007700	2007700	AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES AUTOBUS 2006	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	112.64	12-02-2007	12	9.00	54.00	58.64				49.64	ok
2007701	2007701	INSERTION APPEL D'OFFRES POUR DES AUTOMATES	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	1 400.00	16-04-2007	8	175.00	1 050.00	350.00				175.00	ok
2007703	2007703	INSERTION APPEL D'OFFRES "DISTRIBUTEURS DE TITRES	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	50.00	25-05-2007	8	6.00	36.00	14.00				8.00	ok
2007704	2007704	AAPC VÉHICULE POUR PMR PUBLIÉ DANS L'UTP EN LIGNE	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	1 400.00	13-08-2007	12	116.00	696.00	704.00				588.00	ok
2007705	2007705	IINSERTION SITE INTERNET UTP : BUS 2007	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	1 400.00	28-06-2007	12	116.00	696.00	704.00				588.00	ok
2007706	2007706	INSERTION BOAMP + JOUE AAPC BUS 2007	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	406.26	23-07-2007	12	33.00	198.00	208.26				175.26	ok
2007707	2007707	INSERTION RECTIFICATIVE BUS GNV 2007	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	78.00	09-08-2007	12	6.00	36.00	42.00				36.00	ok
2007708	2007708	AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE BORNES VIDEOS SA	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	1 400.00	02-07-2007	8	175.00	1 050.00	350.00				175.00	ok
2013206	2013206	AAPC FOURNITURE 1 AUTOBUS GNV	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	1 969.74	20-03-2013	0	0.00	0.00	1 969.74				1 969.74	ok
2013336	2013336	AAPC VIDEOPROTECTION EMBARQUEE BUS TRACE	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	861.12	25-06-2013	0	0.00	0.00	861.12				861.12	ok
2014234	2014234	ACHAT D'UNITES DE PUBLICATION EUROPEEN	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	3 057.17	06-03-2014	0	0.00	0.00	3 057.17				3 057.17	ok
2015107	2015107	ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES DNA HT-RHIN LE 25/	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	679.37	05-02-2015	0	0.00	0.00	679.37				679.37	ok
2016115	2016115	ACHAT D'UNITES DE PUBLICATION EUROPEEN	FRAIS DE PUBLICATIONS ET ETUDES	5 456.16	27-01-2016	0	0.00	0.00	5 456.16		-180.00		5 276.16	ok
00005	00005	CONSTRUCTOR logiciel copilote (Atelier)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	9 146.94	01-01-2000	0	0.00	0.00	9 146.94	9 146.94			0.00	ok
00006	00006	BULL Licence habillage heures V5 (Réseau)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	8 217.00	28-09-2001	0	0.00	0.00	8 217.00	8 217.00			0.00	ok
00008	00008	URBAN SYSTEM MAJ log. TITAN (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	5 251.87	23-11-2001	0	0.00	0.00	5 251.87	5 251.87			0.00	ok
00009	00009	URBAN SYS MAJ log. TITAN Vent. dépôt. (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 966.59	23-11-2001	0	0.00	0.00	1 966.59	1 966.59			0.00	ok
00010	00010	A2I Logiciel serveur agence	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 080.00	18-08-2002	0	0.00	0.00	1 080.00	1 080.00			0.00	ok
00011	00011	GTMH logiciel SAE-SAI (Réseau)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	156 260.24	17-12-1996	0	0.00	0.00	156 260.24	156 260.24			0.00	ok
00012	00012	SIRIUS logiciel SIRIUS impression (Réseau)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	144.83	24-01-1997	0	0.00	0.00	144.83	144.83			0.00	ok
00013	00013	REUTER logiciel TITAN (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	10 732.41	01-07-1998	0	0.00	0.00	10 732.41	10 732.41			0.00	ok
00014	00014	A2I Logiciel office Agence Cial	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 683.04	06-06-1998	0	0.00	0.00	1 683.04	1 683.04			0.00	ok
00015	00015	A2I MAJ office agence Cial (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	285.08	06-06-1993	0	0.00	0.00	285.08	285.08			0.00	ok
00016	00016	A2I log. Win NT serveur (agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	887.25	25-05-1998	0	0.00	0.00	887.25	887.25			0.00	ok
00017	00017	REUTER log. SAE pour interface lot 4a (agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	6 723.00	01-08-2008	0	0.00	0.00	6 723.00	6 723.00			0.00	ok
00018	00018	A2I log de sauvegarde (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	423.81	30-08-1999	0	0.00	0.00	423.81	423.81			0.00	ok
0007	0007	ACFID Logiciel exceed MAJ 7.0 (Réseau)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	189.04	02-10-2001	0	0.00	0.00	189.04	189.04			0.00	ok
00312	00312	BULL HEURES Roulement	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	13 600.00	12-09-2008	0	0.00	0.00	13 600.00	13 600.00			0.00	ok
00313	00313	BULL HEURES Commande Services	MATERIEL PROGRAMMATION	29 000.00	31-10-2003	0	0.00	0.00	29 000.00	29 000.00			0.00	ok
2004-372	2004-372	Un pack de 5 licences Exceed 9	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	2 750.00	21-05-2004	5	0.00	2 750.00	0.00				0.00	ok
2004-373	2004-373	1 Unité Centrale PII 200 MHz/	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	13 350.00	22-09-2004	5	0.00	13 350.00	0.00				0.00	ok
2004-375	2004-375	Développement Informatique	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	7 332.94	03-01-2004	5	0.00	7 332.94	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE-205	2005-LICENCE-205	Serveur inform+access pr Trace	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	1 828.00	25-02-2005	5	0.00	1 828.00	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE1-205	2005-LICENCE1-205	Matériel informatique pour la Trace	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	689.00	21-01-2005	5	0.00	689.00	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE2-205	2005-LICENCE2-205	Installat° LINUX sur un nouveau serveur	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	2 005.56	31-03-2005	5	0.00	2 005.56	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE3-205	2005-LICENCE3-205	Installation matériel informatique	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	495.00	02-03-2005	5	0.00	495.00	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE4-205	2005-LICENCE4-205	Office Basic 2003	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	166.40	20-04-2005	5	0.00	166.40	0.00				0.00	ok
2005-LICENCE5-205	2005-LICENCE5-205	Installation protocole d'exploitation	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	1 505.00	20-09-2005	5	0.00	1 505.00	0.00				0.00	ok
2006-Licence1-205	2006-Licence1-205	Evolution des modules payes	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	6 250.40	20-12-2005	5	0.00	6 250.40	0.00				0.00	ok
2006-Licence2-205	2006-Licence2-205	Bilans de la Chaîne Heurès	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	2 395.92	20-12-2005	5	0.00	2 395.92	0.00				0.00	ok
2006-Licence3-205	2006-Licence3-205	Licence office basic 2003 OEM	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	179.00	17-11-2005	5	0.00	179.00	0.00				0.00	ok
2006-Licence4-205	2006-Licence4-205	Evolution traitements statistiques	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	11 340.00	28-02-2006	5	0.00	11 340.00	0.00				0.00	ok
2007517	2007517	Mémorisation de la programmation des messages text	MATERIEL PROGRAMMATION	10 460.00	03-10-2007	5	0.00	10 460.00	0.00				0.00	ok
2008294	2008294	MICROSOFT OFFICE PME 2007 OEM	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	172.00	12-08-2008	5	0.00	172.00	0.00				0.00	ok
2008377	2008377	LOGICIEL OFFICE PME 2008 OEMWINDOWS	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	278.00	13-08-2008	3	0.00	278.00	0.00				0.00	ok
2009103	2009103	Module statistiques et formation Heurès	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	8 138.50	19-02-2009	3	0.00	8 138.50	0.00				0.00	ok
2009538	2009538	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009539	2009539	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009540	2009540	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009541	2009541	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009542	2009542	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009543	2009543	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009544	2009544	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009545	2009545	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009546	2009546	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2009547	2009547	LICENCE MICROSOFT OFFICE PME 2007	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	209.00	05-08-2009	3	0.00	209.00	0.00				0.00	ok
2010771	2010771	MICROSOFT OFFICE PME 2007 OEM(WORD, EXCEL, POWERP	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	224.90	09-09-2010	3	0.00	224.90	0.00				0.00	ok
Mdt 00181/0032	Mdt 00181/0032	Concession droit similaire/Ancien Sitrace	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	66 068.26	01-01-2004	1	0.00	66 068.26	0.00				0.00	ok
2016231	2016231	REALISATION DU SITE INTERNET DE LA TRACE COLMAR	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	9 024.00	08-11-2016	3	0.00	0.00	9 024.00				9 024.00	ok
2015211	2015211	COMPLÉMENT EN TERRE VÉGÉTALE ET FORMATION PAYSAG	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	1 135.92	01-10-2015	0	0.00	0.00	1 135.92				1 135.92	ok
2009001093	2009001093	BRANCHEMENT EP ABRIBUS À HORBOURG-WIHR	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 404.20	23-12-2009	5	0.00	1 404.20	0.00				0.00	ok
20091003	20091003	MISE AU NORMES ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS L1	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 364.12	17-12-2009	5	0.00	2 364.12	0.00				0.00	ok
20091004	20091004	MISE AU NORMES ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	5 000.00	17-12-2009	5	0.00	5 000.00	0.00				0.00	ok
20091042	20091042	MISE AU NORMES ACCESSIBILITÉ ARRÊTS DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	214 493.13	17-12-2009	5	0.00	214 493.13	0.00				0.00	ok
20091094	20091094	TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET CONFECTION D'UN REGARD	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	892.68	23-12-2009	5	0.00	892.68	0.00				0.00	ok
20091095	20091095	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE L'ARRÊT DE BUS POMMIER	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	753.25	23-12-2009	5	0.00	753.25	0.00				0.00	ok
20091096	20091096	TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR POSE DE GAINE TPC63	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	901.00	23-12-2009	5	0.00	901.00	0.00				0.00	ok
20091097	20091097	TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR POSE DE GAINE TPC63	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	680.41	23-12-2009	5	0.00	680.41	0.00				0.00	ok
2009374	2009374	RENOUVELLEMENT POTEAUX D'ARRÊTS ET TÊTES D'ABRIS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	185.85	15-06-2009	5	0.00	185.85	0.00				0.00	ok
2009375	2009375	ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS LIGNE 1 COL/HORB	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	65.00	15-06-2009	5	0.00	65.00	0.00				0.00	ok
2009414	2009414	AAPC POUR MARCHE DE FOURNITURES DE POTEAUX ET TET	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	450.45	06-05-2009	5	0.00	450.45	0.00				0.00	ok
2009444	2009444	MO TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ARRETS DE BUS	HONORAIRES M.OEUVRE	5 236.00	07-07-2009	10	523.00	3 138.00	2 098.00				1 575.00	ok
2009966	2009966	DEPLACEMENT DES CANDELABRES DES ARRETS DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 029.75	03-12-2009	5	0.00	2 029.75	0.00				0.00	ok

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
2009967	2009967	RACCORDEMENT ELECTRIQUE ABRIBUS EUROPE 4	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	799.25	03-12-2009	5	0.00	799.25	0.00				0.00	ok
2009968	2009968	ALIM. EN ECLAIRAGE PUBLIC ABRIBUS CATHERINETTES	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 851.50	03-12-2009	5	0.00	1 851.50	0.00				0.00	ok
2009979	2009979	BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ABRIBUS AVENUE REPUBLIQUE	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 328.10	10-12-2009	5	0.00	1 328.10	0.00				0.00	ok
2009984	2009984	PRESTATION DE COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION	HONORAIRES M.OEUVRE	741.00	17-12-2009	10	74.00	444.00	297.00				223.00	ok
20101027	20101027	Arrêt Super U avenue d'Alsace	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	14 760.55	17-12-2010	15	984.00	4 920.00	9 840.55				8 856.55	ok
2010146	2010146	MARQUAGE AU SOL NOUVEAU RÉSEAU	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 292.00	24-11-2010	5	0.00	3 292.00	0.00				0.00	ok
2010147	2010147	DÉPOSE DE L'ABRIBUS CIMETIÈRE DU LADHOF	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	3 226.00	24-11-2010	15	215.00	1 075.00	2 151.00				1 936.00	ok
2010148	2010148	MO MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRÊTS DE BUS 2010	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	744.00	24-11-2010	12	62.00	310.00	434.00				372.00	ok
2010219	2010219	MIS. MAITRISE OEUVRE ACCESSIBILITÉ LIGNE BUS N°1	HONORAIRES M.OEUVRE	9 724.00	04-02-2010	10	972.00	4 860.00	4 864.00				3 892.00	ok
2010295	2010295	BORNES D'INFORMATIONS AUX ARRÊTS BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	770.25	09-03-2010	5	0.00	770.25	0.00				0.00	ok
2010304	2010304	MO DÉPLACEMENT ARRÊTS BUS LADHOF/LIDL	HONORAIRES M.OEUVRE	1 200.00	24-03-2010	10	120.00	600.00	600.00				480.00	ok
2010308	2010308	DÉPLACEMENT DE L'ABRIBUS "CIMETIÈRE DU LADHOF"	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	2 149.35	24-03-2010	15	143.00	715.00	1 434.35				1 291.35	ok
2010309	2010309	Déplacement arrêt de bus Ladhof	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	14 753.00	08-04-2010	15	983.00	4 915.00	9 838.00				8 855.00	ok
2010354	2010354	Travaux de voirie sur arrêt de bus "Catherinettes	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	9 280.40	31-05-2010	12	773.00	3 865.00	5 415.40				4 642.40	ok
2010514	2010514	MISE EN ACCESSIBILITE.ARRETS DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 794.25	02-06-2010	5	0.00	1 794.25	0.00				0.00	ok
2010556	2010556	POTEAUX.TETES D'ABRIS BUS RESEAU TRANSPORTS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	273.00	29-06-2010	5	0.00	273.00	0.00				0.00	ok
2010719	2010719	TRX.MISE.ACCESSIBILITE.ARRÊTS.BUS LIGNES 3-A	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	6 696.00	29-07-2010	12	558.00	2 790.00	3 906.00				3 348.00	ok
2010770	2010770	DECONNECTION ELEC. ABRIS BUS RESEAU COLMAR	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	360.00	09-09-2010	5	0.00	360.00	0.00				0.00	ok
2010788	2010788	PHASE ETUDE ACCESSIBILITE ARRETS LIGNE BUS N°3	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	7 440.00	28-10-2010	12	620.00	3 100.00	4 340.00				3 720.00	ok
2010789	2010789	ACCESSIBILITE ARRÊTS BUS 2010. MARQUAGE.SOL	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	4 474.29	28-10-2010	12	372.00	1 860.00	2 614.29				2 242.29	ok
2010790	2010790	ACCESSIBILITÉ ARRÊTS DE BUS POSE BORNES	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	3 875.00	28-10-2010	12	322.00	1 610.00	2 265.00				1 943.00	ok
2010791	2010791	TRX.ACCESSIBILITE ARRETS BUS PROGRAMME 2010	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	198 223.20	28-10-2010	12	16 518.00	82 590.00	115 633.20				99 115.20	ok
2010897	2010897	COORDINATION SPS PROGRAMME ACCESSIBILITÉ ARRÊTS D	COORDINATION.PROTECTION.SECURITE RESEAUX	880.00	14-12-2010	15	58.00	290.00	590.00				532.00	ok
2011360	2011360	MARQUAGE ZEBRA JAUNE NOUVEAU RÉSEAU (2010)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 645.00	11-05-2011	5	529.00	2 116.00	529.00				0.00	ok
2011391	2011391	CHEVALET DE CHANTIER 800X1200MM+MENTION	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 280.00	08-06-2011	5	656.00	2 624.00	656.00				0.00	ok
2011442	2011442	PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS À L'ECHELLE DU RESEAU	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	20 655.00	23-06-2011	12	1 721.00	6 884.00	13 771.00				12 050.00	ok
2011443	2011443	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS - CAMPAGNE	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	45 953.50	23-06-2011	12	3 829.00	15 316.00	30 637.50				26 808.50	ok
2011516	2011516	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	114 768.46	11-08-2011	12	9 564.00	38 256.00	76 512.46				66 948.46	ok
2011517	2011517	ACCESSIBILITE BUS // BORDURES	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	4 750.00	11-08-2011	12	395.00	1 580.00	3 170.00				2 775.00	ok
2011560	2011560	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	102 528.18	29-08-2011	12	8 544.00	34 176.00	68 352.18				59 808.18	ok
2011561	2011561	BORDURES À STE CROIX ACCESSIBILITÉ ARRÊT DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	675.00	29-08-2011	5	135.00	540.00	135.00				0.00	ok
2011728	2011728	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	9 759.85	19-10-2011	12	813.00	3 252.00	6 507.85				5 694.85	ok
2011730	2011730	ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PDU	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 859.68	19-10-2011	5	775.68	3 084.00	775.68				0.00	ok
2011731	2011731	MISSION COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION SANTE	HONORAIRES M.OEUVRE	1 056.00	19-10-2011	10	105.00	420.00	636.00				531.00	ok
2011907	2011907	MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	20 382.40	30-11-2011	12	1 698.00	6 792.00	13 590.40				11 892.40	ok
2011909	2011909	EFFACAGE + MARQUAGE AU SOL DES ARRÊTS DE BUS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 990.00	30-11-2011	5	598.00	2 392.00	598.00				0.00	ok
2011910	2011910	Dépose de poteaux d'arrêts de bus	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 181.60	30-11-2011	5	437.60	1 744.00	437.60				0.00	ok
2012453	2012453	MISE EN ACCESSIBILITE BUS 2012	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	351 108.26	19-04-2012	5	70 221.00	210 663.00	140 445.26				70 224.26	ok
2012797	2012797	PUB. AAPC ÉCO-DESIGN TRANSPORTS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 450.80	08-08-2012	5	290.00	870.00	580.80				290.80	ok
2012834	2012834	SOLDE DE L ETUDE DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	3 510.00	06-09-2012	12	292.00	876.00	2 634.00				2 342.00	ok
2013035	2013035	MISE EN ACCES ARRETS DE BUS 2012 CP2013	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	302 929.89	14-02-2013	12	25 244.00	50 488.00	252 441.89				227 197.89	ok
2014103	2014103	Mise en accessibilité des arrêts de Bus de la CAC	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	85 470.91	24-01-2014	12	7 096.00	7 096.00	78 374.91				71 278.91	ok
2015126	2015126	MISE EN ACCESSIBILITE ARRETS BUS 2015	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	602 179.19	12-02-2015	12	42 483.00	0.00	602 179.19		-92 386.83		467 309.36	ok
2016116	2016116	REMBT TRAVAUX ACCESSIBILITE HANDICAPE ARRETS BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	559 804.14	27-01-2016	12	0.00	0.00	559 804.14				559 804.14	ok
00030	00030	GTMH Station radio (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 253.98	17-12-1996	0	0.00	0.00	14 253.98	14 253.98			0.00	ok
00033	00033	Bornes SAE GTMH lot 1 (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	186 914.39	09-12-1998	0	0.00	0.00	186 914.39	186 914.39			0.00	ok
00034	00034	Balise action sur feu SAE lot 2 (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	11 354.00	09-12-1998	0	0.00	0.00	11 354.00	11 354.00			0.00	ok
00035	00035	GTMH action distance feux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	36 191.40	26-07-1999	0	0.00	0.00	36 191.40	36 191.40			0.00	ok
00036	00036	DISTEL echaffaudage roulant (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 362.96	17-02-2000	0	0.00	0.00	2 362.96	2 362.96			0.00	ok
00037	00037	APPLICATION 2000 caissons abribus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	5 127.62	18-10-2000	0	0.00	0.00	5 127.62	5 127.62			0.00	ok
00038	00038	STEINLE poteaux	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	926.13	19-10-2000	0	0.00	0.00	926.13	926.13			0.00	ok
00039	00039	STAUBLI extension GNV sous dépôt (Atelier)	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	4 471.48	19-12-2000	0	0.00	0.00	4 471.48	4 471.48			0.00	ok
00040	00040	SIROCCO UPA abribus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	4 925.62	30-11-2001	0	0.00	0.00	4 925.62	4 925.62			0.00	ok
00041	00041	SIROCCO abribus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	10 631.82	23-02-2002	0	0.00	0.00	10 631.82	10 631.82			0.00	ok
00042	00042	WASHTECK Tunnel de lavage (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	50 560.00	03-07-2002	0	0.00	0.00	50 560.00	50 560.00			0.00	ok
00043	00043	APPLICATION 2000 caissons abribus (Réseaux)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	1 646.23	31-07-2002	0	0.00	0.00	1 646.23	1 646.23			0.00	ok
00044	00044	Tuyauterie alimentation GNV (Atelier)	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	13 657.73	17-10-2002	0	0.00	0.00	13 657.73	13 657.73			0.00	ok
00045	00045	Borne GO VISEO CHRISTAL (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	8 012.00	27-08-2002	0	0.00	0.00	8 012.00	8 012.00			0.00	ok
00046	00046	Boites distribution billets (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	312.28	01-01-1990	0	0.00	0.00	312.28	312.28			0.00	ok
00047	00047	Bancs Réseaux)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	798.51	01-01-1990	0	0.00	0.00	798.51	798.51			0.00	ok
00049	00049	AMIEL changeurs de monnaie (Bureaux)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	5 697.48	25-01-1994	0	0.00	0.00	5 697.48	5 697.48			0.00	ok
00050	00050	NOTEC panneaux affichage (Parc Bus)	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	445.91	26-05-1994	0	0.00	0.00	445.91	445.91			0.00	ok
00051	00051	AD SCHOETTLE pont élévateur (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	104 038.83	30-10-1994	0	0.00	0.00	104 038.83	104 038.83			0.00	ok
00052	00052	Mise en conformité pont élévateur (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 535.18	12-05-1995	0	0.00	0.00	4 535.18	4 535.18			0.00	ok
00053	00053	GARLOUIS valise de contrôle R312 (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	3 036.01	31-05-1995	0	0.00	0.00	3 036.01	3 036.01			0.00	ok
00054	00054	Mise en conformité divers matériels (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 021.79	22-06-1995	0	0.00	0.00	2 021.79	2 021.79			0.00	ok
00055	00055	APPLICATION 2000 potelets arrêt (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	7 845.03	29-05-1995	0	0.00	0.00	7 845.03	7 845.03			0.00	ok
00056	00056	SYSTEME A5 stockeur (Atelier)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	59 996.16	29-09-1995	0	0.00	0.00	59 996.16	59 996.16			0.00	ok
00057	00057	STEINLE protections (Atelier)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	557.96	30-11-1995	0	0.00	0.00	557.96	557.96			0.00	ok
00058	00058	STEINLE carters (Atelier)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	814.08	26-07-1995	0	0.00	0.00	814.08	814.08			0.00	ok
00059	00059	APPLICATION 2000 poteaux arrêt n°3	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	4 117.65	31-07-1995	0	0.00	0.00	4 117.65	4 117.65			0.00	ok
00060	00060	Panneau lumineux patinoire (réseau)	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	1 920.10	30-08-1996	0	0.00	0.00	1 920.10	1 920.10			0.00	ok
00061	00061	APPLICATION 2000 potelet (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	9 470.59	23-11-1996	0	0.00	0.00	9 470.59	9 470.59			0.00	ok
00062	00062	STEINLE poteaux (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	268.31	28-11-1996	0	0.00	0.00	268.31	268.31			0.00	ok
00063	00063	DURR FREY opacimètre lucas (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	5 341.36	31-01-1997	0	0.00	0.00	5 341.36	5 341.36			0.00	ok
00064	00064	STEINLE poteau (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	134.16	30-01-1997	0	0.00	0.00	134.16	134.16			0.00	ok
00065	00065	RICOH abribus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	5 737.02	27-02-1997	0	0.00	0.00	5 737.02	5 737.02			0.00	ok
00066	00066	STEINLE poteau (Réseau) n°2	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 341.55	27-02-1997	0	0.00	0.00	1 341.55	1 341.55			0.00	ok
00067	00067	SINEU GRAFF banquettes (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 911.78	24-04-1997	0	0.00	0.00	2 911.78	2 911.78			0.00	ok
00068	00068	Cadre plan Horaires (Réseau)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	452.01	28-04-1997	0	0.00	0.00	452.01	452.01			0.00	ok
00069	00069	APPLICATION 2000 poteaux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	12 935.91	21-07-1997	0	0.00	0.00	12 935.91	12 935.91			0.00	ok
00070	00070	WETTOLSHEIM HOLTZWIHR abribus (réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	10 488.55	01-09-1997	0	0.00	0.00	10 488.55	10 488.55			0.00	ok
00071	00071	PTOTEG mise en conformité (Atelier sation GNV)	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	10 207.68	15-11-1997	0	0.00	0.00	10 207.68	10 207.68			0.00	ok
00072	00072	FRUH mise en conformité (Atelier sation GNV)	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	5 404.47	15-11-1997	0	0.00	0.00	5 404.47	5 404.47			0.00	ok
00073	00073	AFICOOR sécu et protect° santé (Atelier)	MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE	945.18	28-11-1997	0	0.00	0.00	945.18	945.18			0.00	ok
00074	00074	CLEMESSY mise en conf. élé dépot bus (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	15 342.73	09-01-1998	0	0.00	0.00	15 342.73	15 342.73			0.00	ok
00075	00075	CLEMESSY mise en conf. élé des locaux (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	650.89	12-02-1998	0	0.00	0.00	650.89	650.89			0.00	ok
00076	00076	CLEMESSY alimentation station gaz	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 274.50	28-02-1998	0	0.00	0.00	4 274.50	4 274.50			0.00	ok
00077	00077	Station de compression PETER 50%	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	218 535.67	01-03-1998	0	0.00	0.00	218 535.67	218 535.67			0.00	ok
00078	00078	Equip. lutte incendie proteg Sivie (atelier)	MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE	566.50	26-03-1998	0	0.00	0.00	566.50	566.50			0.00	ok
00079	00079	AFICOOR mission de ccord. sécurité (Atelier)	MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE	1 276.00	27-05-1998	0	0.00	0.00	1 276.00	1 276.00			0.00	ok
00080	00080	Potelet arrêt de bus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	7 425.03	28-06-1998	0	0.00	0.00	7 425.03	7 425.03			0.00	ok
00081	00081	Abribus Horbourg-Wihr (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	3 969.01	14-09-1998	0	0.00	0.00	3 969.01	3 969.01			0.00	ok
00082	00082	FRANCE MOBILIER Cadre horaires (Réseau)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	456.13	30-09-1998	0	0.00	0.00	456.13	456.13			0.00	ok
00083	00083	Poteaux tubulaires (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 695.43	30-09-1998	0	0.00	0.00	4 695.43	4 695.43			0.00	ok
00084	00084	Compteur PETERS (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	518.33	16-10-1998	0	0.00	0.00	518.33	518.33			0.00	ok
00085	00085	Acompte station de 15% (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	47 266.82	01-03-1998	0	0.00	0.00	47 266.82	47 266.82			0.00	ok

édition en date du 23/05/2017

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
00086	00086	PETERS pièces détachées (Atelier)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	1 175.38	31-05-1999	0	0.00	0.00	1 175.38	1 175.38			0.00	ok
00087	00087	PETER Station compression (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	4 313.54	16-03-1999	0	0.00	0.00	4 313.54	4 313.54			0.00	ok
00088	00088	PETER Station compression (Atelier) n°2	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	22 631.06	29-01-1999	0	0.00	0.00	22 631.06	22 631.06			0.00	ok
00089	00089	MDO Cadre horaires (Réseau)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	347.58	28-02-1999	0	0.00	0.00	347.58	347.58			0.00	ok
00090	00090	PETERS pièces détachées (Atelier)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 133.52	29-01-1999	0	0.00	0.00	2 133.52	2 133.52			0.00	ok
00091	00091	APPLICATION 2000 poteau arrêt bus (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	8 997.54	30-06-1999	0	0.00	0.00	8 997.54	8 997.54			0.00	ok
00092	00092	PETERS station solde marché (Atelier)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	19 056.13	28-06-1999	0	0.00	0.00	19 056.13	19 056.13			0.00	ok
00093	00093	Extension réseau GNV sous dépôt (Atelier)	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	21 820.03	31-10-1999	0	0.00	0.00	21 820.03	21 820.03			0.00	ok
00314	00314	INEO Modif. fréquences radio	MATERIEL PROGRAMMATION	36 883.53	25-04-2003	0	0.00	0.00	36 883.53	36 883.53			0.00	ok
00315	00315	APA portique et palan 1000 Kg	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	7 080.00	28-02-2003	0	0.00	0.00	7 080.00	7 080.00			0.00	ok
00316	00316	DISTEL tours d'escalier + échelles	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	6 414.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	6 414.00	6 414.00			0.00	ok
00317	00317	APPLICATION 2000 7 poteaux d'arrêt	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	9 274.88	01-01-2007	0	0.00	0.00	9 274.88	9 274.88			0.00	ok
00318	00318	STAUBLI 3 flexibles GNV	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	5 128.02	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 128.02	5 128.02			0.00	ok
00319	00319	STAUBLI 3 flexibles GNV n°2	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	5 251.04	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 251.04	5 251.04			0.00	ok
00320	00320	STEINLE mise en conformité bâtiments	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	8 396.10	01-01-2007	0	0.00	0.00	8 396.10	8 396.10			0.00	ok
00321	00321	STEINLE mise en conformité bâtiment suite	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 349.90	01-01-2007	0	0.00	0.00	14 349.90	14 349.90			0.00	ok
00322	00322	STEINLE 5 poteaux d'arrêt	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 038.80	01-01-2007	0	0.00	0.00	1 038.80	1 038.80			0.00	ok
00323	00323	DAUPHIN 2 abris bus brennus	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	7 534.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	7 534.00	7 534.00			0.00	ok
00324	00324	CLEMESSY détection gaz	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	38 655.15	01-01-2007	0	0.00	0.00	38 655.15	38 655.15			0.00	ok
2005-BUS-2308WN68-21	bus 242 anciennement 142	**Bus 2308WN68 devenu BC-577-DR**	Attention : sur carte grise BC-577-DR figure un achat en 1998	10 583.00	03-06-2005	12	881.00	9 321.39	1 261.61				380.61	ok
2005-BUS-2312WN68-21	bus 243 anciennement 143	Bus 2312WN68	Attention : sur carte grise 2308WN68 figure un achat en 1998	10 583.00	22-06-2005	12	1 308.15	9 274.85	1 308.15				0.00	ok
2005-BUS-2314WN68-21	bus 241 anciennement 141	Bus 2314WN68	Attention : sur carte grise 2314WN68 figure un achat en 1998	10 583.00	27-04-2005	12	881.00	9 409.58	1 173.42				292.42	ok
2005-BUS-2769WR68-21	bus 245 anciennement 145	Bus 2769WR68	Attention : sur carte grise 2769WN68 figure un achat en 1998	10 583.00	22-08-2005	12	881.00	9 127.86	1 455.14				574.14	ok
2005-BUSDIVERS-134YS	2005-BUSDIVERS-134YS68	Climatisation midibus 134YS68	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	3 750.00	19-08-2005	5	0.00	3 750.00	0.00				0.00	ok
2005-BUSDIVERS-135YS	2005-BUSDIVERS-135YS68	Climatisation bus 135YS68	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	3 750.00	26-07-2005	5	0.00	3 750.00	0.00				0.00	ok
2005-BUSDIVERS-136YS	2005-BUSDIVERS-136YS68	Climatisation bus 136YS68	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	3 750.00	26-07-2005	5	0.00	3 750.00	0.00				0.00	ok
2005-BUSDIVERS-9974Y	2005-BUSDIVERS-9974YQ68	Climatisation bus 9974YQ68	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	3 750.00	26-07-2005	5	0.00	3 750.00	0.00				0.00	ok
2005-Indus2-2154	2005-Indus2-2154	Appareil pour régler le parallélisme	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	18 300.00	12-10-2005	5	0.00	18 300.00	0.00				0.00	ok
2005-Indus3-2154	2005-Indus3-2154	Boite de vitesse n° série 9108	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	3 380.00	09-11-2005	5	0.00	3 380.00	0.00				0.00	ok
2005-Indus4-2154	2005-Indus4-2154	Rectifieuse PL	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	7 250.00	30-11-2005	5	0.00	7 250.00	0.00				0.00	ok
2006-Bus-8023XA68-215	2006-Bus-8023XA68-2154	Boite de vitesse n°26334	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	10 583.00	23-10-2006	12	882.00	7 937.92	2 645.08				1 763.08	ok
2006-Bus-8026XA68-215	2006-Bus-8026XA68-2154	Boite de vitesse n°25988	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	10 583.00	10-10-2006	12	881.00	7 929.92	2 653.08				1 772.08	ok
2006-INDUS3-2154	2006-INDUS3-2154	Gerbeur electrique Fenwick typ	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	5 951.00	29-11-2006	5	0.00	5 951.00	0.00				0.00	ok
2006-Indus1-2154	2006-Indus1-2154	Banc reepreuve pour réservoir	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	7 685.00	13-03-2006	5	0.00	7 685.00	0.00				0.00	ok
2006-Indus2-2154	2006-Indus2-2154	Boite de vitesse n° série 219139	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	10 583.00	26-09-2006	5	0.00	10 583.00	0.00				0.00	ok
2007344	2007344	PASSERELLE D'ACCÈS BUS	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	19 556.00	21-02-2007	8	0.00	19 556.00	0.00				0.00	ok
2007345	2007345	NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARCHER HDS 895-4MX ECO	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	3 053.00	21-02-2007	8	0.00	3 053.00	0.00				0.00	ok
2007346	2007346	SURRELEVATION ECLAIRAGE TUNNEL DE LAVAGE	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 696.71	05-03-2007	8	0.00	2 696.71	0.00				0.00	ok
2007347	2007347	AMÉNAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE LA PASSERELLE	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 935.00	24-04-2007	8	0.00	2 935.00	0.00				0.00	ok
2007348	2007348	1 fontaine biologique clean 3 101 comprenant :1 fo	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 348.00	13-06-2007	8	0.00	2 348.00	0.00				0.00	ok
2007797	2007797	Cric pour poids lourds. Réf. FOG 1639032.	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 242.25	11-12-2007	8	0.00	2 242.25	0.00				0.00	ok
2008402	2008402	CONFORMITÉ.ÉQUIPEMENTS.LOCAL COMPRESSION.GAZ	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	1 817.84	11-09-2008	8	228.84	1 589.00	228.84				0.00	ok
2009441	2009441	PORTATIFS MOTOROLA GP 380 AVEC ANTENNE, BATTE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	655.00	03-06-2009	5	0.00	655.00	0.00				0.00	ok
2009442	2009442	PORTATIFS MOTOROLA GP 380 AVEC ANTENNE, BATTE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	655.00	03-06-2009	5	0.00	655.00	0.00				0.00	ok
2009477	2009477	FOURN+POSE DISPOSITIF GESTION ALARMES STAT° COMPR	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	8 601.03	31-08-2009	5	0.00	8 601.03	0.00				0.00	ok
2015188	2015188	TUNAP 615 - MACHINE DE NETTOYAGE DU CIRCUIT DE FRE	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	14 430.90	23-06-2015	8	1 803.00	0.00	14 430.90				12 627.90	ok
2016117	2016117	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	3 660.00	27-01-2016	8	0.00	0.00	3 660.00		-610.00		3 050.00	ok
00019	00019	GTMH frontal radio (Réseau)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	4 802.14	24-03-2000	0	0.00	0.00	4 802.14	4 802.14			0.00	ok
00020	00020	PLASTIC OMNIUM (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 603.07	04-08-2000	0	0.00	0.00	2 603.07	2 603.07			0.00	ok
00021	00021	GTMH Panneaux LCD (Réseaux)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	14 452.17	10-04-2000	0	0.00	0.00	14 452.17	14 452.17			0.00	ok
00022	00022	GTMH 2 écrans LCD (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	9 726.25	21-06-2000	0	0.00	0.00	9 726.25	9 726.25			0.00	ok
00023	00023	GTMH Equipement feux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	17 379.19	23-11-2000	0	0.00	0.00	17 379.19	17 379.19			0.00	ok
00024	00024	GTMH divers SAE (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	11 044.93	29-11-2000	0	0.00	0.00	11 044.93	11 044.93			0.00	ok
00025	00025	GTMH panneau LCD (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 201.43	04-01-2001	0	0.00	0.00	3 201.43	3 201.43			0.00	ok
00026	00026	GTMH équipement de feux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	12 881.94	23-10-2001	0	0.00	0.00	12 881.94	12 881.94			0.00	ok
00027	00027	Equipement priorité feux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	11 019.00	31-10-2002	0	0.00	0.00	11 019.00	11 019.00			0.00	ok
00028	00028	Climatisation bureaux STUCE (Réseaux)	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	19 213.45	31-05-1996	0	0.00	0.00	19 213.45	19 213.45			0.00	ok
00029	00029	SAE GTMH bornes (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	19 204.76	17-12-1995	0	0.00	0.00	19 204.76	19 204.76			0.00	ok
00031	00031	SAE GTMH soldes bornes (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	67 538.73	01-01-1997	0	0.00	0.00	67 538.73	67 538.73			0.00	ok
00032	00032	SAE GTMH Bornes (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	88 447.87	01-10-1997	0	0.00	0.00	88 447.87	88 447.87			0.00	ok
2005-BUS-134YS68-2156	2005-BUS-134YS68-2156	Bus n°161 Oblitérateur	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	1 784.15	13-07-2005	12	148.00	1 543.31	240.84				92.84	ok
2005-BUS-135YS68-2156	2005-BUS-135YS68-2156	Bus n°162 Oblitérateur	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	1 784.15	13-07-2005	12	156.15	1 543.31	240.84				84.69	ok
2005-BUS-136YS68-2156	2005-BUS-136YS68-2156	Bus n°163 Oblitérateur	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	1 784.15	13-07-2005	12	148.00	1 543.31	240.84				92.84	ok
2006-2156-01	2006-2156-01	3 Oblitérateurs Ticompact 02	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	5 156.04	20-11-2006	12	429.00	3 861.67	1 294.37				865.37	ok
2007349	2007349	OBLITÉRATEURS TICOMPACT 02 AVEC :BOITIERS ABS + PR	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	23 253.86	11-06-2007	8	0.00	23 253.86	0.00				0.00	ok
2007625	2007625	ACQUISITION GIROUETTES POUR LE BUS 139	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	3 225.00	19-10-2007	8	0.00	3 225.00	0.00				0.00	ok
2007794	2007794	Mise à la norme R110 des réservoirs gaz Ullit.	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	23 303.70	11-12-2007	0	0.00	0.00	23 303.70	23 303.70			0.00	ok
2008194	2008194	ANNONCE STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANT	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	230.40	12-11-2008	5	0.00	230.40	0.00				0.00	ok
2008210	2008210	ECRAN PLAT SAMSUNG 52 M 871 SUPPORT MURAL TEMIUM	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 163.88	19-03-2008	5	0.00	2 163.88	0.00				0.00	ok
2008293	2008293	1 ordinateur complet comprenant : unité centrale	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	649.74	12-08-2008	5	0.00	649.74	0.00				0.00	ok
2008404	2008404	ECHANGE PRÉVENTIF DE 2 BOITES DE VITESSES	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	19 230.00	11-09-2008	5	0.00	19 230.00	0.00				0.00	ok
2008533	2008533	FOURNITURE DE 12 PISTOLETS GMV09	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	14 960.86	29-10-2008	5	0.00	14 960.86	0.00				0.00	ok
2009101	2009101	ACQUISITION DE 4 OBLITERATEURS	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	6 874.72	19-02-2009	12	572.00	3 432.00	3 442.72				2 870.72	ok
2009102	2009102	3 ÉQUIPEMENTS SAEIV COMPRENANT CHACUN : 1 COFFRET	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	27 134.00	19-02-2009	5	0.00	27 134.00	0.00				0.00	ok
2009426	2009426	ACQUISIT. 30 MONNAYEURS Euro	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 570.00	12-05-2009	5	0.00	3 570.00	0.00				0.00	ok
2009439	2009439	60 Monnayeurs Euro.	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	7 140.00	03-06-2009	5	0.00	7 140.00	0.00				0.00	ok
2009533	2009533	ACQUISITION DE 30 TABLETTES D'ADAPTATION	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	7 650.00	05-08-2009	5	0.00	7 650.00	0.00				0.00	ok
2009908	2009908	2OBLITERATEURS TI COMPACT AVEC BOITIER ABS+PRODIS	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	3 540.48	12-11-2009	12	295.00	1 770.00	1 770.48				1 475.48	ok
2009956	2009956	14 PISTOLETS DE REMPLISSAGE (GNV)	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	16 617.08	18-11-2009	5	0.00	16 617.08	0.00				0.00	ok
2009969	2009969	10 LIGNES D'ALIMENTATION GNV (SANS PISTOLET)	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	9 530.67	03-12-2009	5	0.00	9 530.67	0.00				0.00	ok
20101013	20101013	FOURNITURE ET POSE DE HUIT COLONNES DE SERVICES	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	16 000.00	14-12-2010	5	0.00	16 000.00	0.00				0.00	ok
2010223	2010223	1 EQUIPEMENT EMBARQUÉ SAEIV FOURNITURES STANDARD	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	9 766.00	04-02-2010	5	0.00	9 766.00	0.00				0.00	ok
2011224	2011224	BOITIER ABSPRODIS INTÉGRÉ (MODE AUTONOME)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	4 152.00	09-02-2011	12	346.00	1 384.00	2 768.00				2 422.00	ok
2011225	2011225	FOURNITURE COFFRET SAE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	18 924.00	09-02-2011	5	3 788.00	15 136.00	3 788.00				0.00	ok
2011227	2011227	BOITE VITESSE AUTO 4HP500	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	10 300.00	09-02-2011	5	2 060.00	8 240.00	2 060.00				0.00	ok
2011515	2011515	OBLITÉRATEURS TICOMPACT 02	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	4 152.36	11-08-2011	12	346.00	1 384.00	2 768.36				2 422.36	ok
2011732	2011732	FOURNITURE DE 5 LIGNES D'ALIMENTATION GNV	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	4 961.60	19-10-2011	5	993.60	3 968.00	993.60				0.00	ok
2012762	2012762	PUBLICATION AAPC RELATIF RECUPERATEUR DE GAZ	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	90.00	02-08-2012	5	18.00	54.00	36.00				18.00	ok
2012974	2012974	MATERIELS DE TRANSPORT 2012	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	32 177.18	28-02-2012	5	6 435.00	19 305.00	12 872.18				6 437.18	ok
2013034	2013034	FOURNITURE DE MATERIEL D EXPLOITATION	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	19 692.17	14-02-2013	12	1 641.00	3 282.00	16 410.17				14 769.17	ok
2014102	2014102	Lignes d'alimentation GNV équipées d'un équilibreu	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	47 993.96	20-01-2014	12	3 999.00	3999.00	43994.96			-3 999.00	43994.96	ok
2015125	2015125	REFACTURATION TRAVAUX REMPLACEMENT MOTEUR DE BU	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	30 876.00	12-02-2015	12	2 368.00	0.00	30 876.00		-2 462.00		26 046.00	ok
2016210	2016210	FAC. FA00000239 DU 23/08/2016 CL 00111 : acpte marché	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	286 947.00	13-09-2016	12	0.00	0.00	286 947.00		-97 000.00		189 947.00	ok
00216	bus 251 anciennement 151	BUS 151 AGORA GNV 2462XH68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	243 541.88	07-11-2000	0	0.00	0.00	243 541.88	243 541.88			0.00	ok
00217	bus 252 anciennement 152	BUS 152 AGORA GNV 2464 XH 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	243 541.88	07-11-2000	0	0.00	0.00	243 541.88	243 541.88			0.00	ok
00218	bus 253 anciennement 153	BUS 153 AGORA GNV 9203 XP 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	248 156.51	16-10-2001	0	0.00	0.00	248 156.51	248 156.51			0.00	ok
00171	00171	DURR REY Auto-radio (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	139.42	01-08-2008	0	0.00	0.00	139.42	139.42			0.00	ok

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
00172	00172	SEIPRA MC ensemble (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	13 872.86	11-02-2000	0	0.00	0.00	13 872.86	13 872.86			0.00	ok
00173	00173	SEIPRA Oblitérateurs (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	3 367.14	19-05-2000	0	0.00	0.00	3 367.14	3 367.14			0.00	ok
00174	00174	SLE Equipement girouette (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	12 195.90	24-09-2001	0	0.00	0.00	12 195.90	12 195.90			0.00	ok
00175	00175	SEIPRA Oblitérateurs n°2 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	3 408.84	31-10-2001	0	0.00	0.00	3 408.84	3 408.84			0.00	ok
00176	00176	SLE Girouette (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	14 995.00	24-05-2002	0	0.00	0.00	14 995.00	14 995.00			0.00	ok
00177	00177	Oblitérateurs (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	3 410.00	26-11-2002	0	0.00	0.00	3 410.00	3 410.00			0.00	ok
00178	00178	Oblitérateurs n°2 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	352.72	01-01-1990	0	0.00	0.00	352.72	352.72			0.00	ok
00179	00179	Oblitérateurs n°3 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	1 255.02	01-01-1990	0	0.00	0.00	1 255.02	1 255.02			0.00	ok
00180	00180	Oblitérateurs n°4 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	1 495.44	01-01-1990	0	0.00	0.00	1 495.44	1 495.44			0.00	ok
00181	00181	Oblitérateurs n°5 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	12 061.92	01-01-1990	0	0.00	0.00	12 061.92	12 061.92			0.00	ok
00182	00182	Oblitérateurs n°6 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	8 410.80	01-01-1990	0	0.00	0.00	8 410.80	8 410.80			0.00	ok
00183	00183	Oblitérateurs n°7 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	4 794.14	01-01-1990	0	0.00	0.00	4 794.14	4 794.14			0.00	ok
00184	00184	Oblitérateurs n°8 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	7 550.78	01-01-1990	0	0.00	0.00	7 550.78	7 550.78			0.00	ok
00185	00185	SEIPRA oblitérateurs n°3 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	5 034.00	31-07-1990	0	0.00	0.00	5 034.00	5 034.00			0.00	ok
00186	00186	SEIPRA Oblitérateurs n°4 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	5 034.00	31-07-1991	0	0.00	0.00	5 034.00	5 034.00			0.00	ok
00187	00187	ALCATEL Antennes (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	207.33	15-01-1992	0	0.00	0.00	207.33	207.33			0.00	ok
00189	00189	SEIPRA Oblitérateurs n°5 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	5 034.00	05-05-1992	0	0.00	0.00	5 034.00	5 034.00			0.00	ok
00190	00190	SEIPRA Oblitérateurs n°6 (Parc bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	2 517.00	01-08-1992	0	0.00	0.00	2 517.00	2 517.00			0.00	ok
00191	00191	SEIPRA oblitérateurs n°7 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	7 551.01	01-08-1992	0	0.00	0.00	7 551.01	7 551.01			0.00	ok
00192	00192	SEIPRA Oblitérateurs n°8 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	7 580.09	03-08-1993	0	0.00	0.00	7 580.09	7 580.09			0.00	ok
00193	00193	ALCATEL radio (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	13 866.76	21-07-1993	0	0.00	0.00	13 866.76	13 866.76			0.00	ok
00194	00194	STEINMETZ Cylidre (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	102.14	19-10-1993	0	0.00	0.00	102.14	102.14			0.00	ok
00195	00195	AD SCHOETTLE Autoradios (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	609.02	13-03-1994	0	0.00	0.00	609.02	609.02			0.00	ok
00196	00196	ALCATEL emetteurs et portatif (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	8 021.11	22-04-1994	0	0.00	0.00	8 021.11	8 021.11			0.00	ok
00197	00197	AD SCHOETTLE autoradios n°2 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	3 190.06	30-06-1994	0	0.00	0.00	3 190.06	3 190.06			0.00	ok
00198	00198	SEIPRA Oblitérateurs n°9 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	5 057.02	10-08-1994	0	0.00	0.00	5 057.02	5 057.02			0.00	ok
00199	00199	SIVIE extincteurs (Parc Bus)	PETITS MATERIELS ET EQUIPEMENTS	893.08	21-03-1995	0	0.00	0.00	893.08	893.08			0.00	ok
00200	00200	SEIPRA oblitérateurs n°10 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	7 585.54	22-03-1995	0	0.00	0.00	7 585.54	7 585.54			0.00	ok
00201	00201	APA ventilateur (Parc Bus)	PETITS MATERIELS ET EQUIPEMENTS	1 143.37	31-05-1995	0	0.00	0.00	1 143.37	1 143.37			0.00	ok
00202	00202	ALCATEL portatif (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	5 452.34	15-12-1995	0	0.00	0.00	5 452.34	5 452.34			0.00	ok
00203	00203	SIVIE extincteurs n°2 (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	913.66	28-02-1996	0	0.00	0.00	913.66	913.66			0.00	ok
00204	00204	DURR FREY autoradios (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	1 068.31	29-03-1996	0	0.00	0.00	1 068.31	1 068.31			0.00	ok
00205	00205	WEBER supports cadres (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 454.43	16-10-1996	0	0.00	0.00	2 454.43	2 454.43			0.00	ok
00206	00206	SAE GTMH matériel embarqué (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	144 216.77	17-12-1996	0	0.00	0.00	144 216.77	144 216.77			0.00	ok
00207	00207	SLE bus 135 équipement girouette (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	5 640.61	28-02-1997	0	0.00	0.00	5 640.61	5 640.61			0.00	ok
00208	00208	CORIS radiotéléphones portables (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	3 610.60	11-04-1997	0	0.00	0.00	3 610.60	3 610.60			0.00	ok
00209	00209	Oblitérateurs (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	10 126.15	22-08-1997	0	0.00	0.00	10 126.15	10 126.15			0.00	ok
00210	00210	DURR FREY BLAUPUNKT autoradio (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	710.00	15-04-1998	0	0.00	0.00	710.00	710.00			0.00	ok
00211	00211	Oblitérateurs n°9 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	16 160.59	20-05-1998	0	0.00	0.00	16 160.59	16 160.59			0.00	ok
00212	00212	DURR FREY PHILIPS autoradio (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	462.38	30-09-1998	0	0.00	0.00	462.38	462.38			0.00	ok
00213	00213	GTMH radio portatif lot 3 (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 928.24	09-12-1998	0	0.00	0.00	2 928.24	2 928.24			0.00	ok
00214	00214	SEIPRA Oblitérateurs n°11 (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	14 652.48	01-07-1999	0	0.00	0.00	14 652.48	14 652.48			0.00	ok
00215	00215	DURR FREY PHILIPS AUTORADIO N°2 (Parc Bus)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	271.76	30-11-1999	0	0.00	0.00	271.76	271.76			0.00	ok
00094	00094	CDE branchement en haut (Réseau)	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	1 250.08	04-05-2001	0	0.00	0.00	1 250.08	1 250.08			0.00	ok
00095	00095	APPLICATION 2000 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	9 845.77	30-09-1991	0	0.00	0.00	9 845.77	9 845.77			0.00	ok
00096	00096	APPLICATION 2000 n°2 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	25 767.24	30-09-1991	0	0.00	0.00	25 767.24	25 767.24			0.00	ok
00097	00097	DECAUX (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	5 069.69	31-12-1991	0	0.00	0.00	5 069.69	5 069.69			0.00	ok
00098	00098	Régies abribus (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	2 945.24	13-05-1992	0	0.00	0.00	2 945.24	2 945.24			0.00	ok
00099	00099	Régies Abribus n°2 (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	16 822.41	14-06-1992	0	0.00	0.00	16 822.41	16 822.41			0.00	ok
00100	00100	SCMITT TP 2E (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 294.75	26-01-1993	0	0.00	0.00	1 294.75	1 294.75			0.00	ok
00101	00101	SCMITT TP 2E n°2 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 182.24	28-02-1993	0	0.00	0.00	1 182.24	1 182.24			0.00	ok
00102	00102	SINEU GRAFF (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	25 368.28	31-03-1993	0	0.00	0.00	25 368.28	25 368.28			0.00	ok
00103	00103	SINEU GRAFF pose assises bancs (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	205.81	31-03-1993	0	0.00	0.00	205.81	205.81			0.00	ok
00104	00104	LANGEVINE (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	12 050.03	30-07-2008	0	0.00	0.00	12 050.03	12 050.03			0.00	ok
00105	00105	APPLICATION 2000 n°3 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	76.22	31-10-1993	0	0.00	0.00	76.22	76.22			0.00	ok
00106	00106	APPLICATION 2000 n°4 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 383.15	31-10-1993	0	0.00	0.00	3 383.15	3 383.15			0.00	ok
00107	00107	LANGAVINE sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	9 299.39	30-04-1994	0	0.00	0.00	9 299.39	9 299.39			0.00	ok
00108	00108	SINEU GRAFF banquette n°2 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	7 436.84	31-05-1994	0	0.00	0.00	7 436.84	7 436.84			0.00	ok
00109	00109	SINEU GRAFF banquette n°3 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	857.37	08-07-1994	0	0.00	0.00	857.37	857.37			0.00	ok
00110	00110	COLMARIENNE DES EAUX sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	12 577.04	19-07-1994	0	0.00	0.00	12 577.04	12 577.04			0.00	ok
00111	00111	SAEC terrassement sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	641.59	30-07-1994	0	0.00	0.00	641.59	641.59			0.00	ok
00112	00112	LANGEVINE asnisette solde (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 372.04	30-07-1994	0	0.00	0.00	1 372.04	1 372.04			0.00	ok
00113	00113	RMC ticket bleu sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	789.69	13-09-1994	0	0.00	0.00	789.69	789.69			0.00	ok
00114	00114	RMC ticket sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	756.15	13-09-1994	0	0.00	0.00	756.15	756.15			0.00	ok
00115	00115	COLMARIENNE DES EAUX sanisette n°2 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 286.74	23-09-1994	0	0.00	0.00	2 286.74	2 286.74			0.00	ok
00116	00116	SCREG EST chantier sanisette (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	28 583.52	28-09-1994	0	0.00	0.00	28 583.52	28 583.52			0.00	ok
00117	00117	EUROPE WITTERSHEIM espace vert (réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	6 138.83	20-10-1994	0	0.00	0.00	6 138.83	6 138.83			0.00	ok
00118	00118	RMC éclairage terminus Europe (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	15 964.19	19-12-1994	0	0.00	0.00	15 964.19	15 964.19			0.00	ok
00119	00119	Mise en conformité divers matériels (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	778.97	22-06-1995	0	0.00	0.00	778.97	778.97			0.00	ok
00120	00120	ZWICKERT Travaux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 226.98	30-07-2008	0	0.00	0.00	2 226.98	2 226.98			0.00	ok
00121	00121	SAAB Travaux éclairage (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 131.17	25-10-1995	0	0.00	0.00	1 131.17	1 131.17			0.00	ok
00122	00122	APPLICATION 2000 abribus (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	866.98	18-12-1995	0	0.00	0.00	866.98	866.98			0.00	ok
00123	00123	Rideau métallique atelier (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 722.58	20-09-1996	0	0.00	0.00	3 722.58	3 722.58			0.00	ok
00124	00124	RMC travaux arrêt ricoh (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	917.90	31-12-1996	0	0.00	0.00	917.90	917.90			0.00	ok
00125	00125	PONTIGGIA Travaux arrêt Ricoh (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	10 828.15	28-02-1997	0	0.00	0.00	10 828.15	10 828.15			0.00	ok
00126	00126	PONTIGGIA Travaux arrêt Ricoh n°2 (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	582.66	25-03-1997	0	0.00	0.00	582.66	582.66			0.00	ok
00127	00127	SAAB Travaux arrêt Ricoh (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	530.52	25-03-1997	0	0.00	0.00	530.52	530.52			0.00	ok
00128	00128	RMC Travaux 3 bornes S.A.I. (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 761.43	27-03-1997	0	0.00	0.00	2 761.43	2 761.43			0.00	ok
00129	00129	RMC Travaux 3 borne S.A.I. n°2 (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	6 567.13	10-06-1997	0	0.00	0.00	6 567.13	6 567.13			0.00	ok
00130	00130	RMC Travaux borne Unterl. Gare (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	631.23	31-10-1997	0	0.00	0.00	631.23	631.23			0.00	ok
00131	00131	Eclairage abribus Holtzwihr (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	619.10	04-12-1997	0	0.00	0.00	619.10	619.10			0.00	ok
00132	00132	Eclairage abribus Wettolsheim (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	207.33	04-12-1997	0	0.00	0.00	207.33	207.33			0.00	ok
00133	00133	Branchement électrique (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 980.43	30-07-2008	0	0.00	0.00	14 980.43	14 980.43			0.00	ok
00134	00134	PONTIGGIA Travaux (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	24 506.18	23-12-1997	0	0.00	0.00	24 506.18	24 506.18			0.00	ok
00135	00135	DISTEL TRAVAUX STATION GNV (Atelier)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 442.69	21-01-1998	0	0.00	0.00	2 442.69	2 442.69			0.00	ok
00136	00136	Solde PONTIGGIA (171250-160750) (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 600.71	26-03-1998	0	0.00	0.00	1 600.71	1 600.71			0.00	ok
00137	00137	BILZ Travaux ventilation (Atelier Station GNV)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 811.23	26-03-1998	0	0.00	0.00	3 811.23	3 811.23			0.00	ok
00160	00160	Arrêt de Bus HAUSSMANN (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	4 718.37	30-09-1998	0	0.00	0.00	4 718.37	4 718.37			0.00	ok
00161	00161	Arrêt de bus curie (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	3 207.37	30-09-1998	0	0.00	0.00	3 207.37	3 207.37			0.00	ok
00162	00162	Suppression arrêt de bus rue KIENNER (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	228.67	30-09-1998	0	0.00	0.00	228.67	228.67			0.00	ok
00163	00163	PONTIGGIA travaux arrêt Logelbach (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	7 761.94	29-10-1998	0	0.00	0.00	7 761.94	7 761.94			0.00	ok
00164	00164	RMC travaux bornes LCD (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	802.94	17-11-1998	0	0.00	0.00	802.94	802.94			0.00	ok
00165	00165	WUNSCHEL grillage	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 829.04	30-11-1998	0	0.00	0.00	4 829.04	4 829.04			0.00	ok
00166	00166	PONTIGGIA arrêt de bus Ladhof (Réseau)	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	2 448.33	27-02-1999	0	0.00	0.00	2 448.33	2 448.33			0.00	ok
00167	00167	RAETH éclairage dépot (Atelier station GNV)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 288.08	28-02-1999	0	0.00	0.00	2 288.08	2 288.08			0.00	ok
00168	00168	RMC branchement éclairage public (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	29 011.05	01-01-1999	0	0.00	0.00	29 011.05	29 011.05			0.00	ok
00169	00169	Aménagement RD 13a Sundhoffen (Réseau)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	6 220.68	23-08-1999	0	0.00	0.00	6 220.68	6 220.68			0.00	ok
00170	00170	PONTIGGIA travaux (Réseaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 250.08	15-11-1999	0	0.00	0.00	1 250.08	1 250.08			0.00	ok

édition en date du 23/05/2017

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
00188	00188	ALCATEL Unité collective et combiné (Parc Bus)	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	4 700.35	14-02-1992	0	0.00	0.00	4 700.35	4 700.35			0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS-2	2005-AGENCEDIVERS-2181	Renforcement Climatiseur CIAT	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	3 805.00	15-04-2005	5	0.00	3 805.00	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS1-	2005-AGENCEDIVERS1-2181	Alarme à l'agence Trace	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	350.00	29-04-2005	5	0.00	350.00	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS2-	2005-AGENCEDIVERS2-2181	Aménagement éclairage	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 651.86	20-05-2005	5	0.00	1 651.86	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS3-	2005-AGENCEDIVERS3-2181	Pose d'un faux plafond	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	150.00	06-05-2005	5	0.00	150.00	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS4-	2005-AGENCEDIVERS4-2181	Remplacement de 3 portes coulissantes	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	835.00	20-06-2005	5	0.00	835.00	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS5-	2005-AGENCEDIVERS5-2181	Remplacement d'une armoire électrique	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 833.00	19-09-2005	5	0.00	14 833.00	0.00				0.00	ok
2006-ABRIS-2181	2006-ABRIS-2181	POSE ET AMENAGEMENT 7 ARRETS BUS	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	32 120.00	28-04-2006	15	2 141.00	19 269.33	12 850.67				10 709.67	ok
2006-AgenceDivers2-218	2006-AgenceDivers2-2181	Réalisat° pose tuyauterie d'alim.	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	15 245.00	20-12-2005	5	0.00	15 245.00	0.00				0.00	ok
2006-AgenceDivers3-218	2006-AgenceDivers3-2181	Siège Let'sB avec reglage pro	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 056.45	29-04-2005	5	0.00	1 056.45	0.00				0.00	ok
2006-AgenceDivers4-218	2006-AgenceDivers4-2181	siège Let'sB avec reglage prof d'assise	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 990.00	19-05-2006	5	0.00	2 990.00	0.00				0.00	ok
2006-AgenceDivers5-218	2006-AgenceDivers5-2181	Remplacement Emetteur DATA	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 986.60	13-10-2006	5	0.00	14 986.60	0.00				0.00	ok
2006-Indus1-2181	2006-Indus1-2181	GMV09 Remplissage VL	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	5 656.99	14-11-2005	5	0.00	5 657.79	-0.80				-0.80	ok
2007121	2007121	DISTRIBUTEURS TITRES DE TRANSPORT	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	119 800.00	10-12-2007	8	0.00	119 800.00	0.00				0.00	ok
2007343	2007343	FOURNITURE ET POSE DE 3 CROIX GRECQUES	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	969.00	20-09-2007	12	80.00	640.00	329.00				249.00	ok
2007350	2007350	FRAIS LIGNE REMPLISSAGE GNV	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	5 532.21	12-02-2007	0	0.00	0.00	5 532.21	5 532.21			0.00	ok
2007351	2007351	FRAIS DE MACONNERIE DE PIERRES	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	2 020.00	12-02-2007	15	134.00	1 072.00	948.00				814.00	ok
2007352	2007352	Installat° d'un éclairage pour l'abribus Clairière	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	6 153.00	20-08-2007	15	410.00	3 280.00	2 873.00				2 463.00	ok
2007795	2007795	RENOUVELL.PARTIEL DE L'EQUIPEMENT TELEPHONIQUE	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	2 822.00	11-12-2007	8	0.00	2 822.00	0.00				0.00	ok
2008387	2008387	REMPLAC. VITRINE DÉGRADÉE AGENCE COMMERCIALE	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 935.50	22-08-2008	5	0.00	2 935.50	0.00				0.00	ok
2008401	2008401	EQUIPEMENTS VIDÉO SAEIV : 17 BORNES	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	179 360.88	11-09-2008	8	22 420.88	156 940.00	22 420.88				0.00	ok
2008403	2008403	TRX BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DES BORNES VIDÉO	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	36 250.00	11-09-2008	8	4 533.00	31 717.00	4 533.00				0.00	ok
2009100	2009100	1 cuve rectangulaire contenance 1450 litres hydrau	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	1 602.00	19-02-2009	5	0.00	1 602.00	0.00				0.00	ok
20091002	20091002	DÉPOSE ANCIENNE PORTE AGENCE COMMERCIALE TRACE	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	868.80	17-12-2009	5	0.00	868.80	0.00				0.00	ok
20091007	20091007	REPÉRAGE DES INSTALLATIONS EXISTANTES AGCE	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	4 434.30	17-12-2009	12	369.00	2 214.00	2 220.30				1 851.30	ok
20091091	20091091	AMÉNAGEMENTS WC AGENCE COMMERCIALE RUE KLÉBER	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	2 898.23	23-12-2009	15	193.00	1 158.00	1 740.23				1 547.23	ok
2009320	2009320	AVIS D'APPEL.CONCUR. PLAN DEPLACEMENTS URBAINS	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	65.00	26-03-2009	5	0.00	65.00	0.00				0.00	ok
2009413	2009413	MISE EN PLACE STATION DE DISTRIBUTION GNV+ESSENCE	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	49 000.00	29-04-2009	10	4 900.00	29 400.00	19 600.00				14 700.00	ok
2009440	2009440	1 défibrilateur automatique FRED EASY1 option métr	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	1 856.70	03-06-2009	5	0.00	1 856.70	0.00				0.00	ok
2009985	2009985	AMÉNAGEMENT CLOISONS AGENCE COMMERCIALE RUE KLÉ	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	1 474.20	17-12-2009	15	98.00	588.00	886.20				788.20	ok
20101012	20101012	Fourniture et pose 2 écrans TFT reliées au SAEIV	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	30 600.00	14-12-2010	5	0.00	30 600.00	0.00				0.00	ok
2010132	2010132	POTEAUX DOUBLE FACE, TETES D'ABRIBUS	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	65 390.74	07-10-2010	15	4 359.00	21 795.00	43 595.74				39 236.74	ok
2010221	2010221	40 POTEAUX DOUBLE FACE+10 POTEAUX MOBILES+80 TETES	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	63 390.00	04-02-2010	15	4 226.00	21 130.00	42 260.00				38 034.00	ok
2010222	2010222	PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS À L ECHELLE DU RESEAU	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	67 680.00	04-02-2010	5	0.00	67 680.00	0.00				0.00	ok
2010235	2010235	TRX DE MENUISERIE À L AGENCE COMMERCIALE DE COLMAR	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	1 579.30	10-02-2010	12	131.00	655.00	924.30				793.30	ok
2010291	2010291	AMÉNAG.NOUVEAU SITE AGENCE COMMERCIALE.ÉLECTRICIT	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	694.70	03-03-2010	5	0.00	694.70	0.00				0.00	ok
2010355	2010355	Livraison et pose d une porte piétonne automatique	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	5 110.00	31-05-2010	5	0.00	5 110.00	0.00				0.00	ok
2010413	2010413	EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION GNV	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	37 365.00	16-03-2010	10	3 736.00	18 680.00	18 685.00				14 949.00	ok
2010554	2010554	TRX.SANITAIRES EN SALLE DE POSE HORBOURG	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	655.00	29-06-2010	12	54.00	270.00	385.00				331.00	ok
2010576	2010576	AMENAGEMENT SANISETTE EN SALLE DE DETENTE HORBOUI	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	3 871.39	01-07-2010	12	322.00	1 610.00	2 261.39				1 939.39	ok
2010713	2010713	INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION A DETENTE DIRECTE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	6 756.95	29-07-2010	5	0.00	6 756.95	0.00				0.00	ok
2010715	2010715	ENSEMBLE MATERIEL. BLOCS SANITAIRES HORBOURG	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	2 476.60	29-07-2010	5	0.00	2 476.60	0.00				0.00	ok
2010717	2010717	EQUIP.ELECTRIQUE BATIMENT SANISETTES.HORB	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	2 328.00	29-07-2010	15	155.00	775.00	1 553.00				1 398.00	ok
2010718	2010718	TRX.GÉNIE CIVIL P/REMPLAMENT.SANISETTES.LOGELBACH	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	6 770.00	29-07-2010	15	451.00	2 255.00	4 515.00				4 064.00	ok
2010732	2010732	FOURNITURE1.BLOC SANITAIRE P/TERMINUS DE LIGNE BUS	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	35 150.00	09-08-2010	12	2 929.00	14 645.00	20 505.00				17 576.00	ok
2011226	2011226	CONFECTION, FOURNITURE ET POSE REMPL. ABRIBUS	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	1 288.90	09-02-2011	15	85.00	340.00	948.90				863.90	ok
2011335	2011335	UN FLEXIBLE AMONT D'UNE LONGUEUR DE 0.5 MUN	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	6 816.18	20-04-2011	10	681.00	2 724.00	4 092.18				3 411.18	ok
2011518	2011518	Réfection complète d'un bloc sanitaire	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	3 995.00	11-08-2011	12	332.00	1 328.00	2 667.00				2 335.00	ok
2011519	2011519	REFECT° BLOC SANITAIRE EN BOUT DE LIGNE RACCORD.	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	3 990.00	11-08-2011	12	332.00	1 328.00	2 662.00				2 330.00	ok
2011564	2011564	Fourniture et installation de stores à enroulement	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	628.00	29-08-2011	5	128.00	500.00	128.00				0.00	ok
2011727	2011727	Forfait remplacement vitrage suivant sinistre	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	1 710.00	19-10-2011	15	114.00	456.00	1 254.00				1 140.00	ok
2011733	2011733	FOURNITURE DE TÊTES D'ABRIBUS DOUBLE FACE	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	12 789.70	19-10-2011	15	852.00	3 408.00	9 381.70				8 529.70	ok
2011734	2011734	DÉPOSE DE POTEAUX D'ARRÊT	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	1 794.78	19-10-2011	15	119.00	476.00	1 318.78				1 199.78	ok
2011735	2011735	POTEAUX D'INFORMATION DOUBLE FACE	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	37 835.25	19-10-2011	15	2 522.00	10 088.00	27 747.25				25 225.25	ok
2011802	2011802	FOURNITURE D'UNE CABINE SANITAIRE RESEAU TRACE	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 840.00	31-10-2011	5	968.00	3 872.00	968.00				0.00	ok
2011946	2011946	Carrelage sanisette 1er février	AMENAGEMENT AGENCEMENT DIVERS	660.50	08-12-2011	5	132.50	528.00	132.50				0.00	ok
2012968	2012968	AGENCEMENT AMENAGEMENT TRANSPORT 2012	INSTAL. GENERALES.AGENCEMENTS.AMENAG.CONSTRUC	21 317.80	16-02-2012	12	1 776.00	5 328.00	15 989.80				14 213.80	ok
2014256	2014256	VIDÉOPROTECTION EMBARQUÉE DANS LES BUS	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	119 883.85	19-03-2014	15	7 992.00	7 992.00	111 891.85				103 899.85	ok
2015124	2015124	8 N01228212LIGNES D'ALIMENTATION GNV ROUGE Equipée	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	21 708.67	12-02-2015	15	1 447.00	0.00	21 708.67				20 261.67	ok
00219	bus 254 anciennement 154	BUS 154 AGORA GNV 9205 XP 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	248 156.51	16-10-2001	0	0.00	0.00	248 156.51	248 156.51			0.00	ok
00220	bus 255 anciennement 155	BUS 155 AGORA GNV 2240 XY 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	260 500.00	29-10-2002	0	0.00	0.00	260 500.00	260 500.00			0.00	ok
00221	bus 256 anciennement 156	BUS 156 AGORA GNV 2241 XY 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	260 500.00	29-10-2002	0	0.00	0.00	260 500.00	260 500.00			0.00	ok
00234	bus info 121 anciennement 124	BUS 124 R312 4235 TW 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	167 985.40	28-08-1990	0	0.00	0.00	167 985.40	167 985.40			0.00	ok
00248	bus en cours de réforme 239	BUS 139 R312 5698 WA 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	195 134.74	01-01-1996	0	0.00	0.00	195 134.74	195 134.74			195 134.74	ok
00249	bus 240 anciennement 140	BUS 140 R312 5702 WA 68 **puis BD-722-LV**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	195 134.74	01-01-1996	0	0.00	0.00	195 134.74	195 134.74			0.00	ok
00250	bus 241 anciennement 141	BUS 141 AGORA GNV 2314 WN 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	27-02-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00251	bus 242 anciennement 142	BUS 142 AGORA GNV 2308 WN 68 **puis BC-577-DR**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	27-02-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00252	bus 243 anciennement 143	BUS 143 AGORA GNV 2312 WN 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	15-04-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00253	bus 244 anciennement 144	BUS 144 AGORA GNV **2770 WR 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	10-09-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00254	bus 245 anciennement 145	BUS 145 AGORA GNV 2769 WR 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	10-09-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00255	bus 246 anciennement 146	BUS 146 AGORA GNV 2772 WR 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	238 430.26	14-09-1998	0	0.00	0.00	238 430.26	238 430.26			0.00	ok
00256	bus 230 anciennement 147	BUS 147 AGORA articulé GNV **1314 WV 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	328 070.29	01-01-1999	0	0.00	0.00	328 070.29	328 070.29			0.00	ok
00257	bus 248 anciennement 148	BUS 148 AGORA GNV 8026 XA 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	235 960.59	16-11-1999	0	0.00	0.00	235 960.59	235 960.59			0.00	ok
00258	bus 249 anciennement 149	BUS 149 AGORA GNV 8023 XA 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	235 960.59	16-11-1999	0	0.00	0.00	235 960.59	235 960.59			0.00	ok
00325	00325	SLE 10 giroulettes laterales	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	16 200.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	16 200.00	16 200.00			0.00	ok
00327	00327	TA Technol. 4 giroulettes 14 lignes	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	5 504.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 504.00	5 504.00			0.00	ok
00328	00328	AD SCHOETTLE instal. giroulettes	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 580.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	2 580.00	2 580.00			0.00	ok
00329	00329	TA Technol. 3 giroulettes + pupitre	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	5 795.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 795.00	5 795.00			0.00	ok
00330	00330	TA technol. giroulette	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 176.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	2 176.00	2 176.00			0.00	ok
00331	00331	INEO portatif radio	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	1 880.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	1 880.00	1 880.00			0.00	ok
00332	bus 257 anciennement 157	BUS 157 AGORA GNV 3189YE68 **devenu BD-381-LV**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	272 500.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	272 500.00	272 500.00			0.00	ok
00333	bus 258 anciennement 158	BUS 158 GNV 3185YE68 **devenu BD-660-LV**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	272 500.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	272 500.00	272 500.00			0.00	ok
00334	bus 259 anciennement 159	BUS 159 AGORA 3187 YE 68	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	272 500.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	272 500.00	272 500.00			0.00	ok
00335	00335	GARLOUIS boite de vitesse bus 140	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	9 729.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	9 729.00	9 729.00			0.00	ok
00336	00336	GARLOUIS boite de vitesse bus 139	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	9 729.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	9 729.00	9 729.00			0.00	ok
2005-BUS-134YS68-2182	bus 261 anciennement 161	Bus n°161 **136 YS 68**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	263 193.84	13-07-2005	12	21 932.00	228 460.32	34 733.52				12 801.52	ok
2005-BUS-135YS68-2182	bus 262 anciennement 162	Bus n°162 **BP-705-CV**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	263 193.84	13-07-2005	12	21 941.84	228 460.32	34 733.52				12 791.68	ok
2005-BUS-136YS68-2182	bus 263 anciennement 163	Bus n°163 **135 YS 68**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	263 193.84	31-12-2007	12	21 932.00	184 594.68	78 599.16				56 667.16	ok
2005-BUS-9974YQ68	bus 220 anciennement 160	AUTOBUS ACCESS GX117/9.3 **9974 YQ 68**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	218 460.00	20-05-2005	12	18 205.00	191 152.50	27 307.50				9 102.50	ok
2007518	bus 264	1 BUS **CITARO** AU GNV EDITION 2006 **1103 ZH 68**	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	273 240.00	03-10-2007	12	22 770.00	182 160.00	91 080.00				68 310.00	ok
2007519	bus 265	1 BUS **CITARO** AU GNV EDITION 2006 **1105 ZH 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	273 240.00	03-10-2007	12	22 770.00	182 160.00	91 080.00				68 310.00	ok
2007520	bus 266	1 BUS **CITARO** AU GNV EDITION 2006 **1104 ZH 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	273 240.00	03-10-2007	12	22 770.00	182 160.00	91 080.00				68 310.00	ok
2008168	bus 219 anciennement 168	VÉHICULE **SPRINTER AMÉNAGÉ PMR 2644 ZP 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	57 305.00	30-06-2008	12	4 775.00	33 425.00	23 880.00				19 105.00	ok
2008209	Transféré du compte 2033	ANNONCE BOAMP FOURNITURE DE 3 BUS + 1 MIDIBUS	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	591.00	19-03-2008	12	49.00	245.00	346.00				297.00	ok
2008373	bus 269	**AUTOBUS CITARO SURBAISSE AU GNV 2941 ZQ 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	281 735.00	13-08-2008	12	23 477.00	164 339.00	117 396.00				93 919.00	ok
2008374	bus 270	**AUTOBUS CITARO SURBAISSE AU GNV 2948 ZQ 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	281 735.00	29-07-2008	12	23 477.00	164 339.00	117 396.00				93 919.00	ok
2008375	bus 271	**AUTOBUS CITARO SURBAISSE AU GNV 2952 ZQ 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	281 735.00	29-07-2008	12	23 477.00	164 339.00	117 396.00				93 919.00	ok
2008388		MATÉRIEL EMBARQUÉ SAEIV POUR 3 BUS MERCEDES	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	27 488.00	22-08-2008	12	2 290.00	16 030.00	11 458.00				9 168.00	ok

édition en date du 23/05/2017

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
2008445	bus 221 anciennement 164	1 MIDIBUS GAZOLE **9226 ZR 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	11 861.00	09-10-2008	12	988.00	6 916.00	4 945.00				3 957.00	ok
2008722	bus 221 anciennement 164	1 MIDIBUS GAZOLE **9226 ZR 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	225 359.00	15-12-2008	12	18 779.00	131 453.00	93 906.00				75 127.00	ok
2009104	bus 272	1 **BUS CITARO** AU GNV Web 62802013116778 **5705 ZT 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	285 635.00	19-02-2009	12	23 802.00	142 812.00	142 823.00				119 021.00	ok
2009105	bus 273	1 **BUS CITARO** AU GNV WEB62802013116780 **5707 ZT 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	285 635.00	19-02-2009	12	23 802.00	142 812.00	142 823.00				119 021.00	ok
2009106	bus 274	1 **BUS CITARO** AU GNV. WEB62802013116779 **5708 ZT 68**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	285 635.00	19-02-2009	12	23 802.00	142 812.00	142 823.00				119 021.00	ok
20091092	bus 275	1 **BUS CITARO** AU GNV - CHASSIS WEB6280201 **AH-323-CH**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	295 330.00	23-12-2009	12	24 610.00	147 660.00	147 670.00				123 060.00	ok
2009285	2009285	AVIS D'ATTRIBUTION 3 BUS GNV (EVOBUS MERCEDES)	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	286.65	11-03-2009	12	23.00	115.00	171.65				148.65	ok
2009319	2009319	AVIS D'APPEL A LA CONCUR. ACQUISITION 1 BUS	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	393.75	26-03-2009	12	32.00	160.00	233.75				201.75	ok
2009321	2009321	AVIS D'APPEL.CONCUR. ACQUISITION 1BUS 100 PLACES	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	192.15	26-03-2009	12	16.00	80.00	112.15				96.15	ok
2009965	VL 117 anciennement 103	C3 2 PLACES ENTREPRISE PACK 1,4 i GNV 7CV **AF-344-DR**	VEHICULES LEGERS	11 247.49	03-12-2009	5	0.00	11 247.49	0.00				0.00	ok
2010220	2010220	APPEL A CONCURRENCE POUR L'ACQUISION 1 BUS SURBAIS	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	756.00	04-02-2010	12	63.00	315.00	441.00				378.00	ok
2010557	2010557	ACQUISITION DEUX AUTOBUS STANDARD/ARTICULE	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	354.25	29-06-2010	12	29.00	145.00	209.25				180.25	ok
2010898	bus 276	LOT N° 1 BUS **CITARO** STANDARD **GNV BD-222-KJ**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	297 180.00	14-12-2010	12	24 765.00	123 825.00	173 355.00				148 590.00	ok
2010899	bus 231	LOT N°2 : 1 BUS ARTICULÉ **CITARO BE-686-QC**	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	406 160.00	14-12-2010	12	33 846.00	169 230.00	236 930.00				203 084.00	ok
2011235	2011235	ACQUISITION DE BUS ANNEE 2011	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	1 291.75	16-02-2011	12	107.00	328.00	963.75				856.75	ok
2011444	2011444	FOURNITURE D'1 MIDIBUS - Avance	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	11 607.50	23-06-2011	12	967.00	3 868.00	7 739.50				6 772.50	ok
2011562	VL 118 anciennement 104	Fiat Punto fonctionnant au GNV immat **BS-810-CF**	VEHICULES LEGERS	11 622.07	29-08-2011	5	2 326.07	9 296.00	2 326.07				0.00	ok
2011563	VL 119 anciennement 105	Fiat Punto fonctionnant au GNV immat **BS-855-CF**	VEHICULES LEGERS	11 622.07	29-08-2011	5	2 326.07	9 296.00	2 326.07				0.00	ok
2011806	bus 278	1 BUS STANDARD **CITARO** FONCTIONNANT AU GNV **BV-488-V**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	296 240.00	18-11-2011	12	24 686.00	98 744.00	197 496.00				172 810.00	ok
2011807	bus 222 anciennement 165	1 MIDIBUS **GAZOLE BW-863-TV**	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	220 542.22	18-11-2011	12	18 378.00	73 512.00	147 030.22				128 652.22	ok
2012299	2012299	PUBLICATION AAPC ACQUISITION 1 BUS GNV 2012	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	900.00	23-03-2012	12	75.00	225.00	675.00				600.00	ok
2012888	VL 120 anciennement 109	ACHAT VEHICULE **PUNTO GNV CK-131-NY**	VEHICULES LEGERS	12 460.19	18-09-2012	5	2 492.00	7 476.00	4 984.19				2 492.19	ok
2013099	bus 279+280	2 BUS CITARO AU GNV CN-850-VE + DB-62-JJ	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	710 017.36	08-02-2013	12	59 168.00	118 336.00	591 681.36				532 513.36	ok
2015226	2015226	REPARATION BUS 220 HEULIEZ REMPLACEMENT MOTEUR FIA	MATERIEL DE TRANSPORT (AUTOBUS)	15 300.00	02-12-2015	12	1 275.00	0.00	15 300.00		-2 550.00		11 475.00	ok
2016193	2016193	ACHAT VEHICULE NEUF C3 PURE TECH 68 BVM CONFORT	VEHICULES LEGERS	15 104.56	05-07-2016	5	0.00	0.00	15 104.56				15 104.56	ok
2016239	2016239	TR15001701P - DUCATO MH2 - 3,5 T - 3.0 GNV 140 CH	VEHICULES LEGERS	27 058.56	07-12-2016	5	0.00	0.00	27 245.32		186.76		27 245.32	ok
00286	00286	TRAIDIS valorisatrice monnaie (Bureaux)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	4 421.02	31-10-2001	0	0.00	0.00	4 421.02	4 421.02			0.00	ok
00287	00287	A2I serveur agence	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 555.95	18-03-2002	0	0.00	0.00	1 555.95	1 555.95			0.00	ok
00288	00288	A2I carte PCI (Bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	135.10	28-03-2002	0	0.00	0.00	135.10	135.10			0.00	ok
00289	00289	URBAN SYSTEM Imprim. carte agence	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 242.00	07-06-2002	0	0.00	0.00	3 242.00	3 242.00			0.00	ok
00290	00290	BULL imprimante couleur graphicage (Bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	2 991.96	30-03-1995	0	0.00	0.00	2 991.96	2 991.96			0.00	ok
00291	00291	SAE/SAI matériel (Bureaux)	MATERIEL DE BUREAU	48 783.69	17-12-1996	0	0.00	0.00	48 783.69	48 783.69			0.00	ok
00292	00292	EPSON EPL 5500 imprimante (Bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	608.27	24-01-1997	0	0.00	0.00	608.27	608.27			0.00	ok
00293	00293	ESTRELLA BULL matériel (bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	4 299.06	07-03-1997	0	0.00	0.00	4 299.06	4 299.06			0.00	ok
00294	00294	CANON portable n°J22357919 (bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 207.98	11-05-1998	0	0.00	0.00	3 207.98	3 207.98			0.00	ok
00295	00295	A2I PC 300 + accessoire ag. com. (Agence)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	5 818.22	25-05-1998	0	0.00	0.00	5 818.22	5 818.22			0.00	ok
00297	00297	SUSTO affichage (Agence)	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	800.36	17-06-1998	0	0.00	0.00	800.36	800.36			0.00	ok
00298	00298	NICOLAS frigo (Agence)	MOBILIER	205.35	25-08-2008	0	0.00	0.00	205.35	205.35			0.00	ok
00299	00299	SAE matériel embarqué lot 4b (Bureaux)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	17 463.37	09-12-1998	0	0.00	0.00	17 463.37	17 463.37			0.00	ok
00300	00300	SAMSUNG SVAG écran (Bureaux)	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	155.80	22-07-1999	0	0.00	0.00	155.80	155.80			0.00	ok
00326	00326	SEIPRA 3 obliterateurs	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	5 460.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 460.00	5 460.00			0.00	ok
00337	00337	Mat. DC Line scanner + impr	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 361.40	25-05-1998	0	0.00	0.00	3 361.40	3 361.40			0.00	ok
00338	00338	Mat. DC Line scanner + imprimante	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 361.40	25-05-1998	0	0.00	0.00	3 361.40	3 361.40			0.00	ok
00339	00339	COMPUTA Center Onduleur	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	288.79	01-01-2007	0	0.00	0.00	288.79	288.79			0.00	ok
00340	00340	ALSACE Micro Sce imprimante Lexmark	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 247.49	01-01-2007	0	0.00	0.00	1 247.49	1 247.49			0.00	ok
00341	00341	URBAN 2 imprimantes à cartes	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	5 990.00	01-01-2007	0	0.00	0.00	5 990.00	5 990.00			0.00	ok
00342	00342	COMPUTA Center 3 onduleurs agence	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	454.33	01-01-2007	0	0.00	0.00	454.33	454.33			0.00	ok
00343	00343	Mat. DC Line scanner + impr	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 361.40	25-05-1998	0	0.00	0.00	3 361.40	3 361.40			0.00	ok
2004-371	2004-371	Remplacement unité de sauvegarde	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	720.60	20-10-2004	5	0.00	720.60	0.00				0.00	ok
2005-INFO-2183	2005-INFO-2183	Matériel informatique (serveur HP)	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	3 250.00	02-03-2005	5	0.00	3 250.00	0.00				0.00	ok
2005-INFO1-2183	2005-INFO1-2183	3 scanners et 1 webcam	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	325.90	02-03-2005	5	0.00	325.90	0.00				0.00	ok
2005-INFO2-2183	2005-INFO2-2183	Remplacement équipement poste	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	47 220.00	05-04-2005	5	0.00	47 220.00	0.00				0.00	ok
2005-INFO3-2183	2005-INFO3-2183	3 Ordinateur Complet + imprimante	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	3 801.00	02-03-2005	5	0.00	3 801.00	0.00				0.00	ok
2005-INFO4-2183	2005-INFO4-2183	Ordinateur complet	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	929.00	24-10-2005	5	0.00	929.00	0.00				0.00	ok
2005-INFO5-2183	2005-INFO5-2183	Serveur	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	859.00	24-10-2005	5	0.00	859.00	0.00				0.00	ok
2005-INFO6-2183	2005-INFO6-2183	Onduleur, cable RJ45, hub ethe	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	325.60	24-10-2005	5	0.00	325.60	0.00				0.00	ok
2005-INFO7-2183	2005-INFO7-2183	Modem interne 56K, cable tél,	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	80.90	24-11-2005	5	0.00	80.90	0.00				0.00	ok
2005-INFO8-2183	2005-INFO8-2183	Evolution de l'interface Heurès	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	2 821.27	30-11-2005	5	0.00	2 821.27	0.00				0.00	ok
2006-AgenceDivers1-218	2006-AgenceDivers1-2181	Webcam Logitech Quickcam Pro	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	190.60	16-08-2005	5	0.00	190.60	0.00				0.00	ok
2008376	2008376	PC PORTABLE EQUIPE D'UNE HOUSSE ET SOURIS	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	702.37	13-08-2008	3	0.00	702.37	0.00				0.00	ok
2008723	2008723	UNE IMPRIMANTE CANON 100 PORTABLE JET D'ENCRE 100X	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	275.00	15-12-2008	3	0.00	275.00	0.00				0.00	ok
2009534	2009534	ECRAN PLATS 19" LCD 1280 X 1024 FORMAT 4/3	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	100.00	05-08-2009	3	0.00	100.00	0.00				0.00	ok
2009535	2009535	ECRANS PLATS 19" LCD 1280 X 1024 FORMAT 4/3	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	100.00	05-08-2009	3	0.00	100.00	0.00				0.00	ok
2009536	2009536	ECRANS PLATS 19" LCD 1280 X 1024 FORMAT 4/3	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	100.00	05-08-2009	3	0.00	100.00	0.00				0.00	ok
2009537	2009537	ECRANS PLATS 19" LCD 1280 X 1024 FORMAT 4/3	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	100.00	05-08-2009	3	0.00	100.00	0.00				0.00	ok
2010292	2010292	IMPRIMANTES CARTES PLASTIQUES P110I INTERFACE USB	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	1 216.00	03-03-2010	3	0.00	1 216.00	0.00				0.00	ok
2010714	2010714	1.ORDINATEUR PORTABLE BUISNESS HP 4520S 1.SOURIS	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	963.90	29-07-2010	3	0.00	963.90	0.00				0.00	ok
2011325	2011325	Imprimantes cartes plastiques P330i USB	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL	3 643.60	14-04-2011	3	0.00	3 643.60	0.00				0.00	ok
Mdt 000262/0042	Mdt 000262/0042	Regul transfert de biens	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	4 074.22	01-01-2005	1	0.00	4 074.22	0.00				0.00	ok
00301	00301	SAE DECOBUREAU mobilier (Bureaux)	MATERIEL DE BUREAU	6 517.20	31-10-1996	0	0.00	0.00	6 517.20	6 517.20			0.00	ok
00302	00302	SAE DECOBUREAU mobilier n°2 (Bureaux)	MATERIEL DE BUREAU	289.81	11-12-1996	0	0.00	0.00	289.81	289.81			0.00	ok
00303	00303	DECOBURO serrures mobilier (Bureaux)	DIVERS MATERIELS EQUIPEMENTS 8ANS	57.93	10-01-1997	0	0.00	0.00	57.93	57.93			0.00	ok
00304	00304	DECOBURO USM rayon (Bureaux)	MATERIEL DE BUREAU	855.39	17-12-1997	0	0.00	0.00	855.39	855.39			0.00	ok
00305	00305	DECOBURO sillage vestiaire (Bureaux)	MATERIEL DE BUREAU	265.72	31-12-1997	0	0.00	0.00	265.72	265.72			0.00	ok
00306	00306	Siège visiteurs agence commerciale	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	792.73	17-06-1998	0	0.00	0.00	792.73	792.73			0.00	ok
00307	00307	Fauteuil de travail agence commerciale	MATERIEL DE BUREAU	1 362.89	17-06-1998	0	0.00	0.00	1 362.89	1 362.89			0.00	ok
00308	00308	Comptoir haut agence commerciale	MOBILIER	4 207.59	08-07-1998	0	0.00	0.00	4 207.59	4 207.59			0.00	ok
00309	00309	Comptoir bas agence commerciale	MOBILIER	1 753.16	08-07-1998	0	0.00	0.00	1 753.16	1 753.16			0.00	ok
00310	00310	Meuble de liaison agence Cial (Agence)	MOBILIER	503.08	08-07-1998	0	0.00	0.00	503.08	503.08			0.00	ok
00311	00311	Plan de bureau Agence Commerciale	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	416.19	07-12-1998	0	0.00	0.00	416.19	416.19			0.00	ok
2004-345	2004-345	BOITE DE VITESSE	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	3 380.00	30-11-2004	5	0.00	3 380.00	0.00				0.00	ok
2004-346	2004-346	ENSEMBLE DE DEUX RADIOS MOTORO	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 107.36	08-12-2004	5	0.00	2 107.36	0.00				0.00	ok
2004-347	2004-347	FOUIRNITURE D'UN PLANIMETRE GALA ECLAIRE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	2 255.00	06-12-2004	5	0.00	2 255.00	0.00				0.00	ok
2004-348	2004-348	DEUX ABRIS BUS BRENNUS NON PUB	BATIMENTS LEGERS (ABRIBUS)	7 364.00	17-12-2004	15	490.00	6 129.20	1 234.80				744.80	ok
2004-356	2004-356	42 Sièges 385/41095- pour Bus	CAMIONS, AUTOBUS, BAOM, VEHIC.INDUSR.	6 355.00	06-10-2004	12	490.13	5 864.87	490.13				0.00	ok
2004-357	2004-357	Ecran LCD 3 lignes hors plateau	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	41 800.00	22-01-2004	5	0.00	41 800.00	0.00				0.00	ok
2004-358	2004-358	Mise en place d une armoire avec chassis	MOBILIER	937.26	22-01-2004	10	0.00	937.26	0.00				0.00	ok
2004-359	2004-359	Pont élévateur + presse à pivot	AGENC.BATIMENT.AMENAG.INSTAL.DIVERS	22 250.00	17-09-2004	15	1 483.00	13 347.33	8 902.67				7 419.67	ok
2004-360	2004-360	GIROUETTES AVEC PUPITRES	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	7 680.00	07-12-2004	5	0.00	7 680.00	0.00				0.00	ok
2004-361	2004-361	IMPRIMANTE ELTRON P310C	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	3 735.00	09-12-2004	5	0.00	3 735.00	0.00				0.00	ok
2004-362	2004-362	ENSEMBLE RAYONNAGE MI-LOURD	MATERIEL DE BUREAU	6 250.00	02-12-2004	5	0.00	6 250.00	0.00				0.00	ok
2004-363	2004-363	DEUX BOITES DE VITESSE POUR BU	MATERIEL INDUSTRIEL (BOITE DE VITESSES)	20 430.00	17-12-2004	5	0.00	20 430.00	0.00				0.00	ok
2004-364	2004-364	MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	41 046.64	24-11-2004	10	0.00	41 046.64	0.00				0.00	ok
2004-365	2004-365	QUATRE OBLITERATEURS TICOMPACT	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:OBLITERATEUR	7 136.60	17-12-2004	12	592.44	6 544.16	592.44				0.00	ok
2004-367	2004-367	DEUX EQUIPEMENTS LIGNE STATION GNV	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	3 614.60	07-12-2004	10	0.00	3 614.60	0.00				0.00	ok
2004-368	2004-368	REALISATION POSE DE TUYAUTERIE	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISES STATION GNV	10 828.00	06-12-2004	10	0.00	10 827.40	0.60				0.60	ok
2004-369	2004-369	TROIS PANNEAUX LCD DEUX LIGNE	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	14 890.00	30-11-2004	5	0.00	14 890.00	0.00				0.00	ok

Numéro inventaire/ Numéro immobilisation	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2016	CORRECTIONS Amorts Sitrace	Corrections ACHAT mail 07/04/17	Corrections DOTATION mail 07/04/17	V.N.C. au 31/12/2016	test
2004-370	2004-370	Mise en place d une ligne de vie horizontale	TRANSFERT MAGNUS DIVERS 20ANS	3 870.40	22-10-2004	20	194.00	2 132.56	1 737.84				1 543.84	ok
2005-AGENCEDIVERS-2	2005-AGENCEDIVERS-2188	Amenagement electrique à l'agence	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	1 866.74	18-02-2005	5	0.00	1 866.74	0.00				0.00	ok
2005-AGENCEDIVERS1-	2005-AGENCEDIVERS1-2188	Ameublement guichet Accueil	TRANSPORTS INSTAL.GENERALE-AGENCEMENT AMENAG	14 757.00	16-03-2005	5	0.00	14 757.00	0.00				0.00	ok
2005-INDUS-2188	2005-INDUS-2188	Ensemble compresseur secheur	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	6 965.00	30-10-2004	5	0.00	6 965.00	0.00				0.00	ok
2005-INDUS1-2188	2005-INDUS1-2188	GMV09 remplissage VL	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITANT:AUTRES	1 810.81	28-01-2005	5	0.00	1 810.81	0.00				0.00	ok
2006-MOTOROLA5-2156	2006-MOTOROLA5-2156	Portatif Motorola GP380+charge	TRANSFERT MAGNUS LOG ET INFORMATIQUE	1 358.00	19-05-2006	5	0.00	1 357.60	0.40				0.40	ok
TOTAL GENERAL				**19 154 233.55 €**			**819 552.40 €**	**5 514 308.10 €**	**13 640 112.21 €**	**7 743 616.78 €**	**- 215 002.07 €**	**- 3 999.00 €**	**4 865 753.20 €**	0.00
			théoriquement :	19 154 233.55			819 552.40	5 514 308.10	13 640 112.21	7 743 616.78	-211 003.07		5 076 756.27	ok
			écart	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00			-211 003.07	211 003.07

			Compte 2200000		Compte 2820000		Compte 2290000	
déclaré au Bilan Stuce 31/12/2015 :								
Actif :	**18 207 179.13**		18 207 179.13			13 257 924.88	4 949 254.25	
Cumul des amortissements pratiqués/ reconstitués	**-13 257 924.88**							
VNC officialisée sur le bilan Stuce au 31/12/2015	**4 949 254.25**	-83 501.05	947 054.42			819 552.40	127 502.02	
Ecritures à passer chez Stuce au titre de l'année 2016 :			-215 002.07			-3 999.00	-211 003.07	
acquisitions 2016 :	**947 054.42**							
modif des bases faites par Colmar Agglo en 2016 :	**-215 002.07**							
dotation aux amortissement 2016 + régul Colmar Agglo	**-815 553.40**							
VNC des biens concédés au 31/12/2016	**4 865 753.20**	- 0.00 €	**18 939 231.48**			**14 073 478.28**	**4 865 753.20**	

solde cpte 2290000	
cpte 2200000	
cpte 2200000	
cpte 2820000	
solde cpte 2290000	

ANNEXE 9

Mesures de qualité de service 2016

OBSERVATOIRE DE LA QUALITE



ANNEE 2016

RESEAU TRACE

V 11/01/2017

Tableau récapitulatif

Nombre de contrôles par type					
Année 2016					
Types de contrôles effectués	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Annuel
En embarqué	33	24	35	30	122
En sortie de dépôt	30	30	31	30	121
Visite en agence	8	7	8	7	30
Aux points d'arrêt	30	30	30	30	120
Appels téléphoniques	6	7	6	6	25
Transport à la demande					
En embarqué TAD	3	4	4	4	15
Appels téléphoniques TAD	3	4	4	4	15

Nombre de contrôles par ligne					
Année 2016					
Lignes enquêtées en embarquée	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Annuel
1	**11**	**8**	**12**	**10**	**41**
2	**9**	**7**	**7**	**7**	**30**
3	**2**	**1**	**5**	**3**	**11**
4	**3**	**2**	**2**	**2**	**9**
5	**2**	**2**	**1**	**2**	**7**
6	**-**	**-**	**1**	**-**	**1**
7	**3**	**2**	**3**	**3**	**11**
8	**2**	**2**	**2**	**2**	**8**
9	**1**	**-**	**2**	**1**	**4**
TAD	**3**	**4**	**4**	**4**	**15**

OBSERVATOIRE DE LA QUALITE

LIGNES REGULIERES



ANNEE 2016

RESEAU TRACE

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère et 120 aux points d'arrêt.

Évolution

	Conformité
2007	93,49%
2008	94,53%
2009	92,36%
2010	89,29%
2011	99,89%
2012	93,51%
2013	95,43%
2014	90,37%
2015	95,48%
2016	84,21%

Trimestre 1	**85,37%**
Trimestre 2	**95,06%**
Trimestre 3	**76,48%**
Trimestre 4	**95,82%**

Taux de conformité: 84,21%

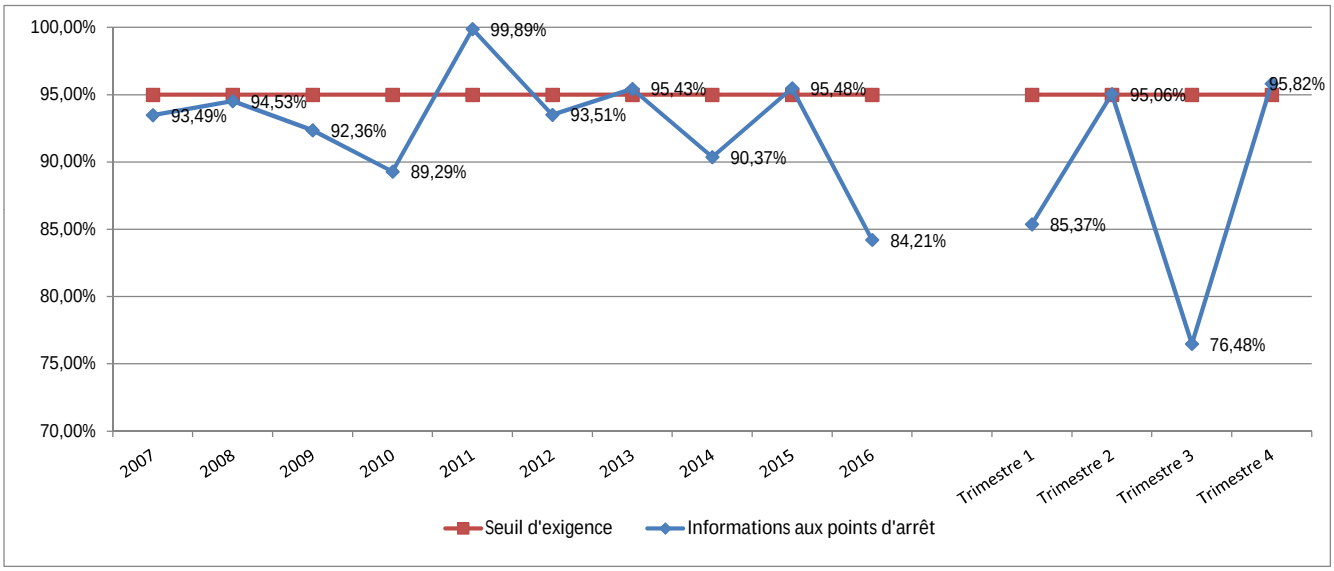

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères de l'information aux points d'arrêt				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
13	242	Conformité du nom de l'arrêt	94,63%	
23	242	Le ou les numéro(s) de ligne(s) indiqué(s) à l'arrêt	90,50%	
17	242	Conformité destination finale à l'arrêt	92,98%	
20	241	Conformité des horaires et schéma de ligne à l'arrêt	91,70%	
17	242	Conformité du plan de réseau à l'arrêt	92,98%	
16	242	Information gamme tarifaire à l'arrêt	93,39%	
4	6	Information en situation perturbée prévue à l'arrêt	33,33%	
		Indice de conformité :	**84,21%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Informations à bord des véhicules

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère.

Évolution

	Conformité
2007	96,96%
2008	96,87%
2009	94,25%
2010	96,26%
2011	99,22%
2012	93,89%
2013	97,21%
2014	95,94%
2015	96,46%
2016	95,14%

Trimestre 1	**91,13%**
Trimestre 2	**93,75%**
Trimestre 3	**97,14%**
Trimestre 4	**98,33%**

Taux de conformité: 95,14%

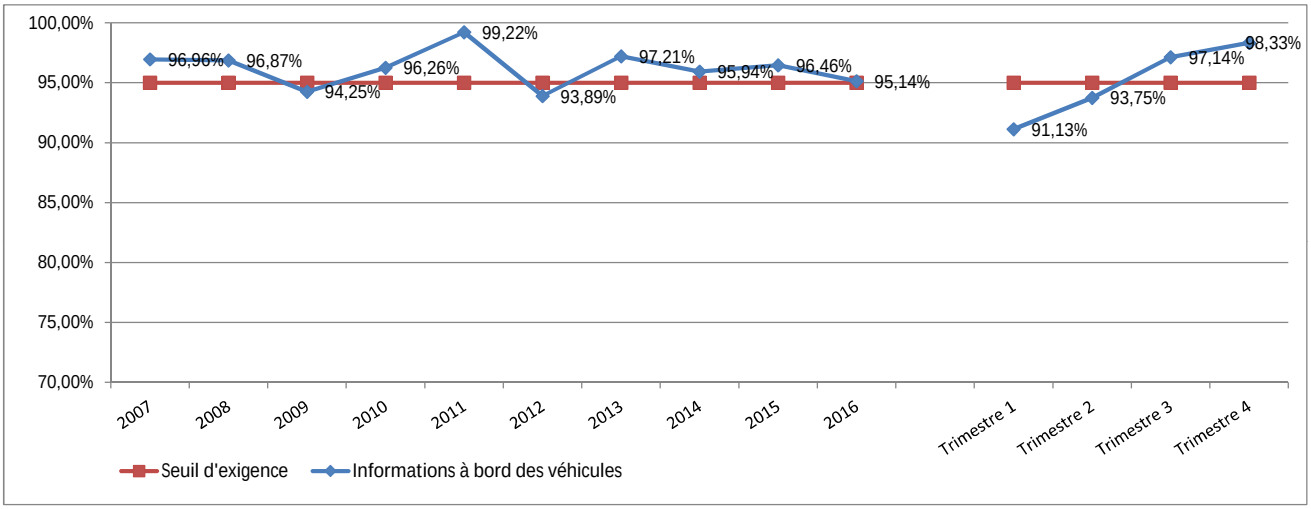

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères de l'information à bord des véhicules				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	122	Découpe TRACE	100,00%	
0	122	Numéro de ligne sur la girouette frontale du véhicule	100,00%	
0	122	Destination finale sur le dispositif d'affichage latéral du bus	100,00%	
0	122	Numéro de ligne sur le dispositif d'affichage latéral du véhicule	100,00%	
7	122	Autocollants portes extérieures	94,26%	
0	122	Affichage de la gamme tarifaire	100,00%	
51	122	Affichage charte de bonne conduite - Tarif amende	58,20%	
4	122	Affichage règlement et mode d'emploi du réseau	96,72%	
0	122	Information sur les titres en vente à bord du véhicule	100,00%	
18	122	Plan du réseau	85,25%	
0	122	Destination finale sur la girouette frontale du bus	100,00%	
3	122	Logo et info places réservées	97,54%	
0	122	Numéro de ligne sur le système d'affichage arrière du bus	100,00%	
0	122	Logo interdiction de fumer	100,00%	
		Indice de conformité :	**95,14%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère et 120 mesure(s) aux pointsd'arrêt

Évolution

	Véhicules	Arrêts
2013	94,76%	97,62%
2014	82,26%	96,84%
2015	90,83%	96,36%
2016	89,62%	97,59%

Trimestre 1	87,88%	97,34%
Trimestre 2	86,11%	96,95%
Trimestre 3	93,33%	97,24%
Trimestre 4	90,00%	98,59%

Conformité véhicules: 89,62%

Conformité aux arrêts: 97,59%

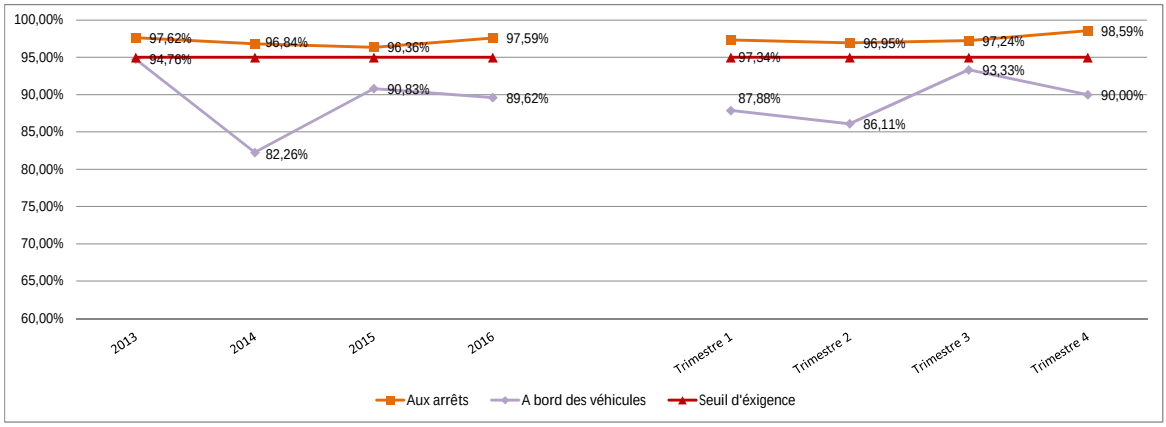

Tableau récapitulatif

Critères informatifs "informations voyageurs"

NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
		Aux arrêts		
13	242	Conformité du logo TRACE à l'arrêt	94,63%	
35	241	Présence marquage au sol	85,48%	
3	242	Propreté aire d'attente	98,76%	
0	242	Equipement point d'arrêt	100,00%	
6	159	Etat Abribus	96,23%	
5	159	Propreté abribus	96,86%	
1	158	Présence cadre d'information à l'abribus	99,37%	
0	158	Cadre d'information de l'abribus cassé	100,00%	
1	158	Cadre d'information de l'abribus sale	99,37%	
3	158	Cadre d'information de l'abribus en mauvais état	98,10%	
0	84	Poteau d'arrêt cassé	100,00%	
1	84	Poteau d'arrêt sale	98,81%	
1	84	Poteau d'arrêt en mauvais état	98,81%	
5	82	Etat du cadre d'information du poteau d'arrêt	93,90%	
1	82	Propreté du cadre d'information du poteau d'arrêt	98,78%	
1	234	Etat de la plaque ou de la têtière	99,57%	
2	234	Propreté de la plaque ou de la têtière	99,15%	
8	187	Présence banc ou siège	95,72%	
0	175	Etat du banc ou des sièges	100,00%	
1	175	Propreté du banc ou des sièges	99,43%	
7	184	Présence d'une poubelle	96,20%	
2	172	Etat de la poubelle	98,84%	
9	172	Disponibilité de propreté de la poubelle	94,77%	
1	128	Présence éclairage au point d'arrêt	99,22%	
3	128	Etat éclairage au point d'arrêt	97,66%	
		Indice de conformité :	**97,59%**	
		A bord des véhicules		
0	122	Logo véhicule sous vidéo surveillance	100,00%	
0	122	Affichage "infos temporaires" du réseau	100,00%	
0	0	Logo ou info port de la ceinture obligatoire (car)	-	
38	122	Autocollants portes intérieures	68,85%	
		Indice de conformité :	**89,62%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Accueil en agence commerciale

Contrôles ANNEE 2016 : 30 mesure(s) réalisée(s) par visites d'agence commerciale

Évolution

	Conformité
2007	89,91%
2008	92,72%
2009	98,55%
2010	98,12%
2011	97,37%
2012	99,61%
2013	99,84%
2014	99,52%
2015	99,84%
2016	99,83%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**98,61%**
Trimestre 3	**100,00%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: 99,83%

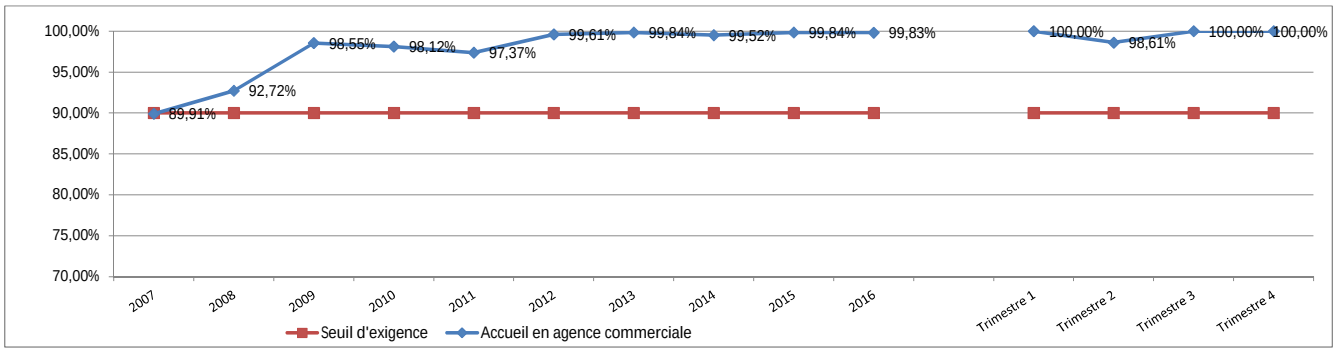

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères de l'accueil en agence commerciale				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	4	Heure d'ouverture de l'agence respectée	100,00%	
0	30	Temps de prise en charge du client	100,00%	
0	30	Qualité de la prise en charge du client	100,00%	
0	30	L'agent d'accueil est courtois et agréable	100,00%	
0	30	Le personnel d'accueil est facilement identifiable	100,00%	
0	30	Le client est accueilli avec une formule de politesse	100,00%	
0	30	L'agent d'accueil est disponible et prend en compte la demande du client	100,00%	
0	30	Tenue vestimentaire réglementaire	100,00%	
0	30	Présentation correcte de l'agent d'accueil	100,00%	
0	30	L'agent d'accueil prend congé avec une formule de politesse	100,00%	
0	3	Le client est informé sur les horaires	100,00%	
0	13	Le client est informé sur les tarifs ou abonnements	100,00%	
0	1	Le client est informé sur les correspondances	100,00%	
1	14	Le client est informé sur les itinéraires	92,86%	
0	4	Le client est informé sur les arrêts	100,00%	
0	3	Le client est informé sur les questions diverses	100,00%	
0	0	Le client est informé sur les situations perturbées	-	
0	0	Achat de titre	-	
0	1	Information liée à la vente sur sollicitation client	100,00%	
0	30	La façade et la grille de l'agence sont en bon état	100,00%	
0	30	La façade et la grille de l'agence sont propres	100,00%	
0	30	La signalétique extérieure permet de repérer l'agence	100,00%	
0	30	Les horaires et jours d'ouverture sont affichés et lisibles	100,00%	
0	30	Les coordonnées d'information à distance sont affichés et lisibles	100,00%	
0	30	Le client peut se procurer des dépliants du plan du réseau à jour	100,00%	
0	30	Le client peut se procurer un guide horaire à jour	100,00%	
0	30	Etat des présentoires	100,00%	
0	30	Le client peut consulter au moins un plan mural du réseau	100,00%	
0	30	Le client peut consulter les tarifs sur un panneau mural à jour	100,00%	
0	29	Le client peut s'informer des conditions de paiement à jour sur un panneau mural	100,00%	
0	30	Rangement du guichet	100,00%	
0	30	Etat des guichets (+ 10% de la surface)	100,00%	
0	30	Les espaces d'attente sont en bon état	100,00%	
0	30	Les espaces d'attente sont propres	100,00%	
0	30	L'éclairage est suffisant et en bon état	100,00%	
0	30	Température ambiante	100,00%	
0	30	Présence de sièges dans la zone d'attente de l'agence	100,00%	
0	30	Les sièges sont en bon état	100,00%	
0	30	Les sièges sont propres	100,00%	
0	30	Le logo "Interdiction de fumer" est présent	100,00%	
0	30	Présence d'une horloge dans l'agence	100,00%	
0	30	L'horloge fonctionne et est en bon état	100,00%	
0	2	Heure d'ouverture de l'agence respectée	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,83%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 25 mesure(s) réalisée(s) par appels téléphoniques

Évolution

	Conformité
2007	98,50%
2008	99,35%
2009	95,37%
2010	100,00%
2011	98,72%
2012	98,46%
2013	99,56%
2014	100,00%
2015	100,00%
2016	97,50%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**97,92%**
Trimestre 3	**100,00%**
Trimestre 4	**92,86%**

Taux de conformité: 97,50%

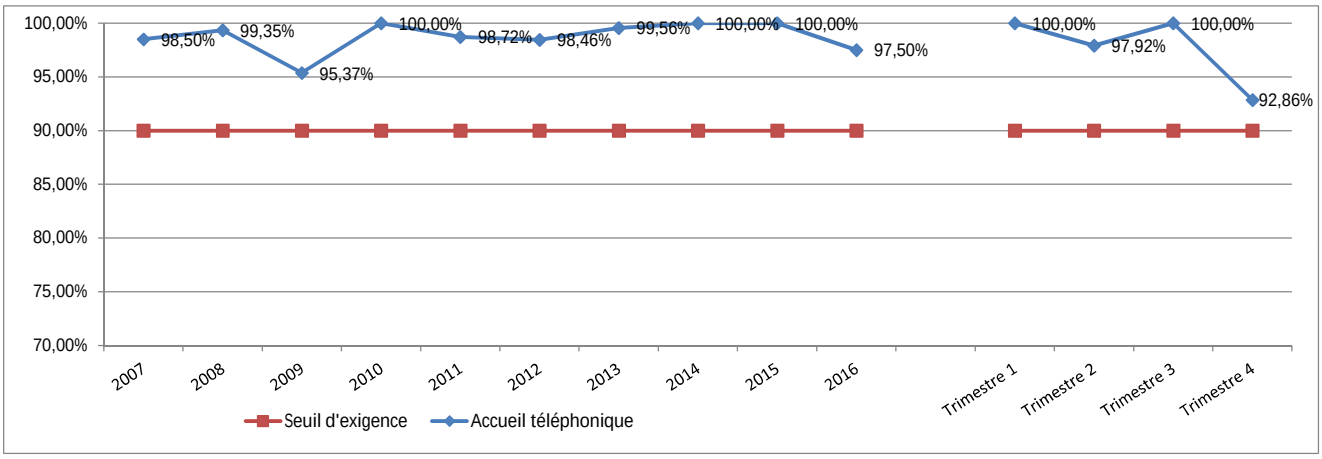

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères de l'accueil téléphonique				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	25	Le client accède au service "information à distance"	100,00%	
0	25	Prise en charge rapide du client	100,00%	
0	25	Le client est accueilli avec une formule de politesse	100,00%	
0	25	L'agent d'accueil est courtois et agréable	100,00%	
0	25	L'agent d'accueil est disponible pour le client	100,00%	
0	2	L'agent d'accueil demande aimablement au client de patienter	100,00%	
0	2	Temps de mise en attente	100,00%	
0	3	Si mise en attente, reprise de contact avec formule de politesse	100,00%	
0	8	Le client est informé sur les horaires	100,00%	
1	11	Le client est informé sur les tarifs ou abonnements	90,91%	
0	1	Le client est informé sur les correspondances	100,00%	
1	3	Le client est informé sur les itinéraires	66,67%	
0	1	Le client est informé sur les arrêts	100,00%	
0	5	Le client est informé sur les questions diverses	100,00%	
0	0	Le client est informé sur les situations perturbées	-	
0	21	Le client est informé rapidement	100,00%	
0	25	L'agent d'accueil prend congé du client avec une formule de politesse	100,00%	
0	21	Délais de réponse	100,00%	
		Indice de conformité :	**97,50%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

SCAT

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère.

Évolution

	Conformité
2007	95,67%
2008	97,54%
2009	98,72%
2010	97,96%
2011	98,82%
2012	99,89%
2013	99,64%
2014	99,90%
2015	99,90%
2016	99,01%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**99,48%**
Trimestre 3	**87,14%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: **99,01%**

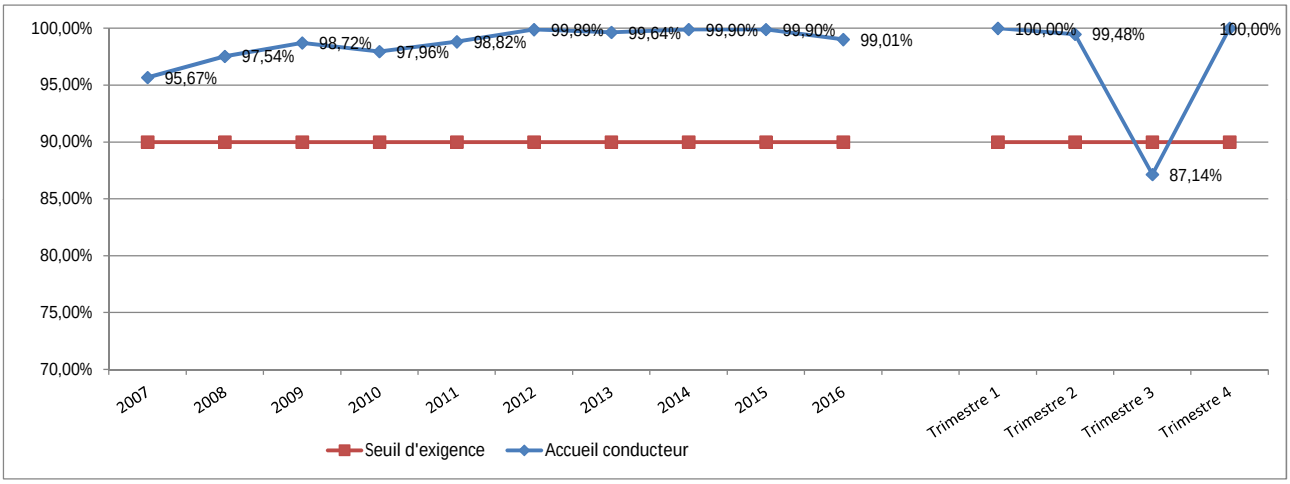

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères de l'accueil conducteur				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	122	Tenue correcte (propre et en bon état)	100,00%	
0	122	Le conducteur regarde systématiquement les voyageurs à la montée	100,00%	
0	122	Le conducteur porte son attention au client	100,00%	
1	122	Le conducteur est courtois et aimable	99,18%	
1	16	La réponse du conducteur est claire et complète	93,75%	
1	122	Possibilité d'acheter un titre de transport à bord auprès du conducteur	99,18%	
0	122	Le conducteur rend la monnaie	100,00%	
0	122	Comportement du conducteur pendant la conduite	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,01%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Accueil des clients

Critère informatif

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère et 25 mesure(s) par appels téléphoniques.

Évolution

	Accueil conducteur	Appel téléphonique
2013	99,05%	-
2014	97,54%	-
2015	98,35%	-
2016	99,18%	-

Trimestre 1	96,97%	-
Trimestre 2	100,00%	-
Trimestre 3	100,00%	-
Trimestre 4	100,00%	-

Conformité conducteur: 99,18%

Conformité téléphone: -

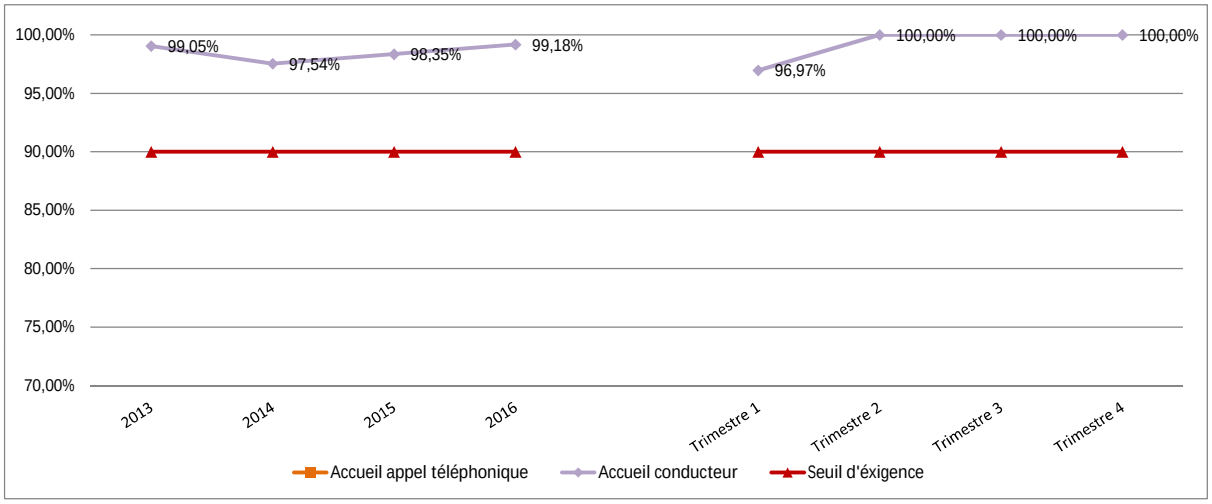

Tableau récapitulatif

Critères informatifs sur l'accueil des clients

NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
		Appel téléphonique		
0	0	En dehors des heures d'ouvertures une bande annonce précise les jours et heures d'ouverture du service	-	
		Indice de conformité :	-	
		Accueil du conducteur		
1	122	Le conducteur porte la tenue réglementaire	99,18%	
		Indice de conformité :	99,18%	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Propreté et confort en sortie de dépôt

Contrôles ANNEE 2016 : 121 mesure(s) réalisée(s) en sortie de dépôt.

Evolution

	Conformité
2007	98,43%
2008	98,85%
2009	96,05%
2010	95,82%
2011	94,49%
2012	96,16%
2013	98,59%
2014	94,71%
2015	96,26%
2016	92,75%
Trimestre 1	**92,40%**
Trimestre 2	**96,51%**
Trimestre 3	**91,22%**
Trimestre 4	**90,93%**

Taux de conformité: **92,75%**

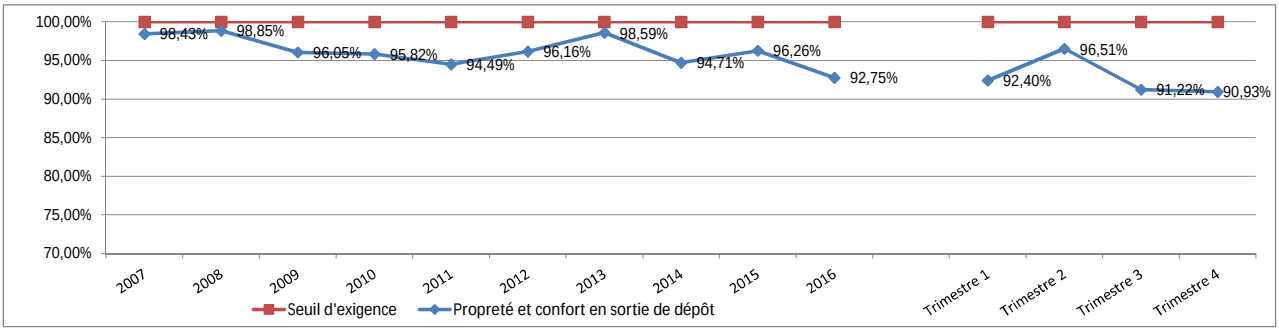

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères sur la propreté et le confort au dépôt				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	121	Propreté extérieure: face avant	100,00%	
20	121	Propreté extérieur: face latérale côté conducteur	83,47%	
20	121	Propreté extérieur: face latérale côté montée/descente	83,47%	
17	121	Propreté extérieure: face arrière	85,95%	
0	121	Etat du sol: zone de montée	100,00%	
6	121	Propreté du sol: zone de montée	95,04%	
0	121	Etat du sol: zone de circulation	100,00%	
24	121	Propreté du sol: zone de circulation	80,17%	
4	121	Etat du sol: zone assise	96,69%	
28	121	Propreté du sol: zone assise	76,86%	
0	121	Etat du sol: zone de descente	100,00%	
21	121	Propreté du sol: zone de descente	82,64%	
1	121	Etat de barres/poignées: zone de montée	99,17%	
0	121	Propreté de barres/poignées: zone de montée	100,00%	
0	121	Etat de barres/poignées: zone de circulation	100,00%	
1	121	Propreté de barres/poignées: zone de circulation	99,17%	
0	121	Etat des barres/poignées: zone de descente	100,00%	
0	121	Propreté des barres/poignées: zone de descente	100,00%	
0	121	Etat du pare brise	100,00%	
5	121	Propreté du pare brise	95,87%	
0	121	Etat des vitres: zone de montée	100,00%	
5	121	Propreté des vitres: zone de montée	95,87%	
0	121	Etat des vitres: cloison de séparation	100,00%	
27	121	Propreté des vitres: cloison de séparation	77,69%	
12	121	Etat des vitres: zone assise	90,08%	
73	121	Propreté des vitres: zone assise	39,67%	
1	121	Etat des vitres: zone de descente	99,17%	
38	121	Propreté des vitres: zone de descente	68,60%	
0	121	Etat de la baie arrière	100,00%	
36	121	Propreté de la baie arrière	70,25%	
0	121	Etat de l'assise et dossier	100,00%	
6	121	Propreté de l'assise et dossier	95,04%	
14	121	Etat arrière des sièges	88,43%	
3	121	Propreté arrière des sièges	97,52%	
3	121	Propreté entre les sièges	97,52%	
0	121	Etat des parois verticales	100,00%	
11	121	Propreté des parois verticales	90,91%	
0	121	Etat du plafond	100,00%	
0	121	Propreté du plafond	100,00%	
0	121	Etat des luminaires	100,00%	
0	121	Propreté des luminaires	100,00%	
0	121	Confort du voyage et sécurité	100,00%	
1	121	Absence odeurs incommodantes	99,17%	
		Indice de conformité :	**92,75%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère.

Évolution

	Conformité
2007	98,24%
2008	98,50%
2009	98,38%
2010	94,51%
2011	92,20%
2012	99,98%
2013	99,89%
2014	99,86%
2015	99,87%
2016	99,94%
Trimestre 1	**99,94%**
Trimestre 2	**99,92%**
Trimestre 3	**99,89%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: 99,94%

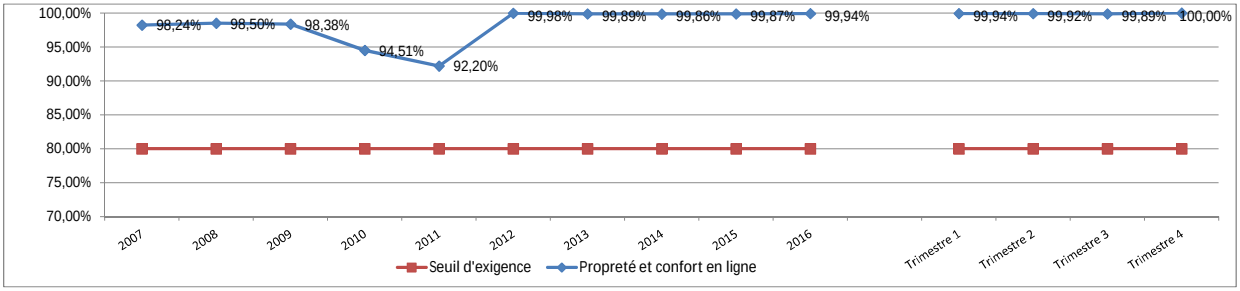

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Critères sur la propreté et le confort en ligne

NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	122	Propreté extérieure: face avant	100,00%	
0	122	Etat du sol: zone de montée	100,00%	
0	122	Propreté du sol: zone de montée	100,00%	
0	122	Etat de barres/poignées: zone de montée	100,00%	
0	122	Propreté de barres/poignées: zone de montée	100,00%	
0	122	Etat du sol: zone de circulation	100,00%	
0	122	Propreté du sol: zone de circulation	100,00%	
0	122	Etat de barres/poignées: zone de circulation	100,00%	
0	122	Propreté de barres/poignées: zone de circulation	100,00%	
0	122	Etat du pare brise	100,00%	
0	122	Propreté du pare brise	100,00%	
0	122	Etat des vitres: zone de montée	100,00%	
0	122	Propreté des vitres: zone de montée	100,00%	
0	122	Etat des vitres: cloison de séparation	100,00%	
0	122	Propreté des vitres: cloison de séparation	100,00%	
0	122	Etat des vitres: zone assise	100,00%	
0	122	Propreté des vitres: zone assise	100,00%	
0	122	Etat des vitres: zone de descente	100,00%	
0	122	Propreté des vitres: zone de descente	100,00%	
0	122	Etat/propreté extincteur	100,00%	
0	122	Etat valideur	100,00%	
0	122	Propreté valideur	100,00%	
1	122	Etat des boutons "demande d'arrêt"	99,18%	
1	122	Propreté des boutons "demande d'arrêt"	99,18%	
0	122	Etat du sol: zone assise	100,00%	
0	122	Propreté du sol: zone assise	100,00%	
0	122	Etat de l'assise et dossier	100,00%	
0	122	Propreté de l'assise et dossier	100,00%	
0	122	Etat arrière des sièges	100,00%	
1	122	Propreté arrière des sièges	99,18%	
0	122	Propreté entre les sièges	100,00%	
0	122	Etat des parois verticales	100,00%	
0	122	Propreté des parois verticales	100,00%	
0	122	Etat du plafond	100,00%	
0	122	Propreté du plafond	100,00%	
0	122	Etat des luminaires	100,00%	
0	122	Propreté des luminaires	100,00%	
0	122	Absence odeurs incommodantes	100,00%	
0	122	Absence de vibration	100,00%	
1	122	Température ambiante	99,18%	
0	122	Luminosité ambiante	100,00%	
0	122	Propreté plage arrière	100,00%	
0	122	Propreté baie arrière	100,00%	
0	122	Etat du sol: zone de descente	100,00%	
0	122	Propreté du sol: zone de descente	100,00%	
0	122	Etat des barres/poignées: zone de descente	100,00%	
0	122	Propreté des barres/poignées: zone de descente	100,00%	
0	122	Propreté extérieur: face latérale	100,00%	
0	122	Propreté extérieur: face arrière	100,00%	
0	122	Les portes avant fonctionnent normalement	100,00%	
0	122	Les portes intermédiaires fonctionnent normalement	100,00%	
0	122	Les portes arrières fonctionnent normalement	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,94%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

SCAT

Contrôles ANNEE 2016 : 122 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère et 121 mesure(s) en sortie de dépôt

Évolution

	Conformité en ligne	Conformité au dépôt
2013	100,00%	99,79%
2014	99,45%	98,75%
2015	100,00%	99,17%
2016	99,73%	98,76%

Trimestre 1	100,00%	99,17%
Trimestre 2	100,00%	99,17%
Trimestre 3	99,05%	96,77%
Trimestre 4	100,00%	100,00%

Conformité en ligne: 99,73%

Conformité au dépôt: 98,76%

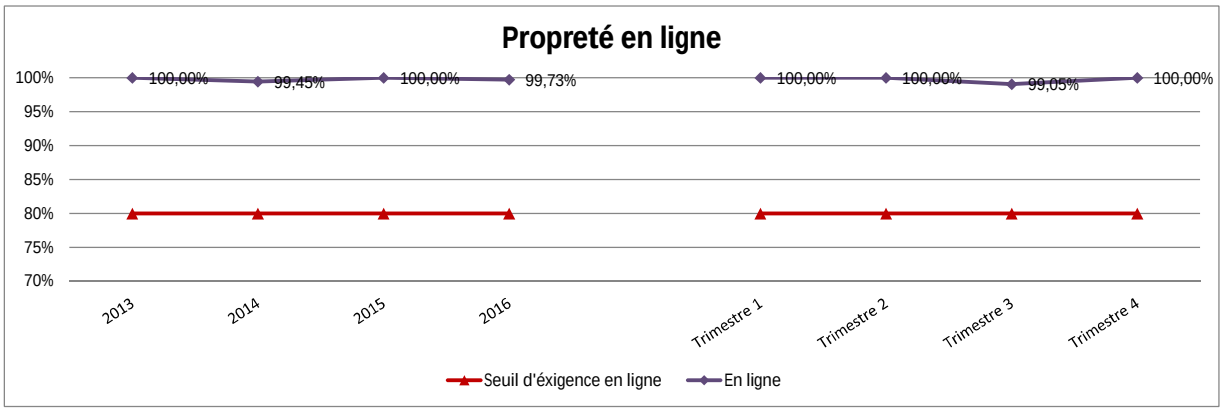

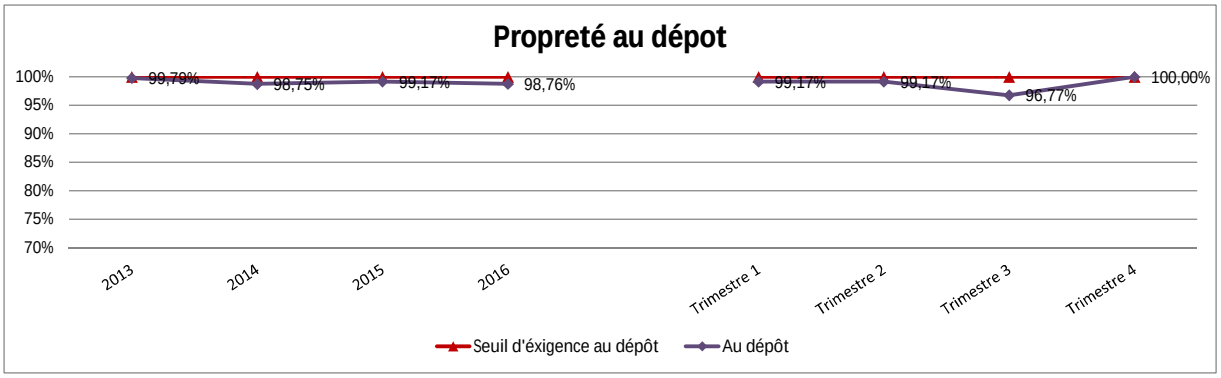

Tableau récapitulatif

Critères informatifs propreté confort				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
En ligne				
1	122	Etat extérieur: face avant de la carrosserie	99,18%	
0	122	Etat extérieur: face latérale de la carrosserie	100,00%	
0	122	Etat extérieur: face arrière de la carrosserie	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,73%**	
Au dépôt				
0	121	Etat extérieur: face avant de la carrosserie	100,00%	
1	121	Etat extérieur: face latérale côté conducteur	99,17%	
3	121	Etat extérieur: face latérale côté montée/descente	97,52%	
2	121	Etat extérieur: face arrière de la carrosserie	98,35%	
		Indice de conformité :	**98,76%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 85883 mesure(s) relevée(s) en heure creuse et 65998 mesure(s) relevée(s) en heurepleine. Données issues du SAEIV.

Évolution

	Heures pleines	Heures creuses
2007	82,31%	82,06%
2008	82,38%	78,47%
2009	80,83%	79,60%
2010	76,78%	75,05%
2011	73,27%	71,01%
2012	65,24%	69,34%
2013	67,68%	68,24%
2014	68,81%	71,74%
2015	67,46%	68,61%
2016	70,50%	71,80%

Trimestre 1	**73,65%**	**74,44%**
Trimestre 2	**70,00%**	**71,11%**
Trimestre 3	**69,38%**	**70,20%**
Trimestre 4	**68,44%**	**70,94%**

Heures pleines: 70,50%
Heures creuses: 71,80%

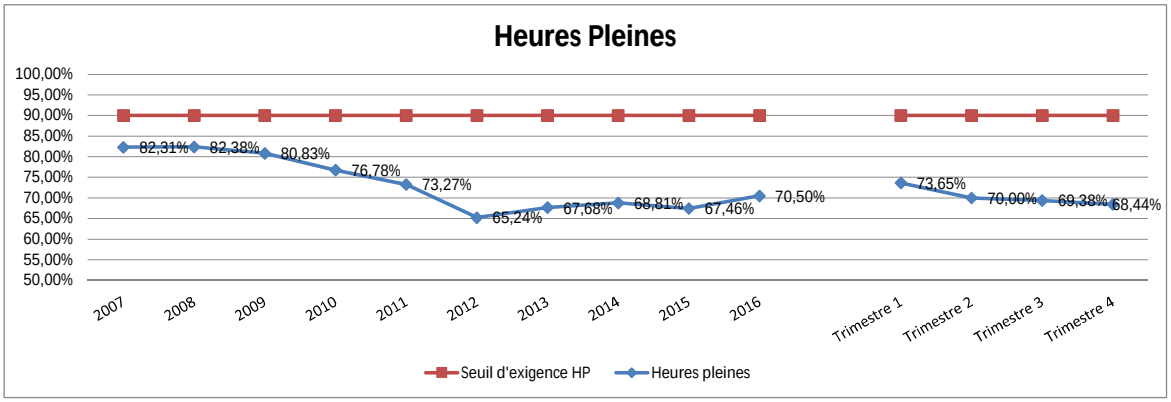

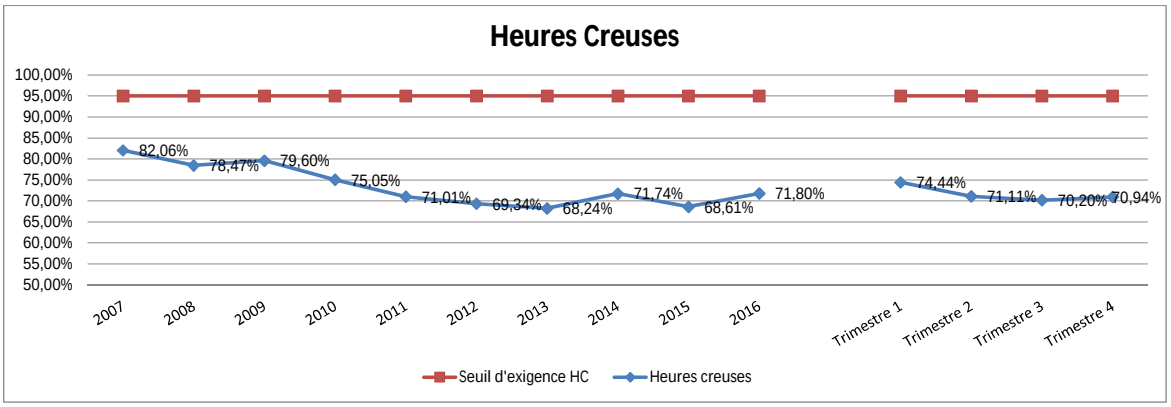

* les pourcentages de conformité des années antérieures à 2012 ne sont pas issus d'études SCAT mais ontété fournis par la CAC

Tableau récapitulatif

Ponctualité				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
Heures pleines				
3880	65998	Plus d'une minute d'avance	5,88%	
46528	65998	Entre 1 minute d'avance et 3 minutes de retard	70,50%	
15590	65998	Plus de 3 minutes de retard	23,62%	
		Indice de conformité :	**70,50%**	
Heures creuses				
5236	85883	Plus d'une minute d'avance	6,10%	
61665	85883	Entre 1 minute d'avance et 3 minutes de retard	71,80%	
18982	85883	Plus de 3 minutes de retard	22,10%	
		Indice de conformité :	**71,80%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Graphiques

Théatre

	Heures pleines	Heures creuses
2013	64,88%	64,25%
2014	69,19%	69,90%
2015	64,44%	65,94%
2016	68,03%	70,36%

Trimestre 1	**72,14%**	**73,67%**
Trimestre 2	**66,66%**	**69,11%**
Trimestre 3	**66,15%**	**68,38%**
Trimestre 4	**66,69%**	**69,93%**

Contrôles ANNEE 2016 : 34053 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 26706 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

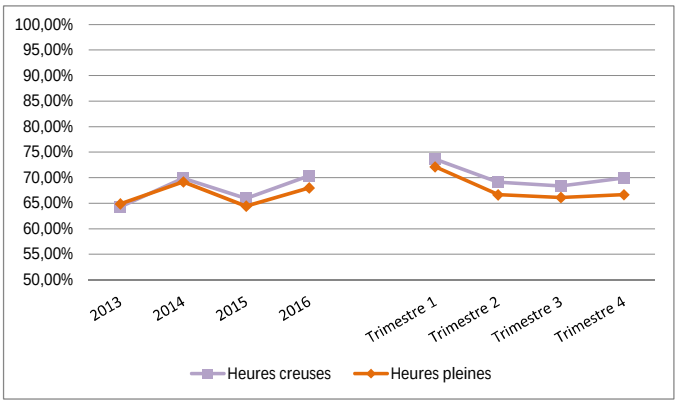

Gare

	Heures pleines	Heures creuses
2013	70,68%	72,35%
2014	68,91%	72,30%
2015	69,51%	71,43%
2016	73,28%	74,33%

Trimestre 1	**75,75%**	**77,06%**
Trimestre 2	**74,32%**	**74,45%**
Trimestre 3	**71,48%**	**70,87%**
Trimestre 4	**70,29%**	**73,63%**

Contrôles ANNEE 2016 : 22898 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 18316 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

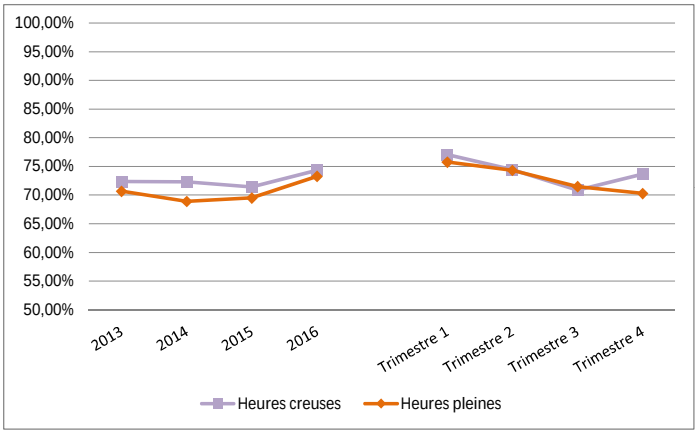

Europe

	Heures pleines	Heures creuses
2013	68,13%	70,90%
2014	71,71%	73,11%
2015	67,35%	68,17%
2016	70,30%	70,69%

Trimestre 1	**71,69%**	**72,63%**
Trimestre 2	**70,40%**	**69,93%**
Trimestre 3	**69,84%**	**70,12%**
Trimestre 4	**68,86%**	**70,25%**

Contrôles ANNEE 2016 : 17225 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 12004 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

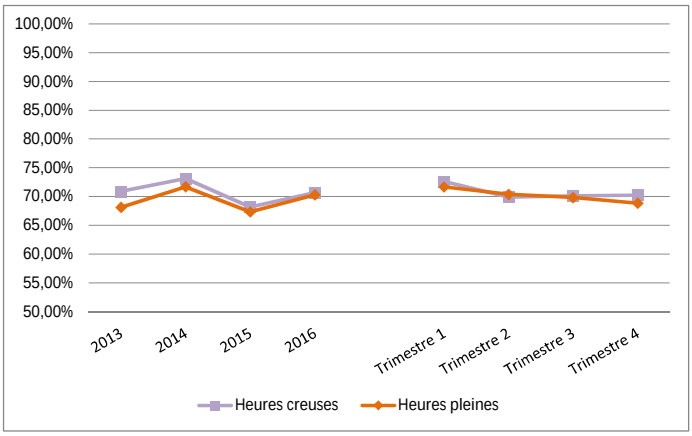

Graphiques

Arrêt aléatoire 1

	Heures pleines	Heures creuses
Trimestre 1: DIACONAT	73,39%	77,69%
Trimestre 2: HOPITAL SCHWEITZER	65,44%	69,90%
Trimestre 3: HOUSSEN CENTRE COMMERCIAL	79,20%	78,22%
Trimestre 4: PLACE DE LA REPUBLIQUE	80,28%	74,59%

Contrôles ANNEE 2016 : 2376 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 1724 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

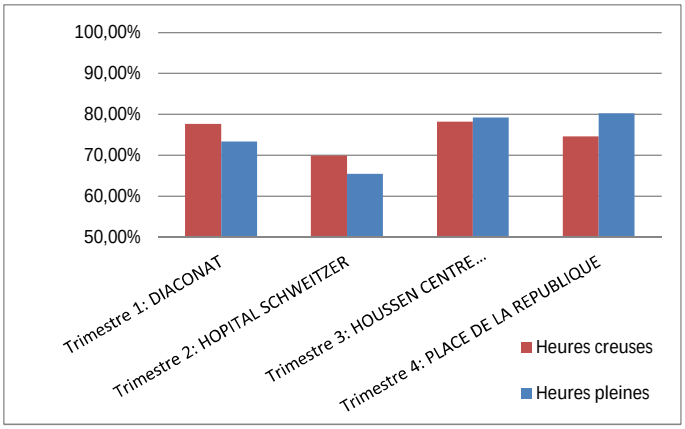

Arrêt aléatoire 2

	Heures pleines	Heures creuses
Trimestre 1: CIMETIÈRE DU LADHOF	77,98%	73,22%
Trimestre 2: ST GILLES	69,57%	73,68%
Trimestre 3: CHAPELLE	71,47%	75,32%
Trimestre 4: PLACE DU 1ER FEVRIER	65,06%	70,20%

Contrôles ANNEE 2016 : 5745 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 4465 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

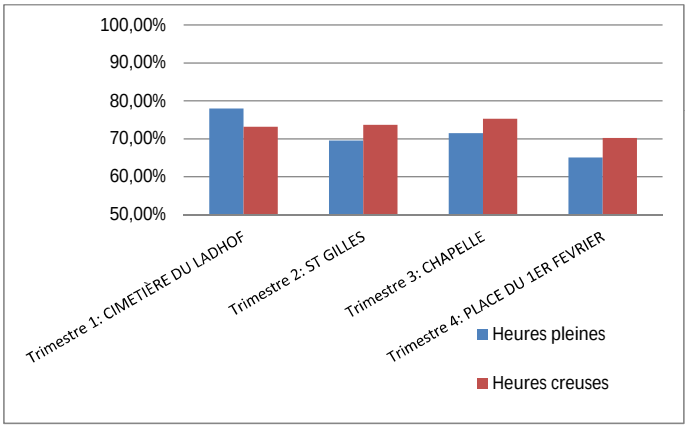

Arrêt aléatoire 3

	Heures pleines	Heures creuses
Trimestre 1: POMMIERS	69,31%	72,14%
Trimestre 2: MARCHE COUVERT	72,92%	75,08%
Trimestre 3: RICOH	74,58%	72,02%
Trimestre 4: CIMETIERE DU LADHOF	73,78%	69,50%

Contrôles ANNEE 2016 : 3510 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 2737 mesure(s) relevée(s) en heures pleines. Données issues du SAEIV.

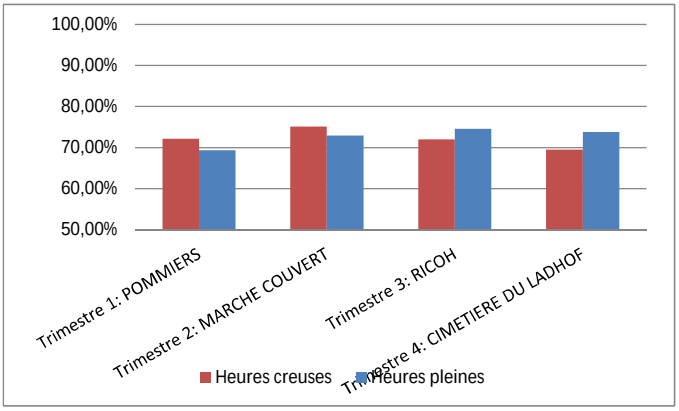

Ponctualité

Mesurée en contrôle parcours client mystère

Critère informatif

Contrôles ANNEE 2016 : 76 mesure(s) relevée(s) en heures creuses et 46 mesure(s) relevée(s) en heures pleines.
Données issues des contrôles en parcours client mystère.

Évolution

	Heures pleines	Heures creuses
2013	74,42%	75,81%
2014	77,78%	79,07%
2015	77,14%	70,93%
2016	67,39%	78,95%

Trimestre 1	**63,64%**	**77,27%**
Trimestre 2	**50,00%**	**94,44%**
Trimestre 3	**68,42%**	**62,50%**
Trimestre 4	**80,00%**	**80,00%**

Heures pleines: 67,39%
Heures creuses: 78,95%

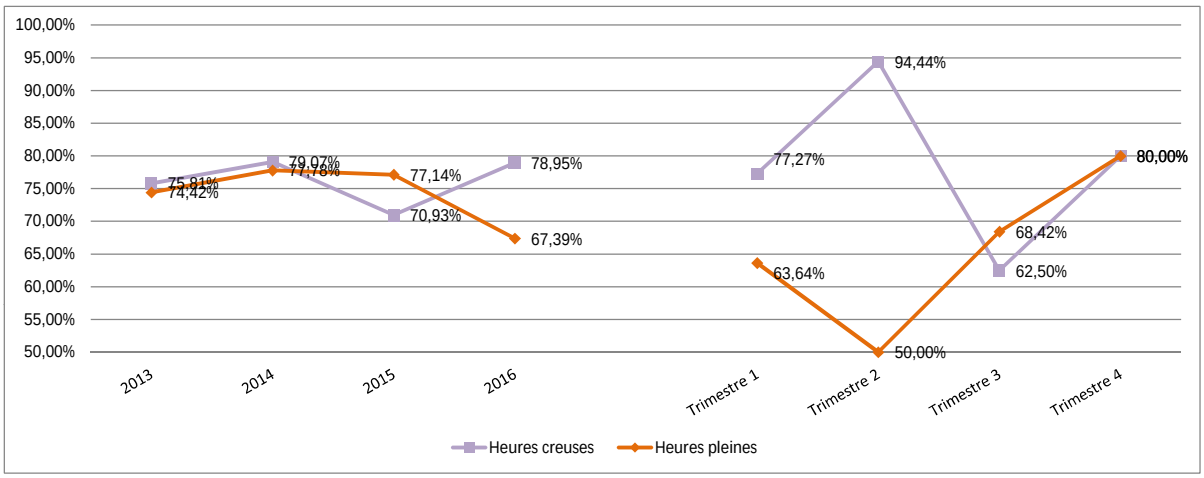

Tableau récapitulatif

NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
		Ponctualité		
		Heures pleines		
1	46	Plus d'une minute d'avance	2,17%	
31	46	Entre 1 minute d'avance et 3 minutes de retard	67,39%	
14	46	Plus de 3 minutes de retard	30,43%	
		Indice de conformité :	**67,39%**	
		Heures creuses		
1	76	Plus d'une minute d'avance	1,32%	
60	76	Entre 1 minute d'avance et 3 minutes de retard	78,95%	
15	76	Plus de 3 minutes de retard	19,74%	
		Indice de conformité :	**78,95%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 85883 mesure(s) relevée(s) en heure creuse et 65998 mesure(s) relevée(s) en heure pleine. Données issues du SAEIV.

Tableau récapitulatif

	Heures pleines			Heures creuses		
	Avance	A l'heure	Retard	Avance	A l'heure	Retard
1	5%	72%	23%	5%	71%	24%
2	3%	69%	27%	3%	70%	27%
3	8%	66%	26%	9%	69%	22%
4	12%	67%	21%	15%	67%	18%
5	10%	74%	16%	6%	75%	19%
6	4%	67%	29%	7%	73%	20%
7	4%	69%	28%	4%	77%	19%
8	6%	76%	18%	6%	78%	16%
9	22%	67%	11%	17%	70%	13%
20	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-
23	4%	75%	21%	9%	70%	21%
24	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-
26	-	-	-	-	-	-
A	5%	72%	24%	3%	81%	17%
B	4%	80%	17%	7%	87%	7%
C	6%	74%	20%	8%	79%	13%
E	-	-	-	-	-	-

Évolution

	Conformité
2007	99,98%
2008	99,98%
2009	99,98%
2010	99,90%
2011	99,96%
2012	99,98%
2013	99,97%
2014	99,98%
2015	99,97%
2016	99,97%

Trimestre 1	**99,98%**
Trimestre 2	**99,95%**
Trimestre 3	**99,98%**
Trimestre 4	**99,98%**

Taux de conformité: **99,97%**

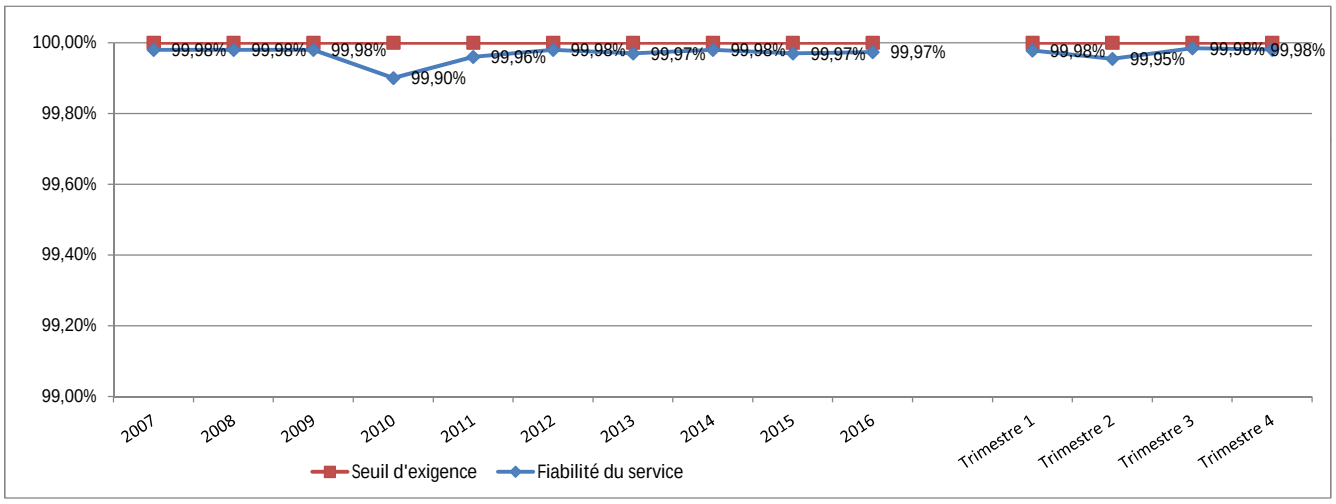

* les pourcentages de conformité ne sont pas issus d'études SCAT mais ont été fournis par la TRACE

Tableau récapitulatif

Critère concernant la fiabilité du service				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
44	167299	Parcours non effectué	99,97%	
		Indice de conformité :	**99,97%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Tableau récapitulatif

	% conformité								
Critères	**Trimestre 1**	**Trimestre 2**	**Trimestre 3**	**Trimestre 4**	**2016**	**N-1 : 2015**	**Évolution**	**Seuil 2016**	**Bonus Malus**
Informations aux points d'arrêt	85,37%	95,06%	76,48%	95,82%	84,21%	95,48%	-11,27%	95%	-2 000,00 € / -2000 € / 2000 €
Informations à bord des véhicules	91,13%	93,75%	97,14%	98,33%	95,14%	96,46%	-1,32%	95%	1 000,00 € / -1000 € / 1000 €
Accueil en agence commerciale	100,00%	98,61%	100,00%	100,00%	99,83%	99,84%	-0,01%	90%	500,00 € / -500 € / 500 €
Accueil Allo TRACE	100,00%	97,92%	100,00%	92,86%	97,50%	100,00%	-2,50%	90%	500,00 € / -500 € / 500 €
Accueil conducteur	100,00%	99,48%	87,14%	100,00%	99,01%	99,90%	-0,89%	90%	2 000,00 € / -2000 € / 2000 €
Propreté / confort au dépôt	92,40%	96,51%	91,22%	90,93%	92,75%	96,26%	-3,51%	100%	-2 000,00 € / -2000 € / 2000 €
Propreté / confort en ligne	99,94%	99,92%	99,89%	100,00%	99,94%	99,87%	0,07%	80%	1 000,00 € / -1000 € / 1000 €
Ponctualité / régularité en Heures pleines	73,65%	70,00%	69,38%	68,44%	70,50%	67,46%	3,04%	90%	-2 000,00 € / -2000 € / 2000 €
Ponctualité / régularité en Heures creuses	74,44%	71,11%	70,20%	70,94%	71,80%	68,61%	3,19%	95%	-1 000,00 € / -1000 € / 1000 €
Fiabilité du service	99,98%	99,95%	99,98%	99,98%	99,97%	99,97%	0,00%	100%	3 000,00 € / -3000 € / 3000 €
Moyenne	91,69%	92,23%	89,14%	91,73%	91,07%	92,39%	-1,32%		1 000,00 € / -15 000 € / 15 000 €

OBSERVATOIRE DE LA QUALITE

TRANSPORT A LA DEMANDE



ANNEE 2016

RESEAU TRACE

V 11/01/2017

Accueil téléphonique

Transport à la demande

Contrôles ANNEE 2016 : 15 mesure(s) réalisée(s) par appels téléphoniques

Évolution

	Conformité
2013	97,22%
2014	98,53%
2015	100,00%
2016	99,43%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**100,00%**
Trimestre 3	**97,22%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: **99,43%**

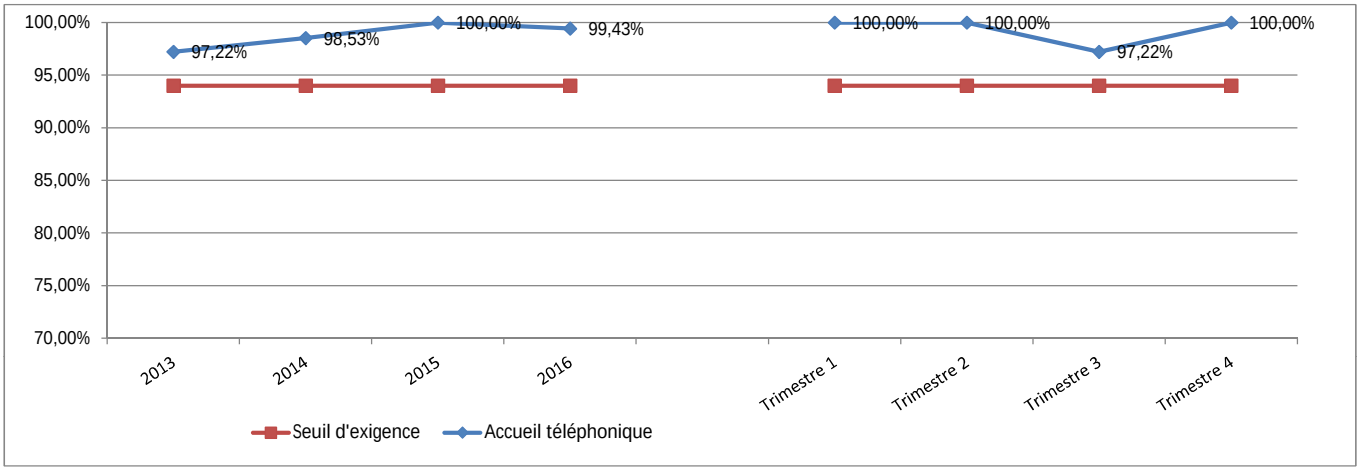

Tableau récapitulatif

Critères de l'accueil téléphonique TAD				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	15	Le client accède au service "information à distance"	100,00%	
0	15	Prise en charge rapide du client	100,00%	
0	15	Le client est accueilli avec une formule de politesse	100,00%	
0	15	L'agent d'accueil est courtois et agréable	100,00%	
0	15	L'agent d'accueil est disponible pour le client	100,00%	
0	3	L'agent d'accueil demande aimablement au client de patienter	100,00%	
0	3	Temps de mise en attente	100,00%	
0	3	Si mise en attente, reprise de contact avec formule de politesse	100,00%	
0	3	Le client est informé sur les horaires	100,00%	
0	1	Le client est informé sur les tarifs ou abonnements	100,00%	
0	0	Le client est informé sur les correspondances	-	
0	1	Le client est informé sur les itinéraires	100,00%	
0	1	Le client est informé sur les arrêts	100,00%	
1	11	Le client est informé sur les questions diverses	90,91%	
0	0	Le client est informé sur les situations perturbées	-	
0	13	Le client est informé rapidement	100,00%	
0	15	L'agent d'accueil prend congé du client avec une formule de politesse	100,00%	
0	13	Délais de réponse	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,43%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Accueil conducteur

Transport à la demande

Contrôles ANNEE 2016 : 15 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère.

Évolution

	Conformité
2013	99,11%
2014	96,67%
2015	97,50%
2016	99,11%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**96,88%**
Trimestre 3	**100,00%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: 99,11%

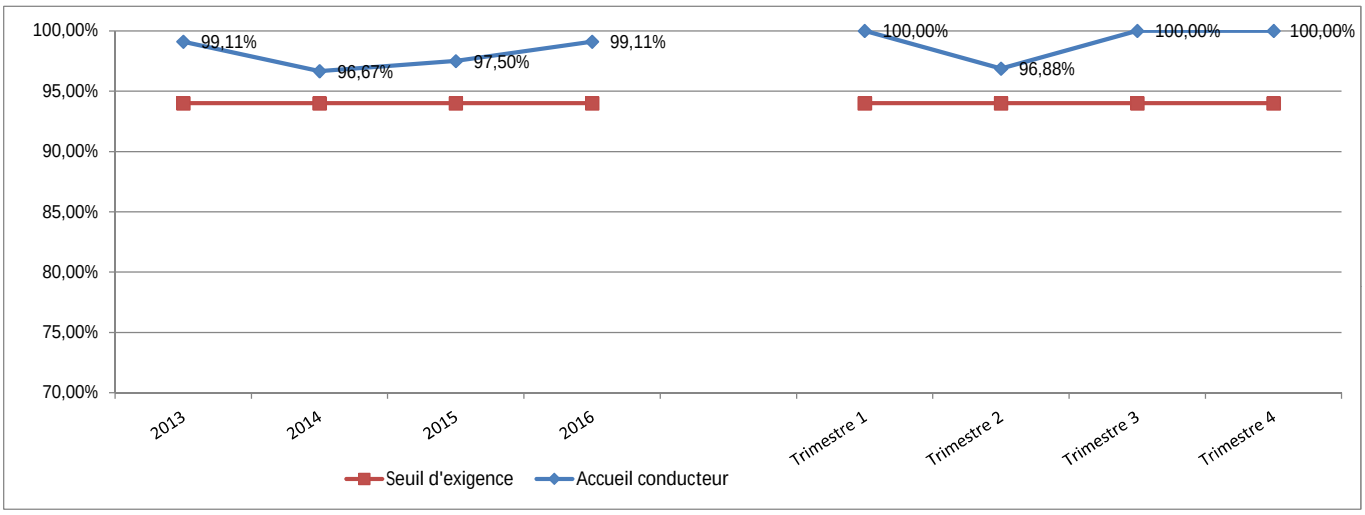

Tableau récapitulatif

Critères de l'accueil conducteur TAD				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	14	Tenue correcte (propre et en bon état)	100,00%	
0	14	Le conducteur regarde systématiquement les voyageurs à la montée	100,00%	
0	14	Le conducteur porte son attention au client	100,00%	
0	14	Le conducteur est courtois et aimable	100,00%	
0	2	La réponse du conducteur est claire et complète	100,00%	
1	14	Possibilité d'acheter un titre de transport à bord auprès du conducteur	92,86%	
0	14	Le conducteur rend la monnaie	100,00%	
0	14	Comportement du conducteur pendant la conduite	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,11%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 15 mesure(s) réalisée(s) par appels téléphoniques

Évolution

	Conformité
2013	100,00%
2014	100,00%
2015	100,00%
2016	99,71%

Trimestre 1	**100,00%**
Trimestre 2	**99,00%**
Trimestre 3	**100,00%**
Trimestre 4	**100,00%**

Taux de conformité: 99,71%

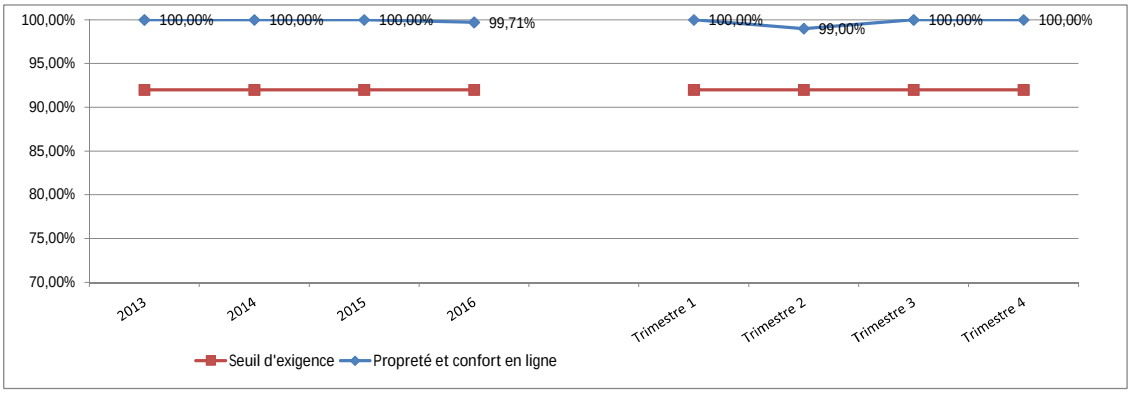

Tableau récapitulatif

Critères propreté / confort TAD

NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
0	14	Propreté extérieure: face avant	100,00%	
0	14	Etat du sol: zone de montée	100,00%	
0	14	Propreté du sol: zone de montée	100,00%	
0	0	Etat de barres/poignées: zone de montée	-	
0	0	Propreté de barres/poignées: zone de montée	-	
0	14	Etat du sol: zone de circulation	100,00%	
0	14	Propreté du sol: zone de circulation	100,00%	
0	14	Etat de barres/poignées: zone de circulation	100,00%	
0	14	Propreté de barres/poignées: zone de circulation	100,00%	
0	14	Etat du pare brise	100,00%	
0	14	Propreté du pare brise	100,00%	
0	14	Etat des vitres: zone de montée	100,00%	
0	14	Propreté des vitres: zone de montée	100,00%	
0	0	Etat des vitres: zone assise	-	
0	0	Propreté des vitres: zone assise	-	
0	0	Etat des vitres: zone de descente	-	
0	0	Propreté des vitres: zone de descente	-	
0	14	Etat du sol: zone assise	100,00%	
1	14	Propreté du sol: zone assise	92,86%	
0	14	Etat de l'assise et dossier	100,00%	
0	14	Propreté de l'assise et dossier	100,00%	
0	0	Etat arrière des sièges	-	
0	0	Propreté arrière des sièges	-	
0	14	Propreté entre les sièges	100,00%	
0	0	Etat des parois verticales	-	
0	0	Propreté des parois verticales	-	
0	14	Etat du plafond	100,00%	
0	14	Propreté du plafond	100,00%	
0	14	Absence odeurs incommodantes	100,00%	
0	14	Absence de vibration	100,00%	
0	14	Température ambiante	100,00%	
0	0	Propreté plage arrière	-	
0	0	Propreté baie arrière	-	
0	14	Etat du sol: zone de descente	100,00%	
0	14	Propreté du sol: zone de descente	100,00%	
0	0	Etat des barres/poignées: zone de descente	-	
0	0	Propreté des barres/poignées: zone de descente	-	
0	14	Propreté extérieur: face latérale	100,00%	
0	14	Propreté extérieur: face arrière	100,00%	
		Indice de conformité :	**99,71%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Contrôles ANNEE 2016 : 15 mesure(s) réalisée(s) en parcours client mystère.

Evolution

	Heures pleines	Heures creuses
2014	100,00%	61,54%
2015	83,33%	77,78%
2016	64,31%	65,15%

Trimestre 1	**50,00%**	**100,00%**
Trimestre 2	**-**	**50,00%**
Trimestre 3	**66,67%**	**100,00%**
Trimestre 4	**100,00%**	**0,00%**

Heures pleines: 66,67%

Heures creuses: 44,44%

	Ponctualité
2014	93,33%
2015	93,33%
2016	60,00%

Trimestre 1	**66,67%**
Trimestre 2	**50,00%**
Trimestre 3	**75,00%**
Trimestre 4	**50,00%**

Ponctualité 60,00%

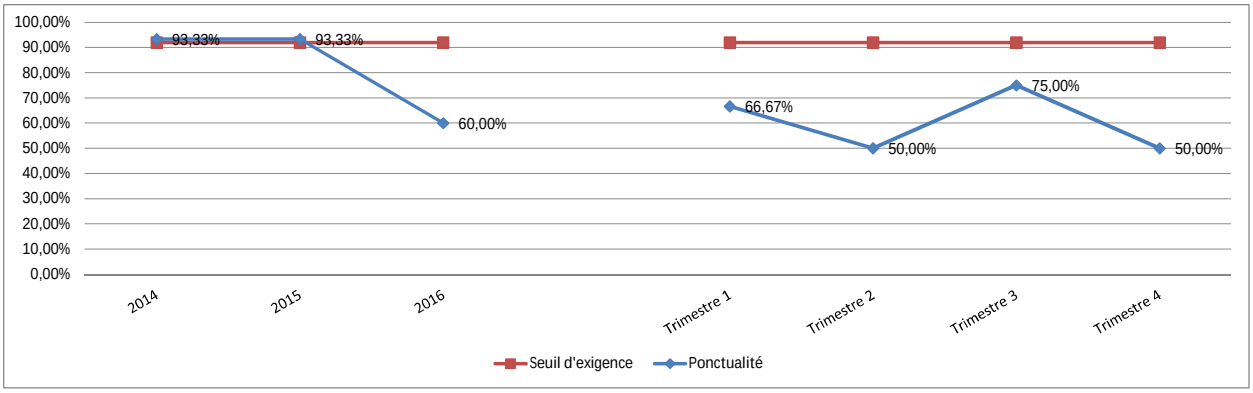

Tableau récapitulatif

Ponctualité service TAD				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
Toutes heures				
0	15	Plus d'une minute d'avance	0,00%	
9	15	Entre 1 minute d'avance et 3 minutes de retard	60,00%	
6	15	Plus de 3 minutes de retard	40,00%	
		Indice de conformité :	**60,00%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Évolution

	Conformité
2014	99,82%
2015	99,87%
2016	99,84%

Trimestre 1	**99,63%**
Trimestre 2	**99,93%**
Trimestre 3	**99,92%**
Trimestre 4	**99,90%**

Taux de conformité: 99,84%

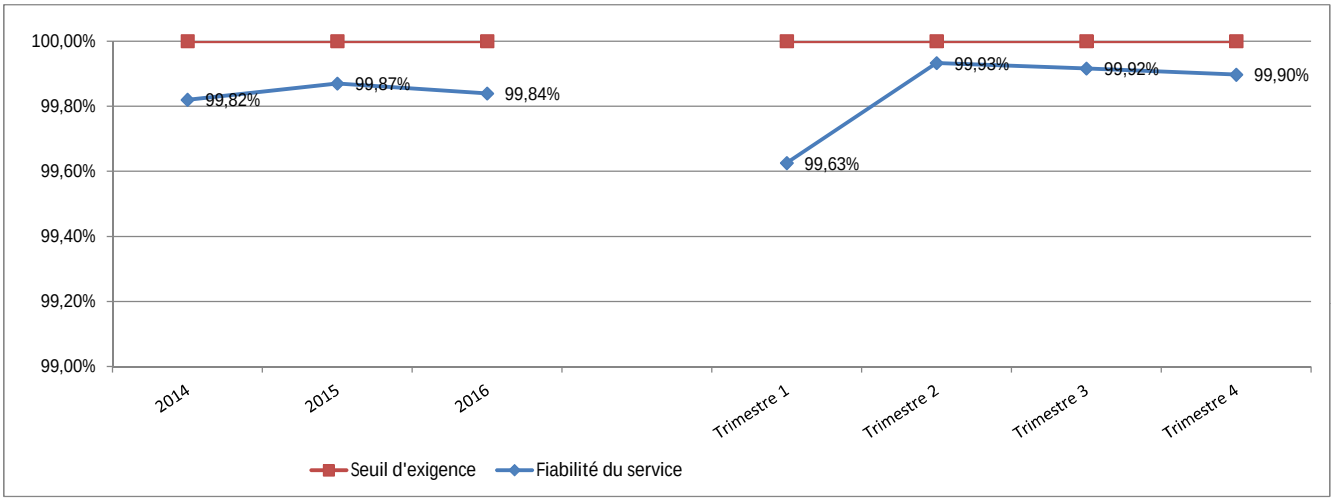

Tableau récapitulatif

Critère concernant la fiabilité du service TAD				
NC	NB	Catégories	% conf	Evo*
8	4970	Parcours non effectué	99,84%	
		Indice de conformité :	**99,84%**	

* Evolution par rapport à l'année précédente

Bilan sur l'ensemble des critères TAD
Année 2016

Tableau récapitulatif

	% conformité								
Critères	**Trimestre 1**	**Trimestre 2**	**Trimestre 3**	**Trimestre 4**	**2016**	**N-1 : 2015**	**Évolution**	**Seuil 2016**	**Bonus Malus**
Accueil Téléphonique	100,00%	100,00%	97,22%	100,00%	99,43%	100,00%	-0,57%	94%	500,00 €
									-500 € / 500 €
Accueil conducteur	100,00%	96,88%	100,00%	100,00%	99,11%	97,50%	1,61%	94%	500,00 €
									-500 € / 500 €
Propreté / confort en ligne	100,00%	99,00%	100,00%	100,00%	99,71%	100,00%	-0,29%	92%	1 000,00 €
									-1000 € / 1000 €
Ponctualité / régularité	66,67%	50,00%	75,00%	50,00%	60,00%	93,33%	-33,33%	94%	-1 000,00 €
									-1000 € / 1000 €
Fiabilité du service	99,63%	99,93%	99,92%	99,90%	99,84%	99,87%	-0,03%	100%	500,00 €
									-1000 € / 1000 €
Moyenne	91,67%	86,47%	93,06%	87,50%	89,56%	97,71%	-8,14%		1 500,00 €
									-4 000 € / 4 000 €

Bilan sur l'ensemble des critères
Services réguliers et TAD
Année 2016

Tableau récapitulatif

Critères	Bonus Malus Services réguliers	Bonus Malus Service TAD	Bonus Malus Général
Informations aux points d'arrêt	-2 000,00 € -2000 € / 2000 €	- -	-2 000,00 €
Informations à bord des véhicules	1 000,00 € -1000 € / 1000 €	- -	1 000,00 €
Accueil en agence commerciale	500,00 € -500 € / 500 €	- -	500,00 €
Accueil Allo TRACE	500,00 € -500 € / 500 €	- -	500,00 €
Accueil conducteur	2 000,00 € -2000 € / 2000 €	500,00 € -500 € / 500 €	2 500,00 €
Propreté / confort au dépôt	-2 000,00 € -2000 € / 2000 €	- -	-2 000,00 €
Propreté / confort en ligne	1 000,00 € -1000 € / 1000 €	1 000,00 € -1000 € / 1000 €	2 000,00 €
Ponctualité / régularité en Heures pleines	-2 000,00 € -2000 € / 2000 €	- -	-2 000,00 €
Ponctualité / régularité en Heures creuses	-1 000,00 € -1000 € / 1000 €	- -	-1 000,00 €
Ponctualité / régularité	-3 000,00 € -	-1 000,00 € -1000 € / 1000 €	-4 000,00 €
Fiabilité du service	3 000,00 € -3000 € / 3000 €	500,00 € -1000 € / 1000 €	3 500,00 €
Accueil Téléphonique	- -	500,00 € -500 € / 500 €	500,00 €
Moyenne	1 000,00 € -15 000 € / 15 000 €	1 500,00 € -4 000 € / 4 000 €	2 500,00 €

ANNEXE 10

Plaquette des comptes
et liasse fiscale Stuce
au 31/12/2016

SA Sté Transports Urbains de Colmar et Environs

10 RUE DES BONNES GENS

68000 COLMAR

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Activité principale de l'entreprise : TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à SELESTAT
Le 27/04/2017

ULRICH Denis
Responsable dossier

MESCHBERGER YANNICK
Expert comptable

AUDIT CONSEILS
15 RUE DE LA MAISON ROUGE
ZI NORD BP 30 275
67600 SELESTAT
0388588282

SA Sté Transports Urbains de Colmar et Environs

10 RUE DES BONNES GENS

68000 COLMAR

COMPT ES ANNUELS AU 31 DECEMB RE 2016

	Pages
- Rapport de présentation	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail bilan	6 à 10
- Détail Compte de résultat	11 à 15
- Annexe	16 à 27
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	28 et 29
- Liasses 2050 à 2059-F	30 à 48

AUDIT CONSEILS
15 RUE DE LA MAISON ROUGE
ZI NORD BP 30 275
67600 SELESTAT
0388588282

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SA Sté Transports Urbains de Colmar et Environs
10 RUE DES BONNES GENS
68000 COLMAR

pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	9 317 887 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 362 451 Euros
- Résultat net comptable,	103 256 Euros

Fait à SELESTAT
Le 27/04/2017

ULRICH Denis
Responsable dossier

MESCHBERGER YANNICK
Expert comptable

SA Sté Transports Urbains de Colmar et Environs

10 RUE DES BONNES GENS

68000 COLMAR

COMPTES ANNUELS

AUDIT CONSEILS
15 RUE DE LA MAISON ROUGE
ZI NORD BP 30 275
67600 SELESTAT
0388588282

Dossier N° 024391 en Euros.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 400	1 400		
	Concessions, brevets et droits similaires	92 803	71 874	20 929	28 883
	Fonds commercial (1)	35 000		35 000	35 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	105 957	94 110	11 848	16 450
	Autres immobilisations corporelles	19 350 840	14 440 861	4 909 979	58 320
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	670 053		670 053	663 322
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 972		3 972	3 972
	Total II	20 260 025	14 608 244	5 651 781	805 947
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	178 240	36 025	142 214	165 023
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 097		2 097	
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	205 366	741	204 624	260 317
	Autres créances	730 307		730 307	545 039
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	1 179 415		1 179 415	682 496
	Disponibilités	1 372 220		1 372 220	1 864 285
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	35 228		35 228	12 290
	Total III	3 702 872	36 767	3 666 106	3 529 450
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II +III +IV+V+VI)	23 962 898	14 645 011	9 317 887	4 335 397

(1) Dont droit au bail 35 000
(2) Dont à moins d'un an 3 972
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	60 000	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 010 594	856 385
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	103 256	154 209
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	5 478	10 276
	Total I	1 779 329	1 680 870
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	4 865 753	
	Total II	4 865 753	
PROVISIONS	Provisions pour risques	56 475	
	Provisions pour charges		
	Total III	56 475	
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		122
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	477 054	458 233
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	716 378	721 051
	Dettes fiscales et sociales	797 812	908 076
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	130 981	86 587
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	494 106	480 459
	Total IV	2 616 330	2 654 528
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II +III +IV+V)	9 317 887	4 335 397
	(1) Dont à moins d'un an	2 616 330	2 654 528

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2015 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	114 117		114 117	136 249	22 132-	16.24-
Production vendue de biens	29 867		29 867	34 805	4 938-	14.19-
Production vendue de services	2 218 468		2 218 468	2 159 833	58 635	2.71
Chiffre d'affaires NET	2 362 451		2 362 451	2 330 887	31 564	1.35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 724 018	5 734 912	10 894-	0.19-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			530 596	485 523	45 073	9.28
Autres produits			186	7	179	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 617 251	8 551 328	65 923	0.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			109 416	131 124	21 708-	16.55-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			289 525	301 510	11 985-	3.97-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			11 052	17 348-	28 400	163.70
Autres achats et charges externes *			2 779 171	2 728 229	50 942	1.87
Impôts, taxes et versements assimilés			439 524	395 229	44 295	11.21
Salaires et traitements			3 334 972	3 372 773	37 800-	1.12-
Charges sociales			1 631 989	1 661 080	29 091-	1.75-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 821	29 081	2 260-	7.77-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			31 379	2 162	29 217	NS
Dotations aux provisions			41 875		41 875	
Autres charges			1 171	508	664	130.71
Total des Charges d'exploitation (II)			8 696 894	8 604 346	92 548	1.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			79 643-	53 018-	26 625-	50.22-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	37 436	46 254	8 818-	19.06-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	37 436	46 254	8 818-	19.06-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	28	288	260-	90.20-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	28	288	260-	90.20-
2. Résultat financier (V-VI)	37 408	45 966	8 558-	18.62-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	42 235-	7 052-	35 183-	498.89-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 339		32 339	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 797	4 917	120-	2.43-
Total VII	37 137	4 917	32 219	655.24
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 613		42 613	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 600		14 600	
Total VIII	57 213		57 213	
4. Résultat exceptionnel (V II-VIII)	20 076-	4 917	24 994-	508.29-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	165 568-	156 344-	9 224-	5.90-
Total des produits (I+III+V+ VII)	8 691 824	8 602 500	89 324	1.04
Total des charges (II+IV+VI +VIII +IX+X)	8 588 568	8 448 291	140 277	1.66
5. Benefice ou perte (total des produits - total des charges)	103 256	154 209	50 953-	33.04-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 3 203 2 703

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
20300000 FRAIS RECHERCHE & DEVELOP	1 400.00	1 400.00
28030000 AMORT.FRAIS RECHER.&DEVEL	1 400.00-	1 400.00-
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	20 929.21	28 883.09
20500000 CONCESS.BREVETS LOGICIELS	92 802.83	92 802.83
28050000 AMORT.CONCES. BREVETS LICENCES	71 873.62-	63 919.74-
FONDS COMMERCIAL	35 000.00	35 000.00
20600000 DROIT AU BAIL	35 000.00	35 000.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	11 847.83	16 449.61
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	99 888.48	99 888.48
21510000 INSTAL. COMPL. SPECIAL.	6 069.00	6 069.00
28151000 AMORT INSTAL COMPLEXES SPECIAL	6 069.00-	6 069.00-
28154000 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE	88 040.65-	83 438.87-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 909 978.73	58 320.21
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	115 002.01	115 002.01
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	73 576.45	94 002.34
21830000 MATERIEL DE BUREAU	126 731.48	126 731.48
21840000 MOBILIER	96 298.09	96 127.79
22000000 IMMO. MISE EN CONCESSION	18 939 231.48	
28181000 AMORT.INSTAL AGENCT AMENAGT	84 584.51-	75 885.31-
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	72 448.38-	91 259.55-
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	126 476.37-	125 869.01-
28184000 AMORT. MOBILIER	83 873.24-	80 529.54-
28200000 AMORT.IMMOB. CONCEDANT	14 073 478.28-	
AUTRES TITRES IMMOBILISES	670 053.30	663 321.84
27110000 TITRES DE PARTICIPATIONS	30 489.80	30 489.80
27180000 TITRES IMMOBILIS CEA PARTS SOC	150 000.00	150 000.00
27210000 TITRES IMMOBILISES OBLIGATIONS	200 000.00	200 000.00
27210500 OBLIGATIONS BECM	289 563.50	282 832.04
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 972.36	3 972.36
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	3 972.36	3 972.36
Total II	5 651 781.43	805 947.11
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	142 214.37	165 022.53
32110000 STOCK GAZOLE	6 089.56	13 084.72
32130000 STOCK LUBRIFIANTS	13 172.51	8 110.69
32140000 STOCK PNEUMATIQUES	413.81	485.72
32150000 STOCK PIECES DETACHEES	89 035.69	90 803.54
32150900 STOCK PIECES DETACHEES TRACE	62 999.26	72 766.62
32158000 STOCK PIECES DETACH ACT GARAGE		698.98
32158900 STOCK PIECES DETACH ACT GARAGE	6 528.76	6 310.92
39100000 PROV.DEP.MAT.PREMIERES TRACE	29 712.32-	21 067.81-
39108000 PROV DEPRECIAT STOCK ACT GGE	6 312.90-	6 170.85-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 097.29	
40910000 FOURN.ACPTES S/COMMANDES	2 097.29	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		204 624.27	260 317.39
41100000	CLIENTS	127 459.75	125 122.72
41600000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	1 036.40	
41810000	CLIENTS FACT. A ETABLIR	8 967.00	50 574.66
41811000	CLIENTS TRACE FâE	67 902.52	84 620.01
49100000	PROV.DEPRE.CLIENTS	741.40-	
AUTRES CREANCES		730 307.42	545 039.24
40980000	FOURNIS.RRR A OBTENIR	61 402.43	90 455.15
42100000	PERS.REMUNERATIONS DUES	500.00	43.77
42870000	PERSONNEL PROD.A RECEVOIR	3 100.99	4 877.62
42875000	INDEMNITES MUTEX A RECEVOIR	5 043.14	25 487.60
43710000	CHEQUES DEJEUNER EN STOCK	1 263.80	1 139.70
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	474 152.00	308 584.00
44551000	TVA A DECAISSER	43 000.00	43 000.00
44566000	TVA RECUPERABLE B & S	14 277.86	8 754.36
44567000	ETAT - CREDIT DE TVA A REPORTE	945.00	636.00
44581000	TVA A REGULARISER SUR RECTTES	47 614.40	33 227.70
44586000	TVA S/FACT.NON PARVENUES	65 706.65	16 857.14
44587000	TVA S/FACT.A ETABLIR	1 756.16	
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 959.00	1 944.00
46000000	DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	2 833.36	
46870000	PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	5 752.63	10 032.20
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		1 179 414.74	682 496.10
50700000	CAT CERTIFICAT DE DEPOT	1 050 000.00	550 000.00
50710000	PLACEMENTS BECM	129 414.74	132 496.10
DISPONIBILITES		1 372 219.81	1 864 284.81
51170000	PRELEVEMENTS TRACE A RECEVOIR	105 391.86	93 032.70
51210100	BANQUE CEA BILLETERIE 3358	96 771.12	303 561.64
51210200	LIVRET B CEA	908.82	906.06
51210250	LIVRET A CEA	18 349.47	18 212.87
51210300	BANQUE POPULAIRE C/C	16 283.72	9 201.82
51210700	BANQUE CEA 7438	1 084 541.05	1 390 253.56
51210800	BANQUE POPULAIRE BILLETERIE	583.19	4 498.22
51211000	BANQUE BECM C/C	416.07	
51211200	BANQUE BECM TITRES	741.79	650.91
51870000	BANQUES PROD. A RECEVOIR	27 332.96	22 766.49
53000000	CAISSE BUREAU NR	297.41	1 435.96
53010000	CAISSE BUREAU FS	313.32	213.18
53110000	ROULEAUX MONNAIE DANS DAC	1 930.50	1 080.00
53111000	CAISSE - C/R EMPOCHES	4 980.00	5 580.00
53112000	CAISSE - SEM ITINERANTE	300.00	300.00
53112500	CAISSE SEM RENFO 5	300.00	
53113000	CAISSE - SEM ELISABETH LAMOUCH	400.00	400.00
53114000	CAISSE - SEM RENFORT	400.00	400.00
53115000	CAISSE - SEM DEBORAH HERZOG	400.00	400.00
53116000	CAISSE - SEM MARTINE PERAUD	400.00	400.00
53117000	CAISSE - SEM HALIMA RAOUF	400.00	400.00
53118000	CAISSE - SEM SAIDA DERRY	400.00	400.00
58100000	IMPAYES TRACE A RECOUVRER	840.95	1 272.30
58110000	MONNAIE POUR LES DAC	4 491.00	5 198.50
58200000	RECETTES DEPOSITAIRES	5 046.58	2 975.60
58230000	DEPOTS DAC EN COURS		745.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35 227.81	12 290.31
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	35 227.81	12 290.31
Total III	3 666 105.71	3 529 450.38
TOTAL GÉNÉRAL	9 317 887.14	4 335 397.49

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
CAPITAL	600 000.00	600 000.00
10100000 CAPITAL SOCIAL	600 000.00	600 000.00
RESERVE LEGALE	60 000.00	60 000.00
10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE	60 000.00	60 000.00
AUTRES RESERVES	1 010 594.21	856 385.22
10685000 RESERVE FACULTATIVE	1 010 594.21	856 385.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	103 256.46	154 208.99
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 478.31	10 275.77
14240000 PROV. p INVESTISST /PART SALAR	5 478.31	10 275.77
Total I	1 779 328.98	1 680 869.98
AVANCES CONDITIONNEES	4 865 753.20	
22900000 APPORT DU CONCEDANT	4 865 753.20	
Total II	4 865 753.20	
PROVISIONS POUR RISQUES	56 475.00	
15110000 PROV. POUR LITIGES	41 875.00	
15140000 PROV. AMENDES & PENALITES	14 600.00	
Total III	56 475.00	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		122.28
51211000 BANQUE BECM C/C		122.28
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	477 054.00	458 233.00
41910000 CLIENTS ACPTES S/COMMANDE	477 054.00	458 233.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	716 377.51	721 051.12
40100000 FOURNISSEURS	574 595.74	503 601.08
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	141 781.77	217 450.04
DETTES FISCALES ET SOCIALES	797 811.50	908 075.60
42820000 DETTES PROVIS CONGES A PAYER	41 982.18	46 722.75
42861000 PERSONNEL - PRIMES A PAYER	219 859.42	358 593.94
42862000 PERSONNEL INTERESSEMENT A PAYE	17 900.00	31 500.00
43100000 URSSAF	124 312.00	125 124.00
43720000 CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE	30 836.43	82 823.95
43730000 CAISSE DE RETRAITE	2 087.00	7 643.00
43750000 CAISSE DES CADRES	7 663.03	21 976.15
43751000 CAISSE MUT EST PREV MUTEX	24 432.19	22 992.26
43760000 MEDAILLES DU TRAVAIL		2 500.00
43770000 CE OEUVRES SOCIALES	6 441.66	6 176.57
43780000 CE FONCTIONNEMENT	1 218.07	1 033.58
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	19 552.51	21 466.62
43871000 CH.SOCIALEES S/ PRIMES A PAYER	111 729.65	108 380.80
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR		315.18
44720000 ETAT - TAXE APPRENTISSAGE	14 309.00	13 841.46
44730000 ETAT - EFFORT DE CONSTRUCTION	14 633.55	14 155.94
44740000 ETAT - FORMATION CONTINUE	39 546.81	27 116.40

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER	121 308.00	15 713.00
AUTRES DETTES	130 981.35	86 586.94
41980000 CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	28 722.00	24 825.00
46100000 MAIRIE DE COLMAR	95 251.69	55 010.94
46860000 CHARGES A PAYER DIVERS	7 007.66	6 751.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	494 105.60	480 458.57
48700000 PROD.CONSTATES D'AVANCE	486 495.24	468 409.40
48872200 PERSONNEL TER REFACTURABLE	7 610.36	12 049.17
Total IV	2 616 329.96	2 654 527.51
TOTAL GÉNÉRAL	9 317 887.14	4 335 397.49

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES	114 116.92	136 248.99	22 132.07-	16.24-
70710000 VENTES DE GAZOLE	114 116.92	136 248.99	22 132.07-	16.24-
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	29 866.93	34 805.16	4 938.23-	14.19-
70110000 VENTES GNV	29 866.93	34 805.16	4 938.23-	14.19-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 218 467.59	2 159 832.85	58 634.74	2.71
70611000 RECETTES BILLETERIE TRACE	2 007 417.48	1 958 617.47	48 800.01	2.49
70614000 BILLETERIE FAV	5 871.82	7 141.36	1 269.54-	17.78-
70615000 REC TRADE BUS	34 739.00	28 058.00	6 681.00	23.81
70641000 REMUNERATION TRACE	2 551.10	9 196.38	6 645.28-	72.26-
70680000 RECETTES AMENDES TRACE	1 843.00	1 130.50	712.50	63.03
70820000 VENTES ACT GARAGE FG	63 994.07	57 739.41	6 254.66	10.83
70880000 REC PUBLICITAIRES SUR BUS	98 301.12	93 449.73	4 851.39	5.19
70887500 AUTRES PRODUITS ANN. TVA 20%	3 750.00	4 500.00	750.00-	16.67-
Chiffre d'affaires NET	2 362 451.44	2 330 887.00	31 564.44	1.35
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 724 018.00	5 734 911.53	10 893.53-	0.19-
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	5 747 953.00	5 754 636.53	6 683.53-	0.12-
74090000 RISTOURNE MODULATION CFF	23 935.00-	19 725.00-	4 210.00-	21.34-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	530 596.18	485 522.77	45 073.41	9.28
78174000 REP.PROV.DEPREC.CREANCES	21 918.55		21 918.55	
79100000 TRANSF.CHGES EXPLOITATION	457 273.11	425 716.45	31 556.66	7.41
79150000 TRANSF.CHARGES 20 %	51 404.52	59 806.32	8 401.80-	14.05-
AUTRES PRODUITS	185.80	7.18	178.62	NS
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	185.80	7.18	178.62	NS
Total des Produits d'exploitation	8 617 251.42	8 551 328.48	65 922.94	0.77
ACHATS DE MARCHANDISES	109 416.40	131 123.97	21 707.57-	16.55-
60710100 SORTIES STOCK GAZOLE REVENDU	109 416.40	131 123.97	21 707.57-	16.55-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	289 524.69	301 509.64	11 984.95-	3.97-
60110100 ACHATS NS GNV REVENDU	18 412.95	21 333.20	2 920.25-	13.69-
60211000 ACHATS GAZOLE TRACE DESTOCKE	40 093.56	51 566.89	11 473.33-	22.25-
60213000 ACHATS HUILE TRACE DESTOCKEE	19 348.01	13 011.58	6 336.43	48.70
60214000 ACHATS PNEUS TRACE DESTOCKES		199.28	199.28-	100.00-
60221000 ACHATS PIECES DET TRACE DESTOC	211 670.17	215 398.69	3 728.52-	1.73-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	11 051.60	17 348.30-	28 399.90	163.70
60310000 VARIATION STOCK GAZOLE	6 995.16	6 629.47-	13 624.63	205.52
60310100 VARIATION STOCK HUILE TRACE	5 061.82-	2 842.91-	2 218.91-	78.05-
60310200 VARIATION STOCK PNEUS	71.91	2 407.89	2 335.98-	97.01-
60310300 VARIATION STOCK PIECES	9 046.35	10 283.81-	19 330.16	187.97
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 779 170.78	2 728 229.09	50 941.69	1.87
60610000 EAU	2 745.04	3 024.96	279.92-	9.25-
60611000 GAZ	20 627.21	16 952.58	3 674.63	21.68
60611100 ELECTRICITE	33 224.82	35 328.75	2 103.93-	5.96-
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	14 314.39	14 244.73	69.66	0.49
60633000 PETIT OUTILLAGE ET EQUIPT	19 332.23	7 632.80	11 699.43	153.28
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	7 138.64	4 979.72	2 158.92	43.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
60645000	FOURN PAPETERIE TRACE	5 128.83	1 285.01	3 843.82	299.13
60646000	FOURN ENTRETIEN RESEAU		7.47	7.47-	100.00-
60647000	FOURN BILLETERIE	22 104.50	25 795.00	3 690.50-	14.31-
60681000	ACHATS NS CARBURANT TRACE	359 580.50	337 579.21	22 001.29	6.52
60681100	ACHATS NS ESSENCE	2 900.06	3 123.24	223.18-	7.15-
60685000	ACHATS NS PIECES DET TRACE	12 340.46	6 529.78	5 810.68	88.99
61111410	AFFRETEMENTS TAD	70 497.98	68 970.76	1 527.22	2.21
61111420	AFFRETEMENTS PMR	108 225.65	105 641.64	2 584.01	2.45
61111800	AFFRETEMENTS CG	186 368.55	218 672.01	32 303.46-	14.77-
61111900	AFFRETEMENTS LIGNES REGULIERES	266 119.50	272 971.37	6 851.87-	2.51-
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES - SIEGE	165 832.68	166 551.90	719.22-	0.43-
61324000	LOCATIONS IMMOBILIERES - AGENC	18 610.42	18 597.63	12.79	0.07
61326000	LOCATIONS IMMOBILIERES SANISET	1 541.23	1 710.54	169.31-	9.90-
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	40 779.44	40 935.18	155.74-	0.38-
61520000	ENTRET REPAR BIENS IMMOBILIERS	22 459.76	5 612.85	16 846.91	300.15
61521000	GARDIENNAGE	34 700.85	34 187.73	513.12	1.50
61521400	GARDIENNAGE AGENCE	623.97	559.20	64.77	11.58
61522000	NETTOYAGE LOCAUX -SIEGE + SANI	32 448.47	31 405.28	1 043.19	3.32
61551000	ENTRET REPARATION TRACE	74 940.20	108 215.52	33 275.32-	30.75-
61552000	NETTOYAGE INTERIEUR BUS	34 902.50	36 597.81	1 695.31-	4.63-
61552800	LAVAGE SOUTRAITE ACT GARAGE	19 555.14	18 156.00	1 399.14	7.71
61553000	ENTR REPAR CONTR RESERVOIR TRA	18 770.00	3 376.00	15 394.00	455.98
61554100	ENTRET REPAR PNEUS ACT GARAGE	39 110.71	41 922.48	2 811.77-	6.71-
61555000	FRAIS DE CONTROLE ST TRACE	19 547.68	20 749.37	1 201.69-	5.79-
61561000	ENTRETIEN REPAR MAT OUTILLAGE	41 292.50	63 729.51	22 437.01-	35.21-
61561500	ENTRETIEN MATERIEL RESEAU	2 044.42	720.00	1 324.42	183.95
61564000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	36 980.59	28 024.22	8 956.37	31.96
61565000	MAINTENANCE AUTRES MATERIELS	2 901.54	1 342.89	1 558.65	116.07
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	14 674.73	14 235.73	439.00	3.08
61610000	PRIMES ASSURANCES BUS	174 793.42	114 753.15	60 040.27	52.32
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 030.40	2 715.32	315.08	11.60
61850000	FRAIS COLLOQUE SEMINAIRE	680.00	350.00	330.00	94.29
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	183 970.24	271 120.88	87 150.64-	32.14-
62140000	TERRITORIAUX - BRUT NC	149 778.53	168 271.67	18 493.14-	10.99-
62141500	TERRITORIAUX - PRIMES	1 073.00-	1 926.00	2 999.00-	155.71-
62141600	TERRITORIAUX - PRIMES OBJECTIF	100.00	1 700.00	1 600.00-	94.12-
62143000	TERRITORIAUX - CHARGES NC	58 486.12	64 298.45	5 812.33-	9.04-
62146000	TERRITORIAUX - PAYE		66.24	66.24-	100.00-
62152000	IEG - CHARGES NC		159.02	159.02-	100.00-
62220000	COMMIS&COURT.S/VENTES DEPOSITA	3 271.36	3 376.81	105.45-	3.12-
62230000	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	36 234.99	21 075.62	15 159.37	71.93
62260000	HONORAIRES	52 725.32	62 701.25	9 975.93-	15.91-
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	799.21	868.56	69.35-	7.98-
62280000	ASSISTANCE TECHNIQUE	135 000.00	51 456.62	83 543.38	162.36
62300000	PUBLICITE	88 297.77	98 528.81	10 231.04-	10.38-
62310000	PUBLIC ANNONCES ET INSERTIONS	29 946.12	19 287.98	10 658.14	55.26
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	7 872.39	6 008.17	1 864.22	31.03
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	5 100.00		5 100.00	
62410000	TRANSPORTS S/ACHATS	653.68	819.23	165.55-	20.21-
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 019.26	11 813.86	2 794.60-	23.66-
62560000	MISSIONS RECEPTIONS	8 882.50	4 806.05	4 076.45	84.82
62610000	FRAIS POSTAUX	8 669.65	8 159.15	510.50	6.26
62620000	FRAIS DE TELEPHONE	7 204.14	6 897.13	307.01	4.45
62700000	SERVICES BANCAIRES	2 597.84	3 906.66	1 308.82-	33.50-
62750000	FRAIS COLLECTE + COMPTAGE ARGE	7 288.94	6 902.05	386.89	5.61

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
62780000	AUTRES FRAIS BANCAIRES	9 287.52	7 019.98	2 267.54	32.30
62820000	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	44 189.19	29 871.56	14 317.63	47.93
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		439 523.71	395 228.86	44 294.85	11.21
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	237 098.00	232 558.00	4 540.00	1.95
63330000	PART EMPL FORM PROF CONTINUE	32 955.68	31 917.87	1 037.81	3.25
63340000	PARTIC EFFORT DE CONSTRUCTION	14 633.55	14 155.52	478.03	3.38
63350000	VERST LIBERAT TAXE APPRENTISS	14 309.00	13 841.46	467.54	3.38
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	74 311.00	74 710.00	399.00-	0.53-
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	2 624.00	2 658.00	34.00-	1.28-
63520200	TVA GNV COMPRIME	8 585.00	8 501.00	84.00	0.99
63581000	TAXE SUR GNV TICPE	38 063.00		38 063.00	
63720000	TAXE RADIO TELEPHONE	12 703.00	12 703.00		
63780000	TAXES DIVERSES	4 241.48	4 184.01	57.47	1.37
SALAIRES ET TRAITEMENTS		3 334 972.49	3 372 772.97	37 800.48-	1.12-
64110000	SALAIRES PERSONNEL CCN	3 155 309.66	3 059 229.31	96 080.35	3.14
64113000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	4 179.51-	65 175.90	69 355.41-	106.41-
64117000	HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 371.93	11 387.21	3 015.28-	26.48-
64120000	CONGES PAYES	4 740.57-	16 785.65	21 526.22-	128.24-
64131100	PRIME DE PRESENTEISME	64 199.22	62 965.10	1 234.12	1.96
64131200	PRIME D OBJECTIF	25 146.25	22 200.00	2 946.25	13.27
64132000	INTERESSEMENT	17 900.00	31 500.00	13 600.00-	43.17-
64133200	PRIME DEPART RETRAITE	9 034.90		9 034.90	
64140100	PRIMES PANIER NON SOUMISES	42 435.60	38 529.80	3 905.80	10.14
64145000	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	3 164.70	65 000.00	61 835.30-	95.13-
64146000	INDEMNITES DE RUPTURE CONV	18 330.31		18 330.31	
CHARGES SOCIALES		1 631 988.53	1 661 079.69	29 091.16-	1.75-
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	979 788.72	983 384.19	3 595.47-	0.37-
64520000	COTISATIONS KLESIA RETRAITES	163 134.86	157 999.22	5 135.64	3.25
64521000	COTISATIONS IPRIAC	7 272.03	7 069.37	202.66	2.87
64531000	COTIS.PREV MUTEX INVALIDITE	50 032.26	47 918.65	2 113.61	4.41
64532000	COTIS.AG2R REUNICA	23 609.39	23 176.34	433.05	1.87
64533000	COTIS PREV CARCEPT PREVOY.	12 904.01	12 237.79	666.22	5.44
64534000	COTIS COMPL SANTE MUT EST	43 641.89	34 431.95	9 209.94	26.75
64541000	COTIS. POLE EMPLOI	137 653.49	134 632.71	3 020.78	2.24
64551100	CH SOCIALES S/PRIME PRESENCE	519.94	644.95-	1 164.89	180.62
64551200	CH SOCIALES S/PRIME OBJECTIF	2 693.74-	164.41-	2 529.33-	NS
64551300	CH SOCIALES S/RAPPEL SALAIRES	1 325.52-	7 604.42	8 929.94-	117.43-
64580000	CHARGES S/ CONGES A PAYER	1 914.11-	7 689.88	9 603.99-	124.89-
64710000	CHEQUES DEJEUNERS	80 169.79	74 443.12	5 726.67	7.69
64720000	COMITE D'ENTREPRISE 0.2%	6 818.07	6 633.58	184.49	2.78
64740000	OEUVRES SOCIALES 1.15%	47 461.63	55 176.57	7 714.94-	13.98-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	12 176.00	8 656.06	3 519.94	40.66
64760000	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 488.13	25 913.47	24 425.34-	94.26-
64780000	NETTOYAGE VETEMENTS TRAVAIL	2 948.69	2 835.26	113.43	4.00
64800000	AUTRES CHARGES PERSON DT MAD	1 138.96	2 417.50	1 278.54-	52.89-
64830000	OPCA VERSEMTS VOLONTAIRES/TPU	21 865.23	21 739.86	125.37	0.58
64833000	ACTIONS DE FORMATIONS CCN 2015	45 298.81	47 929.11	2 630.30-	5.49-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		26 820.64	29 080.67	2 260.03-	7.77-
68111000	DOT.AMORT. DES IMMOBILISATIONS	26 820.64	29 080.67	2 260.03-	7.77-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	31 379.11	2 162.00	29 217.11	NS
68173000 DOT. DEPRECIATIONS DES STOCKS	30 705.11	2 162.00	28 543.11	NS
68174000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	674.00		674.00	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	41 875.00		41 875.00	
68150000 DOT.PROV.CHARGES EXPLOITATION	41 875.00		41 875.00	
AUTRES CHARGES	1 171.43	507.76	663.67	130.71
65410000 IMPAYES BILLETTERIE TRACE	72.42	97.09	24.67-	25.41-
65440000 PERTES CREANC.ANTERIEURES	1 091.01	408.53	682.48	167.06
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	8.00	2.14	5.86	273.83
Total des Charges d'exploitation	8 696 894.38	8 604 346.35	92 548.03	1.08
Résultat d'exploitation	79 642.96-	53 017.87-	26 625.09-	50.22-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	37 436.11	46 253.96	8 817.85-	19.06-
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	37 436.11	46 253.96	8 817.85-	19.06-
Total des Produits financiers	37 436.11	46 253.96	8 817.85-	19.06-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	28.24	288.26	260.02-	90.20-
66100000 PERTES SUR CAISSE	28.24	288.26	260.02-	90.20-
Total des Charges financières	28.24	288.26	260.02-	90.20-
Résultat financier	37 407.87	45 965.70	8 557.83-	18.62-
Résultat courant avant impôts	42 235.09-	7 052.17-	35 182.92-	498.89-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	32 339.09		32 339.09	
77200000 PDTS EXERCICES ANTERIEURS	32 339.09		32 339.09	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	4 797.46	4 917.16	119.70-	2.43-
78720000 REPRISE DOT.PROV.p INVESTISST	4 797.46	4 917.16	119.70-	2.43-
Total des Produits exceptionnels	37 136.55	4 917.16	32 219.39	655.24
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	42 613.00		42 613.00	
67120000 PENALITES ET AMENDES	132.00		132.00	
67170000 RAPPELS D'IMPOTS NON IS.	42 481.00		42 481.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 600.00		14 600.00	
68750000 DOT.PROV.RISQ.& CHAR.EXCP	14 600.00		14 600.00	
Total des Charges exceptionnelles	57 213.00		57 213.00	
Résultat exceptionnel	20 076.45-	4 917.16	24 993.61-	508.29-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	165 568.00-	156 344.00-	9 224.00-	5.90-
69950000 PROD.CRED.IMPOT MECENAT	1 140.00-		1 140.00-	
69960000 PROD.CRED.IMPOT FORMATION	533.00-		533.00-	
69970000 CICE	163 895.00-	156 344.00-	7 551.00-	4.83-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total des produits	8 691 824.08	8 602 499.60	89 324.48	1.04
Total des charges	8 588 567.62	8 448 290.61	140 277.01	1.66
Bénefice ou perte (Produits - Charges)	103 256.46	154 208.99	50 952.53-	33.04-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 317 887.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 362 451.44 Euros et dégageant un bénéfice de 103 256.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQ UES DE L' EXERCICE

Le contrat de DSP 2013-2019 s'est poursuivi en 2016 et a fait l'objet depuis sa signature de 5 avenants sans changer les principes fondamentaux de la DSP. Depuis le 1er Janvier 2016 il n'y a plus qu'une collectivité déléguante à savoir Colmar Agglomération.

Traitement particulier des impôts et taxes

Avec le contrat de DSP 2013-2019, la collectivité délégante a fait le choix de ne plus être assujettie à la TVA. Ceci a deux conséquences :

1) L'assujettissement à la Taxe sur Salaires (TSS) pour le déléguataire STUCE au prorata de son chiffre d'affaires non soumis à la TVA.Cette taxe sur salaires, au même titre que la CET et la taxe de Voirie, fait l'objet d'un remboursement par la collectivité déléguante pour un montant de 319527€.

2) Le transfert à la Stuce par Colmar Agglomération de la récupération de la TVA ayant grevé ses achats d'investissement pour le réseau TRACE.

Immobilisations mises en concession par Colmar Agglomération

En vertu de l'article 12 du contrat de déléguation de service public en date du 24/12/2012, nous signalons que les biens mis à disposition à titre gratuit (biens de catégorie A) par le concédant Colmar Agglomération, sur lesquels la collectivité a un droit de retour au terme du contrat en 2019, se synthétisent au 31/12/2016 de la façon suivantes:

Total des valeurs d'origine des biens concédés	18 939 231€
Total des amortissementspratiqués par le concédant	14 073 478€
Valeur nette comptable des biens au 31/12/2016	4 865 753€

Les valeurs comptables des biens concédés ont été comptabilisées pour la première fois en 2016 à l'actif du bilan de la STUCE conformément aux dipositions du PCG (article 621-8 et 942-22) et ce sans impact sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

du bilan, la contrepartie (valeur nette) d'appoint et d'équilibre étant portée au passif du compte 229 " droits du concédant".

Provision pour litige

Une provision pour litige prud'hommal a été comptabilisée au 31/12/2016 pour un montant de 41 875€ au vu d'une demande introduite en Novembre 2016 portant sur un dossier qui avait déjà fait l'objet d'un jugement en faveur de notre société.

EVENEMENTS S IGNIF ICATIF S POSTERIEURS A LA CLOT URE

Un contrôle du bureau des douanes intervenu en Mars 2017 au sein de notre société s'est traduit par une notification envisagée de redressement de la taxe TICPE et TVA en application de l'art.266 quinquies B du code des douanes pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 en cours.

Le redressement probable porte sur un montant de TICPE de 77 584€ pour les années 2014 à 2016 et 9714€ au titre de 2017 plus un montant de tva sur la TICPE de 15517€ pour les années 2014 à 2016 et 1943€ au titre de 2017. Ces montants n'ont pas été contestés.

Cette notification de redressement envisagé et probable a été portée dans les comptes de l'année 2016 pour un montant de 77584€ la TVA de 15517€ étant récupérable. Nous tiendrons compte de cette réglementation à partir du 01/01/2017. A cette somme s'ajoute une provision de 14 600€ au titre des pénalités encourues.

Un contrôle des services fiscaux est intervenu début 2017 sur la période du 1er Janvier 2014 au 31 Octobre 2016 en matiere de TVA. La procédure s'est conclue par un rappel de 3092€, pénalités incluses.

- REG LES ET METHO DES COMP TABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et c onventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Cependant pour la première fois (voir faits caractéristiques) les biens concédés par la Collectivité déléguante ont été comptabilisés au bilan de notre société.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en impots sur société (créditeur) un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 163 895€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l 'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 156 344 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	84 621
de 5 personnes, mécaniciens, contrat CAE, alternant comptable	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- financement des fonds de roulement TRACE	71 723
Total	156 344

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des im mobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 400		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	127 803		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	105 957		
Installations générales agencements aménagements divers	115 002		
Matériel de transport	94 002		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	222 859		170
Emballages récupérables et divers		18 939 231	
TOTAL	537 821	18 939 231	170
Autres titres immobilisés	663 322		6 731
Prêts, autres immobilisations financières	3 972		
TOTAL	667 294		6 731
TOTAL GENERAL	1 334 318	18 939 231	6 902

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 400	1 400
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			127 803	127 803
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			105 957	105 957
Installations générales agencements aménagements divers			115 002	115 002
Matériel de transport		20 426	73 576	73 576
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			223 030	223 030
Emballages récupérables et divers		0-	18 939 231	18 939 231
TOTAL		20 425	19 456 797	19 456 797
Autres titres immobilisés			670 053	670 053
Prêts, autres immobilisations financières			3 972	3 972
TOTAL			674 026	674 026
TOTAL GENERAL		20 425	20 260 025	20 260 025

Récapitulation de l'impact de la comptabili sation des biens concédés

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur d'origine des biens concédés	18 939 231€	18 207 179€
Amortissements(du concédant)	-14 073 478€	-13 257 925€
Valeur nette des biens concédés	4 865 753€	4 949 254€
Valeur nette des immobilisations hors biens concédés	786 028€	805 947€
Total bilan hors biens concédés	4 452 134€	4 335 397€
Total bilan après intégration des biens concédés	9 317 887€	9 284 651€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 400			1 400
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	63 920	7 954		71 874
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	89 508	4 602		94 110
Installations générales agencements aménagements divers	75 885	8 699		84 585
Matériel de transport	91 260	1 615	20 426	72 448
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	206 399	3 951		210 350
Emballages récupérables et divers		14 073 478		14 073 478
TOTAL	463 051	14 092 345	20 426	14 534 970
TOTAL GENERAL	528 371	14 100 299	20 426	14 608 244

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 954				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 602				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 699				
Matériel de transport	1 615				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 951				
Emballages récupérables et divers	14 073 478				
TOTAL	14 092 345				
TOTAL GENERAL	14 100 299				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	10 276		4 797		5 478
TOTAL	10 276		4 797		5 478

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		41 875			41 875
Amendes et pénalités		14 600			14 600
TOTAL		56 475			56 475

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	27 239	30 705	21 918		36 025
Sur comptes clients		741			741
TOTAL	27 239	31 446	21 918		36 767
TOTAL GENERAL	37 515	87 921	26 715		98 720
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		73 254	21 919		
exceptionnelles		14 600	4 797		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 972	3 972	
Clients douteux ou litigieux	1 036	1 036	
Autres créances clients	204 329	204 329	
Personnel et comptes rattachés	8 644	8 644	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 264	1 264	
Impôts sur les bénéfices	474 152	474 152	
Taxe sur la valeur ajoutée	173 300	173 300	
Divers état et autres collectivités publiques	2 959	2 959	
Débiteurs divers	69 988	69 988	
Charges constatées d'avance	35 228	35 228	
TOTAL	974 873	974 873	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	716 378	716 378		
Personnel et comptes rattachés	279 742	279 742		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	328 273	328 273		
Autres impôts taxes et assimilés	189 797	189 797		
Autres dettes	130 981	130 981		
Produits constatés d'avance	494 106	494 106		
TOTAL	2 139 276	2 139 276		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	400.0000	1 500			1 500

Colmar Agglomération est actionnaire à 66% de notre société.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Autres im mobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées (Logiciels) ont été évalués à leur coût d'acquisition.
Pour les logiciels antérieurs à 12/2012 le taux d'amortissement est de 100%.
Pour les logiciels de comptabilité/gestion acquis à compter de 12/2012 ils sont amortis sur la durée restant à courir entre leur date d'acquisition et la date de fin du contrat de délégation de service public soit 31/12/2019.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres im mobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur sur ces titres au 31/12/2016.
La valeur estimative des titres de participation au 31/12/2016 s'établit à 688656€ pour un montant comptabilisé de 670053€.

Valeurs mobilières de placement immobilisées

Les placements en obligations comptabilisés en valeurs immobilisées (TIAP) sont garantis pour leur valeur nominale (hors surcoûts d'achats) si nous les conservons jusqu'à leur échéance.
Les surcoûts d'achats, relatifs aux titres acquis en portefeuille acquis les années précédant 2015 ont été amortis sur la durée restant à courir jusqu'à leur échéance.Les surcoûts d'achat des titres acquis à partir de 2015 ont été comptabilisés directement en moins des produits financiers de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Créance s immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matière s et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (pmup) .

la valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréc iation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.
A compter de 2014, toutes les références en stock de pièces détachées devenues obsolètes font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100%. Une provision pour dépréciation de 25% est pratiquée sur le stock dormant de pièces dont l' antériorité est comprise 400jours et 765jours.Au delà de 765j d'antériorité la provision est portée à 50%.

Evaluation des cré ances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréc iation des créance s

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs m obilière s de placem ent

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à rece voir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	76 870
Autres créances	78 258
Disponibilités	27 333
Total	182 461

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 782
Dettes fiscales et sociales	532 332
Autres dettes	35 730
Total	709 843

Charges et produits constatés d'avan ce

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 228
Total	35 228
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	486 495
Total	486 495

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Ventes billeterie 2016 prestations en 2017	417 956		
Publicité Leclerc quote-part 2017	1 471		
Billeterie LCA Q/P 2017 délivrée en 2016	67 068		
Total	486 495		

- COMP LEMENT D'INFORMA TIONS REL ATIF A U COMP TE DE RES ULTAT -

Ventilation du chi ffre d'aff aires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Billeterie TRACE	2 007 417
Amendes TRACE	1 843
Rémunération qualité Trace	2 551
Autres activités :	
-Activité garage	63 994
-Ventes de carburant GO et GNV	143 984
-Transports Trade Bus+Foire aux vins	40 611
-CA divers, publicités et autres	102 051
Total du chiffre d'affaires	2 362 451
Contribution Financière Forfaitaire	5 747 953
Ristourne CFF pour activités annexes	23 935-
Total	8 086 469

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	5	1
Agents de maîtrise et techniciens	7	1
Employés	10	
Ouvriers	83	3
Total	105	5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		15 000
cautionnement bancaire caisse d'épargne 01/01/2013 au 31/12/2019	15 000	
Total (1)		15 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

En matière d'engagements de retraite ceux-ci se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Cependant l'engagement de retraite constaté en conformité des règles émanent de la convention collective des transports urbains s'établit charges comprises au 31/12/2016 à 281769€ pour un départ à 65 ans.

Notre société a souscrit en outre en 2012 auprès de la Banque Populaire une assurance complémentaire d'indemnités de fin de carrière (IFC) qui n'a pas fait l'objet de versements en 2016, eu égard au résultat. Les montants versés depuis l'origine dans ce fond sont de 51000€.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régul. tva sur affrêtements 2013/14/15	32 189	77200000
- Avocat Bresch /jugement affaire MORIN	150	77200000
- Reprise provision pour investismt. 2011	4 797	78720000
Total	37 136	
Charges exceptionnelles		
- pénalité redressement TVA	132	67120000
- rappel d'impots taxe TICPE 2014 et 2015	42 481	67170000
- dotation provision pour amende douanière	14 600	68750000
Total	57 213	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Transf ert s de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement de frais de formation OPCA,Fongecif et Syndic.	34 674
Refacturation C. Agglo frais répar. véhicules	12 400
Refacturation C.Agglo compresseur	4 331
Subventions et aides à l'embauche	66 102
Remboursement assurances/sinistres	6 467
Remboursement Tipp/GO	5 873
Rembourst. par C.Agg. des taxes sur salaires cvae et cfe	319 527
Remboursements MUTEX et Carcept (IJ)	58 561
Prov rbt avocat affaire DH	500
Remboursement frais déplacement Colmar Agglomération	243
Total	508 678

Participation des salariés

Le principe du mécanisme de la participation des salariés ne trouvera pas à s'appliquer en 2016, le résultat fiscal de l'exercice étant déficitaire.

Le 12/04/2017
Michel MADINIER DIRECTEUR

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	16
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	17
- REG LES E T METHODE S COMP TABLES	
Principes et conventions générales	17
Permanence ou changement de méthodes	18
Informations complémentaires (CICE)	18
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	18
- COMP LEMENT D'INFORMA TIONS REL ATIF A U BILAN	
Etat des immobilisations	19
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	20
Etat des échéances des créances et des dettes	21
Composition du capital social	21
Autres immobilisations incorporelles	22
Evaluation des immobilisations corporelles	22
Evaluation des amortissements	22
Titres immobilisés	22
Créances immobilisées	23
Evaluation des matières et marchandises	23
Dépréciation des stocks et en cours	23
Evaluation des créances et des dettes	23
Dépréciation des créances	23
Evaluation des valeurs mobilières de placement	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	24
Charges et produits constatés d'avance	24
Détail des produits constatés d'avance	25
- COMP LEMENT D'INFORMA TIONS REL ATIF A U COMP TE DE RES ULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	25
Ventilation de l'effectif moyen	25
- ENG AGEMENTS FINANC IERS ET AUTRES INFORM ATIONS	
Montant des engagements financiers	26
Engagement en matière de pensions et retraites	26

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels 26
Transferts de charges 27
Participation des salariés 27

NA = Non Applicable NS = Non significative

SA Sté Transports Urbains de Colmar et Environs

10 RUE DES BONNES GENS

68000 COLMAR

DOSSIER FISCAL

AUDIT CONSEILS
15 RUE DE LA MAISON ROUGE
ZI NORD BP 30 275
67600 SELESTAT
0388588282

Dossier N° 024391 en Euros.

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				**Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case**	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				**Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD**	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA Sté Transports Urbains de Colmar et	10 RUE DES BONNES GENS
SIRET 3 5 2 8 4 7 1 6 4 0 0 0 2 2	68000 COLMAR
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% | Déficit: 19 827

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines | Pôle de compétivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies | Autres dispositifs | Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDIT CONSEILS 15 RUE DE LA MAISON ROUGE ZI NORD BP 30 275 67600 SELESTAT ***Tél:*** 0388588282	***Tél:***
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 12/04/2017 Lieu COLMAR Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR Signature Michel MADINIER
Tél:	

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
				Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.		Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6		7	8

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE DES BONNES GENS 68000 COLMAR — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 35284716400022 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX	1 400	CQ 1 400		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	92 803	AG 71 874	20 929	28 883
	Fonds commercial (1)	AH	35 000	AI	35 000	35 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105 957	AS 94 110	11 848	16 450
	Autres immobilisations corporelles	AT	19 350 840	AU 14 440 861	4 909 979	58 320
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	670 053	BE	670 053	663 322
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 972	BI	3 972	3 972
	TOTAL (II)	BJ	20 260 025	BK 14 608 244	5 651 781	805 947
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	178 240	BM 36 025	142 214	165 023
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 097	BW	2 097	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	205 366	BY 741	204 624	260 317
	Autres créances (3)	BZ	730 307	CA	730 307	545 039
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 179 415	CE	1 179 415	682 496
	Disponibilités	CF	1 372 220	CG	1 372 220	1 864 285
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 228	CI	35 228	12 290
	TOTAL (III)	CJ	3 702 872	CK 36 767	3 666 106	3 529 450
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	23 962 898	1A 14 645 011	9 317 887	4 335 397

Renvois : (1) Dont droit au bail 35 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 972 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....600.000.....)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60 000	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 010 594	856 385
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 256	154 209
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	5 478	10 276
	TOTAL (I)	DL	1 779 329	1 680 870
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	4 865 753	
	TOTAL (II)	DO	4 865 753	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	56 475	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	56 475	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		122
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	477 054	458 233
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	716 378	721 051
	Dettes fiscales et sociales	DY	797 812	908 076
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	130 981	86 587
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	494 106	480 459
	TOTAL (IV)	EC	2 616 330	2 654 528
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 317 887	4 335 397

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
(2)	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 616 330	2 654 528
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		122

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	114 117	FB		FC	114 117	136 249
	Production vendue biens*	FD	29 867	FE		FF	29 867	34 805
	Production vendue services*	FG	2 218 468	FH		FI	2 218 468	2 159 833
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 362 451	FK		FL	2 362 451	2 330 887
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 724 018	5 734 912
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	530 596	485 523
	Autres produits (1) (11)					FQ	186	7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 617 251	8 551 328
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	109 416	131 124
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	289 525	301 510
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	11 052	(17 348)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 779 171	2 728 229
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	439 524	395 229
	Salaires et traitements*					FY	3 334 972	3 372 773
	Charges sociales (10)					FZ	1 631 989	1 661 080
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	26 821	29 081
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	31 379	2 162
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	41 875	
	Autres charges (12)					GE	1 171	508
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 696 894	8 604 346
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(79 643)	(53 018)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	37 436	46 254
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	37 436	46 254
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28	288
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	28	288
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	37 408	45 966
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(42 235)	(7 052)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	32 339	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 797	4 917
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	37 137	4 917
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	42 613	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	14 600	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	57 213	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(20 076)	4 917
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(165 568)	(156 344)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 691 824	8 602 500
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 588 568	8 448 291
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	103 256	154 209
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	3 203	2 703
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	508 678	485 523
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	57 213	37 136

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E 31/12/2016

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
pénalité redressement tva	132	
rappel d'impots non is	42 481	
dotation provision pour pénalités	14 600	
régul affretements CD68 2013/14/15 tva		32 189
reprise provision pour investissements		4 797
avocat Bresch/jugement MORIN		150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	1 400	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	127 803	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	105 957	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	115 002	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	94 002	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	222 859	LC		LD	170
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	18 939 231	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	537 821	LO	18 939 231	LP	170
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P	663 322	1R		1S	6 731
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 972	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	667 294	LR		LS	6 731
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 334 318	ØH	18 939 231	ØJ	6 902

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ	1 400	D7	1 400
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	127 803	1X	127 803
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	105 957	ML	105 957
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	115 002	MO	115 002
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	20 426	MQ	73 576	MR	73 576
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	223 030	MU	223 030
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	(0)	MW	18 939 231	MX	18 939 231
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	20 425	NH	19 456 797	NI	19 456 797
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	670 053	2D	670 053
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	3 972	2G	3 972
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	674 026	2H	674 026
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	20 425	ØL	20 260 025	ØM	20 260 025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSE MENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY	1 400	EL		EM		EN	1 400	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	63 920	PF	7 954	PG		PH	71 874	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	89 508	QA	4 602	QB		QC	94 110	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	75 885	QE	8 699	QF		QG	84 585	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	91 260	QI	1 615	QJ	20 426	QK	72 448	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	206 399	QM	3 951	QN		QO	210 350	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR	14 073 478	QS		QT	14 073 478	
TOTAL III	QU	463 051	QV	14 092 345	QW	20 426	QX	14 534 970	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	528 371	ØP	14 100 299	ØQ	20 426	ØR	14 608 244	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIO NS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☐ *

	Natu re des provisions		Mont ant au débu t de l'ex ercice 1		AUGMENTATI ONS : Dotations d e l'exercice 2		DIMINUTI ONS : Repr ises de l'e xercice 3		Mont ant à la fin de l'ex ercice 4
Provisions r églement ées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	10 276	TD		TE	4 797	TF	5 478
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	10 276	TS		TT	4 797	TU	5 478
Provisions p our risqu es et charge s	Provisions pour litiges	4A		4B	41 875	4C		4D	41 875
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	14 600	4R		4S	14 600
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	56 475	TW		TX	56 475
Provisions p our dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	27 239	6P	30 705	6R	21 918	6S	36 025
	Sur comptes clients	6T		6U	741	6V		6W	741
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	27 239	TY	31 446	TZ	21 918	UA	36 767
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	37 515	UB	87 921	UC	26 716	UD	98 720
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	73 254	UF	21 919		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	14 600	UK	4 797		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 972	UV	3 972	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 036		1 036		
	Autres créances clients	UX	204 329		204 329		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 644		8 644		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 264		1 264		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	474 152		474 152		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	173 300		173 300		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 959		2 959		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	69 988		69 988		
	Charges constatées d'avance	VS	35 228		35 228		
	TOTAUX	VT	974 873	VU	974 873	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	716 378	716 378		
Personnel et comptes rattachés		8C	279 742	279 742		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	328 273	328 273		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	189 797	189 797		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	130 981	130 981		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	494 106	494 106		
TOTAUX		VY	2 139 276	VZ 2 139 276		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	103 256
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	251		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	2 624	XE	2 875
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	43 200	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	43 332
	Amendes et pénalités	WJ	132	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(165 568)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	11 598
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	1 900
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	(2 607)

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L' EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	4 797
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				) XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	12 423
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)		XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	17 220

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 19 827
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 19 827

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
dons2016 mecenat		1 900
Total des réintégrations diverses	WQ	1 900
Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	25 231
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	25 231
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	19 827
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	45 058

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41 982

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISION POUR INVESTISST REPRISE 2011	8X		8Y	4 797
provision pour amende douanière	8Z	14 600	9A	
provision litige prud'hommal D et Int	9B	28 600	9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	43 200	YO	4 797
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☒

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	154 209		- Autres réserves	ZD	154 209
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
TOTAL I	ØF	154 209	Report à nouveau		ZG	
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	154 209

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	631 212	666 256
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	226 764	227 795
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	391 262	507 542
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	224 760	136 102
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	3 271	3 377
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	1 301 903	1 187 157
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	2 779 171	2 728 229
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	74 311	74 710
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	365 213	320 519
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	439 524	395 229
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	293 581	279 968
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	488 370	488 190
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*		ØB	3 251 932	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: 1 handicapés): 5		YP	105	101
	- Effectif affecté à l'activité artisanale		RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations *

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	DUCATTO S96	14 221		14 221		
2	ACC DUCATTO S96	2 729		2 729		
3	GNV DUCATTO S96	3 476		3 476		
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

I - Immobilisations *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)	(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-V ALUES A COURT TERME ET DE S PLUS-V ALUES DE FUSION OU D'APPO RT

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origin e		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

formulaire obligatoire
(article 53A du code général des impôts)

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES P LUS VALUES A LONG TERM E
RÉSERVE SPÉCIALE DES P ROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-value s à long term e				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montan t de la ré serve à l'ouve rtu re de l'ex erc ice ①	réserve figuran t au bilan des sociétés absorbées au cour s de l'anné e ②	montan ts pré levés sur la ré serve		montan t de la ré serve à la c lôtur e de l'exerc ice ⑤
		donnan t lieu à com plém ent d'impôt ③	ne donnan t pas lieu à com plém ent d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA Sté Transports Urbains de Colmar et E — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : 448940056

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	114 117
Production vendue - Biens	OB	29 867
Production vendue - Services	OC	2 218 468
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	5 724 018
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	186
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	29 070
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	8 115 725
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	109 416
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	289 525
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	11 052
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 552 407
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 140
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 171
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	46 648
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 011 359
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	5 104 366
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	5 104 366

Cadre réservé au monoétablissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 391 521
Période de référence GY 01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMP OSITI ON DU CAP ITAL SO CIAL

(liste des person nes ou grou pemen ts de person nes de droit o u de fait
déten ant directement au mo ins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6 N° SIRET 3 5 2 8 4 7 1 6 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA Sté Transports Urbains de Colmar et

ADRESSE (voie) 10 RUE DES BONNES GENS

CODE POSTAL 68000 VILLE COLMAR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	10	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONN ES MORALES :

Forme juridique | Dénomination COLMAR AGGLOMERATION
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention 66.00 | Nb de parts ou actions 990
Adresse : N° 32 Voie COURS SAINTE ANNE
Code postal 68000 Commune COLMAR Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONN ES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique





STUCE - Siège d'exploitation
10 rue des Bonnes Gens - 68000 Colmar
Tél. Administration : 03 89 20 80 90
Fax : 03 89 20 80 99
Courriel : info@trace-colmar.fr
www.trace-colmar.fr

COLMAR AGGLOMÉRATION

Stuce
Société des Transports Urbains de Colmar et Environs

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 10 : Présentation du rapport annuel d'activités de la Société des transports urbains de Colmar et Environs (STUCE)

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC10290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Point N° 4.9 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS DE COLMAR ET ENVIRONS (STUCE).

Rapporteur : Monsieur Philippe ROGALA, Vice-Président

Dans le cadre de la délégation de service public du réseau de transport public de voyageurs de l'agglomération colmarienne, la STUCE, délégataire, est amenée à produire annuellement, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le rapport annuel d'activités et ses annexes permettent d'apprécier les conditions d'exécution de ce service public pour l'année 2016.

Il retrace notamment l'organisation générale, les services offerts et leur évolution, la fonction étude et planification, la fréquentation et son évolution, les relations avec la clientèle, la gestion du parc des véhicules et des équipements, la gestion du personnel, les éléments financiers et comptables ainsi que les propositions d'évolution du réseau.

Il est rappelé qu'outre son activité principale dans les domaines du transport urbain de voyageurs (activité TRACE), la STUCE exerce des activités de maintenance de flotte automobile, de transports occasionnels, de vente de carburants et de commercialisation d'espaces publicitaires.

Les coûts réels d'exploitation de l'activité TRACE ont représenté 7 980 499 € contre 7 883 893 € pour l'année 2015, ce qui représente une augmentation de 1,23 %.

Le total des recettes de billetterie (calculées sur les stocks et non en valeur) a représenté 2 009 260 € contre 1 959 748 € (amendes inclues), soit une augmentation de 2,53% par rapport à l'année 2015.

L'ensemble des activités de la STUCE a dégagé un chiffre d'affaires – constitué des ventes de marchandises, des productions vendues de services ainsi que la contribution de Colmar Agglomération – de 8 086 469 € en 2016 au lieu de 8 065 799 € en 2015 (+ 0,26 %).

Le décompte des résultats courant et exceptionnel (– 62 311 €) et des crédits d'impôts, dont celui pour la compétitivité et l'emploi (165 568 €), donne un résultat global bénéficiaire à hauteur de 103 257 € pour l'année 2016. En 2015, le bénéfice s'était élevé à 154 209 €.

Le kilométrage réalisé est de 2 055 376 km en 2016 contre 2 045 733 km en 2015 (+ 0,47 %).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

ADOPTÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport en date du 13 juin 2016,

PREND ACTE

du rapport annuel d'activités 2016 de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs.

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le Président,

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 11 : Adhésion de Colmar Agglomération à Alsace Destination Tourisme

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 11 : **ADHESION DE COLMAR AGGLOMERATION A ALSACE DESTINATION TOURISME**

Rapporteur : M. Daniel BERNARD, Conseiller Communautaire

Alsace Destination Tourisme est issue de la fusion des deux agences départementales de développement touristique, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, par décision du 25 septembre 2015 des deux conseils départementaux.

Cette nouvelle agence a souhaité donner une impulsion nouvelle aux actions de développement touristique, en matière de stratégie et d'accompagnement des projets, en mettant en place une organisation unique, qui associe l'ensemble des acteurs du secteur du tourisme.

Alsace Destination Tourisme entend fédérer l'ensemble des acteurs touristiques des deux départements, autour des orientations stratégiques suivantes :

- La promotion et le développement de l'image de la destination Alsace en France et à l'étranger, en priorité avec les marchés européens ;
- La communication autour des valeurs de l'Alsace, tant vers le grand public qu'à destination des entreprises et des habitants ;
- L'animation des réseaux de partenaires.

Alsace Destination Tourisme étant un acteur et un partenaire du tourisme du territoire, tout comme l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, il serait pertinent que Colmar Agglomération, qui a la compétence tourisme, adhère à l'association.

Il est néanmoins demandé qu'entre Alsace Destination Tourisme et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, les actions de chacune soient bien définies.

Les membres actifs doivent acquitter une cotisation annuelle, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Pour information, en 2017, elle a été arrêtée à 150 € lors de l'assemblée générale du 30 juin 2016.

Enfin, il y a lieu de désigner un représentant de Colmar Agglomération pour siéger à l'assemblée générale de l'association.

En conséquence, il vous est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement en date du 13 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC11290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication : 04/07/2017

DECIDE

De l'adhésion de Colmar Agglomération à Alsace Destination Tourisme

DESIGNE

Pour représenter Colmar Agglomération à l'assemblée générale d'Alsace Destination Tourisme :

- Monsieur Daniel BERNARD.

DIT

Que Colmar Agglomération s'acquittera, chaque année, du montant de la cotisation, tel que fixé annuellement lors de l'assemblée générale d'Alsace Destination Tourisme.

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution et de la notification de la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document pour mettre en œuvre cette délibération.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour copie conforme

Colmar, le 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 12 : Participation financière à l'élaboration d'un film documentaire sur les grands crus d'Alsace

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N°12 : PARTICIPATION FINANCIERE A L'ELABORATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE SUR LES GRANDS CRUS D'ALSACE

Rapporteur : M. Daniel BERNARD, Conseiller Communautaire

Un film documentaire sur les « grands crus d'Alsace » a été tourné pour promouvoir, au niveau national et international, ces vins d'exception qui représentent 4% des vins alsaciens.

Ce film, d'une durée de 52 minutes, a été réalisé par le réalisateur Sergey Tsoller de Orbey et est produit par la société Greencub, sise à Sainte Croix aux Mines.

C'est un documentaire de grande qualité avec de superbes images qui mettent en valeur le patrimoine et aborde la notion complexe de terroir.

Les témoignages d'une quinzaine de vignerons, les plus représentatifs des Grands Crus alsaciens, constituent le coeur du film et la structure du récit. Pour compléter ces rencontres, ce film offre des points de vue différents grâce aux avis d'oenologues, de journalistes, d'experts de revues internationales, de géologues, d'historiens, de naturopathes, de philosophes et d'artistes.

Après une avant-première qui devrait se dérouler à Colmar, ce film sera ensuite diffusé au niveau national et international, ce qui constituera un formidable outil de rayonnement pour les Grands Crus d'Alsace.

Le vignoble situé sur le territoire de Colmar Agglomération comprend des Grands Crus pour lesquels la promotion de ce film sera un excellent moyen de communication.

Le budget total de ce film représente 56 000 €. D'ores et déjà des partenaires ont confirmé leur soutien, dont le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace. Le montant sollicité auprès de Colmar Agglomération est de 5 000 €, soit 8,93 % du budget total.

En conséquence, il vous est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement en date du 13 juin 2017

DECIDE

De verser une participation financière de 5 000 € à la société Greencub pour la réalisation d'un film documentaire sur les Grands Crus d'Alsace.

DIT

Que les crédits sont disponibles.

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution et de la notification de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC12290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017

Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 13 : Camping de Horbourg-Wihr : délégation de service public – rapport d'activités 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 13 CAMPING DE HORBOURG-WIHR : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Rapporteur : Monsieur Francis RODE, Conseiller Communautaire.

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer, pour une période de 25 ans, la gestion du Camping de Horbourg-Wihr au groupe « HUTTOPIA », à compter du 13 avril 2013, par l'intermédiaire de la société dédiée « Indigo IX ».

Dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public et de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire transmet, comme chaque année, un rapport d'activités (annexe n°1), ainsi que les comptes (annexe n°2) retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, l'analyse des prestations vendues et de la qualité du service.

1. Chiffres clés de l'activité 2016 du Camping de l'Ill

Après une quatrième année d'exploitation du Camping, la société « Indigo IX » présente son bilan sur l'exercice fiscal, du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016, portant sur l'exploitation de 128 emplacements libres et de 30 hébergements locatifs, composés de 10 tentes en armature en bois recouvertes d'une toile de tente, de 8 mobile-homes et 12 nouveaux chalets bois.

En termes de résultats, malgré des conditions météo peu favorables au printemps, le chiffre d'affaires poursuit sa progression (+ 18 %), pour atteindre 618 202 € HT grâce à la fréquentation en haute saison estivale et des marchés de noël.
Le développement des ventes en locatif explique en grande partie ces bons résultats, ainsi que l'augmentation de plus de 4% du nombre des nuitées qui atteint 48 009 en 2016.

La présentation des comptes annuels fait apparaître un résultat net comptable de 45 947 € HT, en diminution en raison des différents investissements réalisés.

Le montant de la redevance versée à Colmar Agglomération reste en nette progression (+ 36,6 %), pour atteindre le montant de 34 362 € HT (contre 28 941 € HT en 2015).

2. Eléments d'appréciation qualitative

Conformément aux engagements développés dans le cadre de la convention de délégation, le programme des investissements s'est poursuivi en 2016, à hauteur de 311 500 €, notamment pour la création d'un centre de vie, la transformation aux normes « Indigo » du premier sanitaire, l'aménagement de l'îlot central en amont de l'accueil et les finitions de la piscine.

Prochainement, la poursuite du programme portera sur la réfection des blocs sanitaires dont la rénovation globale s'avère être primordiale pour l'activité du site, en vue de répondre aux attentes de la clientèle et aux standards de classification du camping. La satisfaction de la clientèle se trouve en légère baisse, conséquence directe de l'obsolescence de ces sanitaires.
Les démarches et demandes d'autorisation sont en cours d'instruction. Les travaux n'ayant pas pu être réalisés lors de la dernière intersaison 2016-2017, ils sont reportés à 2018.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport en date du 13 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'activités du Camping de l'Ill de Horbourg-Wihr au titre de l'année 2016, tel que défini en annexes n°1 et n°2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC13290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 13
Camping de Horbourg-Wihr

Rapport annuel d'activité

Saison 2016

Camping de l'Ill

HUTTOPIA & Cie

Sommaire

Introduction et chiffres clés

1. Fiche d'identité du camping
2. Aménagements 2016
3. Bilan de l'activité 2016
4. Les charges d'exploitation
5. Communication et commercialisation
6. Analyse de la qualité des services

Perspectives pour 2017

COLMAR AGGLOMÉRATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 13
Camping de Horbourg-Wihr

Introduction et chiffres clés

Créée en 1999, Huttopia & Cie est spécialisée dans la conception, l'aménagement et l'exploitation de campings nature situés dans des environnements privilégiés et accueillant une clientèle principalement familiale.

L'entreprise compte 38 sites en France en 2016 (42 en 2017), tous exploités en directs et plusieurs implantations et projets au Canada, aux Etats-Unis et en Chine.

En France, 4 nouveaux campings ont intégré le réseau en 2016 sur les destinations suivantes :

- Arnay le Duc – en Bourgogne
- Léon – dans les Landes
- Wattwiller – en Alsace
- Fontvieille – en Provence

Aux Etats-Unis, un premier site a été racheté dans le New Hampshire, qui sera transformé pour ouvrir en 2017.
Plus d'une dizaine de sites sont à l'étude au Canada, aux Etats-Unis et en Chine pour des développements en 2017.

2016 a été marquée par un contexte et des événements lourds qui ont pesé sur l'activité: attentats, grèves, inondations, sans compromettre la solidité du groupe, forte de l'effet du réseau.



Carte du réseau Huttopia et Indigo en 2016

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n°4/3
Camping de Horbourg-Wihr

Introduction et chiffres clés

L'exercice fiscal 2016 s'établit du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Le camping a été ouvert sur cet exercice du 1er octobre 2015 au 4 janvier 2016 et du 24 mars au 30 septembre 2016.

Il s'agissait de la première saison après la seconde phase de travaux et la transformation du centre de vie.

Le camping a enregistré 48 009 nuitées, soit une augmentation de 4%.

Son chiffre d'affaires global total s'élève à 618 202 €, soit une hausse de 18 % par rapport à 2015.

Nous avons investi cette année au total près de 311 500€ pour la création d'un centre de vie, la transformation « Indigo » du premier sanitaire, les finitions de la piscine notamment.

Ce qui porte nos investissements totaux depuis la reprise du camping à près de 1 252 800€.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 4.3
Camping de Horbourg-Wihr

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 13
Camping de Horbourg-Wihr

Fiche d'identité

HUTTOPIA & Cie

Caractéristiques du site

Classement : 3 étoiles

Surface : 5 hectares

2016 est la 4ème saison d'exploitation du camping par Huttopia

Ouverture : voir introduction

Nombre d'emplacements : 150 dont 128 emplacements nus et 30 hébergements locatifs.

Le permis d'aménager est toujours en cours de validité pour 220 emplacements.



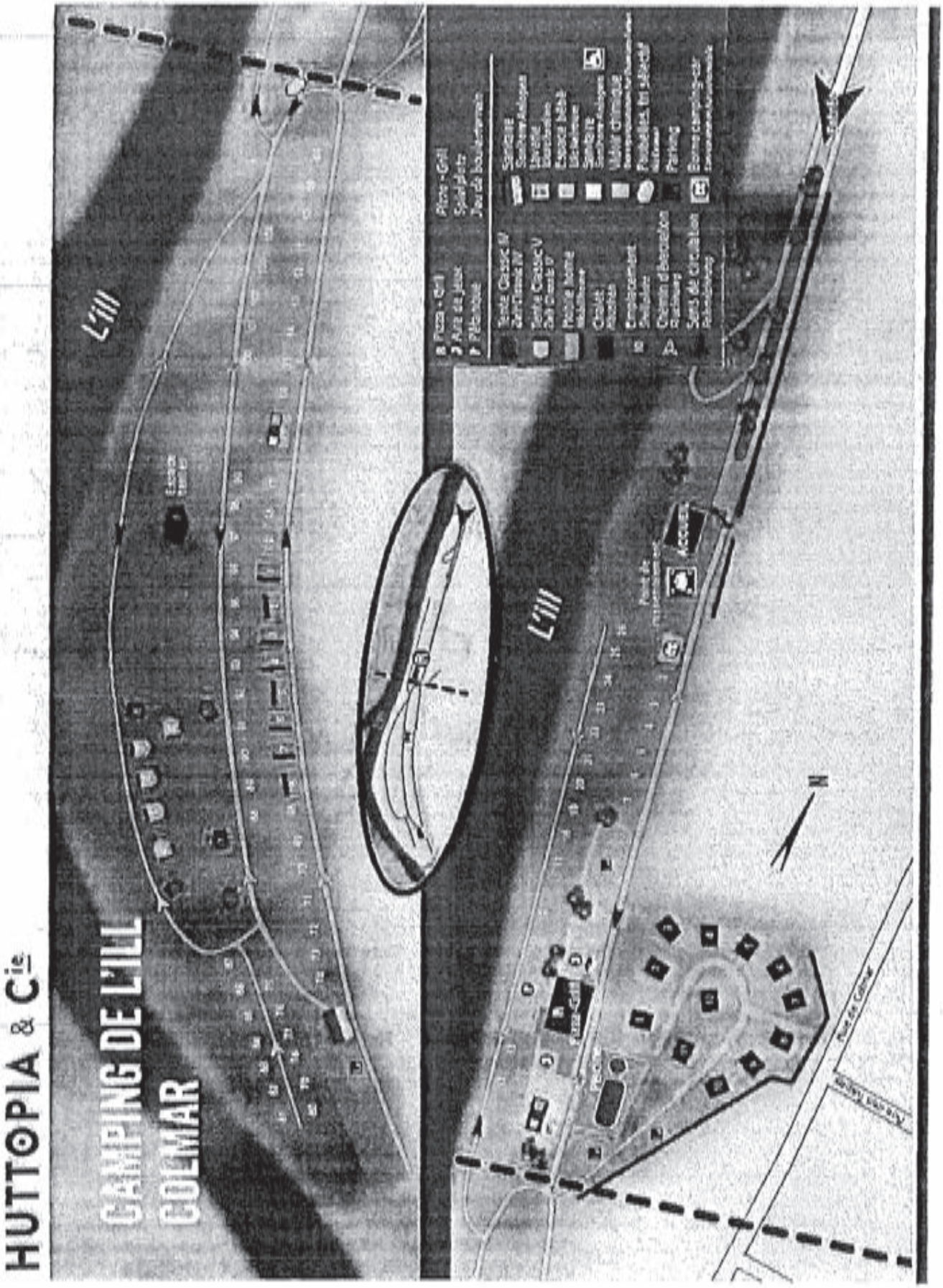
HUTTOPIA & Cie
CAMPING DE L'ILL
COLMAR
L'Ill
L'Ill
Accueil
N

HUTTOPIA & Cie

Hébergements

Nombre d'emplacements libres : 120 (dont 78 en zone inondable d'octobre à mars)

Nombre d'hébergements locatifs : 30

- 5 Toiles et Bois Classic IV
- 5 Toiles et Bois Classic V
- 8 Mobil-homes Indigo
- 12 Chalets Indigo

Equipements

- Un accueil avec une salle de vie et accès WIFI
- 1 restaurant
- 3 Sanitaires
- Une laverie
- Un système de collecte et de tri des ordures ménagères
- Une borne camping-car
- Un abri vélo

Services

- Un restaurant
- Une piscine chauffée
- Une aire de jeux enfants et adolescents
- Un terrain de pétanque
- Un espace de location de vélos



Les chalets Indigo



L'accueil



La pataugeoire

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 13
Camping de Horbourg-Wihr

Les aménagements 2016

HUTTOPIA & Cie

HUTTOPIA & Cie

Les nouveaux aménagements en 2016

- Création d'un centre de vie dans l'ancien restaurant
- Transformation aux normes « Indigo » du sanitaire 1
- Finitions de la piscine
- Aménagements paysagers
- Aménagement de l'îlot central en amont de l'accueil pour fluidifier le trafic à l'entrée.



La terrasse du restaurant

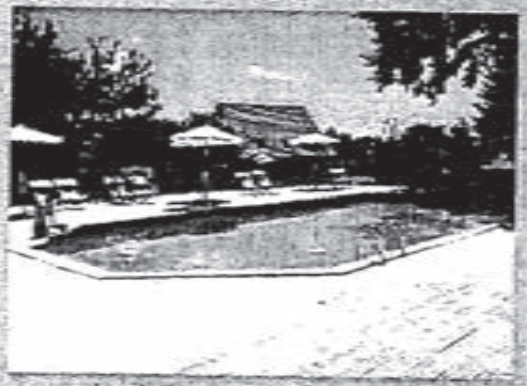

La piscine



Le sanitaire 1

HUTTOPIA & Cie

Bilan d'activité 2016

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n°4/3
Camping de Horbourg-Wihr

HUTTOPIA & Cie

Chiffres d'affaires

Le camping de l'Ill a réalisé un chiffre d'affaires de 618 202€, en hausse de 18%. Cette hausse est exclusivement lié à la croissance du locatif. Le chiffre d'affaires du camping s'est maintenu à un niveau stable.

- Camping / Locatifs

Nous pouvons voir que l'offre locative a de nouveau connu une hausse considérable en 2016, notamment due aux chalets dès 2015 venue s'ajouter à l'offre déjà existante des mobil-homes et tentes toile & bois.

Le CA emplacement reste quand à lui stable, malgré une baisse de l'offre du fait de l'installation de locatifs. Le taux d'occupation a en effet augmenté de 51% à 55%.

- Bar / restaurant / Epicerie

Le chiffre d'affaires restauration épicerie progresse de 32%, en phase avec nos budgets. Rappelons que nous proposons un service de dépannage, de qualité avec une carte volontairement réduite car nous souhaitons encourager les clients à sortir découvrir les offres alentours.

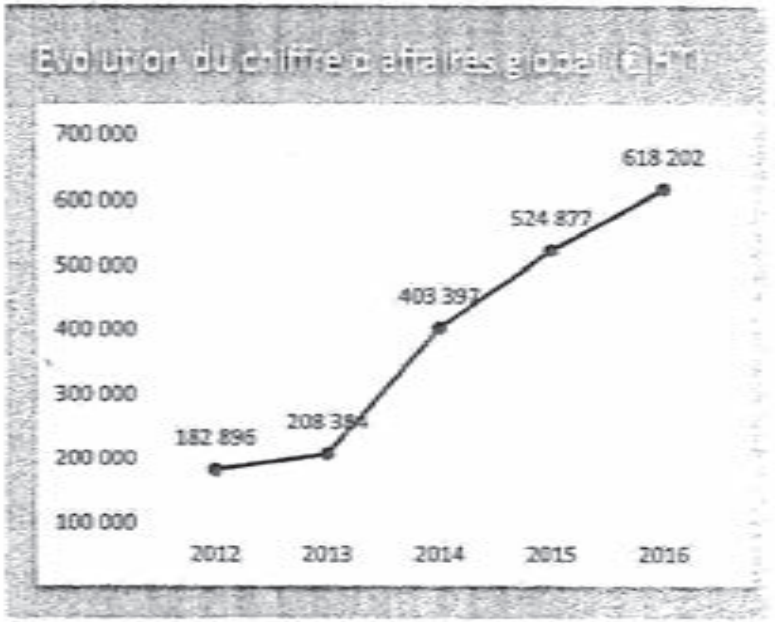

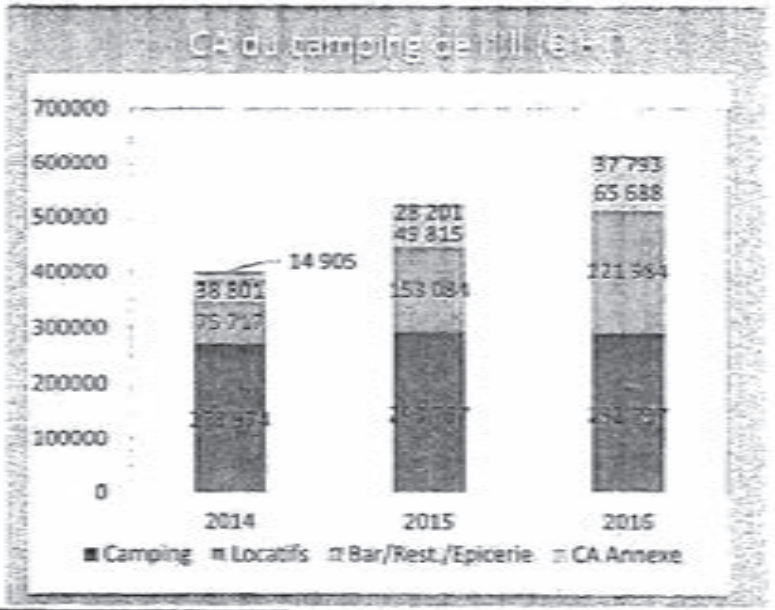

HUTTOPIA & Cie

Fréquentation du camping

- Nombre de nuitées

Le nombre de nuitées total a augmenté de 4 % passant de 46 078 en à 48 009. l'été, les weekends de mai et le mois de décembre sont les mois avec le plus d'activité.

- Durée de séjours

La durée moyenne de séjour est stable par rapport à 2015 avec 4,6 jours en moyenne en locatifs et 2,2 jours en camping.

- Origine de la clientèle

La clientèle française, majoritaire sur notre camping, est de nouveau en hausse de 7% cette saison. Les Allemands, les Néerlandais, les Belges et les Anglais sont les clientèles étrangères les plus présentes sur le camping. La clientèle allemande a légèrement reculé en 2016, les hollandais ont fortement augmenté (+43%), ainsi que les belges (+18%).

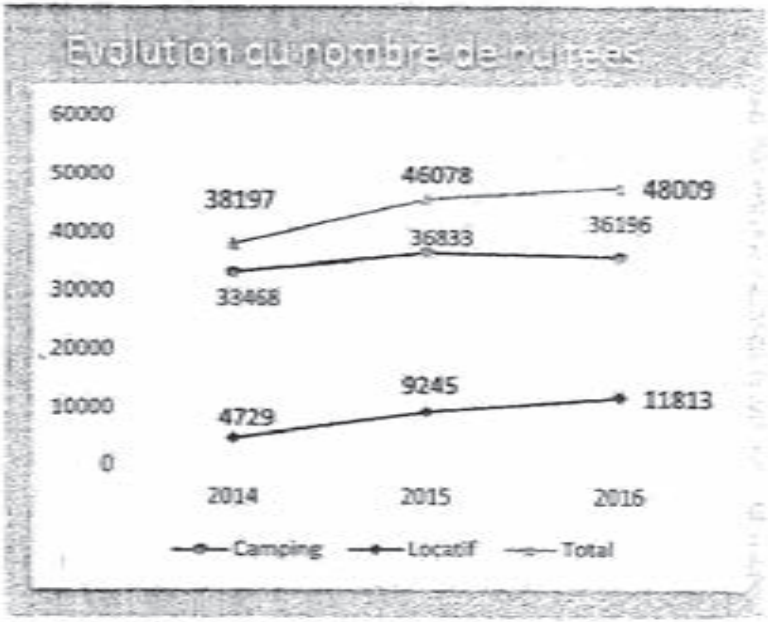

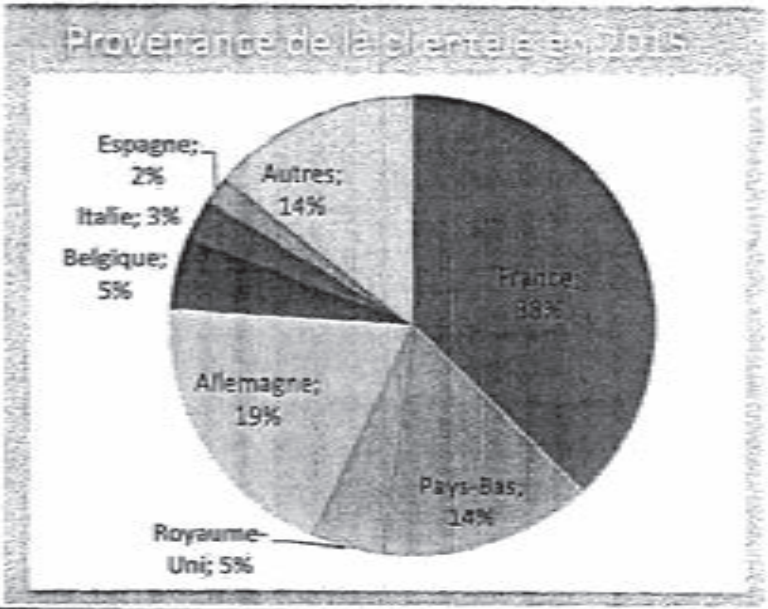

HUTTOPIA & Cie

Communication sur la ville et sa région

Nous poursuivons cette année encore nos efforts pour communiquer sur les attraits de la Ville de Colmar et la région sud-Alsace.

- Colmar, Capitale des vins d'Alsace
- Les plus beaux villages de France
- Ecomusée d'Alsace
- Marchés de Noël

Un espace réservé aux informations touristiques local y est consacré à l'accueil.

Plan du camping

Nous proposons un plan « sous main » distribué à chaque client dès son arrivée et qui regroupe les informations suivantes :

- Le plan du camping et les services proposés
- Un plan de la ville de Colmar avec les principaux sites touristiques à visiter
- Le trajet pour rejoindre le centre de Colmar
- Les consignes de sécurité

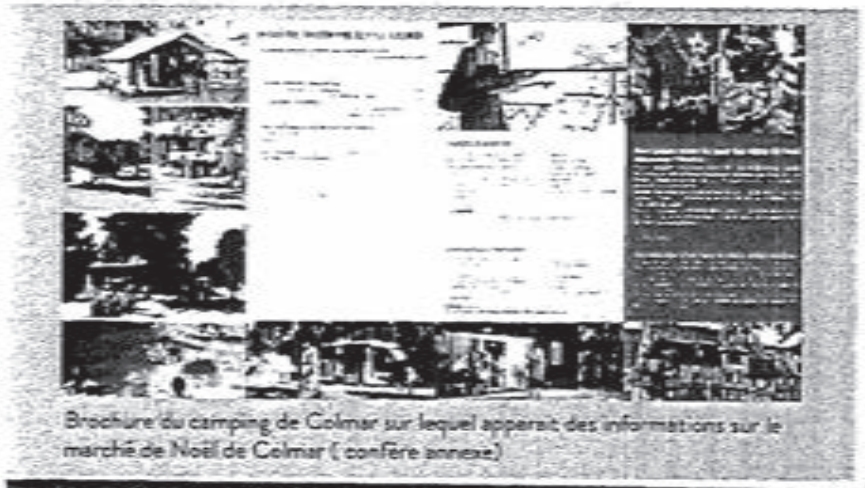

Brochure du camping de Colmar sur lequel apparait des informations sur le marché de Noël de Colmar (confère annexe)

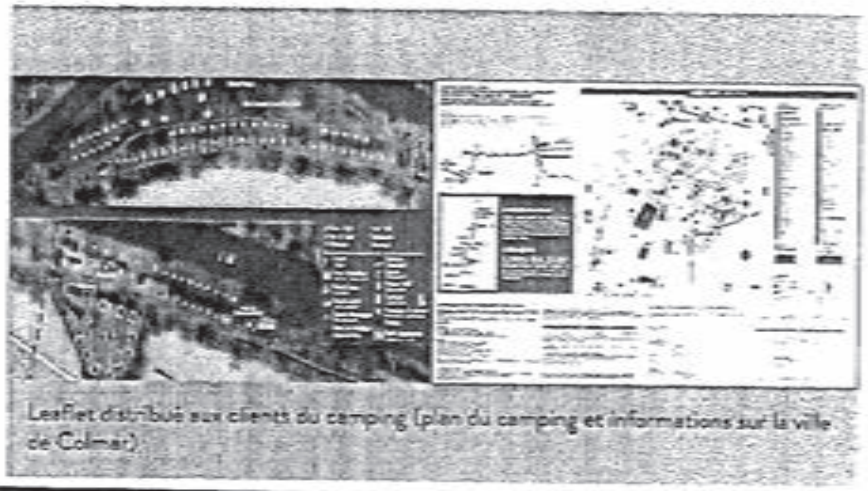

Leaflet distribué aux clients du camping (plan du camping et informations sur la ville de Colmar)

Les charges d'exploitation et investissements

Personnel :

Nous avons fait appel à une équipe allant jusqu'à 13 personnes au total en haute saison.

Au global, les charges de personnel ont représenté cette année 164 085€.

Redevance :

Nous avons versé une redevance de 34 362€ en 2016 .

Investissements :

Les investissements, y compris les frais de maintenance du site se sont élevés à 311 412 € :

- 254 315 € sur la partie immobilière : centre de vie, espaces verts, finitions de la piscine, sanitaires, circulation.
- 57 097€ sur la partie équipement mobilier.

Autres achats et charges externes

Nous avons dépensé près de 300 000 € (299 610€) en charges d'exploitation, hors redevance et personnel (achats, administration, frais d'exploitation, etc.).

Le financement des hébergements représentent 84 621€ et le montant des dotations amortissements s'élèvent à 50 243€.

Ces montants sont cohérents avec un camping en phase de développement.

HUTTOPIA & Cie

Communication et commercialisation

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° 13
Camping de Horbourg-Wihr

HUTTOPIA & Cie

Communication

La communication d'effectue à travers :

Une brochure et un document d'appel :

- 73 400 Brochures Indigo ont été publiés et diffusés à la demande sur nos campings ou par courrier
- 116 800 documents d'appels (brochure plus synthétique en format plus réduit) édités et diffusés à la demande sur nos campings ou par courrier

Un leaflet :

Nous avons également édité un leaflet comme l'année passée imprimé en 2 versions : Français/Néerlandais et Anglais/Allemand.

- Distribution sur demande
- Diffusion auprès des institutions, notamment l'Office de Tourisme de Colmar, le Comité Régional du Tourisme et l'ensemble des partenaires régionaux

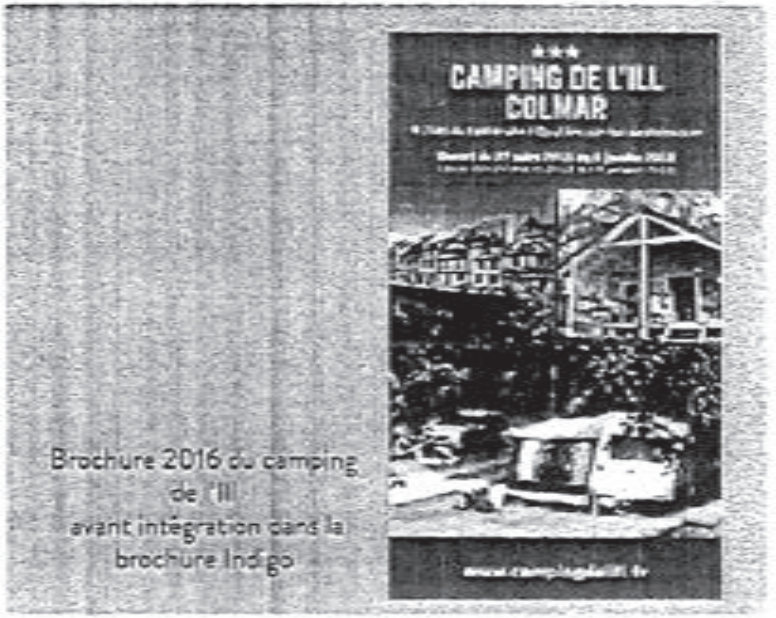

Brochure 2016 du camping de l'Ill avant intégration dans la brochure Indigo


Newsletter : « Nos CityBreaks préférés pour la rentrée »

Commercialisation

Nous avons une politique commerciale active notamment grâce à :

- La réservation en direct et en temps réel sur Internet
- Une centrale de réservation joignable 6 jours/7 de 8h30 à 19h
- Des partenariats avec des TO clés notamment étrangers et des comités d'entreprise

HUTTOPIA & Cie

Actions commerciales

Nos actions de commercialisation pour développer le camping :

- Le référencement du camping dans des guides spécialisés nationaux et internationaux.
- Les cartes de réduction pour développer le hors saison : ADAC, ACSI...etc. toujours d'actualité?
- Des partenariats, notamment avec l'Office de Tourisme de Colmar
- Cette année, nous avons donné des moyens supplémentaires à la cible des comité d'entreprise, notamment à travers 4 salons :
  - Paris (Eluceo organisé par Gamexpo).
  - Lyon (salonCE organisé par Comexposium, présence d'Huttopia sur le stand du CRT Auvergne Rhône Alpes).
  - Un événement spécial au Puy du Fou (Les rencontres des CE organisé par Gamexpo).
  - Le congrès du syndicat CFE-CGC à Center Parc.
- Nous étions aussi présents au salon NEC caravanning show à Birmingham pour la clientele Nord-Européenne.



Les guides dans lesquels est référencé le camping de l'Ill


Le stand Indigo au salon Caravan & Camping Show (NEC) à Birmingham

Analyse de la qualité des services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° A3
Camping de Horbourg-Wihr

Questionnaires de satisfaction

Les questionnaires de satisfaction mis en place en 2012 sont remplis par les clients sur internet, ils sont simples, complets et traduits en 6 langues (français, anglais, allemand, néerlandais, italien et espagnol). Depuis l'année dernière, un nouveau questionnaire a été mis en place pour le camping de l'Ill, demandant aux clients de répondre simplement à 2 questions.

Sur les 7 806 e-mails envoyés à notre clientèle ayant séjourné au camping de l'Ill, 1 630 y ont répondu, avec un taux de retour de 20 %.

Soulignons que cette année, la moyenne de satisfaction globale 2016 pour le camping s'élève à 7,13/10 contre 7,29/10 en 2015. La légère baisse est dû aux sanitaires très obsolètes qui doivent être remplacés prochainement.

Litiges

Pas d'événement majeur à signaler

Hygiène et sécurité

Le camping satisfait aux normes de classement 3 étoiles et aux normes d'hygiène et de sécurité applicables comme nous y sommes engagés dans le cadre de la délégation de service public.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°1 rattachée au point n° A.3
Camping de Horbourg-Wihr

Perspectives pour 2017

Nous avons eu confirmation à l'hiver 2016 qu'il serait possible d'envisager les travaux de reconstruction des sanitaires. En effet, les échanges avec la Communauté d'Agglomération et le syndicat des berges de l'Ill effectués à l'automne ont permis d'aboutir à une hauteur de réhaussement des bâtiment satisfaisante au regard de l'étude menée sur l'ouvrage.

Un permis va donc pouvoir être déposé cette saison en vue de réaliser les travaux à l'automne 2017. La date des échanges n'a malheureusement pas permis de mener les démarches pour des travaux en intersaison 2016-2017. Nous devrons donc subir cette saison encore ces sanitaires hors d'usage et en décalage avec les autres équipements du camping qui ont été développés ou rénovés.

Des échanges constructifs ont été menés avec la CCI de Colmar au sujet de l'aire camping-car du Port de Plaisance.

Annexe

- Annexe : comptes annuels de résultats

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
Annexe n°2 rattachée au point n° A 3
Camping de Horbourg-Wihr

Plaquette

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

COMPTES ANNUELS

PREMIER MONDE AUDIT, EXPERTISE, GESTION PRIVÉE

SARL INDIGO COLMAR

rue de Chapoly
69290 SAINT GENIS LES OLLIERES

Plaquette au 30/09/2016

PREMIER MONDE AUDIT, EXPERTISE, GESTION PRIVÉE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Lyon et Paris.

20 rue Louis Guerin
69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 69 78 00 Fax. 04 72 69 78 01
contact@premiermonde.fr
www.premiermonde.fr

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SARL INDIGO COLMAR | Plaquette

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL INDIGO COLMAR relatifs à l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	*800 396*
Chiffre d'affaires	*618 201*
Résultat net comptable (Bénéfice)	**45 947**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Villeurbanne
Le 25/11/2016

Patrick VELAY
Expert-Comptable

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SARL INDIGO COLMAR | Plaquette

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	*10 000*	3 453	6 547	
Fonds commercial				7 547
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	*44 870*	2 810	42 060	10 081
Constructions	*487 382*	31 860	455 522	183 921
Installations techniques, matériel et outills	*125 527*	37 999	87 528	75 491
Autres immobilisations corporelles	*11 640*	4 931	6 709	64 323
Immob. en cours / Avances & acomptes	*9 804*		9 804	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**689 223**	**81 053**	**608 170**	**341 362**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	*3 964*		3 964	7 966
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	*3 671*		3 671	15 842
Fournisseurs débiteurs	*5 734*		5 734	
Personnel	*91*		91	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*32 197*		32 197	44 606
Autres créances	*106 350*		106 350	69 640
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	*639*		639	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	*19 090*		19 090	75 167
Charges constatées d'avance	*20 490*		20 490	21 269
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**192 226**		**192 226**	**234 491**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**881 449**	**81 053**	**800 396**	**575 853**

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SARL INDIGO COLMAR | Plaquette

Bilan

	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	*1 000*	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	*100*	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	*127 222*	63 646
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**45 947**	**63 576**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**174 270**	**128 322**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*363 590*	*150 732*
Découverts et concours bancaires	*423*	*165*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	*364 013*	150 897
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	*545*	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	*14 449*	13 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*186 006*	225 588
Personnel	*9 258*	*14 160*
Organismes sociaux	*27 387*	*30 285*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*8 961*	*724*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*11 486*	*11 694*
Dettes fiscales et sociales	*57 092*	56 863
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	*1 052*	229
Produits constatés d'avance	*2 969*	153
TOTAL DETTES	**626 126**	**447 530**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**800 396**	**575 853**

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SARL INDIGO COLMAR | Plaquette

Compte de résultat

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	*71 208*	11,52	53 544	10,20	17 664	32,99
Production vendue	*546 993*	88,48	471 313	89,80	75 680	16,06
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	*876*	0,14	3 820	0,73	-2 944	-77,08
Total	**619 077**	**100,14**	**528 677**	**100,73**	**90 400**	**17,10**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	*36 784*	5,95	35 606	6,78	1 179	3,31
Variation de stock (m/ses)	*4 002*	0,65	-5 742	-1,09	9 744	-169,70
Achats de m.p & aut.approv.	*-610*	-0,10	251	0,05	-861	-343,39
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	*365 430*	59,11	294 749	56,16	70 681	23,98
Total	**405 606**	**65,61**	**324 864**	**61,90**	**80 742**	**24,85**
MARGE SUR M/SES & MAT	**213 471**	**34,53**	**203 813**	**38,83**	**9 658**	**4,74**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	*9 170*	1,48	8 287	1,58	883	10,65
Salaires et Traitements	*121 628*	19,67	129 566	24,69	-7 937	-6,13
Charges sociales	*26 310*	4,26	32 761	6,24	-6 451	-19,69
Amortissements et provisions	*50 243*	8,13	23 646	4,51	26 597	112,48
Autres charges	*13 343*	2,16	13 049	2,49	294	2,26
Total	**220 695**	**35,70**	**207 309**	**39,50**	**13 386**	**6,46**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-7 224**	**-1,17**	**-3 496**	**-0,67**	**-3 728**	**106,64**
Produits financiers			6		-6	-100,00
Charges financières	*6 709*	1,09	2 175	0,41	4 535	208,54
Résultat financier	**-6 709**	**-1,09**	**-2 169**	**-0,41**	**-4 540**	**209,34**
Opérations en commun	*-228*	-0,04	181	0,03	-409	-225,80
RESULTAT COURANT	**-14 161**	**-2,29**	**-5 484**	**-1,04**	**-8 677**	**158,23**
Produits exceptionnels	*81 757*	13,22	100 000	19,05	-18 244	-18,24
Charges exceptionnelles	*229*	0,04	2 694	0,51	-2 465	-91,49
Résultat exceptionnel	**81 527**	**13,19**	**97 306**	**18,54**	**-15 779**	**-16,22**
Participation des satariés						
Impôts sur les bénéfices	*21 419*	3,46	28 246	5,38	-6 827	-24,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	**45 947**	**7,43**	**63 576**	**12,11**	**-17 629**	**-27,73**

Nombre de présents : 47
absent : 0
excusés : 14 (dont 14 procurations)

Point 14 : Camping de Turckheim : délégation de service public – rapport d'activités 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

POINT N°14 CAMPING DE TURCKHEIM : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Rapporteur : Monsieur Francis RODE, Conseiller Communautaire.

Par délibération du 2 février 2013, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer, pour une période de 25 ans, le Camping de Turckheim au groupe « CLAIRVACANCES», exploité par l'EURL « Les Trois Portes », à compter du 1er juillet 2013.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public et de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que le délégataire transmette, comme chaque année, le rapport annuel d'activités au titre de l'année 2016, comprenant un document de synthèse (annexe n°1) et des documents comptables (annexe n°2).

1. Chiffres clés de l'activité 2016 du Camping « Le Médiéval » à Turckheim

Pour la quatrième année d'exploitation du Camping, la société « les Trois Portes » présente son bilan, portant sur l'exploitation actuelle de 117 emplacements libres dont 16 mobile-homes.

La durée d'exploitation du camping a été allongée, comme en 2015, par l'avancement de la date d'ouverture de la saison au 23 mars et le recul de la fermeture temporaire au 1er novembre (avant la reprise d'activité sur une durée inchangée, pour les marchés de noël entre le 25 novembre et le 24 décembre 2016).

Malgré une météo peu favorable au printemps 2016, le camping réalise pour la quatrième année consécutive, un chiffre d'affaires en hausse, essentiellement grâce à la fidélisation progressive de la clientèle et l'augmentation importante de la fréquentation durant les marchés de noël : 366 980 € HT (contre 317 495 € HT en 2015), soit une augmentation de l'ordre de 16 %.

Ces résultats s'expliquent notamment par :

- l'augmentation de plus de 10 % du nombre de nuitées passant de 33 544 à 37 156 en 2016 et le niveau soutenu du taux d'occupation qui atteint 26,3 % (en augmentation de 5,3 %),
- la forte fréquentation durant les marchés de noël, se traduisant par un taux d'occupation toujours en progression (en camping et en location),
- l'accueil d'une forte proportion de clientèle internationale (plus de 68 % des campeurs), essentiellement composée d'Allemands, de Hollandais et d'Anglais, assure la diversification de l'activité.

Ainsi, les comptes annuels font apparaître un résultat net comptable de 46 185 € HT.
Enfin, conformément à la convention, le montant de la redevance versée à Colmar Agglomération reste stable à 15 140 € HT.

2. Eléments d'appréciation qualitative

Le programme des investissements s'est poursuivi, conformément à la convention, pour un montant total de 73 195 € HT (392 027 € HT en 2015), contribuant toujours à la valorisation du site et à l'optimisation des emplacements, notamment à travers les principales opérations suivantes :

- les aménagements du bâtiment d'accueil : 37 654 € HT,
- la prolongation du mur anti-bruit : 21 977 € HT,
- les autres opérations diverses (caméras, jeux pour enfants…) : 13 563 € HT.

La politique de communication, déjà très développée depuis 2014, se poursuit avec les mises à jour du site internet en lien avec la page Facebook et la présentation du camping et des activités touristique de la Région. Le budget publicitaire représente un montant conséquent (11 180 €), pour viser une clientèle française et d'Europe de l'Est. Ainsi, le site du camping a enregistré plus de 35 442 visites, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2014.

Par ailleurs, les effectifs du camping ont été renforcés par la création d'un poste supplémentaire d'agent de loisirs de 30h, les autres contrats ayant été reconduits et pérennisés à temps plein.
Des travaux d'entretien restent confiés au CAT d'Eguisheim.

Concernant les prochaines années, il est prévu de poursuivre le programme des investissements tel que défini dans la convention de délégation, notamment pour engager la réhabilitation progressive du 2ème bloc sanitaire qui mobilisera un budget conséquent pour le Délégataire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Transport en date du 13 juin 2017,

PREND ACTE

du rapport d'activités de l'EURL « les Trois Portes » au Camping « Le Médiéval » de Turckheim, au titre de l'année 2016, tel que défini en annexes n°1 et n°2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC14290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Annexe n°1 rattachée au point n°4
Camping de Turckheim

2016

Rapport Activité camping Le Médiéval



Séverine Hauser
EURL Les 3 Portes
01/01/2016

Le Médiéval



Introduction

Rappel du contexte :

Le site a été fermé en 2012 en vue de restructurer le bloc sanitaire principal et engager des travaux de réseaux secs et humides par la Communauté d'Agglomération de Colmar. Le camping a repris son exploitation à compter du 1er juillet 2013 pour 3 mois. L'offre proposée a consisté à exploiter 100 emplacements, bénéficiant des rénovations engagées par la collectivité.
Intégré au groupe Elsasvacances, qui comprend l'exploitation des Camping de Sainte Croix en Plaine et d'Eguisheim, le Camping est exploité par l'EURL « Les 3 Portes », et a pris l'appellation Camping « le Médiéval ».
Ainsi, le contrat de concession mis en place dans le cadre d'une procédure de DSP (délégation de Service Public) prévoit la prise en charge de la totalité du fonctionnement du Camping par le délégataire, une répartition des investissements nécessaire à une meilleure attractivité du site, plus en rapport aux exigences de la clientèle.
Pour se faire, Colmar Agglomération a financé :

Travaux réalisé par la CAC	**Montant HT**
Réalisation des travaux d'infrastructures (voirie, assainissement et réseaux secs).	371 058.20 €
Finalisation des travaux de réhabilitation du bloc sanitaire principal (initié par la Mairie de Turckheim).	467 942.04€
TOTAL	**847 926.24€**

En 2016 Colmar Agglomération a assuré le nettoyage du canal et l'évacuation des déchets à hauteur de 5830€ HT par l'entreprise GIAMBERINI.

Le camping en quelques mots :

La tendance du début d'année 2016 était de bons augures avec un taux de réservation sur la saison supérieur à 2015. Puis, il a été constaté un net frein en juin avec les événements de Nice et la météo catastrophique. Malgré la reprise de l'activité, la belle arrière-saison n'a pas su compenser le mois de juin. La saison hivernale des marchés de Noël reste en progression. Les clients ont été conquis par l'initiative de l'association des commerçants de Turckheim avec le marché de noël des Lutins.

- Le camping a ouvert du 23.03.2016 au 31.10.2016 et du 25.11.2016 au 24.12.2016. L'ouverture du camping est liée directement au calendrier de l'année, en fonction de Pâques.
- L'offre proposée pour 2016 reste identique à 2015 : 117 emplacements camping dont 16 mobil-homes Louisiane Deklic 2 chambres et 2 mobil-homes Louisiane Deklic 3 chambres

La saison 2016 en quelques mots

- En camping : taux d'occupation de 26.33% soit une augmentation de 1.15 points par rapport à 2015 de mars à octobre et de 7.12% pendant les marchés de noël soit une augmentation de 2.87 points
- En location : taux d'occupation de 19.10% de mars à octobre soit une augmentation de 1 point par rapport à 2015 et de 13.57% pendant les marchés de noël soit une augmentation de 1.33 points.
- Diminution de la fréquentation de la clientèle camping en juin de 27%
- Mise en place d'événement en saison estivale (dégustation de vin)
- La clientèle principale est composée de français, d'allemand et de néerlandais

Le Médiéval



Les constats de l'année 2016 :

- L'année 2016 est une année en France plus mitigé que 2015 avec un rebond des réservations anticipées en janvier-février pour la saison puis la chute de fréquentation en juin,
- Les enquêtes de satisfaction confirment l'enthousiaste de la clientèle sur les aménagements réalisés,
- L'ajout d'une épicerie de dépannage dans la réception a été apprécié par les clients,
- La création du kiosque d'information touristique a suscité un réel engouement des clients ainsi que le contact privilégié des touristes avec les réceptionnistes sur les animations touristiques.
- La mise en place d'une tablette dans le kiosque pour récolter les avis clients a permis de répondre plus rapidement aux attentes et remarques des clients
- Le déplacement de l'accès au terrain de foot a apaisé les tensions avec les spectateurs, ce qui a réglé le problème de parking.
- La réhabilitation de salle commune est appréciée par la clientèle de « groupe »
- La présence d'une réceptionniste bilingue néerlandais a permis d'augmenter la part de clientèle néerlandaise

Les projets pour 2016-2017 :

- Poursuite de l'aménagement du bâtiment de réception. (Finalisation en 2017)
- Prévision de mise en place d'un carrelage pour améliorer le nettoyage du bloc sanitaire
- Prévision des débuts de travaux de réhabilitation du deuxième bloc sanitaire
- Prévision d'abri vélo sécurisé
- Aménagement de la salle commune avec remplacement des vitrages

Le rapport d'activité 2016 correspond à la période d'ouverture du camping. Conformément à l'article L1411-3, le compte rendu se répartit en deux parties, un volet technique puis un volet financier.

Le compte rendu technique

1. Volet investissement

Pour rappel, la convention de DSP prévoit la réalisation d'un programme d'investissements de 1 248K€ HT sur 7 années.

Investissement réalisé :

Année	Montant HT
Année 2013	241 195€
Année 2014	282 211€
Année 2015	392 027€
Année 2016	73 194,73€
Total	988627.73

a. Les investissements en 2016

INVESTISSEMENT 2016	
Libellé	Montant débit
CONCEPT ED - FOURN ET INSTAL 3 CAMERAS	1 693,88 €
WEHREY BTP - MUR DE CLOTURE	21 977,25 €
AKSAPARK - JEUX ENFANT AVEC GLISSIERE	7 206,89 €
HAUSHERR - MISE A JOUR CENTRALE RECEPTION TV	2 568,46 €
STIHLE - MODIFICATION VENTOUSE CHAUDIERE	645,10 €
ESPACE MONETIQUE - TPE INGENIO + LOGICIEL VAD	483,00 €
TOTAL A	34 574,58 €
Bâtiment ACCUEIL	
FRAIS DE PERMIS DE CONSTRUIRE	488,00 €
LEADER CHAPE - POUR ACCUEIL	1 145,00 €
ARCHITECTE DOMINIQUE PHILIPPE - HON. ACCUEIL	1 916,67 €
MULTISOLS - CARRELAGE BAT ACCUEIL	7 030,00 €
PASSIFLORA - TVX ISOLATION EXT BAT ACCUEIL	17 215,00 €
ARCHITECTE DOMINIQUE PHILIPPE - SOLDE HON. ACCUEIL	200,00 €
AMENAGEMENT/MATERIEL POUR ACCUEIL	9 659,48 €
TOTAL B	37 654,15 €
Local CYCLISTE	
FRAIS DE PERMIS DE CONSTRUIRE	966,00 €
TOTAL C	966,00 €
TOTAL A + B + C	**73 194,73 €**





b. Les investissements prévus pour la saison 2017

- Aménagement de la salle commune pour accueillir les groupes avec point d'eau
- Réhabilitation du 2ieme sanitaire
- Ajout d'infrastructure et service pour l'obtention du label « Accueil Vélo »
- Prévision de mise en place d'un carrelage (800m²) pour améliorer le nettoyage au sol du bloc sanitaire

1. Volet fonctionnement

a. Les statistiques de fréquentation

Statistique de fréquentation par pays en 2016			
Pays	Nb séjours 2016	Nb nuitées 2016	% Nat 2016
FRANCE	1526	12950	31%
ALLEMAGNE	1063	6827	22%
PAYS BAS	770	6535	16%
GRANDE BRETAGNE	323	2026	7%
SUISSE	319	2187	6%
BELGIQUE	305	2199	6%
DANEMARK	223	2229	5%
ITALIE	100	534	2%
ESPAGNE	77	471	2%
SUEDE	60	226	1%
AUTRICHE	49	252	1%
REP. TCHEQUE	26	307	1%
LUXEMBOURG	13	118	0%
AUSTRALIE	7	28	0%
ETATS UNIS	7	27	0%
FINLANDE	7	16	0%
NORVEGE	7	81	0%
CANADA	6	20	0%
PORTUGAL	5	20	0%
AUTRE	4	16	0%
ECOSSE	4	14	0%
NOUVELLE ZELANDE	3	8	0%
POLOGNE	3	10	0%
COREE	2	6	0%
GRECE	2	12	0%
IRLANDE	2	10	0%
LITHUANIE	2	8	0%
HONGRIE	1	2	0%
ISRAEL	1	5	0%
RUSSIE	1	6	0%
SLOVAQUIE	1	2	0%
SLOVENIE	1	4	0%
Non renseigné	1		0%
--> TOTAL	4921	37156	100%

La clientèle majoritairement présente reste française, allemande et néerlandaise.

Le nombre de séjours a augmenté de 4.26% et le nombre de nuitées de 10.77% par rapport à 2015

On constate l'évolution positive de la clientèle provenant de Grande Bretagne de 23% par rapport à 2015.

On note la constance de la durée moyenne de séjour de la clientèle française, de 3.6 nuits en 2016. (Source INSEE, mai à septembre 2016).

Le Médiéval



b. Grille Tarifaire saison 2017

Camping :

Forfaits *Suppléments*

Arrivée / Départ														
23/03 au 02/07	13,10 €	13,10 €	13,10 €	4 €	3,65 €	2 €	1 €	0 €	2 €	6 €	3 €	2,50 €	2 €	2 €
02/07 au 24/08	14,20 €	14,20 €	14,20 €	4 €	4,05 €	2,50 €	1,50 €	0,10 €	2,50 €	6,50 €	3,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
24/08 au 31/10	13,10 €	13,10 €	13,10 €	4 €	3,65 €	2 €	1 €	0,10 €	2 €	6 €	3,50 €	2,50 €	2	2 €
31/10 au 25/11	*Fermé / Closed / Gesloten / Geschlossen*													
25/11 au 24/12	14,20 €	14,20 €	14,20 €	4 €	4,05 €	2 €	1 €	0,10 €	2 €	6 €	3,50 €	2,50 €	2,50 €	/

TENTE ENFANT (2x1,3dm) : **GRATUITE**
LOCATION FRIGO : 3,50 € / jour
TAXE DE SÉJOUR + TAXE DÉPARTEMENTALE : 0,45 € / 🧍 +16ans / jour
VISITEUR (plus de 3 heures) : **3,50 €**

WIFI **WIFI GRATUIT**
FREE WIFI
GRATIS WIFI

Location :

Mobil-home Brand (2 chambres)

		23/03 au 23/04	Pâques	23/04 au 28/05	Ascension	Pentecôte	28/05 au 04/06	04/06 au 02/07	02/07 au 09/07	09/07 au 23/07	23/07 au 13/08	13/08 au 20/08	20/08 au 27/08	27/08 au 10/09	10/09 au 17/09	17/09 au 08/10	08/10 au 31/10	25/11 au 03/12	03/12 au 16/12	16/12 au 24/12
2 🧍	Par semaine Weekly / Week	276 €		282 €			332 €	366 €	462 €	504 €	502 €	488 €	452 €	388 €	330 €	310 €	258 €	310 €	420 €	334 €
	Nuit semaine Night / Nacht	40 €	3 Nuits	40 €	3 Nuits	3 Nuits	48 €	52 €	66 €	72 €	84 €	72 €	64 €	56 €	50 €	44 €	38 €	46 €	62 €	48 €
	Nuit Week-end WE Nacht / WE Night	60 €	156 €	62 €	198 €	204 €	72 €	78 €	96 €	108 €	126 €	110 €	96 €	84 €	74 €	66 €	58 €	76 €	94 €	78 €
3 🧍 4 🧍	Par semaine Weekly / Week	304 €		318 €			366 €	408 €	498 €	572 €	622 €	520 €	486 €	418 €	372 €	342 €	302 €	342 €	486 €	362 €
	Nuit semaine Night / Nacht	42 €	3 Nuits	46 €	3 Nuits	3 Nuits	52 €	58 €	72 €	82 €	88 €	74 €	72 €	58 €	52 €	48 €	42 €	48 €	68 €	52 €
	Nuit Week-end WE Nacht / WE Night	66 €	156 €	68 €	246 €	248 €	78 €	88 €	108 €	124 €	134 €	120 €	104 €	88 €	78 €	74 €	66 €	80 €	104 €	84 €

Personne supplémentaire (max 6 🧍) Additional person / Weitere Person **7 € / 🧍 / nuit**

Mobil-home Turenne (2 chambres)

		23/03 au 23/04	Pâques	23/04 au 28/05	Ascension	Pentecôte	28/05 au 04/06	04/06 au 02/07	02/07 au 09/07	09/07 au 23/07	23/07 au 13/08	13/08 au 20/08	20/08 au 27/08	27/08 au 10/09	10/09 au 17/09	17/09 au 08/10	08/10 au 31/10	25/11 au 03/12	03/12 au 16/12	16/12 au 24/12
3 🧍 4 🧍	Par semaine Weekly / Week	329 €		343 €			391 €	433 €	523 €	597 €	647 €	545 €	511 €	443 €	397 €	367 €	327 €	367 €	511 €	387 €
	Nuit semaine Night / Nacht	46 €	3 Nuits	50 €	3 Nuits	3 Nuits	56 €	62 €	74 €	86 €	92 €	78 €	76 €	62 €	56 €	52 €	48 €	52 €	72 €	56 €
	Nuit Week-end WE Nacht / WE Night	78 €	186 €	72 €	288 €	288 €	83 €	93 €	111 €	128 €	138 €	116 €	108 €	93 €	83 €	78 €	70 €	84 €	110 €	88 €

Personne supplémentaire (max 6 🧍) Additional person / Weitere Person **7 € / 🧍 / nuit**

Mobil-home Veilleur (3 chambres)

		23/03 au 23/04	Pâques	23/04 au 28/05	Ascension	Pentecôte	28/05 au 04/06	04/06 au 02/07	02/07 au 09/07	09/07 au 23/07	23/07 au 13/08	13/08 au 20/08	20/08 au 27/08	27/08 au 10/09	10/09 au 17/09	17/09 au 08/10	08/10 au 31/10	25/11 au 03/12	03/12 au 16/12	16/12 au 24/12
2 🧍 4 🧍	Par semaine Weekly / Week	386 €		394 €			432 €	466 €	582 €	652 €	708 €	632 €	554 €	492 €	452 €	394 €	358 €	426 €	582 €	456 €
	Nuit semaine Night / Nacht	54 €	3 Nuits	56 €	3 Nuits	3 Nuits	62 €	68 €	86 €	94 €	102 €	92 €	80 €	72 €	64 €	56 €	52 €	62 €	86 €	66 €
6 🧍	Nuit Week-end WE Nacht / WE Night	82 €	234 €	84 €	264 €	276 €	93 €	104 €	138 €	140 €	154 €	143 €	116 €	106 €	96 €	84 €	78 €	92 €	130 €	104 €

Personne supplémentaire (max 8 🧍) Additional person / Weitere Person **7 € / 🧍 / nuit**

Le Médiéval

Camping :

Arrivée / Départ	Forfaits			Supplément										
												AVANT +	PRIVILÈGE +	TOUT CONFORT +
07/04 au 01/07	13,12 €	13,12 €	13,12 €	4 €	3,66 €	2 €	1 €	0 €	3,00 €	6 €	3 €	2,50 €	2 €	2 €
01/07 au 24/08	14,22 €	14,22 €	14,22 €	4 €	4,06 €	2,50 €	1,50 €	0,10 €	3,00 €	6,50 €	3,50 €	2,50 €	2,50 €	3,50 €
24/08 au 23/10	13,12 €	13,12 €	13,12 €	4 €	3,66 €	2 €	1 €	0,10 €	3,00 €	6 €	3,50 €	2,50 €	2	2 €
23/10 au 30/11	Fermé / Closed / Gesloten / Geschlossen													
30/11 au 24/12	14,22 €	14,22 €	14,22 €	4 €	4,06 €	2 €	1 €	0,10 €	3,00 €	6 €	3,50 €	2,50 €	2,50 €	/

REMORQUE : 3,00 €
ARRIVÉE AVANT 14H : 5€ / JOURNÉE DEPART JUSQU'A 16H : 10,00 € / JOURNÉE DÉPART 16H : 5,00 €
VÉHICULE > 3,5T : 2,00 € (+ 0,50 € DU 1/07 AU 24/08)
VIDANGE : 5,00 €
TENTE ENFANT (2x1,20m) : GRATUITE
LOCATION FRIGO : 3,50 € / jour
TAXE DE SÉJOUR = TAXE DÉPARTEMENTALE : 0,44 € / 1 visiteur / jour
VISITEUR (plus de 2 heures) : 2,50 €

WIFI GRATUIT
FREE WIFI
GRATIS WIFI

Location :

Mobil-home Brand (2 chambres)

	07/04 au 29/04	Pâques 30/04 au 13/05	29/04 au 24/05	Ascension 25/05 au 28/05	24/05 au 14/06	Pentecôte 03/06 au 10/06	14/06 au 08/07	08/07 au 29/07	29/07 au 19/08	19/08 au 02/09	02/09 au 16/09	16/09 au 07/10	07/10 au 23/10	30/11 au 24/12
2 Par semaine	302 €		312 €		342 €		398 €	508 €	582 €	492 €	388 €	336 €	302 €	428 €
2 Nuit semaine	48 €	3 Nuits 104 €	52 €	3 Nuits 216 €	54 €	3 Nuits 222 €	62 €	74 €	86 €	72 €	56 €	52 €	48 €	62 €
2 Nuit Week-end	68 €		72 €		74 €		92 €	108 €	126 €	106 €	84 €	72 €	68 €	94 €
3 Par semaine	314 €		338 €		376 €		416 €	586 €	622 €	530 €	418 €	352 €	314 €	466 €
3 Nuit semaine	50 €	3 Nuits 214 €	56 €	3 Nuits 244 €	58 €	3 Nuits 252 €	66 €	84 €	80 €	74 €	62 €	56 €	50 €	68 €
4 Nuit Week-end	72 €		76 €		84 €		96 €	124 €	134 €	120 €	92 €	76 €	72 €	104 €

Personne supplémentaire (max 6 🧍) Additional person / Wellere Person 7 € / 🧍 / nuit

Mobil-home Turenne (2 chambres)

2 à 4 🧍	07/04 au 29/04	Pâques 30/04 au 13/05	29/04 au 24/05	Ascension 25/05 au 28/05	24/05 au 14/06	Pentecôte 03/06 au 10/06	14/06 au 08/07	08/07 au 29/07	29/07 au 19/08	19/08 au 02/09	02/09 au 16/09	16/09 au 07/10	07/10 au 23/10	30/11 au 24/12
Par semaine	338 €		354 €		402 €		446 €	604 €	654 €	545 €	432 €	372 €	388 €	511 €
Nuit semaine	52 €	3 Nuits 224 €	56 €	3 Nuits 258 €	62 €	3 Nuits 276 €	74 €	88 €	94 €	80 €	68 €	58 €	52 €	72 €
Nuit Week-end	78 €		82 €		92 €		112 €	134 €	142 €	128 €	98 €	82 €	78 €	110 €

Personne supplémentaire (max 6 🧍) Additional person / Wellere Person 7 € / 🧍 / nuit

Mobil-home Veilleur (3 chambres)

2 à 6 🧍	07/04 au 29/04	Pâques 30/04 au 13/05	29/04 au 24/05	Ascension 25/05 au 28/05	24/05 au 14/06	Pentecôte 03/06 au 10/06	14/06 au 08/07	08/07 au 29/07	29/07 au 19/08	19/08 au 02/09	02/09 au 16/09	16/09 au 07/10	07/10 au 23/10	30/11 au 24/12
Par semaine	396 €		406 €		434 €		498 €	652 €	708 €	632 €	492 €	406 €	396 €	562 €
Nuit semaine	58 €	3 Nuits 246 €	62 €	3 Nuits 276 €	68 €	3 Nuits 294 €	82 €	94 €	104 €	94 €	74 €	62 €	58 €	86 €
Nuit Week-end	92 €		88 €		98 €		118 €	142 €	156 €	136 €	106 €	88 €	82 €	126 €

Personne supplémentaire (max 8 🧍) Additional person / Wellere Person 7 € / 🧍 / nuit

Le Médiéval

Le compte rendu financier

1. Le Chiffre d'affaires

- Le prévisionnel de chiffre d'affaires réalisé lors de la reprise du camping, était défini sur la base de 261 104€ HT. Le camping Le Médiéval a dépassé les estimations en réalisant un chiffre d'affaires camping de 366 980.91€ HT (contre 317 495 € HT en 2015 soit une augmentation de près de 15.59%)

- L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie par la vente supplémentaire de l'épicerie mis en place.

2. La communication



- Le site internet en 2016 a enregistré 35 442 visites soit une évolution de 14.33 % par rapport à 2015

- La page Facebook crée en 2014, est une vitrine des animations du camping et de la région. Elle permet aux clients de partager leurs vacances avec leurs amis

- Il est à noter que le site internet et la page Facebook font le relai des activités de la région et des informations utiles grâces à l'onglet « Région » et les posts tout au long de l'année. Le camping Le Médiéval attache une importance à la promotion des activités touristiques et des évènements de la région.

- L'investissement publicitaire pour 2016/17 s'est élevé à 11 180€. La nationalité ciblé pour la communication reste la même qu'en 2015, c'est-à-dire la clientèle française ainsi que les pays de l'Europe de l'Est.

3. Les charges d'exploitation

Les comptes de résultat et bilans de l'exercice 2016 sont joints en annexe.

Nous observons en 2016 des charges d'exploitation de 450 001€.

Pour la saison 2016, l'équipe est constituée de :

- 1 Agent de loisirs à 28 heures par semaine en CDI
- 1 Agent de loisirs à 35 heures par semaine en CDD
- 1 Agent de loisirs à 30 heures par semaine en CDD
- 1 Agent de propreté à 35 heures par semaine en CDD
- Partage de tâches via le CAT d'Eguisheim (3 heures par semaine)

Le Médaval

L'agent de loisirs sur site ayant émis le souhait de réduire le nombre d'heure à effectuer de 35h à 28h, un poste supplémentaire d'Agent de loisirs 30h a été créée.

L'entretien des espaces verts est confié à un prestataire du groupe Elsasvacances.

Nous avons versé 13022.52€ de taxe de séjour à la commune de Turckheim.

La redevance versée à Colmar agglomération au titre de l'année 2016 s'élève à 15140.80€.

Conclusion et perspectives 2017

La saison 2016 est marquée par un mois de juin pluvieux et une belle arrière-saison.

La saison hivernale des marchés de Noël reste positive (malgré une faible fréquentation des emplacements camping) grâce à la création par l'association des commerçants, artisans et prestataire de service d'un marché de Noël à thème : le marché de Noël des lutins.

Suite au déplacement de l'entrée des visiteurs du terrain de football, les tensions avec les spectateurs se sont apaisés et ont permis une fin de saison plus paisible pour nos salariés.

Depuis 2013, on constate qu'une partie de la clientèle commence à être fidélisé.

L'extension du mur anti-bruit a permis de réduire considérablement les plaintes des clients suite aux nuisances sonores dues à la circulation intensive de la rue Saint Gilles.

Les projets d'investissements de l'EURL Les 3 Portes pour la saison 2017 :

- Aménagement du deuxième bloc sanitaire
- Aménagement de la salle commune
- Installation d'un abri vélo sécurisé
- Finition de la clôture jouxtant le terrain de football

Il est à noter que les investissements sont réalisés en totalité par l'EURL « Les 3 Portes » sans subvention du département et de la région.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'attractivité économique et de la mobilité

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Annexe n°2 rattachée au point n°4
Camping de Turckheim

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LES TROIS PORTES | ETATS FINANCIERS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 855	2 855		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	266 129	18 005	247 124	114 928
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	218 117	43 821	174 296	163 808
Immobilisations corporelles en cours				103 438
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**487 100**	**65 681**	**421 419**	**382 174**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**170**		**170**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	63		63	
Autres créances	31 670		31 670	64 491
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	21 878		21 878	46 301
Charges constatées d'avance (3)	40 341		40 341	42 708
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**94 122**		**94 122**	**153 499**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**581 222**	**65 681**	**515 541**	**535 673**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LES TROIS PORTES | ETATS FINANCIERS

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	78 000	32 000
Report à nouveau	108	781
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	46 185	45 327
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 292	100 108
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	197 392	215 796
Emprunts et dettes financières diverses (3)		812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 709	9 306
Dettes fiscales et sociales	6 953	15 137
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 000	42 000
Autres dettes	87 194	152 515
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	369 249	435 565
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	515 541	535 673
(1) Dont à plus d'un an (a)	196 818	196 818
(1) Dont à moins d'un an (a)	172 430	238 747
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		23
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LES TROIS PORTES | **ETATS FINANCIERS**

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 393		11 393	31
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	355 584		355 584	317 465
Chiffre d'affaires net	366 977		366 977	317 495
Production stockée			142 058	37 199
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			919	
Autres produits			6 066	5 446
Total produits d'exploitation (I)			**515 020**	**360 140**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			8 711	14
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 019	878
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			348 975	214 536
Impôts, taxes et versements assimilés			2 644	1 457
Salaires et traitements			43 953	48 332
Charges sociales			10 467	12 363
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 949	20 353
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			282	235
Total charges d'exploitation (II)			**450 001**	**298 168**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**65 018**	**61 972**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			324	321
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**324**	**321**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 928	6 079
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**7 928**	**6 079**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-7 604**	**-5 758**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**57 415**	**56 214**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

. LES TROIS PORTES

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		87
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		87
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-87
Participation des salariés aux résultats (IX)	11 230	10 800
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	515 344	360 461
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	469 159	315 134
BENEFICE OU PERTE	46 185	45 327
(a) Y compris :	69 675	69 320
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 46
absent : 0
excusés : 15 (dont 15 procurations)

Point 15 : « Animations été 2017 » : acomptes et convention annuelle de partenariat entre Colmar Agglomération et les associations organisatrices de stages

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurèva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction des sports

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point n° 15 « ANIMATIONS ETE 2017 » : acomptes et convention annuelle de partenariat entre Colmar Agglomération et les associations organisatrices de stages

Rapporteur : Madame Stéphanie BARDOTTO, Vice-Présidente

Conformément aux dispositions statutaires, les « Animations Eté » relèvent, pour la quatorzième année consécutive, de Colmar Agglomération. Ainsi, il lui appartient d'organiser cette importante opération intercommunale, avec le soutien des structures associatives.

L'impact de cette opération est particulièrement important, à en juger par le nombre de participants aux stages payants (5 334 en 2016), et par le nombre de places proposées en 2017, à savoir 8 394.

Tout en assurant l'ensemble des modalités organisationnelles, Colmar Agglomération confie la gestion pédagogique du dispositif à des structures associatives, sportives et culturelles.

En contrepartie, ces structures, 81 en 2017 (77 en 2016), bénéficient d'une aide financière versée sous la forme d'une subvention, destinée à couvrir les frais d'organisation des stages.

L'ensemble des obligations nécessaires à la logistique de cette opération doit faire l'objet d'une convention de partenariat entre Colmar Agglomération et lesdites associations (annexe 1).

Quant au budget prévisionnel, estimé à 364 000, 00 € (bilan 2016 : 339 748, 65 €), son équilibre sera assuré par la participation des familles, à hauteur de 260 000, 00 €, la contribution de Colmar Agglomération, à hauteur de 98 000, 00 € et, enfin, par les recettes des insertions publicitaires du guide des « Animations Eté 2017 », à hauteur de 6 000, 00 € (annexe 2).

Il est à noter que, depuis 2016, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a décidé de ne plus soutenir financièrement ce dispositif, à hauteur de 20 000, 00 €. Cette décision entraîne ainsi une réduction conséquente du montant des subventions allouées aux associations.

Par ailleurs, 42 des 81 structures organisatrices sollicitent Colmar Agglomération aux fins d'attribution d'un acompte, leur permettant de prendre en charge les dépenses nécessaires au démarrage de leurs activités. Le solde sera versé en décembre prochain, au vu de leurs comptes rendus pédagogiques et des bilans financiers et quantitatifs. Compte tenu des délais nécessaires pour l'établissement de ce bilan et afin de permettre le versement des subventions avant la fin de l'année, il est proposé de donner délégation au Bureau, pour approuver le bilan des activités réalisées et fixer le montant définitif des subventions attribuées à chaque structure. Ce bilan sera ensuite présenté au Conseil Communautaire.

Pour que ces 42 associations puissent démarrer leurs activités dans les meilleures conditions, il est donc proposé de leur verser, dès à présent, un acompte global de 85 800, 00 € (annexe 3).

A l'instar des années précédentes, il est proposé d'appliquer deux tarifs de stage.

Un premier tarif, compris entre 15, 00 € et 230, 00 €, s'appliquera aux familles qui résident dans l'une des vingt et une communes de Colmar Agglomération. Un deuxième tarif, compris entre 20,00 € et 261, 00 €, tenant compte du prix de revient des stages, s'appliquera aux familles extérieures à Colmar Agglomération. L'ensemble de cette tarification figure dans le guide édité à 13 000 exemplaires.

Enfin, et suite à des dysfonctionnements au sein de la direction de l'association « Les Petits Débrouillards de la Région Alsace », Colmar Agglomération n'a pas été en mesure de lui verser la totalité de la subvention, au titre de l'édition 2016. Du fait qu'entre-temps, la nouvelle équipe dirigeante a présenté tous les justificatifs nécessaires, il est proposé de verser à cette association le solde de subvention d'un montant de 618, 00 €.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement, de l'Habitat et du Logement, en date du 13 juin 2017

Après avoir délibéré,

APPROUVE

a) la convention de partenariat entre Colmar Agglomération et les associations organisatrices de stages, jointe en annexe 1,
b) la tarification indiquée dans le guide joint en annexe, au titre de l'édition 2017 des «Animations Eté»,

DECIDE

le versement des acomptes aux associations, selon le tableau en annexe 3, ainsi que le solde de subvention à l'association « Les Petits Débrouillards », d'un montant de 618, 00 €, qui sont à prélever sur l'article 6574 fonction 421 du budget général,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017,

DONNE DELEGATION AU BUREAU

pour arrêter le bilan financier de l'opération et fixer le montant définitif des subventions attribuées aux associations partenaires,

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC15290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017

Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction des sports

Annexe 1 rattachée au point N°15
« ANIMATIONS ETE 2017 » : acomptes et convention annuelle
de partenariat entre les associations et Colmar Agglomération
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Convention annuelle de partenariat dans le cadre de l'opération « Animations Eté »

VU la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations ;
VU le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 à la transparence financière des aides attribuées par les personnes publiques ;
VU la demande de subvention de l'Association portant sur un montant de XXXXXX €

entre

Colmar Agglomération - 32, cours Sainte Anne à COLMAR, représentée par son Président, M. Gilbert MEYER, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Communautaire du **29 juin 2017**, dénommée « Colmar Agglomération » dans la présente convention,

et

l'**Association** : XXXXXXXXXXX
dont le siège est à XXXXXXXXXXX
enregistrée à l'I.N.S.E.E. sous le numéro XXXXXXXXXXX
représentée par son président, XXXXXXXXXXX
autorisé à cet effet par les statuts du XXXXXXXXXXX
dénommée « l'Association » dans la présence convention,

Préambule

Il est exposé ce qui suit :

Pour la quatorzième année consécutive, Colmar Agglomération organise l'opération « Animations Eté », avec le soutien de communes avoisinantes, de structures associatives et de quelques partenaires institutionnels. Tout en assurant l'ensemble des modalités organisationnelles, Colmar Agglomération confie la gestion pédagogique aux structures associatives, sportives et culturelles. En contrepartie, ces structures bénéficient d'une aide financière versée sous forme de subvention, destinée à couvrir les frais liés à l'organisation des stages.
L'ensemble des obligations nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de cette opération doit faire l'objet d'une convention de partenariat entre Colmar Agglomération et lesdites associations.

Il est convenu ce qui suit :

1. **Objet de la convention** :
   Cette convention a pour objet de définir les différentes obligations de Colmar Agglomération et de l'Association dans le cadre de l'organisation de stages sportifs, socio-éducatifs et/ou culturels, prévus durant l'opération « Animations Eté 2017 ».

2. **Obligation de l'Association** :
   L'Association s'engage:
   - à assurer avec assiduité l'encadrement de l'activité et signaler toute incapacité d'assurer sa mission en cas de force majeure à la **Direction des sports de la Ville de Colmar - Tél : 03 89 20 67 93 ou au 03 89 20 67 97** ;
   - à établir une fiche de présence des enfants et à rendre compte du déroulement de l'opération dans les quinze jours qui suivent la dernière séance ;
   - à veiller à la bonne tenue, au bon déroulement de l'animation et à la sécurité des enfants ;
   - à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ;
   - à utiliser la subvention prévue au point 6 selon sa destination ;
   - à assurer l'encadrement du groupe d'enfants dans les cas où le transport est prévu. Ainsi, elle sera chargée de vérifier la liste de présence lors du départ en bus ainsi qu'au retour. A défaut, les transports ne pourront être assurés ;
   - au cours de l'utilisation des installations mises à disposition par Colmar Agglomération :
     - à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès ;
     - à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
     - à faire respecter les règles de sécurité des participants ;
     - à veiller à la propreté des locaux qui lui sont confiés et au rangement du matériel utilisé.

3. Description du(des) stages(s) :

L'Association s'engage à organiser le(s) stages(s) suivant(s) :

N° du stage	Intitulé	Date début	Date fin
XXXXXXX	XXXXXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX
XXXXXXX	XXXXXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX
XXXXXXX	XXXXXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX

4. Engagement de l'Association :

Pour ces animations, l'Association s'engage à mettre à disposition, dans le respect de la réglementation en vigueur, les cadres dont les noms suivent :

XXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX

Elle s'engage également à fournir une copie de leur(s) diplôme(s), justifiant de leur légitimité et de leur capacité à encadrer le(s) stage(s) ci-devant.

5. **Obligations de Colmar Agglomération** :
Colmar Agglomération assure la gestion et le suivi administratif et financier de l'opération. Colmar Agglomération est plus particulièrement chargée :
   - de la mise en place d'un service d'accueil à partir du **6 février 2017** ;
   - de la mise en place d'un système de pré-inscriptions en Mairie de Colmar et dans les mairies de Colmar Agglomération, du **6 février 2017 au 21 avril 2017** ;
   - de l'organisation des journées d'inscriptions à la Maison des Associations - 6, route d'Ingersheim à Colmar : **les mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 , vendredi 9 juin 2017, de 17H00 à 20H30 et samedi 10 juin 2017, de 9H00 à 20H00** (réservé uniquement aux familles pré-inscrites), à la Mairie de Colmar le **mercredi 14 juin 2017, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30** (pour toutes les familles) ;
   - de la mise en place d'une permanence pour les inscriptions, à partir du **lundi 19 juin 2017 au 31 août 2017 en Mairie de Colmar, de 8H30 à 11H00 et de 14H30 à 17H00 (du lundi au jeudi)** ;
   - de l'encaissement des frais d'inscription ;
   - du remboursement des frais d'inscription aux familles dans le cas de stages annulés ;
   - de la répartition des subventions aux associations organisatrices ;
   - de la couverture en responsabilité civile de l'opération en cas d'accident.

6. **Financement de l'opération** :
Pour faciliter la mise en œuvre de l'opération, l'Association bénéficiera d'une subvention dont le montant doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération.
Le montant sollicité par l'Association pour l'édition 2017 est de : XXXXXXXXXX
La subvention définitive sera calculée en fonction d'un certain nombre de critères (nombre de stages et de participants, taux d'occupation, etc) et des pièces justificatives fournies.

7. **Assurances** :
L'opération « Animations Eté » est couverte en responsabilité civile par un contrat d'assurance dont le coût est pris en charge par Colmar Agglomération. Ce contrat couvre les risques d'accident.
Il n'exonère pas l'Association organisatrice de se couvrir des risques autres que ceux précédemment cités.
L'Association s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, notoirement solvable, une police d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à son rôle et à ses missions décrits dans la présente convention.
Aussi et notamment, la souscription d'une police à responsabilité civile couvrant tous les risques d'accident lors d'une animation, s'impose. Une attestation d'assurance a été fournie avec le dossier de proposition des activités.

8. **Compte-rendu** :
L'Association devra fournir, par stage organisé, un compte rendu pédagogique et un bilan financier accompagné de pièces justificatives, notamment celles correspondant à l'acquisition de matériels (photocopies certifiées des factures).

9. **Sanctions** :
En cas d'inexécution ou de modification substantielle, et en cas de retard dans les conditions d'exécution de la convention par l'Association sans accord écrit de Colmar Agglomération, celle-ci pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'Association et après avoir préalablement entendu ses représentants, notamment dans les cas suivants :
   - inexécution ou modification substantielle des termes de la convention,
   - retard dans les conditions d'exécution de la convention.

Colmar Agglomération en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

10. **Résiliation de la convention** :
En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

11. **Durée de la convention** :
La présente convention d'une durée d'une année, prend effet au **6 février 2017**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de trois mois.

12. **Litiges** :
En cas de difficultés sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Colmar, le 30 juin 2017

Pour Colmar Agglomération
Le Président

Gilbert MEYER

Pour l'Association
Le Président de l'Association

XXXXXXXXXXX

COLMAR AGGLOMERATION

Direction des sports

Annexe 2 rattachée au point N° 15
« ANIMATIONS ETE 2017 » : acomptes et convention annuelle
de partenariat entre les associations et Colmar Agglomération
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Budget prévisionnel 2017

Charges	Prévisions 2017	Produits	Prévisions 2017
Subvention pour les stages sportifs et culturels payants	260 000 €	Participation des familles	260 000 €
Coût des transports	13 000 €	Communauté d'Agglomération de Colmar	98 000 €
Frais d'organisation	85 000 €		
Frais de réalisation de la brochure	6 000 €	Insertions publicitaires dans la brochure	6 000 €
TOTAL	364 000 €		364 000 €

COLMAR AGGLOMERATION
Direction des sports

Annexe 3 rattachée au point N° 15
« ANIMATIONS ETE 2017 » : acomptes et convention annuelle de partenariat entre les associations et Colmar Agglomération
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

ANIMATIONS ETE 2017
TABLEAU DES ACOMPTES SOLLICITES

Associations	Budgets prévisionnels des stages 2016	Propositions d'acomptes 2016
A.P.A.C.H.	24 110 €	6 200 €
Association Sportive Egalitaire – Section Tir	6 000 €	2 000 €
ARCHIMENE	2 500 €	1 000 €
ARCHIPEL	2 130 €	500 €
A.S.P.T.T. Danse	8 400 €	3 000 €
Arts Martiaux de Colmar	1 700 €	600 €
Association Colmarienne de Sauvetage et de Secourisme	2 800 €	700 €
Association Enfance Eveil	1 470 €	600 €
Association pour la Promotion des Sports de Glace	8 340 €	3 000 €
Association de l'Ecomusée d'Alsace	5 560 €	2 000 €
Centre Inter-Clubs Vélivole Vosges Alsace	8 000 €	2 000 €
Colmar Aurore Roller Skating	1 860 €	900 €
Colmar Badminton Racing	4 589 €	1 000 €
Colmar Basket Centre Alsace	14 480 €	3 000 €
Colmar Handball Club	1 700 €	1 000 €
Colmar Unifié Football Club	4 000 €	1 200 €
Comité Départemental d'Escalade du Haut-Rhin	1 600 €	600 €
Entente S.R.C. Athlétic Club	1 620 €	600 €
Ecurie du Grand Ried	8 260 €	2 000 €
Herrlisheim Escrime Club	1 450 €	300 €
Hockey Club Colmar	2 950 €	800 €
Karaté Club Contact Colmar	2 320 €	500 €
Karaté Club Horbourg-Wihr	1 600 €	400 €
La Colmarienne 1863 – Gymnastique	3 900 €	1 000 €
La Floralière	84 000 €	8 000 €
La plume Colmarienne	2 450 €	300 €
Les Cavaliers du Ried	42 900 €	6 000 €
Les Compagnons du Hohlandsbourg	2 100 €	1 000 €
Logic Rock	4 560 €	2 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture	15 852 €	7 900 €
Maison des Jeunes et de la Culture section – Tennis de Table	14 100 €	5 000 €
Mouvement d'Elles	2 820 €	600 €
Musée Animé du Jouet et des Petits Trains	2 000 €	700 €
New Basket Club Wintzenheim	2 400 €	600 €
Observatoire de la Nature	9 641 €	2 800 €
Robotique Junior Entrepreneur	4 080 €	1 200 €
Sports Réunis de Colmar Escrime	3 960 €	1 500 €
S.R.C. Baseball Hawks	3 300 €	800 €
Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar	2 900 €	500 €
Société Hippique de Colmar	21 000 €	6 000 €
Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandsbourg	10 387 €	5 000 €
Tennis Pour Tous	3 680 €	1 000 €
TOTAUX	**353 469 €**	**85 800 €**

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 16 : Convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 16 CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS DE RENFORCEMENT HYDRAULIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES A WINTZENHEIM

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

A la suite d'importantes inondations en 2008, Colmar Agglomération a lancé une étude pour mettre à jour le diagnostic de 1990. L'étude a débouché sur une solution cadre globale évaluée à 11,6 millions d'euros HT (hors études et frais divers).

En 2014-2015, une première tranche de travaux sur la partie aval de la commune a été réalisée pour un montant final de 2 609 465,93 € HT. Elle a consisté en la création d'un bassin de rétention des pluies de 4 000 m^3 au lieu-dit de la Croix Blanche et d'un nouveau réseau permettant le renforcement du réseau existant route de Colmar entre la Croix Blanche et la rue du Bouleau.

La Ville de Wintzenheim souhaite que Colmar Agglomération engage une nouvelle tranche de travaux sur la partie amont de la commune, évaluée au stade des études de projet à 4 382 322 € HT.

Cette deuxième tranche consistera à réaliser les travaux suivants :

- création d'un bassin de pollution de 1 250 m^3 permettant de protéger le bassin d'infiltration du Feldkirch,
- réaménagement du bassin d'infiltration du Feldkirch,
- renforcement du réseau rue Joffre, rue des Trois Châteaux et rue du Vignoble,
- renforcement du réseau rue de Feldkirch, rue de l'Orme et rue du Bouleau,
- renforcement de réseau rue de Lattre de Tassigny.

Afin de pouvoir trouver les ressources nécessaires, au-delà des leviers de financement actuels, pour la réalisation sur un temps aussi court de ces travaux importants, la Ville de Wintzenheim a proposé un financement complémentaire par voie d'une « sur-redevance » assainissement.

Ce principe de financement a été adopté par le Conseil Communautaire en séance du 9 décembre 2011.

La formalisation du financement de cette deuxième tranche qui s'appuie sur la « sur-redevance » assainissement et sur les crédits avoirs eaux pluviales alloués à la Ville de Wintzenheim est détaillée dans une convention de financement présentée en annexe.

Par cette convention, la Ville de Wintzenheim s'engage à compenser, sur toute la période 2017 à 2034, les charges particulières assumées par Colmar Agglomération pour la réalisation des travaux exceptionnels de renforcement de réseau décrits ci-dessus.

Enfin, les principes de financement proposés tiennent compte d'un subventionnement de l'opération par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 874 800 € pour lequel la décision d'attribution définitive doit être prise lors de la commission des aides qui se tiendra le 30 juin 2017.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le projet de travaux de la deuxième tranche des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique tels que proposé.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, sous réserve de l'attribution de la subvention de l'Agence de L'Eau, à signer la convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim.

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation des marchés de fournitures et de travaux relatifs à la réalisation de cette deuxième tranche de travaux sur la base des montants prévisionnels des opérations tels que définis par la présente délibération.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC16290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Wintzenheim

COLMAR AGGLOMÉRATION

Convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim

Entre les soussignés

La Ville de WINTZENHEIM, représenté par son Maire, Monsieur Serge NICOLE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du .....
d'une part,

Et

COLMAR AGGLOMERATION, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MEYER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

- **Historique**

Depuis les années 1980, la Ville de Wintzenheim connaît lors d'épisodes pluvieux intenses des problématiques de débordement de son réseau unitaire d'assainissement collectif. Une étude de diagnostic, réalisée en 1990 par le SIVOM de Turckheim, avait proposé une solution cadre à hauteur de 14,6 millions de Francs afin d'améliorer la situation. Cependant, une seule opération de travaux de renforcement hydraulique a été engagée par la Ville en 1994.

A la suite d'importantes inondations en 2008, Colmar Agglomération a lancé une étude pour remettre à jour le diagnostic de 1990. L'étude a débouché sur une solution cadre globale évaluée à 11,6 millions d'euros HT (hors études et frais divers).

En 2014-2015, une première tranche de travaux sur la partie aval de la commune a été réalisée pour un montant final de 2 609 465,93 € HT.
Elle a consisté à réaliser les travaux suivants :

- création d'un bassin de rétention des pluies de 4 000 m³ au niveau de la Croix Blanche,
- création d'un ouvrage de régulation au niveau de la Croix Blanche,
- création d'un nouveau réseau permettant le renforcement du réseau existant route de Colmar entre la Croix Blanche et la rue du Bouleau.

La Ville de Wintzenheim souhaite que Colmar Agglomération engage une nouvelle tranche de travaux sur la partie amont de la commune, évaluée au stade des études à 4 382 322 € HT.
Cette tranche 2 consistera à réaliser les travaux suivants :

- création d'un bassin de pollution de 1 250 m³ permettant de protéger le bassin d'infiltration du Feldkirch,
- réaménagement du bassin d'infiltration du Feldkirch,
- renforcement du réseau rue Joffre, rue des Trois Châteaux et rue du Vignoble,
- renforcement du réseau rue de Feldkirch, rue de l'Orme et rue du Bouleau,
- renforcement de réseau rue de Lattre de Tassigny.

L'objet de la convention est de préciser le financement de ces opérations.

- **Principes de financement**

Colmar Agglomération compétente en matière d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire définit annuellement ses programmes d'investissement en fonction des contraintes de réseaux et des souhaits d'aménagement de voirie des communes. Ces programmes sont encadrés par les enveloppes budgétaires suivantes :

- Pour l'assainissement, le budget moyen consacré à l'investissement sur la période 2004 à 2016 est de 1 872 000 € sur l'ensemble des communes de son périmètre.

- Pour les eaux pluviales, le montant des investissements est lié aux crédits avoirs communaux correspondant à une enveloppe annuelle calculée en cumulant une somme par habitant et une somme correspondant à la moyenne des dépenses investies par les communes lors des trois années précédant l'adhésion à Colmar Agglomération. Le budget moyen consacré à l'investissement sur la période 2004 à 2016 est de 1 276 000 € sur l'ensemble des communes de son périmètre.
  Pour Wintzenheim, ce crédit avoir eaux pluviales s'élève en 2017 à 100 729 € HT/an.
  A titre de rappel et pour l'année 2017, la contribution de Colmar Agglomération aux travaux d'eaux pluviales est de 6,49 € HT/habitant.

Sur la base du constat qu'il n'est pas possible avec les leviers actuels de financer en peu de temps des actions qui auront un impact significatif sur les problèmes spécifiques rencontrés sur l'une ou l'autre commune, et afin de pouvoir trouver les ressources nécessaires à la mise en place du plan d'action, la Ville de Wintzenheim a proposé un financement complémentaire par voie d'une « sur-redevance » assainissement.

Ainsi, le principe de financement, adopté par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2011, prévoyait les deux volets suivants :

- le premier volet correspond à l'instauration d'une « sur-redevance » d'assainissement collectif dont le montant, supplémentaire à la part variable en vigueur, a été proposé par les représentants de Wintzenheim à hauteur de 0,30 € HT/m³ à compter du 1er janvier 2012. Cette sur-redevance relève d'une décision du Conseil Municipal de Wintzenheim.
  Cette dérogation au principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public est possible depuis la jurisprudence dite « Narbonne-Plage », par laquelle le Conseil d'Etat a jugé que pour un secteur touristique la validation d'un tarif différencié aux usagers de ce secteur est légitime du fait de l'existence d'investissements et de conditions d'exploitation spécifiques.
  De même, une réponse à une question parlementaire de février 2011 de Mme la Députée Zimmermann a confirmé le principe d'une tarification différenciée pour des usagers d'un même SIVOM qui résident dans deux vallées distinctes, mais dont la géographie de l'une nécessite des niveaux d'investissements d'assainissement bien plus importants que pour l'autre vallée.

- le second volet correspond à la mobilisation à partir de l'année 2014 d'une enveloppe annuelle d'un montant de 100 000 euros, et qui provient d'une partie de l'attribution de compensation que verse Colmar Agglomération à Wintzenheim et en outre d'une contribution à l'habitant décidée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal de Wintzenheim a émis un avis favorable à ces deux principes.

En fin de compte, dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux, la Ville de Wintzenheim n'a pas souhaité mobiliser l'enveloppe annuelle de 100 000 € à retirer de l'attribution de compensation, mais a préféré une augmentation de la sur-redevance d'assainissement qui est passée à 0,60 € HT/m³ à compter du 1er janvier 2015.

Article 1er – Financement courant par Colmar Agglomération

1.1. Crédit Avoir eaux pluviales

Le principe de financement des opérations d'eaux pluviales a été défini par les délibérations n°14 du 22 juin 2006 et n°19 du 27 juin 2013. Chaque commune bénéficiait à l'origine d'une enveloppe annuelle calculée en cumulant une somme de 10 Euros TTC par habitant, revalorisée à 11 Euros TTC par habitant à partir de 2013, et une somme correspondant à la moyenne des dépenses investies par les communes lors des trois années précédant l'adhésion à Colmar Agglomération.
A compter du 1er janvier 2017, le montant par habitant a été revalorisé de 11 à 15 Euros TTC.

En 2017, le crédit avoir eaux pluviales alloué par Colmar Agglomération aux opérations de la Ville de Wintzenheim s'élève à 100 729 € HT/an *(valeur 2017 sur la base de 8033 habitants × 12,5394 €/habitant correspondant au forfait de 15 € TTC diminué du FCTVA).*

1.2. Programme d'assainissement

La Ville de Wintzenheim est intégrée dans la programmation annuelle courante des travaux à réaliser sur le territoire de Colmar Agglomération, qui concerne des renouvellements, des renforcements et des extensions de collecteurs et d'ouvrages d'assainissement.

Pour l'opération concernant la deuxième tranche de travaux, un crédit de 320 000 € a été inscrit au programme d'investissement en assainissement 2017 pour la Ville de Wintzenheim.

Article 2 – Contribution de la Ville de Wintzenheim au financement de l'opération

2.1. Rappel du financement de la tranche 1 achevée en 2015

Le montant final de l'opération, constaté après établissement des décomptes définitifs des travaux, s'élève à **2 609 465,93 € HT**.

Le financement de l'opération a été réalisé par :
- les crédits issus des programmes courants,
- une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'ouvrage de régulation,
- les crédits issus de la sur-redevance (0,30 € HT/m³ de 2012 à 2014 puis 0,60 € HT/m³ à partir de 2015),

Pour cette opération la Ville de Wintzenheim n'a pas souhaité affecter de crédits issus de son crédit avoir eaux pluviales.
Le reliquat est financé sur la base d'un emprunt à consolider de 1 699 605 € à taux fixe de 1,16 % (conditions de 2015) sur une durée de 15 ans. Les échéances d'emprunt étant compensées par la sur-redevance sur la période 2015 – 2030.

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Montant des travaux	**2 609 466 €**
Subvention	**46 200 €**
Crédits inscrits sur les programmes courants	**538 140 €**
Crédits de sur-redevance 2012 à 2014 non affecté au démarrage des travaux (sur-redevance à 0,30 € HT/m³) *(source compte administratif 2012, 2013 et 2014)*	**325 521 €**
Reste à financer	**1 699 605 €**
Montant de l'emprunt	1 699 605 €
Durée de l'emprunt (ans)	15
Taux annuel (fixe)	1,16%
Montant de l'annuité (capital + intérêts)	**124 105 €/an**
Sur-redevance (taux porté de 0,30 à 0,60 € HT/m3 à partir de 2015) sur la base d'une consommation moyenne de 373 400 m³	224 000 €/an
Rappel reliquat sur-redevance / an pour tranches suivantes :	**99 895 €/an**

La différence entre le montant de l'annuité de 124 105 € et la recette de sur-redevance d'assainissement laisse apparaitre un reliquat de 99 895 € par an pouvant être affecté au financement des tranches ultérieures.

3.2. Financement de la tranche 2

Le montant de l'opération au stade des études de projet s'élève à 4 382 322 € HT.

Le financement de l'opération est réalisé par :
- les crédits issus du programme courant 2017,
- une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- les crédits issus de la sur-redevance (0,60 € HT/m³ à partir de 2015), le reliquat sur la tranche 1 étant de 99 895 € par an,
- les crédits avoir eaux pluviales alloué par Colmar Agglomération aux projets de la Ville de Wintzenheim à hauteur de 100 729 € par an,

Le reliquat est financé sur la base d'un emprunt à consolider à taux fixe de 1,51 % *(conditions de 2017 – source Finance Active au 28/04/2017)* sur une durée de 17 ans. Les échéances d'emprunt étant compensées par la sur-redevance sur la période 2017 – 2034.

Montant des travaux (stade du projet)	**4 382 322 €**
Subvention	874 848 €
Sur redevance non affectée - 2015-2016 (99 895 € × 2)	199 790 €
Travaux assainissement sur programme courant 2017	320 000 €
Solde à financer	**2 649 762 €**
Montant de l'emprunt	2 649 762 €
Durée de l'emprunt (ans)	17
Taux annuel (fixe) *(source Finance Active au 28/04/2017)*	1,51 %
Montant de l'annuité (capital + intérêts)	**200 584 €/an**

Couverture de l'annuité :	
Rappel reliquat sur-redevance issu de la tranche 1 à compter de 2017	99 895 €/an
Crédit avoir eaux pluviales alloué par Colmar Agglomération	100 729 €/an
Sous total	**200 624 €/an**

Solde en faveur de Wintzenheim	**40 €/an**

Sur ces bases, le cumul de la sur-redevance assainissement et du crédit avoir eaux pluviales alloué par Colmar Agglomération permet de couvrir le montant de l'annuité.
Ainsi, à part le solde de 40 €/an, le financement par la sur-redevance au taux de 0,60 € HT/m3 et le « crédit avoir eaux pluviales » au taux de 12,5394 € HT/habitant sont totalement épuisés pour la durée de l'amortissement des emprunts.

Article 3 – Engagements de financement de la Ville de Wintzenheim

La Ville de Wintzenheim s'engage à compenser, sur toute la période 2017 à 2034, les charges particulières assumées par Colmar Agglomération pour la réalisation des travaux exceptionnels de renforcement de réseau décrits ci-dessus.

La Ville de Wintzenheim assure cette compensation de la manière suivante :

- soit par le maintien de la sur-redevance assainissement permettant le recouvrement d'un montant annuel de 224 000 € HT et le gel du crédit avoir eaux pluviales de 100 729 € au profit de cette opération,
- soit en tout ou partie par un autre moyen (notamment prélèvement annuel sur la dotation de solidarité communautaire).

Article 4 – Ajustement de la convention

Afin de permettre de vérifier l'adéquation entre les charges particulières assumées par Colmar Agglomération et la compensation assurée par la Ville de Wintzenheim, les parties établiront un décompte périodique tous les 5 ans.

Le premier décompte périodique sera établi au 31/12/2019 ou à la date d'établissement du décompte définitif de l'opération si celle-ci est postérieure. Il doit permettre de prendre en compte le coût final de l'opération pour ajuster, le cas échéant, la durée des engagements.

Les décomptes périodiques devront permettre de constater les recettes réelles de la sur-redevance par rapport à la prévision de 224 000 € HT/an.

Les décomptes périodiques suivants seront établis aux dates suivantes :

- au 31/12/2024,
- au 31/12/2029,
- au 31/12/2034 ou à la clôture de l'engagement.

Fait à Colmar, le

Le Maire	Le Président
de Wintzenheim	de Colmar Agglomération
Serge NICOLE	Gilbert MEYER

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 17 : Convention de groupement de commande entre le SIEPI et Colmar Agglomération en vue de la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux à Herrlisheim

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 1 (M. SACQUEPEE)

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 19 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SIEPI ET COLMAR AGGLOMERATION EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX A HERRLISHEIM

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

La commune de Herrlisheim a programmé les travaux de réaménagement de la voirie autour de l'église et dans les rues des Boulangers et des Canards.

Sur le territoire de la commune de Herrlisheim, Colmar Agglomération est compétente pour l'assainissement et les eaux pluviales mais a délégué sa compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI).

Les diagnostics réalisés sur les réseaux d'eau potable d'assainissement et d'eau pluviales ont montré qu'il était nécessaire de procéder à leur renouvellement.

Les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont été inscrits aux programmes de travaux d'investissement 2017.

Compte tenu du caractère exigu de la voirie, ces travaux de renouvellement nécessitent une coordination entre Colmar Agglomération et le SIEPI avec des travaux en fouille commune.

Il est ainsi proposé de créer un groupement de commande afin de passer un marché de travaux pour l'ensemble des travaux de réseau avec une même entreprise.

Par son article 28, l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, autorise la création d'un tel groupement, permettant ainsi à plusieurs personnes publiques de choisir en commun, à l'issue d'une procédure unique, un même prestataire.

La constitution du groupement de commandes est formalisée par une convention, dont le projet joint en annexe définit sa composition, ses domaines d'intervention et son fonctionnement.

Il est proposé que Colmar Agglomération, qui doit faire les travaux les plus importants, soit coordonnateur du groupement et soit chargé de la consultation des entreprises.

Le SIEPI sera représenté à la commission d'appel d'offres du groupement ad hoc par un membre de sa propre commission d'appel d'offres.

Chaque membre du groupement sera signataire du marché et exécutera ensuite la partie du marché de travaux qui le concerne.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017

Après avoir délibéré,

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

APPROUVE

la constitution avec le SIEPI d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux unique permettant le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement et d'eau pluviales place de l'église, rue des Boulangers et rue des Canards à Herrlisheim.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

ELIT

comme représentant de Colmar Agglomération à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Monsieur Bernard SACQUEPEE, en qualité de titulaire,
- Monsieur Gérard HIRTZ, en qualité de suppléant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC17290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
P[illegible]ation conforme
Cou[illegible] - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Convention de groupement de commande entre le SIEPI et COLMAR AGGLOMERATION en vue de la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux à Herrlisheim

Entre les soussignés

Le SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL (SIEPI), représenté par son Président, Monsieur Jean Marc SCHULLER, dûment habilité par décision du Comité Syndical en date du 13 juin 2017 d'une part,

Et

COLMAR AGGLOMERATION, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MEYER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 d'autre part,
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Il a été convenu ce qui suit

Article 1er – OBJET DE LA CONVENTION

La commune de Herrlisheim a programmé les travaux de réaménagement de la voirie autour de l'église et dans les rues des Boulangers et des Canards.

Sur le territoire de la commune de Herrlisheim, Colmar Agglomération est compétente pour l'assainissement et les eaux pluviales mais a délégué sa compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI).

Les diagnostics réalisés sur les réseaux d'eau potable d'assainissement et d'eau pluviales ont montré qu'il était nécessaire de procéder à leur renouvellement. Compte tenu du caractère exigu de la voirie, ces travaux de renouvellement nécessitent une coordination entre Colmar Agglomération et le SIEPI avec des travaux en fouille commune.

Il est ainsi proposé de créer un groupement de commande afin de passer un marché de travaux pour l'ensemble des travaux de réseau avec une même entreprise.

Par son article 28, l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, autorise la création d'un tel groupement, permettant ainsi à plusieurs personnes publiques de choisir en commun, à l'issue d'une procédure unique, un même prestataire.

ARTICLE 2 - MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de L'Ill (SIEPI) et Colmar Agglomération.

ARTICLE 3 – COORDONNATEUR

2.1- Désignation du coordonnateur

Colmar Agglomération est désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

2.2- Missions du coordonnateur

Dans le respect du Décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- déterminer le besoin et élaborer le cahier des charges,
- définir les critères de sélection des offres, en concertation avec le SIEPI,
- assurer l'envoi de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- convoquer la réunion de la commission d'appel d'offres prévue à l'article 101 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 n° 2015-899 relative aux marchés publics et en assurer le secrétariat,
- informer les candidats du résultat de la mise en concurrence,
- notifier le marché,

- conclure d'éventuels avenants,
- l'agrément de sous-traitants en cours d'exécution du marché,
- la gestion d'éventuels litiges avec le(s) titulaire(s) du marché.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES MEMRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins, comprenant un CCTP, un devis estimatif et des plans nécessaires à la constitution du dossier de consultation des entreprises dans les délais fixés par le coordonnateur,
- respecter le choix du(des) titulaire(s) du marché correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état de besoin,
- assurer le suivi des travaux pour la part du marché qui le concerne,
- assurer l'exécution comptable de la part du marché qui le concerne,
- assister le coordonnateur dans le cadre de litiges avec le(s) titulaire(s) du marché.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES MARCHES

Les marchés seront passés selon la procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 27 Décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La présidence de la Commission d'appel d'offres ,qui se réunira pour émettre un avis, est assurée par le représentant du coordonnateur. La Commission d'Appel d'Offres du groupement est composée d'un représentant ayant voix délibérative de chaque collectivité, élu à cet effet par chacune des deux collectivités parmi les membres ayant voix délibérative de sa propre Commission d'Appel d'Offres.
Un représentant de la DIRECCTE ALSACE, ainsi que le Trésorier Public Municipal (T.P.M.) peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 7 – PASSATION, EXECUTION ET REGLEMENT DU MARCHÉ

Chaque membre du groupement sera signataire du marché et de ses éventuels avenants, ainsi que l'exemplaire unique en cas de cession. L'acte d'engagement du marché public de travaux indiquera explicitement ce qui est à la charge respective du SIEPI et de Colmar Agglomération sur la base d'un devis estimatif.
Chaque membre inscrit la part qui le concerne du montant de l'opération dans le budget de sa collectivité et assure l'exécution comptable de la part de marché qui le concerne.
Il établit également les demandes de subventions auprès de ses partenaires financiers. Les frais occasionnés par la gestion de la procédure du groupement, notamment les frais de publicité, sont pris en charge pour moitié par chacun des membres. Le coordonnateur adressera une demande de remboursement chiffrée.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et arrive à échéance à la fin de l'exécution du marché.

ARTICLE 10 – CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le

Les membres du groupement de commandes

Le Président
de Colmar Agglomération

Le Président
du SIEPI

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 18 : Modification du programme d'investissement 2015 en eau potable

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 18 MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015 EN EAU POTABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC18290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Le programme d'investissement de l'année 2015 en eau potable a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014 et modifié par délibération du 9 avril 2015.

Dans le cadre de son programme d'aménagement de voirie, la Ville de Turckheim a présenté un nouveau projet.

L'aménagement du carrefour Boulevard Charles Grad et Quai Pfleger nécessite une intervention de renouvellement du réseau d'eau potable pour un montant de 22 000 € HT.

Ce montant supplémentaire peut être prélevé sur l'opération Turckheim - Grand'rue dont l'exécution a permis de réaliser des économies par rapport au budget initial de la manière suivante :

Travaux d'Eau potable *AP1RE2015*– Euros HT	Inscription initiale 2015	Proposition nouvelle	Evolution proposée
Turckheim : Grand'Rue tranche 3 et fin - rue étroite	246 000	224 000	- 22 000
Turckheim : Boulevard Charles Grad	0	22 000	+ 22 000

Le montant total du programme d'investissement en eau potable 2015 et des autorisations de programme reste inchangé à hauteur de 2 450 000 € HT.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

ADOPTÉ

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Par, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la modification du programme 2015 de travaux d'eau potable telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation des marchés de services (dont maîtrise d'œuvre), de fournitures et de travaux relatifs à la réalisation des opérations d'eau potable, sur la base des montants prévisionnels des opérations tels que définis dans le tableau en annexe 1 de la délibération du 18 décembre 2014 modifié par la la délibération du 9 avril 2015 et par la présente délibération.

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 19 : Modification du programme d'investissement 2017 en eau potable

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 19 MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017 EN EAU POTABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC19290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Le programme d'investissement de l'année 2017 en eau potable a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et modifié par délibération du 30 mars 2017.

Les études menées dans le cadre de l'exécution du programme d'eau potable mettent en évidence la nécessité d'ajuster les montants affectés aux opérations de travaux pour la Ville de Colmar de la manière suivante :

Travaux d'Eau potable– Euros HT *AP1RE2017*	Inscription initiale 2017	Proposition nouvelle	Evolution proposée
Colmar : Rue Billing	210 000	160 000	- 50 000
Colmar : Quartier Lebert/Jonquilles/route de Bâle	160 000	210 000	+ 50 000
Colmar : Rue Edouard Richard tranche 2 - réseau	100 000	85 000	- 15 000
Colmar : Rue Schuman	0	15 000	+ 15 000

Le montant total du programme d'investissement en eau potable 2017 reste inchangé à hauteur de 2 062 000 € HT.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

ADOPTÉ

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la modification du programme 2017 de travaux d'eau potable telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation des marchés de services (dont maîtrise d'œuvre), de fournitures et de travaux relatifs à la réalisation des opérations d'assainissement, sur la base des montants prévisionnels des opérations tels que définis dans le tableau en annexe 1 de la délibération du 15 décembre 2016 et des modifications ci-dessus, à signer les pièces nécessaires dans la limite des crédits votés, et à solliciter les subventions potentielles.

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 20 : Modification du programme d'investissement 2017 en assainissement

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 20 MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

EN ASSAINISSEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC20290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Le programme d'investissement de l'année 2017 en assainissement a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016.

Les études menées dans le cadre de l'exécution du programme d'assainissement mettent en évidence la nécessité d'ajuster les montants affectés aux opérations de travaux pour la Ville de Colmar de la manière suivante :

Travaux d'assainissement– Euros HT *APIRE2017*	Inscription initiale 2017	Proposition nouvelle	Evolution proposée
Colmar : Rue Billing, Rue Bonnes Gens	125 000	111 000	- 14 000
Colmar : Rue Pont Rouge	13 000	27 000	+ 14 000

Le montant total du programme d'investissement en assainissement 2017 reste inchangé à hauteur de 2 242 500 € HT.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

ADOPTÉ

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

COLMAR AGGLOMÉRATION

APPROUVE

la modification du programme 2017 de travaux d'assainissement telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation des marchés de services (dont maîtrise d'œuvre), de fournitures et de travaux relatifs à la réalisation des opérations d'assainissement, sur la base des montants prévisionnels des opérations tels que définis dans le tableau en annexe 1 de la délibération du 15 décembre 2016 et des modifications ci-dessus, à signer les pièces nécessaires dans la limite des crédits votés, et à solliciter les subventions potentielles.

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 21 : Modification du programme d'investissement 2017 en eaux pluviales

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 21 MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

EN EAUX PLUVIALES

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Le programme d'investissement de l'année 2017 en eaux pluviales a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016.

Les études menées dans le cadre de l'exécution du programme d'eaux pluviales mettent en évidence la nécessité d'ajuster les montants affectés :

- pour la Ville de Colmar, l'aménagement du quartier Lebert / Jonquilles nécessite l'inscription d'un crédit de 70 000 € TTC pour les réseaux d'eaux pluviales,
- pour la Ville de Turckheim un crédit de 27 000 € TTC est nécessaire pour la réalisation des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre d'un nouveau projet d'aménagement place du Monuments aux Morts.

Les crédits nécessaires sont mobilisés par substitution sur d'autres opérations dans la même commune de la manière suivante :

Travaux d'Eaux pluviales – Euros TTC	Inscription initiale 2017	Proposition nouvelle	Evolution proposée
Extension réseaux eaux pluviales - 00_AP22017			
Colmar : Rue Schlesser	170 000	135 000	- 35 000
Colmar : Extension de réseau en zone U	100 000	65 000	- 35 000
Turckheim : Route Romaine	125 000	98 000	- 27 000
Turckheim : Place du Monument aux Morts		27 000	+ 27 000
Renouvellement réseaux eaux pluviales - 00_AP12017			
Colmar : Quartier Lebert Jonquilles		70 000	+ 70 000

Le montant total du programme d'investissement en assainissement 2017 reste inchangé à hauteur de 976 000 € TTC.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,
Après en avoir délibéré,

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

APPROUVE

la modification du programme 2017 de travaux d'eaux pluviales telle que décrite ci-dessus,

DIT

la modification des crédits de paiements correspondants sera inscrite au budget supplémentaire 2017,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation des marchés de services (dont maîtrise d'œuvre), de fournitures et de travaux relatifs à la réalisation des opérations d'assainissement, sur la base des montants prévisionnels des opérations tels que définis dans le tableau en annexe 1 de la délibération du 15 décembre 2016 et des modifications ci-dessus, à signer les pièces nécessaires dans la limite des crédits votés, et à solliciter les subventions potentielles.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC21290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 22 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 22 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Communautaire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est conforme au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement. Il s'applique aux communes de Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Niedermorschwihr, Jebsheim, Muntzenheim, Porte Du Ried, Sainte Croix En Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr, Wintzenheim Et Zimmerbach.

Le rapport présenté ne concerne pas les communes d'Andolsheim, Sundhoffen et Herrlisheim-Près-Colmar car Colmar Agglomération adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) pour la compétence eau potable.

Le rapport permet de mettre en lumière les éléments suivants :

- Faits marquants

L'année 2016 a principalement été marquée par l'extension du périmètre de compétence aux 5 communes du Ried Brun représentant 2461 abonnés et 45,4 km de réseaux supplémentaires.

- Qualité du service

Il peut être mis en avant les indicateurs de performance suivants :

- La qualité de l'eau avec une conformité à 100 % sur les 238 analyses règlementaires et 108 analyses complémentaires réalisées sur l'eau distribuée.
- Le rendement du réseau de 85,9 % sur l'ensemble de l'Agglomération (y compris les anciennes communes du Ried Brun). Il est conforme aux exigences du grenelle de l'environnement et traduit la bonne gestion patrimoniale menée par Colmar Agglomération et soulignée par l'agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La gestion patrimoniale est déclinée notamment par le renouvellement du réseau d'eau potable. Sur les 5 dernières années le linéaire renouvelé atteint 21,085 km sur les 514,7 km de réseau soit un taux de 0,82 % par an.

Le rendement élevé traduit également la politique d'amélioration des comptages et de recherche de fuite conduite avec le concours de la Colmarienne des Eaux.

- Prix

Conformément à l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les rapports Eau Potable et Assainissement Collectif sont présentés de manière distincte, il y lieu d'indiquer le prix total de l'eau.

Ainsi, pour une consommation type de 120 m3 pour un foyer bénéficiant de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, le prix total de l'eau s'établit de la manière suivante :

Facture annuelle pour un foyer avec une consommation type de 120 m3 *		**Année 2016**		**Année 2017**	
	Quantités	Tarifs	Facture annuelle [Euros]	Tarifs	Facture annuelle [Euros]
Distribution de l'eau					
Part fixe de la facturation (abonnement) [compteur 15mm]	1	24,50 € HT/an	24,50	24,50 € HT/an	24,50
Part variable de la facturation (consommation)	120 m³	0,941 € HT/m³	112,92	0,946 € HT/m³	113,49
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe de la facturation (abonnement) [compteur 15mm]	1	16,00 € HT/an	16,00	16,00 € HT/an	16,00
Part variable de la facturation (consommation)	120 m³	0,881 € HT/m³	107,72	0,903 € HT/m³	108,36
Redevances des organismes publics (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)					
Lutte contre la pollution	120 m³	0,350 € HT/m³	42,00	0,350 € HT/m³	42,00
Modernisation collecte	120 m³	0,233 € HT/m³	27,96	0,233 € HT/m³	27,96
Total HT			**329,10**		**332,31**
TVA (eau potable)		à 5,5 %	9,87	à 5,5 %	9,90
TVA (eaux usées)		à 10 %	14,97	à 10 %	15,23
Total TTC			**353,94**		**357,44**
Total TTC par m3			**2,950 € TTC/m³**		**2,979 € TTC/m³**

(* hors Wintzenheim, Herrlisheim-Près-Colmar, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Zimmerbach et anciennes communes de la CC du Pays du Ried Brun)

La comparaison avec les données de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement au niveau national et régional est la suivante :

Prix en € TTC/m³ base 120 m³	Colmar Agglomération	Bassin Rhin-Meuse *	Services de plus de 100.000 habitants *	Moyenne nationale *
Eau Potable	1,582	2,01	1,98	2,05
Assainissement	1,396	1,76	1,77	1,93
Total	**2,979**	**3,77**	**3,72**	**3,98**

(Source : - Rapport national des données sispea - synthèse Edition de mai 2017 / Données année 2014)*

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

La revue "60 millions de consommateurs" a classé Colmar en 10ème position des villes les moins chères de France dans le cadre d'une étude sur le prix de l'eau et de l'assainissement menée en 2015 auprès de 130 villes et agglomérations françaises.

Récemment encore, dans le cadre de l'expérimentation d'une cinquantaine de collectivités en vue de favoriser l'accès à l'eau des populations les plus fragiles, la Ville de Bayonne a instauré une tarification dite "éco-solidaire" qui réduit de 50 % le prix de la part "eau potable", soit 3,328 € au m3 (limitée à 30 m3 par personne et par an) pour un certain nombre de foyers à faibles revenus. A Colmar et dans son agglomération, c'est encore mieux puisque l'eau y est moins chère pour tous que le tarif dit "éco-solidaire" (2,950 € à Colmar, contre 3,328 €, soit une économie de 0,38 € le m3. Soit pour une consommation annuelle de 120 m3 – correspondant à un foyer de quatre personnes – une économie de 0,38 x 120 = 45,60 €/an).

Au regard de ces données, il apparaît que les usagers de Colmar Agglomération bénéficient d'une modération du taux des redevances très substantielle. En effet, par rapport à la redevance moyenne sur le plan national, l'économie est de 113 € par an pour 120 m3. Comparé aux tarifs les plus élevés, l'économie est même de 263 € par an pour 120 m3 (tarif de Evreux : 5,17 € TTC/m3)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016

DECIDE

de mettre en ligne les indicateurs du rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

Le Président

ADOPTÉ

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC22290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017









RAPPORT ANNUEL 2016

Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Bischwihr • Colmar • Fortschwihr • Horbourg-Wihr • Houssen
Ingersheim • Jebsheim • Muntzenheim • Niedermorschwihr
Porte du Ried • Sainte Croix-en-Plaine • Turckheim • Walbach
Wettolsheim • Wickerschwihr • Wintzenheim • Zimmerbach

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 5
MODE DE GESTION DU SERVICE 6
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 6
NATURE DES RESSOURCES 6
NOMBRE D'ABONNEMENTS 7
VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE 8
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 8
PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 9

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION 10
MODALITÉS DE FACTURATION 11
FACTURE D'EAU TYPE 120 m^3/AN 14
RECETTES 14
IMPAYÉS 14

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BRANCHEMENTS EN PLOMB 15
MONTANTS FINANCIERS 15
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 15
AMORTISSEMENTS 15
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX 16

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

QUALITÉ DE L'EAU 18
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 20
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION 22
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS 24
INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU 24
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 24
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 25
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES 26
DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS 26
TAUX DE RECLAMATIONS 27

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ 28
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) 28

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

En 2016, le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux :

- exploite le service public de l'Eau Potable sur le territoire de Colmar Agglomération (à l'exception des communes de Andolsheim, Sundhoffen et Herrlisheim dont les réseaux de distribution sont exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill),

- se charge de la vente d'eau en gros au SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Ouest de Colmar) pour l'alimentation en eau des communes de Ammerschwihr, Katzenthal, Labaroche, Sigolsheim et Trois-Epis,

- se charge de la vente d'eau en gros au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle) pour l'alimentation en eau de la commune de Grussenheim.



Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.
La qualité du Service de l'eau potable confié au Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux dans le cadre du Marché Public n° 2010/182 du 27 décembre 2010, est certifiée ISO 9001 version 2015 et ISO 14001 version 2015.

Estimation de la population desservie

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau de production et de distribution comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge et Jebsheim), 2 captages de sources, 8 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de 514,7 km de conduites. C'est au travers de ces nombreux équipements que, chaque jour, le groupement d'entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux œuvre pour assurer l'alimentation en eau de plus de 108.000 habitants de l'agglomération colmarienne (18 communes et 1 syndicat intercommunal desservis).

Nature des ressources

Installation	Fonction	Capacité	Puissance Installée	Date Intégration dans périmètre exploitation
DORNIG	Station Production	21.600 m^3/j	411 kW	01/01/2001
NEULAND	Station Production	21.600 m^3/j	411 kW	01/01/2001
KASTENWALD	Station Production	28.800 m^3/j	500 kW	26/03/2009
LA FORGE	Station Production	1.500 m^3/j	41 kW	01/01/2012
JEBSHEIM	Station Production	4.320 m^3/j	130 kW	01/01/2016
WALBACH	Sources	Variable	_	01/01/2012
ZIMMERBACH	Sources	Variable	_	01/01/2012

Volume produit (V1)

	2016	2015
DORNIG	1.696.534	1.975.488
NEULAND	1.599.538	1.843.181
KASTENWALD	3.867.546	3.509.441
LA FORGE	65.874	78.328
JEBSHEIM	399.796	_
SOURCES DE WALBACH	25.091	16.793
SOURCES DE ZIMMERBACH	13.282	7.158
TOTAL	**7.667.661**	**7.430.389**

Volume importé (V2)

En 2016, Colmar Agglomération a importé 174 312 m^3 répartis comme suit :

- 38 630 m^3 d'eau du SIENOC pour l'alimentation de Niedermorschwihr
- 135 682 m^3 d'eau du SIEPI pour l'alimentation de Sainte-Croix-en-Plaine

Volume exporté (V3)

En 2016, Colmar Agglomération a vendu :

- 319 391 m^3 d'eau au SIENOC
- 39 095 m^3 d'eau au SDEA

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2016	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2015
Bischwihr	460	_
Colmar	14 158	13 622
Fortschwihr	475	_
Horbourg-Wihr	2 099	1 999
Houssen	975	924
Ingersheim	1 579	1 554
Jebsheim	567	532
Muntzenheim	492	_
Niedermorschwihr	246	245
Porte du Ried	724	_
Sainte Croix-en-Plaine	1 274	1 180
Turckheim	1 462	1 425
Walbach	422	412
Wettolsheim	830	809
Wickerschwihr	310	_
Wintzenheim	2 625	2 522
Zimmerbach	411	398
TOTAL	**29 109**	**25 622**

En 2016, le service public de l'eau potable comptait **29 109 abonnés** contre 25 622 en 2015 (intégration des communes de l'ex Ried-Brun). Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de **+ 13,6 %**.

A périmètre constant cette hausse ne représente plus que **4 %**.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Communes	Consommations 2016	%	Consommations 2015
Bischwihr	45 026 m^3	0,8 %	_
Colmar	4 356 841 m^3	65,3 %	4 410 863 m^3
Fortschwihr	55 498 m^3	0,8 %	_
Horbourg-Wihr	288 294 m^3	4,3 %	294 926 m^3
Houssen	120 826 m^3	1,8 %	120 365 m^3
Ingersheim	245 834 m^3	3,7 %	233 901 m^3
Jebsheim	55 790 m^3	0,8 %	58 154 m^3
Muntzenheim	52 116 m^3	0,8 %	_
Niedermorschwihr	32 879 m^3	0,5 %	39 333 m^3
Porte du Ried	69 046 m^3	1,0 %	_
Sainte Croix-en-Plaine	105 633 m^3	1,6 %	101 400 m^3
Turckheim	205 848 m^3	3,1 %	233 120 m^3
Walbach	38 430 m^3	0,6 %	40 658 m^3
Wettolsheim	170 196 m^3	2,5 %	180 467 m^3
Wickerschwihr	29 560 m^3	0,4 %	_
Wintzenheim	406 254 m^3	6,1 %	427 143 m^3
Zimmerbach	36 880 m^3	0,5 %	41 972 m^3
Vente en gros SIENOC	319 391 m^3	4,8 %	318 725 m^3
Vente en gros Grussenheim	39 095 m^3	0,6 %	_
TOTAL	**6 673 437 m^3**	**100%**	**6 501 027 m^3**

6 673 437 m^3 répartis comme suit :

- Usage domestique 5 004 996 m^3 75 %
- Usage industriel 1 043 135 m^3 15,6 %
- Usage public 266 820 m^3 4 %
- Ventes en gros 358 486 m^3 5,4 %

Le volume vendu en 2016 est en hausse de + 2,65 % par rapport à celui de 2015. Ce pourcentage n'est pas significatif puisque 5 communes supplémentaires issues de l'Ex Ried Brun ont intégré le périmètre Eau de Colmar Agglomération au 1er janvier 2016.

A périmètre constant on constate plutôt une baisse des consommations de l'ordre de **-1,81 %,** mais ce résultat n'est toujours pas significatif car l'année 2015 a été marquée par des périodes de fortes chaleurs impliquant une hausse des consommations.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2016, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau, modifiant le linéaire total. Au 31.12.2016 celui-ci est de **514,7 km** dont le linéaire intégré de 45,4 km des communes de l'ex Ried Brun.

Principaux travaux réalisés au cours de l'année

1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- COLMAR : Krebsweg - tranche 3, Rue d'Ostheim (tranche 2), Rue Schweitzer, Rue Kléber, Rue de l'Eau, Rue Schlumberger, Rue de Herrlisheim, Rue Schwendi, Rue du Logelbach, Parking AFPA, Rue Stockmeyer
- HORBOURG WIHR : Rue de Provence, Rue d'Anjou, Rue de Bourgogne
- JEBSHEIM : Grand'Rue
- LA FORGE : Réhabilitation d'un puits de captage
- TURCKHEIM : Rue des Forgerons, Grand'Rue / Porte de Munster
- WETTOLSHEIM : Rue Neuve, Rue Chanoine Sig

2. Travaux de lutte contre les fuites : Sectorisation des réseaux

- INGERSHEIM : Sectorisation eau potable
- SAINTE CROIX-EN-PLAINE : Sectorisation eau potable
- WINTZENHEIM : Sectorisation eau potable



→ *Sectorisation Sainte Croix-en-Plaine en 2016*

3. Extension des réseaux

- COLMAR : Rue Michelet
- WINTZENHEIM : Rue Sainte Odile

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

Le prix du service de l'eau correspond à l'ensemble des opérations qui concerne à la fois la production d'un produit de qualité très surveillé, sa distribution ainsi que la redevance pollution des eaux qui est une recette fiscale environnementale. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

1. La distribution de l'eau potable

Comprend les investissements, les renouvellements et les frais de fonctionnement des ouvrages destinés à assurer la production, le stockage, le traitement et la distribution aux abonnés ainsi que la gestion des services aux clients.

2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Pollution » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Vous trouverez en Annexe 3 Page 39 la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

- La TVA au taux de 5,5 % qui constitue le dernier élément de la facture appliqué à l'eau. Ce taux est celui appliqué aux produits alimentaires et concerne l'ensemble des rubriques de facturation.

Tarifs applicables aux 1er janvier 2016 et 2017

Part Collectivité (Colmar Agglomération)

		Au 01.01.2016 *	Au 01.01.2017 **
Frais d'accès au Service (€ HT)		44,00 €	44,00 €
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	24,50 €	24,50 €
	compteur 25 mm	49,20 €	49,20 €
	compteur 30 mm	54,00 €	54,00 €
	compteur 40 mm	86,40 €	86,40 €
	compteur 50 mm	222,00 €	222,00 €
	compteur 60 à 70 mm	236,00 €	236,00 €
	compteur 80 mm	252,00 €	252,00 €
	compteur 100 mm	273,00 €	273,00 €
	Compteur 150 mm	390,00 €	390,00 €
Part Proportionnelle (€ HT/an)		0,941 €/m^3	0,946 €/m^3

* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 17 décembre 2015
** Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 15 décembre 2016

Redevances et Taxes

	Au 01.01.2016	Au 01.01.2017
Redevance Pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,350 €/m^3	0,350€/m^3
Taxes (TVA)	Taux 5,5 %	Taux 5,5 %

Modalités de facturation

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le releveur.

Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'usager avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à GAILLON (27). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

Une facture claire et porteuse d'informations

Le Service de l'Eau édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées ;
- La maîtrise du budget de l'usager avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs …) ;
- Des informations pédagogiques sur l'eau ou comment est répartie la consommation d'eau des français au quotidien avec indication du coût moyen des différents usages (bains, douches, lave-vaisselle, sanitaires …) ;
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'usager.

En cas de mensualisation, un échéancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'usager de maîtriser son budget.

Modèle Recto de la facture

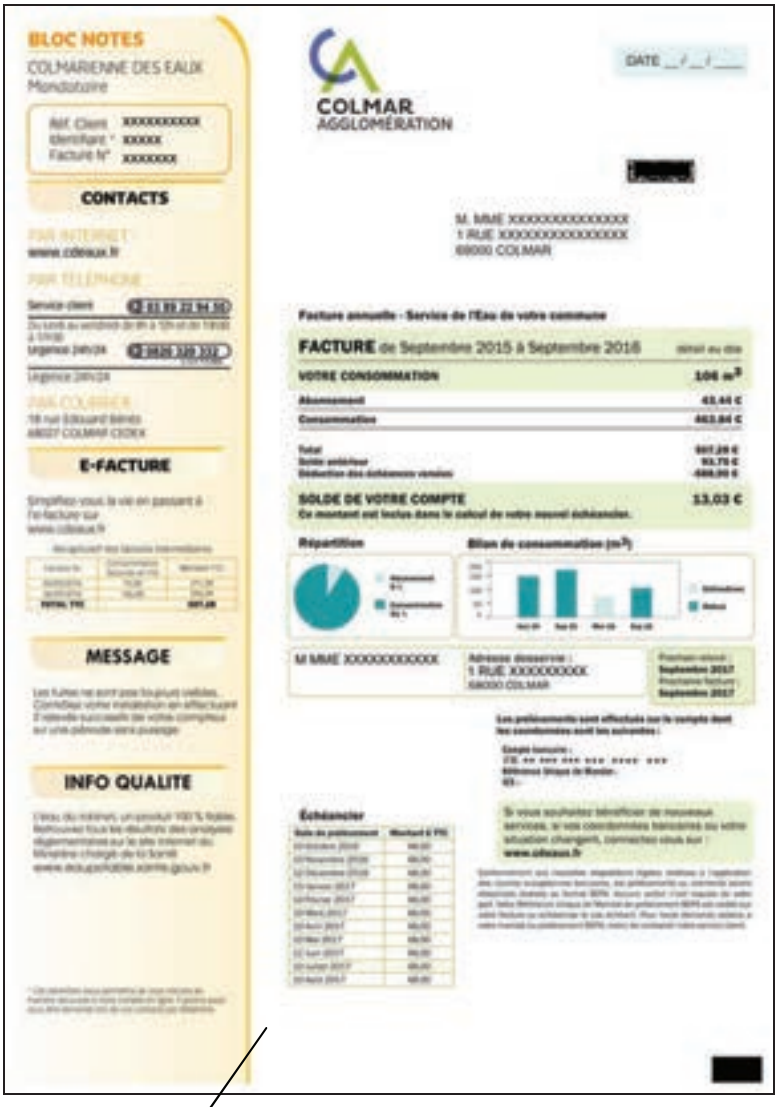

Rappel des références de l'abonné et des différents moyens de joindre le service clientèle

Zones de messages personnalisables

L'accent est mis sur la consommation

Information sur l'évolution de la consommation

La période du prochain relevé et la période de la prochaine facture sont clairement indiquées

Echéancier de prélèvements pour bien gérer son budget

Modèle Verso de la facture

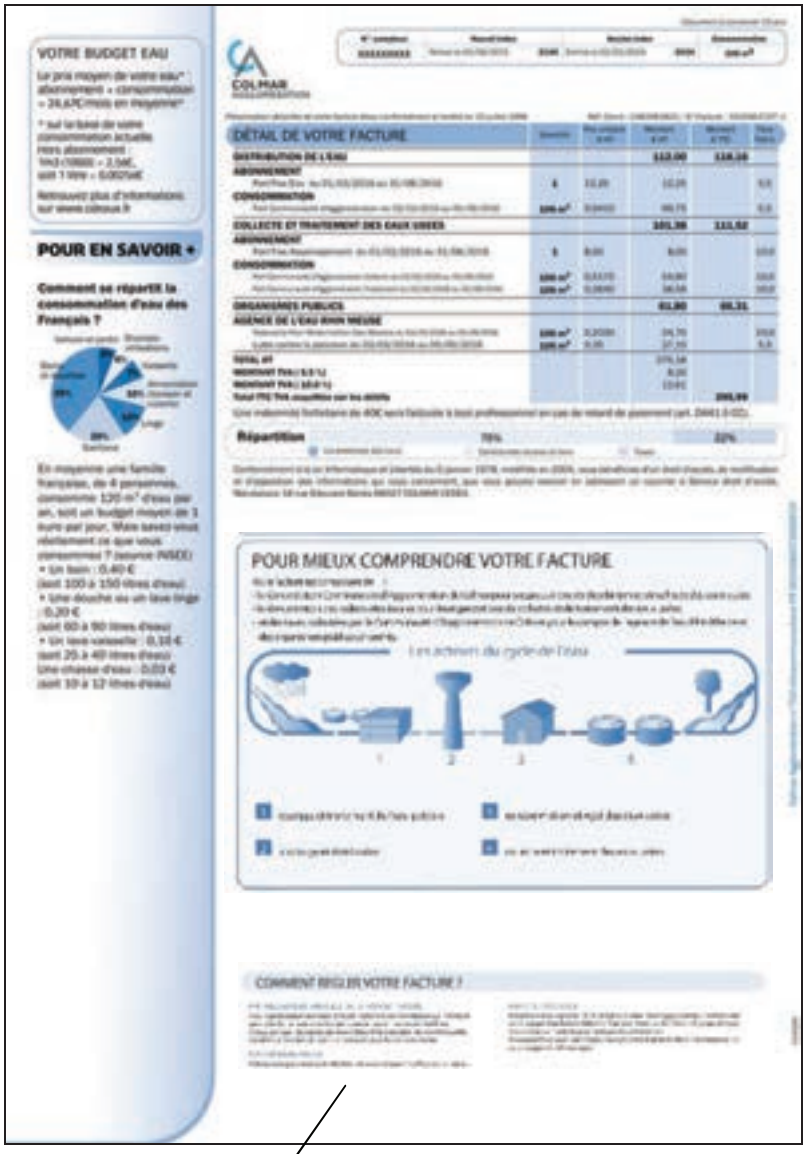

Informations personnalisées sur le budget eau

Informations pédagogiques sur l'eau

Détail de la facture

Répartition de la facture selon les destinataires

Décryptage du rôle des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement pour mieux comprendre la destination des sommes collectées

Pour les clients non mensualisés, le rappel des différents modes de paiement

Facture d'eau type 120 m^3/an (hors redevances assainissement)

Facture annuelle d'eau (exprimée en € TTC) sur la base d'une consommation de 120 m^3/an – primes fixes comprises.

Au 01.01.2016	Part fixe	Prix Proportionnel	Redevance Pollution	Prix annuel TTC
Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Niedermorschwihr, Sainte Croix en Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim, Zimmerbach	25,84 €	119,13 €	44,31 €	189,28 €
Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschwihr	25,84 €	117,48 €	44,31 €	187,63 €

Au 01.01.2017	Part fixe	Prix Proportionnel	Redevance Pollution	Prix annuel TTC
	25,84 €	119,76 €	44,31 €	189,91 €

Recettes

Ventes d'eau (vente d'eau + part fixe)	6 062 778,73 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (frais d'accès au service)	63 316,00 € HT
Exportation vers le SIENOC	180 079,97 € HT

Impayés

INDICATEUR P154.0

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de

0,296 %

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Branchements en plomb

Il n'existe pas de branchements en plomb dans le périmètre de distribution.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 531 448,55 € HT
Montant des subventions	43 473,35 € HT
Autres financements	432 877,47 € HT
Montant de l'autofinancement net	2 055 097,73 € HT

Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2016	1 245 235,02 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	194 445,08 € HT
dont en capital	152 248,70 *€ HT*
dont en intérêts	42 196,38 *€ HT*
dont remboursement anticipé	_ *€ HT*
dont pénalité actuarielle	_ *€ HT*
Durée d'extinction de la dette	8 ans et 4 mois

Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	1 743 788,65 € HT

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

TOTAL DU PROGRAMME 2017 ➔ **2.062.000 € HT**

1/ Améliorations – mises en conformité sécurité des ouvrages production/stockage

147.000 € HT

Grosses réparations diverses et imprévues sur les ouvrages

Inspection des puits de captage du Neuland et du Dornig (tranche 1)

Sécurisation de l'alimentation : Local traitement du Neuland

Sécurisation de l'alimentation : Création d'un comptage électrique à la pomperie d'Ingersheim

2/ Assistance – Conseils et études

52.000 € HT

Etude de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation du programme de travaux des années suivantes

Cartographie et intégration au SIG des réseaux et ouvrages d'eau potable des communes du Ried Brun

3/ Renouvellement, renforcement, réhabilitation des réseaux

30.000 € HT

Investigations préalables aux travaux ou études des réseaux d'eaux potables

Réparations et renouvellements divers et imprévus sur les réseaux

4/ Renouvellement des réseaux

1.783.000 € HT

Colmar : Rue Billing, Quartier Lebert/Jonquilles, Rue des Bonnes Gens, Rue Geiler, Rue Pont Rouge, Rue Schlesser, Rue d'Altkirch – Parking Bleylé, Rue Schlumberger (entre rue Poincaré et rue Verdun), Rue Edouard Richard (tranche 2)

Horbourg-Wihr : Secteur Rue de Bourgogne (tranche 2)

Ingersheim : Place de la Mairie, Rue de la Promenade (tranche 3)

Jebsheim : Grand'Rue – RD9

Turckheim : Route Romaine (entre la rue de Wettolsheim et la rue du Hohlandsbourg)

Walbach : RD 10 (tranche 2) : Route de Zimmerbach de l'entrée à la rue de l'Eglise

Wintzenheim : Rue Joffre – Rue des Trois-Châteaux

5/ Extension des réseaux

50.000 € HT

Colmar : Nouvelle zone U suite à adoption du PLU

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Qualité de l'eau

Traitement de l'eau

- Traitement de l'eau par adjonction de Polyphosphates

  Le traitement principal de l'eau brute se fait par adjonction de Polyphosphates en tant qu'inhibiteur de corrosion contre l'action des chlorures. Le traitement aux Polyphosphates donne satisfaction car l'apparition d'eaux rouges est très rare.

- Traitement de l'eau par chloration

  L'eau distribuée est désinfectée au chlore. Cette mesure est conforme aux dispositions ministérielles, prises dans le cadre du plan VIGIPIRATE, qui exigent cette désinfection en fixant un taux de chlore résiduel de 0,3 mg/l en sortie des champs captants et de 0,1 mg/l minimum au robinet du consommateur.

Contrôles sanitaires de l'eau de consommation

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée s'exerce selon les prescriptions réglementaires du décret n° 2001-12-20 du 12 décembre 2001.

Le programme annuel d'analyses est défini selon les directives de l'arrêté préfectoral du 24 février 1992, modifié par l'arrêté préfectoral n° 351-13 du 17 octobre 1995 qui définit la fréquence et le type d'analyse. Le nombre d'analyses à effectuer dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage).

La campagne de prélèvement qui précise les dates d'intervention du laboratoire départemental agréé et le lieu de prélèvement est discutée et arrêtée chaque année avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

En 2016, les contrôles effectués en application de la réglementation ont conduit à la réalisation de 238 prélèvements (y compris les prélèvements sur les piézomètres en amont du Champ captant du Kastenwald) et 231 paramètres différents ont été mesurés pour l'ensemble des étapes du cycle de l'eau depuis la production à la distribution.

Les contrôles réalisés ont tous confirmé le respect des limites de qualité requises.

Au-delà du contrôle règlementaire

Pour l'année 2016, 108 analyses complémentaires ont été effectuées en autocontrôle.

Le distributeur d'eau a pour mission de fournir en tout temps et en tout lieu du réseau de distribution une eau de qualité.

Colmar Agglomération a imposé au distributeur un programme renforcé d'autocontrôle. Les paramètres concernés sont ceux qui présentent un intérêt spécifique au plan local :

- Les nitrates qui restent à un niveau modéré avec une valeur moyenne de :
  - **21,97 mg/l** pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
  - **4,12 mg/l** pour l'UDI de La Forge (Captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)
  - **27,43 mg/l** pour l'UDI de Jebsheim

- Les chlorures issus de l'infiltration des eaux de dissolution des terrils du Bassin Potassique dont la teneur moyenne se situe à
  - **129,58 mg/l** pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
  - **8,22 mg/l** pour l'UDI de La Forge (Captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)
  - **39,01 mg/l** pour l'UDI de Jebsheim

  Le contrôle accru permet de mieux connaître leur évolution mais aussi de mieux ajuster le traitement aux polyphosphates, inhibiteurs de corrosion des canalisations ;

- La vérification de l'absence de trace du résidu de lindane (HCH) au niveau des champs captants de l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald).

Vous trouverez en Annexe 4 Page 43 un tableau récapitulatif des valeurs moyennes calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2016.

Information aux consommateurs

La qualité sanitaire de l'eau est la première information attendue par les consommateurs. Chaque année, les abonnés du service reçoivent avec leur facture d'eau une fiche de synthèse élaborée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à partir des résultats du contrôle sanitaire.

La qualité moyenne de l'eau dépend de l'origine du prélèvement dans le milieu naturel :

- Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim sont alimentées en eau par les 3 champs captants suivants : Dornig, Neuland et Kastenwald (UDI de Colmar).

- Les communes de Bischwihr, Fortschwihr, Jebsheim, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr sont alimentées en eau par le forage de Jebsheim (UDI Jebsheim).

- La commune de Sainte-Croix-en-Plaine est alimentée en eau par les forages du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill.

- Les communes de Walbach, Zimmerbach sont alimentées en eau par des sources situées sur leur territoire respectif et par un captage situé sur le ban de Wintzenheim au hameau de La Forge. Ce hameau est par ailleurs alimenté par ce même captage (UDI La Forge).

Vous trouverez en Annexe 5 Page 45 les fiches relatives à la qualité de l'eau distribuée en 2016.

Indicateurs de performances de la qualité de l'eau

L'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, définit 2 indicateurs basés sur les contrôles réglementaires ayant pour but d'apprécier la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

INDICATEUR P101.1

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie pour l'année 2016 est de

100 %

INDICATEUR P102.1

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques pour l'année 2016 est de

100 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel ELYX, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'eau potable (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, a changé de définition et a été remplacé par l'indice P103.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous :

PARTIE A - Plan des réseaux (15 points)	**UDI Colmar**	**UDI La Forge**	**UDI Jebsheim**
10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	**10**	**10**	**10**
5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	**5**	**5**	**5**

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)	**UDI Colmar**	**UDI La Forge**	**UDI Jebsheim**
10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	**10**	**10**	**10**
De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.** Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	**5**	**5**	**4**
De 0 à 15 points (VP.241) : **L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose** des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.** Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	**11**	**13**	**11**

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	UDI Colmar	UDI La Forge	UDI Jebsheim
10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	**10**	**10**	**10**
10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	**10**	**10**	**10**
10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)	**10**	**10**	**10**
10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)	**10**	**10**	**10**
10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	**0**	**0**	**0**
10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	**10**	**10**	**10**
10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	**0**	**0**	**0**
5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.	**0**	**0**	**0**

INDICATEUR P103.2.B

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2016 est de

91 pts/120 pour l'UDI Colmar
93 pts/120 pour l'UDI La Forge
90 pts/120 pour l'UDI Jebsheim

De manière globale, en pondérant sur le linéaire des réseaux par UDI, l'indicateur s'élèverait à **91 pts**/120.

Rendement du réseau de distribution

Le rendement est le rapport entre la quantité d'eau produite et achetée et la quantité d'eau effectivement consommée. Cet indicateur est important car il donne un excellent aperçu de la qualité d'un réseau et de ses paramètres (vétusté, choix du matériau...).

INDICATEUR P104.3

Le taux de rendement du réseau de distribution pour l'année 2016 est de

85,9 %

Ce rendement est conforme à l'objectif de 85 % fixé par la loi Grenelle II pour l'environnement.

Le calcul du rendement global sur le réseau communautaire, conformément aux règles de l'indicateur P104.3, est le suivant :

Paramètres de calcul	**m^3**
Volume produit (V1) Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution	7 667 661
Volume Importé (V2) Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	174 312
Volume exporté (V3) Volume d'eau potable livré a un service d'eau extérieur	358 486
Volume mis en distribution (V4) Se calcul de la façon suivante : V1 + V2 - V3	7 483 487
Pertes (V5) Se calcul en faisant V6 – V4	1 102 249
Volume consommé autorisé (V6) Se calcul en faisant V7 + V8 + V9	6 381 238
Volume comptabilisé (V7) Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	6 314 951
Volumes consommateurs sans comptage (V8) Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé.	0
Volume de service du réseau (V9) Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution	66 287
Rendement = (V6 + V3) / (V1 + V2) x 100	85,9

Par commune, ce rendement se décline de la manière suivante :

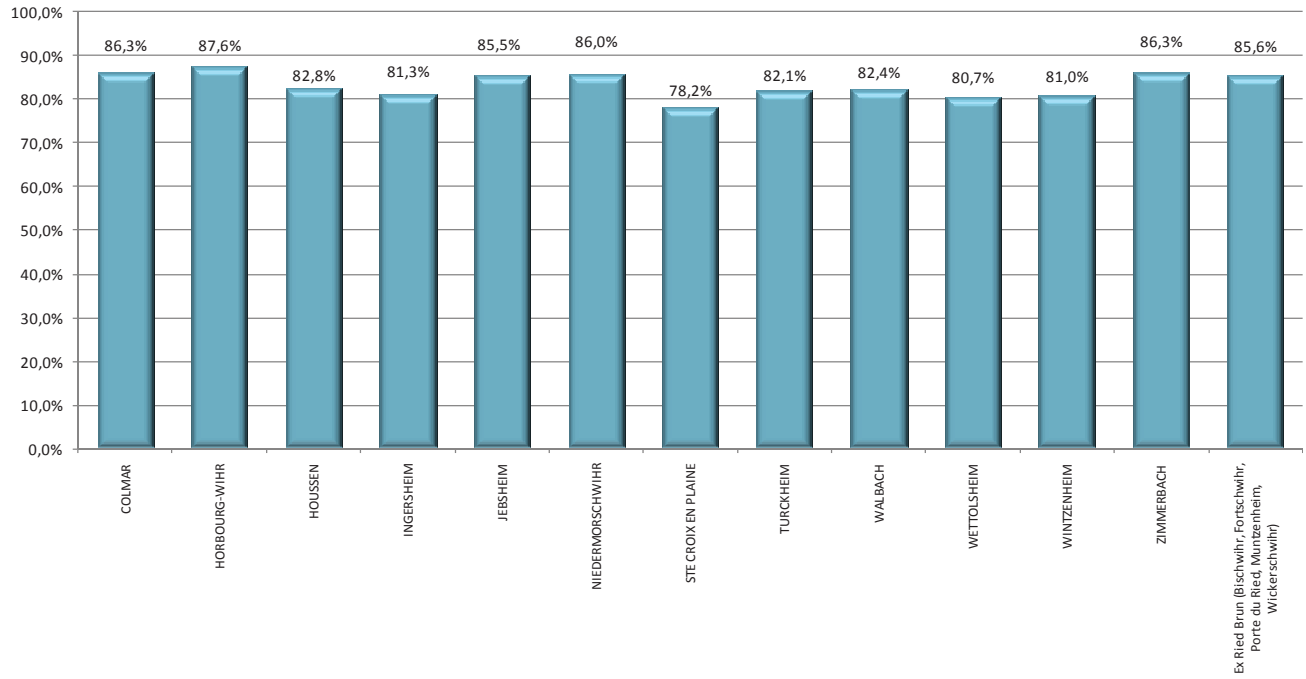

Indice linéaire des volumes non comptés

INDICATEUR P105.3

✍ Formule : (V4 – V7) / (366 x linéaire réseau)

L'indice linéaire des volumes non comptés pour l'année 2016 est de

6,20 m^3/km/jour

Indice linéaire des pertes en réseau

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau d'ampleur comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge, Jebsheim), des ouvrages de stockage ainsi qu'un linéaire de **514,7 km** de conduites.

INDICATEUR P106.3

✍ Formule : (V4 – V6) / (366 x linéaire réseau)

L'indice linéaire des pertes en réseau pour l'année 2015 est de

5,85 m^3/km/jour

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement des réseaux anciens s'est fait en veillant tout particulièrement à prendre en compte les programmes de voirie décidés par les communes membres de Colmar Agglomération.

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : **21 085 ml dont 2 551 ml renouvelés en 2016.**

INDICATEUR P107.2

✍ Formule : Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années / longueur réseau au 31.12.2016 x 100

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable pour l'année 2016 est de

0,82 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Les ressources sont les suivantes :

Code National	Nom du Captage	Date DUP
068000153	DORNIG – Forage F1	22/01/1976
068000154	DORNIG – Forage F2	22/01/1976
068000338	NEULAND – Forage F1	22/01/1976
068000337	NEULAND – Forage F2	22/01/1976
068004015	KASTENWALD – Forage F2	22/11/2007
068004014	KASTENWALD – Forage F3	22/11/2007
0680040113	KASTENWALD – Forage F4	22/11/2007
068000150	WINTZENHEIM LA FORGE – Forage P1	15/12/2009
068003666	WINTZENHEIM LA FORGE– Forage P2	15/12/2009
068000076	WALBACH - Source Chemin Zwerchberg	28/07/1977
068000091	WALBACH - Source entre ravin	28/07/1977
068000104	WALBACH - Source HOLLE 1 PARC 14-15	28/07/1977
068000103	WALBACH - Source HOLLE 2 PARC 15	28/07/1977
068000147	WALBACH - Source Riblingsthal	28/07/1977
068000148	ZIMMERBACH - Source S3	11/05/1973
	JEBSHEIM	14/11/1972

La valeur de cet indicateur est fixée selon le barème suivant :

0 % Aucune action
20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40 % Avis de l'Hydrogéologue rendu
60 % Arrêté préfectoral
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 % Arrêté préfectoral mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEUR P108.3

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour l'année 2016 est de

80 %

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

En 2016, le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été prévenus à l'avance est de **29** selon la répartition suivante :

23 coupures en urgence suite à fuite sur conduite
6 coupures en urgence suite à fuite sur branchement

INDICATEUR P151.1

✍ Formule : Nbre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour l'année 2016 est de

0,99 ‰

Délai maximal d'ouverture des branchements

Le délai d'ouverture des branchements témoigne de l'engagement de l'exploitant à mettre en service les branchements neufs et à remettre en service les branchements existants fonctionnels.

En 2016, ce délai est inférieur à 24 heures.

INDICATEUR P152.1

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour l'année 2016 est de

100 % en moins de 24h00

Taux de réclamations

13 réclamations écrites ont été enregistrées en 2016.

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Eau à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

INDICATEUR P155.1

✍ Formule : Nbre de réclamations écrites / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux de réclamation pour l'année 2016 est de

0,44 ‰

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

INDICATEUR P109

Le montant des abandons de créances de l'année précédente est de

17.946,11 €

Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2016, Colmar Agglomération a engagé un crédit de 3.750 € dans le cadre d'une convention avec l'IRCOD au titre des opérations liées à la sécurisation des captages d'eau de la Communauté urbaine de Limbé au Cameroun.

ANNEXES

1. Modifications opérées sur le réseau eau potable

2. Schémas de principe d'adduction d'eau potable

3. Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

4. Tableau récapitulatif des valeurs moyennes de l'année

5. Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée

6. Récapitulatif des indicateurs de performances

ANNEXE 1

Modifications opérées sur le réseau en 2016

2016	Matériaux et diamètres (mm)	Conduites Posées (m)	Conduites Enlevées (m)	
BISCHWIHR				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***7 664*** **mL**
COLMAR				
rue Camille Schlumberger	F100		175	
rue Camille Schlumberger	FD100	174		
rue Messimy	F200		40	
rue Messimy	FD200	41		
rue d'Ostheim	F125		116,8	
rue d'Ostheim	F150		166,3	
rue d'Ostheim	FD150	280		
rue d'Ostheim	FD100	2		
rue JB Weckerlin	F100		46,4	
rue JB Weckerlin	FD100	41,3		
rue du Haut Koenigsbourg	FD150	8		
rue de Herrlisheim	F200		153	
rue de Herrlisheim	FD200	156,5		
rue de Herrlisheim	FD100	5,2		
rue de Wettolsheim	F200		33,5	
rue de Wettolsheim	FD200	36,3		
rue du Logelbach	FG100		25	
rue du Logelbach	FD100	25		
rue de Gérardmer	F100		9,42	
rue de Gérardmer	FD100	14,33		
rue Schweitzer	F150		408,83	
rue Schweitzer	F80		64,83	
rue Schweitzer	FD100	13,24		
rue Schweitzer	FD150	422,19		
rue Schuman	F200		33,8	
rue Schuman	FD200	38,56		
rue de Schongau	FD100	7,27	15,75	
rue de Princeton	FD150	2,54	8,85	
rue Kléber	FG100		159	
rue Kléber	FD100	159		
rue de l'eau	FD100	57		
rue de l'eau	FG80		57	
Grosser Semm Pfad	FG100		165,96	
Grosser Semm Pfad	FD100	12		
Grosser Semm Pfad	FD200	243,35		
Sentier de la Niederau	FD100	4,4	10,85	
Sentier de la Niederau	FD150	4,5		
rue Michelet	FD100	27		
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**1 775**	**1 475**	***299*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***239 132*** **mL**
FORTSCHWIHR				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/206				***9 253*** **mL**

HOLTZWIHR (PORTE DU RIED)

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***11 839*** **mL**

HORBOURG-WIHR

rue de Bourgogne	FG100		209,1	
rue de Bourgogne	FD100	218,81		
rue d'Anjou	FG100		174,32	
rue d'Anjou	FD100	181,72		
rue de Provence	FG100		110,07	
rue de Provence	FD100	116,7		
rue des Sports	FD80		13,55	
rue des Sports	FD100	8,32		
rue de Riquewihr				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**526**	**507**	***19*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***33 343*** **mL**

HOUSSEN

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***15 223*** **mL**

INGERSHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***26 101*** **mL**

JEBSHEIM

Grand'Rue	F200		99,25	
Grand'Rue	FD200	99		
Grand'Rue	F150		7,6	
Grand'Rue	FD150	2,35		
Grand'Rue	F60		18,8	
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**101**	**126**	***-24*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***15 435*** **mL**

MUNTZENHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***8 587*** **mL**

NIEDERMORSCHWIHR

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***8 844*** **mL**

RIEDWIHR (PORTE DU RIED)

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***3 302*** **mL**

SAINTE CROIX EN PLAINE

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***21 786*** **mL**

TURCKHEIM

rue des Forgerons	F80		96,55	
rue des Forgerons	PE50	43	39,7	
rue des Forgerons	FD100	109	8,75	
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**152**	**145**	***7*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***25 963*** **mL**

WALBACH

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***11 515*** **mL**

WETTOLSHEIM

Rue Neuve	F150		299	
Rue Neuve	FD150	304		
Rue Schoepfer				
Rue du Chanoine Sig				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**304**	**299**	***6*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***14 573*** **mL**

WICKERSCHWIHR

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 811*** **mL**

WINTZENHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***48 450*** **mL**

ZIMMERBACH

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***8 948*** **mL**

Total pose/dépose 2016 (mL)	**2 857**	**2 551**

Longueur totale réseau CA au 31/ 12/2016 (mL)	**514 769**

ANNEXE 2

Schémas de principe d'adduction d'eau potable

UDI COLMAR

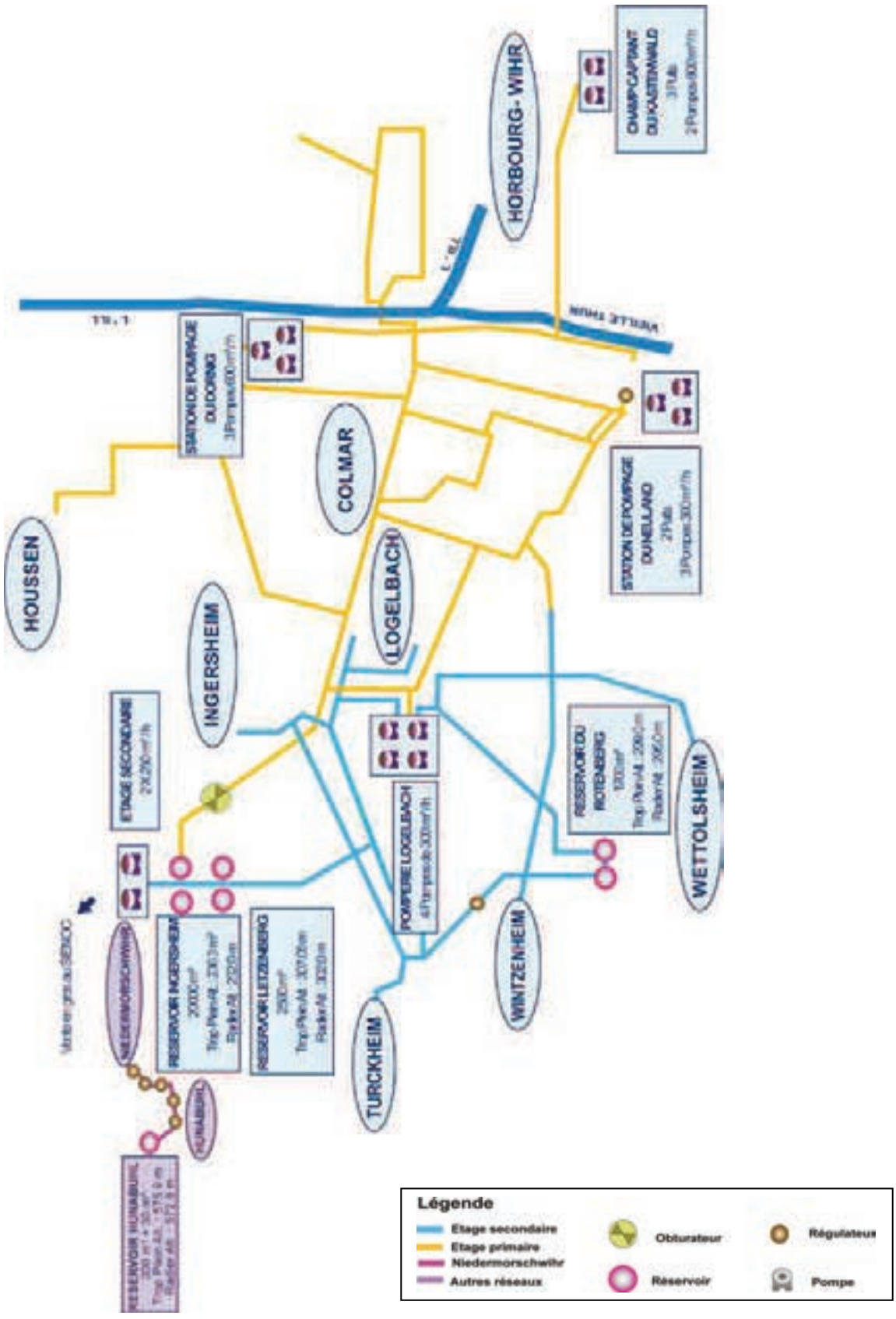

UDI LA FORGE

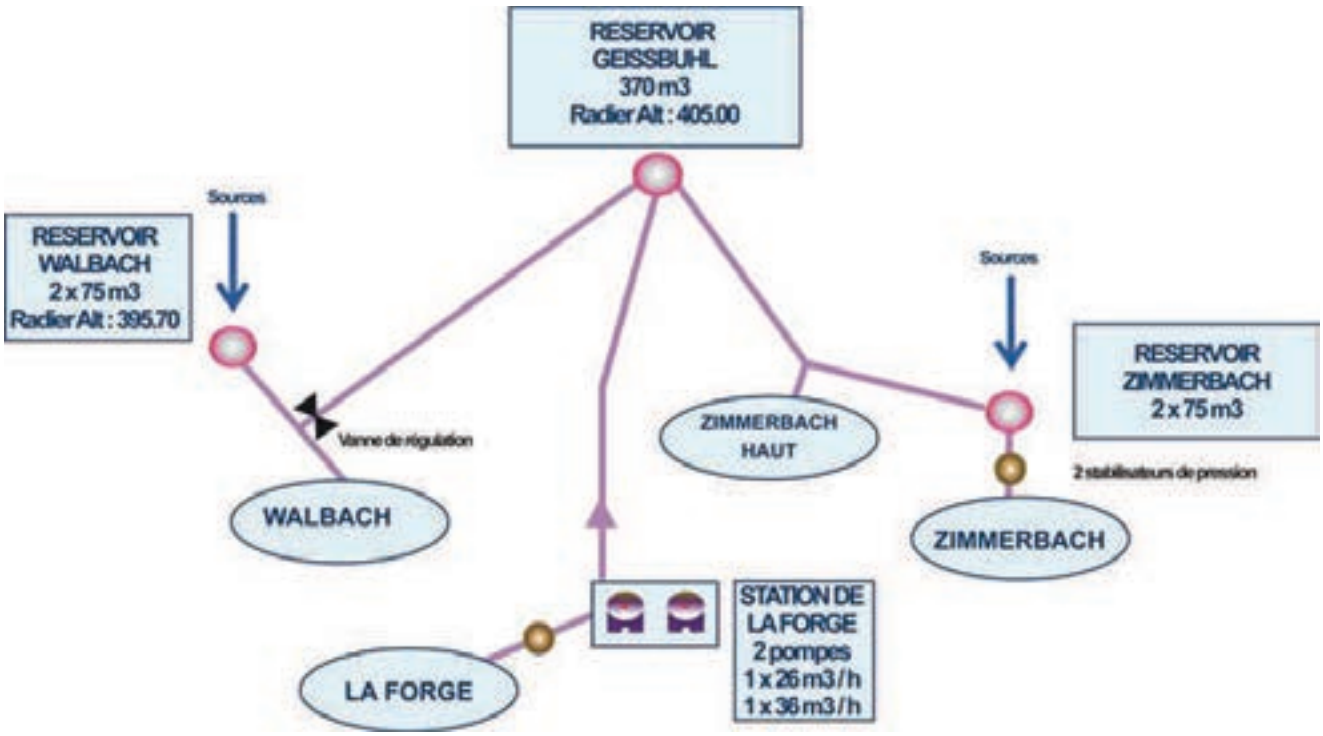

Légende

- Réservoir
- Vanne de régulation
- Stabilisateur de pression
- Pompe

UDI JEBSHEIM

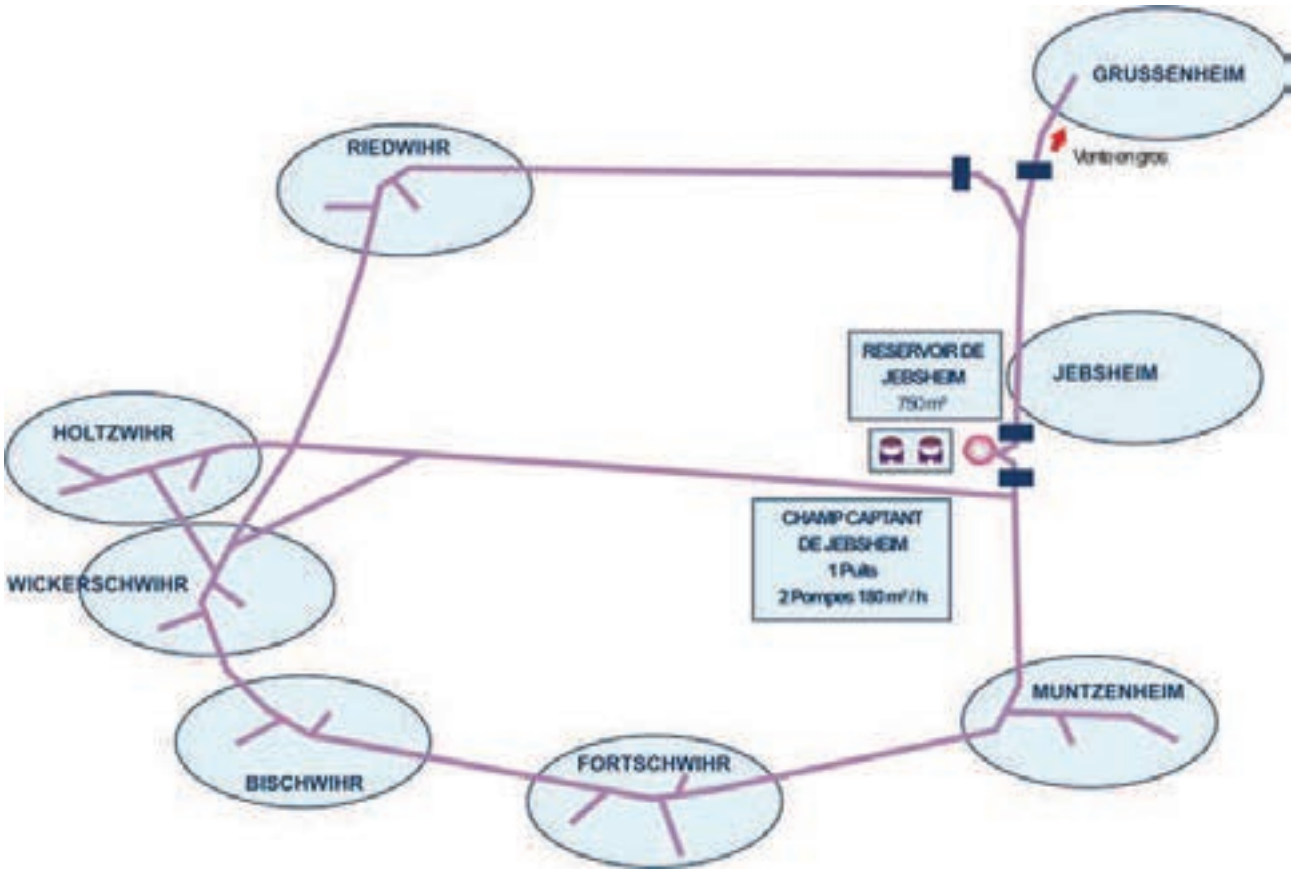

Légende :

- Pompe
- Réservoir
- Débitmètre
- Réseaux

ANNEXE 3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

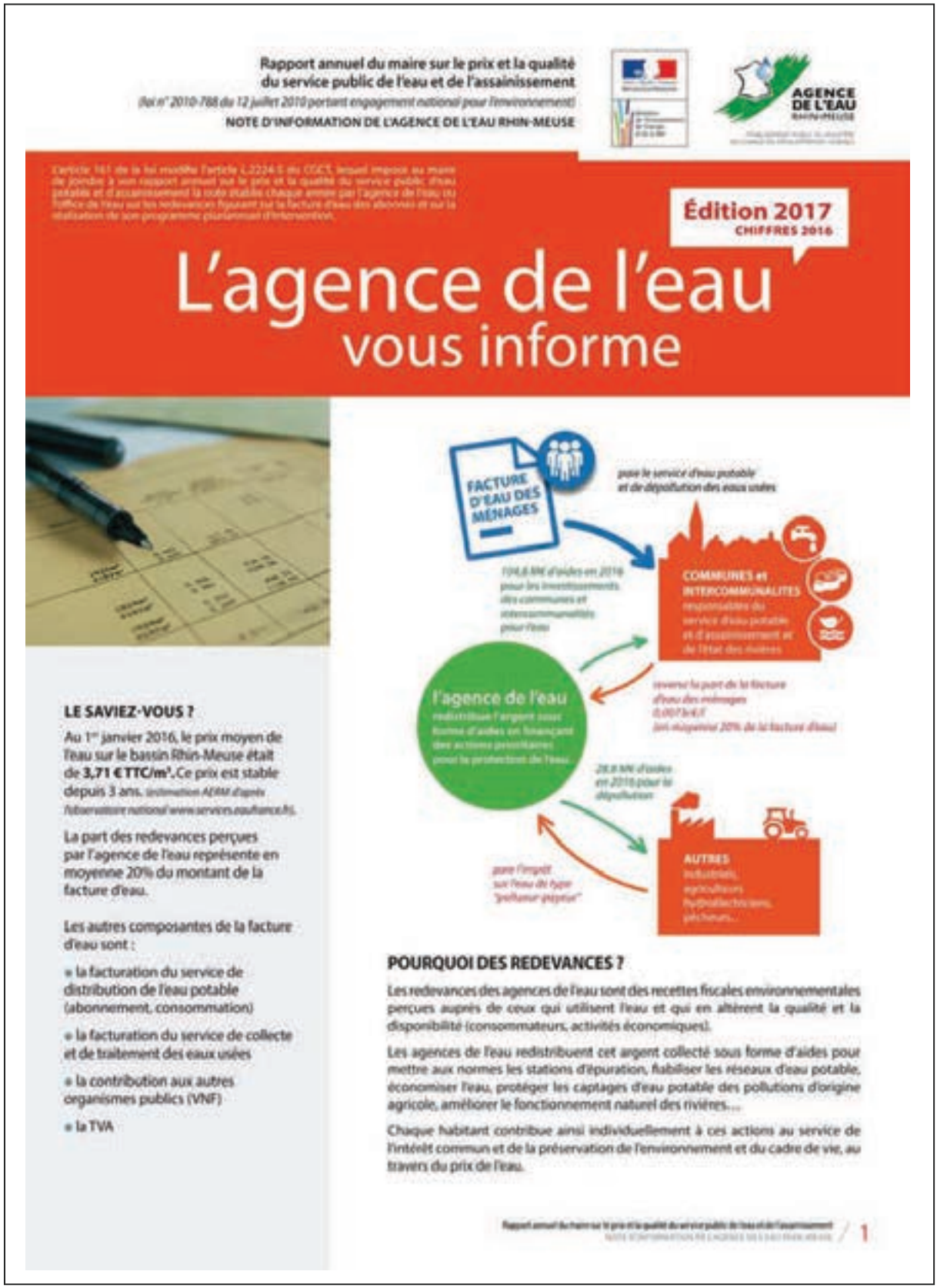

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1er janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. *(estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).*

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOUVRER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...).

Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?











La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

ANNEXE 4

QUALITE EAU POTABLE

Valeurs moyennes de l'année calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2016

1. **UDI COLMAR** : Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim, Wintzenheim
2. **UDI LA FORGE** La Forge, Walbach, Zimmerbach
3. **UDI JEBSHEIM** Bischwihr, Fortschwihr, Jebsheim, Porte du Ried, Wickerschwihr

REFERENCE DE QUALITE	1	2	3	
Paramètre	**Valeur relevée**	**Valeur relevée**	**Valeur relevée**	**Valeur limite référence**
Température	14,07 ℃	12,92 ℃	13,75 ℃	25
pH	7,41 unité PH	7,08 unité PH	7,39 unité PH	6,5<pH<9
Chlore libre	0,09 mg/l	0,09 mg/l	0,00 mg/l	Absence d'odeur et de saveur désagréable
Chlore total	0,10 mg/l	0,11 mg/l	0,00 mg/l	et pas de changement anormal
Conductivité	807,62 µS/cm à 25℃	157,30 µS/cm à 25° C	623,84 µS/cm à 25℃	200<...<1100
Turbidité	0,26 NFU	0,93 NFU	0,25 NFU	2
Coloration	< 2,5 mg/l	< 2,5 mg/l	< 2,5 mg/l	15
Saveur	Absence	Absence	Absence	pas d'odeur détectée pour un taux
Odeur	Absence	Absence	Absence	de dilution de 3 à 25℃
Calcium	92,01 mg/l	15,50 mg/l	91,67 mg/l	
Carbonates	< 2 mg/l	< 2 mg/l	< 2 mg/l	
Chlorures	129,58 mg/l	8,22 mg/l	39,01 mg/l	250
Titre hydrotimétrique	34,66 Degré français	6,01 Degré français	24,95 Degré français	les eaux ne doivent pas être agressives
Titre alcalimétrique complet	17,57 ℉	5,30 ℉	21,70 ℉	
Oxydabilité permanganate potassium	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	< 0,5 mg/l	5
Sulfate	34,73 mg/l	9,07 mg/l	29,83 mg/l	250
Sodium	30,95 mg/l	7,13 mg/l	15,50 mg/l	200
Fer Total	15,45 µg/l	37,62 µg/l	29,43 µg/l	200
Manganèse	< 2 µg/l	1,30 µg/l	< 2 µg/l	50

LIMITE DE QUALITE	1	2	3	
Paramètre	**Valeur relevée**	**Valeur relevée**	**Valeur relevée**	**Limite de qualité**
Antimoine	< 5 µg/l	< 5 µg/l	< 5 µg/l	5
Arsenic	< 2 µg/l	< 2 µg/l	< 2 µg/l	10
Baryum	0,143 mg/l	0,132 mg/l	0,168 mg/l	<0,7
Cadmium	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	5
Cuivre	0,02 mg/l	0,08 mg/l	0,01 mg/l	2
Bore	0,014 mg/l	0,008 mg/l	0,028 mg/l	1
Cyanures totaux	< 10 µg/l	< 10 µg/l	< 10 µg/l	50
1,2-Dichloroéthane	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	3
Fluorures	0,055 mg/l	0,037 mg/l	0,074 mg/l	1,5
Hydrocarbure (indice CH2)	Absence µg/l	Absence µg/l	Absence µg/l	0,1
Magnésium	12,10 mg/l	5,20 mg/l	11,90 mg/l	50
Mercure total	< 0,1 µg/l	< 0,1 µg/l	< 0,1 µg/l	1
Nickel	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	< 0,5 µg/l	20
Nitrates	21,97 mg/l	4,12 mg/l	27,43 mg/l	50
Nitrites	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	0,5
Phosphate	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	
Potassium	2,11 mg/l	1,77 mg/l	2,94 mg/l	
Total pesticides	Traces µg/l	Traces µg/l	Traces µg/l	0,5
Sélénium	< 2 µg/l	< 2 µg/l	< 2 µg/l	10
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	< 1 µg/l	< 1 µg/l	< 1 µg/l	10

ANNEXE 5

Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée



Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grand-est-dt-alsace-ce@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 30 50 81 (Haut-Rhin)
Code phon : 3400

COLMAR ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de COLMAR, HORBOURG-WIHR, HOUSSEN, INGERSHEIM, NIEDERMORSCHWIHR, TURCKHEIM, WETTOLSHEIM et WINTZENHEIM (62 249 habitants)(1) sont alimentées en eau par les trois champs de captage de Colmar Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 22/01/1976 et 22/11/2007 et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est distribuée après injection de polyphosphates (traitement anti-corrosion des canalisations) et chloration. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

153 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **153** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 33,4°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très dure (très calcaire).
Eau à l'équilibre à agressive.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 22,3 mg/l
- Teneur maximale : 24,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 131,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 31,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau distribuée dans les communes de COLMAR, HORBOURG-WIHR, HOUSSEN, INGERSHEIM, NIEDERMORSCHWIHR, TURCKHEIM, WETTOLSHEIM et WINTZENHEIM par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
19 rue du Maréchal Foch
CS 60566 Strasbourg
ars-grand-est-dt-alsace-se@ars.sante.fr
03 [illegible]
03 [illegible]

COLMAR MAISON DE LA NATURE DU NEULAND

ORIGINE DE L'EAU

La MAISON DE LA NATURE DU NEULAND de la ville de COLMAR est alimentée en eau par les 2 forages du Kastenwald de Colmar Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 22/11/2007 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **3** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 28,4°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 17,0 mg/l
- Teneur maximale : 17,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 31,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 9,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau distribuée à la Maison de la Nature du Neuland de la ville de COLMAR par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaspé
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-dt-alsace-ce@ars.sante.fr
[illegible]
[illegible]

Crédit photo : [illegible]

SECTEUR RIED

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de BISCHWIHR, FORTSCHWIHR, JEBSHEIM, MUNTZENHEIM, PORTE DU RIED (Holzwihr et Riedwihr) et WICKERSCHWIHR, (7002 habitants)[1] sont alimentées en eau par le forage de Jebsheim. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 14/11/1972 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. La chloration de secours en place, est mise en service ponctuellement, sur une courte période, pour garantir son bon fonctionnement. Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2016

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

21 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE — ***Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.***

- **21** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH — ***Référence de qualité : pH 6,5 à 9***

- Dureté : 28,0°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES — ***Limite de qualité : 50 mg/l***

- Teneur moyenne : 27,3 mg/l
- Teneur maximale : 30,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 39,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 15,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur le secteur RIED par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 Strasbourg
ars-grandest-dt-alsace-ce@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 35 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 40 35 43 (Haut-Rhin)
Cellule pluies : 0ms3u.com

SAINTE CROIX EN PLAINE

ORIGINE DE L'EAU

La commune de SAINTE CROIX-EN-PLAINE (2777 habitants)[1] est alimentée en eau par les trois forages du SIE Plaine de l'Ill. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

16 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **16 analyses** bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires, sur la commune.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 25,2°f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 26,2 mg/l
- Teneur maximale : 30,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 41,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 16,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau distribuée sur la commune de SAINTE CROIX-EN-PLAINE par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
19 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt-alsace-se@ars.sante.fr
03 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
03 (0) 3 89 40 33 41 (Haut-Rhin)

WALBACH

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WALBACH (870 habitants)[1] est alimentée en eau par cinq sources et deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 28/07/1977 (sources) et 15/12/2000 (forages) et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux mélanges des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2016

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **11** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,3°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire)
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation…) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,8 mg/l
- Teneur maximale : 5,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 7,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée dans la commune de WALBACH par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grand-est-dt-alsace-ce@ars.sante.fr
[illegible]

WINTZENHEIM LA FORGE et ZIMMERBACH VAL ST GREGOIRE

ORIGINE DE L'EAU

Les secteurs (307 habitants)* LA FORGE de Wintzenheim et VAL SAINT GREGOIRE de Zimmerbach sont alimentés en eau par deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 15/12/2009 et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est exploité la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(*) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **6** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,1°F (degré français)
- pH : 6,5

Eau très douce (très peu calcaire).
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation…) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 5,4 mg/l
- Teneur maximale : 7,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 9,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 9,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur les secteurs WINTZENHEIM LA FORGE et ZIMMERBACH VAL ST GREGOIRE par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grand-est-dt-alsace-ce@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 30 50 81 (Haut-Rhin)
Code phonie : 3Stella.com

ZIMMERBACH CENTRE

ORIGINE DE L'EAU

La commune de ZIMMERBACH (637 habitants)[1] est alimentée en eau par une source et deux forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 11/05/1973 (source) et 15/12/2009 (forages) et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est exploité par la Colmarienne des Eaux.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.**
- **0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.**
- **Taux de conformité : 100%**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,0°f (degré français)
- pH : 6,7

Eau très douce (très peu calcaire).
Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation…) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 4,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 9,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 8,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée dans la commune de ZIMMERBACH (Centre) par la Colmarienne des Eaux est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

ANNEXE 6

Récapitulatif des indicateurs de performances

INDICATEURS		2015	**2016**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	**100 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 pts	**100 pts**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,8 %	**85,9 %**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,98 m^3/km/jour	**6,20 m^3/km/jour**
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	6,48 m^3/km/jour	**5,85 m^3/km/jour**
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,98 %	**0,82 %**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	**80 %**
P109.0	Montant des abandons de créances de l'année précédente	7.237,28 €	**17.946,11 €**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,38 ‰	**0,99 ‰**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100 % en moins de 24h00	**100 %** en moins de 24h00
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans et 5 mois	**8 ans et 4 mois**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,120 %	**0,296 %**
P155.1	Taux de réclamations	0,23 ‰	**0,44 ‰**

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 23 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 23 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Communautaire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est conforme au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement. Il s'applique aux communes de Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-Près-Colmar, Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Jebsheim, Muntzenheim, Porte Du Ried, Sainte Croix En Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr et Wintzenheim.

Le rapport présenté ne concerne pas :
- les communes de Andolsheim et Sundhoffen car Colmar Agglomération adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) pour la compétence assainissement.
- les communes de Niedermorschwihr et Zimmerbach car Colmar Agglomération adhère au Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble pour la compétence assainissement.

Le rapport permet de mettre en lumière les éléments suivants :

- Faits marquants

L'année 2016 a principalement été marquée par l'extension du périmètre de compétence aux 5 communes du Ried Brun représentant 2221 abonnés et 53,9 km de réseaux supplémentaires.

- Qualité du service

Il peut être mis en avant les indicateurs de performance suivants :

- La conformité du réseau de collecte, des équipements et des performances d'épuration a été validée par la Police de l'Eau et l'Agence de L'eau,
- Les rendements de traitement des deux stations d'épuration de Herrlisheim et de Jebsheim qui varient de 73 à 99 % sont largement supérieurs aux rendements minimums règlementaires.

- Prix

Conformément à l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les rapports Eau Potable et Assainissement Collectif sont présentés de manière distincte, il y lieu d'indiquer le prix total de l'eau.

Ainsi, pour une consommation type de 120 m3 pour un foyer bénéficiant de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, le prix total de l'eau s'établit de la manière suivante :

Facture annuelle pour un foyer avec une consommation type de 120 m3 *		**Année 2016**		**Année 2017**	
	Quantités	Tarifs	Facture annuelle [Euros]	Tarifs	Facture annuelle [Euros]
Distribution de l'eau					
Part fixe de la facturation (abonnement) [compteur 15mm]	1	24,50 € HT/an	24,50	24,50 € HT/an	24,50
Part variable de la facturation (consommation)	120 m³	0,941 € HT/m³	112,92	0,946 € HT/m³	113,49
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe de la facturation (abonnement) [compteur 15mm]	1	16,00 € HT/an	16,00	16,00 € HT/an	16,00
Part variable de la facturation (consommation)	120 m³	0,881 € HT/m³	107,72	0,903 € HT/m³	108,36
Redevances des organismes publics (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)					
Lutte contre la pollution	120 m³	0,350 € HT/m³	42,00	0,350 € HT/m³	42,00
Modernisation collecte	120 m³	0,233 € HT/m³	27,96	0,233 € HT/m³	27,96
Total HT			**329,10**		**332,31**
TVA (eau potable)		à 5.5 %	9,87	à 5.5 %	9,90
TVA (eaux usées)		à 10 %	14,97	à 10 %	15,23
Total TTC			**353,94**		**357,44**
Total TTC par m3			**2,950 € TTC/m³**		**2,979 € TTC/m³**

(* hors Wintzenheim, Herrlisheim-Près-Colmar, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Zimmerbach et anciennes communes de la CC du Pays du Ried Brun).

La comparaison avec les données de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement au niveau national et régional est la suivante :

Prix en € TTC/m³ base 120 m³	Colmar Agglomération	Bassin Rhin-Meuse *	Services de plus de 100.000 habitants *	Moyenne nationale *
Eau Potable	1,582	2,01	1,98	2,05
Assainissement	1,396	1,76	1,77	1,93
Total	**2,979**	**3,77**	**3,72**	**3,98**

(Source : - Rapport national des données sispea - synthèse Edition de mai 2017 / Données année 2014)*

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

La revue "60 millions de consommateurs" a classé Colmar en 10ème position des villes les moins chères de France dans le cadre d'une étude sur le prix de l'eau et de l'assainissement menée en 2015 auprès de 130 villes et agglomérations françaises.

Au regard de ces données, il apparaît que les usagers de Colmar Agglomération bénéficient d'une modération du taux des redevances très substantielle. En effet, par rapport à la redevance moyenne sur le plan national, l'économie est de 113 € par an pour 120 m3. Comparé aux tarifs les plus élevés, l'économie est même de 263 € par an pour 120 m3 (tarif de Evreux : 5,17 € TTC/m3)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2016

DECIDE

de mettre en ligne les indicateurs du rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC23290617-DE

Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services









RAPPORT ANNUEL 2016

Prix et Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Bischwihr • Colmar • Fortschwihr • Herrlisheim • Horbourg-Wihr
Houssen • Ingersheim • Jebsheim • Muntzenheim • Porte du Ried
Sainte Croix-en-Plaine • Turckheim • Walbach • Wettolsheim
Wickerschwihr • Wintzenheim

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 5
MODE DE GESTION DU SERVICE 6
NOMBRE D'ABONNEMENTS GÉRÉS 6
NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES 7
VOLUMES ASSAINISSEMENT FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE 7
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 7
PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 8
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USÉES 9

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION 11
MODALITÉS DE FACTURATION 13
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 14
RECETTES 15
IMPAYÉS 15

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS 16
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 16
AMORTISSEMENTS 16
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX 17

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 20
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 20
CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 2 MAI 2006 22
CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DU DÉCRET 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 2 MAI 2006 22
CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES EN APPLICATION DE L'ARRETÉ MINISTÉRIEL DU 22 JUIN 2007 23
TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION 23
TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 24
NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RÉSEAU 24
TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 25
CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 25
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 25
TAUX DE RECLAMATIONS 27

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ 28
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) 28

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux exploite le service public de l'Assainissement Collectif sur le territoire de la Colmar Agglomération, à l'exception des communes de Andolsheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen et Zimmerbach.



En outre, le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux exploite le service public des Eaux Pluviales sur le territoire de Colmar Agglomération, à l'exception des communes de Niedermorschwihr et Zimmerbach.

Mode de gestion du service

Le service de l'assainissement collectif de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.

La qualité du service de l'assainissement collectif confié au Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux dans le cadre du Marché Public n° 2010/183, est certifiée ISO 9001 version 2015 et ISO 14001 version 2015.

Nombre d'abonnements gérés

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2016	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2015
Bischwihr	461	_
Colmar	13 683	13 227
Fortschwihr	480	_
Herrlisheim	737	691
Horbourg-Wihr	2 075	1 969
Houssen	941	901
Ingersheim	1 548	1 520
Jebsheim	541	524
Muntzenheim	494	_
Porte du Ried	724	_
Sainte Croix-en-Plaine	1 182	1 095
Turckheim	1 397	1 377
Walbach	334	326
Wettolsheim	784	760
Wickerschwihr	310	_
Wintzenheim	2 528	2 392
TOTAL	**28 219**	**24 782**

A fin 2016, le service public de l'assainissement comptait **28 219 abonnés** contre 24 782 en 2015 (intégration des communes de l'Ex Ried Brun). Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de **+ 13,8 %**.

A périmètre constant cette hausse ne représente plus que **3,9 %**.

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de **39**.

Volumes assainissement facturés au cours de l'exercice

Communes	Consommations 2016	%	Consommations 2015
Bischwihr	45 910 m^3	0,73 %	_
Colmar	4 454 642 m^3	70,96 %	4 650 856 m^3
Fortschwihr	28 970 m^3	0,46 %	_
Herrlisheim	61 630 m^3	0,98 %	69 808 m^3
Horbourg-Wihr	286 625 m^3	4,57 %	293 902 m^3
Houssen	118 333 m^3	1,88 %	114 181 m^3
Ingersheim	241 473 m^3	3,85 %	231 352 m^3
Jebsheim	54 542 m^3	0,87 %	58 013 m^3
Muntzenheim	51 584 m^3	0,83 %	_
Porte du Ried	68 466 m^3	1,09 %	_
Sainte Croix-en-Plaine	91 358 m^3	1,46 %	87 013 m^3
Turckheim	196 739 m^3	3,13 %	224 007 m^3
Walbach	30 349 m^3	0,48 %	31 767 m^3
Wettolsheim	125 413 m^3	2,00 %	151 246 m^3
Wickerschwihr	29 149 m^3	0,46 %	_
Wintzenheim	392 487 m^3	6,25 %	407 715 m^3
TOTAL	**6 277 670 m^3**	**100 %**	**6 319 860 m^3**

Le volume vendu en 2016 est en baisse de **-0,67 %** par rapport à celui de 2015 en tenant compte des 5 communes supplémentaires du Ried Brun ayant intégré le périmètre Assainissement de Colmar Agglomération au 1er janvier 2016.

A périmètre constant cette baisse est accentuée et représente **-4,21 %**.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2016, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur les réseaux et intégré 5 communes supplémentaires dans son périmètre Assainissement, modifiant les linéaires totaux.

Au 31.12.2016 ceux-ci sont de :

- **411,52 km** en Assainissement Collectif dont le linéaire intégré de 28,6 km des communes de l'ex Ried Brun.
- **100,54 km** en Eaux Pluviales dont le linéaire intégré de 25,3 km des communes de l'ex Ried Brun.

Vous trouverez en Annexe 1 Page 31 et Annexe 2 Page 33 le détail des modifications opérées sur ces réseaux en 2016

Principaux travaux réalisés au cours de l'année

Assainissement Collectif

1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- Colmar : Rue Kléber, Rue de l'Eau, Rue Stockmeyer, Rue du Logelbach
- Horbourg-Wihr : Rue de Provence, Rue d'Anjou, Rue de Bourgogne
- Turckheim : Rue des Forgerons, Grand'Rue/Porte de Munster



→ *Rue Kléber – Colmar (renouvellement réseaux eaux usées et eau potable)*

2. Extension des réseaux

- Colmar : Rue Michelet, Krebsweg – tranche 3, Rue Stockmeyer, Rue Schlumberger
- Wintzenheim : Chemin du Dichelgraben, Chemin du Herrenpfad, Rue Sainte Odile

Eaux Pluviales

1. Renouvellement des réseaux

- Colmar : Rue Lavoisier
- Turckheim : Grand'Rue/Porte de Munster

2. Opérations de gestion alternative des eaux pluviales

- Colmar : Krebsweg – tranche 3
- Horbourg-Wihr : Rue de Provence, Rue de Bourgogne, Rue d'Anjou
- Colmar : Rue Michelet, Parking AFPA
- Herrlisheim : Parking Rue St Pierre
- Houssen : Carrefour Est/Presbytère
- Wintzenheim : Rue Sainte Odile

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les eaux usées, domestiques, industrielles et pluviales sont acheminées par les collecteurs assainissement jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) située 200 rue du Ladhof à COLMAR, à l'exception des communes de :

- Herrlisheim dont les eaux sont traitées sur place dans la station d'épuration communale
- Jebsheim dont les eaux sont traitées sur place dans la station d'épuration communale,
- Muntzenheim dont les eaux sont traitées sur la Step de Urschenheim,
- Wettolsheim dont les eaux sont acheminées sur la Step du Syndicat des Trois-Châteaux,

Station d'épuration du SITEUCE

La station d'épuration du SITEUCE est capable de traiter 6.300 m^3/heure de débit de pointe et 100.000 m^3 par jour.



En 2016, pour cette station :

- 19 554 500 m^3 d'eau ont été traités.
- 3 045 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.

- 526 tonnes de sous-produits ont été incinérés (121 tonnes de sables et 405 tonnes de déchets et graisses).
- Rendements :

MES	DCO	DBO	NTK	Pt
94,4 %	93 %	96,5 %	86,4 %	90,7 %

Station d'épuration de Herrlisheim

La station d'épuration de Herrlisheim peut traiter 290 m^3/jour.

En 2016, pour cette station :

- 96 506 m^3 d'eau ont été traités.
- 24,3 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.
- 2 m^3 de sous-produits ont été incinérés (1 m^3 de sables et 1 m^3 de déchets et graisses).
- Rendements :

MES	DCO	DBO	NTK	Pt
98,1 %	96,7 %	98,7 %	95,8 %	73,3 %

Station d'épuration de Jebsheim

La station d'épuration de Jebsheim peut traiter 456 m^3/jour. Elle a fait l'objet d'une remise aux normes dans une nouvelle installation au cours de l'année 2015.

En 2016, pour cette station :

- 86 555 m^3 d'eau ont été traités.
- 22,5 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.
- 7,4 m^3 de sous-produits ont été incinérés (3,75 m^3 de sables et 3,65 m^3 de déchets et graisses).
- Rendements :

MES	DCO	DBO	NTK	Pt
99 %	96 %	98 %	96 %	79 %

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

Le prix du service de l'assainissement correspond à l'ensemble des opérations qui concerne le transport et la dépollution des eaux usées pour la protection de l'environnement. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

1. La collecte et le traitement des eaux usées

Comprend la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte, des stations d'épuration et de l'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux.

2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Modernisation des réseaux » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

  Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

  Vous trouverez en Annexe 4 Page 37 la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

- La TVA au taux de 10 % qui constitue le dernier élément de la facture appliqué à l'assainissement.

Tarifs applicables aux 1er janvier 2016 et 2017

Part Collectivité (Colmar Agglomération)

Bischwihr		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	51,84 €	59,14 €
	compteur 25 mm	51,84 €	59,14 €
	compteur 30 mm	51,84 €	59,14 €
	compteur 40 mm	58,20 €	59,14 €
	compteur 50 mm	147,60 €	147,60 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	163,80 €	163,80 €
	compteur 100 mm	181,20 €	181,20 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 17 décembre 2015
** Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 15 décembre 2016

Colmar – Herrlisheim – Horbourg-Wihr - Houssen Ingersheim – Jebsheim - Ste Croix-en-Plaine Turckheim – Walbach - Wettolsheim - Wintzenheim		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	16,00 €	16,00 €
	compteur 25 mm	34,20 €	34,20 €
	compteur 30 mm	37,20 €	37,20 €
	compteur 40 mm	58,20 €	58,20 €
	compteur 50 mm	147,60 €	147,60 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	163,80 €	163,80 €
	compteur 100 mm	181,20 €	181,20 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

Fortschwihr		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	89,04 €	89,00 €
	compteur 25 mm	89,04 €	89,00 €
	compteur 30 mm	89,04 €	89,00 €
	compteur 40 mm	89,04 €	89,00 €
	compteur 50 mm	147,60 €	147,60 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	163,80 €	163,80 €
	compteur 100 mm	181,20 €	181,20 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

Muntzenheim		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	47,40 €	55,83 €
	compteur 25 mm	47,40 €	55,83 €
	compteur 30 mm	47,40 €	55,83 €
	compteur 40 mm	58,20 €	58,20 €
	compteur 50 mm	147,60 €	147,60 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	163,80 €	163,80 €
	compteur 100 mm	181,20 €	181,20 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

Porte du Ried - Wickerschwihr		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part fixe (€ HT/an) Abonnement y compris location compteur	compteur 15 à 20 mm	81,00 €	81,00 €
	compteur 25 mm	81,00 €	81,00 €
	compteur 30 mm	81,00 €	81,00 €
	compteur 40 mm	81,00 €	81,00 €
	compteur 50 mm	147,60 €	147,60 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	163,80 €	163,80 €
	compteur 100 mm	181,20 €	181,20 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 17 décembre 2015
** Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 15 décembre 2016

		Au 01.01.2016*	Au 01.01.2017**
Part Proportionnelle (€ HT/an)	Bischwihr	1,008 €/m^3	1,150 €/m^3
	Colmar Herrlisheim Horbourg-Wihr Houssen Ingersheim Jebsheim Sainte-Croix-en-Plaine Turckheim Walbach Wettolsheim	0,881 €/m^3	0,903 €/m^3
	Fortschwihr	1,740 €/m^3	1,740 €/m^3
	Muntzenheim	0,922 €/m^3	1,086 €/m^3
	Porte du Ried Wickerschwihr	1,577 €/m^3	1,577 €/m^3
	Wintzenheim	1,481 €/m^3	1,503 €/m^3

* Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 17 décembre 2015
** Délibération du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 15 décembre 2016

Redevances et Taxes

		Au 01.01.2016	Au 01.01.2017
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)		0,233 €/m^3	0,233 €/m^3

Taxes	Assujettissement TVA	Taux 10 %	Taux 10 %

Modalités de facturation

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le releveur.

Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'usager avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à GAILLON (27). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

Une facture claire et porteuse d'informations

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées
- La maîtrise du budget de l'usager avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs …)
- Des informations pédagogiques
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'usager

En cas de mensualisation, un échéancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'usager de maîtriser son budget.

Facture d'assainissement type 120 m^3/an

Facture annuelle d'assainissement (exprimée en € TTC) sur la base d'une consommation de 120 m^3/an – primes fixes comprises.

Au 01.01.2016	Part fixe	Prix Proportionnel	Redevance Modernisation des réseaux	Prix annuel TTC
Bischwihr	57,02 €	133,06 €	30,76 €	220,84 €
Colmar Herrlisheim Horbourg-Wihr Houssen Ingersheim Jebsheim Sainte-Croix-en-Plaine Turckheim Walbach Wettolsheim	17,60 €	116,29 €	30,76 €	164,65 €
Fortschwihr	97,94 €	229,68	30,76 €	358,38 €
Muntzenheim	52,14 €	121,70	30,76 €	204,60 €
Porte du Ried Wickerschwihr	89,10 €	208,16	30,76 €	328,02 €
Wintzenheim	17,60 €	195,49 €	30,76 €	243,85 €

Recettes

Facturation du service d'assainissement aux abonnés Part Collecte/Traitement/Fixe	5 693 736,20 € HT
Facturation du service d'assainissement aux abonnés Part sur Redevance	223 568,22 € HT

Impayés

INDICATEUR P257

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est de

0,222 %

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 845 105,49 € HT
Montant des subventions	47 027,88 € HT
Montant de l'autofinancement net	1 633 660,33 € HT

Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2015	3 035 183,69 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	489 440,76 € HT
dont en capital	*395 851,70 € HT*
dont en intérêts	*93 589,06 € HT*
dont remboursement anticipé	*_ € HT*
dont pénalité actuarielle	*_ € HT*
Durée d'extinction de la dette	13 ans et 3 mois

Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	1 421 225,71 € HT

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

TOTAL DU PROGRAMME 2017 - Assainissement ➔ **2.242.500 € HT**

1/ Améliorations – mises en conformité sécurité des ouvrages de transport et de traitement

110.000 € HT

CA : Grosses réparations diverses et imprévues sur les ouvrages
Création d'une station sous-vide à Holtzwihr – Wickerschwihr Tranche 1
Station d'épuration de Urschenheim au titre de Muntzenheim Tranche 1

2/ Assistance – Conseils et études et saisie carto-graphique des réseaux

44.000 € HT

CA : Etudes de faisabilité ou études préliminaires pour la réalisation du programme de travaux des années suivantes
Cartographie et intégration au SIG des réseaux et ouvrages d'assainissement des communes du Ried Brun

3/ Renouvellement, renforcement, réhabilitation des réseaux

1.853.000 € HT

Colmar : Rue Billing, Quartier Lebert/Jonquilles, Rue des Carlovingiens (entre la rue des Belges et rue des Papeteries), Rue Geiler, Rue Pont rouge, Traversée SNCF rue Henri Wilhelm (tranche 1), Rue Schlumberger (entre Poincaré et Verdun), Rue Schlesser, Rue des Prêtres, Rue d'Altkirch-Parking Bleylé, Rue des Cloces, Rue Edouard Richard tranche 2 (réseau)

Herrlisheim : Rue de l'Eglise, Rue des Boulangers

Horbourg-Wihr : Secteur Rue de Bourgogne (tranche 2)

Turckheim : Route Romaine (entre la rue de Wettolsheim et la rue du Hohlandsbourg)

Wintzenheim : Rue Joffre, Rue des Trois Châteaux (travaux courants)

4/ Extension des réseaux d'assainissement

235.500 € HT

Colmar : Extension de réseau en nouvelle zone U suite adoption PLU

Ingersheim : Rue de la Promenade (tranche 3)

Porte du Ried : Holtzwihr Rue du Centre

TOTAL DU PROGRAMME 2017 - Eaux Pluviales ➔ **976.000 € TTC**

1/ Améliorations – mises en conformité sécurité des ouvrages d'eaux pluviales

15.000 € TTC

CA : Grosses réparations diverses et imprévues sur les ouvrages

2/ Assistance – Conseils et études

59.000 € TTC

CA : Etudes de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation du programme de travaux des années suivantes
Cartographie et intégration au SIG des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales des communes du Ried Brun
Investigations préalables aux travaux (sondages, études de sol et d'infiltration)

3/ Renouvellement, renforcement, réhabilitation des réseaux

129.000 € TTC

CA : Réparations et renouvellements divers et imprévus sur les réseaux

Colmar : Rue Edouard Bénès

Herrlisheim : Rue de l'Eglise, Rue des Boulangers

Walbach : Rue de la Gare

4/ Extension des réseaux

773.000 € TTC

CA : Unterer Theinheimer Weg

Colmar : Rue Billing, Rue Schlesser, extension de réseau en nouvelle zone U suite adoption PLU

Bischwihr : Rue des Blés

Horbourg-Wihr : Secteur Rue de Bourgogne Tranche 2

Houssen : Rue d'Ostheim

Muntzenheim : Rue du Niederfeld, Rue des Ecrevisses

Turckheim : Route Romaine (entre la rue de Wettolsheim et la rue du Hohlandsbourg)

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le service d'assainissement collectif dessert **28 219 abonnés** (un abonné avec plusieurs points de rejet est comptabilisé une seule fois).

INDICATEUR P201.1

✍ Formule : Nbre d'abonnés desservis / Nbre d'abonnés potentiels au 31.12.2016 x 100

Le taux de desserte par des réseaux de collecte pour l'année 2016 est de

99,35 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel APIC, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'assainissement (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, change de définition et est remplacé par l'indice P202.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous :

PARTIE A - Plan des réseaux (15 points)	
10 points (VP.250) : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant, s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	**10**
5 points (VP.251) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	**5**

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)	
10 points (VP.252, VP.253 et VP.254) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.254)	**10**
De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.** Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	**3**
De 0 à 15 points (VP.255) : **L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose** des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.** Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	**0**

PARTIE C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)	
10 points (VP.256) : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	**0**
De 1 à 5 points (VP.256) : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	**0**
10 points (VP.257) : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs ...)	**0**
10 points (VP.258) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées Nota : En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	**0**
10 points (VP.259) : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	**0**
10 points (VP.260) : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	**0**
10 points (VP.261) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	**0**
10 points (VP.262) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.	**0**

INDICATEUR P202.2.B

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2016 est de

28 pts

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Station d'épuration du SITEUCE → OUI.
Station d'épuration de Herrlisheim → OUI.
Station d'épuration de Jebsheim → OUI.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Station d'épuration du SITEUCE → OUI.
Station d'épuration de Herrlisheim → OUI.
Station d'épuration de Jebsheim → OUI.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007

Station d'épuration du SITEUCE → OUI.
Station d'épuration de Herrlisheim → OUI.
Station d'épuration de Jebsheim → OUI.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation

Station d'épuration du SITEUCE

INDICATEUR P206.3
Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation pour l'année 2016 est de

100 %

Station d'épuration de Herrlisheim

INDICATEUR P206.3
Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation pour l'année 2016 est de

100 %

Station d'épuration de Jebsheim

INDICATEUR P206.3
Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation pour l'année 2016 est de

100 %

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

1 débordement d'effluents dans les locaux de tiers a été enregistré le 04.08.2016 au Stade d'Ingersheim.

Pour mémoire, ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indicateur, les débordements dus au non respect par l'usager de l'article 32 du Règlement du service de l'assainissement collectif relatif à l'étanchéité des installations et la protection contre le reflux.

INDICATEUR P251.1

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers pour l'année 2016 est de

0,009 ‰

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

73 km de réseau de collecte, 5,3 km de réseau Eaux Pluviales et 15 424 siphons ont été curés en 2016 sur le territoire de Colmar Agglomération.

Un seul point sensible nécessite des interventions spécifiques ou plus fréquentes, il s'agit du siphon sous la Lauch à COLMAR.

INDICATEUR P252.2

✍ Formule : Nbre de points noirs / Longueur réseau de collecte (hors branchements) x 100

Le taux de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau pour l'année 2016 est de

0,24 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : 6 934 ml dont 1 286 ml renouvelés en 2016.

INDICATEUR P253.2

✍ Formule : Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années / longueur réseau au 31.12.2016 x 100

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable pour l'année 2016 est de

0,34 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau

INDICATEUR P254.3

Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau pour l'année 2016 est de

Prescriptions locales en cours de modification

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

PARTIE A - Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)	
20 points (VP.158) - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	**20**
10 points (VP.159) - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	**10**
20 points (VP.160) - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	**20**
30 points (VP.161) - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	**20**
10 points (VP.162) - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	**10**
10 points (VP.163) - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	**0**

PARTIE B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	
10 points (VP.164) - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	**0**

PARTIE C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (10 points)	
10 points (VP.165) - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	**0**

INDICATEUR P255.3

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées pour l'année 2016 est de

80

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Assainissement à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

Aucune réclamation écrite n'a été enregistrée en 2016 pour le Service de l'Assainissement.

INDICATEUR P258.1

✍ Formule : Nbre de réclamations écrites / Nbre d'abonnés x 1000

Le taux de réclamation pour l'année 2016 est de

0 ‰

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

INDICATEUR P207

Le montant des abandons de créances pour l'année 2016 est de

12 630,52 €

Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2016, Colmar Agglomération n'a pas engagé d'action au titre de l'assainissement.

ANNEXES

❶ Modifications opérées sur le réseau assainissement collectif

❷ Modifications opérées sur le réseau eaux pluviales

❸ Schéma de Principe de l'assainissement collectif

❹ Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

❺ Récapitulatif des indicateurs de performances

ANNEXE 1

Modifications opérées sur le réseau Assainissement Collectif

Année 2016

	Matériaux et diamètres	Conduites Posées	Conduites Enlevées	
	(mm)	(m)	(m)	
BISCHWIHR				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 422*** **mL**
COLMAR				
rue Stockmeyer	AC 150		29	
rue Stockmeyer	PP 315	33,8		
Grosser Semm Pfad	Fonte DN200	210,0		
Schoenenwerd	Fonte DN200	159,0		
Impasse Niederau	Fonte DN200	90,0		
VC57	Fonte DN200	89,0		
rue Michelet	Fonte DN200	24,0		
rue Kléber	T750/500		116	
rue Kléber	PRV600	116,0		
rue de l'Eau	AC300		31	
rue de l'Eau	T600/400		23	
rue de l'Eau	PP300	54,0		
rue de la Cigogne	T600/400		17	
rue de la Cigogne	PRV 700	17,0		
rue du Logelbach	BA400		25	
rue du Logelbach	PP300	21,0		
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**814**	**241**	***573*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***191 991*** **mL**
FORTSCHWIHR				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***2 500*** **mL**
HERRLISHEIM				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***13 263*** **mL**
HOLTZWIHR				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***9 153*** **mL**
HORBOURG-WIHR				
rue du Rhin	F 200	36,53		
rue de Bourgogne	AC350		30,1	
rue de Bourgogne	F 300	202,7		
rue de Bourgogne	AC300		79,9	
rue de Bourgogne	AC250		77,9	
rue d'Anjou	AC300		59,8	
rue d'Anjou	F 300	161,4		
rue d'Anjou	AC250		52,3	
rue d'Anjou	F 200	8,5		
rue d'Anjou	AC200		29,1	
rue de Provence	AC250		40,3	
rue de Provence	F 200	54,8		
rue de Provence	AC200		82,6	
rue de Riquewihr	AC400		23,4	
rue de Riquewihr	AC350		65,9	
rue de Riquewihr	F 300	72,7		
rue de Riquewihr	F 200	16,0		
rue de Riquewihr	F 150	17,8		
rue de Riquewihr	AC300		74,0	
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**571**	**615**	***-45*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***31 469*** **mL**

HOUSSEN

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***12 163*** **mL**

INGERSHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***21 893*** **mL**

JEBSHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***10 585*** **mL**

MUNTZENHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***5 280*** **mL**

RIEDWIHR

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***2 959*** **mL**

SAINTE CROIX EN PLAINE

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***21 162*** **mL**

TURCKHEIM

rue des Forgerons	AC 250		104,9
rue des Forgerons	PP 300	104,94	
Grand'rue	AC200		91,0
Grand'rue	AC300		97,0
Grand'rue	AC400		137,0
Grand'rue	PP200	42,0	
Grand'rue	PRV200	49,0	
Grand'rue	PRV300	97,0	
Grand'rue	PRV400	137,0	

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**430**	**430**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***22 182*** **mL**

WETTOLSHEIM

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***13 577*** **mL**

WALBACH

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***5 920*** **mL**

WICKERSCHWIHR

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 270*** **mL**

WINTZENHEIM

Herrenpfad	PP 200	57,6	
Dichelgraben	PP 200	8,06	

	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**66**	**0**	***66*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***38 735*** **mL**

TOTAL Pose/Dépose 2016 (mL)	**1 879,9**	**1 286,2**

Longueur réseau ASSAINISSEMENT CA au 31.12.16 : 411 524,0 m

ANNEXE 2

Modifications opérées sur le réseau Eaux Pluviales

Année 2016

	Matériaux et diamètres (mm)	Conduites Posées (m)	Conduites Enlevées (m)	
ANDOLSHEIM				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***6 000*** **mL**
BISCHWIHR				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***1 400*** **mL**
COLMAR				
rue Lavoisier	PP 300	60,7		
rue Lavoisier	PP 200	4,0		
Schoenenwerd	F400	160,0		
Impasse de la Niederau	F300	82,0		
Grosser Semm Pfad	F400	179,3		
Grosser Semm Pfad	F300	21,2		
VC57	F300	105,0		
rue Michelet	PP315	64,0		
rue Michelet	BA500	59,0		
rue Michelet	PE300	58,0		
Parking APFA	PP300	34,0		
Parking APFA	PE300	44,0		
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**871**	**0**	***871*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***15 311*** **mL**
FORTSCHWIHR				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***4 525*** **mL**
HERRLISHEIM				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***4 324*** **mL**
HOLTZWIHR				
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**0**	**0**	***0*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***5 000*** **mL**
HORBOURG-WIHR				
rue de Riquewihr	BA400		12,2	
rue de Riquewihr	F 400	13,4		
rue de Riquewihr	BA300		13,0	
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**13**	**25**	***-12*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***6 951*** **mL**
HOUSSEN				
Carrefour Presbytère, Est	BA400		33,0	
	BA300		125,0	
	PVC400		20,0	
	F500	30,0		
	F400	37,0		
	F300	7,0		
TOTAL POSE/DEPOSE 2016		**74**	**178**	***-104*** **mL**
TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016				***11 375*** **mL**

INGERSHEIM				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 841*** **mL**
JEBSHEIM				
Grand'rue	PVC 200	33,6		
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**34**	**0**	***34*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***6 500*** **mL**
MUNTZENHEIM				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***1 000*** **mL**
RIEDWIHR				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***1 420*** **mL**
SAINTE CROIX EN PLAINE				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***7 801*** **mL**
SUNDHOFFEN				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***2 000*** **mL**
TURCKHEIM				
Grand'rue	AC300		63,0	
	PRV300	63,0		
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**63**	**63**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 062*** **mL**
WALBACH				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***6 172*** **mL**
WETTOLSHEIM				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***1 534*** **mL**
WICKERSCHWIHR				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***6 000*** **mL**
WINTZENHEIM				
	TOTAL POSE/DEPOSE 2016	**0**	**0**	***0*** **mL**
	TOTAL COMMUNE AU 31/12/2016			***4 326*** **mL**
TOTAL Pose/Dépose 2016 (mL)		**1 055,2**	**266,2**	
Longueur réseau ASSAINISSEMENT CA au 31.12.16 :				**100 542,0 m**

ANNEXE 3

Schéma de Principe de l'assainissement collectif



ANNEXE 4

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe





LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1er janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. *(estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).*

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOUVRIER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...).
Sur le thème 'Eau et Energie', 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminés en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?











La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

ANNEXE 5

Récapitulatif des indicateurs de performances

INDICATEURS		ANNEE 2015	ANNEE 2016
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,93 %	**99,35 %**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	28 pts	**28 pts**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	OUI	**OUI**
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	OUI	**OUI**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'Arrêté ministériel du 22 juin 2007	OUI	**OUI**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation	100 %	**100 %**
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 700,08 €	**12 630,52 €**
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 ‰	**0,009 ‰**
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,27 % (1 point)	**0,24 %** (1 point)
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,40 %	**0,34 %**
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	Prescriptions locales en cours de modification	Prescriptions locales en cours de modification
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	**80**
P256.2	Durée d'extinction de la dette	8 ans et 6 mois	**13 ans et 3 mois**
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,075 %	**0,222 %**
P258.1	Taux de réclamations	0,040 ‰	**0 ‰**

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 24 : Organisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement sur la commune de Herrlisheim-près-Colmar

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 24 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE HERRLISHEIM-PRES-COLMAR

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-7 à R.2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colmar Agglomération est tenue de délimiter, pour chacune de ses communes membres, le zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que le zonage relatif à l'assainissement des eaux pluviales.

Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur la commune. Il contribue, par ailleurs, à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation et du ruissellement des eaux pluviales sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Herrlisheim-Près-Colmar, Colmar Agglomération mène les études relatives à la mise en place du zonage d'assainissement sur cette commune. Après approbation du zonage d'assainissement, ce document sera intégré au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Herrlisheim-Près-Colmar.

Selon l'article L.123.2 du Code de l'Environnement, les zonages d'assainissement ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme sont soumis à la réalisation d'une enquête publique. Compte tenu du lien étroit entre ces documents, il est proposé la réalisation d'une enquête publique unique conformément aux dispositions des articles L.123.6 et R.123.7 du Code de l'Environnement.

Dans cette perspective, la Commune de Herrlisheim-Près-Colmar, autorité compétente pour la réalisation de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme, sera chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique relative au Plan Local d'Urbanisme et au zonage d'assainissement de la commune de Herrlisheim-Près-Colmar.

L'enquête publique ferait l'objet d'un registre d'enquête unique, d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement du 14 juin 2017

Après avoir délibéré,

DECIDE

De confier à la Commune de Herrlisheim-Près-Colmar la réalisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de Herrlisheim-Près-Colmar par l'intermédiaire d'une enquête publique unique.

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC24290617-DE

Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour ampliation conforme

Colmar, le - 4 JUIL. 2017

Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 25 : Rétrocession de réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 25 RETROCESSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAUX PLUVIALES

Rapporteur : M. Jean Claude KLOEPFER, Vice-Président

Dans le cadre d'opérations d'urbanisme, les aménageurs réalisent des viabilités et certains souhaitent que ces infrastructures puissent intégrer le patrimoine des collectivités concernées.

En ce qui concerne les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales et suite aux demandes des aménageurs pour la rétrocession des réseaux, Colmar Agglomération vérifie que la conception et l'exécution des travaux sont conformes aux règles de l'art et à ses choix patrimoniaux. Si tel est le cas, il est alors proposé que les réseaux collectifs concernés deviennent publics et qu'ils soient rétrocédés de l'aménageur à Colmar Agglomération ; cela signifie que les réseaux intègrent l'actif des budgets des services publics et que les travaux d'investissement, l'exploitation et l'amortissement budgétaire seront assumés par Colmar Agglomération.

Deux opérations d'urbanisme réalisées récemment remplissent les conditions pour que les réseaux humides collectifs puissent être rétrocédés à Colmar Agglomération.

Lotissement « Les Acacias » - Houssen

Le lotissement « Les Acacias », situé au nord de la commune de Houssen, est un ensemble immobilier de 35 logements dont l'aménageur est la société SOVIA, installée 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar.

Les caractéristiques majeures des réseaux du lotissement sont les suivantes :

- pour l'eau potable, il s'agit de 300 ml de réseau de distribution en fonte de diamètre 100 mm ainsi que 33 branchements
- pour les eaux usées, il s'agit de 300 ml de réseau de collecte en fonte de diamètre 200 mm ainsi que 33 branchements
- pour les eaux pluviales, il s'agit d'un réseau de 285 ml de réseau DN300 ml ainsi qu'un bassin de stockage de diamètre 1000 mm.

Les amortissements annuels à intégrer dans les budgets eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales s'établissent respectivement à 1 350 € HT, 1 166 € HT et 6 800 € TTC. Ces montants sont détaillés dans l'annexe 1.

Lotissements « Le Clos Driesbach » - Wettolsheim

L'opération « Le Clos Driesbach », située rue de la 5ème Division Blindée à Wettolsheim est ensemble immobilier de 6 lots dont l'aménageur est Monsieur Lichtenberger Robert, installé 7 rue du Sylvaner à Beblenheim.

Les caractéristiques majeures des réseaux du lotissement sont les suivantes :

- pour l'eau potable, il s'agit de 70 ml de réseau de distribution en fonte de diamètre 100 mm et de 3 branchements
- pour les eaux usées, il s'agit de 90 ml de réseau de collecte en fonte de diamètre 200 mm et de 3 branchements
- pour les eaux pluviales, il s'agit de 24 ml de réseau de collecte en PVC 315. A l'aval se trouvent un séparateur hydrocarbure ainsi que 2 puits d'infiltration DN2000.

Les amortissements annuels à intégrer dans les budgets eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales s'établissent respectivement à 475 € HT, 300 € HT et 1 360 € TTC. Ces montants sont détaillés dans l'annexe 1.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la rétrocession des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales pour les opérations suivantes :

- lotissement d'habitations « Les Acacias » à Houssen dont l'aménageur est la société SOVIA,
- lotissement « Le Clos Driesbach » à Wettolsheim dont l'aménageur est Monsieur Lichtenberger Robert,

dans les services publics gérés par Colmar Agglomération,

INTEGRE

les ouvrages, équipements et conduites des réseaux collectifs décrits ci-dessus dans l'inventaire patrimonial des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales,

CONFIE

au groupement Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux, prestataire de Colmar Agglomération, l'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la gestion des eaux pluviales, conformément aux dispositions des marchés d'exploitation des services de l'eau potable, de l'assainissement et des réseaux des eaux pluviales,

PREND NOTE

que les amortissements annuels correspondants seront inscrits dans un prochain document budgétaire ou dans le cadre du budget primitif de l'année 2018.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC25290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

ANNEXE 1

RETROCESSION DE RESEAUX D'EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES HOUSSEN – LOTISSEMENT « LES ACACIAS »

Afin de calculer les amortissements budgétaires et selon des estimations, les décomptes, par catégorie d'immobilisation, sont les suivants :

Eau potable :

- réseaux d'eau (extension de canalisation de distribution et branchements) : 54 000 € HT soit un amortissement par exercice de 1 350 € HT (durée de 40 ans conformément à la délibération du 30 septembre 2004)

Amortissement dans le budget annexe de l'eau potable : 1 350 € HT

Assainissement collectif :

- réseaux d'assainissement (extension) – conduites gravitaires et branchements : 70 000 € HT soit un amortissement par exercice de 1 166 € HT (durée de 60 ans conformément à la délibération du 6 octobre 2005)

Amortissement dans le budget annexe de l'assainissement collectif : 1 166 € HT

Eaux pluviales :

- Réseaux d'eaux pluviales : 102 000 € TTC soit un amortissement par exercice de 6 800 € TTC (durée de 15 ans conformément à la délibération du 30 septembre 2004)

Amortissement dans le budget principal fonction eaux pluviales : 6 800 € TTC

RETROCESSION DE RESEAUX D'EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES WETTOLSHEIM – LOTISSEMENT « LE CLOS DRIESBACH »

Afin de calculer les amortissements budgétaires et selon des estimations, les décomptes, par catégorie d'immobilisation, sont les suivants :

Eau potable :

- réseaux d'eau (extension de canalisation de distribution et branchements) : 19 000 € HT soit un amortissement par exercice de € HT (durée de 40 ans conformément à la délibération du 30 septembre 2004)

Amortissement dans le budget annexe de l'eau potable : 475 € HT

Assainissement collectif :

- réseaux d'assainissement (extension) - conduites gravitaires et branchements : 18 000 € HT soit un amortissement par exercice de 300 € HT (durée de 60 ans conformément à la délibération du 6 octobre 2005)

Amortissement dans le budget annexe de l'assainissement collectif : 300 € HT

Eaux pluviales :

- Réseaux et ouvrages d'eaux pluviales : 20 400 € TTC soit un amortissement par exercice de 1 360 € TTC (durée de 15 ans conformément à la délibération du 30 septembre 2004)

Amortissement dans le budget principal fonction eaux pluviales : 1 360 € TTC

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 26 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
Et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 26 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, Conseiller Communautaire Délégué,

L'article D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation au Conseil Communautaire d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif est conforme au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement. Il s'applique sur l'ensemble des communes de Colmar Agglomération.

- Qualité du service

L'ensemble des installations d'assainissement non collectif du territoire de Colmar Agglomération a été contrôlé à l'exception d'une partie de la commune de Fortschwihr et des cas où les usagers ont refusé ou décalé le contrôle. Ces installations feront l'objet d'un contrôle au cours de l'année 2017.

- Prix

Le coût unitaire des contrôles est détaillé ci-dessous. Ils sont identiques depuis 2010.

Intitulé	Tarif 2017 HT (TVA à 10 %)
Contrôle diagnostic de l'existant	80,00 €
Contrôle d'entretien de l'existant	65,00 €
Contrôle de conception du neuf	30,00 €
Contrôle d'exécution du neuf	85,00 €
Contre-visite de contrôle d'exécution	31,00 €
Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)	80,00 €
Frais de relance simple en cas d'impayé	1,10 €
Frais de relance en lettre recommandée en cas d'impayé, après 2 relances simples	5,50 €

Ces tarifs permettent de limiter le coût de contrôle pour l'usager. En effet, selon l'enquête publiée en 2016 par la fondation Danielle Mitterand-France Libertés, le réseau d'associations d'usagers ConfiANCe et le magazine 60 Millions de consommateurs, les tarifs pratiqués au niveau national sont :

- Installation neuve (contrôle de conception et d'exécution) : moyenne nationale : 200 € TTC (126,50 € TTC pour Colmar Agglomération)
- Contrôle diagnostic de l'existant : moyenne nationale pour une période de 10 ans : 150 € TTC (88 € TTC pour Colmar Agglomération)
- Contrôle diagnostic en cas de vente : moyenne nationale : 130 € TTC (88 € TTC pour Colmar Agglomération)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC26290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement du 14 juin 2017

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016

DECIDE

de mettre en ligne les indicateurs du rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le 04 JUIL. 2017

Le Président

Directeur Général des Services

COLMAR
AGGLOMÉRATION

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

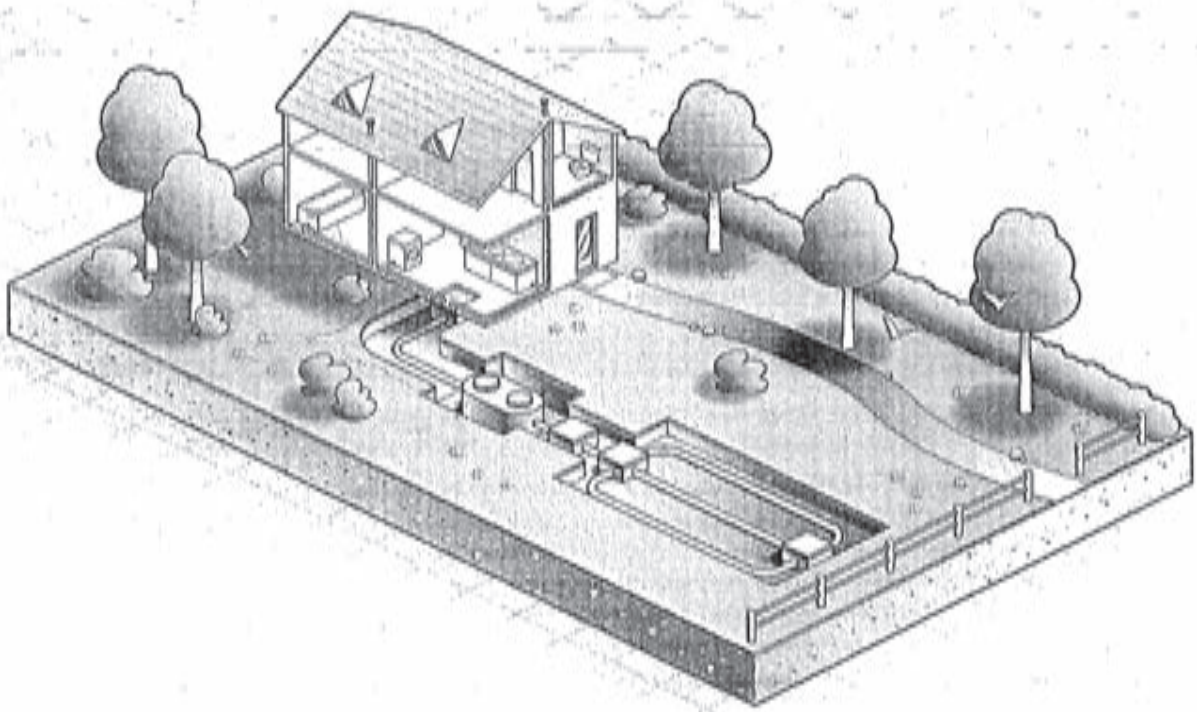

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

2016

LES COMPÉTENCES EXERCÉES

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est défini à l'article 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est complémentaire au Service Public d'Assainissement Collectif, et a pour objet le contrôle des installations d'assainissement non collectif des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Colmar Agglomération a mis en place ce service et adopté le règlement du service par délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2010.

Les différents contrôles réalisés sont les suivants :

- Le contrôle de la conception des installations neuves ou réhabilitées
- Le contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Le contrôle de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Les compétences d'entretien (notamment la réalisation des vidanges) et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont définies comme optionnelles dans la loi et n'ont pas été retenues par Colmar Agglomération.

LE MODE DE GESTION

Le mode de gestion du service retenu par Colmar Agglomération est la régie avec un marché de prestation de service. Le marché d'exploitation du SPANC a été renouvelé en 2017. Il a été attribué à la Colmarienne des Eaux pour la période 2017 à 2020.

EVOLUTION DE LA RÈGLEMENTATION

Les principales évolutions récentes de la règlementation concernant l'assainissement non collectif ont été apportées en 2012.

Deux arrêtés, respectivement du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, qui sont entrés en vigueur le 1er juillet 2012, révisent la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif. Ces arrêtés reposent sur trois logiques :

- mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ;
- réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ;
- s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

Pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- un an maximum en cas de vente ;
- quatre ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

Il en découle que les installations classées dans la catégorie Priorité 2 – dispositif à réhabilitation différée et qui ne présentent pas de risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes ne sont plus contraintes par l'obligation de délai à l'exception des cas de ventes.

LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Le recensement des installations d'assainissement non collectif permet d'identifier sur l'ensemble de Colmar Agglomération le nombre d'installations suivant au 31 décembre 2016 : **672**

Les installations concernant majoritairement des habitations individuelles, nous ferons une estimation d'occupation de 2,5 habitants par logement ; le nombre d'habitants desservis par le SPANC est alors estimé à 1 680 habitants.

Indicateur D301.1 :
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC : 1 680

LA MISE EN PLACE DU SERVICE

La mise en œuvre du SPANC a été accompagnée par une information à destination des usagers sur différents supports. Des plaquettes explicatives à destination des usagers ont notamment été réalisées.

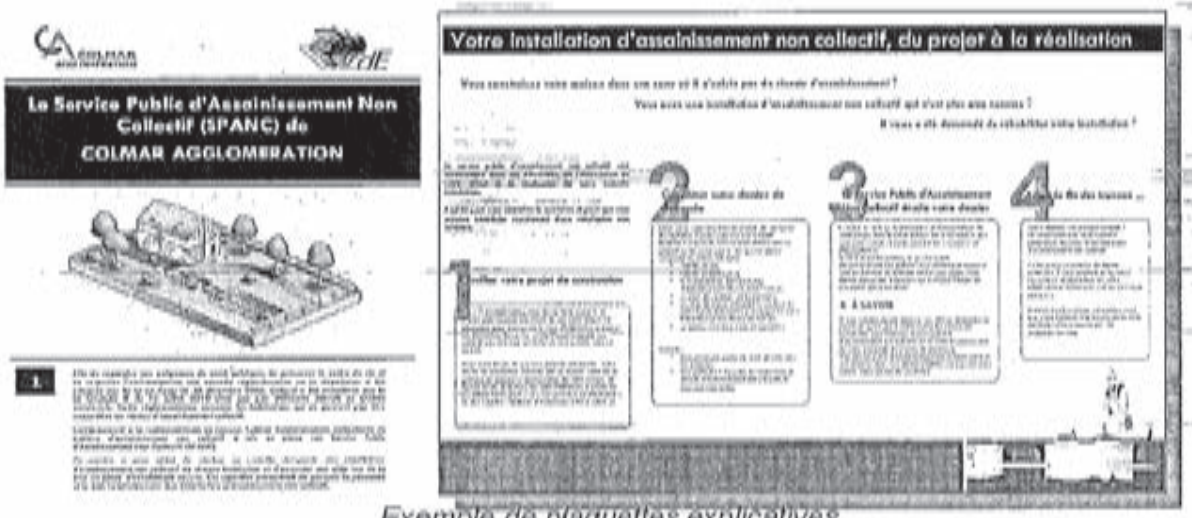

Exemple de plaquettes explicatives

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est caractérisé de la manière suivante :

A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en service œuvre du SPANC	Note
- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (/ 20)	0
- Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération (/ 20)	20
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilités depuis moins de huit ans (/30)	30
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (/30)	30
B – Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en service œuvre du SPANC	Néant

Indicateur D302.0 :
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 80

LES CONTRÔLES 2016

En 2016, le SPANC a réalisé 80 contrôles répartis de la manière suivante :

	Contrôles 2010	Contrôles 2011	Contrôles 2012	Contrôles 2013	Contrôles 2014	Contrôles 2015	Contrôles 2016
contrôles diagnostics des installations existantes	156	142	207	26	17	62	61
contrôles de conception d'installations neuves ou réhabilitées	9	18	6	13	9	10	10
contrôles de bonne exécution des travaux d'installations neuves ou réhabilitées	3	11	13	8	4	7	9
Total tous types	168	171	226	47	30	79	80

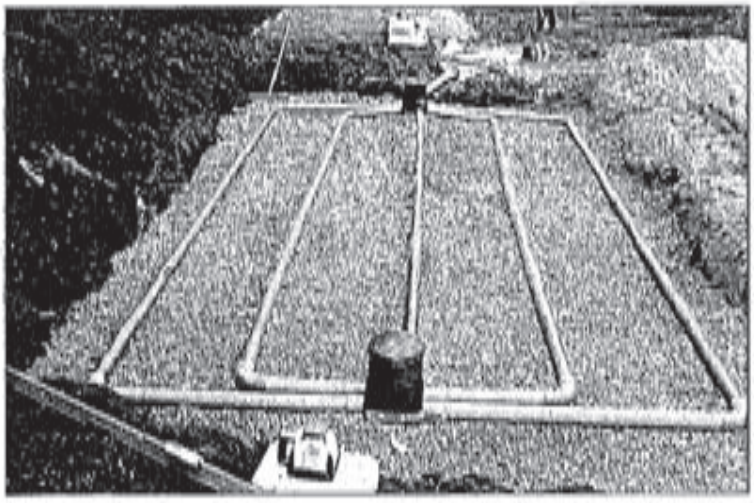

Contrôle de bonne exécution

Chaque installation a été notée sur les aspects suivants :

- le dispositif (Inexistant, Partiel, Complet),
- son fonctionnement (Gênant, Aléatoire, Satisfaisant),
- son impact sur le milieu (Risque polluant l'exutoire : Elevé, Faible, Nul),
- les risques sanitaires (Elevé : Dispositif situé dans une zone à risque tel qu'un puits d'alimentation en eau potable, Faible : rejet en fossé).

La note donnée à chaque dispositif de 0 à 9 (0 correspond à un dispositif conforme sans impact) définit alors une priorité de réhabilitation :

- Priorité 1 : dispositifs à réhabilitation urgente (note de 9 à 6)
- Priorité 2 : dispositifs à réhabilitation différée (note de 5 à 4)
- Priorité 3 : dispositifs dont la réhabilitation n'est pas indispensable (note de 3 à 0)

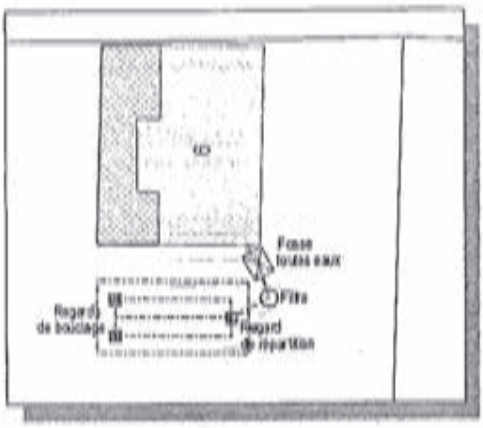

Il est adressé à chaque propriétaire le rapport de contrôle accompagné d'un courrier explicitant, le cas échéant, les travaux à réaliser et le délai prescrit.

Pour l'ensemble des **672 installations** contrôlées on dénombre :

- Priorité 1 : dispositifs à réhabilitation urgente (note de 9 à 6) **44 cas**
- Priorité 2 : dispositifs à réhabilitation différée (note de 5 à 4) **455 cas**
- Priorité 3 : dispositifs conformes (note de 3 à 0) **173 cas**

La répartition est la suivante :

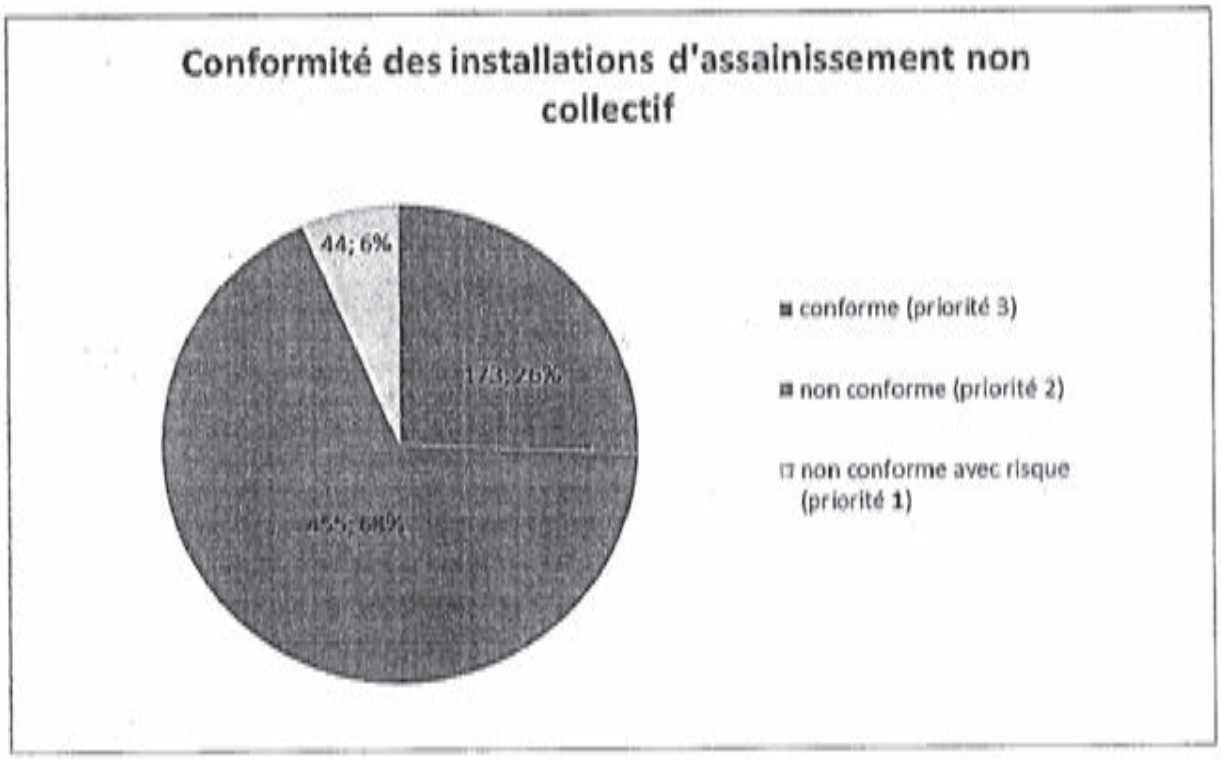

Indicateur P301.3 :
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 26 %

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE

L'ensemble des installations d'assainissement non collectif du territoire de Colmar Agglomération a été contrôlé à l'exception des cas où les usagers ont refusé ou décalé les contrôles. Ce reliquat fera l'objet de contrôles en 2017. Par ailleurs, les installations présentant les dysfonctionnements les plus importants feront également l'objet d'un nouveau contrôle.

LE COÛT DES CONTRÔLES

Le coût unitaire des contrôles a été fixé pour l'année 2010 par délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2010, et maintenus constants pour les années 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016. Pour l'année 2017, les montants ont été également été reconduits à l'identique par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Intitulé	Tarif 2017 HT
Contrôle diagnostic de l'existant	80,00 €
Contrôle d'entretien de l'existant,	65,00 €
Contrôle de conception du neuf	30,00 €
Contrôle d'exécution du neuf	85,00 €
Contre-visite de contrôle d'exécution	31,00 €
Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)	80,00 €
Frais de relance simple en cas d'impayé	1,10 €
Frais de relance en lettre recommandée en cas d'impayé, après 2 relances simples	5,50 €

(1) en cas d'absence non justifiée et non excusée de l'usager (la possibilité de déplacement du contrôle lui étant offerte dans la lettre de rendez-vous envoyée 15 jours avant) ou en cas de refus d'accès à l'agent de contrôle. Les articles L 1331-11 et L 1331-8 du code de la Santé Publique permettent de majorer le coût du contrôle jusqu'à hauteur de 100 %.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 27 : Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N° 27 AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA LAUCH

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, Vice-Président

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de la planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur une unité hydrographique cohérente. Le schéma est élaboré par les acteurs locaux du cycle de l'eau réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui, s'agissant de la Lauch, a été constituée par arrêté préfectoral le 07 mars 2013 (40 membres, dont 7 dans le collège des services de l'Etat, 10 dans le collèges des usagers et propriétaires, et 23 élus dans le collèges des collectivités territoriales).

L'émergence d'un SAGE pour le bassin versant de la Lauch s'est fait jour en raison de la particularité de ce bassin qui est le seul du département dans lequel existe une prise d'eau importante pour l'eau potable en rivière ; située en amont de Linthal, cette prise d'eau alimente Guebwiller, toute sa vallée et son piémont en partie. Depuis une vingtaine d'années, cette prise d'eau fournit aussi un appoint à neuf communes du Bassin Potassique.

Cette disposition a pour conséquence, dans le périmètre de Colmar Agglomération, des impacts sur la situation de la Lauch, notamment en période d'étiage : les débits d'étiage, naturellement très faibles à l'aval de Guebwiller, vont jusqu'à s'infiltrer totalement en nappe et, de ce fait, la qualité des eaux est pénalisée par tout rejet, épuré ou non, qui y est effectué.

Le SAGE est l'instrument adéquat pour mettre en place une gestion collective de cette ressource en eau pour les usages de laquelle (eau potable, prises d'irrigation, rejets de stations d'épuration, etc.), des incompatibilités et des pénuries pourraient apparaître ou s'aggraver.

L'article L.212-3 alinéa 2 du Code de l'Environnement prévoit que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) doivent être mis en compatibilité avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis dans les SAGE. Au-delà de ce rappel réglementaire, la mise en œuvre du projet de SAGE de la Lauch s'appuiera de manière prépondérante et opérationnelle sur des dispositions incitatives et des mesures associatives avec celles en cours dans d'autres démarches liées à l'eau sur le bassin versant : programme global de restauration écologique mené par les syndicats de rivière, révision de l'inventaire départemental des zones humides remarquables, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Trame Verte et Bleue et Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Mission Eau Guebwiller et environs, ...

Le périmètre du SAGE de la Lauch a été fixé par l'arrêté préfectoral n°2013066-0013 du 07 mars 2016 et concerne 40 communes et près de 140 000 habitants, dont la moitié situés dans le seul bassin versant de la Lauch.

Les enjeux majeurs identifiés dans le projet de SAGE sont les suivants :

Zones humides

Les zones humides présentent un intérêt écologique et hydraulique à travers leur fonction épuratrice et dans la régulation des épisodes de crues et d'étiage. La vallée de la Lauch bénéficie de zones humides à fort potentiel de biodiversité. Ces zones peuvent être qualifiées comme remarquables lorsqu'elles abritent une biodiversité exceptionnelle ; cependant, les autres zones humides non remarquables ou dites ordinaires assurent néanmoins un rôle clé dans l'équilibre hydrologique du bassin versant.

S'agissant de cet enjeu, le projet de SAGE de la Lauch propose 10 dispositions qui ont pour objectif de mettre à jour et de compléter l'inventaire des zones humides remarquables et ordinaires, afin de préserver celles-ci avec, notamment, l'encouragement à l'acquisition foncière et la rédaction d'un guide de bonne gestion de ces milieux.

Mobilité latérale des cours d'eau

L'enveloppe de mobilité d'un cours d'eau est l'espace où le lit de la rivière est déjà allé ou pourrait se déplacer si les contraintes (seuils, murs, protections de berge, ...) étaient supprimées par le biais de phénomènes tels que l'érosion et le dépôt sédimentaire. Cet espace est nécessaire au bon équilibre sédimentaire et écologique du cours d'eau et pérennise le rechargement en eau de la nappe phréatique (qui couvre les besoins en eau potable de quasi 100% de la population de la plaine).

Le SAGE de la Lauch a pour objectif l'identification des fuseaux de mobilité et la redynamisation de la mobilité latérale des cours d'eau lorsque des aménagements fonciers et l'occupation du sol la permettent.

Biodiversité et espèces invasives

Les plantes invasives profitent du mauvais état d'une ripisylve et de la nudité du lit mineur pour envahir ces milieux.

Le SAGE de la Lauch a pour objectif d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et humides, et de limiter le développement des espèces invasives, en préservant les corridors écologiques autour des cours d'eau et les habitats existants pour la vie aquatique.

Inondation

La Lauch bénéficie depuis 2006 d'un PPRI, et le bassin versant présente un bon niveau de protection des villages et des populations grâce aux ouvrages hydrauliques existants (barrages, digues, bassins de rétention, etc.). De plus, le bassin versant dispose d'une solidarité existante grâce aux syndicats de rivière.

C'est pourquoi le SAGE de la Lauch a pour objectif la mise en œuvre des protections nécessaires (notamment l'intégration des zones inondables par les collectivités dans les documents d'urbanisme) et la pérennisation de la gouvernance de bassin versant.

Milieux et quantité de la ressource en eau

La vallée de la Lauch dispose d'une ressource en eau limitée, qui s'infiltre en partie lors de son parcours. Cette ressource est soutenue en période estivale par un apport au débit provenant des barrages de la Lauch et du Ballon. Cependant, des assecs de la Lauch sont régulièrement observés sur la basse vallée, qui dispose de peu de zones refuges pour la faune aquatique ; une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la vallée de Guebwiller est également nécessaire pour faire face lors des périodes de sécheresse ou en cas d'accidents. Cette problématique est d'autant plus sensible que les prélèvements sur les ressources en eau vont augmenter globalement sur le bassin versant (accroissement de la population, développement des activités industrielles et particulièrement agroalimentaires, diversification de l'agriculture au bénéfice du maraîchage).

Afin de concilier la préservation du débit de la Lauch pour les milieux aquatiques en périodes de basses eaux et la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable de la vallée de Guebwiller, le SAGE de la Lauch propose des mesures d'optimisation du rôle des barrages et des prélèvements superficiels et souterrains, d'organisation et de gestion de crise, et d'information des consommateurs.

Qualité des eaux

La qualité des eaux de rivière de la Lauch n'est pas équivalente tout le long du bassin versant : bonne sur le secteur amont, elle se dégrade au fur et à mesure de la traversée de la plaine en raison de pertes de débit. Ainsi, des teneurs en nitrates moyennes à importantes sont relevées dans les eaux souterraines du piémont, accompagnées de quelques dépassements des teneurs autorisées en pesticides ; la plaine est soumise à de fortes pressions en nitrates et substances phytopharmaceutiques.

Le projet de SAGE a donc pour objectif de lutter contre les pollutions diffuses et de reconquérir la qualité des eaux de la Lauch et des eaux souterraines dans le secteur de la plaine, en cohérence avec le SAGE Ill-Nappe-Rhin qui vise à retrouver les conditions permettant une alimentation en eau potable sans traitement. Les mesures inscrites dans le projet de SAGE concernent la poursuite des acquisitions foncières préventives amiables pour la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine, la mise en œuvre de plans de gestion sur les captages prioritaires, une pérennisation des prairies existantes à travers le dispositif de mesures agro-environnementales, etc.

Assainissement des eaux usées

Le bassin versant dispose d'un assainissement collectif bien organisé, assurant même la collecte et le traitement des eaux usées provenant des coopératives viticoles (les stations d'épuration sont adaptées au traitement pour les périodes de vendange). Toutefois, le faible pouvoir auto-épurateur des rivières de la tête du bassin versant et le caractère marqué de réservoir biologique de la haute vallée rendent nécessaire le parachèvement de l'assainissement dans ce secteur. En plaine, à noter que le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois-Châteaux mène une étude globale d'amélioration de l'assainissement collectif sur son secteur, qui concerne les communes de Herrlisheim (lieu-dit Vignoble) et Wettolsheim.

Les mesures envisagées par le projet de SAGE intègrent les contraintes liées à l'hydrogéologie des sols et à la topographie, ainsi que l'organisation urbaine des villages, l'accent étant mis sur la prévention des pollutions émergentes et la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques, ainsi que la collecte et le traitement des effluents viticoles.

Ruissellement des eaux

Le bassin versant de la Lauch est doté de nombreux déversoirs d'orages et ouvrages de gestion des écoulements des eaux pluviales : le cumul des rejets de ces ouvrages existants présente un risque pour les petits cours d'eau et pour les eaux souterraines vulnérables.

Outre la généralisation des bonnes pratiques agricoles d'utilisation des produits phytosanitaires dont on constate parfois le déversement dans les cours d'eau, le projet de SAGE demande l'amélioration du suivi et de l'entretien des ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales, particulièrement à proximité des nappes d'accompagnement de la Lauch, des eaux souterraines du piémont et des affluents de la Lauch.

Une fois approuvé, le SAGE aura une portée juridique qui diffère en fonction des documents :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques : toute décision administrative doit lui être compatible si elle relève du domaine de l'eau, ou doit le prendre en compte si elle ne relève pas directement du domaine de l'eau ;
- le règlement : il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités mentionnés à l'article L.214-2 du Code de l'environnement.
  Le règlement du projet de SAGE de la Lauch comporte un article unique qui stipule que « l'assèchement, l'imperméabilisation, la mise en eau, l'imperméabilisation [sic], le remblai des zones humides remarquables et non remarquables dites "prioritaires", telles que identifiées dans le PAGD (...) sont soumis au respect d'une des conditions suivantes :
  - existence d'un caractère d'intérêt général (...) ;
  - existence d'un caractère d'utilité publique (...) ;
  - ou lorsqu'une étude environnementale démontre que le site ne présente pas les caractéristiques d'une zone humide dite "remarquable" (...) ou "prioritaire" (...). »

L'intégralité des informations relatives au projet de SAGE de la Lauch (procédure, documents) sont consultables à l'adresse suivante : http://www.gesteau.fr/sage/lauch

A noter enfin qu'au terme de la consultation des collectivités concernées, le projet de SAGE de la Lauch fera encore l'objet d'une enquête publique.

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch présenté par la Commission Locale de l'Eau.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC27290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 28 : Attribution de subventions pour des travaux d'économies d'énergie dans l'habitat

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 1 (M. SCHULLER)

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point N°28 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE DANS L'HABITAT

Rapporteur : M Mathieu THOMANN, Vice-Président

Suite à la décision du Conseil Communautaire prise par délibération du 18 décembre 2014 d'élargir le dispositif d'aides pour des travaux d'économies d'énergie dans l'habitat à l'ensemble des logements situés dans le périmètre de l'agglomération avec une prise en charge par Colmar Agglomération des montants des aides versées aux particuliers, et après examen technique et administratif de nouvelles demandes de subventions reçues, un certain nombre de dossiers correspond aux critères établis dans la délibération susvisée, modifiée par délibération du 9 février 2017.

Le tableau joint récapitule ces demandes susceptibles de bénéficier d'une aide au regard de l'éligibilité de leur dossier.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Environnement en date du 14 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions aux demandeurs dans le cadre du dispositif applicable depuis la délibération du 18 décembre 2014 modifiée le 9 février 2017, tel que détaillé dans le tableau ci-joint.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20170704-DCC28290617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMÉRATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Propriétaire		Adresse du chantier	Commune	Isolation toit murs fenêtres	Chaudière condensation	Pompe à chaleur	Total Aides
Nom	Prénom						
VENANCIO	Manuel	74, rue du Chêne - MI	COLMAR	204,66 €	- €	- €	204,66 €
DEMANGE	Dominique	30, rue des Vosges - MI	HORBOURG-WIHR	54,00 €	- €	- €	54,00 €
MULLER	Gérard	5, rue Méquillet - RC/02	COLMAR	351,00 €	- €	- €	351,00 €
NOIRJEAN	Hugues et	12, rue Charles Grad - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KOPFHAMMER	Eric et	36, rue Montaigne - MI	COLMAR	- €	- €	480,00 €	480,00 €
KNITTEL	Jean-	91, rue de la République -	INGERSHEIM	201,53 €	- €	- €	201,53 €
LEHN	Alexandre	8, rue d' Eguisheim - MI	COLMAR	404,24 €	- €	- €	404,24 €
WALLISER	Elisabeth	24, rue du Muguet -	SUNDHOFFEN	54,00 €	- €	- €	54,00 €
DIETRICH	Antony	17, rue du Général De Gaulle -	WICKERSCHWIHR	212,68 €	- €	- €	212,68 €
SCHEER	Rudolf	44, rue de la Cavalerie - 02/02	COLMAR	54,00 €	- €	- €	54,00 €
SCHULLER	Jean-Marc	2, rue des Jardins -	SUNDHOFFEN	499,50 €	- €	- €	499,50 €
RISCH	Véronique	17, rue du Frêne - MI	COLMAR	54,00 €	- €	- €	54,00 €
HADIDI	Mostafa	16b, Grand'Rue - MI	WICKERSCHWIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
ANTOINE	Isabelle	28a, rue Beethoven - 02/03	COLMAR	189,00 €	- €	- €	189,00 €
EICH	Jean-Paul	6, rue de Soultzbach-les-	COLMAR	81,00 €	- €	- €	81,00 €
HERMAN	Gérald	4, rue de l' Erable -	ANDOLSHEIM	351,00 €	- €	- €	351,00 €
QUINTLE	René	37, avenue de Rome - 02/05	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HAAG	Michel	17, rue des Vosges - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FABERT	Elisabeth	4, rue d' Albi - 01/01	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MARTIN	Irène et	12, rue des Merisiers - MI	TURCKHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HALTER	Steve	1, rue de la Krutenau - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
RUFFENACH	Gaël	1, rue Sainte Catherine -	COLMAR	- €	197,28 €	- €	197,28 €
ALLAEYS	Olivier	8, rue du Tournesol - MI	HOUSSEN	- €	270,00 €	- €	270,00 €
WAYDELICH	Roland	12, rue du Castel - MI	HORBOURG-WIHR	540,00 €	450,00 €	- €	990,00 €
PONSGEN	David	1, rue des Primevères - MI	SUNDHOFFEN	273,46 €	- €	- €	273,46 €
SCHAEFFER	Marc	10, boulevard du Champ de	COLMAR	541,72 €	- €	- €	541,72 €
LAURENS	Marie-	8, rue Schwendi - 03/02	COLMAR	54,00 €	- €	- €	54,00 €
WALGENWITZ	Olivier	17, rue de Mulhouse - MI	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
RAMI	Ezio	60, route d' Ingersheim - MI	COLMAR	162,00 €	- €	- €	162,00 €
DIETSCH	Paul	10, rue du Merle - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SERVARI	Vincent	29, rue Turenne - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
IOGNA	Nadir	1, rue du Landeck - 03/01	COLMAR	- €	228,46 €	- €	228,46 €
NISSLE	Jean-Claude	4, rue Albert Schweitzer - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
GODDE	Daniel	6, rue des Alpes -	SUNDHOFFEN	54,00 €	- €	- €	54,00 €
TALEWSKI	Borislaw	11, rue du Raisin -	COLMAR	182,34 €	- €	- €	182,34 €
BERNA	Pélagie	70, rue des Hirondelles - MI	HOUSSEN	- €	261,25 €	- €	261,25 €
BUCKEL	Stéphane	6, rue d' Orbey - MI	COLMAR	765,00 €	450,00 €	- €	1 215,00 €
FACHE	Thierry et	2b, rue Adolphe Hirn - 02/01	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KOSSMANN	Loïse	15, rue des Iris - MI	HORBOURG-WIHR	999,00 €	- €	- €	999,00 €
FALLER	Geneviève	13, rue de Montbéliard - MI	HORBOURG-WIHR	27,00 €	- €	- €	27,00 €
GSPANN	Joseph	36, rue des Tuileries - MI	TURCKHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DAVID	Emile	22, rue de l' Oberharth - MI	COLMAR	1 041,33 €	- €	- €	1 041,33 €
WUEST	Charles	13, Niklausbrunnweg - 01/02	COLMAR	432,00 €	- €	- €	432,00 €
STURNY	Jeanne	11, rue des Frères Widal - MI	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
STUPPFLER	Rose	173, route de Colmar -	INGERSHEIM	180,41 €	- €	- €	180,41 €
BECK	Henri	27, Grand'Rue - MI	FORTSCHWIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
GRAFF	Serge	8, rue de Hunawihr - 01/01	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BLAISE	André	6, rue de l' Etang -	FORTSCHWIHR	273,46 €	- €	- €	273,46 €
DIRINGER	André	27, rue de la Fecht -	WALBACH	1 145,70 €	- €	- €	1 145,70 €
HESS	Michel	21, rue de Riquewihr - MI	COLMAR	135,00 €	450,00 €	- €	585,00 €
DE-LUCAS	Walter	20, rue du Parc - MI	68320 HOLTWIHR	207,00 €	- €	- €	207,00 €
ANTON	Renaud	4, avenue Clémenceau - 1er	COLMAR	162,00 €	- €	- €	162,00 €
ROESS	Rodolphe	10, chemin Steinernkreuzweg	COLMAR	189,00 €	- €	- €	189,00 €
MAYMON	Sylvie	17, rue Kling - MI	68920	632,37 €	- €	- €	632,37 €
PFEFFER	Karine	21/21a, rue des Prés -	WINTZENHEIM	5 061,16 €	- €	- €	5 061,16 €
BAMOULID	Karim et	2, rue Léon Boellmann - MI	COLMAR	198,00 €	- €	- €	198,00 €
DEMANGEAT	Christophe	29a, rue Acker - RC	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
NILLES	Claude	39, rue de Wettolsheim - MI	COLMAR	1 230,55 €	- €	- €	1 230,55 €
FLEITH	Jérôme	5, impasse de la Digue - MI	RIEDWIHR	- €	- €	480,00 €	480,00 €
LIEHR	Thomas	46, route d' Ingersheim -	COLMAR	2 332,92 €	- €	- €	2 332,92 €
VOLTZ	Daniel	6, rue Saint-Martin - 03/01	COLMAR	- €	258,24 €	- €	258,24 €
SELIG	Freddy	48, Grand'Rue - MI	JEBSHEIM	602,67 €	- €	- €	602,67 €
VINCENT	Olivier	14, rue Fischart - 01/01	COLMAR	- €	538,67 €	- €	538,67 €
WALDECK	Bernard	17c, rue des Trois Epis - MI	INGERSHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HAMILTON	Craig	15, rue Camille Sée - MI	COLMAR	900,00 €	450,00 €	- €	1 350,00 €
DOERFLER	Jean-Paul	104, avenue du Général De	COLMAR	1 242,00 €	- €	- €	1 242,00 €
ROCH	Yves	1c, rue du Quai - 02/01	INGERSHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FASSEL	Frédéric et	18, rue Pierre Meister - MI	COLMAR	162,00 €	- €	- €	162,00 €
BERNARD	Michèle	5, rue Beethoven - MI	COLMAR	189,00 €	- €	- €	189,00 €

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

		Montant cumulé des aides versées par délibérations précédentes :				1 302 580,38 €
Propriétaire		Adresse du chantier	Commune	Isolation toit murs fenêtres	Chaudière condensation	Pompe à chaleur	Total Aides
Nom	Prénom						
ERNY	Benoît	33, rue St-Léon - copropriété	COLMAR	2 601,00 €	- €	- €	2 601,00 €
HERQUEL	Rémi	4, rue du Verger - MI	WICKERSCHWIHR	- €	- €	480,00 €	480,00 €
RAUSCHER	Francis	30, rue de Thann - 01/04	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DIDIERJEAN	Patrick	60, ch. Dreisteinweg - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
ECKERT	Julien	4, rue des Saules - 02/01	MUNTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHAFFHAUSER	Pierre	13c, route d'Ingersheim -	TURCKHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
CAHN	Chantal	20, rue Balzac - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
STEIL	Roger	4, rue du Tokay -	ZIMMERBACH	270,00 €	- €	- €	270,00 €
KLING	Guy	2, rue du Tokay - MI	COLMAR	189,00 €	- €	- €	189,00 €
VALENTIN	Marie-Josée	42, route de Bâle -	Ste-CROIX-en-	1 445,27 €	- €	- €	1 445,27 €
MASSON	Christian	5, rue Charles Baudelaire - MI	COLMAR	405,00 €	- €	- €	405,00 €
SCHMITT	Mireille	18, rue Henri Lebert - MI	COLMAR	806,11 €	- €	- €	806,11 €
STELMACH	Philippe	37, rue du Landwasser -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
REGORSEK	Ivan	6, rue du Hêtre - 01/01	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
RUST	Philippe	34, Krebsweg - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MALET	Claude	9, rue des Champs -	MUNTZENHEIM	1 152,37 €	- €	- €	1 152,37 €
GUILLIUM	Sylvain	2, cours Valentinien - MI	HORBOURG-WIHR	351,00 €	- €	- €	351,00 €
WINTERBERGER	Bruno	1, rue Mogg - 01/02	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
MULLER	Stéphane	30, Krebsweg - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DUONG	Henriette	1, place De Lattre de	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
DREYER	Jean-Pierre	13, chemin des Primevères -	COLMAR	554,86 €	- €	- €	554,86 €
HALLER	Bernard	17, rue du 4 février - MI	TURCKHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DREYER	Michel	33, rue des Stades -	SUNDHOFFEN	189,00 €	- €	- €	189,00 €
BIELLMANN	Régine	20, rue des Cerisiers - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DELACROIX	Vincent	48c, avenue de Paris - 02/02	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KLINGENSTEIN	Andrée	6, rue Wimpfeling - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHOEPFER	Etienne	23, rue Beethoven - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HERMEN	Martine	33, rue St-Josse -	COLMAR	377,47 €	- €	- €	377,47 €
RIETSCH	Denise	7, Grand'Rue - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FRITSCH	Marcel	11, rue des Artisans - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HERRGOTT	Rémy	6, rue des Châtaigners - MI	TURCKHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SZKUDLARECK	Vincent	4, rue Schickele - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SIMON	Tania	1, place St-Joseph - 03/01	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HUSSER	Marguerite	10, Cité S- Vincent de Paul -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BRUTSCH	Brigitte	8a, boulevard St-Pierre -	COLMAR	- €	254,27 €	- €	254,27 €
MATTMULLER	Michaël	9, rue Jules Massenet - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHILDKNECHT	Thierry	22, rue des Vignes - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BLISCH	Jean-Louis	16, rue de Hattstatt - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DA SILVA	Fernando	39, rue du Bouleau - MI	COLMAR	135,00 €	450,00 €	- €	585,00 €
WESSANG	Paul-André	7, rue des Lilas -	TURCKHEIM	81,00 €	- €	- €	81,00 €
ENTZ	Caroline	8, rue Clémenceau - MI	INGERSHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HAUMESSER	Jean-Marc	9, rue du Vieux-Muhlbach -	COLMAR	- €	810,00 €	- €	810,00 €
BOEHRER	Alice	3, rue d' Ostheim -	HOUSSEN	108,00 €	- €	- €	108,00 €
WAGNER	Marie-Adèle	22, rue de Katzenthal - MI	TURCKHEIM	45,00 €	450,00 €	- €	495,00 €
MARCHAND	Cécile	3, rue Pasteur -	INGERSHEIM	265,25 €	- €	- €	265,25 €
RINGLER	Jean-	1, rue des Cigognes -	WICKERSCHWIHR	811,25 €	- €	- €	811,25 €
CORNET	Emmanuel	4, rue André Malraux -	WINTZENHEIM	1 035,50 €	- €	- €	1 035,50 €
SIMON	Hervé	35, rue de l' Oberharth -	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
BARRET	Christian	16, allée des Prétoriens - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BAILLY	Gilbert	8, rue Kaeppelin - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FREUDENREICH	Hélène	23, rue du Nord - 05/05	COLMAR	216,00 €	- €	- €	216,00 €
KLEIN	André	54, rue des Marchands - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FICHTLER	Robert	38, rue Saint Wendelin - MI	68230	- €	270,00 €	- €	270,00 €
GOETZ	Annamaria	52c, chemin de la Speck -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
LEPERCQ	Ludovic	77, chemin du Schoenenwerd	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
HEITZLER	Jean-Claude	6, rue d' Artzenheim - MI	JEBSHEIM	- €	- €	480,00 €	480,00 €
HUTTARD	Philippe	3, Mittlerer Semm Weg -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
VALENTIN	Marie-Josée	42, route de Bâle -	Ste-CROIX-en-	58,66 €	- €	- €	58,66 €
RAFFNER	Alexis	7, rue Kennedy - MI	COLMAR	983,97 €	450,00 €	- €	1 433,97 €
BILL	Charles	40, rue de Hattstatt - MI	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
KREM	Gérard	14, rue de la Fecht - MI	HOUSSEN	1 861,22 €	- €	- €	1 861,22 €
LAZARUS	Thomas	16, rue du Général De Gaulle -	WICKERSCHWIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
OLIVERI	Rosaria	19, rue Morat - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MORITZ	Daniel	45, rue des Cerisiers - MI	HORBOURG-WIHR	189,00 €	- €	- €	189,00 €
HUSSHERR	Pierre	13, rue d' Eisenstadt - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHMID	Francis	57, Hunabuhl - MI	68230	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MEYER	Muriel	13, rue des Aubépines - MI	COLMAR	1 747,32 €	- €	- €	1 747,32 €
SAIGNE	Stéphanie	26, rue Charles Sandherr - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
OUDIN	Daniel	13, rue des Vosges -	FORTSCHWIHR	852,27 €	- €	- €	852,27 €

/...

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Propriétaire		Adresse du chantier	Commune	Isolation toit murs fenêtres	Chaudière condensation	Pompe à chaleur	Total Aides
Nom	Prénom						
SCHALBER	Richard	61, Hunabuhl - MI	68230	378,00 €	- €	- €	378,00 €
MITA	Alain	2, rue Saint Michel -	INGERSHEIM	108,00 €	- €	- €	108,00 €
BULLIERE	Alain	2, rue de la Mairie -	SUNDHOFFEN	162,00 €	- €	- €	162,00 €
MAIGNIEN	Jean-Pol	4, place des Bouleaux - MI	TURCKHEIM	270,00 €	- €	- €	270,00 €
BREMBER	Bernard	14, rue de l' Erable -	ANDOLSHEIM	1 350,00 €	- €	- €	1 350,00 €
GUTBUB	Anne-Marie	31, avenue de Rome - 03/03	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHICKE	Jean-Luc	12, rue du Ladhof - MI	COLMAR	599,90 €	450,00 €	- €	1 049,90 €
CAUSSAINT	Valérie	197, Grand'Rue - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BOLLINGER	Jean-Marc	7, rue des Violettes - MI	INGERSHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
ZIMMERMANN	Gabriel	21, rue des Prés -	WINTZENHEIM	27,00 €	- €	- €	27,00 €
PUPPINCK	Patrick	17, avenue du Général De	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
BREYSSE	Thierry	15, rue Frédéric Chopin -	COLMAR	106,54 €	- €	- €	106,54 €
BURGMEIER	Patrick	6, rue du Lauenstein - MI	COLMAR	243,00 €	- €	- €	243,00 €
KLINTZ	Odile	24, rue Henner - Copropriété	COLMAR	894,05 €	- €	- €	894,05 €
OBRY	Rémy	2a, rue Adolphe Him - 01/02	WINTZENHEIM	- €	261,00 €	- €	261,00 €
GRANDEMANGE	Philippe	40, chemin de la Silberrunz -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
DUPERRAY	Eric	14, route d' Eguisheim - MI	INGERSHEIM	516,26 €	- €	- €	516,26 €
RIVIERE	Olivier	13, route de Colmar -	WINTZENHEIM	81,00 €	- €	- €	81,00 €
KRETZ	Arnaud	25c, rue Acker - 01/01	WINTZENHEIM	- €	265,19 €	- €	265,19 €
SIMONDI	Daniel et	21, rue de la Fecht -	WALBACH	267,23 €	- €	- €	267,23 €
WUCHER	Anne-Marie	1, rue du Traminer - 01/01	COLMAR	162,00 €	- €	- €	162,00 €
STOERCKEL	Francis	8, rue du Maréchal Foch -	INGERSHEIM	135,00 €	- €	- €	135,00 €
MEISTER	Bernard	14, rue du Peuplier - 01/01	COLMAR	135,00 €	- €	- €	135,00 €
MAURER	Gérard	39, rue de Lisbonne - MI	COLMAR	- €	248,01 €	- €	248,01 €
GEILLER	Jean-Claude	8, rue de Herrlisheim - MI	COLMAR	144,00 €	- €	- €	144,00 €
CAZANOVE	Daniel	6, rue du Vignoble - MI	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
LESOUEF	Mylène et	8, place Saint-Joseph - 02/02	COLMAR	428,97 €	- €	- €	428,97 €
MASSON	Dominique	8, rue des Poilus - MI	INGERSHEIM	189,00 €	- €	- €	189,00 €
DOERFLER	Jean-Paul	104, avenue du Général De	COLMAR	228,75 €	- €	- €	228,75 €
MIESCH	Frédérique	66, rue des Hirondelles - MI	HOUSSEN	54,00 €	- €	- €	54,00 €
PFEFFER	Karine	21/21a, rue des Prés - SDC	WINTZENHEIM	1 804,05 €	- €	- €	1 804,05 €
CHICHE	Laurent	12, rue des Maraîchers - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
STURM	Jacques	7, rue Camille Méquillet - MI	COLMAR	1 620,00 €	- €	- €	1 620,00 €
FUCHS	Henri	57, rue de Mulhouse -	COLMAR	527,40 €	- €	- €	527,40 €
BRETON	Brigitte	55a, rue du Val St-Grégoire -	COLMAR	108,00 €	- €	- €	108,00 €
GOUBLAIRE	Eric	37, rue du Dr Albert	WINTZENHEIM	1 800,00 €	- €	- €	1 800,00 €
IMHOFF	Raymond	8, rue des Trois-Epis -	WINTZENHEIM	1 008,00 €	- €	- €	1 008,00 €
DE-LAJUDIE	Philippe	30, rue Berthe Molly - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FRITZ	Roland	26, rue de Wihr au Val - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FROEHLINGER	Michel	20a, rue de Turckheim - 01/04	COLMAR	216,00 €	- €	- €	216,00 €
SCHEER	Pascal	13, rue du Rainkopf - MI	COLMAR	133,11 €	- €	- €	133,11 €
LORSON	Olivier	04-06, rue Montbéliard - Rés.	HORBOURG-WIHR	6 206,40 €	- €	- €	6 206,40 €
ESCHBACH	Suzanne	85, rue de la République -	INGERSHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KRAMER	Kurt	14, rue du Conseil - MI	TURCKHEIM	- €	263,34 €	- €	263,34 €
SEMBACH	Gérard	10, rue Oberlin - 01/01	COLMAR	405,00 €	- €	- €	405,00 €
GORSY	Christine	9, avenue de Fribourg - 01/02	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
FROLIGER	Nathalie	3, place du 18 juin - MI	HOUSSEN	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SUSS	Christine	5a, allée Paul Cézanne -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MEBOLD	Jean-Pierre	182, route d' Ingersheim - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MALRAISON	Sophie	23, rue des Fleurs - RC/01	COLMAR	81,00 €	- €	- €	81,00 €
KNEGT	Mark	57, route de Bâle - MI	COLMAR	297,00 €	- €	- €	297,00 €
MEMMI	Muriel et	5, rue des Vosges - MI	ANDOLSHEIM	- €	- €	480,00 €	480,00 €
DISCH	Denise	2d, rue Peyerimhoff - 01/01	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
MARTIN	Edouard et	13, rue du Vignoble -	WINTZENHEIM	1 305,00 €	- €	- €	1 305,00 €
LEIMBACHER	Jacques	9, rue du Niederfeld -	MUNTZENHEIM	166,26 €	- €	- €	166,26 €
GRAND	Armelle	52b, chemin de la Speck -	COLMAR	- €	240,28 €	- €	240,28 €
SALVETTI	Benoît	11, rue Schaedelin - 02/02	COLMAR	189,00 €	- €	- €	189,00 €
BARATS	Jean-Claude	4, rue Gratien - MI	HORBOURG-WIHR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KIEBER	Frédéric	15a, rue Sainte Catherine -	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
KIRTZ	Francis	5, rue Saint Paul - MI	HERRLISHEIM	450,00 €	450,00 €	- €	900,00 €
TORNARE	Robert	12, rue de Turckeim - MI	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SCHOEBEL	Isabelle	14, boulevard du Champ de	COLMAR	162,00 €	- €	- €	162,00 €
LACOURT	Christophe	17, rue Camille Sée -	COLMAR	1 081,85 €	- €	- €	1 081,85 €
SULZER	Thierry	3, rue Gustave Flaubert - MI	COLMAR	- €	270,00 €	- €	270,00 €
SIMONIS	Jacqueline	4, chemin du Hirzensteg -	COLMAR	598,68 €	- €	- €	598,68 €
FLECK	Véronique	4, rue Haussmann - MI	WINTZENHEIM	- €	270,00 €	- €	270,00 €
			TOTAL AIDES ATTRIBUEES par délibération du 29 juin 2017				95 195,66 €
			Montant cumulé des aides versées avec cette délibération :				1 397 776,04 €

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 29 : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, VIALIS, Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphonie filaire

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 60
contre : 0
Abstention : 1 (M. SACQUEPEE)

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

POINT N° 29 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE COLMAR, COLMAR AGGLOMERATION, VIALIS, POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE ET LA COLMARIENNE DES EAUX POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président Délégué,

Les services de télécommunications sont ouverts à la concurrence depuis le 1er janvier 1998, date à laquelle les opérateurs privés se sont vu reconnaître la possibilité de proposer la fourniture de services téléphoniques.

En 2014, des marchés à bons de commande, via un groupement de commandes composé de la Ville de Colmar, de Colmar Agglomération, de Vialis, du Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et de la Colmarienne des Eaux, ont été conclus pour une année, reconductible deux fois et arrivent à échéance fin 2017.

Un tel groupement peut être recréé entre collectivités territoriales, établissements publics et personnes morales de droit privé par la mise en place d'une convention permettant de lancer un appel d'offres commun, chaque adhérent passant ses propres marchés avec les prestataires retenus.

Les adhérents de ce groupement seraient : la Ville de Colmar, Vialis, Colmar Agglomération, la Colmarienne des Eaux et le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace. Colmar Agglomération sera représenté à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes par un membre de sa propre commission d'appel d'offres, élu par le Conseil Communautaire conformément à l'article L.1414-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu des besoins de chaque adhérent, la forme de marché choisie est celle de l'accord-cadre à bons de commande sur la base de prix unitaires pour une durée d'un an, reconductible trois fois. La procédure de passation sera celle de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La constitution du groupement de commandes est formalisée par une convention, jointe à la présente délibération, qui définit la composition du groupement de commandes, son domaine d'intervention et le fonctionnement de celui-ci.

L'appel d'offres ouvert comporte 3 lots :

Lot 1 : Téléphonie multi-canal de type T2, Trunk SIP (Autocommutateur principal (site Mairie)) :
Abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications sortantes.

Lot 2 : Lignes analogiques et T0 (autres sites) :
Abonnements téléphoniques (autre que T2) ainsi que le trafic des lignes fixes (trafic téléphonique entrant et acheminement des communications sortantes).

Lot 3 : Fourniture d'accès GSM Data pour applications de Machine à Machine (M2M) + basse fréquence :
Application technique de gestion de divers équipements (ascenseurs, éclairages publics, automates ….).

Les dépenses prévues ci-dessus pour la **Colmar Agglomération** seraient à imputer sur les crédits de fonctionnement inscrits au budget pour ces prestations.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 8 juin 2017,

Et après avoir délibéré,

APROUVE

La constitution avec la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, VIALIS, la Colmarienne des Eaux et le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace d'un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de téléphonie filaire.

Le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en vue de la passation d'accords-cadres à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel définis ci-dessus pour la Ville de Colmar.

ELIT

Comme représentants de Colmar Agglomération à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Monsieur Bernard SACQUEPEE, en qualité de titulaire,
- Monsieur André BEYER, en qualité de suppléant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC29290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer La convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour expédition conforme
Colmar, le 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le Président

Colmar Agglomération
Service Informatique

Annexe au point n° 25
Groupement de commandes pour la
fourniture de services de téléphonie filaire
Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VILLE DE COLMAR
COLMAR AGGLOMERATION
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE
COLMARIENNE DES EAUX
SAEM VIALIS

Article 1. Constitution du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué

entre la ***VILLE DE COLMAR***, Hôtel de Ville, 1 place de la Mairie, 68021 Colmar Cedex BP 50528, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER ;

COLMAR AGGLOMERATION, 32 cours Sainte Anne, 68004 Colmar Cedex, représentée par son Vice Président Délégué, Monsieur Serge NICOLE ;

Le ***POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE***, 27 avenue de l'Europe, 68 000 Colmar, représentée par son Directeur Général, M. Jean-Pierre JORDAN ;

La ***COLMARIENNE DES EAUX***, 18 rue Edouard Bénès, 68000 Colmar, représentée par son Directeur Général, Monsieur François CHATAIN ;

et la ***SAEM VIALIS***, 10 rue des Bonnes Gens, BP 70187, 68004 Colmar Cedex, représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît SCHNELL.

Le groupement a été crée en vue de la passation de marchés publics par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs (article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

La Ville de Colmar, Colmar Agglomération, le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, la Colmarienne des Eaux et la SAEM Vialis constituent le groupement de commandes pour la durée de la convention. Ils ne peuvent ni l'un, ni l'autre, se retirer avant la fin de l'opération conjointe.

Article 2. Objet du groupement de commandes et nature des prestations

La présente convention a pour objet :

- de constituer un groupement de commandes entre des établissements publics (de l'Etat ou local), des personnes morales de droit privé et des collectivités territoriales signataires de la présente convention,
- d'en définir des modalités de fonctionnement,
- de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractant(s).

Article 3. Domaine de prestations entrant dans le champ de la convention

Les signataires de la présente convention s'engagent à grouper leurs commandes dans le domaine des prestations de fourniture de téléphonie filaire.

Article 4. Désignation du coordonnateur du groupement

Les membres du groupement désignent la Ville de Colmar, en qualité de coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractant(s).

Article 5. Frais de fonctionnement du groupement

Les frais de fonctionnement du groupement seront partagés par ses membres à parts égales notamment ceux liés à la procédure de passation des marchés. Les frais seront réglés par la Ville de Colmar, chaque adhérent du groupement remboursera le coordonnateur pour sa quote-part, sur présentation d'un titre de recettes.

Article 6. Engagement des adhérents du groupement

Dans le domaine spécifié à l'article 2 pour lequel il a adhéré au groupement de commandes, chaque membre du groupement s'engage :

a) à déterminer ses besoins propres, par un écrit adressé au coordonnateur, dans les délais de la procédure définis par ce dernier,

b) à signer, avec le cocontractant retenu à l'issue des opérations de sélection, un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés. La personne responsable du marché de chaque membre du groupement s'engage à signer le marché, et à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne,

c) à respecter toutes les clauses du marché et plus particulièrement les quantités contractuelles définies à partir du recensement des besoins,

d) à communiquer au coordonnateur, pour information, tout incident survenu à l'occasion de l'exécution du marché conclu avec le cocontractant retenu,

Le non respect des engagements visés à l'article 6a) se traduit par le retrait d'office du groupement de l'adhérent concerné, avant le démarrage de la procédure de consultation.

Le non respect des engagements prévus aux alinéas 6b), c) et d) se traduit par le retrait de l'adhérent concerné, pour l'exercice suivant ou à la fin de la validité du marché.

Dans les deux cas visés ci-dessus, le retrait est constaté par voie d'avenant à la présente convention, établi unilatéralement par le coordonnateur.

Article 7.- Engagement du coordonnateur

Le coordonnateur :

- effectue auprès des adhérents le recensement des besoins dans le cadre d'un allotissement prévisionnel,
- rédige les documents contractuels (Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières, Bordereau des Prix),
- procède à la rédaction et à la publication de l'avis de marché,

réceptionne et enregistre les plis,

- organise les réunions de la Commission d'Appel d'Offres et en assure le secrétariat,
- dépouille et analyse les offres et établit le rapport de dépouillement,
- présente à la Commission d'Appel d'Offres le rapport de dépouillement des offres en vue de l'attribution des différents marchés.

A l'issue de la Commission d'Appel d'Offres, le coordonnateur :

- informe les adhérents, des cocontractants retenus et leur transmet les différentes pièces pour signature des marchés par chaque adhérent,
- avise par courrier l'ensemble des candidats non retenus,
- procède à la publication de l'avis d'attribution de l'appel d'offres concerné,

Le coordonnateur peut être assisté d'experts pour la réalisation des missions énumérées ci-dessus.

Article 8.- Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes

Conformément à l'article L.1414-3-I du CGCT, sont membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

- en ce qui concerne la Ville et Colmar Agglomération, un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chacune de ces collectivités, élu parmi ses membres ayant voix délibérative ;
- en ce qui concerne les autres membres du groupement, un représentant de chaque membre du groupement désigné selon les règles qui lui sont propres.

Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est présidée par le représentant du coordonnateur.

Sont invités, et peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- le comptable public de chacun des membres du groupement,
- le représentant du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Alsace.

Les avis de ces membres consultatifs sont, sur leur demande, consignés aux procès-verbaux.

Les convocations aux réunions de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes doivent avoir été adressées à ses membres au moins 5 jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Pour délibérer valablement, la présence de la moitié plus un des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont le président, est requise. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission d'Appel d'Offres est à nouveau convoquée au plus tard dans un délai de huit jours. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Article 9.- Confidentialité

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le secret sur toutes les informations ayant trait aux prix et conditions des offres qui sont considérées comme confidentielles.

De même, les débats engagés lors des séances de la Commission d'Appels d'Offres ne doivent pas être divulgués.

Article 10.-Contestations ou litiges

Les parties conviennent que les contestations ou litiges sur l'application, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et ses suites relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 11.- Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à partir de sa signature par l'ensemble des membres du groupement.

Elle est établie pour une durée de quatre ans.

Chaque année, tout membre signataire de la présente convention aura la possibilité de se retirer du groupement de commandes, à compter du premier janvier de l'année suivante, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au coordonnateur, sous réserve du respect d'un préavis de six mois, soit avant le premier juillet de chaque année.

Tout membre qui aura décidé de se retirer du groupement de commandes restera engagé par l'exécution du marché qu'il aura signé initialement jusqu'au terme de ce dernier.

Tout retrait d'un membre au groupement de commandes fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé entre l'établissement concerné et le coordonnateur du groupement de commandes, sous réserve des dispositions prévues à l'article ci-dessus.

Fait à COLMAR, le

Le représentant de la Ville de Colmar

Fait à COLMAR, le

Le représentant de Vialis :

Fait à COLMAR, le

Le représentant de Colmar Agglomération :

Fait à COLMAR, le

Le représentant du Pôle Habitat Colmar Centre Alsace :

Fait à COLMAR, le

Le représentant de la Colmarienne des Eaux

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 30 : Mise à jour des indemnités de fonction des élus communautaires

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Point n° 30 Mise à jour des indemnités de fonction des élus communautaires

Rapporteur : Monsieur Serge NICOLE, Vice-Président

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, a modifié les grilles indiciaires. L'indice brut terminal de la fonction publique a ainsi été revalorisé au 1er janvier 2017, de 1 015 à 1 022.

Par circulaire en date du 15 mars 2017, les ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales ont invité les préfets à rendre nécessaire de la part des collectivités, une nouvelle délibération pour toute délibération indemnitaire faisant expressément référence à l'ancien indice brut terminal.

La délibération du 24 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions des élus communautaires mentionne expressément l'indice 1 015. Il y a donc lieu de supprimer toute référence à cet indice et de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». L'annexe jointe au présent rapport précise les montants ajustés (avec intégration de la décision prise par le Conseil en date du 17 novembre 2016 suite à la mise en œuvre du droit individuel à la formation des élus).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le 04. JUIL. 2017
Le Directeur Général des Services

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 8 juin 2017,

ADOPTÉ

après avoir délibéré,

MODIFIE

- les termes de la délibération du 24 avril 2014 portant fixation des indemnités de fonction des élus communautaires, pour fixer les maximums en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique,
- par voie de conséquence, les montants tels que précisés dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT

- que les crédits sont inscrits au budget,
- que les indemnités de fonction suivent l'évolution des traitements accordée aux fonctionnaires,

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC30290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes

allouées aux membres du Conseil Communautaire (valeurs applicables au 1er janvier 2017)

	Montants bruts de base	Montants revalorisés	Variation
Président	3 445.12 €	3 466.10 €	+ 20.98 €
Vice-Président	1 644.59 €	1 654.61 €	+ 10.02 €
Conseiller communautaire délégué majoré	678.96 €	683.09 €	+ 4.13 €
Conseiller communautaire délégué	485.84 €	488.88 €	+ 2.96 €

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 31 : Nouveaux transferts de compétence – modification des statuts

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

Point n° 31 Nouveaux transferts de compétence – modification des statuts

Rapporteur : M. Serge NICOLE, 3ème Vice-Président

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération de Colmar en novembre 2003, les communes ont confié, dans un premier temps, au nouvel EPCI les compétences obligatoires prévues par la loi ainsi que celles liées aux services à la population ayant déjà fait l'objet d'une organisation intercommunale.

En 2008, de nouveaux transferts de compétences touchant principalement au développement économique et à l'aménagement du territoire ont été mis en œuvre.

Dans un souci d'amélioration continue de la cohérence territoriale et de l'intégration intercommunale, des réflexions ont été menées sur d'éventuels transferts de compétences complémentaires qui se sont traduites, in fine, par le transfert de la compétence communale « enseignement supérieur », décidé par délibération du 26 septembre 2013.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) transfère, aux termes du nouvel article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de nouvelles compétences obligatoires au 1er janvier 2017, en matière de développement économique, de collecte et de traitement des déchets et d'accueil des gens du voyage ce qui implique une modification des statuts de Colmar Agglomération.

1. En matière de développement économique

- La notion « **d'intérêt communautaire** » est abrogée. Cette référence est donc supprimée des dispositions statutaires ayant trait à cette compétence (à l'exception du soutien aux activités commerciales).

- Devient obligatoire la compétence **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.** La notion d'intérêt communautaire en la matière devra faire l'objet d'une définition du Conseil Communautaire, dans les conditions fixées par l'article 10 des statuts de Colmar Agglomération.

- **L'action de promotion touristique** de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jebsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim, exercée jusqu'à présent au titre de ses compétences facultatives, devient une compétence obligatoire de l'intercommunalité, en application de la Loi du 7 août 2015 précitée.

A ce titre, l'EPCI exerce dorénavant la compétence « **promotion du tourisme dont la création d'offices de tourismes** » par référence aux dispositions de l'article L133-3 du Code du Tourisme.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a ainsi décidé de la création d'un office de tourisme communautaire par fusion-absorption de l'association de l'office de tourisme de Turckheim par celle de Colmar. Cet office de tourisme sera chargé de l'accueil et de l'information des touristes, de la promotion touristique de l'agglomération et de la

coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local.

2, En matière de politique de la Ville

Jusqu'à présent, Colmar Agglomération exerce cette compétence au travers de l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance. Outre la **suppression de la référence à l'intérêt communautaire**, le nouvel article L 5126-5 du CGCT étend le champ de compétence de la communauté d'agglomération dans ce domaine **à l'élaboration du diagnostic du territoire et à la définition des orientations du contrat de ville**, d'une part, **aux programmes d'actions définis dans le contrat de ville**, d'autre part.

3. Les nouvelles compétences obligatoires de Colmar Agglomération

Outre la promotion du tourisme (cf. point 1) et en application de la loi NOTRe, Colmar agglomération exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, deux nouvelles compétences qu'elle exerçait jusqu'à présent à titre optionnel ou facultatif.

- La compétence **déchets (élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés)** qui était dévolue à l'intercommunalité de manière optionnelle l'est à présent de façon obligatoire, laquelle en assure la collecte et le traitement.
- **L'accueil des gens du voyage** pris en charge à titre facultatif par l'EPCI devient également une compétence obligatoire au titre de **l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs** au sens de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

4. Modification des statuts

Compte tenu de ces évolutions législatives, il est proposé au Conseil Communautaire et aux Conseils Municipaux des 20 communes membres, les modifications statutaires supprimant la référence à l'intérêt communautaire en matière de développement économique, intégrant les nouvelles compétences devenues obligatoires de Colmar Agglomération et abrogeant celles exercées de manière optionnelle ou facultative.

a) Les « compétences obligatoires » (article 4 des statuts) sont complétées par les points suivants :

1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ;

- Création, aménagement, extension et gestion de terrains de camping intercommunaux et notamment le terrain de camping de Horbourg-Wihr-Colmar, et le terrain de camping de Turckheim ;

- Actions de développement économique ;

- **Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : création d'un office de tourisme communautaire par fusion-absorption de l'association de l'office de tourisme de Turckheim par celle de Colmar, chargé de l'accueil et de l'information des touristes, de la promotion touristique de l'agglomération et de la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local.**

4. Politique de la ville dans la communauté

- **Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
- **Animation et coordination** des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;
- **Programme d'actions définis dans le contrat de ville.**

5 Accueil des gens du voyage

- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatif définis au 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil Communautaire dans le respect du plan départemental**

6 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Elimination et valorisation de ces déchets

b) Les « compétences optionnelles » (article 5 des statuts) suivantes sont abrogées et sont exercées de plein droit par la communauté d'agglomération :

« Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés »

c) Les « compétences facultatives » (article 6 des statuts) suivantes sont abrogées et sont exercées de plein droit par la communauté d'agglomération :

« 3. Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil communautaire dans le respect du plan départemental »

« 6. Actions de promotion touristique de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jebsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim »

La révision des statuts doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire avec une majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit comprendre la Ville de Colmar (dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée) (article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré

DECIDE

→ d'abroger la référence à l'intérêt communautaire en matière de développement économique telle que mentionnée à l'article 4 des statuts de Colmar Agglomération,

→ d'adopter les modifications statutaires exposées dans le rapport ci-dessus,

SOLLICITE

→ les Maires de chacune des communes membres de Colmar Agglomération afin qu'ils soumettent cette modification des statuts à leur conseil municipal, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT,

→ M. le Préfet du Haut-Rhin pour qu'il prenne l'arrêté modifiant les statuts de Colmar Agglomération.

Le Président

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour réception conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC31290617-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION

STATUTS

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Composition – Dénomination

En application des articles L 5216-1 et suivants du CGCT, il est créé une Communauté d'Agglomération composée des communes suivantes :

- ANDOLSHEIM
- BISCHWIHR
- COLMAR
- FORTSCHWIHR
- HERRLISHEIM-PRES-COLMAR
- HOLTZWIHR
- HORBOURG-WIHR
- HOUSSEN
- INGERSHEIM
- JEBSHEIM
- MUNTZENHEIM
- NIEDERMORSCHWIHR
- RIEDWIHR
- SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- SUNDHOFFEN
- TURCKHEIM
- WALBACH
- WETTOLSHEIM
- WICKERSCHWIHR
- WINTZENHEIM
- ZIMMERBACH

Chacune de ces communes adhère aux présents statuts pour former une Communauté d'Agglomération à Fiscalité Professionnelle Unique dénommée :

Colmar Agglomération

Article 2 : Durée

La Communauté d'Agglomération est instituée pour une durée illimitée.

Article 3 : Siège

Le siège de **Colmar Agglomération** est fixé Cours Sainte Anne, 68000 Colmar.

Article 4 : Compétences obligatoires

Conformément aux dispositions de l'article L 5216-5-1 1°, 2°, 3°, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, **Colmar Agglomération** exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1. *Développement économique*

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~qui sont d'intérêt communautaire~~ ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- Création, aménagement, extension et gestion de terrains de camping intercommunaux et notamment le terrain de camping de Horbourg-Wihr-Colmar, ~~déclaré d'intérêt communautaire par délibération du 1er décembre 2003~~ et le terrain de camping de Turckheim, ~~déclaré d'intérêt communautaire par délibération du 30 juin 2011~~ ;

- Actions de développement économique ~~d'intérêt communautaire~~.

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : création d'un office de tourisme communautaire par fusion-absorption de l'association de l'office de tourisme de Turckheim par celle de Colmar, chargé de l'accueil et de l'information des touristes, de la promotion touristique de l'agglomération et de la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local.

2. *Aménagement de l'espace communautaire*

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

- Organisation des transports urbains dans les conditions prévues par la loi d'orientation sur les transports intérieurs ; réalisation des aménagements nécessaires à l'accessibilité des équipements de transports (aménagement des stations, arrêts de bus et des quais) ;

- Elaboration d'un schéma des pistes cyclables intercommunales et participation au financement de l'aménagement et de l'entretien des pistes cyclables inscrites au schéma départemental des pistes cyclables ; réalisation et entretien des pistes cyclables reliant les communes membres entre elles, après une mise à disposition du foncier par les communes membres, dans la limite du programme arrêté par le Conseil Communautaire ;

- Contribution aux grandes infrastructures de transport ferroviaire et aux grandes liaisons routières d'intérêt communautaire : TGV Est et Rhin-Rhône, rocade ouest (sections nord et ouest) ;

3. *Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire*

Cette compétence est exercée par **Colmar Agglomération** dans le cadre de la politique nationale relative à une répartition équilibrée des logements publics sur l'ensemble du territoire national qui impose un quota de logements publics dans certaines communes.

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Toutes ces actions seront mises en œuvre conformément aux lois en vigueur, notamment la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains.

4. Politique de la ville dans la communauté

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;
- Programme d'actions définis dans le contrat de ville.

5 Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatif définis au 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil Communautaire dans le respect du plan départemental

6 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- *Elimination et valorisation de ces déchets*

Article 5 : Compétences optionnelles

En application de l'article L 5216-5 du CGCT, **Colmar Agglomération** exerce également les compétences suivantes :

1. *Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées en application de l'article L 2224-10 (pour l'eau pluviale, voir par ailleurs le point 9 des compétences facultatives)*
2. *Production et distribution de l'eau potable*
3. *Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et notamment : la lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;*

Article 6 : Compétences facultatives

Outre les compétences obligatoires et optionnelles, **Colmar Agglomération** exerce des compétences notamment dans les domaines suivants :

1. *Construction et gestion de la fourrière animale et construction d'un refuge animal*

2. *Construction et gestion de la fourrière automobile*

3. ~~*Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil Communautaire dans le respect du plan départemental*~~

4. *Entretien, conservation et valorisation du canal du Muhlbach :* fonctionnement des stations d'oxygénation, entretien du système de vannage à la prise d'eau sur la Fecht, régulation du débit à la prise d'eau, entretien de la maison de l'ex garde-canal, programmation de renaturation et d'aménagement du milieu aquatique et automatisation de la vanne de prise.

5. *sécurité civile :* coordination des moyens et actions, et prise en charge des missions suivantes : contribution au service départemental d'incendie et de secours (contingents d'incendie et de secours), réalisation et coordination des plans communaux de sauvegarde dans le cadre du plan intercommunal de sauvegarde.

6. ~~Actions de promotion touristique de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jebsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim~~

7. *Prestations de services* : en application de l'article L5216-7-1 du CGCT, **Colmar Agglomération** peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.
   Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à **Colmar Agglomération** la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

8. *Maîtrise d'ouvrage :* **Colmar Agglomération** peut exercer à la demande d'une commune adhérente, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par la loi n° 85 – 704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

9. Eaux pluviales à l'exception des eaux de drainage en milieu naturel ou issues de ce dernier, en tenant compte des dispositions de l'article 165 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 » et de son décret d'application n° 2011-815 en date du 6 juillet 2011 ».

10. « ***actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur***, notamment pour orienter la démarche de l'Etat en matière d'enseignement supérieur, en particulier au niveau des contrats de plan Etat / Région, pour promouvoir l'implantation de nouvelles formations,

pour susciter l'interface recherche / entreprises et pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiments universitaires. »

Article 7 : Extension de Compétences

Les communes membres de **Colmar Agglomération** peuvent transférer à cette dernière de nouvelles compétences dont le transfert n'est pas prévu par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice dans les conditions prévues à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 8 : Transfert de Compétences à des Syndicats Intercommunaux

Colmar Agglomération peut transférer certaines de ses compétences à un syndicat mixte dont le périmètre inclut en totalité ou partiellement le périmètre communautaire après création du syndicat ou adhésion de la Communauté.

Article 9 : Dispositions Patrimoniales

Les biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences transférées, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés à la date du transfert, sont mis à la disposition de **Colmar Agglomération** conformément aux dispositions de l'article L 5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les biens immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences *"Zones d'activités économiques" et "Zones d'aménagement concerté"*, sont transférés par les Communes à la Communauté d'Agglomération dans les conditions de l'article L 5211-5 du CGCT.

Les conditions financières et patrimoniales de ces transferts de compétences font préalablement l'objet d'une décision des conseils municipaux et le cas échéant du conseil communautaire en cas d'extension, selon les conditions prévues aux articles L 5211-5 et L 5211-17 du CGCT.

Les transferts de compétences prennent effet à la date de création ou à la date de l'extension de compétences de **Colmar Agglomération** sous réserve de la détermination de l'intérêt communautaire lorsque cela est prévu.

Article 10 : Intérêt Communautaire

Lorsque l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles mentionnées ci-dessus est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire.

Article 11 : Concertation

Les décisions du Conseil Communautaire dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du Conseil Municipal de cette commune dans les conditions prévues à l'article L 5211-57 du CGCT.

CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT

Article 12 : Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire, organe délibérant, règle par ses délibérations les affaires de **Colmar Agglomération.**

Il vote le budget et approuve les comptes. Il crée également les emplois.

Le Conseil Communautaire est composé de **61 délégués** élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.

Conformément à la loi du 6 mars 2015 modifiant les modalités de répartition des sièges au sein des intercommunalités, la représentation par commune au Conseil Communautaire de **Colmar Agglomération** est la suivante :

Communes	Nombre de Délégués
ANDOLSHEIM	1
BISCHWIHR	1
COLMAR	30
FORTSCHWIHR	1
HERRLISHEIM-près-COLMAR	1
HOLTZWIHR	1
HORBOURG-WIHR	4
HOUSSEN	1
INGERSHEIM	3
JEBSHEIM	1
MUNTZENHEIM	1
NIEDERMORSCHWIHR	1
RIEDWIHR	1
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	2
SUNDHOFFEN	1
TURCKHEIM	2
WALBACH	1
WETTOLSHEIM	1
WICKERSCHWIHR	1
WINTZENHEIM	5
ZIMMERBACH	1

Les Communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil Communautaire sont les seules à désigner et disposer d'un délégué suppléant. Les délégués suppléants pourront être convoqués à toutes les réunions du conseil sans voix délibérative. Un suppléant disposera d'une voix délibérative dès lors qu'il siégera en remplacement d'un titulaire absent.

En cas d'extension du périmètre de **Colmar Agglomération**, l'attribution de sièges aux communes nouvellement adhérentes donnera lieu à une nouvelle répartition des sièges pour les communes initialement membres, de sorte que ces dernières conservent la même proportion de sièges dans l'assemblée communautaire.

Le Conseil Communautaire se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Il se réunit au siège de la Communauté d'Agglomération ou dans un lieu qu'il aura choisi dans l'une des Communes membres.

Article 13 : Bureau

Le Conseil Communautaire élit en son sein un Bureau, composé d'un Président, de Vice-Présidents et d'assesseurs en nombre suffisant pour permettre une représentation équilibrée des Communes.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci dans la limite de 15 au maximum, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 puis par la loi du 31 décembre 2012.

Chaque Commune dispose d'au moins un représentant au Bureau.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Conseil Communautaire.

Article 14 : Le Président

Le Président du Conseil Communautaire est l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire et du Bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de **Colmar Agglomération.**

Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint des services de la Communauté d'Agglomération.

Il est le chef des services de **Colmar Agglomération**. Il représente en justice **Colmar Agglomération.**

Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exception :

1. Du vote des budgets, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou des redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par **Colmar Agglomération** à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de **Colmar Agglomération** ;
5. De l'extension des compétences de **Colmar Agglomération** ;
6. De l'adhésion de **Colmar Agglomération** ;
7. De la délégation de la gestion d'un service public ;
8. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

Article 15 : Règlement Intérieur

Le Conseil Communautaire doit, dans les six mois qui suivent son installation se doter d'un règlement intérieur afin de compléter si besoin les dispositions relatives au fonctionnement des instances communautaires.

Article 16 : Communication

Le Président adresse, chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération pour l'année précédente, accompagné du compte administratif arrêté par le Conseil Communautaire. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les Maires à leur Conseil Municipal.

Le Président peut être entendu à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de chaque Commune rendent compte au moins deux fois par an à leur Conseil Municipal de l'activité de la Communauté d'Agglomération.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Article 17 : Ressources

Les recettes du budget de **Colmar Agglomération** comprennent :

1. Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

2. Le revenu des biens, meubles et immeubles de **Colmar Agglomération** ;

3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des personnes physiques et morales de droit privé, en échange d'un service rendu ;

4. Les subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et de l'Union Européenne ;

5. Le produit des dons et legs ;

6. Le produit des taxes, redevances, et contributions correspondant aux services assurés ;

7. Le produit des emprunts ;

8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L 2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

9. Tout autre produit nécessaire à l'exercice des compétences assumées en lieu et place des Communes par la Communauté d'Agglomération.

Article 18 : Dépenses

Les dépenses de **Colmar Agglomération** sont constituées par :
1. Les dépenses de fonctionnement ;
2. Les dépenses d'investissement.

Article 19 : Receveur

Les fonctions de receveur de **Colmar Agglomération** sont assurées par le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

Article 20 : Fiscalité communautaire (au lieu de la Taxe Professionnelle Unique)

La fiscalité communautaire comprend notamment les recettes fiscales et les compensations correspondantes qui remplacent l'ancienne TPU.
Conformément à l'article 1609 nonies C III 1-b du Code Général des Impôts, un taux unique de cotisation foncière des entreprises est instauré sur l'ensemble du périmètre de **Colmar Agglomération.**

Article 21 : Attribution de Compensation

Dans les conditions prévues par l'article 1609 nonies C V du CGI, **Colmar Agglomération** verse chaque année aux communes membres, une attribution de compensation égale à la somme :
- → des produits des différentes taxes listées à l'article 1609 nonies C I et Ibis du CGI (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties)
- → et du produit de la taxe sur les surfaces commerciales prévue à l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972,

perçus par la commune l'année précédant leur adhésion, diminuée du coût net des charges transférées.
Le montant de l'attribution de compensation des communes fondatrices ou ayant adhéré avant l'année 2010 à **Colmar Agglomération** est égal au produit de la taxe professionnelle

perçu par elles durant l'année précédant l'institution du taux de la taxe professionnelle communautaire, diminué du montant des charges qu'elles auront transférées.

Article 22 : Dotation de Solidarité Communautaire

Conformément à l'article 1609 nonies C VI du CGI, le Conseil Communautaire peut décider d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire dont le principe et les critères de répartition entre les communes membres sont précisés par le Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers de ses membres.
Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil communautaire. Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil.
La dotation de solidarité communautaire sera donc majorée chaque année selon les règles établies par le conseil communautaire, il est rappelé que jusqu'en 2010, cette dernière était majorée de la part de la taxe professionnelle correspondant à la moitié de l'augmentation des bases intervenue par rapport à l'année de référence.

Article 23 : Fonds de Concours

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, **Colmar Agglomération** peut verser un fonds de concours à ses communes membres et inversement les communes membres peuvent verser un fonds de concours à **Colmar Agglomération**, si deux conditions sont réunies :

- des délibérations concordantes à la majorité simple du conseil municipal concerné et du conseil communautaire, prévoyant l'attribution du fonds de concours
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la commune, hors subventions.

Article 24 : Commission Locale d'Evaluation des Charges

En vertu de l'article 1609 nonies C IV du CGI, il est créé entre **Colmar Agglomération** et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est constituée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.
Cette commission doit évaluer les dépenses de transfert d'après leur coût réel dans les budgets communaux au cours de l'exercice précédant le transfert de compétence, ou d'après la moyenne de leur coût réel dans les trois derniers comptes administratifs précédant ce transfert. Elle rend ses conclusions dans un rapport qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

CHAPITRE 4 : DIVERS

Article 25 : Personnel

Les personnels affectés aux services transférés à **Colmar Agglomération** sont transférés à cet établissement public de coopération intercommunale dans les conditions définies par l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 26 : Dissolution des syndicats intercommunaux

Conformément à l'article L 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Colmar Agglomération** est substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, aux syndicats intercommunaux préexistants inclus en totalité dans son périmètre.

Colmar Agglomération est substituée de plein droit dans leurs compétences, leurs actif et passif, leurs engagements (contrats, emprunts …), la gestion de leur personnel, aux syndicats intercommunaux suivants qui ont été dissous :

- Syndicat intercommunal de la zone d'activités Houssen-Colmar (SIHOCO)
- Syndicat intercommunal de la zone d'activité économique de Wettolsheim-Colmar (SIWECO)
- Syndicat intercommunal de la plaine d'activités Sainte-Croix-en-Plaine – Colmar (SISCO)
- Syndicat intercommunal du Muhlbach
- Syndicat intercommunal du terrain de camping de Colmar – Horbourg-Wihr

Par ailleurs, l'adhésion de Walbach et Zimmerbach conduit, à compter du 1er janvier 2012, à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Walbach – Zimmerbach.

Article 27 : Modifications Statutaires

Les modifications des statuts, l'extension du périmètre ou toute autre disposition non prévue aux présents statuts s'effectuent dans les conditions prévues aux articles L 5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 28 : Dissolution

Colmar Agglomération est dissoute par Décret en Conseil d'Etat à la demande des Conseils Municipaux des Communes membres acquise par vote des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.
Cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population est supérieure à la moitié de la population concernée.

Ce décret détermine conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 et dans le respect des droits des tiers, les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération est liquidée.

Article 29 : Exécution

Les présents statuts seront annexés aux délibérations des Conseils Municipaux des communes membres de **Colmar Agglomération**.

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 32 : Recrutements contractuels de deux chargés de missions économiques

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 61
contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

POINT N° 32. RECRUTEMENTS CONTRACTUELS DE DEUX CHARGES DE MISSIONS ECONOMIQUES

Rapporteur : M. Serge NICOLE, Vice-Président

Le développement économique est une des compétences majeures de Colmar Agglomération dont le champ d'action est vaste et pour laquelle les thématiques traitées deviennent de plus en plus nombreuses et spécifiques. Dans ce contexte et dans le but de renforcer le service développement économique, une nouvelle organisation a été validée par le comité technique. C'est ainsi qu'à effectif constant au sein de la direction de l'attractivité économique et de la mobilité, il est permis de redéployer deux postes vacants.

Dans ce cadre, il y a lieu de recruter par voie contractuelle deux chargé(e)s de mission économiques, dont les emplois permanents de catégorie A à temps complet ont été budgétés et inscrits au tableau des effectifs annexé au Budget Primitif 2017.

Sous l'autorité du chef de service développement économique, les chargé(e)s de mission participeront à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Agglomération en matière de développement économique et, selon le poste, de l'immobilier d'entreprise ou du foncier économique. De formation supérieure, les candidats devront disposer de connaissances en ingénierie de projets, de procédures d'aménagement et d'urbanisme et de procédures d'achat public.

Compte tenu des missions particulières rattachées à ces postes, ceux-ci seront pourvus, à défaut de pouvoir recruter des fonctionnaires, par contrat à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelable le cas échéant par reconduction expresse et dans la limite d'une durée maximale de six ans, en application de l'alinéa 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération versée sera basée, en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle des candidat(e)s retenu(e)s, sur un échelon de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. Elle suivra l'évolution de l'augmentation des traitements accordée aux fonctionnaires. Se rajouteront la prime de fin d'année ainsi que le régime indemnitaire, tels que prévus par les délibérations en vigueur. La période d'essai est de 3 mois. Elle peut le cas échéant être prolongée de 3 mois.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
P. ... tion conforme
Colm... - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vu l'avis du comité technique du 21 février 2017,
après avoir délibéré,
DECIDE
de recruter et rémunérer les chargé(e)s de mission économiques selon les modalités prévues dans le corps de la présente délibération,
DONNE POUVOIR
à Monsieur le Président ou son représentant
pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,
DIT
que les crédits sont et seront inscrits aux budgets,

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC32290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 17 (dont 16 procurations)

Point 33 : Demande d'exemption concernant la production de logement social pour les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, PELLETIER Manurêva, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SACQUEPEE Bernard, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusé :
Madame Nejla BRANDALISE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Monsieur Yves HEMEDINGER, donne procuration à Madame Odile UHLRICH-MALLET ;
Monsieur Jean-Paul SISSLER, donne procuration à Monsieur René FRIEH ;
Monsieur Christian KLINGER, donne procuration à Monsieur Lucien MULLER.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

Nombre de voix pour : 59
contre : 1 (M. HILBERT)
Abstention : 1 (M. THOMANN)

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Service aménagement du territoire

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

POINT N°33 DEMANDE D'EXEMPTION CONCERNANT LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL POUR LES COMMUNES SOUMISES A L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU

Rapporteur : M. Gilbert MEYER, Président

Le décret n°2017-840 du 5 mai 2017 pris en application de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, fixe les valeurs des ratios permettant de définir les agglomérations de plus de 30 000 habitants sur le territoire desquelles les communes sont susceptibles d'être exemptées de l'obligation faite par l'article 55 de la loi SRU prescrivant un objectif de production de logements sociaux.

Pour les communes au sein du périmètre de Colmar Agglomération, ce seuil est fixé à 20% et concerne quatre communes qui ne l'ont pas encore atteint : Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim.

Le décret recourt à un indicateur unique correspondant au taux de pression sur la demande de logement social mesuré par le rapport entre le nombre de demandes externes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, qui doit être inférieur à 2.

Néanmoins, selon le diagnostic du troisième Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération, ce taux de pression a été évalué à 1,56 pour l'année 2014 et 2,15 pour l'année 2015. L'annexe III du décret indique quant à elle, une valeur de 2,44 au 1er janvier 2017 pour l'unité urbaine de Colmar. Soit une moyenne de 2,05 pour les années 2014 à 2016, très proche du seuil fixé à 2.

Par ailleurs, il est constaté que cette procédure d'exemption se base sur un indicateur d'ordre supracommunal, et qui traduit dorénavant une prise en compte d'une « fongibilité intercommunale ». De même, et depuis la loi ALUR, l'intercommunalité est identifiée comme l'échelon principal dans la politique de l'habitat.

En prenant en considération le pourcentage de logements sociaux, supérieur à 20 %, au sein du périmètre de l'agglomération, on peut donc constater que Colmar Agglomération répond à la philosophie de la loi SRU au sein du périmètre intercommunal. Il serait donc légitime que les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU puissent être exemptées. Dans ce cadre, il est proposé que Colmar Agglomération demande cette exemption pour les communes d'Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim au Préfet de Département.

Le calendrier du dispositif d'exemption est très contraint et la circulaire du Gouvernement aux Préfets de Région et de Département du 9 mai 2017 stipule :

- qu'il est souhaitable que les Préfets de Départements puissent transmettre les délibérations des EPCI aux Préfets de Région assortis de leur avis, au plus tard pour le 15 septembre,
- que les Préfets de Région devront avoir remis à la commission nationale SRU, la liste des communes proposées par les EPCI, assortis de leur avis au 30 septembre au plus tard.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PROPOSE ET DEMANDE

que les communes d'Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim puissent être exemptées de leurs obligations liées à l'application de l'article 55 de la loi SRU.

DONNE POUVOIR

A Monsieur le Président ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

COLMAR AGGLOMERATION

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.
Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4. JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-DCC33290617-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 16 (dont 14 procurations)

Compte rendu des décisions et des arrêtés pris durant la période du 30.03.2017 au 28.06.2017 par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :
Madame Brigitte KLINKERT
Monsieur Bernard SACQUEPEE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Madame Manurêva PELLETIER, donne procuration à Madame Catherine HUTSCHKA.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

COMPTE RENDU

des décisions prises durant la période du 30 mars 2017 au 28 juin 2017

par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.

Délégations au Bureau :

- Délibération du Bureau du 15 juin 2017, adoptant les tarifs 2017/2018 des transports urbains à compter du 1er juillet 2017. ;

- Délibération du Bureau du 15 juin 2017, adoptant les tarifs grands passages ;

COLMAR AGGLOMERATION

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-CC290617CRDECIS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29.06.2017

Nombre de présents : 45
absent : 0
excusés : 16 (dont 14 procurations)

Compte rendu des marchés pris durant les mois de mars, avril, mai et juin 2017 par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire

Présents :
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO Stéphanie, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BAUMERT Hélène, BERNARD Daniel, BEYER André, BOUCHE Marc, CLOR Cédric, DIETSCH Christian, DIRNINGER Bernard, ERHARD Béatrice, FRIEH René, HANAUER Serge, HELMLINGER Marie-Joseph, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, REBERT Christian, REMOND Robert, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SISSLER Jean-Paul, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Excusés :
Madame Brigitte KLINKERT
Monsieur Bernard SACQUEPEE

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre BECHLER, donne procuration à Madame Stéphanie BARDOTTO ;
Monsieur Jean-Marc BETTINGER, donne procuration à Monsieur Mathieu THOMANN ;
Madame Nejla BRANDALISE, donne procuration à Monsieur Christian KLINGER ;
Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, donne procuration à Monsieur Cédric CLOR ;
Monsieur Matthieu JAEGY, donne procuration à Monsieur Serge HANAUER ;
Madame Victorine VALENTIN, donne procuration à Monsieur Frédéric HILBERT ;
Monsieur Guy WAEHREN, donne procuration à Monsieur Jean-Claude KLOEPFER ;
Madame Lucette SPINHIRNY, donne procuration à Monsieur Serge NICOLE ;
Madame Claudine GANTER, donne procuration à Monsieur Jean-Jacques WEISS ;
Monsieur Bernard GERBER, donne procuration à Monsieur Bernard DIRNINGER ;
Monsieur Tristan DENECHAUD, donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN ;
Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE, donne procuration à Madame Brigitte KLINKERT ;
Madame Monique LIHRMANN, donne procuration à Monsieur François HEYMANN ;
Madame Manurêva PELLETIER, donne procuration à Madame Catherine HUTSCHKA.

Etaient également présents :
Mmes et MM. Patrick PINCET, DGS, Joël MUNSCH, Directeur de Cabinet, Jean-Luc DELACOTE, DGAS, Claude CHARTIER, DGAR, Pierre RIVET, DGST, de la Ville de Colmar, MM Emmanuel PIERNOT, Norbert SCHICKEL, Franck JOST, Directeur, Mme Hélène BERTHOMIEU, Directrice, Mmes et MM. Christophe REISS, Peggy KILLIAN, Magali RONDEPIERRE, Jean-Marc VERPILLAT, responsables de service à Colmar Agglomération, Jérôme DIETRICH, Nadine DAG et Tatiana CONCA.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2017

COLMAR AGGLOMERATION
Direction de l'Administration Générale

Séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

COMPTE RENDU DES MARCHES

par délégation du Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.

- Délégation du Président : liste des marchés du mois de mars, avril, mai et juin 2017

Désignation	Attributaire	Montant HT	Notification
Mission de contrôle qualité du service transports publics urbains de Colmar Agglomération	Société SCAT	22 500 €	30/03/2017
Collecte des conteneurs d'apport volontaires, transport des matériaux collectes, traitement et expédition des matières premières secondaires Lot 1 : Collecte des conteneurs d'apport volontaires de récupération des déchets recyclables secs hors verre et multi-matériaux, tri, conditionnement et expédition des différentes catégories de matériaux recyclable issus de la collecte en apports volontaires, reprise des fibreux et des emballages métalliques	ETS SCHROLL A COLMAR	6 979 000 € sur 5 ans	07/04/2017
Lot 2 : Collecte des conteneurs d'apports volontaires du verre usagé, stockage et expédition des matériaux vers les filières de recyclage	ETS RECYCAL A RIBEAUVILLE	950 000 € sur 5 ans	07/04/2017
Elaboration de la convention intercommunale d'attribution de Colmar Agglomération	ENEIS CONSEIL	16 625 €	10/04/2017
Elaboration d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprise à l'échelle de Colmar Agglomération et d'une étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises à Colmar	Société DUVAL CONSEIL	73 800 €	12/05/2017
Réalisation des plans de sauvegarde des communes de Colmar Agglomération	RISK PARTENAIRE A SAVERNE	21 250 €	31/05/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20170704-CC290617CRMARCH-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 04/07/2017

Pour ampliation conforme
Colmar, le - 4 JUIL. 2017
Directeur Général des Services